16

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

# SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

## DE GENÈVE

GENÈVE. — IMPR. RAMBOZ ET SCHUCHARDT

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

# PAR LA SOCIÉTÉ

# D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

# DE GENÈVE

TOME SEIZIÈME

GENÈVE

CHEZ J. JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS

CHEZ A. ALLOUARD, LIBRAIRE

Rue Séguier, 3

1867

# CONJECTURES HISTORIQUES

## SUR LES HOMÉLIES

PRÊCHÉES PAR

## AVITUS, ÉVÊQUE DE VIENNE

DANS LE

# DIOCÈSE DE GENÈVE

ET DANS LE

## MONASTÈRE D'AGAUNE, EN VALAIS

---

Nous n'aurions rien à ajouter à la savante *Notice* de M. L. Delisle sur l'homélie d'Avitus relative à Genève [1], s'il avait abordé et épuisé, comme il l'a fait pour la question paléographique, l'étude historique et littéraire de cette production oratoire, si heureusement retrouvée et si habilement reconstituée par lui [2]. L'intérêt général qui s'attache à cette découverte et à cette restitution s'accroît, pour des Genevois, de l'intérêt particulier que prend à leurs yeux un discours en tête duquel se lit le nom de leur ville, et qui semble avoir été prononcé, il y a plus de treize siècles, dans les lieux mêmes qu'ils habitent.

Ce n'est pas qu'Avitus et ses homélies soient pour notre

[1] Publiée dans le tome XV des *Mémoires* de notre Société.

[2] On ne pourra donc plus dire avec M. Ampère (*Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 194), « que l'on ne possède d'Avitus qu'une seule homélie. »

histoire de nouveaux venus. Déjà, dans cette collection mutilée, à laquelle vient de faire retour un de ses fragments dispersés, le nom de Genève, inscrit devant le début d'un autre discours, avait attiré l'attention de nos prédécesseurs, et l'on savait que notre cité avait eu jadis le privilége d'apprécier l'éloquence d'un orateur qui passait pour l'un des plus diserts de son temps. Mais ce qu'il avait dit alors, il était difficile de le constater avec quelque apparence de certitude. Le titre de l'homélie, où se trouvait le nom de Genève, était suivi d'une seule ligne de texte, et ce n'était qu'au moyen de conjectures plus ou moins plausibles, qu'on y rattachait quelques-uns des fragments incomplétement publiés, comme ce titre même, par le P. Sirmond dans son édition des œuvres de saint Avit [1].

Ce qui reste du recueil de lettres et d'homélies conservé à Paris se compose de feuillets de papyrus, qui non-seulement ne forment pas entre eux une série continue, mais dans chacun desquels, grâce à la maladresse du relieur moderne, on n'est pas toujours certain de trouver sur les deux faces de la même feuille la suite du même sujet. Les exemples qu'en donne M. Delisle suffisent à démontrer ce fait, que nous avons constaté nous-même d'après la copie très-exacte dressée jadis par Jérôme Bignon. L'incorrection plus qu'ordinaire du texte contenu dans ces papyrus permet d'ailleurs de penser, qu'on ne doit point envisager ceux-ci comme ayant appartenu à l'un des exemplaires écrits sous les yeux et par l'ordre de l'auteur. Lui-même nous apprend, en effet, que, « sur l'exhortation de ses amis, il a bravé les périls de la publicité, en rassemblant en un seul volume un petit nombre de ses homélies [2]. » L'inquiétude de l'homme de lettres, qui perce sous ces

[1] *S. Aviti Viennensis archiepiscopi Opera, edita nunc primum, vel instaurata, curâ et studio Jacobi Sirmondi, Societatis Jesu Presbyteri.* Parisiis, Cramoisy, 1643, 8°; et dans le second volume des *Opera varia theologica J. Sirmondi.* Paris, 1696, fol.

[2] Aviti Opera, p. 213.

paroles de l'évêque, semble indiquer qu'Avitus mettait tous ses soins à paraître le plus avantageusement possible sur la scène littéraire. Il est donc infiniment probable que la copie parvenue seule jusqu'à nous doit être d'une date postérieure à l'époque d'Avitus, sans sortir toutefois des limites du sixième siècle, où les paléographes s'accordent à la renfermer.

C'est au commencement de cette période séculaire, que florissait saint Avit lui-même, dont on fixe en général la naissance aux environs de l'an 460 et la mort vers 525. Ce fut l'un des plus importants personnages de son temps : mêlé à toutes les grandes affaires de la religion et de la politique, il exerça sur les princes, sur les peuples, sur l'Eglise, une influence prépondérante. Aux talents de l'orateur et du poëte, il joignait l'autorité que sa haute naissance et sa grande position suffisaient déjà seules à lui assurer. Revêtu de la dignité de sénateur romain et issu d'une famille illustre des Gaules, où la charge épiscopale était comme héréditaire depuis plusieurs générations, il avait succédé lui-même à son père Isicius sur le siége de Vienne en Dauphiné, et il possédait, comme évêque de cette ville importante, le rang et les priviléges de métropolitain de l'évêché de Genève. Rien de plus naturel, par conséquent, que de le voir exercer, dans le territoire de sa province ecclésiastique, le droit de consécration ou de dédicace des édifices religieux, droit expressément refusé dans chaque diocèse (sauf le consentement de l'ordinaire), par les conciles d'Orange (441) et d'Arles (452), aux évêques étrangers.

Dans l'accomplissement des hautes fonctions religieuses qui lui étaient dévolues, Avitus apportait un zèle, une persévérance, des convictions, qui firent de lui l'un des prélats les plus actifs et les plus marquants de son époque. Il avait des prérogatives de l'épiscopat la plus haute idée, et il les maintenait dans le gouvernement de l'Eglise avec un soin jaloux. Nul mieux que lui ne représente ce que devait être, au milieu d'une société, en partie civilisée, en partie barbare, le rôle d'un homme qui,

doué de savoir, de talents et d'intelligence, parlait au nom de la religion. Son caractère offrait d'ailleurs un singulier mélange d'énergie et de servilité, de raideur et de souplesse. Tour à tour le censeur et le complaisant des pouvoirs politiques, il se montrait plus rigide défenseur des droits de l'Eglise, que de ceux de la morale. On le voyait pousser le courage jusqu'à braver l'exil, pour n'avoir pas voulu sacrifier au favori d'un prince la rigidité des lois canoniques [1], et la bassesse, jusqu'à consoler, ou féliciter pour mieux dire, un souverain resté seul maître du trône, de la mort providentielle de ses frères, dont ce souverain lui-même était le meurtrier [2]. Il est vrai que les intérêts de l'Eglise y trouvaient leur compte : « *Illic repositum est quicquid prosperum fuit catholicæ veritati.* » Ce qu'Avitus appelle ici « la vérité catholique » fut pour lui, en toute occasion, sa règle suprême et irréfragable.

Orthodoxe inflexible, et, par conséquent, ennemi irréconciliable des Ariens, saint Avit consacra tous ses efforts à combattre cette secte très-répandue dans le royaume de Bourgogne, dont la ville de Vienne était alors le chef-lieu principal, et où Genève joua deux fois le rôle de seconde capitale [3].

[1] Voyez, dans la Vie de saint Apollinaire, évêque de Valence et frère d'Avitus (Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules, t. III, p. 404), la résistance opposée par ces deux prélats au roi Sigismond, à propos du mariage contracté par Etienne, trésorier de ce prince, avec la sœur de sa première femme.

[2] « *Funera flevisse, ait Avitus, quorum auctor ipse (Gundebadus) fuerat,* » dit le P. Sirmond dans ses notes sur l'épître qu'Avitus avait adressée au roi Gondebaud, à l'occasion de la mort de sa fille et où il disait à ce prince : « *Flebatis quondam pietate ineffabili funera germanorum, at occulto divinitatis intuitu instrumenta mœstitiæ parabantur ad gaudium. Minuebat regni felicitas numerum regalium personarum, et hoc solum servabat mundo, quod sufficiebat imperio. Illic repositum est quicquid prosperum fuit catholicæ veritati.* » (Aviti Opera, p. 41 et Notæ, p. 12.) Tous les historiens du VI^e^ siècle sont d'accord pour attribuer à Gondebaud la mort de ses trois frères.

[3] D'abord sous Godégisèle, frère de Gondebaud (voyez Ennodius, Vie de saint Epiphane, évêque de Pavie, § 55, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, 21 janvier), et, plus tard, sous Sigismond, son fils (voy. Aviti Opera, Notæ, p. 28, ad. Ep. 29), qui, l'un et l'autre, résidaient à Genève pendant que Gondebaud résidait à Vienne.

L'insuccès de ses tentatives, mêlées d'insistance et de ménagements, pour amener le roi Gondebaud à professer publiquement la vraie foi catholique, fut compensé par la conversion du fils et successeur de ce monarque, le roi Sigismond. Quoique l'éloquence d'Avitus n'ait pas mieux réussi que ses flatteries à triompher des scrupules politiques du premier de ces princes, ni à chasser du cœur du second les passions les plus violentes, elle n'en était pas moins, d'après les témoignages du temps, d'une remarquable puissance [1], et elle devait trouver son principal auxiliaire dans les qualités et les mérites qui valaient à l'évêque lui-même l'admiration de ses contemporains. Un de ces derniers dit de lui qu'il était « le plus distingué des Gaulois (c'est un Italien qui parle), et que, dans sa personne, comme dans l'intérieur d'une maison transparente, étaient enfermés tous les talents [2]. »

Malheureusement on ne peut pas appliquer à son style un éloge du même genre. Rien de moins transparent que la pensée du saint évêque, si ce n'est les expressions dont il se sert pour la rendre. On s'étonne de voir la prose latine devenue un tel langage. A la recherche prétentieuse, qui caractérise les époques de décadence littéraire, se joint l'appauvrissement de l'idiome ; à l'emploi des termes abstraits et des périphrases, la subtilité des idées et le cliquetis des antithèses. Nous n'avons point à parler ici de ses productions poétiques, sur lesquelles MM. Ampère et Guizot [3], qui l'ont mis en parallèle avec Milton, ont porté un jugement plus favorable ; l'on y reconnaît, en effet, l'influence et l'imitation souvent heureuse des grands mo-

[1] Le narrateur de la conférence entre les catholiques et les Ariens, tenue en présence du roi Gondebaud, appelle Avitus, qui y joua le principal rôle, « un autre Cicéron, » *alter Tullius, cui, licet non esset senior, nec dignitate nec ætate, plurimum tamen deferebatur*, » et il ajoute : « *Faciem habens angelicam, ut et sermonem.* » D'Achery, Spicilegium, ed. 2ª t. III, p. 305.

[2] Ennodius, ubi suprà.

[3] Le premier, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 197, le second, dans l'*Histoire de la civilisation en France*, leçon XVIIIe.

dèles de l'antiquité. Mais ni Pline, ni Cicéron, n'ont inspiré cette prose étrange, que l'état déplorable des textes contribue encore à défigurer, et dont les lettres de saint Avit présentent peut-être plus de traits bizarres, que ce qui nous reste de ses homélies. Ces étrangetés et ces bizarreries sont d'ailleurs un gage de l'authenticité de ces compositions oratoires, et de celles, en particulier, qui furent débitées dans le diocèse de Genève.

Ceci nous ramène au discours nouvellement découvert et restitué. Nous en étudierons d'abord le titre; nous en donnerons ensuite le texte corrigé, la traduction littérale et l'analyse raisonnée. Nous verrons plus tard si, dans les fragments épars des autres homélies, il en est dont nous puissions faire l'attribution, soit à Genève, soit à d'autres localités de la Suisse. Ces divers documents nous permettront peut-être de recueillir, sur l'histoire de notre pays à cette époque, des renseignements de quelque intérêt.

Voici premièrement le titre, tel que le donne le manuscrit :

DICTA IN DEDICATIONE BASILICÆ QUAM MAXIMUS EPISCOPUS IN JANAVINSIS URBIS OPPIDO CONDEDIT (in agro ad senestrum)[1] DISTRUCTO INIBI FANO *Dicta omilia cum de institutione acaunensium revertentis namasce dedecatio cœlebrata est*

Disons tout de suite que, selon nous, le titre de l'homélie ne s'arrête pas après les mots : *distructo inibi fano*, en sorte que ceux qui suivent feraient déjà partie du texte du discours. Nous croyons, au contraire, que ce titre se compose de deux parties, dont la seconde doit être considérée comme la glose et le complément de la première, à laquelle, ainsi que nous le montrerons tout à l'heure, elle sert d'éclaircissement.

[1] Nous adoptons, pour la lecture des mots enfermés dans la parenthèse, la restauration proposée par M Delisle, et qui ne laisse en suspens que les lettres *ro*, seul complément possible, ce nous semble, de *in ag* qui précède.

Il nous paraît, en effet, impossible de lier grammaticalement ce second titre, clairement caractérisé comme tel par le mot *Dicta*, avec la phrase suivante, et d'y voir le début même de l'homélie. Celle-ci commence évidemment par la période, savamment sinon lumineusement construite, qui s'ouvre avec les mots : *Agentibus nobis, viarum cursu, gratulationis procursum, fit.... una festivitas.* Quand nous aurons fait voir les rapports qui unissent les deux parties du titre, et comment la dernière correspond exactement à l'autre, on nous accordera sans peine, croyons-nous, ce que nous n'affirmons encore que provisoirement.

De qui provient ce double titre? Est-ce de l'auteur de l'homélie, ou de quelqu'un qui n'est pas lui? Il nous importe d'éclaircir cette question, puisque de l'origine du titre dépend jusqu'à un certain point sa crédibilité, et, par conséquent, la plus ou moins grande valeur historique qu'on peut lui accorder. Parmi les titres des autres homélies qui nous ont été conservés, il en est dont on pourrait croire, à première vue, qu'ils ne sortent pas de la plume d'Avitus lui-même. Mais, d'un autre côté, nous savons que l'illustre prélat avait placé, en tête des poésies qu'il publia sur la demande de son frère, des titres qui indiquaient exactement le sujet de chaque pièce; il est, par conséquent, naturel de penser que, lorsqu'il prépara l'édition choisie de ses homélies, il dut tenir plus encore à mettre d'emblée ses lecteurs au courant des circonstances dans lesquelles il avait prêché tel ou tel discours, et de leur en rendre ainsi l'intelligence plus facile. Il nous paraît donc infiniment probable que c'est de sa plume que sortent les titres placés en tête des diverses homélies, insérées ou omises dans le recueil des papyrus [1], et qui indiquent le lieu et l'occasion où elles furent

[1] Outre les homélies renfermées dans ce recueil, Avitus en a composé une « sur les Rogations et leur origine » (Aviti Opera, p. 158), une autre, dont Florus, diacre de Lyon, donne des extraits, « pour la dédicace de l'église dédiée à l'archange saint Michel » (Ibid., p. 195), et une troisième, citée par Agobard « pour la conversion de Sigismond » (Ibid., Præf., p. 3).

prononcées. Pour ce qui concerne en particulier celui dont nous nous occupons, les détails qu'il renferme nous paraissent ne laisser place à aucun doute sur leur authenticité. Non-seulement Avitus, plus que personne, avait intérêt à les donner, pour mieux faire comprendre le contenu et l'à-propos de son sermon, mais, à supposer que ce double titre ne soit pas l'œuvre d'Avitus, il est, en tout cas, d'une date trop ancienne et d'une rédaction trop précise et trop désintéressée, pour ne pas porter en lui-même tous les caractères de la crédibilité. Nous pensons donc que nous pouvons le regarder comme parfaitement authentique, et comme provenant, selon toute vraisemblance, du premier éditeur des homélies, c'est-à-dire d'Avitus lui-même.

Que dit Avitus dans ce titre?

Il dit bien des choses, ou du moins il nous fournit l'occasion d'en dire quelques-unes. Ce texte si court soulève des questions de chronologie, de topographie, d'histoire ecclésiastique, de philologie, que nous devons chercher à résoudre du mieux qu'il nous sera possible. Mais, avant d'aller plus loin, il convient, pour plus de clarté, d'en reproduire le texte tel que nous croyons qu'il doit être lu. Ce que nous dirons ensuite servira à justifier notre interprétation.

*Dicta in dedicatione basilicæ, quam Maximus episcopus, in Janavinsis urbis oppido, condidit: in agro ad sinistrum, distructo inibi fano. Dicta homilia, cum, de institutione Acaunensium revertentes*[1], *Namasce dedicatio celebrata est.*

Dans ce titre, la question chronologique est posée par la double indication de l'épiscopat de Maxime à Genève, et de « l'institution d'Agaune, » c'est-à-dire, comme on le verra plus tard, de l'installation, dans le couvent de St-Maurice en Valais, d'une nouvelle règle ou d'un nouveau rite monastique. De

[1] *Revertentes* au lieu de *revertentis;* la permutation des voyelles se reproduit à chaque ligne du manuscrit.

ces deux faits, le premier est, quant à la date, moins précis que le second, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque, selon nous, le second n'est mentionné que pour mieux préciser l'autre. Tandis que le nom seul de Maxime, qui est devenu évêque de Genève vers l'an 513 [1], nous laisse incertains sur le moment même de son épiscopat où s'est faite la dédicace de la basilique, la coïncidence de cette dédicace avec l'établissement de la nouvelle règle d'Agaune peut servir à en fixer exactement la date. Il faut seulement savoir quand a eu lieu l'*institutio Acaunensium*, « au retour » de laquelle l'homélie a été prononcée. Cette question n'est pas sans offrir quelques difficultés; mais nous devons y revenir plus loin, et nous nous contentons de dire, par anticipation, que l'époque de cette inauguration religieuse doit être placée à l'année 522.

L'an 522 Avitus est donc venu à Genève, pendant l'épiscopat de Maxime, et il a présidé à la consécration d'une *basilique* élevée par les soins de l'évêque genevois : *in dedicatione basilicæ*

[1] D'après le *Régeste genevois*, qui forme l'inventaire le plus complet que l'on possède pour les renseignements relatifs à l'histoire de Genève, il semblerait que l'élection de Maxime mit fin à une vacance du siége épiscopal, qui, d'après une citation de Grégoire de Tours, peut se fixer aux environs de 513. Mais ce n'est qu'en 517, dans les actes du Concile d'Epaone convoqué par Avitus, que Maxime figure pour la première fois comme évêque de Genève.

Nous doutons fort, en revanche, que le Maximus qui signe, sans prendre le titre de son siége, aux Conciles territoriaux d'Arles, d'Orange, de Vaison et de Marseille, tenus de 524 à 533, soit le même évêque. Il faudrait, pour l'admettre, admettre en même temps, *sans en trouver ailleurs aucune autre preuve*, que, tandis que tout le reste de la province viennoise était demeuré au pouvoir des Burgondes, les Ostrogoths se seraient emparés de sa ville la plus septentrionale, et la plus éloignée, par conséquent, des conquêtes qu'ils venaient de faire en Provence avec le concours des Francs. Le nom de Maxime était assez commun à cette époque, pour qu'il vaille mieux l'attribuer à un autre évêque que celui de Genève, plutôt que d'adopter, avec le P. Le Cointe (Annales eccl. Franc. ad ann. 523, N° 7), l'hypothèse si peu vraisemblable de la domination momentanée des Ostrogoths sur cette ville lointaine et isolée, qui leur aurait été reprise au bout de dix ans, quand les Francs mirent fin au premier royaume de Bourgogne.

*quam Maximus episcopus condidit.* Qu'il soit ici question d'un édifice destiné au culte chrétien, nul n'en doute ; mais de quel genre d'édifice ? Lorsqu'on se laisse aller, comme cela est naturel, à la première impression produite par la lecture de ces mots, on est porté à voir dans cette *basilique* la principale église entre celles qui existaient alors à Genève, l'édifice religieux le plus important, la cathédrale de St-Pierre elle-même. C'est, en effet, la pensée qu'éveille aujourd'hui l'emploi de ce terme d'architecture ecclésiastique.

Il n'en était pas de même autrefois. Si le nom de *basilique*, qui désignait chez les Romains les édifices où se rendait la justice, a passé depuis Constantin, avec l'usage ou l'imitation de ces mêmes édifices, aux temples chrétiens bâtis sur ce modèle[1], on le trouve, déjà à la fin du IV^e^ siècle, appliqué par saint Jérôme aux chapelles qui existaient dans l'intérieur des églises[2], et à celles qu'on élevait sur les tombeaux des martyrs. « Ne laisse ta fille, écrit-il à Lœta, visiter seule, ni les *basiliques* des martyrs, ni les *églises*[3]. » Sulpice Sévère emploie ce terme pour désigner les trois édifices élevés par l'impératrice Hélène dans Jérusalem, aux divers endroits que le souvenir

[1] La transformation des basiliques romaines, ou palais de justice, en églises chrétiennes, paraît indiquée dans ce passage où Ausone, s'adressant à l'empereur Gratien (380), parle de la basilique qui, jadis pleine du bruit des affaires, ne retentit plus que des vœux qui se font pour le salut du prince : « *Basilica, olim negotiis plena, nunc votis, votisque pro tuâ salute susceptis; nam de suâ cui, te non imperante, securitas?* » Il est difficile de ne pas entendre ces mots des prières offertes à Dieu pour l'empereur dans une église chrétienne.

[2] A propos des soins que le prêtre Népotien prenait pour l'embellissement de son église, Jérôme dit de lui (Epist. 35 ad Heliodorum, Opera t. IV, 2, p. 272, ed. Martianay) : « *Sollicitus si niteret altare, si sacrarium mundum, si vasa luculenta,* » puis il ajoute : « Basilicas *ecclesiæ diversis floribus vitiumque pampinis adumbrabat, ut quidquid placebat in ecclesiâ presbyteri studium testaretur.* » Aussi Forcellini a-t-il raison d'interpréter ici *basilicas* par : *minora sacella, seu ædiculas in ipsa ecclesiâ positas.* Totius latinitatis Lexicon, add. V.

[3] Epist. 57. Opera, t. IV, 2. « Basilicas *martyrum et ecclesias sine matre non adeat.* »

de Jésus-Christ rendait sacrés[1]. Le même historien donne aussi le nom de basilique à une église située hors des murs d'une ville et dans son voisinage[2]. Mais nous pouvons nous rendre mieux compte encore du sens qu'il faut attribuer à cette expression dans le titre de l'homélie d'Avitus, en recherchant la signification qu'elle possédait à l'époque, dans le pays, et sous la plume même de cet illustre évêque.

On trouve dans ses œuvres une longue lettre adressée par lui à son suffragant de Grenoble et qui commence ainsi : « Vous me demandez ce qu'il faut faire des oratoires ou *basiliques* des hérétiques (*hæreticorum oratoria sive basilicæ*). La question est aussi difficile à résoudre pour leurs oratoires privés ou petites *basiliques*, que pour leurs *églises (de oratoriis vel basiliculis privatis, perinde ut de ecclesiis eorum difficile definitur)*[3]. » La distinction et l'opposition des deux catégories d'édifices religieux est ici clairement marquée; et, quelle que soit la définition qu'il faille donner du mot *basilica*, on voit assez que ce mot s'appliquait à autre chose qu'aux églises paroissiales proprement dites, et à quelque chose de moins important. D'autres passages d'Avitus montrent que c'était souvent au dehors des villes que s'élevaient les basiliques[4]; ce qui achève de dépouiller ce terme de la signification exclusive de temple principal, d'église maîtresse, de telle ou telle cité.

Grégoire de Tours, qui écrivait cinquante ans après Avitus,

[1] « (*Helena*) basilicam *in loco dominicæ passionis, et resurrectionis, et ascensionis, constituit.* » Hist. Sacr. II, c. 49.

[2] *In* basilica *martyrum extra oppidum sita* (*Constantius*) *diversatus est.* » Ibid. c. 54.

[3] Epist. 6. Opera, p. 42. Dans l'épître 39e d'Avitus le mot *basilica* semble employé comme synonyme de palais ou de tribunal.

[4] « *Plus hæc* basilicis, *quam propugnaculis, urbs munitur; cingitur undique tutamine sacrarum ædium.... et ad portarum limina.... nisi sanctis janitoribus, non venitur.* » (Opera, p. 162. Fragm. 5.) Ailleurs, en parlant de l'institution de la cérémonie des Rogations par S. Mamert, son prédécesseur sur le siége de Vienne, Avitus dit: « *Ad* basilicam, *quæ tunc mœnibus vicinior erat civitatis, orationem primæ processionis indicit.* » (Opera, p. 153.)

s'accorde entièrement avec lui dans l'usage qu'il fait du mot *basilica*. Quoiqu'il l'employe parfois pour désigner un édifice quelconque destiné au culte, les passages de ses écrits sont nombreux, où l'expression de *basilique* est opposée à celle d'*église*, et il l'applique souvent aussi à des édifices religieux situés hors des villes. En parlant d'un de ses prédécesseurs à l'épiscopat, il dit : « Litorius construisit la *première église* dans l'intérieur de la ville de Tours ; et ce fut aussi lui qui, de la maison d'un sénateur, fit la *première basilique*[1]. » Il dit de même, à propos d'un évêque de Clermont : « Namatius bâtit à ses frais la plus ancienne *église* de la ville, et sa femme éleva dans le faubourg la *basilique* de St-Etienne[2]. » Énumérant certaines cérémonies instituées à Tours par l'un de ses devanciers, il dit qu'elles ont lieu : « A Noël, dans l'*église*[3] ; lors de la nativité de saint Jean-Baptiste, dans la *basilique* de Saint-Martin ; à Pâques, dans l'*église* ; lors du martyre de saint Jean, dans la *basilique* du baptistère, etc[4]. » « Le roi Childebert, dit-il ailleurs, distribua tous ses biens aux *églises* et aux *basiliques* des saints[5]. » Racontant une attaque dirigée contre la ville du Puy en Velay, il dit que l'armée qui l'assaillait « s'arrêta auprès des *basiliques* voisines[6], » etc., etc.

Nous pouvons donc, sans nous achopper au mot de *basilique*, ne pas chercher dans l'église principale de la ville, chercher même, s'il le faut, hors de Genève, l'édifice sacré, quel qu'il fût, dont il est question dans le titre mis par Avitus en tête de son homélie[7]. Aussi bien, ce titre ne dit-il point

[1] Hist. Franc., L. X. 31.

[2] Ibid. II, 16, 17.

[3] « Id est in ecclesiâ cathedrali, » dit Dom Ruinart sur ce passage.

[4] Hist. Franc. X, 31.

[5] Ibid. III, 10.

[6] Ibid. X, 25.

[7] Dans la *Disceptatio de basilicis* (Paris, 1658), et dans la *Defensio disceptationis de bas.* (Paris, 1660), que nous n'avons pu nous procurer, Adrien de Valois a soutenu, comme le rapporte le P. Mabillon, que « par le mot *basilica*,

que ce fût dans Genève même que se trouvait la basilique construite par l'évêque Maxime.

On ne saurait, en effet, regarder les mots : *in Janavinsis urbis oppido*, qui indiquent le lieu où fut érigé cet édifice, comme synonymes de : *in Janavinsi oppido*, ou de : *in Janavinsi urbe*. L'*oppidum* et l'*urbs* sont ici deux choses très-distinctes l'une de l'autre, et dont la première se trouve dans la dépendance de la seconde : l'*oppidum* appartient à l'*urbs*. Ceci n'empêcherait pas, il est vrai, de chercher cet *oppidum* dans l'intérieur même de la ville, et c'est ce que l'on pourrait faire si ce mot était l'équivalent d'*arx*, d'éminence fortifiée, de citadelle. Dans ce cas, on envisagerait, comme désigné par cette expression, le sommet de la colline sur laquelle Genève est bâtie, et où se trouve l'emplacement qui, en raison de cette situation même, a toujours dû, depuis l'établissement du christianisme dans cette ville, être occupé par le principal édifice religieux du nouveau culte. Mais, cette signification d'*oppidum*, déjà fort incertaine dans la haute latinité [1], et dont le sens spécial du mot *basilica* rendrait ici l'application plus incertaine encore, cette signification ne se rencontre point chez les écrivains de l'époque où vivait Avitus. Dans les œuvres de celui-ci, comme dans celles de ses contemporains, ce mot est, ou bien le synonyme de *urbs*, ou, plus fréquemment encore, le terme qui désigne les centres de population intermédiaires entre les villes et les villages, c'est-à-dire les bourgs ou petites villes [2]. C'est ce qui fait dire à Avitus lui-même, en

en France, dans le sixième et le septième siècle, on entend toujours une église de moines. Les cathédrales sont appelées *ecclesiæ*, les paroisses aussi » (Mabillon, Œuvres posthumes, t. III, p. 355). Cette affirmation, vraie pour le très-grand nombre des cas, nous paraît cependant avoir un caractère trop absolu.

[1] Chez les auteurs classiques, *oppidum*, qui est le plus souvent synonyme d'*urbs*, désigne quelquefois une localité fortifiée, mais jamais, croyons-nous, la citadelle d'une ville.

[2] Voy. Du Cange : Glossarium med. et inf. latinitatis, au mot Oppidum.

parlant des lieux auxquels une célébrité religieuse donne un rang plus élevé dans la hiérarchie municipale : « les bourgades deviennent des villes ; » *illustratæ patrociniis, fiunt urbes ex oppidis*[1]. »

Quant à la liaison grammaticale du mot *oppidum*, pris dans le sens de bourgade, avec le mot *urbs*, pris dans le sens de chef-lieu épiscopal ou teritorial, afin d'indiquer qu'il existe entre les localités désignées par ces deux termes un rapport de dépendance, il suffit, pour en justifier l'emploi, de rappeler Grégoire de Tours, parlant de Coloumelle (*Columna*), comme d'un « *vicus urbis Aurelianensis*[2]; » de Véseronce (*Virontia*), comme d'un « *locus urbis Viennensis*[3]; » de Chinon (*Caino*), comme d'un « *castrum urbis Turonicæ*[4] ; » et de mentionner « l'*oppidum civitatis Lugdunensis*, » appelé Sardinia, dont il est question dans la Vie de saint Apollinaire[5], et Brioude (*vicus Brivatensis*) désigné, dans celle de saint Dalmatius, comme « *civitatis Arvernæ oppidum*[6]. »

Il existe aussi des passages dans lesquels le mot *oppidum* paraît avoir le sens de *faubourg*[7] ; cette signification rentrerait jusqu'à un certain point dans la précédente, puisque c'est la plus ou moins grande distance des murs d'une ville qui fait, d'une agglomération d'habitations, un bourg ou un faubourg ; mais l'expression *suburbium* ou *suburbanum* est généralement usitée à cette époque, quand il s'agit du voisinage immédiat de la cité. Si l'on voulait toutefois, pour s'éloigner le moins possible de Genève, donner ici au mot *oppidum* cette dernière interprétation, il resterait à savoir où l'on doit chercher ce

[1] Opera, p. 160, Fragm. 3.
[2] Hist. Franc. III, 6.
[3] Ibid.
[4] De gloriâ Confess. c. 22.
[5] Dom Bouquet, Recueil des hist., etc., t. III, p. 404.
[6] Ibid, p. 420.
[7] Voy. Du Cange, Glossarium, ed. Henschel. Additions : « Oppidum : *Suburbium ; ædificia extra urbis murum.* »

faubourg de notre ville, dans lequel une basilique chrétienne venait de s'élever sur les ruines d'un temple païen.

Le titre de l'homélie en précise l'emplacement: il nous apprend qu'il se trouvait *in agro ad sinistrum*. C'est donc dans « la campagne, sur la gauche, » que nous devons diriger nos investigations. Que l'on prenne le terme d'*ager*, dans le sens topographique ou dans le sens politique, « la campagne, » c'est le territoire environnant Genève. « La gauche, » c'est apparemment la détermination géographique résultant de l'écoulement des eaux du Rhône au travers du lac, c'est-à-dire la rive gauche de ce lac et de ce fleuve. Est-ce près de Genève, ou loin de Genève, de ce côté-là, qu'Avitus a célébré la dédicace de la basilique nouvelle? Si c'est près de Genève, une seule localité, celle où s'élevèrent le couvent et l'église de Saint-Victor, semble correspondre à la désignation du titre de l'homélie.

Cette église, ou basilique, paraît, en effet, avoir été érigée par les soins d'une princesse burgonde, vers le commencement du VI^me^ siècle, sur les ruines d'un temple païen consacré à Jupiter, Mars et Mercure[1]. Une inscription votive, qui porte les noms de ces trois divinités, et qu'a conservée Bonivard en ses *Chroniques*, a été trouvée dans l'église même, lorsque celle-ci fut démolie en 1534, et on peut la considérer comme la confirmation, si elle n'est pas l'origine, de la dernière partie de cette tradition[2]. Cela s'accorderait bien avec le *distructo inibi fano* du titre de l'homélie. Ce qui soulève en revanche une difficulté, c'est la construction de l'édifice attribuée par le même titre à l'évêque Maxime, et par les chroni-

[1] Voy. Baronius, cité par Besson, Mém. pour l'Hist. du diocèse de Genève, p. 94, et Spon, Hist. de Genève, t. I, p. 212, éd. in-4°.

[2] Voici comment, d'après Mommsen (*Inscrip. Confœd. helvet. latinæ*, p. 11), doit se lire cette inscription, qui se trouvait, dit Bonivard (Chroniques, I,117), « à St-Victor, sur une tombe » : MARTI. IOVI. MERCVRIO | M. CASSIUS. MERCATOR | SVO. ET | L. CASSII. ASPERI. FRATRIS | SVI. NOMINE | T. P.

queurs, à la reine Sédeleube, nièce de Gondebaud. Il est vrai que cette dernière attribution ne laisse pas que d'être contestable, et que ce qui seul paraît certain, c'est l'érection à Genève, dans les premières années du VI^me^ siècle, d'une église consacrée à saint Victor [1]. On pourrait donc, en sacrifiant Sédeleube à Maxime, ou en cherchant à les faire agir de concert, admettre, sans trop d'invraisemblance, que c'était la basilique consacrée par Avitus, dans l'*oppidum* ou faubourg de Genève, sur la gauche de la ville. Saint-Victor occupait en effet l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'église aux cinq coupoles du rite grec orthodoxe [2].

Mais la chance d'être tombé juste est cependant bien incertaine, et l'on ne pourrait s'y tenir, à titre d'hypothèse, que si toute autre solution faisait défaut. C'est bien à quoi nous serions réduit, n'était la seconde partie du titre de l'homélie qui forme le complément explicatif de la première. Nous avons déjà vu qu'on y trouvait des déterminations chronologiques plus précises ; on peut en dire autant pour ce qui concerne les déterminations topographiques. De même, en effet, qu'Avitus a fixé pour nous la date de l'épiscopat de Maxime en mentionnant l'*institution d'Agaune*, de même il nous apprend le nom de l'*oppidum* où s'est faite la dédicace de la basilique, en disant que cette dédicace a été célébrée à Namasce : *Namasce dedicatio celebrata est.*

Pour quiconque connaît les environs de Genève, il n'est pas difficile de retrouver dans ce nom de lieu celui d'Annemasse, grand village situé à sept kilomètres à l'est de notre ville, sur la rive gauche du lac et du Rhône. Ce rapprochement devient plus frappant encore quand l'on sait que,

[1] Voy. Senebier, *Journal de Genève*, 11 avril 1789, p. 57 et 58.

[2] « L'église de St-Victor était bâtie derrière les casemates, du côté de Malagnou, à peu près sur le lieu où a été creusé le fossé qu'elles bordent. M. de la Corbière en a vu des restes, dans cet endroit, en 1725, lorsqu'on y travaillait aux fortifications. » Senebier, ibid, p. 57.

sous sa plus ancienne forme, le nom de ce village s'écrivait *Anamasci*[1]. On est, d'ailleurs, d'autant plus autorisé à admettre que cette localité, qui fut pendant le moyen âge le chef-lieu d'un des décanats du diocèse, existait déjà du temps d'Avitus et possédait même un temple païen, que l'on y a découvert des restes importants d'antiquités romaines et burgondes, et, en particulier, une inscription votive dédiée au dieu Mars.

Le chanoine Besson, dans son *Histoire du diocèse de Genève*, dit d'Annemasse : « Cette petite bourgade était anciennement beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui[2]. » M. Albanis Beaumont, de son côté, dans sa *Description des Alpes*, s'exprime ainsi : « L'on a trouvé à Annemasse plusieurs fragments d'antiquités très-curieux, tels qu'inscriptions sépulcrales, colonnes milliaires, tombeaux, urnes cinéraires, des médailles des empereurs romains. Tous ces objets semblent attester que ce village était autrefois très-considérable, se trouvant placé sur une voie romaine de second ordre[3]. »

Depuis l'époque où M. Beaumont publiait son livre, de nouvelles découvertes sont venues confirmer et corroborer ses assertions. Les antiquités d'Annemasse, dont nous avons été sur les lieux mêmes rechercher avec soin les traces, se renferment

[1] Le plus ancien document connu qui parle d'Annemasse, est une bulle du pape Eugène III, de 1153, où, dans l'énumération des églises appartenant au monastère de St-Jean, près Genève, se trouve mentionnée celle *de Anamasci*. Cent ans plus tard, en 1250, dans une autre bulle du pape Innocent IV, la même église est dite *de Anamachy* (Voy. Mém. et Docum. de la Soc. d'hist. de Genève, t. XIV, p. 9 et 29). Il est probable, d'après cette désinence persistante que, dans le titre de l'homélie, Namasce est mis pour *Namasci*. En 1262 paraît le nom d'*Anamassia* (Guichenon, Hist. de la Maison de Savoie, t. IV, p. 79), qui dès lors reste seul usité dans les chartes.

[2] Mémoires pour l'hist. ecclés. des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne. Nancy, 1759, 4°, p. 110.

[3] Description des Alpes Grecques et Cottiennes, Paris, 1802-06, 2 vol. 4°, t. II, 2, p. 8.

entre les dates extrêmes du premier et du sixième siècle de l'ère chrétienne. C'est en effet à l'an 758 de Rome (5 de notre ère), que se rapporte l'inscription consacrée au dieu Mars [1]; c'est à l'an 306-7 après Jésus-Christ, qu'on doit assigner la colonne milliaire qui se trouvait naguère à quelque distance du village [2]; c'est entre ces deux époques, que l'on peut fixer la date d'un entablement de très-bon goût, reproduit dans l'atlas de M. Beaumont, ainsi que de poteries artistement travaillées qui ont été découvertes depuis peu [3]; c'est dans le même intervalle qu'il faut également placer une inscription funéraire dont les dimensions dénotent l'existence d'un centre important de population [4]; c'est probablement après le milieu du quatrième siècle, qu'eut lieu l'enfouissement d'amphores remplies de monnaies romaines, déterrées tout dernièrement dans l'intérieur du village d'Annemasse [5]; c'est enfin jusque vers le sixième siècle, que nous font descendre les tombeaux et les ornements barbares récemment trouvés dans son voisinage immédiat [6].

[1] Elle est ainsi conçue : FIRMVSᵛHILARIᵛF | MARTIᵛPROᵛMEI[S] | Cᵛ ATEIOᵛCAPITONEᵛCᵛVIBIOᵛPOSTVM[O] | COS Ces deux *consules suffecti* entrèrent en charge au mois de juillet 758. Voy. Orelli-Henzen, *Inscr. latin. Coll.* Indices, p. 94.

[2] Ce qui a été conservé de l'inscription gravée sur cette pierre porte les noms des deux Augustes, Galère et Sévère, et des deux Césars, Maximin et Constantin. Voy. Description des Alpes, atlas n° 19, et Revue archéologique, décembre 1861, p. 403.

[3] Voy. Description des Alpes, atlas n° 19, et Revue archéologique, ibid.

[4] La pierre sépulcrale, qui porte cette inscription, mesure environ deux mètres de long sur 85 centimètres de large. Elle forme actuellement la partie inférieure de l'un des jambages du porche de l'église d'Annemasse. Voici ce qu'on y lit : D. M. | ETMEMORIEATTINIETIBE | RIEMAXSVMEAVRE LIVSROM | ANVSPROTECTORDVC | ENARIVSCŌIVGIINCOMPARABI LI

[5] Il y a vingt-cinq ans déjà que M. F. Soret signalait Annemasse comme l'une des localités voisines de Genève « où l'on avait trouvé le plus de médailles romaines, à partir des premiers empereurs jusques aux successeurs immédiats de Constantin. » Mém de la Soc. d'hist. de Genève, t. I, p. 243.

[6] Nous devons à l'obligeance de M. l'archiprêtre d'Annemasse d'avoir pu constater exactement l'état des découvertes faites dans ce village et ses environs; malheureusement il n'a pu nous fournir aucune information sur

Cette localité paraît donc avoir été habitée d'une manière continue pendant une longue suite d'années avant l'époque d'Avitus. Sa position, qui en fait la clef de la vallée de l'Arve où l'on a trouvé de nombreuses traces d'établissements romains, explique assez comment elle fut de bonne heure pour les conquérants du pays un poste important.

Rien ne s'opposerait donc, tout semblerait, au contraire, concourir à faire identifier *Namasce*, ou *Namasci*, et *Anamasci*, et à faire penser que ce fut dans cette localité de l'*ager genevensis*, qu'eut lieu la dédicace de la basilique qui remplaçait un temple païen. Une considération générale viendrait encore à l'appui de cette conclusion.

Le christianisme était depuis trop longtemps établi dans Genève, pour que l'on puisse croire que l'enceinte de cette ville ou son voisinage le plus immédiat conservassent encore des restes considérables d'édifices païens. Evangélisée, selon toute vraisemblance, au commencement du troisième siècle, alors que les églises de Vienne et de Lyon comptaient déjà des martyrs, Genève, qui possédait dans la hiérarchie politique du pays le rang de *civitas*, avait dû, depuis la paix de l'Eglise, prendre dans la hiérarchie ecclésiastique, comme c'était la coutume, le rang d'*évêché*. C'est vers la fin du quatrième siècle que nous voyons pour la première fois, sans que pour cela il soit nécessairement le premier, apparaître un évêque de Genève[1]. Dès ce moment, le culte chrétien avait supplanté ou

l'histoire de son église, qui ne possède pas d'archives, et qui ne paraît pas remonter, quant à sa construction actuelle, au delà du seizième siècle.

[1] Diogenes, ou Diogenus, dont nous parlons, figure le premier sur le plus ancien catalogue des évêques de Genève ; c'est lui, croyons-nous, et non pas un évêque de Gênes, qui signe au concile général d'Aquilée (381): *Episcopus Genuensis*. Ughelli, dans son *Italia sacra* (t. IV, 841), tout en revendiquant ce prélat pour l'église de Gênes, reconnaît lui-même que l'on attribue souvent à celle-ci des évêques qui ont occupé le siége de Genève. Le premier document, incontestablement authentique, qui atteste l'existence déjà ancienne de l'évêché de Genève, est une lettre écrite en 450 par le pape Léon I, et dans laquelle il règle les co. testat'ons de suprématie qui s'étaient

supprimé peu à peu, dans la ville, ce qui restait de vestiges du paganisme, et rien n'empêche d'admettre que là, comme en tant d'autres lieux, la principale église chrétienne s'était élevée sur les ruines du principal temple païen, et que l'édifice consacré à saint Pierre avait remplacé celui qui avait été dédié à Apollon ou à telle autre divinité du panthéon païen.

Les choses ne marchèrent pas aussi vite dans les campagnes, ce dernier refuge des vieilles croyances, dont les sectateurs ont dû précisément leur nom de *pagani* aux bourgades et aux villages, *pagi*, dans lesquels ils pouvaient offrir plus librement leur culte aux anciens dieux [1]. Il suffit de lire les décrets des conciles, pour s'assurer que, dans les Gaules, l'usage d'adorer les idoles et de s'adonner aux superstitions païennes n'avait pas encore disparu au VI[e] siècle [2]. En 533 les évêques réunis à Orléans promulguent la défense déjà ancienne, mais, paraît-il, toujours nécessaire, qui interdisait aux fidèles, sous peine d'excommunication, de prendre part au culte des idoles ou de goûter des viandes immolées sur leurs autels [3]. C'est à la même époque qu'on doit placer le récit dans lequel, d'après Grégoire de Tours, un voyageur, originaire de Clermont, raconte à St. Nicet (évêque de Trèves dès 527) que, s'étant embarqué pour l'Italie, les passagers du vaisseau qu'il montait se trouvèrent être tous des païens appartenant à la population des campagnes, et qu'une tempête s'étant élevée, ils se mirent à invoquer chacun la divinité de son choix [4]. Et, dans l'homélie même

élevées entre l'évêque d'Arles et celui de Vienne. Voyez *Régeste genevois*, aux années sus-indiquées, et plus loin, p. 29, note.

[1] Orose (406), en rendant compte à St. Augustin de l'ouvrage qu'il avait entrepris sur son ordre, lui dit : « *Præceperas mihi ut scriberem adversus vaniloquam pravitatem eorum qui, alieni a civitate Dei, ex locorum agrestium compitis et pagis*, pagani *vocantur, sive gentiles.* » *Historiarum præfatio* 3.

[2] Voy. Beugnot, Hist. de la destruction du paganisme en Occident, Paris, 1835, 2 vol. 8° t. II, p. 324-26.

[3] « *Catholici, qui ad idolorum cultum revertuntur, vel qui cibis idolorum utuntur, ab ecclesiæ cœtibus arceantur.* » II[me] concile d'Orléans, canon 20, dans Labbe, *Concilia*, t. IV, p. 1782.

[4] « *Nuperrimo tempore, quum, navem ascendens, Italiam peterem, multitudo*

qui nous occupe, Avitus ne paraît pas être bien sûr qu'il n'existe pas encore des idolâtres tout auprès des lieux où il consacre la basilique nouvelle. Il n'y a donc pas à s'étonner d'entendre parler à cette époque, comme d'une chose récente, de la destruction d'un temple païen dans les limites du diocèse de Genève.

Nous voyons même, un peu plus tard encore, sur un autre point des Gaules, se passer un événement semblable, dont le récit pourrait sans invraisemblance convenir tout aussi bien à l'œuvre entreprise et consommée par l'évêque Maxime. Il s'agit des succès de la propagande religieuse tentée, vers 540, par saint Rigomer dans le diocèse du Mans : « Ce saint avait appris, raconte son biographe [1], qu'il se trouvait dans le voisinage un ancien temple païen (*antiquum fanum*), objet de la vénération d'un peuple nombreux, et où se faisaient des vœux diaboliques et de criminelles offrandes. Rigomer fut ému d'une vive compassion pour cette gent rustique et infidèle (*de rustico et infideli populo*), qui, au lieu de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, s'adonnait à celui du diable, et loin de faire ainsi son salut, courait, au contraire, à sa perdition. Enflammé d'un saint zèle, il vint sur les lieux avec d'autres chrétiens et s'enquit soigneusement de ce qui se passait. Ayant, en effet, constaté l'existence de cette tromperie diabolique, il se mit à prêcher aux habitants de l'endroit la parole de Dieu, en les exhortant à abandonner cette superstition abominable, à fréquenter l'église de Dieu et à chercher leur salut en Jésus-Christ (*in Christo Jesu salutem expeterent*). C'est ce qu'ils firent, avec le secours du Seigneur, et, ayant détruit le temple païen, ils élevèrent à la même place une basilique (*et ipso fano*

paganorum *mecum ingressa est, inter quos et ego tantum solus eram, inter illam* rusticorum *multitudinem, christianus..... Ortâ tempestate, cœpi invocare nomen Domini...* pagani *vero invocabant deos suos, et ille Jovem, iste Mercurium proclamabat, alius Minervæ, alius Veneris auxilium implorabat.* » Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. 17, 5.

[1] *Acta Sanctorum*, des Bollandistes, 24 août, p. 787, et dans le *Recueil des historiens des Gaules*, de Dom Bouquet, t. III, p. 427.

*destructo, basilicam in eodem loco ædificaverunt).* » Ce passage démontre la persistance, jusques au milieu du sixième siècle, non-seulement des superstitions idolâtres dont plus tard encore on trouve des traces[1], mais de l'adoration publique des faux dieux. Quoiqu'on ne puisse pas l'envisager comme un témoignage historique de premier ordre, il n'en dépeint pas moins avec beaucoup de vraisemblance la manière dont les conquêtes du christianisme devaient amener peu à peu dans nos contrées la ruine du culte païen.

En résumé — si l'on adopte pour le titre de notre homélie l'explication qui nous semble avoir en sa faveur, sinon l'évidence absolue que de tels sujets ne comportent pas, du moins la plus grande apparence de probabilité — ce discours aurait été prononcé l'an 522, dans un bourg, dépendant de Genève, nommé Namasce ou Namasci (aujourd'hui Annemasse), à propos de la consécration d'une église ou chapelle que Maxime, évêque du diocèse, avait élevée en cet endroit sur l'emplacement d'un temple païen démoli. Ces diverses circonstances de temps et de lieu ne sont point en désaccord avec ce que demande la vraisemblance historique, et nous croyons rendre exactement le sens des mots dont se compose le double titre mis en tête de l'homélie de St. Avit, en les traduisant de la manière suivante :

« Prêchée pour la dédicace de la basilique que l'évêque Maxime avait construite dans un bourg de l'évêché de Genève, dans la campagne sur la gauche, après y avoir détruit un temple païen.

« *Cette homélie a été prêchée lorsque, au retour de l'inauguration d'Agaune, la dédicace fut célébrée à Namasce (Annemasse).* »

Nous pouvons passer maintenant au texte même du discours que nous allons donner tout à la fois en latin, avec une orthographe et une ponctuation correctes, et en français, dans

[1] Voyez Beugnot, ouvrage cité, t. II, p. 327-43.

une version que nous chercherons à rendre aussi fidèle qu'il nous sera possible.

Mais, ce qu'il faudrait surtout pour acquérir de ce discours une parfaite intelligence, ce serait de pouvoir se transporter, par la pensée, dans l'enceinte et aux abords de cette basilique, où la curiosité, comme la dévotion, devaient attirer une foule nombreuse d'auditeurs, dont les impressions et les idées étaient, sans doute, bien différentes de celles qui régneraient aujourd'hui parmi une semblable réunion de fidèles. Ce n'est pas, en effet, dans l'aspect extérieur de cette foule, où les Gallo-romains se mêlaient aux Burgondes, ce n'est pas dans la diversité et l'opposition des physionomies, dans la variété et l'étrangeté des costumes, ni dans les détails de la cérémonie religieuse elle-même, qu'il faut surtout chercher le contraste des situations. La présence de deux évêques, les pompes du culte, le rituel ecclésiastique, et même certains effets pittoresques, produits par la différence des mœurs et des temps, tout cela peut, sans grande difficulté, se retrouver et se revoir, en imagination. Mais une société bouleversée, où se coudoyent des envahisseurs tout à la fois hérétiques et barbares, et des vaincus qui conservent les traditions de l'orthodoxie et de la civilisation — une société, où le paganisme compte peut-être encore des sectateurs, et où l'antagonisme religieux le plus prononcé divise les adorateurs du vrai Dieu — une société, où les choses de la religion et de la théologie tiennent une immense place, et où la culture de l'intelligence et de la pensée n'est l'apanage que d'un nombre d'hommes infiniment restreint — une société, où les orateurs sacrés, qui voulaient tout à la fois être compris de la masse de leurs ouailles et agréables à l'élite de leur troupeau, devaient nécessairement sacrifier au mauvais goût, en mêlant les violences du langage aux raffinements du bel esprit : — voilà ce qui entourait Avitus, et voilà ce que nous avons quelque peine à nous représenter aujourd'hui, pour prendre place parmi ses auditeurs. Ecoutons-le toutefois :

« A mesure que nous recevons, sur notre route, l'accueil empressé des félicitations publiques, il se forme en quelque sorte, par ce concours solennel et continu, comme une seule et même fête, et, en nous avançant ainsi de vertus en vertus, nous trouvons, dans l'excès de notre joie, de quoi compenser la fatigue que nous cause la difficulté des chemins. Grâce au zèle du premier pasteur, on voit avec les années les âmes se donner en plus grand nombre à Dieu, les lieux de prière s'augmenter, et les récompenses se multiplier pour ceux qui élèvent des temples aux martyrs. A mesure que les hérétiques diminuent, les progrès de la religion vont croissant, et c'est aux dépens de la mauvaise foi que s'enrichit la vraie foi. On peut dire que déjà brillent au milieu de la vie présente quelques rayons de ces promesses qui sont faites pour la vie future : l'ivraie des doctrines ariennes mêlée au bon grain se dessèche sous l'action d'un triage incessant[1]; des gerbes trop fortement liées subsistent encore, mais c'est pour être consumées par les flammes éternelles dans le siècle à venir, et par l'envie dans le

---

« Agentibus nobis, viarum cursu, gratulationis procursum, fit continuatione solemni quodam modo una festivitas, et, dum ambulatur de virtutibus in virtutes, quod fatigat difficultas itinerum consolatur alacritas gaudiorum. Principis studio sacerdotis anni(s) succrescunt animæ Deo, orationibus loca, præmia construentibus templa martyribus. Hæretico rariscente, profectus religionis adjicitur ; dispendiis perfidiæ fides recta ditatur. Pæne est ut in præsentibus jam subradiat quod promittitur in futuris[1] : insertum tritico lolium dogmatis arriani, proventu adsiduæ separationis, arescit ; servantur manipuli vinculis alligati, quos pœna in perenni sæculo, præsenti com-

[1] La parabole de l'ivraie; Matth. XIII, 24-30 et 36-43.

siècle présent. Cette envie s'accroît encore en voyant, par l'heureuse transformation de l'édifice où nous sommes, la sainteté succéder au sacrilége, le renouvellement à la vétusté, la noblesse à la confusion. Le lieu consacré aux martyrs va porter ses fruits là où florissait le culte des idoles; d'une semence de mort est sortie une moisson de vie. C'eût été déjà beaucoup si le poison avait péri, combien c'est une plus grande chose que de voir les remèdes prendre sa place! Jusques à présent régnait, comme dans un champ inculte et maudit, un épais fouillis d'épines! Mais, voici! de ce fouillis épineux s'épanouissent des fleurs, qui, par leur éclat, leur parfum, leur beauté, enchantent et ravissent également le ciel et la terre. Qu'importe que jusques ici cet affreux buisson ait déchiré de ses ronces tous ceux qui l'approchaient, maintenant qu'on en voit enfin sortir une rose gracieusement entr'ouverte et colorée par la rougeur d'une honte tardive!

« C'est ainsi qu'autrefois, quand l'antique peuple d'Israël marchait à la recherche de la terre promise, la blancheur de

---

burat invidia. Addit hanc etiam, ædis hujus commutatione felici, de sacrilegio sanctitas, de vetustate novitas, de confusione nobilitas. Fructificat locus martyrum quò floruit cultus idolorum ; semente mortifera reditus vitalis excrevit. Magnum erat si periissent venena; quanto majus est successisse medicamina. Regnavit hactenus, velut in campo maledictionis incultæ, spinarum densa concretio, de qua, ecce, terrenis pariter satisfaciens supernis, delectabilis, tam odore quam specie, florum decor efflagrat; nec refert hactenus horrentem rubum tactu aspero vicina puncxisse, de quo tandem rosæ, blanditer molliscentis, sero pudore vultus inrubuit.

« Sic quondam, dum priscus Israelita terram repromissionis expeteret, aridam squalentemque heremi faciem cælestis cibi

l'aliment céleste couvrit la surface aride et désolée du désert [1]. C'est ainsi que, du rocher qu'aucun voyageur n'avait jusque-là sondé, jaillit la source qui devait les désaltérer [2]. Mais que ces hommes d'un autre âge ne me vantent plus leur Moïse, pour avoir, d'un coup de sa baguette, adouci des eaux jusqu'alors toujours amères [3], ni le prophète Elisée, son égal en vertu, pour avoir corrigé, par une infusion de farine, l'amertume d'une marmite remplie d'herbes sauvages [4]. Sans doute ce sont là des exemples dignes d'admiration : qui pourrait le nier? Mais, aujourd'hui même, il est accordé à votre évêque d'en faire autant, lui, qu'un succès, tout à la fois divers et semblable, rendra leur égal. Et même, n'est-ce pas une moindre marque de puissance de parvenir à modifier, par la prière, les choses créées, que de faire entrer le Créateur dans un édifice d'où l'on a chassé son ennemi?

« La place des païens est, certes, ici bien tenue par la haine

---

candor aspersit [1]. Sic rupes, eatenus cunctis vita..... (viatoribus?) inexperta, largum sitientibus puteum, mollito duriciei naturalis rigore, profudit [2]. Quid mihi laudet antiquus Moysen suum aquas, ab ævo asperas, ligno castigante dulcasse [3]? Quid Eliseum, virtute non imparem, agrestis cibi amaritudine plenum libetem, medici farris infusione, condisse [4]? Hæc quidem gesta exempli admirabilis fuisse, quis nesciat? Sed non minus hodie vestro datum est sacerdoti, quem par diversitas felicis eventus parem paribus adprobabit; cùm, minoris pæne virtutis sit creaturas orando convertere, quàm, hoste depulso, Creatorem ædibus invitasse.

[1] La manne; Exode XVI, 14
[2] Le rocher d'Horeb; Exode XVII, 6.
[3] Les eaux de Mara; Exode XV, 25.
[4] La marmite des prophètes; 2 (4) Rois IV, 41.

venimeuse des Ariens du voisinage, et, s'il ne s'y trouve plus, peut-être, d'idolâtre qui voulût adorer plusieurs divinités, il y a des hérétiques qui gémissent à la vue des hommages rendus au seul Dieu. Celui qui divise la Trinité aime, en effet, la pluralité des dieux ; il partage avec les païens le goût de la diversité, et, détruisant comme eux l'unité, il les voit avec plaisir se créer plusieurs dieux, et il trouve en quelque sorte dans leur exemple l'excuse d'en compter lui-même trois. Mais, pourquoi les faux adorateurs de Christ s'affligeraient-ils de ce qu'un lieu fermé à l'idolâtrie s'est ouvert aux vertus? Personne n'est exclu de l'alliance du salut : ils peuvent jouir, en commun avec ceux qui sont sauvés, de ce que, jusques à présent, nous n'avons pas voulu posséder avec ceux qui sont perdus. Nous condamnons les enceintes consacrées à des cultes profanes, mais nous ouvrons nos temples à ceux de leurs sectateurs qui se convertiront.

« Qu'ils viennent donc chercher ici, dans son unité, Celui en qui ils s'étaient plu jusques à présent à mettre la division. Qu'ils

---

« Implet hîc porro Gentilium vices vicinantium Arrianorum tabidus livor, et, si paganus hîc forte jam deest, qui plures Deos vellet excoli, gemet hæreticus qui unum conspicit exorari. Diligit quippe Trinitatis divisor numerositatem Deorum, et, consanguineo separationis affectu, pariter solididate perrupta, multos Deos fieri a consentaneis adquiescit, sub quorum favore, quasi excusabiliter, ipse tres numeret. Quid ingemiscat Christi vacuus nominator locum numinibus interclusum patuisse virtutibus? Nullus à salutis consortio prohibetur : sit eis pariter commune cum salvis quod hactenus nostrum noluimus esse cum perditis. Profanis cultibus claustra damnamus ; conversuris cultoribus templa patefacimus.

« Expetat ergo hîc solidum, quisquis amaverat ante divisum.

reconnaissent maintenant le rocher qui est Christ, ceux qui ont jusqu'à ce jour adoré ici des pierres. L'autel des sacriléges a péri, un autel s'élève pour les sacrifices; le nom est le même, tout autre est la destination. Le serpent d'airain guérit là où mordait le serpent de feu [1], qui a lâché prise sous ses étreintes. Ils sont contraints par la force des choses, les ingrats, de subir l'obligation d'un bienfait qu'ils étaient indignes d'offrir, mais qu'ils sont forcés d'accepter. Vous diriez les corbeaux qui apportaient la viande au prophète Élie [2], et qui, mis en fuite le gosier serré, apaisent, avec l'aliment qu'ils avaient convoité pour eux-mêmes, la faim d'autrui. Réjouissons-nous donc d'un commun accord : le fondateur, du succès de son œuvre; ses auxiliaires, du concours qu'ils lui ont prêté ; le peuple, du gain qu'il a fait; le pays, de l'obéissance qui le maintient fidèle et qui le délivrera de l'infidélité. Que l'adversaire, plus utile par sa conversion quand il cède, que s'il triomphait selon ses désirs en

---

Recognoscat nunc Christum petram, quisquis hîc dudum saxa veneratus est. Sacrilegiis ara periit, venit ara sacrificiis: nomen unum, causa diversa est. Medetur serpens æreus quò momordit ignitus[1]; cessit constrictioni locum. Re cogitur ingratus et indicta sibi necessitate beneficii quod offerre non meruit, sed suffere coactus est. Putes corvos Eliæ nostri, depulsos frenato gutture.... um (carnium) portitores [2], cibo quem concupierant aliena magis pavisse jejunia. Lætemur ergo exultatione concordi: effectu conditor, concursor adsensu, populus lucro, tellus obs..... (obsequio), fidelis ut permaneat,

[1] Le serpent d'airain ; Nombres XXI, 6-9.

[2] « *Corvi deferebant ei carnes mane et carnes vesperi;* » 1 (3) Rois XVII, 6. Avitus affectionne beaucoup cette allusion aux corbeaux d'Elie : Epît. 35, « *non minuit gratiam qualitas portitorum, sicut nec Eliæ nostro..... cibi..... inter volatilium rostra viluerunt.* » Epît. 65, « *Putasses eulogias vestras tenaci corvorum rostro ad Eliæ pastum exhiberi.* »

menant captif le vrai chef du salut et en subjuguant le prince de la béatitude, que l'adversaire, puni par la perte salutaire de son temple idolâtre, sache se réjouir d'avoir été chassé de cette ancienne demeure, lorsqu'il aura compris qu'il ne pouvait se relever qu'en étant expulsé par de meilleurs que lui. »

Cherchons, maintenant que nous en connaissons bien le contenu, à nous rendre mieux compte de ce discours. Il nous apprend d'abord qu'Avitus était occupé, au moment où il le prononça, de la visite du diocèse de Genève, et peut-être même de toute sa province ecclésiastique qui, située en grande partie dans les régions montueuses des Alpes, ne laissait pas que de présenter au métropolitain en tournée d'assez grandes difficultés de déplacement [1]. Mais les succès de la vraie foi, dont il constatait la réalité, lui faisaient aisément prendre son parti des désagréments du voyage, et il célèbre, avec des accents où la conviction emprunte trop souvent le langage de la rhétorique, les victoires de l'orthodoxie. Si l'emphase de son éloquence paraît disproportionnée à l'érection dans un coin du diocèse d'une église de second ordre, il ne faut pas oublier que c'est le triomphe de la religion sur les idolâtres et les héréti-

[1] D'après la décision du pape Léon I, rendue en 450, l'évêque de Vienne exerçait les droits de métropolitain dans les diocèses de Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble. Cette décision fut confirmée en 513 par le pape Symmaque; mais, déjà avant cette dernière date, selon les auteurs de la *Gallia Christiana* (T. XII, 785), l'évêché de Martigny aurait été agrégé par les rois burgondes à la province ecclésiastique de Vienne.

---

ne remaneat infidelis..... (Hostis?), utilior conversione dum cedit, quam intentione si vicerit agens veritatis caput salutis vinctum, beatitudinis subjugatum, quæstuosa delubri sui amissione mulctatus, tùm se antiqua sede gaudeat potuisse depelli, cùm intellexerit, melioribus nisi pulsum, non posse restitui. »

ques, qui forme le vrai sujet de l'homélie; la localité même, où l'évêque de Vienne eut l'occasion de prononcer son discours, ne pouvait rien ajouter ni rien enlever à l'importance de ses paroles. L'instrument dont Dieu s'est servi pour faire triompher la bonne cause, c'est l'évêque de Genève, Maxime, auquel Avitus décerne des louanges qui trouvent leur confirmation dans l'éloge que fait de ce prélat un autre écrivain du sixième siècle. « En ce temps-là, dit-il, le siége de l'église de Genève était occupé par Maxime, auquel la pureté et la sainteté de ses mœurs ne faisaient pas moins d'honneur, que l'étendue et la variété de ses talents; chez lui la prédication de la parole divine atteignait les hauteurs de l'éloquence [1]. »

Il n'est donc pas surprenant que Maxime fût l'un des coopérateurs les plus efficaces d'Avitus, dans cette croisade contre l'hérésie, qui fut, pour celui-ci, l'occupation principale de toute sa vie. L'éclatante conversion du roi Sigismond, puis celle de son fils Sigeric, qui, l'un et l'autre, étaient passés des rangs des Ariens dans ceux des catholiques, avait contribué sans doute à favoriser les efforts des deux prélats pour ramener dans leurs diocèses l'unité de la foi.

Cependant les succès dont Avitus félicitait Maxime n'étaient pas tellement complets, que les Ariens ne tinssent encore leur place à côté des orthodoxes, et qu'il ne fallût plus ou moins compter avec eux. Leur existence est suffisamment attestée par le langage même de l'homélie; en outre, leur position dans Genève et son diocèse nous est révélée par la lettre qu'Avitus écrivit à leur sujet au roi Sigismond. Comme cette épître rentre directement dans la question dont nous nous occupons, et que, tout en étant antérieure à l'homélie, elle lui sert néanmoins de complément, nous la reproduisons ici intégralement, en latin, d'après le P. Sirmond, et en français, dans une version où nous ne sommes pas sûr d'avoir toujours réussi à bien saisir et à bien rendre le sens de l'original :

[1] Historia Abbatum Agaunensium, citée, dans la Vie de S. Sigismond, par les Bollandistes: *Acta Sanctorum*, 1er mai, p. 84.

AVITUS, ÉVÊQUE DE VIENNE, AU ROI SIGISMOND.

« Je dois, toute ma vie, vous témoigner l'expression de mon dévouement; mais je le dois plus particulièrement encore à propos de la fête actuelle, qui est, pour votre sollicitude, une occasion de surveiller les tentatives des hérétiques, en même temps que de vaquer à la célébration de notre culte. La tâche vous incombe, en effet, lorsque, chaque année, nos adversaires se réunissent par une sorte de contagion, de soigneusement empêcher que, par leur ruse artificieuse, ils ne fassent renaître ce qu'avec la grâce de Dieu vous avez déjà si courageusement et si victorieusement détruit, quelle que soit la résistance qu'on oppose, sous vos yeux, au triomphe de Jésus-Christ. Ainsi, grâce à cette sollicitude, se trouvera plus vigoureusement réprimée la faction genevoise, qui, comme aux premiers jours du monde, a fait pénétrer dans le cœur des hommes, par le sifflement des paroles féminines, le venin des serpents.

« C'est pourquoi je désire, à supposer que j'en sois digne, d'être instruit le plus promptement possible, si, après s'être mis d'accord avec le roi, père de Votre Majesté, on a cessé d'ap-

---

AVITUS VIENNENSIS EPISCOPUS DOMNO SIGISMUNDO.

« Omni quidem vitæ meæ tempore debitorem me asserendi famulatûs agnosco; sed impensiùs festivitate præsenti, quæ sollicitudinem vestram, non minùs explorandis hæreticorum conatibus, quàm nostræ partis occupat cultibus celebrandis. Siquidem, per annuum quoddam contagium congregatis adversis, attento labore vobis curandum est, ne, alienæ calliditatis fraude, pullulet quod, in Dei nomine, jam vestra victoria celebrabili virtute succidit, quamlibet Christo propitio, præsentibus vobis, obsistat. Hinc, illa sollicitudine pressior constipatio genavensis, quæ, in more originis primæ, virilibus animis virus anguium sibilo feminei sermonis insonuit.

« Unde, illud si mereor, quamprimum scire desidero utrum, cum domno Clementiæ vestræ patre mentio illius ordinationis

pliquer l'ordonnance qui avait introduit dans les discussions entre catholiques et Ariens cette peste des honnêtes gens vomie par l'enfer; ou bien, si l'on continue à se laisser duper par crédulité, ou plutôt par cette hypocrisie perfide, qui, moins imprimée dans les cœurs que couchée sur le papier, en revient peu à peu, grâce à une autorisation expresse, à ses anciennes opinions. Certainement, si cette secte continuait, comme elle avait commencé, à se confondre avec les Ariens, notre triomphe, sous votre règne, n'en serait que plus éclatant, puisque, les deux hérésies étant réunies en une seule, on verrait diminuer par nos conquêtes et nos arguments le nombre des schismatiques et des schismes.

« Daignez donc répondre à mon humble requête, et, à propos des fêtes de l'apôtre votre patron particulier, accordez à notre impatience la double satisfaction de recevoir de vous, sur vous-même, de bonnes nouvelles[1]. »

---

exciderit (*Sirmond*, acciderit), quæ, bonorum pestem ab infernalibus latebris excitatam, catholicis Arrianisque certantibus intromisit; vel, si servatur adhuc credulitatis, imo simulationis illius dolus, quem, non impressum animis sed chartulis exaratum, paulatim in antiquâ sui dogmatis credulitate (*Sirmond*, crudelitate) revocat literata promissio? Quæ certè, si adhuc, ut cœperat, societati arrianæ communione immixta est, claret gloriosior, sub principatu vestro, noster triumphus, cùm, duabus hæresibus in unum redactis, tam acquirentibus quam convincentibus nobis (*Sirmond*, vobis), et schismaticorum numerus decrescit, et schismatum.

« Hinc ergo servitium curiositatis meæ dignanter aspicite, et, de peculiaris patroni vestri apostoli festis, expectationi nostræ prosperitatis et compellationis vestræ munera duplicate. »

[1] Aviti Opera, Ep. 29, p. 77. Cette lettre a été écrite entre les années 514 et 516, pendant que Sigismond, appelé par son père au partage de la royauté, résidait à Genève.

La tolérance et les concessions accordées aux hérétiques dont il est ici question prouvent assez qu'il fallait conserver encore envers eux certains ménagements, et qu'on ne pouvait, en particulier, leur refuser de prendre part à la fête annuelle qui se célébrait en l'honneur de St. Pierre, patron du diocèse, Et ce n'étaient pas seulement les Ariens qui pouvaient profiter de cette faveur temporaire; elle avait été également accordée (ce qu'Avitus déplore et espère voir cesser) à une autre secte, qui paraît avoir recruté dans Genève même le gros de ses adhérents (*constipatio genavensis*). On a supposé que ces sectaires professaient les opinions de Photin, évêque de Sirmium, mort en 376 [1]. S'ils s'unissaient aux Ariens, c'était en raison de leur commune hostilité contre les catholiques, plutôt que de l'identité de leurs doctrines. Les Photiniens, en effet, loin de s'en tenir à contester avec les disciples d'Arius l'égalité absolue du Père et du Fils, comme personnes de la Trinité, n'admettaient pas qu'avant la naissance de Jésus-Christ le fils de Dieu eût possédé une existence distincte et personnelle. « Très-pernicieuse hérésie, dit Avitus, qui, en faisant dater de Marie l'origine de notre Seigneur, blasphème Dieu le Père par son impiété envers le Fils [2]. » Assez répandus dans les Gaules, ces hérétiques, que l'évêque de Vienne appelle « la peste des honnêtes gens, » auraient donc été à Genève les devanciers du fameux infortuné qui, mille ans plus tard, vit ces mêmes villes de Genève et de Vienne se disputer la triste tâche de punir en sa personne une semblable opinion [3].

[1] Voy. J. Sirmond, notes sur les épîtres 28 et 29 d'Avitus, p. 27 et 28.

[2] Opera, Epist. 28, p. 84. Agobard appelle Avitus : « *Photinianorum hæreticorum validissimus expugnator.* » Opera Aviti, Præf. p. 3.

[3] Un des chefs de l'accusation dirigée contre Michel Servet portait : « Il dict que nostre Seigneur Iesus-Christ nest poinct fils de Dieu, sinon en tant quil a esté conçu du sainct Esprit au ventre de la vierge Marie ; » et on lit dans l'énumération des charges que contient la sentence qui le condamnait : « Item a dict Iesus-Christ nostre fils de Dieu de toute éternité, ains tant seulement dempuys son incarnation. » Voyez *Relation du procès de Michel Servet*, dans les *Mémoires de la Soc. d'hist. de Genève*, t. III, p. 137 et 116.

Heureusement pour Avitus que, soit raison, soit nécessité, on pouvait, de son temps encore, être intolérant sans être persécuteur, et, qu'au lieu d'invoquer contre les dissidents la sanction des lois criminelles, on se contentait, pour les ramener dans le giron de l'église, de leur adresser du haut de la chaire, comme il le fait lui-même dans son homélie, de pressants appels et de vigoureuses remontrances. Pour bien saisir, du reste, le point de vue auquel l'évêque de Vienne s'est placé, et qui ne laisse pas que de jeter quelque confusion dans son discours, il faut savoir qu'il identifie le païen et l'hérétique, et que, n'étant pas sûr qu'il y ait encore des idolâtres dans le pays, il lance contre les schismatiques, à propos de l'échec infligé au culte des faux dieux, les invectives qui, sans cela, ne trouveraient plus d'application. Le paganisme est mort, sans doute, mais il revit dans l'hérésie, et tout ce qu'on aurait pu dire de l'un peut se retourner contre l'autre. C'est ainsi que l'éloquent prélat trouve moyen de donner à son homélie ce qu'on appelle aujourd'hui « un caractère d'actualité. » Tous les détails du discours s'éclaircissent quand on le regarde sous cet aspect, et qu'on se dit que l'intention du prédicateur est de fustiger les hérétiques sur le dos des païens.

L'on peut même aller plus loin, car notre homélie renferme des passages d'où il semble résulter que les hérétiques du voisinage se seraient servis, pour leur propre culte, du temple païen récemment détruit, et qu'on le leur avait enlevé pour installer à sa place un édifice consacré à l'usage des seuls orthodoxes. Si, dans cette circonstance, l'on avait suivi la pratique généralement admise par l'église catholique, on n'aurait en effet éprouvé aucun scrupule à affecter purement et simplement, après l'avoir consacré, l'édifice ancien à sa destination nouvelle. Mais, en agissant ainsi, on se serait, en revanche, complétement mis en désaccord avec les idées professées sur ce sujet par le métropolitain de la province de Vienne et par ses suffragants. Tandis que, précisément vers cette époque

(523), le pape Jean I écrivait aux évêques d'Italie : « Partout où vous trouverez des églises occupées par les Ariens, hâtez-vous de les consacrer au culte catholique [1], » Avitus déclarait que la politique, comme la conscience, interdisaient une telle conduite, et ce n'est pas sous le roi arien Gondebaud, mais sous le roi catholique Sigismond, qu'il exprimait cette opinion dont on ne peut par conséquent suspecter la sincérité :

« Enlever aux hérétiques leurs églises, disait-il, c'est leur fournir un légitime motif de nous regarder comme des persécuteurs, et la mansuétude catholique ne doit prêter le flanc, ni à leurs calomnies, ni à celles des païens. Ne leur donnons pas la satisfaction du martyre. Qui sait d'ailleurs, si nous ou les nôtres, nous n'aurions pas à souffrir les représailles de nos adversaires devenus triomphants? Mais il y a plus : on peut convertir un hérétique, j'avoue que j'ignore comment on s'y prend pour purifier et sanctifier une chose insensible. On change les cœurs, mais il n'y a pas de bénédiction capable d'effacer les souillures matérielles. Notre Seigneur a voulu être enterré dans un tombeau neuf, et l'on ne parviendra jamais, quoi que l'on fasse, à purifier un sépulcre dans lequel un cadavre a pourri. On a beau jeter hors d'une église les ossements du dogme hérétique, la puanteur reste, et plutôt que d'y déposer les membres du corps sacré de Christ, je préfère la laisser vide dans une éternelle solitude [2]. » Conformément à ces principes, les évêques de la province de Vienne, réunis au concile d'Epaone en 517, sous la présidence de St. Avit lui-même, avaient promulgué le canon suivant (33) : « Nous dédaignons d'appliquer aux usages sacrés *les basiliques des hérétiques;* car

[1] Labbe, *Concilia*, t. IV, p. 1606. En 511, le concile d'Orléans déclarait, dans son dixième canon, que « les basiliques, qui ont été au pouvoir des Goths hérétiques, doivent être consacrées de la même manière que les églises catholiques. » Ibid. 1406.

[2] Aviti Opera, Epist. 6, p. 24-28.

nous les avons en une si grande exécration, que nous regardons leur souillure comme irrémédiable [1].»

Il ne semble donc pas que ce puisse être à un édifice, où le culte hérétique aurait succédé au culte païen, qu'Avitus fasse allusion dans son homélie, et il faut renoncer, par conséquent, malgré les apparences, à expliquer ainsi la portion de ce discours qui paraissait admettre cette interprétation. Autrement nous prendrions l'évêque de Vienne en trop flagrant délit d'inconséquence. Mais c'est trop nous attarder dans l'analyse de notre homélie. On pourrait sans doute, en se plaçant à un point de vue plus général, et en se livrant à un examen plus approfondi, y puiser, pour l'histoire ecclésiastique, d'intéressants renseignements. Cette tâche n'est pas la nôtre. Nous n'avons voulu étudier cette pièce de polémique oratoire, que par les côtés où elle jette quelque jour sur le passé de notre pays. Nous allons envisager du même point de vue les autres pièces de la même collection, où, cette fois, nous ne trouverons, au lieu d'un discours complet, que des fragments disjoints et mutilés, dont il n'est facile de constater ni le sens, ni l'attribution.

Parmi ces fragments des homélies d'Avitus, notre attention doit se porter premièrement sur celui dont le titre renferme le nom de *Genova :* Dicta in dedicatione basilicæ Genova quam hostis incenderat. *Prêchée pour la dédicace d'une basilique à Genève, qui avait été brûlée par l'ennemi.* Nous ne nous arrêterons pas à contester la juste application à notre ville du nom de *Genova*, quoiqu'on ne le retrouve point ailleurs sous cette forme, et quoique, dans l'autre homélie, Genève soit appelée *Janavinsis urbs*. De César à Avitus on compte au moins dix manières différentes d'écrire ce nom propre, et ces diversités orthographiques n'existent pas seulement d'un auteur à

[1] Labbe, *Concilia*, t. IV, p. 1580.

l'autre, on les retrouve encore, à quelques pages de distance, chez un même écrivain [1]. Rien n'était plus arbitraire et plus divergent, à cette époque, que l'orthographe des noms propres. Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il soit ici question de Genève, puisqu'il ne peut être question de Gênes, et que, dans la province d'Avitus, on ne trouve aucune autre localité à laquelle, de près ou de loin, on puisse appliquer cette dénomination.

Que l'évêque de Vienne ait fait dans le diocèse de Genève plus d'une dédicace d'église, cela n'a rien d'étonnant, et il n'y a pas à s'étonner davantage que ce fût à la suite des ravages de la guerre, que la reconstruction de l'édifice qu'il consacrait ait eu lieu. Quel était cet édifice? Alexandre Morus, qui le premier, croyons-nous, a fait usage, pour notre histoire, des homélies d'Avitus, voit dans l'église dont il est parlé celle de St-Pierre de Genève [2]. Cette opinion a été adoptée par tous les historiens subséquents, sauf J.-A. Gautier, qui pense qu'il s'agit simplement ici d'une église quelconque, et non pas de l'église principale de la cité [3]. D'après ce que nous avons dit plus haut sur le sens du mot *basilica*, nous estimons que c'est Gautier qui a raison, et qu'il n'est point ici question de la *basilique de Genève*, c'est-à-dire de l'église cathédrale qui aurait été appelée *ecclesia*, mais d'une *basilique à Genève*, soit qu'il faille chercher celle-ci dans l'intérieur ou au dehors de l'enceinte de la ville.

Nous avons appris, en effet, d'Avitus lui-même, que c'était

[1] On trouve le nom de Genève sous les formes suivantes, qui ont pour la plupart des adjectifs correspondants : *Geneva, Genava* ou *Gennava, Genova, Genaba, Genua; Cenava; Janoba, Januba, Jenuba; Janua; Janvis.* L'adjectif *Janavinsis* ne répond exactement à aucune de ces appellations.

[2] Voyez *Oratio de duobus Genevæ miraculis, sole et scuto.* Medioburgi, 1652, 4°, p. 19 et 20. Ce discours offre un échantillon complet de ce que la rhétorique boursouflée, unie à une érudition indigeste et sans critique, peut produire de plus choquant. L'auteur fut, de 1642 à 1649, professeur de théologie à l'Académie de Genève.

[3] Voyez Spon, *Hist. de Genève,* t. I, p. 24, note, éd. 4°.

alors l'usage d'ériger des basiliques aux abords des villes, et l'on trouve dans les chroniqueurs du temps plus d'un exemple d'édifices de ce genre qui étaient attribués à la ville sous les murs de laquelle ils étaient construits[1]. L'église de St-Victor à Genève se trouvait dans ce cas. Nous ne voulons point dire toutefois que ce soit de cette église qu'il s'agisse ici. Nous croyons seulement que la basilique, « qui avait été brûlée par l'ennemi, » devait exister dans le voisinage immédiat de Genève plutôt que dans son intérieur. Il ne nous paraît pas résulter, en effet, des informations qui nous sont conservées, que, du temps de Gondebaud ou de Sigismond (du moins jusqu'en l'année 522, au delà de laquelle notre homélie ne peut pas se placer), Genève ait eu à souffrir d'un état de guerre assez grave pour que, dans le centre même de la ville, prise d'assaut, des édifices religieux aient été livrés aux flammes. L'histoire ne fait aucune mention d'une catastrophe de ce genre, que les chroniqueurs n'omettent pas en général. Avitus, dans les deux fragments qui nous restent de l'homélie qu'il prononça en dédiant la basilique reconstruite, n'y fait pas non plus la moindre allusion.

Les seules hostilités de quelque importance dont il soit alors parlé, et à l'occasion desquelles ce désastre aurait pu frapper notre ville, c'est, d'une part, la lutte engagée contre Clovis par Gondebaud et par son frère Godégisèle, auquel était échue la résidence de Genève; c'est, d'autre part, la guerre faite par Gondebaud à ce même Godégisèle, qui, dans le combat livré près de Dijon par les deux frères à l'armée de Clovis, était passé avec toutes ses troupes du côté de l'ennemi, ce qui avait amené la défaite de Gondebaud[2]. Dans la première de ces circonstances, ce furent les Burgondes qui envahirent le territoire des Francs. Genève fut donc l'un des points de départ des agresseurs, et non l'un des points d'attaque exposé aux incursions de l'ennemi. Dans le second cas, quoique ce

[1] Voyez plus haut, p. 11 et 12.

[2] Voyez Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* L. II, c. 32, 33.

fût dans Avignon que Gondebaud eût été chercher un refuge, et dans Vienne que Godégisèle vainqueur eût établi son trône, il n'est pas impossible que des faits de guerre se fussent passés sous les murs de Genève, pendant que le premier de ces princes était poursuivi, dans sa fuite vers Avignon, par les troupes de Clovis. Mais si, dans cette occasion, notre ville avait été saccagée comme Vienne le fut bientôt, dans le siége que Gondebaud lui fit subir pour tirer vengeance de son frère, les historiens ne s'en seraient probablement pas tus.

L'incendie, dont parle le titre de l'homélie, mais sur lequel le texte de celle-ci semble muet, avait donc été, selon nous, le résultat d'une incursion faite par l'ennemi sous les murs de Genève, plutôt que d'une attaque en règle qui aurait porté dans cette ville la dévastation. Aussi, pour le dire en passant, ne croyons-nous point que la *restauration* de Genève, attribuée à Gondebaud par un document sans valeur [1], doive s'entendre, si elle a eu lieu, de la réparation de grands dégâts commis dans son enceinte, mais qu'elle s'applique plutôt à ces travaux d'agrandissement et d'embellissement auxquels les princes aiment à attacher leur nom. C'est uniquement, d'ailleurs, à des travaux de ce genre que se rapporterait, d'après l'ingénieuse restitution d'Edouard Mallet, l'inscription mutilée où il est question des dépenses qu'aurait faites Gondebaud pour étendre l'enceinte de Genève [2].

Quant à l'emplacement qu'occupait la basilique dont il s'agit, quant à l'époque précise où Avitus en fit la dédicace, quant aux circonstances, locales ou générales, au milieu des-

[1] L'une des *Notitiæ Galliarum* publiées par Dom Bouquet, et à laquelle il refuse, avec Adrien de Valois, toute autorité et toute créance : « *Ejus operâ nihil probari, nihil certe erui potest, adeo ut nullam præbeat utilitatem.* » *Recueil*, etc., t. II, Præf. § 1 et p. 1, note 2.

[2] Voyez les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, t. IV, p. 308, où le texte de l'inscription est reconstitué comme suit :

(Gunde BADVS REX CLEMENTISS imus) | EMOLVMENTO PROPR i O | SPATIO MVLT(ip)LICAT(o) | *(Restauravit, Munivit, Auxit?)*

quelles il prononça son discours, ce sont là tout autant de points sur lesquels nous ne possédons aucune information, et sur lesquels en particulier ce qui nous reste de l'homélie ne nous procure pas le moindre renseignement. Tout ce qu'on y peut découvrir, c'est, dans l'exorde, une comparaison entre le publicain Zachée et le chef du diocèse de Genève, de laquelle il semble résulter que ce prélat aurait été appelé à l'épiscopat, sans avoir cherché à attirer sur lui l'attention de ceux qui conféraient alors cette fonction suprême. Mais de quel évêque est-il question? Est-ce de Maxime? Est-ce de l'un de ses prédécesseurs? Nous l'ignorons absolument.

Quelques déductions plus explicites nous seraient probablement permises, si nous pouvions revendiquer pour l'homélie, dont nous venons d'examiner le titre et l'exorde, les trois fragments dont M. Delisle la croit encore composée [1]. Mais nous ne saurions les lui attribuer. M. Delisle lui-même exprime sur le premier de ces fragments des doutes qui, indépendamment des raisons qu'il donne, sont pleinement justifiés, ce nous semble, par le contenu même du texte. Il s'y trouve des expressions qui ne peuvent s'appliquer à la reconstruction d'une église chrétienne, (*loca erepta errori*, *viduata idolis*.), et qui se rapportent évidemment à un édifice élevé, comme celui de Namasce, à la place d'un temple païen. Quant aux deux fragments suivants, renfermés l'un et l'autre sur les deux pages d'un même feuillet, nous n'estimons pas que ce soit à une homélie prononcée dans Genève qu'on puisse les attribuer. Ils sont inséparables l'un de l'autre, et ils composent la dernière portion du discours auquel ils appartiennent. Or, cette raison seule suffirait déjà pour ne pas les rattacher à celui dans lequel Avitus prit pour texte l'histoire de Zachée. Il existe, en effet, dans les papyrus de Paris, un autre fragment qui forme la péroraison d'une des homélies du saint évêque, et où, comme

[1] Voyez *Mémoires de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XV, p. 279-282.

dans l'exorde de celle qu'il débita à Genève, il entretient ses auditeurs du péager de Jéricho [1]. La mention de celui-ci devait revenir tout naturellement à la fin du discours auquel le récit de St. Luc (ch. XIX), indiqué dès la première ligne comme formant l'évangile du jour (*ex evangelica lectione*), servait de texte. Ce fragment est évidemment, ainsi que Bignon l'a déjà vu, la conclusion de l'homélie prêchée à Genève, dont on possède ainsi la tête et la queue. Pour les deux pages intermédiaires qui l'auraient complétée, nous ne savons pas les retrouver dans ce qui reste du texte des homélies. Puisse un plus habile investigateur les y découvrir un jour.

Mais, à supposer que ce ne fût pas le morceau où il est encore parlé de Zachée, qui formât la fin de l'homélie genevoise, ce ne serait toujours pas le texte contenu dans le feuillet 12, qui pourrait en tenir la place. Il renferme, en effet, des détails qui conviennent à un tout autre site que celui de Genève, et dans lequel nous avions été tenté de voir la description plus ou moins fidèle des environs de St-Maurice en Valais, où nous savons, par le titre d'une des homélies, qu'Avitus avait aussi fait entendre sa voix. Un fleuve tumultueux et profondément encaissé, un pont jeté d'une rive à l'autre, l'espace ouvert et élevé qu'occupe le saint édifice qui surplombe la rivière, c'étaient autant de traits qui semblaient, à certains égards, convenir à la situation du monastère d'Agaune [2]. Mais l'une des

[1] Ce fragment se trouve sur le recto du premier feuillet des papyrus (p. 73 de la copie de Bignon). Le texte en est trop mutilé pour qu'on puisse aisément le rétablir, mais on y lit les expressions suivantes, qui ne laissent aucun doute sur son contenu : « *Zacchæus.... erogator divitiarum, severus fraudis.... vicini arboris..... ad videndum redemptorem....* »

[2] *Est quidem fabrica præsens jocunda loco, imminens fluvio, et, confragosum vicini torrentis tumultum, velut impendentis reverentiæ terrore, castigat. Cohibetur venerabilibus ripis amnis arctatus, et pendulam interjecti pontis semitam, ad expetenda sacrorum culminum loca, substernit.* » Bignon pense qu'il s'agit ici de l'Isère, et que, par conséquent, ce passage appartient à l'homélie prêchée par Avitus en Tarentaise : « *Dicta in basilicâ sancti Petri, quam Sanctus episcopus Tarantasia condidit.* »

raisons qui nous empêchent d'attribuer ce fragment à l'homélie de Genève, ne nous permet pas davantage d'y voir la fin de celle qu'Avitus prononça dans la basilique de St-Maurice. En effet, cette fin se trouve déjà dans un autre feuillet des papyrus de Paris, en sorte que nous sommes ici encore en possession du début et de la péroraison d'une homélie, dont le milieu nous fait défaut. Mais, tandis que ni le morceau qui commence, ni celui qui termine le discours sur Zachée, ne nous procurent aucune information quelconque sur les circonstances au milieu desquelles ce discours fut prononcé, il n'en est pas de même de ce qui nous reste de l'homélie prêchée à St-Maurice d'Agaune.

Nous voulons en dire quelques mots : ce ne sera pas sortir de notre sujet, puisque, d'une part, ce n'est pas sortir de notre pays, et que, de l'autre, comme nous l'avons vu, l'homélie prononcée à Namasce, sur territoire genevois, se relie chronologiquement à celle qu'Avitus débita dans la basilique valaisanne.

Ici encore, l'évêque de Vienne exerçait ses droits de métropolitain ; le diocèse auquel appartenait le bourg d'Agaune portait alors le nom de Martigny, où résidait son chef spirituel. On voit cet évêque d'Octodurum siéger en 517 dans le concile territorial, convoqué par Avitus à Epaone, près de Vienne, et tenu sous sa présidence, et l'on peut considérer ce prélat comme l'un des suffragants de la province viennoise[1]. La suprématie ecclésiastique de saint Avit lui permettait donc de se regarder comme chez lui à St-Maurice, aussi bien qu'à Genève, et de présider, sans commettre d'usurpation, à la consécration solennelle que célèbre son homélie.

Le titre de celle-ci nous apprend qu'elle fut prononcée le jour même de la fête des martyrs d'Agaune, c'est-à-dire le 22

[1] Voyez plus haut, p. 29.

septembre, et à l'occasion de changements opérés dans le monastère placé sous leur invocation : DICTA IN BASILICA SANCTORUM AGAUNENSIUM IN INNOVATIONE MONASTERII IPSIUS VEL PASSIONE MARTYRUM [1]. Nous n'avons point l'intention de discuter ici l'authenticité de la légende qui raconte que 6600 soldats chrétiens, composant la légion nommée *thébéenne*, ayant refusé d'exécuter les édits de persécution lancés par l'empereur Dioclétien contre leurs coreligionnaires, furent, sur l'ordre de Maximien Hercule, décimés d'abord, puis livrés à une extermination totale dans le voisinage d'Agaune, plus tard appelé Saint-Maurice, du nom d'un des principaux martyrs [2]. Ce qui est certain, c'est qu'avant le temps d'Avitus, il y avait à Agaune un établissement religieux quelconque, qui se rattachait à la mémoire et au culte des martyrs thébéens [3], et que cet établissement fut réformé ou reconstitué par les soins du roi Sigismond.

S'il faut en croire un écrivain, à peu près contemporain de ce prince, voici comment les choses se seraient passées [4] : « Après, dit-il, que Sigismond, fils du roi Gondebaud, eut abjuré les erreurs de l'arianisme pour embrasser la foi catholique, il s'appliqua avec zèle à servir les intérêts de la religion. Ce fut alors que Maxime, évêque de Genève (suit l'éloge reproduit plus haut, p. 30), engagea Sigismond à chasser, de la

[1] La conjonction *vel* n'est pas employée ici dans le sens disjonctif, mais avec la signification copulative qu'elle possède souvent chez les auteurs de la basse latinité. « *Pro* vel *alii* et, *quod perinde est*, » dit dom Ruinart, sur Grégoire de Tours, *Hist.* l. III, c. 6, où on lit : « *Chrotechildis regina Chlodomerem vel reliquos filios suos alloquitur.* »

[2] Ce qui concerne l'origine et la crédibilité de la légende des martyrs thébéens, a été discuté avec beaucoup d'impartialité et d'érudition par M. le professeur Gelpke, dans sa *Kirchengeschichte der Schweiz*, Bern, 1856, t. I, p. 50-86. On peut considérer son travail comme le meilleur résumé de cette question souvent débattue.

[3] Les Bénédictins, qui ont composé l'*Histoire littéraire de la France*, démontrent, dans leur troisième volume, p. 78 et 111, qu'il y avait des moines à Agaune avant le règne de Sigismond.

[4] *Historia Abbatum Agaunensium* citée plus haut, p. 30, et dont l'auteur, qui avait été le disciple de l'abbé Achivus, devait écrire vers 550.

place que les bienheureux martyrs thébéens avaient rougie des taches de leur illustre sang, un ramassis d'habitants vulgaires, et de ramener en ce lieu, sur lequel un châtiment atroce avait jeté tant d'éclat, une population respectable, afin que les ténèbres y fissent place à une perpétuelle lumière... Un conseil ayant alors été tenu, chacun fut d'avis, par l'inspiration divine, d'expulser d'Agaune toutes les femmes, ainsi que les familles laïques, pour y installer une famille de Dieu, c'est-à-dire une famille de moines, qui, imitant jour et nuit les intelligences célestes, se consacreraient à l'exécution des chants divins. »

A ces détails un peu vagues, nous pouvons joindre des informations plus précises, dues aux historiens du sixième siècle. Marius, évêque d'Avenches, fixe à l'an 515 l'érection du monastère d'Agaune par Sigismond, que son père avait associé depuis peu à l'exercice de la royauté [1]. D'après Grégoire de Tours, ce ne serait, au contraire, qu'après la mort de Gondebaud, que son successeur aurait édifié ce monastère, « en y construisant avec un soin tout particulier des maisons et des basiliques [2]. » La divergence des dates fixées par ces deux chroniqueurs peut aisément se concilier, en attribuant celle que donne Marius au décret par lequel Sigismond prescrivit la construction du couvent, et en rapportant celle qu'indique Grégoire à l'époque où ce décret eut reçu sa pleine et entière exécution. Deux ou trois ans ne sont pas trop pour l'achèvement d'une entreprise de ce genre. Si l'évêque d'Avenches s'en tient, d'ailleurs, pour ce qui concerne l'œuvre de Sigismond dans Agaune, à ces simples mots : « Le monastère d'Agaune fut construit par le roi Sigismond, » il n'en est pas de même de l'évêque de Tours.

[1] « *Florentio et Anthemio consulibus monasterium Acauno à rege Sigismundo constructum est.* » Marii *Chronicon*, dans Dom Bouquet, *Recueil*, *etc.*, t. II, p. 14.

[2] « *Mortuo Gundebado, regnum ejus Sigismundus filius ejus obtinuit, monasteriumque Agaunense sollerti cura cum domibus basilicisque œdificavit.* » *Hist. Franc.*, l. III, c. 5.

D'accord avec le plus ancien biographe du fils de Gondebaud [1], il nous apprend que ce prince éprouvait, pour le monastère qu'il avait fondé une prédilection particulière (*sollerti curâ*), dont il lui donna bientôt des marques nouvelles. A peine, en effet, Sigismond avait-il conduit à son terme l'œuvre de reconstruction dont nous avons parlé, qu'une catastrophe domestique survenue dans sa famille lui procura l'occasion de conférer à l'abbaye d'Agaune de plus éclatants témoignages de sa munificence. Ayant, dans un moment de violence, fait étrangler son fils Sigeric, le roi Sigismond vint à Saint-Maurice chercher un remède à son désespoir, et il crut ne pouvoir mieux faire, pour expier ce parricide, que d'introduire, dans le couvent qu'il venait de rétablir, un rite qui le distinguât de toutes les autres maisons religieuses. Sur l'institution de ce rite par Sigismond, tous les témoignages sont d'accord, et, quant à la circonstance qui en fut l'occasion, Grégoire de Tours la rapporte à deux reprises, d'une manière trop positive, pour que le simple silence du premier narrateur que nous avons cité (p. 43), puisse infirmer l'assertion de l'historien des Francs [2].

Quelque étrange que puisse aujourd'hui paraître cette sorte d'assurance mutuelle entre le crime et la dévotion, elle est trop conforme aux mœurs du temps, pour ne pas trouver dans cette conformité même une garantie d'authenticité. Il n'est pas moins probable, comme on peut le conclure de divers témoi-

[1] Cet auteur anonyme de la vie de St. Sigismond, publiée par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, 1er mai, dit de ce prince : « *Meditabatur qualiter pretiosis sanctis* (*Agauni*) *deservire deberet ut agminibus eorum sociari posset.* » § 6, p. 87.

[2] Grégoire dit dans son *Histoire*, l. III, c. 5 : « *Uxoris iniquæ consilio utens* (*Sigismundus*), *iniquus exstitit parricida.... Quo facto, seró jam pœnitens..... ad sanctos Agaunenses abiens, permultos dies in fletu et jejuniis durans, veniam precabatur ;* psallentium ibi assiduum instituens, *Lugduno reversus est...*» Et, dans son livre *Sur la gloire des martyrs*, l. I, c. 75 : « *Sigismundus post interemtum per iniquæ consilium conjugis filium, compunctus corde Agaunum dirigit ibique..... pœniteutiam egit..... et* psallentium cotidianum instituit.....»

gnages[1], que ce fut sur le conseil ou avec l'approbation des chefs de son clergé et principalement d'Avitus, que le roi parricide et pénitent, dont l'Église a fait un saint, se résolut à instituer dans Agaune le rite de la psalmodie perpétuelle, *psallentium assiduum* ou *quotidianum*, ainsi que l'appelle Grégoire de Tours.

Cette innovation, « *inusitatum opus*[2], » comme dit le biographe de Sigismond, ne portait point, du reste, sur le fond même de la psalmodie. Celle-ci devait continuer à avoir toujours pour objet les psaumes et autres morceaux de l'Écriture, dont se composait chaque jour l'office divin ; mais le nouveau rite consistait à supprimer toute interruption dans ce qu'on appelait alors « la célébration du cours[3]. » Ainsi, tandis que, dans les autres couvents occidentaux, les psaumes ne se récitaient que par intervalles, au retour des *heures canoniques*, les moines d'Agaune, à l'instar des cénobites d'Orient, devaient, au contraire, ne jamais suspendre les chants de l'office, et ils étaient, dans ce but, répartis en escouades (*per turmas*), ou en chœurs (*per choros*), qui se succédaient jour et nuit à tour de rôle, afin que la psalmodie se perpétuât sans interruption. En retour de cette obligation, qui les rendait plus nombreux et plus occupés, le roi Sigismond jugea bon d'accorder à leur couvent un supplément de dotation, soit en terres, soit en autres propriétés (*locumque tam in territorio quam in reli-*

[1] Voyez plus haut, p. 44, et Frédégaire, *Chronicon*, 1, dans Dom Bouquet, *Recueil*, etc., t. II, p. 417 ; Adon, évêque de Vienne, *Chronicon*, ibid. p. 607 ; Aimoin, moine de Fleury, *De Gestis Francorum*, l. III, c. 80 ; ibid. t. III, A, p. 106.

[2] *Tunc non aliter nisi nutu Dei, ut credimus, angelo nuntiante, ipsi revelatum fuit ut, ad instar cœlestis militiæ, psallentium choros institueret. Quo divinitus accepto consilio, sanctos atque apostolicos viros consuluit utrum salubriter cogitaret an non? Qua interrogatione inter se ventilata sancti antistites,* licet inusitatum opus, *tamen Domino annuente unanimiter corroboraverunt.* » Ubi supra.

[3] Sur le sens et l'usage de cette expression, voyez Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, Paris, 1865, 1 vol. 8°, p. 470, au mot *Office divin*.

*quis rebus affluentissime ditavit*), comme nous l'apprend Grégoire de Tours [1].

De même que nous pensons, avec cet historien et le biographe du roi burgonde, que ce fut à la suite de son parricide que ce prince institua, dans Agaune, le chant perpétuel, de même nous regardons comme infiniment probable, que ce fut Avitus qui lui en suggéra l'idée. Épouvanté du crime qu'il avait commis, mais en même temps reconforté et stimulé par son directeur de conscience, Sigismond s'imagina qu'il mettrait sa pénitence à la hauteur de son forfait en dotant l'Église catholique en général, et son cher monastère d'Agaune en particulier, d'un rite extraordinaire et qui n'avait pas encore paru en Occident. Il existait assez de rapports entre le royaume de Bourgogne et l'empire d'Orient, aussi bien qu'entre les églises des deux pays, pour que l'idée d'emprunter à ceux qu'ils regardaient comme leurs supérieurs hiérachiques [2] une nouvelle institution religieuse put naître naturellement dans l'esprit du prélat comme dans celui du monarque. Ce dernier, qui devait à l'empereur Anastase le titre de Patrice, cherchait par sa déférence à reconnaître cet honneur [3], et l'évêque de Vienne.

[1] *De gloriâ martyrum*, l. I, c. 75.

[2] Avitus, écrivant au patriarche de Constantinople, lui disait : « *Ut præcipuum sacerdotem justo vos desiderio sitimus..... Custodite traditam vobis* etiam super nos *disciplinam..... Expectat occidentalis Ecclesia in sermonibus vestris donum cœlestis oraculi.* » (Aviti Opera, Epist. 7, p. 48.) Il écrivait d'autre part à l'empereur Anastase, en parlant au nom du roi Sigismond : « *Vester quidem est populus meus, sed me plus* servire vobis *quam illi præesse delectat; cumque gentem nostram videamur regere, non aliud nos quam* milites vestros *credimus ordinare.* » (Aviti Opera, Epist. 83, p. 137.) Bien que l'on ne doive pas prendre au pied de la lettre les expressions dont Avitus se sert pour dépeindre l'état de subordination politique et religieuse où se trouvaient les Burgondes relativement à l'Empire et à l'Eglise d'Orient, elles n'en attestent pas moins l'existence de rapports, plus ou moins intimes, entre les héritiers du prestige, plus que de la puissance, de Rome et les nouvelles sociétés fondées en Occident.

[3] Dès que Sigismond eut succédé à son père, il s'empressa d'envoyer une ambassade à l'empereur Anastase, et il choisit, comme député, « *unum de*

qui correspondait avec le chef de l'église d'Orient, se montre assez au courant de ce qui se passait dans l'intérieur de celle-ci [1]. Ils purent donc, l'un et l'autre, aisément concevoir la pensée d'imiter les monastères institués à Constantinople durant le quatrième siècle, et où des religieux appelés *Acémètes* se relayaient tour à tour sans relâche, pour que les hymnes sacrés qui faisaient le fonds de l'office divin se répétassent continuellement.

Saint Alexandre, qui, vers 420, fonda le premier de ces monastères, avait été frappé des paroles du psalmiste : « On méditera la loi du Seigneur jour et nuit, » et, après avoir pendant trois ans, dit son biographe, rêvé aux moyens de rendre possible cette perpétuité de la dévotion religieuse, il avait fini par former et par exécuter le projet de rassembler des moines qui célébreraient sans interruption, durant les vingt-quatre heures, l'office divin [2]. Après lui, Jean, son successeur, avait réglé les formes à suivre pour l'accomplissement de cette tâche, et il avait appelé ses moines, qu'il transporta en Bithynie, les *Acémètes* (Ἀκοίμητοι), « mettant, dit son biographe, le nom d'accord avec la chose; car, au moyen de la succession continue des chanteurs, il fit que la psalmodie *ne s'endormit jamais* [3]. » Vers 460, un Romain de distinction, nommé Studius, rétablit à Constantinople le nouveau rite, et répartit les religieux

*consiliariis meis, qui, quantum ad ignorantiam gallicanam, cæteros præire litteris æstimatur.* » (Aviti Opera Ep. 84, p. 140.) De même, en 519, lors de l'accession au trône de l'empereur Justin, « *gloriosissimum principem officio legationis expetiit* » (ibid. Ep. 7, p. 48).

[1] Aviti Opera, Epist. 2, p. 7; 3, p. 10.

[2] *Vita S. Alexandri* dans les *Acta Sanct.* des Bollandistes, 15 janv. §§ 29 et 30. L'auteur de la vie de S. Marcellus d'Apamée, l'un des successeurs d'Alexandre, dit de celui-ci : « Ὁ θεῖος Ἀλέξανδρος... σεμνὸν ἱδρύεται φροντιστήριον, οὗ δὲ καὶ νόμον εἰσάγει καινὸν μέν, ἀλλὰ τὸ ἁπανταχοῦ κάλλιστον, μηδέποτε τῶν εἰς Θεὸν ὕμνων τὸ συνεχὲς διακόπτεσθαι, ἀλλὰ τῇ κατὰ διαδοχὴν τῶν λειτουργούντων ὑπαλλαγῇ τὴν ἀσίγητον καὶ ἄπαυστον τῷ Δεσπότῃ περιποιεῖσθαι δοξολογίαν. » ib. p. 1018.

[3] Αὐτοῦ τὸ πρᾶγμα ὄνομα τῷ τόπῳ δόντος, ἐκ τῆς διηνεκοῦς πρὸς Θεὸν ὠδῆς τῶν Ἀκοιμήτων ἄχρι τοῦ δεῦρο τὸ φροντιστήριον ὀνομάζεται.... Ἐκ διαδοχῆς τῶν ἀδόντων τὴν πρὸς Θεὸν ἀκοίμητον ἐποιεῖτο δοξολογίαν. *Acta Sanct.* ubi supra.

qui devaient l'observer en trois troupes distinctes (εἰς τρία μέρη) [1]. L'analogie avec l'institution d'Agaune est trop frappante pour être fortuite.

Si l'on admet, comme nous, qu'il faut, en suivant le témoignage formel de Grégoire de Tours, distinguer entre l'époque de l'introduction de ce nouveau rite à Agaune et celle de la restauration du monastère qui l'avait précédée, on est conduit à se demander dans laquelle de ces deux circonstances Avitus prononça l'homélie dont nous avons reproduit le titre. En d'autres termes : Quel sens faut-il donner aux mots *in innovatione Monasterii* qu'il renferme? En s'en tenant, comme on l'a fait jusqu'ici, au passage qui suit immédiatement ce titre et qui sert d'exorde au discours, on ne peut rien conclure. Cet exorde, qui se rapporte exclusivement à la fête des martyrs thébéens, peut aussi bien convenir à la dédicace du couvent restauré, qu'à l'inauguration de la règle nouvelle; puisque l'on a dû tout naturellement choisir pour chacune de ces deux cérémonies le jour où l'on célébrait la fête des saints martyrs.

Mais, comme nous l'avons dit, ce n'est pas seulement l'exorde, c'est aussi la péroraison du discours d'Avitus qui subsiste encore, et, quoique les érudits qui se sont occupés d'Agaune ne l'aient jamais, à notre connaissance, revendiquée pour l'homélie prêchée dans la basilique de ce monastère, nous croyons qu'il ne peut exister aucun doute sur la légitimité de cette attribution. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer le contenu de ce morceau avec les renseignements que nous avons recueillis sur l'institution du chant perpétuel. Il en résulte que l'expression d'*innovatio monasterii*, et celle d'*institutio Acaunensium* qui lui correspond dans le titre de l'homélie, prê-

[1] Pendant que Gennadius occupait le siége de Constantinople, raconte l'historien ecclésiastique Nicéphore Callistas : Στούδιός τις περιφανὴς ἀνὴρ ἐκ Ῥώμης ἦκων.... μοναχῶν ἐκ τῆς τῶν Ἀκοιμήτων μονῆς ἐγκαταστήσας.... ἀσίγητον τὸν ὕμνον παρασκευάζει Θεῷ ἀναπέμπεσθαι, εἰς τρία μέρη τὴν ποίμνην διανειμάμενος. *Hist. eccl.* XV, 23.

chée à Namasce, ne peuvent l'une et l'autre s'entendre que de l'installation de la règle et du rite institués par Sigismond, en expiation du meurtre de son fils.

Avant de justifier notre opinion par la traduction des paroles mêmes d'Avitus, nous désirons reproduire celles qui forment le début de son discours et qui attestent l'existence, à cette époque, de la tradition relative au martyre des soldats chrétiens immolés sur les bords du Rhône. L'orateur commence, en effet, par résumer les traits principaux de la narration consacrée dont ses auditeurs venaient, une fois de plus, d'ouïr la lecture :

« On vient, leur dit le prédicateur, on vient, en vous relisant, suivant une sainte coutume, le récit de leur martyre, de vous faire entendre le panégyrique de ces bienheureux guerriers, dans les rangs fortunés desquels nul n'a été perdu, bien qu'aucun n'ait échappé; comme si l'injuste trépas de ces saintes victimes avait été en quelque sorte condamné par la justice du sort qui, deux fois jeté sur cette paisible troupe, accrut au centuple le nombre de ceux qui ne devaient être que décimés; en sorte que la haine, tournant à leur avantage, les choisit les uns après les autres, jusqu'à ce qu'ils fussent tous ensemble élus et réunis. On vous a raconté avec quel courage... avec quelle inaltérable modération..... »

---

« Præconium felicis exercitus, in cujus congregatione beatissima nemo periit, dum nullus evasit, cùm injustam sanctorum martyrum mortem quasi sortis justitia judicârit, quâ, bis super aciem dispersâ mansuetam, centuplex decimatis fructus adcresceret, et, odio in prosperum suffragante, eatenus eligerentur singuli donec simul colligerentur electi, ex consuetu(dine)..... series lectæ passionis explic(uit). Descripta..... est vitalis telorum instrumenta moderatio continua.....»

Ce qui suivait ce début (dont nous garantissons le sens général, plus que l'exacte interprétation de chaque phrase), nous ne le savons pas. Chacun peut suppléer à son gré les jeux d'esprit de cette éloquence alambiquée. Nous possédons en revanche, comme nous l'avons dit, la dernière portion du discours, qui, déjà publiée en partie par le P. Sirmond, se trouve plus complète encore dans la copie de Jérôme Bignon, d'après laquelle nous allons la reproduire. C'est là que se rencontre, bien qu'on ne l'y ait pas jusqu'à présent reconnu, le plus ancien et le plus authentique témoignage de l'institution de la psalmodie perpétuelle dans le couvent d'Agaune. Quoique mutilée dans une partie de son texte, cette fin de l'homélie offre néanmoins, par le mouvement général de la pensée et par la précision de certains détails, tous les éléments nécessaires pour son interprétation. Nous croyons donc pouvoir tenter celle-ci, sans nous flatter toutefois d'une entière réussite.

Après avoir, on ne sait à quel propos, célébré les gloires et les félicités de la Jérusalem céleste, Avitus s'adresse en ces termes à un prince qui ne peut être que le roi Sigismond :

« O très-pieux Souverain qui, pour être sur le trône plus jeune que d'autres princes, n'en es pas moins le premier de tous dans ton zèle pour les autels, il y a dans ce que tu as accompli bien des choses qui ont dû, jusqu'à présent, nous inspirer une vive reconnaissance ; comblés de bienfaits, mais pauvres de paroles, nous recevons de grands biens, et nous y

---

« Multa sunt, piissime præsul, in tribunali aliquibus junior, in altario omnium prior, multa sunt, inquam, in operibus tuis, quibus nos hactenus gratias debuisse dicamus. Ditati donis, pauperes verbis, percepimus magna, pauca persolvimus. Ornasti ecclesias tuas gazarum cumulo, numero populorum ; struxisti sumptibus quæ muneribus cumulares altaria. Nun-

répondons mal. Tu as rempli tes églises de trésors et de fidèles; tu as construit à tes frais les autels que tu as ensuite enrichis de tes dons. Jamais nos paroles n'ont été à la hauteur de tes mérites, mais lorsque nous en venons à la *solennelle psalmodie d'aujourd'hui,* ce serait peu de dire que tu surpasses nos louanges, puisque tu surpasses même tes propres œuvres.

« Qui pourrait, en effet, méconnaître ce qu'il y a de glorieux dans cette *innovation*, grâce à laquelle, tandis que, pendant les intervalles des offices, le culte cesse dans les autres sanctuaires, dans celui-ci la voix des chrétiens retentira perpétuellement, Christ sera perpétuellement célébré, perpétuellement entendu, et paraîtra vous exaucer perpétuellement en habitant désormais parmi vous. . . . . Votre travail en ce monde vous fait goûter l'espoir du repos éternel : Occupés d'une œuvre bénie, toute occasion de pécher vous est ôtée..... Vous fuyez le monde, il est vrai, mais vous priez pour le monde..... Que *votre sainte vigilance veille* pour tous..... Par *une telle institution,*..... puisse

---

quam quidem contulimus verba virtuti, sed, cum ad *præsens psalmisonum solemne* perventum est, parum puto si dicam verba nostra, vicisti hodie insuper et opera tua[1].

« Quis enim.... (negâ)rit, interdum tabernaculis officiorum mutatione vacantibus, illud glorios..(um) *innovari*, quo semper Christianus sonet, semper Christus..... semper audiatur, cæteris semper videatur exaudiens vos, nunc habitaturus hîc . . . . . (vos) sæculi labor ad spem quietis perpetuæ invitat; quibus occupatis actione felici omne peccandi tempus excluditur. . . . . mundum quidem fugitis, sed orate pro mundo, excluso a vobis sæculo. . . . . (san)ctum vigilare vestrum cunctis invigilet, quo . . . . . ter nobis

cette Gaule qui nous est chère fleurir et prospérer! Que l'univers envie ce que ce lieu vient d'inaugurer! Qu'aujourd'hui commence l'éternité pour cette œuvre pieuse, et pour ce pays la célébrité! Ceux *qui se consacrent à louer Dieu* dans le siècle présent, et qui le loueront de même durant les siècles futurs, trouveront dans la mort le renouvellement, plutôt que le terme, de cette sainte action. Puissiez-vous recevoir dans le ciel pour récompense ce dont vous aurez pris l'habitude sur la terre! Puisse votre *persévérance* être couronnée d'un si grand honneur, que ce qui va faire l'objet de votre tâche, vous soit accordé comme la juste rémunération de vos peines! »

Sommes-nous les victimes d'un singulier mirage? Ou bien ce qu'Avitus appelle le *psalmissonum solemne*, n'est-ce pas précisément ce *psallentium assiduum* dont Grégoire de Tours fait mention? L'*innovation* et l'*institution* qu'il célèbre, n'est-ce pas ce rite nouveau auquel on donnait le nom spécial de « l'*institution d'Agaune* [1] ? » Ces riches dotations, que prodi-

[1] « *Institutio SS. Agaunensium;* » Frédégaire, *Chronicon*, 1. « *Ad instar monasterii Agaunensium psallere;* » *Gesta Dagoberti*, I, § 35, dans Dom Bouquet, *Recueil*, etc., t. II, p. 589. « *Ordo psallendi in loco SS. Agaunensium institutus;* » Aimoin de Fleury, *De Gestis Franc.* III, 80. Ibid., t. III, p. 106, etc.

---

*institutione tali*. . . . . Gallia nostra florescat! Orbis desideret quod locus invexit! Incipiatur hodie et devotioni æternitas, dignitas regioni. Laudantibus in præsenti sæculo Deum, laudaturis pariter in futuro, renovat magis obitus quam terminat actionem. Recognoscatis in cœlo quam de hac tellure portabitis consuetudinem præmiorum ; tantusque perseverantiam vestram honor sequatur, ut quod vobis in exercitio erit operis, hoc solvatur in præmio pro retributione mercedis [1]. »

[1] Nous donnons à la fin de ce Mémoire, dans l'*Appendice*, N° I, A et B, le texte des deux fragments de l'homélie d'Agaune, d'après la collation faite sur le papyrus original par les soins de M. H. Bordier.

gue le roi Sigismond (*struxisti sumptibus quæ muneribus cumulares altaria*), n'est-ce pas une allusion à la munificence dont le monastère de Saint-Maurice était l'objet? L'absolue séparation d'avec le monde, la perpétuelle vigilance et la constante occupation de louer Dieu, qu'est-ce autre chose que la caractéristique la plus exacte de l'œuvre imposée aux religieux de cette abbaye? Et, quand l'évêque de Vienne leur promet une récompense qui leur rappellera durant l'éternité ce qu'était leur tâche sur la terre, n'est-ce pas des cantiques qu'ils entonneront près du trône de Dieu, dans la société des bienheureux et des anges, qu'il est question?

Les paroles d'Avitus fournissent, d'ailleurs, plus d'un renseignement sur la nature du rite spécial inauguré par Sigismond. La nouveauté et le caractère exceptionnel de l'observance ressortent des louanges accordées à ce prince pour s'être en quelque sorte surpassé lui-même en l'instituant. Non-seulement la perpétuité de la psalmodie est signalée avec beaucoup de précision et de force, mais nous pouvons discerner encore quel en était le sujet[1], et reconnaître en même temps dans quel esprit et à quelle intention l'œuvre était entreprise. Placés sous une clôture sévère, qui devait les mettre à l'abri, croyait-on, de toute occasion de chute (*omne peccandi tempus excluditur*), les moines d'Agaune se trouvaient chargés (ce qui était l'idéal primitif de la vie monastique) de vaquer ici-bas, comme les anges dans les cieux, pour le salut du monde, à l'adoration et à la prière. Ils devaient entretenir, pour ainsi dire, entre le ciel et la terre un commerce continu de bénédictions, et ne laisser jamais tarir, en récitant incessamment

[1] Nous aurions désiré constater comment se faisait à Agaune, dans le chant perpétuel, la distribution des diverses portions de la psalmodie. Il nous a été impossible de nous en former une idée claire d'après le seul passage qui semblait renfermer sur ce sujet quelque information. On le trouve dans le *De Gestis Francorum* du moine Aimoin, et nous le reproduisons dans l'*Appendice* de ce Mémoire, N° II, A.

les psaumes qui composaient le fond de l'office divin, cette source de supplications et d'actions de grâces à laquelle, de tout temps, se sont désaltérées dans l'Église chrétienne les âmes qui ont soif de Dieu[1]. Les louanges perpétuelles du Seigneur, une constante intercession pour les pécheurs qui sont dans le monde, voilà en quoi consistait cette œuvre bénie (*actio felix*), à laquelle Avitus souhaite une éternelle durée et de jaloux imitateurs.

On peut admirer la pieuse sincérité de l'évêque de Vienne; il est difficile d'estimer très-haut sa perspicacité. L'entreprise qu'il inaugurait portait en elle-même le principe de sa décadence, car on n'assimile pas impunément les hommes aux anges. Mais, si l'institution de la psalmodie perpétuelle n'a pas eu, dans le monastère d'Agaune, la durée que lui souhaitait Avitus, les imitateurs, en revanche, ne lui ont pas manqué. Soixante ans plus tard (584), le roi Gontran introduisait à Dijon, dans l'église de Saint-Bénigne et dans le monastère de Saint-Marcel à Châlons, « l'*institution* d'Agaune, qui, du temps du roi Sigismond,» dit le chroniqueur, «avait, sur l'ordre de ce souverain, été établie par Avitus et d'autres évêques[2]. » Dans le siècle suivant, Dagobert Ier (634) adoptait également pour l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, « l'institution du chant par escouades (*psallentium ordo per turmas*), comme elle se pratique jour et nuit,» dit son fils Clovis II, « dans le

[1] Un évêque presque contemporain d'Avitus, St. Nicet de Trèves, dans son traité *de Bono Psalmodiæ* (d'Achery, *Spicilegium* ed 2a, t. I, p. 224), après avoir célébré en très-bons termes l'excellence des Psaumes, ajoute : « *In Psalmis Christi sacramenta cantantur... . Hæc sunt cantiqua Dei, quæ canit catholica ecclesia.* » Ces deux courtes phrases résument tous les développements qu'Avitus donne à la même pensée dans son homélie.

[2] C'est Frédégaire qui dit cela (*Chronicon* 1) pour Châlons; et pour Dijon on lit dans la *Chronique de St. Bénigne* (d'Achery, *Spicilegium*, ed. 2a, t. II, p. 363) : « *Instituit nempe Gunthramnus, ut ad similitudinem monasterii SS. Agaunensium diu noctuque divinum in hâc ecclesiâ* (Sti Benigni) *persolveretur officium.* »

couvent de Saint-Maurice à Agaune [1]. » Ce même rit fut aussi en usage dans les monastères de Luxeuil en Bourgogne, de Remiremont dans les Vosges, de Saint-Germain à Paris, de Saint-Médard à Soissons, de Saint-Riquier dans le Ponthieu, et dans d'autres encore [2]. On ne peut donc méconnaître qu'Avitus et Sigismond avaient bien compris l'esprit de leur temps.

Cependant, trois siècles s'étaient à peine écoulés, que le chant perpétuel ne retentissait plus sous les voûtes de cette abbaye d'Agaune, dont il avait pris et illustré le nom. On avait, comme nous l'avons dit, trop présumé des capacités humaines. L'ennui seul aurait amené la fin de ce tour de force religieux, et, comme l'écrivaient quelques siècles plus tard les chanoines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, où le même chant perpétuel avait aussi été institué, « il fallait mettre un terme à cet intolérable et fastidieux labeur, à ces perpétuels et interminables chants [3]. » D'ailleurs, s'il est vrai (comme le dit

[1] Diplôme de Clovis, II, dans Dom Ruinart, Appendice des *Opera Gregorii Turonensis*, p. 1384. « *Eo ordine ut, sicut tempore domni genitoris nostri ibidem* (in Sᶜᵗᵒ Dionysio) *psallencius per turmas fuit instetutus vel sicut ad monasthirium Sⁱ Mauricii Agaunis die nocteque tenetur, ita in loco ipso celebretur.* X kal. julias XVI regni nostri » (22 juin 653).

[2] De ces divers monastères, celui de Remiremont (*Habendense*) était un couvent de femmes fondé par S. Romaric, vers 625, à l'instigation de S. Amatus qui avait été élevé à Agaune : « *Ibi*, dit le biographe d'Amatus, *multis virginibus congregatis, psallentium per septem turmas, in unaquaque turma duodenis psallentibus, die noctuque jugiter instituit.* » Voyez les *Acta Sanctorum Ordinis S. Bened. Saec.* II, p. 133, § 20. Vingt ans plus tard, un autre monastère de femmes institué à Laon par Sᵗᵉ Salaberge adopta aussi le même rite. Après avoir divisé ses religieuses en escouades, selon la règle des moines d'Agaune et du couvent de Remiremont, Salaberge leur ordonna « *die ac nocte psallendo canonem Omnipotenti personare et, juxta egregium prædicatorem Paulum sine intermissione orare.* » Ibid. p. 423. Dans l'abbaye de St-Riquier le chant perpétuel fut introduit par Sᵗ Angilbert, gendre de Charlemagne. Les prescriptions que renferme sur ce sujet la règle qu'il rédigea donnent une notion assez juste de la manière dont devait se pratiquer cette forme de l'office divin. Nous en reproduirons quelques passages dans l'*Appendice* N° II, B.

[3] C'était à Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne, qu'était adressée, vers 1180, cette lettre où les chanoines de Tours s'exprimaient ainsi :

un document d'une authenticité douteuse et qui est seul à l'affirmer[1]), que les moines d'Agaune, au nombre de 900, fussent exempts de tout travail manuel et exclusivement occupés à chanter la psalmodie à tour de rôle, il n'y a pas à s'étonner que cet exercice machinal de spiritualité ait porté des fruits amers d'hébétement et de corruption. On ne peut, du reste, dépeindre la décadence précoce de cette maison religieuse, d'une manière plus énergique, que ne le fait une bulle du pape Eugène II, où ce souverain pontife déclare que les moines d'Agaune « s'étaient déshonorés par d'infâmes et déplorables souillures » (*monachis nephanda et miserabili sorde pollutis*). Une nouvelle réforme étant ainsi devenue nécessaire, le roi Louis le Débonnaire remplaça en 824, par l'installation

« *Monachis, vel propter inertiam, vel propter frequentantium inquietudinem, integre non prosequentibus, canonici a principibus terræ substituti sunt.... Et, ad temperandum laborem illum fastidiosum et intolerabilem, juges illæ et interminabiles psallentium alternationes ad certas et discretas, sicut in aliis fit ecclesiis, horas distinctæ sunt.* » Voyez *Acta Sanct. Ord. S. Ben. Sæc. IV*, P. I, p. 173.

[1] Nous voulons parler de la pièce connue sous le nom d'*Actes du Concile d'Agaune*, et qui renferme le prétendu procès-verbal des conférences où le roi Sigismond débattit avec ses évêques ce qui concernait l'érection et l'organisation du monastère de St-Maurice. Publié, pour la première fois, par le P. capucin Sigismond, dans son *Histoire du glorieux sainct Sigismond martyr* (Syon, 1666, 1 vol 4°, p. 375), ce document fut promptement signalé comme apocryphe, d'abord par le P. Lecointe, de l'Oratoire, et le P. Chifflet, jésuite, puis par le ministre protestant Dubourdieu. Le P. Mabillon, qui cherche à le défendre, en sacrifie pourtant l'authenticité : « *Quod*, ut genuinum non sit, *certe antiquissimum est* » (*Annales Ord. S. Ben.* l. I, n° 71). Le plus ancien manuscrit de ces *Actes*, conservé dans les archives du couvent de St-Maurice, ne remonte pas au delà du XII^e^ siècle, et le contenu de la pièce offre tous les caractères d'une compilation maladroite, rédigée longtemps après l'époque à laquelle elle est censée remonter. Comme le dit séchement, mais justement, le P. Chifflet : « *Hujus fundationis tabulæ sunt imperiti cujuspiam* » (*Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 6 juin, p. 673). Au nombre des arguments les plus forts contre l'authenticité du document en question, il faut placer ceux qu'a donnés en sa faveur M. P. de Rivaz, dans ses *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne*. Paris, 1779, 8°, p 127-145. Les *Actes du concile d'Agaune* ont été fréquemment réimprimés; si nous ne nous trompons, la plus récente publication qui en ait été faite se trouve dans le *Mémorial de Fribourg*, t. IV, p. 338, année 1857.

de trente chanoines, l'organisation monastique dont Sigismond et Avitus avaient été les fondateurs [1].

Quand l'évêque de Vienne prononçait son homélie et prodiguait ses louanges au prince qui était son catéchumène et son pénitent, il ne prévoyait ni la prompte déchéance de la nouvelle règle, ni la chute bien plus rapide encore de l'avant-dernier roi burgonde[2]. L'année n'était pas révolue, que Sigismond, fait prisonnier par les Francs, subissait, après une courte captivité, la mort violente et prématurée qui lui a valu le titre de martyr[3]. Cet événement nous permet de préciser la date de l'homélie d'Agaune. Elle se place nécessairement entre le meurtre de Sigeric, commis en 522, et la captivité de son père, commencée en 523[4]. Nous savons, d'un autre côté, que ce discours fut prononcé le 22 septembre, jour de la fête des martyrs thébéens, et ce mois ne peut appartenir qu'à l'une des deux années dont nous venons de parler. Comme l'expiation dut suivre de près le crime, nous croyons que c'est à celle où

[1] Voy. la bulle d'Eugène II dans la *Gallia Christiana*, t. XII, p. 425, et *Mém. de Fribourg*, ibid., p. 353 : « *Postulavit à nobis Lodoicus, cognomine Pius.... rex Francorum, quatenus monasterium SS. Agaunensium..... privilegio ...decoretur..... sicut ante nostri prædecessores ejusdem loci monachos, ita nos canonicos quos, propulsis monachis nephanda et miserabili sorde pollutis, in eodem loco rex ordinaverat, auctoritate sedis apostolicæ decoremus.* »

[2] « *Avitus Sigismundum regem in fide pietatis erudivit; qui, agente illo, postmodum monasterium SS. Agaunensium construxit; quem postmodum captum et à Francis occisum vehementer doluit.* » Ce sont les paroles d'Adon, l'un des successeurs d'Avitus sur le siége de Vienne, dans sa *Chronique* écrite vers l'an 870; voy. Dom Bouquet, *Recueil*, etc., t. II, p. 667.

[3] Voy. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* L. III, c. 6 : « *Sigismundus, dum ad sanctos Agaunos fugere nititur* (toujours la prédilection pour Agaune) *à Chlodomere captivus abducitur..... Contra Gondomarum Chlodomeris ire disponens Sigismundum interficere destinuvit..... statimque interfecto cum uxore et filiis..... in puteum jactari præcepit.* »

[4] On lit dans la *Chronique* de Marius d'Avenches, à l'année 522 : « *Symmacho et Boetio consulibus Segericus filius Sigismundi regis jussu patris sui injuste occisus est;* » et à l'année 523 : « *Maximo consule Sigismundus rex Burgundionum Francis traditus est et in Francia perductus.* » Voyez Dom Bouquet, *Recueil*, etc., t. II, p. 15.

fut commis le parricide qu'il faut donner la préférence. Ce serait donc peu de jours après le 22 septembre 522, qu'Avitus, « au retour de l'institution d'Agaune, » aurait prononcé à Namasce, dans le diocèse de Genève, l'homélie dont la découverte a été pour nous l'occasion de cette étude.

Ceci nous conduit au terme des solutions, ou plutôt des conjectures, que nous avions à proposer sur les diverses questions historiques, qui, dans cette chasse à la vérité, se sont levées sous nos pas. Mais, bien loin de prétendre que nous ayons visé et frappé juste, nul n'est moins sûr que nous d'avoir atteint ce gibier difficile, qu'il est si attrayant de poursuivre et si douteux de capturer, nous voulons dire : la certitude.

A. Rilliet-de Candolle.

Erratum. P. 46, dernière ligne du texte, lisez : *reliquis rebus*.

# APPENDICE

## N° I

(Les lettres entre crochets n'existent plus que dans la copie de J. Bignon, vol. 297 de la collection Baluze, à la Bibliothèque impériale de Paris.)

### A

(Papyrus folio 7 recto. Bignon, 71 b, plus haut, p. 50: Sirmond, Aviti Opera, p. 164, Fragm. VI.)

[Dic]ta in basilica scorum acaunensium in innovatione monastirii [i]psius vel passione martyrum.

Præcunium felicis exercitus in cujus congregatione beatissima ne[mo|| per]it dum nullus evasit cum injustam sanctorum martyrum mortem quasi || [sort]is justitia judecarit qua bis super aciem dispersa mansuetam ce[n||tuple]x decimatis fructus adcriscerit et hodio in prosperum subfragante ||[eaten]us [e]l[iger]entur singoli donec simul collegerentur elicti ex consu[etu||.....s]eries licte passionis exple [c... descripta..... est vetalis telorum instrumenta mo]deratio con[tinua.....

### B

(Papyrus folio 8 verso. Bignon, 72, plus haut, p. 51: Sirmond, ibid. Fr. VII.)

cuju]s aditus nocte non claudetur quia non habit nocte cujus fores semp[er|| pa]ratas justis patulas impiis inaccessas non alternant claustra sed merita||[cuju]s fundamentum Christus est fides machina muros corona margaritum porta ||[au]rum platea agnus lucerna choros eclesia cui inter divinas laudes omnes operis ne||[cessi]tate seclusa sola erit requies sinceritas actionis multa sunt piissime praes||[ul in tri]bu-

nali aliquibus junior in altario omnium prior multa sunt inquam operebus || [tuis] quibus nos actinus gracias debuisse dicamus ditati donis pauperis verbis || [per]cipimus magna pauca persolvimus ornasti eclesias tuas gazarum cum||[ulo nu]mmero populorum struxisti sumtibus quæ munerebus cumolaris altari||[a nun]quam quidem contulemus verba virtuti sed cum ad praesens psalmison||[o sole]mne perventum est parum puto si dicam verba nostra vicisti hodie insu]||[per et op]era tua[1] quis enim....rit interdum tabernacolis officiorum mutacione vac||[an]tebus illud glorios.. innovari quo semper christianus sonit semper Christus|| abexit semper au....ur cæteris semper videatur exaudiens vos nunc hab||[itatu]rus hic . . . . . .|| [sæ]coli labor ad spem perpetuæ quietis invitat quibus occupatis actione || [feli]ci omne peccandi tempus excludetur a quibus quicquam senistrum||....sisse laudabile est quod non delectat cæleste si nequeat mundum || [qui]dem fugetis sed orate pro mundo excluso a vobis sæcolo cujus actum|| .....ctum vigelare vestrum cunctis invegelet quo||.....[ter no]bis institutione tali.....||

Folio 8 recto.

[2] Gallia nostra floriscat orbis desiderit quod locus invexit incipiatur || hodie et divotioni æternitas dignitas regioni laudantibus in præsenti [sæco]||lo Deo laudaturis pariter in futuro renovit magis obitus quam terminet act[i]||onem recugnuscatis in cælo quam de hac tellore portabitis consuetudine[m] || præmiorum tantusque perseverantiam vestram honor sequatur ut qu[od] || vobis in exercitio erit operis hoc solvatur in præmio pro retribucione mer[cedis]

FI[NIT]

[1] Ce qui suit n'a pas été reproduit par le P. Sirmond.

[2] Le texte de Sirmond reprend ici.

## N° II

### A

Passage d'Aimoin de Fleury sur le *Chant perpétuel* (*De Gestis Francorum*, l. III, c. 80, dans Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. III, p. 106) :

« Guntrannus rex synodum XL episcoporum aggregari præcipiens, ut *ordo psallendi, qui in loco SS. Agaunensium* temporibus Sigismundo regis *ab Avito* et cæteris pontificibus illius temporis *institutus fuit*, in cœnobio quod ipse fabricârat (S. Marcelli in suburbio Cabilonensi) teneretur, effecit. Qui videlicet ordo etiam ad sepulchrum S^ti^ Martini antiquitus celebratus, necnon in monasterio S^i^ Dionysii a Dagoberto rege agi præceptus, et à nobis cujusmodi esset exquisitus, taliter se habere est repertus : In diebus namque festivis sex antiphonæ binis psalmis explicabantur ; porro toto Augusto propter crebras festivitates manicationes fiebant (manicare autem mane surgere dicitur) ; in septembri vero septem antiphonæ canebantur, distributis unicuique binis psalmis ; in octobri octo cum ternis psalmis ; in novembri novem cum ternis itidem psalmis ; in decembri decem cum ternis similiter psalmis ; verùm in januario et februario, ut possibilitas sinebat ; hoc tamen observantes, ne minus à duodecim psalmorum quantitate ad vigilias dicerent nocturnas. Ad sextam tamen sex psalmi cum *Alleluia*, ad duodecimam duodecim, idque cum *Alleluia*, psallebantur. Sed de his ista sufficiant. »

Dans les *Grandes Chroniques de St-Denis*, qui reproduisent presque textuellement le récit d'Aimoin, la seconde partie de ce passage est remplacée par les mots suivants : « *Li ordres comme il est escrit en la riule pas ne le volons ci deviser, pour ce que il ne tornast à charge et à anui à ceulz qui n'ont pas mis leur cuers en tiex choses oïr.* » L. IV, c. 8.

En lisant le *Recueil des Conciles*, nous avons trouvé, dans le 18e canon du second concile de Tours, tenu en 567, le texte même qu'Aimoin donne comme le résumé de ses recherches sur l'organisation du *Chant perpétuel*. Mais ce texte ne se rapporte point à ce rite spécial; il a pour objet de régler, dans les diverses églises du diocèse de Tours, y compris la basilique de St-Martin, ce qui concerne l'usage ordinaire de la psalmodie liturgique. Ceci explique pourquoi le passage d'Aimoin ne répond pas à ce qu'il semble promettre. Voici le texte du canon du concile de Tours, on verra que le moine de Fleury a encore contribué à l'obscurcir en l'altérant :

« Itemque pro reverentiâ domini Martini, vel cultu ac virtute, id statuimus observandum, ut, tam in ipsâ basilicâ sanctâ, quam in ecclesiis nostris, iste *ordo psallendi* servetur : ut in diebus festis ad matutinum sex antiphonæ binis psalmis explicarentur; toto Augusto, manicationes fiant quia festivitates sunt et missæ sanctorum; septembri, septem antiphonæ explicentur binis psalmis; octobri, octo ternis psalmis; novembri, novem ternis psalmis; decembri, decem ternis psalmis; januario et februario itidem, usque ad Pascha. Sed, ut possibilitas habet, qui facit amplius pro se et qui minus, ut potuerit. Superest ut vel duodecim psalmi expediantur ad matutinum, quia Patrum statuta præceperunt ut ad sextam sex psalmi dicantur cum *Alleluia*, et ad duodecimam duodecim iterum cum *Alleluia*, quod etiam angelo nuntiante didicerant. Si ad duodecimam duodecim psalmi, cur ad matutinum non itemque vel duodecim explicentur? » (Labbe, *Concilia*, t. V, p. 857.)

## B

Extrait de la règle donnée par St. Angilbert aux moines de St. Riquier, en ce qui concerne le *Chant perpétuel* (Acta Sanctorum Ordinis Si Benedicti Sæc. IV, 1a pars, p. 47) :

« Tractare cæpimus qualiter in Dei laudibus, in doctrinis diversis et canticis spiritualibus, Christo omnipotenti placere valeamus. Quapropter trecentos monachos in hoc sancto loco regulariter victuros auxiliante Deo constituimus.... Centum etiam pueros scholis erudiendos sub eodem habitu et victu statuimus, qui, Fratribus per tres choros divisis, in auxilium psallendi et canendi intersint.... Ea autem ratione ipsi chori tres in divinis laudibus personabunt, ut omnes horas canonicas in commune simul omnes decantent. Quibus decenter expletis, uniuscujusque chori tertia pars ecclesiam exeat et corporis necessitatibus vel aliis utilitatibus inserviat, certo temporis spatio interveniente, ad divinæ laudis munia celebranda denuo redeuntes..... Quin imo omnes unanimes *sacrificium laudis* Domino omnipotenti, pro salute gloriosi mei Domini Augusti Karoli, proque regni ejus stabilitate, *continuâ devotione jugiter exhibeant.* »

Extrait de la biographie de St. Angilbert sur le même sujet (ibid, p. 127) :

« Præ omnibus studuit ut divina laus et sanctorum memoria *absque ullo instertitio* in ecclesia Salvatoris indefesse haberetur; ad quod rite tenendum statuit tres semper esse choros..... Et omnes quidem horas canonicas tres chori unà semper concinebant : quibus finitis pars uniuscujusque chori persistebat suo loco psallens voce mediocri; cæteri interea relaxabant usque ad præfinitum temporis spatium; cumque hi se omnibus necessariis relevassent, adveniente hora redibant ad exercitium divinæ laudis; et eodem numero quo isti redibant, alii ex eodem choro exibant.... Sic ad mensam, sic ad lectos, sic ad omnia omni tempore exibant, ut *indeficiens psalmodia* in ecclesia Salvatoris *omni tempore permaneret.* »

# GENÈVE

## MONNAIES INÉDITES

ET

## IMITATIONS ITALIENNES

FABRIQUÉES A

## POMPONESCO, BOZZOLO, DEZANA, PASSERANO et MESSERANO

« Post tenebras spero lucem. »

### § 1. **Monnaies inédites de Genève.**

Genève ayant conquis sa liberté et assuré son indépendance, l'un des premiers soins de ce nouvel Etat fut d'organiser la fabrication d'une monnaie à son nom [1].

Les débuts durent en être peu satisfaisants, car Claude Savoie, nommé maître des monnaies en 1535, pour dix ans, reçut dès la troisième année l'injonction de cesser sa fabrication. Henri Goulaz lui succéda en 1539 et imprima à l'atelier de Genève une activité dont témoignent les nombreuses monnaies fabriquées à son nom, c'est-à-dire avec son initiale G.

Sous la courte administration de son prédécesseur on frappa

[1] Cette Notice, dont la plus grande partie a été lue dans la séance du 7 décembre 1865 de la Société d'histoire, a paru dès lors dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* de Zurich. C'est du même recueil (octobre 1864) qu'a été tiré ce qui concerne les nos 3 et 4 du § II. Le dessin contenu dans le corps du texte est publié ici pour la première fois, de même que celui qui sur la planche porte le numéro 6*.

les rares deniers de 1535 à la légende DEUS. NOSTER. PUGNAT. PRO. NOBIS.[1], et la pièce, plus rare encore, où se lisent les mots MIIII. SESE. FLECTET. OMNE. GNV (genu) 1536[2]. Ces dates sont les seules, je crois, que l'on rencontre pendant la durée des fonctions de Claude Savoie; dès lors l'usage de dater la monnaie paraît avoir été fort négligé jusqu'en 1550.

A cette époque la monnaie prend un caractère stable et définitif, et le millésime reprend avec une telle régularité qu'il est permis d'attribuer désormais à la période de 1539-1550 toutes les pièces genevoises sans date et signées par Henri Goulaz[3].

Deux de ces monnaies se distinguent des autres par la forme insolite des légendes; restées inédites jusqu'ici, elles me paraissent d'autant plus mériter une mention spéciale, qu'à mon avis ce sont les seules traces existantes de la transition et des tâtonnements par lesquels la monnaie genevoise dut passer pour arriver des types de Claude Savoie à ceux qui prévalurent définitivement par la suite.

En voici la description :

N° 1. GE.. NA * CIVITAS. Ecusson aux armes de Genève surmonté de l'aigle d'Empire.

[1] Blavignac, *Armorial Genevois*, Pl. XIII, nos 3 et 4; dans les présents *Mémoires*, t. VI.

[2] Ibid. Pl. XIII, n° 6.

[3] En 1592, une diète spécialement consacrée à la monnaie fut tenue à Payerne, entre les Etats de Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel et Genève. Entre autres décisions on trouve la suivante qui était superflue pour Genève et qui ne fut pas exactement observée par les autres parties contractantes : « Et por prévenir à toute fraulde et que le présent Edict soit tant mieulx « observé a esté ordonné et arresté que doresnavant les maistres fabricateurs « de monoye debvront d'an en an mettre le millésime en touttes sortes et « espèces de monoyes qu'ils battront. »

Le 20 janvier 1593 une autre diète tenue à Berne sur le même sujet achève de régler toutes les dispositions nécessaires. Je viens de le dire, la prescription relative à la date était inutile pour Genève, qui eut l'honneur de devancer tous les ateliers de la Suisse dans l'emploi régulier du millésime.

℟ POST. TENEBRAS. LVCEM* G *

Croix fourchée. Billon.

Pèse 1 gram. 55.

(Collection de M. A. Rilliet-de Candolle.)

N° 2. MONETA. NOVA. GEBENARVM.

Armes de Genève surmontées de l'aigle impériale.

℟ POST. TENEBRAS. LVCEM. (G ?).

Croix fourchée. Billon.

Pèse 1 gram. 80.

(Collection de M. A. Rilliet-de Candolle.)

La première de ces deux monnaies émane incontestablement de Goulaz ; sur la seconde, un peu usée, il n'est pas possible de constater la présence de la lettre G, mais, à défaut de cette indication, le style de la monnaie et l'analogie des légendes m'engagent à donner une même origine à ces curieux monuments monétaires.

La valeur de ces monnaies et leur nom nous sont connus, ce sont des *sols* ou des *gros;* la forme de la croix au revers ne nous laisse aucun doute à cet égard. On sait qu'à Genève ce signe variait uniformément selon la valeur des espèces; le *sol* se reconnaissait à la croix fourchée, le *trois sols* à la croix à balustres, etc.

La première fois que l'heureux possesseur de ces rares monnaies me permit de les examiner, je crus devoir lire la légende du N° 1, GEVENA [1] attribuant à la négligence du graveur l'interversion des lettres N et V, mais depuis lors une étude attentive de la regrettable lacune qui existe dans la légende, m'a fait discerner la partie inférieure de la lettre B et me donne l'assurance qu'il faut lire GEBENA ou mieux GEBENA(rum) CIVITAS ainsi que sur la monnaie n° 2.

Ces pièces si rares (je devrais dire uniques) ont dû être fabriquées par Henri Goulaz dans les débuts de sa maîtrise,

[1] Blavignac, loc. cit. indique, p. 170, cette monnaie sans la discuter ni même la décrire complétement.

alors que le Conseil, mécontent des produits de Claude Savoie, les faisait rechercher et détruire. Au départ de ce dernier, on entreprit sans doute une réforme déjà reconnue nécessaire de cette monnaie à peine naissante, et les deux *sols* que je viens de décrire, exécutés par Goulaz, auront aussi vite déplu que les précédents et fait place à d'autres.

Ces deux exemplaires ne sont pas, comme pourrait le faire croire leur rareté, des essais monétaires, des frappes exceptionnelles (à cette époque à Genève comme en France, on fabriquait des Essais ou Piéforts de divers métaux et d'une épaisseur beaucoup plus considérable que celle de la monnaie courante); ce sont de véritables monnaies ayant eu cours et circulation, si l'on en juge par leur état d'altération. L'aspect des pièces est bon, le titre normal, et le type semblable à celui que l'usage a consacré depuis ; la différence porte uniquement sur les légendes GEBENA ou GEBENARVM CIVITAS auxquelles on aura promptement substitué la forme GENEVA plus simple et plus intelligible.

Ces coins supprimés après une courte émission, car on possède un *sol* de 1539, aux types et légendes ordinaires [1], n'ont pu laisser que de rares spécimens de leur existence; les exemplaires de M. Rilliet-de Candolle sont donc d'un prix inestimable pour la numismatique genevoise.

Ajoutons, pour finir, que les mots GEBENA, GEBENARVM placés sur les monnaies que je viens de décrire, ont toute la valeur d'une date; ils rappellent les formes GEBENNA, GEBENNENSIS et GEBENNARVM des sceaux de l'ancien régime épiscopal. L'*Armorial genevois*, qui abonde en renseignements précieux à cet égard, mentionne, pages 41 et 42, un sceau portant la légende S. VNIVERSITATIS. CIVIVM. GEBENNARVM, et ajoute qu'employé déjà en 1447, il fonctionnait encore en 1535 et fut abandonné vers cette époque.

[1] Blavignac, présents *Mémoires*, t. VI, p. 248.

Ce rapprochement me paraît des plus concluants ; on ne pouvait pas introduire et surtout maintenir sur la monnaie la forme GEBENNARUM, alors qu'on y renonçait pour les sceaux.

Tout ce que je viens d'exposer, il faut bien le reconnaître, est subordonné à la confirmation d'une double hypothèse dans la lecture des légendes. Il est à désirer que l'on retrouve quelque autre exemplaire des deux monnaies en question, car il importe de constater, d'une part, la lecture GEBENA sur la pièce signée G, et de s'assurer également de l'existence de la signature G sur le *sol* qui porte GEBENARUM.

Si la première lecture GEVENA se confirme, ce n'est plus à mes yeux, je le répète, qu'une faute du graveur, et si le numéro 2 ne porte pas l'initiale G, je ne balancerai pas un instant à l'attribuer à Claude Savoie et à voir dans ce *sol* singulier une de ces monnaies qui, par leur malfaçon, et peut-être pis encore, ont excité le mécontentement du Conseil.

La nouvelle monnaie de Genève, perfectionnée par les soins de Goulaz, fut bien accueillie, non-seulement par l'Etat auquel elle était destinée, mais encore à l'étranger, en France surtout. Il faut croire que dans ce pays la circulation atteignit promptement d'importantes proportions, car la Cour des monnaies s'en émut et multiplia les décris et prohibitions pendant de longues années.

J'en trouve la preuve dans l'ouvrage de Germain Constans, *Traité de la Cour des monnoyes* ; Paris, 1658, page 267.

« Quelque temps après (1551) s'estant introduite une nou-
« velle espèce de monnoye appelée *grands blancs* de Genève,
« la Cour des monnoyes par sa prudence, rendit arrest, sur le
« réquisitoire du Procureur général, par lequel elle décria de
« tout cours et mise les grands blancs de Genève, fit défenses
« sur de grandes et griefves peines de les prendre ni exposer,
« et pour plus grande précaution fit republier l'ordonnance du

« 23 janvier 1549 avec défenses d'exposer aucunes monnoyes « que celles auxquelles avait esté donné cours par la susdite « ordonnance. »

Les ordonnances de décembre 1564 et juin 1566, que j'ai sous les yeux, mentionnent plusieurs pièces de Genève. Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître les noms sous lesquelles elles circulaient à cette époque en France.

La pièce de 3 sols, mal à propos appelée *gros de Genève* dans l'ordonnance de 1566, porte plus habituellement le nom de *pièce de trois Carolus*.

Le sol est nommé *Carolus*, le quart s'appelle *Liard*, et la pièce de six deniers est indiquée sous le nom de *petit blanc* de Genève.

### § 2. **Contrefaçons italiennes.**

J'ai, à plusieurs reprises, fait connaître de nombreux spécimens de la contrefaçon italienne, surtout en ce qui concerne l'imitation des monnaies suisses. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, une foule de petits princes jouissant plus ou moins régulièrement du droit de battre monnaie, cherchaient, en dehors de la fabrication légitime, des bénéfices criminels dans l'imitation des types étrangers et l'émission de ces espèces chez les pays voisins.

Le nord de l'Italie fourmillait de ces faussaires souverains.

Les seigneurs de Desana, Masserano, Crepacore, Montanaro, Frinco, Coconnato, Castiglione, Correggio, Novellara, Sabionetta, Bozzolo, San Benigno, Lavagna, Fosdinovo, ont copié jusqu'aux monnaies des peuples les plus éloignés ; plus d'une fois ils ont cherché à imiter nos monnaies suisses, et principalement celles des localités qui avoisinent la frontière italienne.

C'est ainsi que nous connaissons les imitations de la petite monnaie de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, et celles d'Adrien de Riedmatten, évêque du Valais.

En étudiant, soit à l'occasion des lignes qui précèdent, soit déjà dans d'autres circonstances, quelques collections genevoises, j'ai aussi découvert, reléguées parmi les incertaines ou insérées mal à propos, plusieurs pièces dont l'origine italienne se trahissait aisément malgré le type genevois sous lequel on les avait déguisées. Ce sont les suivantes :

N° 3. IVL.CAE.GON.M.S.R.I.P. Ecusson aux armes de Genève, surmonté de la date 1583.

℟ POST.TENEBRAS.FIET.LVX. Croix ornée, à branches en balustres, dans un entourage formé de quatre lobes ou arceaux, cantonnés à leur tour de quatre étoiles. Billon.

Cette monnaie, destinée à imiter la pièce de trois sols de Genève, a été mentionnée déjà par M. Blavignac[1] dans les termes suivants :

« Sur une pièce de trois sols de 1583, que vu le peu de « valeur, on présume être une pièce fausse, les mots GENEVA « CIVITAS sont remplacés par P.IVL.CAES.CON. (pour Jules « César Consul), et au revers on lit POST TENEBRAS FIET LVX « (après les ténèbres viendra la lumière). »

Le savant auteur genevois avait sans doute sous les yeux un exemplaire incomplet ou mal conservé, puisqu'il place au commencement de la légende la lettre P qui doit au contraire la terminer. Il faut, en conséquence, rejeter sa tentative d'explication et lui substituer la suivante :

IVL(ius) CAE(sar) GON(zaga) M(archio) S(acri) R(omanorum) I(mperii) P(rinceps) 1583.

Cette légende suffit pour faire reconnaître que la présente monnaie a été fabriquée par Jules-César Gonzague en 1583.

[1] *Armorial genevois*, présents *Mémoires*, t. VI, p. 249.

Les armes de Genève et le type genevois du revers, ainsi que l'à peu près de la légende, nous livrent le motif secret de cette fabrication. Il s'agissait d'imiter la monnaie de Genève, et, comme les armes des Gonzague n'offrent aucun élément qui se rapproche de l'aigle et de la clef de Genève, le graveur de la monnaie s'est contenté de faire une copie servile de la pièce de trois sols. On remarquera cependant deux légères différences entre notre imitation et l'original. La pièce imitée porte au revers une croix évidée et les quatre étoiles dont j'ai parlé plus haut, tandis que sur l'original, c'est-à-dire sur la pièce genevoise de trois sols de 1583, les branches de la croix à balustres sont pleines et les quatre lobes de l'entourage ne se trouvent pas cantonnés par des étoiles.

Parlons maintenant du prince dont le nom se trouve sur cette monnaie.

Jules-César, le dernier des fils de Charles Gonzague et d'Emilie Gonzague Boschetti, naquit en 1554. Nommé prince d'Empire en 1575, il obtint, trois ans plus tard, dans un partage de famille, une petite localité du nom de Pomponesco, laquelle fut érigée en comté en 1593.

A cette époque il devint prince de Bozzolo, s'y établit, et, après y avoir fondé un atelier monétaire, il supprima celui de Pomponesco. Sa mort arriva vers 1609.

Bien que la pièce qui nous occupe ne porte pas de nom de localité, il est constant qu'elle a dû être fabriquée à Pomponesco, puisqu'à la date de 1583 Jules-César Gonzague ne possédait pas d'autre fief.

Cette monnaie existe dans la collection de Monsieur le Dr F. Marin, conservateur du musée des médailles à Genève. C'est à son obligeance que j'en dois la communication.

Après avoir attribué, sans la moindre hésitation, la pièce précédente, à Pomponesco, il me semble que le même atelier peut aussi revendiquer celle qui suit.

N° 4. GENVINA.CIVILITAS.1591. Armes de Genève.

℟ POST.TENEBRAS.LVX. Croix pattée et évidée.

Cette autre imitation cherche à reproduire la pièce genevoise d'un sol ; elle ne porte, malheureusement, ni le nom du prince, ni le nom de la localité qui l'ont émise. La date de 1591 convient encore à la monnaie de Pomponesco, qui, comme je l'ai dit plus haut, fonctionnait encore en 1593, et, bien qu'un grand nombre de souverains italiens aient pris part à ces fabrications illicites, on peut, sans trop de témérité, supposer que l'atelier qui imitait en 1583 la pièce de trois sols de Genève a pu également contrefaire plus tard celle d'un sol. Jusqu'à démonstration contraire, je me crois donc autorisé à attribuer à Pomponesco cette dernière pièce.

Comme dans la précédente, qui porte le nom de Jules-César, on pourrait bien signaler quelque légères différences, mais elles sont difficiles à saisir, plus difficiles encore à exprimer. Il faut l'œil exercé d'un numismate pour constater la variété dans l'aspect du métal et, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'accent italien du burin.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que la bizarre légende GENVINA.CIVILITAS. n'a pas d'autre objet que de compléter la ressemblance avec les monnaies de Genève. Les efforts de ce genre sont fréquents et j'en ai fourni déjà de nombreux exemples dans mes précédentes publications.

Cette pièce fait partie de ma collection et provient de Monsieur le Dr F. Marin, de Genève, qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur. Quoique rare, elle n'est pas unique, je l'ai vue dans le médailler de Genève et dans celui de Fribourg. Qu'il me soit permis à ce sujet de remercier les conservateurs de ces deux établissements de l'obligeance à toute épreuve avec laquelle ils ont bien voulu me communiquer les monuments confiés à leur garde. J'ai déjà nommé à deux reprises M. le Dr F. Marin, et c'est avec une reconnaissante amitié que je joindrai à son nom celui de M. l'abbé Meyer, conservateur du médailler de Fribourg.

N° 5. GENVINA.CIVILT.1595, Ecusson genevois surmonté de l'aigle d'Empire.

℟ POST.TENEBRAS.LVX.G. Croix pattée à trois encoches. (Collection C. Blanchet.) Billon.

Cette pièce d'une conservation parfaite, et qui est destinée à imiter le *quart* ou *gringallet* de Genève, ne demande pas d'explication. C'est une fraction du *sol* (n° 4), que je viens d'attribuer à Pomponesco. Il faut seulement remarquer que Jules-César Gonzague, comte de Pomponesco, ayant, comme je l'ai dit, transféré son atelier monétaire dans sa nouvelle principauté de Bozzolo, en 1593, c'est à cette dernière localité que doit appartenir la monnaie ci-dessus.

La lettre G qui figure au revers indique probablement le nom du monnoyeur italien, peut-être aussi ce dernier l'a-t-il simplement employée à l'imitation de Goulaz, Gervais et Gringallet, qui pendant de longues années furent maîtres de la monnaie à Genève. Le contrefacteur italien ignorait sûrement qu'en 1595 l'initiale G n'était plus de mise, le maître d'alors s'appelant Domaine Maillet.

L'auteur de l'*Armorial Genevois*, entre autres renseignements sur la monnaie de Genève, cite plusieurs pièces frappées au type de cette ville par des contrefacteurs érangers[1]; je crois utile de donner ici la description de ces pièces en l'accompagnant de leur attribution qui, jusqu'à présent, n'a été tentée par personne.

.....N.E.M.N.D.C.RA.C. 1586. Ecusson genevois surmonté de l'aigle d'Empire.

℟ POST. etc..... C. Croix des *sols*. Billon. (Collection de M. Auguste Serre.)

La terminaison de la légende indique que cette pièce émane de Passerano. Quant au commencement il a été mal déchiffré; il faut lire : MONETA N(ova). D(ominorum). C(onsortium).

[1] Blavignac, présents *Mémoires*, t. VII, p. 166.

RA(dicate) C(oconnato) et la date qui suit permet d'attribuer cette monnaie à Percivale II, Pallavicino de Passerano, recteur et capitaine de l'association (*Consortile*) des Radicati.

En effet, nous savons [1] qu'en 1586, date de notre pièce, Percivale II traitait en cette double qualité, au nom de tous les Radicati, avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel I.

J'avais vainement essayé de me procurer le dessin de cette curieuse monnaie, qui paraissait avoir disparu, lorsque j'ai eu la bonne fortune de recevoir de M. Auguste Serre, son possesseur actuel, le bienveillant envoi d'une empreinte dont voici la reproduction.

« Des notes manuscrites de M. G.-A. de Luc indiquent « encore deux pièces de ce genre, dont l'une portait MONETA « NOVA; l'autre, remarquable par la substitution d'un tison « ardent à la clef de l'armoirie, offrait la légende..... TENE- « BRIS LVCET, et au revers, autour de la croix..... « SALV.NOS.C....

Dans ce passage, que j'extrais textuellement de l'ouvrage de M. Blavignac[2], il est question de deux monnaies : pour ce qui est de la première, le lecteur aura sans peine reconnu la monnaie genevoise sans date de Goulaz avec la légende *Moneta. Nova. Gebenarum.* décrite plus haut sous le n° 2.

Quant à la seconde, l'interprétation ne sera pas plus difficile; le tison ardent, blason des Tizzoni de Dezana, nous indi-

[1] Promis. *Mon. dei Radicati*, etc., Turin, 1860, p. 19

[2] *Armorial genevois*, présents *Mémoires*, t. VII, p. 165.

que le lieu d'origine : c'est un type nouveau à ajouter aux innombrables productions de ces intarissables ateliers.

Une obligeante communication de M. le Dr F. Marin, que je reçois pendant l'impression même de ces lignes, me permet de reproduire, sous le n° 6*, le dessin de cette monnaie. Elle est sans date, mais tout porte à croire qu'elle émane de Delfino Tizzone, comte de Dezana, de 1582 à 1598. Les légendes sont faciles à compléter; il faut lire *Lux e tenebris lucet*, et au revers rétablir ainsi le texte CR(UX) (christi) SALV(A) NOS. On trouve cette formule sur plusieurs monnaies de cette époque.

La pièce qui suit prend naturellement sa place après les précédentes.

N° 6. GENVI...IT.LEO. 1592. Dans un entourage trilobé un écusson composé à l'imitation de celui de Genève; au 1er un lion rampant et couronné, au 2e deux clefs en pal placées l'une sur l'autre.

℟ *Lux. e. tenebris. lucet.* Légende coupée par les branches d'une croix longue qui traverse aussi un entourage formé par quatre arceaux.

Pèse 1 gr. 72. Cuivre.

(Musée cantonal de Vaud.)

Cette jolie monnaie, que j'ai trouvée dans les cartons du médailler de Lausanne parmi les parpailloles de Genève, est en effet fabriquée à l'imitation de ce type et l'illusion devait être complète au moment de son émission. Aujourd'hui que le temps a mis en évidence la nature du métal, il ne peut plus y avoir d'équivoque. La singularité de la légende indiquait aisément d'ailleurs que la pièce n'était pas genevoise.

La parpaillole (de l'italien *parpaglinola*) valait *neuf deniers* ou *trois quarts de sol*, et portait indifféremment ces trois noms. La croix que nous voyons ici au revers de notre imitation était le type particulier de cette monnaie.

La lacune que l'on remarque au milieu de la légende ne

m'a pas permis d'en deviner le sens, bien qu'un autre exemplaire tiré encore de l'intéressante collection de M. A. Rilliet-de Candolle m'eût livré en entier le premier mot qu'il faut lire, GENVIT. Ce dernier exemplaire est d'un titre supérieur au précédent; on peut à la rigueur le qualifier de billon.

Malheureusement, à l'exception du premier mot, les légendes y sont fort maltraitées.

De quel atelier cette monnaie sort-elle, à qui peut-on l'attribuer? Rien ne l'indique au premier coup d'œil, et la légende qui accompagne le lion et y fait allusion ne nous est d'aucun secours puisqu'on ne l'a pas encore interprétée. L'eût-elle été, je doute qu'on y eût trouvé autre chose qu'une banalité dans le genre de *Genuina Civilitas*. Il faut chercher ailleurs, dans le blason par exemple; le lion introduit avec une préméditation marquée, nous mettra sur la voie.

L'examen de toutes les imitations de la monnaie genevoise fait reconnaître des variétés notables entre les différents ateliers voués à la contrefaçon ; il semble que chacun d'eux ait choisi son type et surtout ses légendes. Or, si nous procédons par voie d'élimination, c'est-à-dire si nous mettons de côté les pays dont les produits sont déjà constatés, nous aurons considérablement rétréci le cercle des attributions possibles et restreint la détermination précise à un fort petit nombre de ces mêmes localités ; l'étude des armoiries, du style, etc., fera le reste.

Les ateliers de l'Italie supérieure qui se sont le plus habituellement livrés à la contrefaçon monétaire, sont Dezana, Frinco, Passerano, Macagno, Pomponesco, Bozzolo, Messerano, Castiglione delle Stiviere, Correggio, Montanaro, Novellara, Solferino, Sabionetta, etc.

Nous avons vu la forme d'imitation adoptée par Dezana, Passerano, Pomponesco et Bozzolo; de plus, en 1592, date de notre parpaillole, Montanaro ne fabriquait plus et Macagno ne produisait pas encore. Resteraient les autres ateliers que je

viens de nommer et qui tous, à différentes époques, ont contrefait les types étrangers; mon instinct numismatique me fait préférer la principauté de Messerano. En effet le lion, que nous voyons introduit dans le blason contrefait, n'est pas dû à une vaine fantaisie du graveur; si cette figure de l'écu n'avait pas une valeur calculée et n'était pas destinée à rappeler les armes réelles du contrefacteur princier, on ne se serait pas donné la peine bien inutile de la représenter. Je dis peine inutile, car tous les seigneurs des localités sus-mentionnées avaient de plein droit la faculté de mettre le demi-vol d'aigle comme réminiscence de l'empire dont ils relevaient les uns et les autres.

Ajoutons que le style de la monnaie, l'allure générale et la nature du métal, offrent des rapports palpables avec d'autres contrefaçons émanées de Messerano, notamment avec des imitations du *Niquet* de Besançon [1], et des petits *spadins* de Nancy qui font partie de mes collections.

Si mes conjectures sont justes, notre parpaillole a vu le jour à Messerano et son auteur est François-Philibert Ferrero Fieschi (1584 à 1629). Plusieurs des monnaies qu'il fit légitimement frapper dans ses Etats portent un écusson assez semblable à celui de l'imitation genevoise, le lion s'y trouve placé de même.

Je ne saurais quitter cette partie de mon sujet sans renouveler à tous les collectionneurs ma prière de rechercher les monnaies analogues à celles que je viens de décrire. Les personnes qui dirigent ou fréquentent nos archives voudront bien aussi prendre note des documents relatifs à ces contrefaçons de la monnaie suisse. Il est impossible que l'on ne retrouve pas les édits, décrets ou ordonnances, publiés jadis par les gouvernements de la Suisse, au sujet de ces émissions fraudu-

[1] Voir aussi le Catalogue J. Rousseau, *Monn. féod. françaises*, Paris, 1860. 8°, nos 801 et 802.

leuses. On peut espérer de trouver dans ces documents, non-seulement des détails relatifs aux imitations déjà connues en nature, mais encore l'indication de monnaies inédites. Je m'estimerai heureux de toutes les communications que l'on voudra bien me faire à cet égard et j'en offre d'avance tous mes remerciements au nom de la numismatique suisse.

On a pu remarquer combien de fois j'ai renvoyé le lecteur à l'*Armorial Genevois*; cette fréquence de citations serait à elle seule un éloge de l'œuvre de M. Blavignac. C'est un recueil prodigieux de renseignements divers, j'y ai beaucoup puisé, j'y ai beaucoup appris, et, sauf quelques légères imperfections, inséparables d'un travail aussi étendu, je tiens l'*Armorial Genevois* pour le bréviaire indispensable de quiconque veut connaître à fond la Genève ancienne et moderne.

### § 3. **Un Piéfort genevois.**

Au moment de livrer ces lignes à l'impression, je reçois communication d'un monument monétaire du plus haut intérêt pour la numismatique genevoise au XVI^e^ siècle. C'est la pièce suivante :

N° 7. GENEVA.CIVITAS. 1584. Armes de Genève surmontées de l'aigle d'Empire.

℟ POST.TENEBRAS.LUX.M. Croix fourchée. Argent. Pèse 9 gram.,25.

(Collection de M. G. Vallier, de Grenoble.)

A ne lire que la description du type et des légendes, on pourrait croire qu'il s'agit seulement ici du *sol* fabriqué en 1584 par Domaine Maillet, maître de la monnaie de 1581 à 1587 et qui signait ses pièces de l'initiale M; mais l'épaisseur du flaon et son poids élevé (9^gr^,25) nous indiquent que nous avons sous les yeux un de ces *Essais* ou *Piéforts* auxquels j'ai précédemment fait allusion.

L'Essai ou Piéfort est un exemplaire beaucoup plus épais que la monnaie courante de même type que l'on frappait en divers métaux, or, argent, billon et cuivre, et qui servait dans l'origine de type et d'étalon à l'usage spécial des monnayeurs. La coutume s'est promptement établie de donner, à chaque fabrication nouvelle, un de ces spécimens aux divers officiers de la monnaie, le tout naturellement gradué, quant à la valeur intrinsèque du Piéfort, suivant l'importance des fonctionnaires. Peu à peu des personnages étrangers à la monnaie, mais remplissant les principales fonctions de l'Etat, ont participé à ce don, et, à Genève notamment, nous savons que, jusqu'aux derniers temps, cette coutume s'est maintenue.

En raison de leur destination les frappes en or portaient, dans cette république, le nom de *syndicales*, les autres s'appelaient *conseillères*.

Entre les *Piéforts* qui méritent véritablement ce nom et les syndicales ou conseillères, il existe une ligne de démarcation très-arrêtée ; ces dernières sont plutôt des pièces de gratification ; le caractère des autres est tout professionnel, en un mot purement monétaire. La France est de tous les pays celui qui a le plus régulièrement pratiqué la fabrication des *Piéforts*, les autres nations l'ont presque ignorée. La Suisse n'en a guère produit : il en existe pourtant quelques-uns, et le plus remarquable, à mon avis, est le *piéfort* du batz de Philippe de Platea, évêque de Sion, avec la date de 1529. Cette pièce unique faisait jadis partie de la collection Levade, à Vevey ; c'est aujourd'hui l'un des plus brillants fleurons du médailler cantonal de Vaud.

C'est peut-être la première fois que l'on rencontre pour Genève une pièce de ce genre ; je dis peut-être, car M. Blavignac (présents *Mémoires*, t. VI, p. 252), en parlant des quarts de teston de 1562 et 1593, estime que ce dernier est probablement une *conseillère*.

En admettant que cette supposition soit fondée, les collectionneurs de monnaies genevoises sauront apprécier la haute

valeur du monument que je fais connaître ici, puisque deux spécimens au plus de ce genre nous sont parvenus jusqu'à ce jour. Ils admettront comme moi, je l'espère, que l'on ne saurait mettre en parallèle ces rarissimes piéforts, dont le caractère est si éminemment monétaire, avec les *syndicales* et les *conseillères* des temps plus modernes. Ces deux dernières espèces de monnaie, fabriquées quelquefois dans un simple but de spéculation ou par un caprice de monnayeur (Blavignac, présents *Mémoires*, t. VII, p. 164), se rencontrent assez fréquemment.

Arrivé au terme de cette étude, je ne me séparerai pas du lecteur sans exprimer ma vive gratitude aux personnes qui ont bien voulu me favoriser de leurs communications. Entre toutes je dois nommer une fois encore M. le Dr F. Marin, dont le zèle infatigable m'a permis de réunir la plupart des matériaux de cet écrit, M. A. Rilliet-de Candolle qui m'a généreusement communiqué les pièces notables de sa collection, ainsi que MM. Aug. Serre, C. Blanchet et G. Vallier, de Grenoble, à qui je dois de curieuses empreintes.

J'avais espéré grossir encore cette liste de plusieurs noms, mais chez quelques propriétaires de collections, soit crainte de voir diminuer la valeur vénale d'une monnaie inédite en la laissant publier, soit complète indifférence, mes demandes d'empreintes ou de renseignements sont restées sans résultats, parfois même sans réponse.

A. Morel-Fatio.

# RESTITUTION

D'UN

# MANUSCRIT DU VI^ME SIÈCLE

MI-PARTI ENTRE PARIS ET GENÈVE

CONTENANT

## DES LETTRES ET DES SERMONS

DE

## SAINT AUGUSTIN

---

Dans la *Notice sur un feuillet de papyrus*, insérée au XV^e volume des présents *Mémoires*, M. Delisle suppose que le manuscrit de Paris n° 664 [3] du fonds S^t-Germain latin [1], et le manuscrit donné par M. le professeur Ami Lullin à la Bibliothèque de Genève, tous deux écrits sur papyrus, au VI^e siècle, en majuscules onciales, et contenant des œuvres de S. Augustin, sont les débris disjoints d'un seul et même volume. C'est une hypothèse qui avait été déjà présentée [2], mais qu'on n'a jamais vérifiée. Nous nous proposons de procéder à cette vérification et de démontrer qu'en effet les deux manuscrits de Paris et de

[1] N° 11641 d'un nouveau numérotage encore inachevé.

[2] Elle se trouve pour la première fois nettement formulée dans les notes de sir Frèd. Madden sur la paléographie de Silvestre (London, 1850, I, 287 de l'in-8°) : « The Paris ms. appears, from a comparison with the fac-simile given by Mabillon of the one at Geneva, to be so entirely identical therewith in all respects, as to lead to the supposition that both originally formed one and the same volume. »

Genève ont été primitivement des parties d'un même volume, et qu'ils n'en font encore à eux deux qu'une portion demeurant privée de plus d'un tiers du volume primitif.

Le manuscrit de Paris est formé d'une suite de cahiers composés chacun de quatre feuilles de papyrus pliées en deux et placées à l'intérieur d'une double feuille de parchemin pliée de même. Chaque cahier, par cette distribution, destinée à donner au fragile papyrus la protection d'une enveloppe de parchemin qui lui assurât une certaine solidité, consiste donc en deux pages de parchemin d'abord, suivies de 16 pages de papyrus, suivies elles-mêmes de deux dernières pages de parchemin. Ces cahiers sont au nombre de huit, portant chacun leur numéro d'ordre au bas du verso de la dernière page. L'unique [1] feuillet subsistant du premier cahier porte le nº IV, et les autres portent les numéros suivants jusques et y compris XI. Il manque ainsi les trois premiers cahiers du volume, qui, en effet, s'ouvre au milieu d'une phrase par les mots : *absente, meliora quam veriora lætus effundat*. En outre, les huit cahiers subsistants, au lieu de contenir 80 feuillets comme cela fut à l'origine, n'en ont plus que 63 par suite des lacunes qui s'y sont produites.

Ce manuscrit de Paris est donc un commencement de volume. Celui de Genève, au contraire, est une fin. Comme tel, ce dernier a l'avantage de nous faire connaître quelque chose de l'intention du copiste, en nous marquant d'une manière précise où il a voulu s'arrêter; mais il a l'inconvénient de se terminer par une quinzaine de feuillets les plus fatigués de tout le volume et quelques-uns presque en lambeaux. Il en compte en tout 53, disposés, comme nous venons de le voir pour la précédente partie, en cahiers de papyrus enveloppés d'un double feuillet de parchemin, mutilés de même ou plus encore par des

[1] Unique, sauf qu'il est précédé d'un coin déchiré appartenant à un feuillet antérieur et sur lequel il ne reste presque pas un mot entier.

lacunes, et formant en tout huit cahiers, dont cinq ont conservé leurs cotes, qui sont XXIV, XXV, XXVI, XXVIII et XXIX. Le dernier cahier devrait, s'il était complet, porter la cote XXX.

L'identité des deux manuscrits (déjà présumable par suite de l'uniformité des cahiers composés, comme nous le démontrerons plus complétement tout à l'heure, dans tout le cours du volume de 8 feuillets de papyrus entre deux feuillets de parchemin), se déduit, d'une manière plus précise, de ce que le nombre de lignes contenu dans chaque page (28 à 31 lignes) est le même au commencement et à la fin, de ce que la hauteur et la largeur des feuillets est la même aussi (31 centimètres sur 21), de ce que l'espace occupé par l'écriture remplit la même surface (25 cent. sur 16 à 18), de ce que les caractères de l'écriture sont de mêmes dimensions et surtout de même forme. Une seule écriture règne d'un bout à l'autre du volume[1], qui paraît être en entier d'une main unique.

Tout lecteur peut déjà croire à cette similitude de l'écriture en comparant les divers fac-simile qui en ont été précédemment publiés. Il y a du manuscrit de Paris : 1° Quatre fragments gravés dans le *Nouveau traité de Diplomatique des Bénédictins*[2]; 2° huit fragments, dont quatre pages entières, dans les *Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque royale*, par M. Champollion-Figeac[3]; 3° sept lignes des folios 8 v°, et 14 v°, publiées au n° 5, pl. II de la *Paléographie* de M. Nat. de Wailly (1838); 4° une page magnifique (le folio 62 v°) dans la *Paléographie universelle* de Silvestre; 5° les trois premières lignes

[1] Excepté aux folios 7 v° et 8 r° qui, bien que de la même main que le reste, sont d'une écriture renversée et toute différente, ainsi que l'ont remarqué les Bénédictins (*Nouveau traité de Dipl.*, I, 487, note).

[2] T. I, p. 487 et pl. III, savoir : 1° les onze dernières lignes du sermon CCCXCII au folio 37 v° du ms.; 2° les huit premières lignes du sermon XVIII, folio 38 r°; 3° sept lignes de l'épître XXIV, folio 7 v°; 4° les neuf premières lignes du sermon XLV, folio 9 r°.

[3] Paris, 1840, pl. XIII, XVI, XV-XV *bis*. Ce sont des fragments des folios 38 r°, 3 v°, 18 v°, 42 v° et les pages entières 9 r° et v°, 62 r° et v°.

de la même page dans l'ouvrage intitulé : *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. II. Pour le manuscrit de Genève, on en a une demi-page donnée en fac-simile par Mabillon dans sa *Diplomatique*[1], et cinq lignes (du folio 45 v°) publiées à Genève dans les *OEuvres* de Baulacre[2].

Il paraît que dans toute son étendue le manuscrit était chargé de gloses marginales. Ainsi aux folios 5 v°, 6 v°, 7, 34, 38, 48, 52, 60 et autres du fragment parisien, existent de nombreuses notes qui sont d'une époque plus récente de deux ou trois siècles que celle où le volume fut écrit, puis aux folios 32 r° et 52 r° quelques mots d'une jolie écriture qui lui est tout à fait contemporaine. Les deux mêmes genres de notes, les deux mêmes écritures se retouvent dans le fragment de Genève, l'ancienne aux folios 3 r° et 4 v°, et celle qui l'est moins aux folios 10 r°, 25 v° 28, 37, et 38 r°.

Enfin la partie ornementale des deux manuscrits concourt aussi à démontrer leur communauté d'exécution. La parité se continue dans la disposition des têtes de chapitre, dont les premières lignes sont en lettres capitales peintes de couleurs différentes, et surtout dans le dessin des initiales. En effet, cinq têtes de chapitre du fragment de Paris [3] commencent par une grande initiale du genre de celles qu'on a nommées ornithomorphes, c'est-à-dire figurant un ou deux oiseaux fantastiques, et il s'en trouve une aussi dans le manuscrit de Genève, une seule, mais tellement semblable aux précédentes qu'elle suffit à démontrer qu'elle et les autres sont d'une seule main. C'est chose que le lecteur pourra d'ailleurs juger aisément lui-

[1] *De re diplom.*, p. 355, demi-page tirée du folio 8 v° du ms., plus une ligne du folio 12 v°.

[2] *Œuvres histor. et litt. de Léonard Baulacre, bibliothécaire de la République de Genève* (1728-1756), pub. par Ed. Mallet, Genève, 1857, in-8° t. I, p. 73.

[3] Aux folios 3 r°, 10 r°, 19 v°, 34 r°, 53 r°, qui sont tous en parchemin. Lorsqu'une tête de chapitre tombe sur un feuillet de papyrus, au lieu d'être dessinée finement et peinte, elle est seulement calligraphiée au calamus.

même par le fac-simile que nous mettons sous ses yeux à la fin de la présente notice.

Cette constatation faite, et les deux fragments du manuscrit ainsi réunis comme ils doivent l'être, par la pensée, on peut se rendre compte de ce qu'était le volume dans son état primitif. Nous avons dit qu'il commence aujourd'hui par le dernier feuillet du cahier coté IV (plus un fragment antérieur) ; il lui manque donc en tête 38 feuillets, en sorte que le premier et le second d'à-présent ne sont en réalité que le trente-neuvième et le quarantième. Les sept cahiers suivants, qui forment les 61 autres feuillets de Paris, ont dû primitivement être au nombre de septante, à dix par cahier. La lacune existant entre le fragment de Paris et celui de Genève représente douze cahiers (de XI à XXIV) soit 120 feuillets, et les huit cahiers de Genève en faisaient 76 ou 80, sans qu'on puisse préciser davantage à cause de l'état délabré de la fin du volume. Donc, en somme, le manuscrit primitif comptait 304 ou 308 feuillets, ce qui constituait, à cause de l'épaisseur du papyrus, un énorme codex.

L'examen matériel auquel nous venons de nous livrer suffit, et au delà, croyons-nous, pour rendre évidente la communauté que nous prétendions établir entre les deux manuscrits dont il est question. Cependant jetons un coup d'œil aussi sur les textes qu'ils contiennent et démontrons, chemin faisant, un point que nous nous sommes contenté jusqu'ici d'alléguer, savoir que ces cahiers mixtes de papyrus et de parchemin se composaient bien tous de dix feuillets : deux de parchemin à l'extérieur et intérieurement huit de papyrus.

Notre manuscrit contient un recueil (très-incomplet) premièrement des épîtres de l'évêque d'Hippone et secondement de ses sermons. A cet égard il est disposé, en gros du moins, comme l'ont été ensuite les éditions imprimées; mais il en diffère en ce que dans les meilleures de celles-ci (l'édition des Bénédictins et les suivantes) épîtres et sermons ont été soumis

à une classification logique par matières qui n'était nullement celle des manuscrits. Les numéros d'ordre qui étaient placés dans ces derniers en tête de chaque pièce, et dont un certain nombre nous ont été conservés, achèvent de démontrer par leur progression la connexité des deux fragments [1]. En même temps ils nous apprennent que notre manuscrit renfermait vraisemblablement 17 épîtres et 37 sermons. Les modernes éditeurs de S. Augustin ont rassemblé 396 de ces derniers et 270 des épîtres.

Le lecteur nous permettra de placer ici une analyse page par page de nos deux manuscrits, analyse destinée à lui mettre entre les mains comme une transcription du volume lui-même, ainsi qu'à donner à tout ce que nous en avons dit jusqu'ici et à ce qui nous en reste à dire encore, un caractère d'exactitude indispensable en une telle matière.

### MANUSCRIT DE PARIS.

*Cahiers I à III.*

Les trois premiers cahiers, nous le répétons, manquent totalement.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| [1] Ms. Paris, f° | 3 v° | *Epist.* | XXXI porte le n° d'ordre. . . | X |
| — | 8 v° | — | XLII. . . . . | XII |
| — | 9 r° | — | XLV. . . . . | (XI)II |
| — | 10 r° | — | XCIV . . . . . | XIIII |
| — | 18 r° | — | CCLX . . . . . | (XV?) |
| — | 19 r° | — | CCLXI . . . . . | XVII |
| — | 38 r° | *Sermo* | XVIII . . . . . | III |
| — | 53 r° | — | LXXVII. . . . . | V |
| — | 62 v° | — | CXXVII. . . . . | VI |
| Ms. Genève | 8 v° | — | XLI. . . . . | XXIV |
| — | 12 v° | — | XXXVIII. . . . . | XXV |
| — | 19 r° | — | CCCLVIII . . . . . | XXVII |
| — | 42 r° | — | CCCLXXIV. . . . . | XXXII |

*Cahier IV.*

(1) Un fragment de parchemin [1];
(2) Un feuillet id. portant la cote IIII ; } manquent huit feuillets de papyrus.

Du 4e cahier il ne reste qu'un feuillet entier qui, étant le dernier du cahier, porte, au bas du verso, la cote IV; plus un fragment insignifiant déchiré du feuillet qui était le premier; le tout en parchemin. Les feuillets de papyrus insérés entre deux ont tous disparu, mais nous pouvons savoir ce que contenaient les deux derniers d'entre eux. Le feuillet 2 commence au milieu d'une phrase, *absente meliora*, laquelle est vers le milieu du § 4 de la XXVIIe [2] épître de S. Augustin. La tête de cette épître forme dans l'imprimé [3] un total de 106 lignes; et comme une page du manuscrit correspond à 22 ou 25 lignes de cet imprimé, il est aisé de calculer que la partie qui manque de l'épître XXVII remplissait un peu plus des deux feuillets de papyrus précédant celui qui nous reste.

*Cahier V.*

(3) un feuillet de parchemin;
(4 à 9) six feuillets de papyrus; il en manque deux.
(10) un feuillet de parchemin avec la cote V.

Le texte de l'épître XXVII, qui s'arrêtait au bas du folio 2 v° avec les mots *sum ego maxime*, continue au folio 3 r° *(veritus ne ille)*. L'épître se termine au v° du même feuillet. Là en commence une autre, la XXXIe, qui continue jusqu'à la fin du folio 6 où elle s'arrête aux mots *si tantum nolitis latere*, et ceux qui suivent, au folio 7 r° *(ut per sanctitatem)* appartiennent au § 2 de l'épître XXIV. Il manque donc entre les feuillets 6 et 7 la fin d'une épître et le commencement d'une autre. Or l'imprimé nous montre que la première lacune comprenait 48 lignes et la seconde 40, c'est-à-dire précisément les deux feuillets que le cahier compte en moins. En effet, l'épître XXIV s'achève au v° du folio 8; les épîtres XLII

[1] Les chiffres arabes entre parenthèses désignent les feuillets du manuscrit par leur pagination.

[2] Pour citer les épîtres et les sermons de S. Augustin, nous prenons la classification et les numéros de l'édition bénédictine : *Paris*, Muguet, dix vol. in-folio, 1689-1696; plus les t. XI et XII, *Anvers*, 1703.

[3] L'édition des Bénédictins indiquée note précédente.

(8 r° — 9 r°) et XLV (9 r° — 10 r°) qui suivent sont complètes ; puis au folio 10 v° commence l'épître XCIV, sans qu'il y ait en tout cela nulle lacune nouvelle.

On voit donc clairement que le cinquième cahier se composait originairement de dix feuillets, huit feuillets de papyrus entre deux de parchemin. La description des cahiers qui suivent donnera constamment le même résultat.

*Cahier VI.*

(11) feuillet de parchemin ;
(12 à 18) sept feuillets de papyrus ; il en manque un :
(19) feuillet de parchemin avec la cote VI.

L'épître XCIV, commencée au folio précédent, continue jusqu'au folio 15 v° où elle s'arrête avec les mots *in litteris exigendis*, 8 lignes avant l'endroit où elle devait finir.

Il y a donc à cet endroit une lacune ; et en effet les feuillets 16, 17 et 18 sont remplis par la fin d'une lettre dont le commencement occupait une partie du recto d'un feuillet de papyrus qui manque et le verso tout entier.

Cette lettre privée de tête, et qui s'arrête au v° du folio 18, ne nous paraît se retrouver nulle part dans les œuvres jusqu'ici publiées de S. Augustin. Nous donnerons plus loin ce morceau.

*Cahier VII.*

(20) feuillet de parchemin ;
(21 à 24) quatre feuillets de papyrus ; il en manque quatre ;
(25) feuillet de parchmin coté VII.

L'épître CCLXI commencée au folio 19 r° occupe le folio 20 r° et v° jusqu'aux mots *talium aliquando* qui ne précèdent que de 10 lignes la fin de la lettre. Ces dix lignes manquent, ainsi que les 21 premières du sermon CCCLI qui vient ensuite ; mais 31 lignes n'étant pas assez pour remplir même un seul feuillet, nous devons supposer que la lacune en cet endroit comprenait une autre pièce qui nous échappe entièrement. En effet le sermon CCCLXI était le second du recueil, puisque celui qui vient après (XVIII) porte III pour numéro d'ordre [1] ; il nous manque donc le

[1] Voyez ci-dessus, p. 87, note.

premier sermon du recueil, et si l'on ajoute à cela que probablement le scribe entrait en matière dans cette seconde partie avec un certain apparat d'ornements ou au moins de place perdue, on retrouvera bien aisément l'emploi des deux feuillets qui manquent ici. Le sermon CCCLI continue jusqu'à la fin du cahier, sauf qu'entre les folios 24 et 25 se trouve une lacune de 88 lignes de l'imprimé, depuis les mots *in hac nocte inquid* jusqu'au mot *luxura* (§§ 4 et 5 du sermon), ce qui constitue un déficit de deux autres feuillets de papyrus.

*Cahier VIII.*

(26) feuillet de parchemin ;
(27 à 32) six feuillets de papyrus, il en manque deux ;
(33) feuillet de parchemin coté VIII.

Le sermon CCCLI continue dans tout le cours de ce cahier, mais avec deux lacunes : l'une de 50 lignes entre les folios 26 et 27, c'est-à-dire d'un feuillet, comprenant la fin du § 6 et le commencement du § 7 du sermon (depuis *cum vero utrumque* jusqu'à *Accedunt vero ignorantes)*, l'autre entre les folios 32 et 33 comprenant de même 50 lignes, soit un feuillet (§§ 11-12, de : *adtende apostolos*, à : *signaculum justitiæ)*.

*Cahier IX.*

(34) feuillet de parchemin ;
(35 à 42) huit feuillets de papyrus, au complet ;
(43) feuillet de parchemin coté VIII.

Au folio 34 r° finit le sermon CCCLI et commence le sermon CCCXCII ; celui-ci finit au folio 38 recto où reprend, jusqu'au folio 42 r° le sermon XVIII, suivi à son tour du sermon LXXXVII. Toutes ces pièces sont complètes et le texte du cahier n'offre point de lacune.

*Cahier X.*

(44) feuillet de parchemin ;
(45 à 52) huit feuillets de papyrus ;
(53) feuillet de parchemin coté X.

Il n'y a point de lacune non plus dans le texte de ce cahier qui contient la suite du sermon LXXXVII et au folio 53 r° les premières lignes du sermon LXXVII.

*Cahier XI.*

(54) feuillet de parchemin,
(55 à 62) huit feuillets de papyrus;
(63) feuillet de parchemin coté XI.

Suite du sermon LXXVII jusqu'au folio 62 v° où commence le sermon CXXVII. Le manuscrit s'arrêtant aux mots : *Sic pro illa laborare* (§ 2, chap. 2), après lesquels le sermon CXXVII continue encore pendant 380 lignes de l'imprimé, on voit que ce dernier occupait de plus les sept premiers feuillets du cahier XII.

*Cahiers XII à XXII, perdus.*

## MANUSCRIT DE GENÈVE

*Cahier XXIV.*

(1) feuillet de parchemin;
(2) un seul feuillet de papyrus, il en manque sept;
(3) un feuillet de parchemin coté XXIIII.

Le manuscrit de Genève commence (folio 1) par les mots: *quem invenisti*, au milieu du § 4 du sermon CCLXXIX. Le même sermon continue jusqu'au bas du v° suivant où il s'arrête aux mots *humilia te* à la fin du § 6. — Le folio 2 r° commence par les mots: *in his duobus,* au § 3 du sermon CCLXXXVIII et continue sans interruption sur les pages suivantes jusqu'à la fin du folio 4 v°.

Il n'y a donc de lacune dans le 24e cahier qu'entre les folios 1 et 2. Or après les mots *humilia te* le sermon CCLXXIX compte encore, pour se terminer, 120 lignes, ce qui répond à deux feuillets du manuscrit; et la tête du sermon CCLXXXVIII comprenait 133 lignes qui devaient faire un peu plus de deux autres feuillets, soit cinq pages. Nous ne retrouvons donc pour cette lacune du cahier 24 que quatre des feuillets manquants, et nous devons croire qu'entre les deux sermons dont nous venons de parler il en existait un troisième, remplissant environ trois feuillets de papyrus et dont il ne subsiste aucune autre trace qu'une languette sur laquelle sont restées quelques lettres éparses.

*Cahier XXIV bis.*

(4) feuillet de parchemin,

(5 à 9) cinq feuillets de papyrus; il en manque trois, plus un quatrième dont le folio 9 tient indûment la place.

(10) feuillet de parchemin portant au dos une cote XXIV grattée probablement par le scribe qui s'est aperçu que c'était une répétition faite par erreur.

Le folio 4 tout entier est, comme nous l'avons vu, la continuation du sermon CCLXXXVIII. Il y manque, à la fin, 28 lignes qui remplissaient la première page d'un feuillet de papyrus placé après le folio 4 actuel.

Le folio 5 r° commençant par les mots : *verbi gratia* tombe au milieu du premier ℣ du sermon XXI dont la tête contient 32 lignes de l'imprimé, c'est-à-dire une page du manuscrit. Il est probable que cette page formait le v° du feuillet manquant dont nous venons de parler.

Le folio 5 v° s'arrête aux mots : *habes quidquid* à la fin du second ℣ du sermon XXI, et le feuillet suivant commence aux mots : *quas ambas intueor* vers la fin du ℣ 4. Entre ces deux passages se trouve une lacune de 63 lignes de l'imprimé, c'est-à-dire précisément la place d'un feuillet.

Le folio 6 r° et la suite continuent le sermon XXI jusqu'à la fin de sa dernière phrase : *actio redemptoris amen*, qui tombe vers le milieu du folio 8 r° du manuscrit, sauf qu'entre 7 v° et 8 r° (c'est-à-dire entre *in caretate* et *in domino*) il existe une lacune de 65 lignes, soit un feuillet, ce qui complète le compte de trois feuillets manquants dans le présent cahier.

Le sermon placé dans le manuscrit après le XXI^e^ et commençant sur le recto du folio 8 est le XLI^e^. Il continue jusqu'au bas du verso *(et amicus mihi)*; mais le folio 9 est tout autre chose, et c'est au folio 10 que XLI reprend par les mots : *vides ergo altius*. Comme entre *mihi* et *vides* l'imprimé donne 62 lignes, il est certain qu'il y avait entre 8 et 10 un feuillet qui manque aujourd'hui et au lieu duquel on a rapporté le folio 9, dont la place est plus loin.

*Cahier XXV.*

(11) feuillet de parchemin.

(12 à 15) quatre feuillets de papyrus; il en manque quatre.

(16) feuillet de parchemin coté XXV.

Les folios 10, 11 et 12 contiennent la suite et la fin du sermon XLI, sauf une lacune de 57 lignes de l'imprimé entre la fin du folio 11 *(tem-*

*poralia ferebat)* et le commencement du folio 12 *(divitias non rapinam)*, lacune qui indique un feuillet de papyrus manquant en cet endroit.

Après le XLI^e^ sermon vient le XXXVIII^e^, au v° du folio 12. Il continue au folio 13 jusqu'au bas du verso, où il s'arrête aux mots : *Johannes etiam*, vers la fin du § 3. De là jusqu'aux premiers mots du folio 14 r°: *Si vis ad vitam ingredi*, se présente une lacune d'environ 120 lignes de l'imprimé, c'est-à-dire de deux feuillets entiers du manuscrit, mais le second seul est perdu ; l'autre est ce neuvième feuillet que nous avons trouvé de trop dans le cahier précédent.

Les feuillets 14 et 15 contiennent la suite du sermon XXXVIII jusqu'à : *prædixit et ostendit.* La fin de ce sermon, comprenant 33 lignes, occupait le recto du quatrième feuillet de papyrus en déficit dans le présent cahier, tandis que le verso était rempli par 23 lignes qui manquent en tête du sermon suivant, le XX^e^.

Le folio 16 r° et v° contient la suite du sermon XX jusques vers le milieu du second § *(tu ignosce)*.

*Cahier XXVI.*

(17) feuillet de parchemin.

(18 à 24) sept feuillets de papyrus ; il en manque un.

(25) feuillet de parchemin coté XXVII.

Le sermon XX poursuit sans être interrompu jusqu'à ce qu'il se termine, au folio 19 v°. Vient ensuite le sermon CCCLVIII, qui se déroule de même, sans lacune, jusqu'au bas du folio 22 v°, aux mots : *Deum timetis*, après lesquels il reste encore 26 lignes pour que le sermon soit achevé.

Ces 26 lignes ajoutées à un nombre de lignes à peu près égal qui manquent aussi en tête du sermon suivant, le XCIX^e^, constituent le feuillet unique de papyrus qui manque à notre cahier XXVI.

Au folio 33 r° commence *(Quia ergo tetigit)* ce qui reste du sermon XCIX, et le dit sermon continue sans interruption jusqu'au bas du folio 26 v°, où il s'arrête avec les mots : *sedere noluistis.*

*Cahier XXVII.*

(26) un feuillet de parchemin.

(27) un feuillet de papyrus ; il manque sept feuillets de papyrus et un de parchemin, qui contenait au bas du verso la cote XXVII.

On vient de voir ce qu'était le folio 26 qui continuait le sermon XCIX

sans en atteindre la fin. Comme cette fin n'existe pas sur le folio 27, qui est tout autre chose, c'est qu'elle manque ; or elle remplit 147 lignes de l'imprimé, soit 5 pages du manuscrit. Il faut donc compter ici, entre les folios 26 et 27, deux feuillets et demi de papyrus absents.

Le folio 27, lequel est relié la tête en bas dans le volume, contient un fragment du sermon CCCLIX, savoir la fin du § 3 et le commencement du § 4 (*quid peremptionem — litigando amittitur*). Le commencement qui manque à ce même sermon CCCLIX comprend 165 lignes de l'imprimé, c'est-à-dire qu'il occupait plus de trois feuillets du manuscrit.

Les folios 28 et suivants contiennent la fin du sermon CCCLIX, mais avec une lacune de 47 lignes en remontant depuis les premiers mots du folio 28 : *in remissionem peccatorum*, jusqu'à *litigando amittitur;* c'est-à-dire qu'entre 27 et 28 il y a un feuillet perdu, lequel était celui en parchemin portant au dos la cote XXVII ; et, en effet, on voit encore dans le volume, à cet endroit, un talon de parchemin qui vraisemblablement en provient.

Mais, en somme, nous ne trouvons pour ce cahier que deux feuillets présents et sept absents ; il manquerait, pour faire le nombre de dix que chaque cahier devait contenir, un des feuillets de papyrus. Peut-être le cahier XXVII en avait-il un de moins que les autres par suite de quelque accident. On ne saurait ici supposer qu'il y aurait eu un sermon intermédiaire dont la trace ait disparu ; le numéro d'ordre que portait chaque sermon dans le manuscrit, et qui s'est conservé en tête de plusieurs d'entre eux, ne le permet pas : le sermon auquel les Bénédictins ont donné le nº CCCLVIII porte dans le manuscrit le nº XXVII ; les sermons XCIX et CCCLIX, qui suivent, ont perdu par les mutilations du papyrus ceux qu'ils avaient reçus, mais ce devait être XXVIII et XXIX, car le sermon LXXXI, qui vient ensuite comme on va le voir, est numéroté XXX.

### *Cahier XXVIII.*

(28) un feuillet de parchemin.
(29 à 36) huit feuillets de papyrus.
(37) un feuillet de parchemin coté XXVIII.

Ce cahier est au complet. Il contient d'abord la fin du sermon CCCLIX, qui s'arrête au bas du folio 31 vº, et, à partir du folio 32 rº, le sermon LXXXI qui se poursuit sans interruption jusqu'au folio 39 vº, où il se termine.

*Cahier XXIX.*

(38) un feuillet de parchemin.
(39 à 46) huit feuillets de papyrus.
(47) un feuillet de parchemin coté XXIX.

On vient de voir ce que contiennent les folios 38 et 39. Au bas du folio 39 v° se trouve le sermon CXCIV, qui commençait par les mots : *Audite filii lucis*, et portait son numéro d'ordre, sans doute XXXI ; mais ce numéro a disparu. Le sermon se poursuit sans lacune jusqu'au folio 41 v°, où il finit. Avec le folio 42 r° commence un nouveau sermon, le CCCLXXIV^e^, portant le numéro d'ordre XXXII et complet comme le précédent. Il occupe jusqu'au haut du folio 44 v°.

*Cahier XXX.*

(48) un feuillet de parchemin.
(49 à 52) quatre feuillets de papyrus.
(53) un feuillet de parchemin coupé par le bas et qui devait porter la cote XXX.

Depuis le folio 44 v° jusqu'à la fin du volume les feuillets de plus en plus mutilés qui nous restent à examiner acquièrent cependant un intérêt nouveau. Ils nous paraissent, en effet, contenir des pièces demeurées inédites et leur dégradation même expliquerait comment ils auraient été jusqu'ici négligés par les éditeurs.

Les sermons de S. Augustin, qui sont en si grand nombre, n'ont pas été trouvés et recueillis tout d'un coup. L'édition bénédictine en fournit 394 comme étant certainement de l'évêque d'Hippone, plus 317 qui lui sont attribués avec plus ou moins de raison. Or, sur cette quantité, près de 150 ont été découverts seulement au XVII^e^ siècle, soit par le P. Sirmond, soit par Jérôme Vignier, soit par les auteurs de l'édition bénédictine, soit par quelques autres érudits, tels que Godefroy Hermant et Luc Holstein. Aussi le savant jésuite Jacques Sirmond, qui en avait apporté 42 pour sa part, commence-t-il en les publiant par dire que ceux qui connaissent la multitude

des sermons de S. Augustin ne s'étonneront pas des découvertes nouvelles qui peuvent se faire en ce genre[1]. La collection des lettres est aussi un résultat de formation successive; les lettres XLII et XLV de l'édition bénédictine y ont été publiées pour la première fois et tirées précisément du manuscrit de Saint-Germain.

Il est probable que le P. Sirmond a, sinon tenu entre ses mains le manuscrit de Genève, qui de son temps était encore en France, du moins travaillé sur une copie qui lui en avait été fournie. En effet, sur douze sermons que renferment les 44 premiers feuillets de ce manuscrit, il y en a sept qui n'avaient pas encore été publiés lorsque Sirmond fit son travail; or ces derniers se trouvent tous les sept dans son édition. De plus il cite, sans aucun détail il est vrai, « un vieux manuscrit en écorce d'arbre mutilé et sans commencement[2], » comme lui ayant servi. Il dit expressément en avoir tiré, quoique incomplets, ses sermons 3, 5 et 37. Or ces deux derniers figurent en effet dans le manuscrit de Genève (ce sont les sermons XXI et CCCLIX), et tous deux incomplets, en effet, comme on l'a vu plus haut. Quant au premier, nous ne l'y trouvons pas, mais il peut y avoir été lorsque Sirmond fit son travail en 1631, et s'être perdu depuis.

Cette circonstance que le P. Sirmond a vraisemblablement vu les fragments qui nous paraissent inédits et qui remplissent les dix derniers feuillets du manuscrit de Genève, mais qu'il les a négligés comme trop mutilés, n'est pas propre à relever la publication que nous allons en faire; mais chacun sait qu'on

[1] « S. Augustini sermones qui hactenus latuerint reperiri novos posse non mirabitur qui ab Augustino ipso, a Possidio, a Victore Uticensi et aliis, infinitam ejus tractatuum homiliarumque multitudinem prædicari meminerit. » (*Sirmondi Opera varia*, Paris, 1696; t. I, p. 330-343; *præf.*)

[2] « In his quos damus ut Augustini... confirmavit vetustissimi et probatissimi exemplaris in cortice scripti auctoritas.» (*Ibid.*)—« Quæ desiderabantur in exemplari scripto in cortice quod mutilum et acephalum erat, omnia supplevimus ex Victorino. » (*In serm. III.*)

se contente fort bien aujourd'hui des glanures que nous ont laissées d'illustres prédécesseurs.

Voici donc l'analyse d'abord, et, à la suite, le texte même des pages de notre manuscrit, qui nous ont paru être restées jusqu'ici inédites. Nous ne les donnons cependant comme telles que sous toutes réserves, sachant par expérience combien il est dangereux aujourd'hui d'affirmer qu'une pièce quelle qu'elle soit n'est imprimée nulle part.

La première de celles dont nous voulons parler est cette épître sans commencement que nous avons signalée ci-dessus (p. 89); c'est moins une lettre qu'une remontrance violente adressée à quelque donatiste, auquel l'évêque d'Hippone reproche surtout le baptême nouveau que donnent à leurs adhérents les sectateurs de l'hérésiarque Donat.

Nos morceaux de sermons inédits commencent par les 23 premières lignes d'un sermon sur l'Epiphanie, sujet traité six fois dans le recueil des sermons authentiques et neuf fois dans celui des sermons simplement attribués à S. Augustin. Le même sujet est cependant repris ici, pour la seizième fois, d'une manière qui ne rappelle aucune des quinze précédentes, sauf une grande ressemblance dans les premières lignes avec le sermon CCCLXXI.

Vient ensuite (folio 45 r° et v°) la fin d'un sermon qui roule, comme celle (§ 5) du sermon CCXL, sur le mot de S. Paul : « Dieu n'a-t-il pas fait voir que la sagesse de ce monde n'est qu'une folie? » (1 Cor. I, 20).

Au folio 45 v° commence, mais sans finir, un sermon sur les paroles de l'Evangile : « Aimez vos ennemis. » Ce sermon remplit les neuf dernières lignes de la page, après lesquelles, sautant par-dessus les feuillets 46 à 49, il continue aux folios 50 et 51, qu'il remplit en entier. Les lacunes qui s'y trouvent d'un bout à l'autre, presque à chaque ligne, à partir de la dixième, nous empêchent d'en suivre le sens.

Retournant au folio 46 r°, on y trouve une fin de sermon, où S. Augustin paraphrase le chapitre XVII^e^ de l'Exode sur les combats de Moïse contre Amalech, et qui s'arrête au haut de la page suivante, 46 v°.

Depuis le haut du folio suivant (46 v°) jusqu'au haut de 48 v°, nous avons quatre pages qui se suivent sans interruption, qui ne sont pas trop entrecoupées de lacunes, et qui forment un sermon bien entier dans lequel l'évêque d'Hippone rappelle d'abord à ses auditeurs l'inévitable jugement qui les attend, puis la parabole de deux hommes dans un champ et de deux femmes au moulin, dont l'un sera pris, l'autre laissé, et il continue à développer ce passage de S. Matthieu (XXIV, 40, 41), à l'aide de diverses paroles évangéliques, dans les termes ordinaires de ces vagues exhortations chrétiennes qui ne l'emportaient pas de beaucoup sur la rhétorique banale des orateurs païens de la décadence.

Les trois pages suivantes (folios 48 v° à 49 v°) renferment le commencement d'un sermon extrêmement mutilé sur la foi chrétienne et sur la pureté de cœur. Enfin les derniers feuillets (51 à 53) mêlés de fragments de papyrus entièrement détachés et tombant en lambeaux, ne nous donnent plus que des phrases informes, dont nous avons cependant recueilli tout ce que nous avons pu lire.

Le dernier feuillet (53), qui est en parchemin et ne contient, comme appartenant encore aux sermons de S. Augustin, que quatre lignes écrites sur le haut du recto, a été employé par un ou plusieurs scribes à divers essais d'écriture qui remplissent les parties du feuillet restées en blanc. Il convient d'en dire un mot.

D'abord après la phrase finale du texte on lit en belle cursive mérovingienne: *Explicit filiciter*, et, immédiatement au-dessous, les premiers caractères d'un alphabet tironien écrits sur une ligne horizontale, puis répétés un peu au-dessous sur une ligne verticale.

Après ces caractères viennent trois lignes d'une citation biblique, en onciale comme le corps du volume, puis les mots *Rex francorum* en cursive. Le verso est rempli d'essais de grandes initiales, dessinés à la plume, et parmi lesquelles on trouve quelques lignes du commencement des psaumes, puis la signature suivante :

*In dei nomen ualderichus rogitus scripsit et subscripsit*

tout à fait semblable par son écriture, et par la ruche qui l'achève, aux signatures qu'on trouve au bas des diplômes français de la première race. Mais, malgré la physionomie toute mérovingienne de ce Valderichus, nous n'avons pu rencontrer le même nom ailleurs.

Quant au texte même du manuscrit que nous venons de décrire, il n'offre rien de remarquable. Par endroits il donne d'un peu meilleures leçons et par endroits de pires, surtout vers la fin, que les éditions imprimées[1]; mais ces différences sont légères et de minime importance. L'intervention d'un correcteur contemporain du scribe qui a changé quelques mots et fait une ponctuation ne change rien au fond. Ce sont donc les pages que nous croyons inédites qui seules peuvent exciter l'intérêt du lecteur. Nous ne les présentons comme telles, il faut le répéter, que sous de justes réserves.

[1] Par exemple : Ms. Paris. folio 2 v°, à la fin du § 4, ep. XXXI, *agi uel* dans le ms. au lieu de *agi velle* qu'a mis un correcteur contemporain et qui est la bonne leçon. — *Ibid.* § 5, *de illo bene cogitat* au lieu de *benigne*. A la fin de la lettre XXVII le ms., meilleur en cela que les imprimés, porte *beatitatem*, mis avec intention par l'auteur, comme dans la lettre XXXI, fin du § 2, au lieu de *beatitudinem*. Lettre XCIV, § 7, *gentium vocibus* au lieu de *agentium*. — Ms. Genev. Sermo CCLXXXVIII, § 3, *Quam multas voces faceret per sonorum mutationes* dans le ms., au lieu de *personarum mutatione*, etc.

## EX EPISTOLIS

Folio 16, recto.

....Dic mihi, heretice, schismatice, qui dixit in Genesi: *Producant aquae reptilia animarum vivarum; productae sunt omnes aves vicentes et volantes de utero aquarum*[1], nisi ille qui dixit: *Ite, baptizate gentes in nomine patris et filii et spiritus sancti*[2]? Una vox est: *Producant aquae reptilia animarum vivarum*, et *Ite, baptizate gentes*. Ideo quoniam ipsa vox est in aquis, quando homines renati ad caelum velut aves volantes de aquis spiritalibus producuntur, spiritus utique sanctus in speciem columbae dignatus est descendere super aquas et super auctorem baptismi. Unita pietate manere aves ut intellegas esse caelorum qui renascuntur per aquam et spiritum sanctum nisi semel ante quando diluvium passus est mundus. Da mihi secundum diluvium. Una columba, unus ramus, unum baptisma, unus spiritus, unum chrismatis sacramentum. Accusat te illa columba. Una contecta gestat orto rami frondentis (?). Emissa est iterum de arca et alterum ramum non reportavit, quia suffecit ei quod unum semel sub uno sacramento vectavit.

Folio 16, verso.

(L)abia columbae tenentis ramum, tamquam duo sunt testamenta fronduosa, tenentia chrismatis Christi mysterium; et tibi, heretice, leve est multos diluvios iterare; ubi neminem sanum facias remanere, Dominus vel octo animas in diluvio servavit inlaesas. Tu, in secundo diluvio inliciti bap-

[1] Genes. I, 20.
[2] Matth. XXVIII, 19.

tismi, omnes animas perdis male demersas, quas Christus semel lavavit ablutas. Tunc dominus dixit: Ne diluvium iterandum speraretur esse ab hominibus. *Jam non faciam diluvium super terram; arcum meum ponam in nubibus*[1]. Vidisti arcum in nubibus; intelege non futurum esse diluvium. Audisti vocem Christi tanquam arcum in nubibus extendentis, id est altissimum judicium definientis et dicentis quia: *Qui semel lotus est, non habet necessitatem lavandi*[2]. Noli iterare diluvium quia alterum non potest inveniri spiritum sanctum, et video super patrem et filium et spiritum sanctum, aut quartum te jactare conaris, aut primum, ut dicas quia ubi tu non es nemo baptisatus est. Interest pater, interest filius, interest spiritus sanctus, quiá non potest nisi in trinitate

Folio 17, recto.

quod proeceptum est celebrari, et tu dicis non esse rectum quia non fui praesens; ergo Deus non est praesens ubi tu es absens. De domino dictum est: *Lavabit dominus sordes filiorum et filiarum Sion*[3]. Ad dominum dictum est: *Lavabis me et super nivem dealbabor*[4]. Non dixit: lavat me ille et ille, sed tu me lavabis, quia et sacerdotes et populi ab uno lavantur; et sacerdos quod accepit exhibet sacramentum. Pater interest et non tibi sufficit. Filius interest et non tibi sufficit. Spiritus sanctus interest et adhuc tibi non sufficit. Sufficit illis quos baptizavit Paulus. Paulus autem dicebat quando sacramentum tradebat: *Numquid in nomine Pauli baptizati*

[1] Gen. IX, 13.
[2] Jean, XIII, 10.
[3] Isai. IV, 4.
[4] Psal. L, 9.

*estis* [1]? Tu forsitan de nomine Pauli accipiens occasionem, dicturus es quia : Et Paulus baptizavit post beatum Johannem. Inutile est istud argumentum ; non tibi patrocinatur. Dic mihi qui erat sanctior, Johannes aut Paulus? Ego utrumque profiteor. Tamen Paulum non possum dicere Johannem esse fortiorem. Testis est Christus qui ait : *Nemo surrexit in natis*

Folio 17, verso.

*mulierum major Johanne baptista* [2]. Ergo quomodo dicis baptizasse post Johannem, quasi sanctum post peccatorem, cum neminem dixerit dominus Johanne esse fortiorem? Noli te gravando juvare et videaris quasi recte facere dum beato Paulo calumniam videaris inrogare. Invenit sanctus Paulus XII viros et interrogavit eos si accepissent spiritum sanctum. Illi dixerunt : Nescimus, nec nomen spiritus sancti aliquando audivimus. Et ait Paulus : In quo ergo baptismate baptizati estis? Responderunt : Baptisma Johannis. Et baptizavit eos [3]. Baptismum Christi non rebaptizavit ; quia illud primum servile erat, hoc dominicum est baptismum. Johannes baptismum suum habebat. Paulus baptismum Christi habebat, non suum [4]. Non Johannis sed baptismum Christi transiit illa praecursio baptismi poenitentiae quia ipse clamabat : *Ego vos baptizo in poenitentiam. Qui autem venit post me ipse vos baptizabit in spiritu sancto* [5]. Nam post Judam traditorem nemo baptizavit quia baptismum habebat salvatoris. Ergo eos Paulus, ut acciperent spiritum sanctum, in baptismo Christi

[1] 1 Cor. I, 13.
[2] Matth. XI, 11.
[3] Act. XIX, 1-5.
[4] Conf. Epist. XLIV, § 10.
[5] Matth. III, 11.

Folio 18, recto.

lavabat, et, tu, confitentem tibi et dicentem : Baptizatus sum in nomine patris et filii et spiritus sancti, iterum lavare contendis, quia tu ubi non fuisti non est plenum sacramentum trinitatis. Ibi eras quando dixit filius dei discipulis suis : *Ite, baptizate gentes in nomine patris et filii et spiritus sancti?* Usque ad tempus tuum recentissimum et sordedissimum inane fuit trinitatis vocabulum ut plus valuerit tua separatio quam trinitatis unita conjunctio. Sed ego justus sum, inquis, et vos peccatores. Filius utique malus seipsum justificat, exitum autem suum non abluet. Sicut tu, qui justificas te et sine te vacuas trinitatem, quanti falsi prophetae et sacerdotes iniqui in lege veteris testamenti circumdebant filios israhel, et secundam, non legis circumcisionem, tu vis congregare voraginem, ut te justum asseras operatorem et non ipsum qui totam perficit trinitatem. Semel est congregatum mare in unam congregationem, semel aquae animam vivam protulerunt, semel mare patres nostri in typo baptismi transierunt [1]. Cave ergo tantos patri-

Folio 18, verso.

archas et prophetas, cave unum Patrem, unum Filium et unum Spiritum sanctum qui unus Deus vivens in saecula saeculorum [2].

## EX SERMONIBUS

Folio 44, verso.

....luceat invidis veritas. Explicit

....IA DE EPEPHANIA

(HO) DIE VERVS SOL

[1] 1 Cor. X, 1-2.

[2] Le texte de cette lettre offre des rapports avec le cinquième Traité des *in Evangelium Johannis Tractatus* XXIV, t. III, col. 289, ed. Ben.

hortus est mundo; hodie in tene-(br)is saeculi lumen egressum est. Deus fac-(tu)s est homo, ut homo deus fieret. Formam (se)rvi dominus accepit ut servus verteretur (in) dominum. Caelorum habitator et conditor (h)abitavit in terris ut homo colonus ter-(renus) migraret ad coelum[1]. O dies omnis o-(mnium?) lucidior! O tempus cunctis saeculis ex-(p)ectatius! Quod praestulabantur an-(g)eli, quod Seraphin et Cherubin, caelo-(r)um ministeria, nesciebant, hoc in nos-(t)ro tempore revelatum est. Quod illi vide-(r)ant per speculum et per imaginem, nos (ce)rnimus in veritate. Qui loquebatur is-(r)ahelitico populo per esaiam, hieremiam (et) ceteros prophetas, nunc nobis per (fi)lium loquitur. Videte quid sit inter ve-(tu)s testamentum et novum[2]. In illo loque-(ba)tur per nubilium, nobis loquitur per (ter?)renum. Ibi Deus videbatur in rubo; hic (v)irgine Deus nascitur. Ibi ignis erat populi peccata consumens, h(ic) homo est

Folio 45, recto.

vel rutundo vulneri rotundum . . . . . .

[1] Ce commencement ressemble beaucoup à celui du sermon CCCLXXI : *Natus est nobis hodie Salvator et ideo hodie omni mundo sol verus exortus est. Deus homo factus est ut homo Deus fieret, et, ut servus in dominum verteretur, formam servi Dominus accepit. Habitavit in terris habitator cœlorum ut homo habitator terræ habitaret in coelis. Natus est ergo nobis Salvator....* La suite n'offre plus la même similitude.

[2] Conf. un autre parallèle entre l'Ancien et le Nouveau Testament, *Serm. IV*, § 9

oblongo ligaturamque ipsam n(on in mem)
bris omnibus sed similem simili . . . . . .
Sic sapientia dei hominem cura . . . . . .
exhibuit ad sanandum ipsa . . . . . .
medicina quia ergo per superbi(am) . . . . . .
lapsus est humilitatem adhibu(it). . . . . .
dum serpentis sapientia dejecti . . . . . .
stultitia liberamur quemadmod(um) . . . . . .
illa sapientia vocabatur. Erat aut(em stul-)
titia contemnentibus deum; sic ista(, cum voca-)
tur stultitia, sapientia est vincen(s dia-)
bulum. Nos immortalitate male ve. . . . . .
ut moreremur, christus mortalitate be . . . .
est ut viveremus; corrupto animo fa. . . . . .
ingressus est morbus integro corp . . . . . .
minae processit salus ad eandem. . . . . .
ria pertinent quod etiam exemplu. . . . . .
tum ejus vitia nostra curantur ja. . . . . .
similia quasi ligamenta membris et (vul-)
neribus nostris adhibita illa sunt c. . . . . .
per feminam natus homo homines mo(rta-)
les morte mortuos liberavit. Jam ve. . .
dita domini a mortuis resurrectio et in c(aelum)
ascensio magna spe fulsit nostram fid(uciam.)
Multum enim ostendit quam volunta . . .
pro nobis animam posuerit qui eam sic l(iqu-)
it ut potestate resumeret. Quanta ergo s. . . .
ducia. . . . seredentium[1] consolator. C(on-)

[1] Sic pour resedentium.

sidera(ns) quantus quanta pro nondum. . . . .
dent

Folio 45, verso.

. . . . . vero judex vivorum atque. . . .
. . . . . ectatore caelo magnum timo(rem)
. . . . . (n)eglegentibus ut se a diligenti(bus)
. . . . . cumque magis bene agendo. . . .
. . . . . quam male agendo formident
. . . . . nem verbis dici aut qua cogitatio
. . . . . est praemium quod ille in fine da-
. . . . . st quando ad consolationem hujus
. . . s de spiritu suo tantum dedit quo in ad
. . . . . vitae hujus fiduciam caritatemque
. . . . . meius quem nondum videmus habea-
. . . . . t dona unicuique propria ad instruc-
(tion)em eclesiae suae, ut id quod ostendit
(ess)e faciendum, non solum sine murmore,
(sed) etiam cum delectatione faciamus.

(Se)RMO DE EVANGELIO UBI DICIT : *Diligite inimicos vestros.*

## E V A N G E L I V M

cum legeretur[1], audivit nobiscum (ca-
ri)tas vestra dominum praecipientem et dicen-
(te)m[2] : Diligite inimicos vestros ; benefacite
(ei)s qui oderunt vos ; sicut et apustulus[3] : «Noli vin-
(ci) a malo, sed vince in bono malum ; et, ne durum

[1] *Evangelium*, ou *S. Evangelium cum legeretur audivimus*, commencement plusieurs fois employé par S. Augustin dans ses prédications. Voyez Sermons 64, 67, 68, 104, 114, 145; Append. 70.

[2] Matth. V, 44. [3] Rom. XII, 21.

(vo)bis et impossibile videretur, prior ipse (Jesu)s cum penderet in cruce pro inimicis su(is) orans, ait : « Pater ignosce illis quia nesciunt

Folio 50, recto.

quid faciunt[1]. Sed ne fortassis (dicatis:) ille hoc fecit ut deus, quid Steph(anus, cum) lapidaretur, imitator exsist(ens christi, fle-)xis genibus orabat, dicens : D(imitte) illis hoc delictum[2]. Itaque frat(res quan-)do inimicorum vestrorum pat(iamini perse)quutionem, magis eos diligite . . . . . dilectioni mercis aeterna scru. . . . . enim injustitia injusti poterit n. . . . . to, nisi primitus se ipsum noceat u. . . . ri potest ut non iniquitas ejus qu. . . . . ejus indignationem et odium pro . . . . . dendum te non prius ipsum vastet . . . . ut te temptet foris tuum corpus pr. . . . adversitas illius animum putrefe(cit ini?) quitas. Nam quicquid in te profert. . . . redit. Cui ergo plus nocet intenda . . . . vestra ecce saeviendo spolia vitti . . . . . graviore damno percutitur qui am . . . . pecuniam a. . . qui amittit fidem nor . . lere damna ista qui habent oculum . . . . rem; multis enim fulget aurum, fides (non ful-)get. Habent quippe oculos unde aur(um vide-)ant, unde fidem videant non haben(t) . .

[1] Luc, XXIII, 34. — Conf. Sermo 90, § 9. [2] Act. VII, 59.

si haberent et viderent utique plus. . . .
rent et tamen quando eis frangitur. . . .
clamant invidiam faciunt et dicunt. . . .
ubi est fides? Amas eam ut exigas en. .
ut exhibeas ergo quia omnes qui p(e)r. . .
tur justos g(ravio)re damno feriunt(ur). .

Folio 50, verso.

. . . . . (pe)rnicie adflictantur cum in
. . . . . ipse animus. Psalmus dicit[1]: Gla-
(dium evaginaver)unt peccatores, intenderunt
(arcum suum) ut deiciant inopem et paupe-
(rem, ut truci)dent rectos corde; framea
(eorum int)r(e)t in c(o)r ipsorum. Facile est si
. . . . . s id est gladius ejus perveniat
. . . . . s tuum sicut pervenit gladius
. . . . . quutorum ad corpora martyrum
. . . . . rcusso corpore cor mansit in lae-
. . . . . lius autem cor qui gladium eduxit
. . . . . us justi non plane mansit inlesum
. . . . . ea eorum non dixit intret in corpus
. . . . . rum in corpore occidere voluerunt
. . . . . nim a moriantur illos enim quorum
. . . . . pora interficere cupierunt. Secu-
(ros f)ecit dominus dicens eis: Nolite timere eos
(qui co)rpus occidunt, animam autem non
(poss)unt occidere[2]. Quale est autem saevi-
(re gl)adio non posse occidere nisi corpus
. . . . . et pro se occidere animam suam.. es

[1] Psalm. XXXVI, 14, 15.
[2] Matth. X, 28.

. . . . . contra se saeviant insaniunt non se
. . . . . tamquam si vellet aliquis per corporis
. . . . . ferrum traicere ut conscindat... cam
. . . . . us attendis qua trajecisti illius . . . ns
. . . . . vestem tuam carnem c.rista. . . go
. . . . . esse quod se ledunt inic.. et qu..sibi
. . . . . n. quam quod s.... de...rno...e

Folio 51, recto.

illis quos oderant ad tempus h. . . . . .
quos, o juste, in aeternum non. . . . . .
vis est molestia tua aeterna e . . . . . .
tua ad modicum dolebis sine fr. . . . . .
Sed inter molestias incipis la. . . . . .
et exemplum passionum Christi u. . . . . .
pertulit, qui quare perferret. . . . . .
Quantacumque patiaris non p(otes evehi ad il-)
las insultationes, ad illa flagel(la, ad illam igno-)
miniosam vestem, ad illam spe(rn)a(tam coronam)
ad illam postremo crucem. Non..e. . . . . .
jam de poena generis humani s . . . . . .
cum enim antiqui scelerati cruc..ri . . . . . .
modo nullus crucifigetur hono..at . . . . . .
finita finita est in poena maneant. . . . . .
a locis suppliciorum fecit transitu . . . . . .
tes imperatorum qui quantum hono. . . . . .
poenis suis quid servat fidelibus suis. . . . . .
rebus his verbis, his adlocutionibus. . . . . .
exemplo confirmat justos dominus saec. . . . .
quantum voluerint et quantum. . . . . .
fuerint peccatores confirmat ju. . . . . .

Quidquid acciderit justo voluntа(ti Domini) deputet et non potestati inimici. S(athan non) potest ferire si ille noluerit, non p . . . . . voluerit ut feriat novit suum que. . . . . excipiat. Quem enim diligit dominus cor(ripit, flagel-) lat autem omnem filium quem recip(it[2], non si-) bi ergo plaudat iniquus quia flagel(la). . . . . de illo pater meus. Illum adsumat . . . . . .

Folio 51, verso.

. . . . . rimoniam nec attendere de
. . . . . permittat injustis sed quam
. . . . . stis. Vis scire quid servat justis
. . . . . (n)obis dictum est[1]: Dilectissimi, (filii Dei sumus), nondum apparuit quod eri- (mus, scimus) quia cum apparuerit similes (ei erimus), quoniam videbimus eum sicuti est.
. . . . . r ergo nobis nescio quod dulce
. . . . . ilum omnino et si cogitare
. . . . . qua parte in enigmate et perspe-
. . . . . potest dicere. Tamen nullo modo
. . . . . pulchritudo illius dulcedinis quam deus timentibus se perficit autem (spe)rantibus in se. Illud parantur corda (no)stra in omnibus vitae hujus laboribus
. . . . . aris ad magnum aliquid pararis
. . . . c vox cujusdam justi confirmati: non (enim sunt) condignae passiones hujus tempo- (ris) ad futuram gloriam quae revelabi-

[1] 1 Joan. III, 2.
[2] Hébr. XII, 6.

(tur) in nobis [1]. Quae erit futura gloria
. . . . nisi aequare angelis et videre
. qu)antum praestat caeco qui illi ocu-
. . . averat ut videat hanc lucem cum
. . . . tus fuerit ille nec invenit quid
. . . . . ndat sanatori suo quantum
. . . . . umdet num quid dabit tale
. . . . . raestitit ac plurimum det au-
. . . . . lle lucem praestitit ut nove
. . . . . nihil dat videat in tenebris
. . . quid ergo (no)s debemus medico
illi

Folio 46, recto.

Moyses tunc extendebat m(anus, cum)
deponebat manus convalesc(ebat Ama-)
lech, ubi extendebat manus (deficiebat)
Amalech [2]; et tuae manus ext. . . . .
ficiat Amelech temptator h. . . . . .
impeditor esto vigilet subri . . . . . .
nibus et operibus bonis non pr . . . .
christum quia extensio illa manuum . .
crux fuit. In illa extenditur apost(olus)
cum dicit [3]: Mundus mihi crucifixus (est)
et ego mundo. Ergo deficiat Amal . . .
catur non inpediat transitum po . . . .
sed si dimittis manus a bono opere . . .
ce christi praevalebit Amalech tamen .
omnimodo aut continuo forte futu . . .

[1] Rom. VIII, 18.
[2] Exod. XVII, 21.
[3] Gal. VI, 14.

putare aut paenitus desperando. . . .
cere alternatio enim illa defectu . . . .
fortitudinis in manibus servi dei mo . .
forte alternatio tua fuit aliquan . . . .
enim in temptationibus deficis se . . . .
non omnino succumbis; deponebat (pau-)
lulum manus non omnino ruebat. S(i di-)
cebam: motus est pes meus, ecce mis(eri-)
cordia tua, domine, adjuvabat me [1]. Noli
timere; adest interea auxiliator q(ui in)
aegypto non defuit, liberator no. . . .
re adgredere viam praesumes ec. . . .
aliquando ille deponebat manus. . . .
quando erigebat tamen victus e. . . .
l. . . .

Folio 46, verso.

. . . . . uperare non potuit.

.....E DIE NOVISSIMO ET DE
.....BUS, ID EST DUO IN LECTU UNUS AD
SUMETUR ET CITERA [2].

N O V I S S I M V M

(diem) scimus venturum; utiliter autem (scim)us venturum, et utiliter ignoramus (qua)ndo venturus sit. Paratum cor habea-(mu)s bene vivendo et non solum non timea-(mu)s venturum illum diem, sed amemus; di-(es) quippe ille sicut infidelibus laborem au-(get), sic fidelibus finit. Quid autem horum

[1] Psalm. XCIII, 18. [2] Luc. XVII. 34.

(du)orum velis esse antequam veniat? Nunc (enim) in potestate, cum venerit non erit. Eli-(ge e)rgo cum tempus est, quia deus quod mise-(re)corditer occultat, miserecorditer dif-(fer)t. Jam vero quia in quocumque genere . . . . e quod habet aliquam professionem (no)n omnes invenientur probi, non om-(ne)s reprobi, ex hoc apparet quia de qui-(bus)dam hominum generibus quae per si-(milit)udines in evangelio modo proposita . . . . .ium. . . .e concludit, unus assume-(tur) et al(ter) relinquetur, adsumetur (bon)us (et relin)quetur malus. Videntur

Folio 47, recto.

duo in agro; eadem professio est. Sed mo. . . ior professionem vident homines c. . . . . Quodlibet ergo ager significet, unus ads(u-)metur et unus relinquetur; non quasi dimídia pars adsumetur et dimidia relinquetur, sed genera hominum duo, etsi aliud (in pauc-)is, aliud in multis; unus adsumetur, (alter) relinquetur, hoc est unum genus adsumetur, alterum relinquetur; sic de lecto, sic in molendino exspectatis fortasse quid s. . . . . videtis tecta esse similitudinibus qu(ibus-)dam involuta potest mihi aliud videri al(te-)ri aliud; sed neque ego quod dixero praescribo alteri ad meliorem intellectum nec ill. . mihi ad utrumque accipiendum. Si utrumq(ue)

cum [1] fide concordant, videntur mihi in agro laborare qui praesunt eclesiis, sicut apostolus dicit [2]: Dei agricultura, dei aedific(ium es-) tis, nam architectum se dicit, cum dicit : Ut sapiens architectus fundamentum dedi. . . . et agricola, cum dicit [3] : Ego plantavi, Apollo rigavit, sed deus incrementum dedit. In (mo-) lendino autem duas dixit non duos; cred(imus) quod haec figura ad plebes perteneat qu(are) a praepositis plebes reguntur; et molendinum puto [4] mundum istum qui rota quadam temporum volvitur et amatores nos conteret. Sunt ergo qui de actionibus mundi non recedunt; sed tamen ibi alii bene operantur, alii sibi amicos faciunt de mammona iniquitatis a quibus recipiantur

Folio 47, verso.

in tabernacula aeterna [5], quibus dicetur : Esurivi et dedistis mihi manducare [6]. Alii ista neglegunt, quibus dicetur : Esurivi et non dedistis mihi manducare. Proinde quia de his qui versantur in negotiis et operibus hujus mundi, alii diligunt bene facere indigentibus, alii neglegunt, tamquam de duabus in molendino una adsumetur et una relin-

[1] Le Scribe avait d'abord mis *confide*.
[2] 1 Cor. III, 9, 10.
[3] 1 Cor. III, 6.
[4] *Dictum* ajouté au-dessus de la ligne.
[5] Luc, XVII, 9.
[6] Matth. XXV, 35.

quetur. Lectum autem positum arbitror pro quiete, quia sunt qui neque actiones mundi pati volunt, sicut sunt conjugati homines habentes domos, familias, filios, neque aliquid in eclesia agunt, sicut praepositi, velut in agricultura laborantes. Sed, velut ad haec infirmi, secedunt ad otium et quieti esse diligunt; vel, uti memores infirmitatis suae, non se committentes magnis actionibus et quodammodo in strato infirmitatis rogantes deum; et ipsa professio habet bonos, habet fictos. Proinde etiam ex his unus adsumetur et unus relinquetur. Ad quamcumque te professionem converteris para te patefectos[1]; alioquin si te non paraveris invenies quod sperabas, aut deficies, aut perturbaveris. Ad omnia ergo paratum te facit qui tibi loquitur, cum tempus est et illi loquendi, nondum judicandi, et tibi audiendi, nondum frustra paenitendi: est enim modo paenitentia non frustra, erit tunc frustra. Non enim tunc paenitebit

Folio 48, recto.

hominem male vixisse; sed nullo modo illis justitia dei revocat quod sua injustitia perdiderunt. Justum enim aput deum ut modo impertiat miserecordiam, tunc exerceat judicium; ideo nunc non tacetur an tacetur

[1] Sic.

arguat. Quisque murmoret si non per totum orbem haec scriptura recitatur atque cantatur, si cessat etiam venalis ferri per publicum; sed revera hoc te conturbat hominem christianum quia vides male viventes felices rerum istarum copiam circumfluere, sanos esse, superbis dignitatibus eminere, incolomem habere domum, gaudia suorum, obsequia clientium, excellentissimas potentias, nihil triste interpellare vitam ipsorum; mores nequissimos vides, facultates[1] copiosissimas per(s)picis. Et dicit cor tuum : nullum esse divinum judicium; omnia casibus ferri et fortuitis motibus ventilare[2]. Nam si deus, inquis, res humanas respiceret, floreret illius iniquitas et mea innocentia laboraret? Omnis morbus animi habet in scripturis medicamentum suum. Qui ergo sic aegrotat ut ista dicat in corde suo bibat potionem psalmi. Quid est? Iterum inspiciamus quid dicebas. Quid dicebam, inquid, nisi quod vides? Mali florent, boni laborant. Quomodo ista videt deus? Accipe, bibe ipse tibi; hoc de quo ista murmuras temperabit. Tantum ne recuses saluberrimum poculum. Adconmoda per aurem os cordis

Folio 48, verso.

. . . . . audis. Noli subaemulare in ma-

[1] Sic.

[2] Corr. *ventilari*.

. . . . is, neque aemuleris facientes iniqui-(tatem), quoniam tamquam faenum cito aris-cen(t et s)icut olera prati cadent. Quod tibi longum videtur cito est deo. Subjunge te deo, et tibi cito erit.

XXXV. INCIPIT SERMO DE FIDE

HOC DICIMVS ET HOC doceamus, carissimi, quod deus lux est non corporum sed mentium. Beati, inquid, mundi corde quoniam ipsi deum videbunt[1]; omnibusque ad contemplandum communiter atque incommutabiliter praesto est. Hanc lucem qui non videt ita est quasi caecus in sole cui nihil prodest ipsis locis oculorum ejus, tam clari[2] ac praesentis lucis fulget infusus. Qui autem videt et refugit consuetudinem umbrarum carnalium invalidam mentis aciem gerit. Parvorum[3] igitur morum . . . . . as contrariis flatibus ab ipsa patria repercutiuntur homines posteriora atque inferiora sectantes. Purgandus est (ita)que animus, ut et perspicere illam lucem valeat et inhaerere perspectae; quam purgationem quasi ambulationem quandam, (et) vel quasi navigationem ad patriam esse ar-(bit)remur. Non enim ad eum qui ubique praesens est locus movemur, sed bono studio

[1] 1 Matth. V, 8.
[2] Corr. *clare*.
[3] Corr. *pravorum*.

Folio 49, recto.

bonisve moribus quod non . . . . . .
ipsa sapientia tantae etiam . . . . . .
mitati congruere dignar . . . . . .
di nobis praeberet exemplum . . . . . .
quam in homine quoniam et nu . . . . . .
sumus, sed quia nos cum illam ven . . . . . .
ter facimus ipsa cum ad nos venit . . . . . .
nibus superbis stulte fecis . . . . . .
est et quoniam nos cum ad illam . . . . . .
convalescimus ipsa cum ad nos ve(nit) . . . .
si infirma estimata est; sed quod (stultum)
est dei, sapientius est quam homin(es,)
quod infirmum est dei, fortius est q(uam ho-)
mines [1]. Cum ergo ipsa sit patria et c . . . . .
no et puro interiore oculo ubique s . . . . . .
sens eorum qui oculum illum infirm . . . . . .
mundumque habent oculis etiam . . . . . .
is apparere dignata est. Quia enim (in sapi-)
entia dei, non poterat mundus per sa(pien-)
tiam cognuscere deum, placuit deo per (stul-)
titiam praedicationis salvos facere (creden-)
tes [2]. Non igitur per locorum spatia . . . . . .
eno . . . o in carne mortali mortal . . . . . .
appa . . ndo venisse ad nos dicitur il . . . .
ergo ven(it), ubi erat quia in hoc mundo (erat),
et mundus per eum factus est [3]. Sed quo . . .
cupiditate fruendi pro ipso creatore . . . . . .
atura homines configurati huic mu . . . . . .

[1] 1 Cor. I, 25. [2] 1 Cor. I, 21. [3] Joan. I, 10

et mund . . omine congruentissimo vo . . . .
non eam cognoverunt propterea di(cit)
evangelista : Et mundus eam non cog(novit)[1]

Folio 49, verso.

. . . . . non poterat mundus
(per sapientiam) cognuscere deum; cur ergo ve-
. . . . . set, nisi quia placuit deo per s-
(tultitiam pr)aedicationis salvos facere
(credentes)[2]. Quomodo venit, nisi quod verbum
(caro fact)um est et habitavit in nobis[3], sicu-
. . . . quimur, ut id quod animo gerimus in
. . . . . s animum per aures carneas in
. . . . ur fit sonus verbum quod corde ges-
. . . . . et loquutio vocatur nec tamen in
. . . . . o sonum cogitatio nostra converti
. . . . . apud se manens integram formam
. . . . qua se insinuet auribus sine aliqua
. . . . . suae mutationis adsumit taver-
. . . . . non commutatum; caro tamen fac-
(tum e)st ut habitaret in nobis, sicut autem
. . . . vo vita est ad sanitatem sic ista cura
. . . (pe)ccatores sanandos reficiendosque
. . . epit et quem ad modum medici cum al-
. . . ut vulnera non non[4] incompositae sed
. . . ae id faciunt ut vinculi utilitatem quae
. . . . . pulchritudo etiam consequatur sic
. . . . . icina sapientiae per hominis suscep-
. . . . .nem nostris est adcommodata vulne-
. . . . . us de quibusdam contrariis curans

[1] Joan. I, 10. [2] 1 Cor. I, 21. [3] Joan. I, 14. [4] Sic.

. . . de quibusdam similibus sicut etiam ille
. . . . . i medetur vulneri corporis adhibet
. . uaedam contraria, sicut fr(igi)dum calido
(v)el umido siccum, vel aliquid (ej)usmodi; ad-
(hi)bet etiam quaedam similia ut lenteolum

Folio 52, recto.

Quelques mots au bas de la page sont tout ce qu'il en reste :

tur . . . de caritate. . . . . .
nandi . Om. . . . . .
aperit. . . . . .
de. . . . . .
mur quia . . . . . .

Folio 52, verso.

Il ne reste que les trois dernières lettres des neuf dernières lignes. Vers le même endroit du volume se trouve un lambeau détaché qui pourrait avoir appartenu au f° 52, lequel contient la fin d'un sermon et le commencement d'un autre, ainsi qu'il suit :

. . . . et quid invenit calicem salutis . . . .
et nomen domini invocabo.

EXHORTATIONEM

divinarum lectionum et aliment . . . . . .
dei bene cotidie pasci corda carit . . . . .

Enfin la dernière page (53 r°) renferme ces quatre lignes par lesquelles le volume se termine :

habebimus deum. Quicquid enim est quod
nobis modo at ipse nobis erit pro . . . . . .
bus quae dat et ipsa erit perfect . . . . . .
plena pax.

Après avoir minutieusement décrit ce volume, comme nous venons de le faire, et donné tout ce qu'il nous a paru contenir d'intéressant, nous ne saurions nous dispenser de rapporter ce qu'on sait de son histoire.

C'est en 1681 que le père Mabillon avait parlé du fragment de Paris comme appartenant à la très-illustre dame de Fimarcon [1], Vers 1710 dom Bern. de Montfaucon l'acheta pour la bibliothèque de l'abbaye de St-Germain des Prés [2]. Tous deux, ainsi

[1] Voici en quels termes :

Ad nos usque pervenerunt libri non pauci in papyraceo cortice scripti : in quibus unus est penes nos libellus, octo continens folia... sed, ad alia proinde exempla veniendum est.

Primum occurrit Petavianæ bibliothecæ volumen in folio minori, varios sancti Augustini sermones complectens, novem quaternionibus constans : in quo integra etiam nunc scriptura perdurat. Sic autem compactus est liber ut papyraceis foliis membranea intermista sint, ita ut primus quaternio intra bina folia membranea contineat unum papyraceum : secundus quinque papyracea, tertius quatuor intra duo folia itidem membranea : quartus septem papyracea geminis membraneis inclusa : et sic pro portione de ceteris.

Alterum est exemplar quod quondam fuit ecclesiæ Narbonensis ; nunc vero penes illustrissimam dominam de Fimarcone asservatur. Continet hic codex quasdam Augustini epistolas, tractatus item ac sermones nonnullos; constatque septem quinquennionibus, a quibus alii avulsi ac distracti sunt. Quilibet quinquennio continet unum folium membraneum et quatuor papyraceos seu corticeos, membraneo inclusos; habentque singula folia in altum pollices sexdecim, in latum novem aut decem : omnia numero tria et sexaginta, quindecim videlicet membranea, corticea vero quadraginta et octo. Quodlibet folium ex duobus corticibus, usque tenuissimis, ita compactum est, ut unus cum alio transversim conglutinatus componatur. Denique scriptura ex veteri Romana et nova conflata est, id est ex literis majoribus plerisque, et quibusdam minoribus, quod argumento est codicem istum sæculo circiter VII fuisse exaratum. De hoc codice vero id observavit noster Petrus Buissonius, cujus relatu id accepi, corticis scripturam longè saniorem esse membranea : quæ ratio impulit nonnullos ut ad rei firmitatem membranis cortices præferrent : sed corticibus conservandis ac sustentandis membranas supponerent. Ex codice petaviano curavimus delineari scripturæ specimen, quod inferius in ære incisum exhibituri sumus. Ejusdem generis fuisse non dubito codices illos *chartaceos*, de quibus sæpissime fit mentio in actione X Concilii VI cum discrimine *membranaceorum*. His adde codicem regiæ bibliothecæ, Aviti homilias continentem, ex quo specimen in Supplemento protulimus. *(De re dipl.)*

[2] « Les livres écrits en papyrus sont encore plus rares (que les diplômes et

que les autres savants contemporains qui se sont occupés de ce manuscrit, disent qu'il provenait originairement de l'église de St-Just, cathédrale de Narbonne. Entre Narbonne et Fimarcon la liaison est, en effet, plus proche qu'on ne l'imaginerait. Le marquisat de Fimarcon (*feodum Marconis*), petite contrée de Gascogne, était entré par un mariage, en 1499, dans la famille des vicomtes de Narbonne, dont les historiens font rencontrer la filiation par actes authentiques jusqu'à Francon, vidame ou vicomte de Narbonne en l'an 851 [1]. Ce fut le vicomte Aimeri de Narbonne qui, le 23 mars 1499, épousa Anne de Lomagne, fille unique du marquis de Fimarcon. Il mourut en 1530. Son arrière-petit-fils, Amalric de Narbonne, mort en 1622 d'une blessure reçue au siége de Montauban, avait cinq fils qui tous subirent un sort pareil au sien. Ils furent tués, l'un à Bordeaux, l'autre au siége de Clérac en

chartes). L'évangile de St-Marc de Venise est écrit en ces sortes de feuilles, mais il est si pourri que les feuilles collées les unes contre les autres vont en pièces quand on veut les séparer. Le Joseph de la bibliothèque de St-Ambroise de Milan, écrit sur ces sortes de feuilles, est bien mieux conservé; on le garde précieusement. Mais il n'y a pas de livre qui soit en meilleur état que celui des épîtres de St. Augustin, qui est présentement dans cette abbaye et que j'acquis à notre bibliothèque il y a environ dix ans » (*Antiq. expliq.*, 1719; III, 352, 356).

....Hic vero codex partem epistolarum S. Augustini complectitur uncialibus litteris sexto vel septimo sæculo scriptus. Nullum hactenus codicem papyræum Ægyptiacum saniorem vidimus, si scripturam, si folia ipsa spectaveris. Hic ms. liber olim fuerat ecclesiæ S. Justi Narbonensis, atque, ut videtur ad ecclesiæ istius usum scriptus. Hinc cum ad alias devenisset manus, me curante in bibliothecam nostram transiit. Mabillionius noster *De re dipl.* codicem ms. commemorat, olim bibl. D. Petavii, qui codex aliquot S. Augustini sermones complectitur, in quo papyri folia, quemadmodum et in nostro, aliquot vitulinis foliis admixta sunt, eodem prope situ atque numero. Codicem illum nusquam videre potueram, neque in quorum manus devenisset deprehendere. At, cum dissertationem in papyrum Ægyptiacam in publico Academiæ nostræ litteratorum cætu legissem, is ad quem tunc pertinebat ille codex, ubi ex iis quæ dixeram codicem suum magni esse pretii intellexit, de vendendo illo cogitavit ac revera magno pretio vendidit illustrissimo domino Lullin Genevensi. (*Bibl. bibliothecar.*, 1739; II, 1123.)

[1] Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, II, 549.

1622, un autre au siége de Pamiers en 1628 ; et, peu d'années après la mort du père, il ne resta plus de toute la famille que Paule Françoise de Narbonne, la plus jeune des filles, qui avait épousé, en 1623, Antoine de Cassagnet, baron de Tilladet [1], et qui, par l'extinction de ses frères et sœurs, devint l'héritière de Fimarcon. Cette dame, « illustre » en vérité, devint veuve en 1644 et vécut jusqu'en 1687 [2]. C'est donc bien d'elle que parle Mabillon dans sa Diplomatique publiée en 1681. Maintenant, si l'on compte que ses ancêtres avaient été dès un temps immémorial en possession de l'avouerie de l'église de Narbonne, et que le chapitre de cette cathédrale vivait canoniquement sous la règle de St. Augustin [3], on serait bien difficile de ne point ajouter foi à la tradition de famille suivant laquelle la marquise regardait son manuscrit comme provenant de St-Just. Cet antique volume devait être quelque présent du chapitre, ou quelque trophée que les sires de Narbonne croyaient certainement d'un grand prix pour leur propre histoire, puisqu'ils l'avaient si bien conservé. Mais, pour la maison de Cassagnet ce n'était plus qu'un héritage de troisième main, et Jean-Jacques de Cassagnet, fils de la marquise de Fimarcon, mort en 1708, ayant laissé treize enfants, il n'est pas étonnant que le manuscrit soit entré à cette époque dans la bibliothèque de l'abbaye de St-Germain-des-Prés.

Madame de Fimarcon ne posséda certainement que la première partie du volume ; mais, pour que la fin du même manuscrit se soit aussi conservée, il nous paraît vraisemblable qu'elle a également traversé la période du moyen âge sous la garde de quelque autre branche de la maison de Narbonne, qui en a fourni un grand nombre. Ce trésor de famille a pu être dépecé entre trois différents intéressés, et il ne serait pas très-éton-

[1] Capitaine aux gardes de Louis XIII, cité avec honneur par Tallemant des Réaux, II, 257 (édit. de 1854).

[2] Voy. La Chesnaye-Desbois, *Dictionn. de la noblesse*, III, 533 ; X, 689.

[3] Dom Vaissète, t. II, p. 414.

nant que la partie intermédiaire (cahiers XII à XXIII), qui nous manque aujourd'hui, se retrouvât une fois quelque part. Deux manuscrits de St. Augustin, du même temps que le nôtre, conservés à la bibliothèque de St-Gall, nous avaient paru un instant, sur les indications de l'abbé Martin Gerbert[1], pouvoir contenir quelques débris de celui que nous examinons; mais des renseignements qui nous ont été envoyés de St-Gall sur ce point par M. le Dr Ernest Götzinger ont promptement dissipé cette illusion.

Quant au fragment conservé à Genève, et qui ne peut pas ne point venir primitivement aussi de St-Just de Narbonne, on ne sait rien des vicissitudes qu'il a subies avant d'entrer dans la bibliothèque de la docte famille des Petau. Cependant il porte deux indices qui pourront mettre sur la voie, savoir : 1° quelques notes d'un érudit du XVIIe siècle écrites sur les marges; 2° un nom du XVIe, *CHOISNYN*, inscrit en tête du second feuillet comme le nom d'un propriétaire.

Par une rencontre, non fortuite et très-remarquable pour nous, le même nom se trouve écrit de la même main et placé de la même manière en tête du folio 8 r°, dans le volume en papyrus des homélies de St. Avit auquel est consacrée la *Notice* de M. Delisle ci-dessus mentionnée. Quel est ce Choisnyn? ce bibliophile si complétement obscur, et qui possédait dans sa bibliothèque deux manuscrits de cette importance? Le nom, très-français d'ailleurs, de Choisnyn n'est connu, dans les menus détails de l'histoire de France, qu'à Châtelleraut. Il y avait au moyen âge dans cette petite ville une famille Choisnyn qui avait fini par s'enrichir, par occuper les charges municipales du lieu, par avoir sa chapelle sépulcrale dans une paroisse de la ville et par arriver aux emplois de finance de la province. Elle en

[1] Martini Gerberti (abbatis congreg. S. Blasii in Silva Nigra) iter Alemannicum, accedit italicum et gallicum. Typis San-Blasianis, 1765, in-8°, p. 86 et suiv.

était là vers le milieu du XVI^e^ siècle, lorsqu'elle produisit un personnage, le seul homme éminent qu'elle ait eu, le seul qui ait laissé trace dans l'histoire, et le seul, croyons-nous, à qui l'on puisse attribuer la possession de nos deux manuscrits. Nous voulons parler de Jean Choisnyn, le fidèle et intelligent secrétaire de l'ambassade française, par l'habileté de laquelle le duc d'Anjou (Henri III) fut élu au trône de Pologne ; c'est lui qui, après avoir contribué au succès pour sa bonne part, rédigea en très-bon style le récit de cette affaire [1].

Quant aux notes du XVII^e^ siècle écrites sur les marges du manuscrit de Genève, ce sont quelques renvois et quelques explications en latin faites de très-bonne main et qui rappellent tout à fait, par l'esprit qui les a dictées comme par leur écriture, les notes dont Nicolas Lefèvre, le modeste et savant précepteur du roi Louis XIII, a couvert, sans ménagement, les marges d'un certain nombre de manuscrits de l'ancien fonds du roi [2].

C'est en 1720 que le professeur Ami Lullin trouva ce manuscrit en possession des héritiers des Petau. Il avait été relié par les soins, non de Paul Petau, mort plus d'un siècle auparavant (en 1614), mais de son fils Alexandre. La reliure, en veau, porte au dos le monogramme du nom des Petau, sur le plat leurs armes ornées de la devise; NON EST MORTALE QUOD OPTO, et, à l'intérieur, une étiquette avec les mêmes armes et les mots : « Ex libris Alexandri Petavii in Francorum curia « consiliarii, Pauli filii. » Sur la première garde sont les deux beaux certificats que voici : -

[1] « Discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Polongne. Faict par Jehan Choisnyn de Chastelleraud secrétaire du Roy de Polongne. Dédié à la Royne Mère des Roys. Paris, 1574, in-12. » En dehors de ce livret nous n'avons rien trouvé sur J. Choisnyn, sauf un acte de l'an 1581 où il agit comme greffier de la Cour des aides en l'élection de Chatelleraud (Bibl. imp.; cabin. des titres, et dix lignes sur sa famille dans Dreux du Radier (*Bibl. du Poitou*).

[2] Voy. entre autres anc. fonds lat. n^os^ 1731 et 1732.

« Hunc codicem ex papyro Ægyptiaca vidi et evolvi, e(t « sexto), vel cum tardissime septimo sæculo scriptum judicavi. « FR. BERNARDVS DE MONTFAVCON. »

« Summa cum voluptate hunc codicem vidi et percurri . . . . . SCIPIO MAFFEIVS.

Nous avons décrit complétement nos deux manuscrits de St. Augustin, nous avons démontré, complétement aussi et surabondamment peut-être, leur intime connexité ; il ne nous reste qu'à les envelopper tous deux dans le jugement que les savants auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique* (I, 487) portaient sur celui de Paris : « En ce genre la France n'a rien de plus précieux. »

HENRI BORDIER.

# LES RÉGESTES DU VATICAN

RELATIFS AU

## DIOCÈSE DE GENÈVE

La Société d'histoire et d'archéologie possède un important manuscrit qui lui a été donné, en 1848, par feu M. Edouard Rigaud, ancien président de la Cour de justice et du Grand Conseil du canton de Genève. Ce manuscrit est une copie faite par le comte Marinus Marini, de l'Inventaire des documents concernant l'évêché de Genève, inventaire dressé par le cardinal Garampi d'après les Régestes du Vatican et les dépôts existant à Rome. Malgré le caractère trop succinct et souvent énigmatique des indications données par ce manuscrit, il nous a paru qu'il devait être livré au public sans changements et dans l'état où il nous a été remis, afin que chacun pût y chercher des renseignements sur les sujets ou les époques qui l'intéressent plus spécialement. Nous suivons en cela l'exemple qui a été donné par le révérend père Gall Morel, d'Einsiedeln, dans le tome XIII du recueil intitulé : *Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich 1862, p. 227 et suivantes, où l'on trouve un sommaire semblable pour les diocèses de Constance, de Bâle, de Coire, de Lausanne et de Sion.

Pour faciliter les recherches des investigateurs, nous faisons

suivre cet Inventaire d'une lettre adressée à M. Rigaud le 28 juin 1848, par Edouard Mallet, lettre dans laquelle se trouvent quelques notes historiques sur ce manuscrit, et des indications bibliographiques sur les abréviations qui y sont employées.

A la suite des Régestes du Vatican, nous publierons quelques-unes des pièces pontificales jusqu'ici inédites, et comprises dans la première série de celles qui sont indiquées dans l'inventaire Garampi.

EPISCOPATUS GENEVENSIS HISTORICAS NOTIONES E REGESTIS VATICANIS ALIISQUE MONUMENTIS DEPROMPTAS A CARDINALI GARAMPI MARINUS MARINI VATICANI TABULARII PRÆFECTUS CONLEGIT ET IN ORDINEM CHRONOLOGICUM DIGESSIT.

Marinus Marini Comes, Tabularii Vaticani Præfectus, Rigaudio de Constant archeologo, V. C., olim magni Consilii Genevensis Præsidi, salutem.

Mitto tibi, cl. vir, indicem schedarum historicas notiones Episcopatus Genevensis, seu Gebenensis, respicientium, quas Cardinalis Garampius, dum præfectura Tabularii Vaticani fungebatur, in peculiarem suorum studiorum usum, ad opus nempe *Orbis Christiani* quod conficere instituerat adornandum, conlegit. De fontibus, unde illas hauserit, breviter innuam. Pontificiarum literarum regesta, quæ in Tabulariis præfatis adservantur, magna semper fuere promptuaria, ex quibus maxime insignia et auctoritate plenissima monumenta ille exscriberet. E regestis item, quæ in Apostolicæ Datariæ Archivo exstant, quæque initialibus literis A. B. distinguuntur, haud pauca deprompsit: verum post præteritorum temporum vices totque rerum anfractus tantæ Archivum illud jacturæ fuit obnoxium, ut quæ modo in eo fiant historicæ inquisitiones, suum raro sortiantur effectum. Nihilominus operæ pretium duxi nequaquam prætermittere notitias quas de iis Vaticani indices designant; authenticæ quippe illæ sunt

et certam fidem, de documenti, ad quod referuntur, existentia, faciunt. Cum vero præstantissimus ille vir e pluribus etiam operibus editis hauserit non pauca : ne mireris igitur si de quibusdam ex iis tam facile deprehendi ab aliis queant citationes. Hæc te monitum volebam, clariss. vir, dumque spem fero his subsidiis posse Episcopatus Genevensis, sive Gebenensis, retroactis enim sæculis quam nunc Genevam dicimus, Gebena et Gebenna non semel vocata fuit, uti videre est apud Muratorium, Rer. Ital. Script. tom. X, pag. 362, historiam novo aliquo monumento ditari, excipe hoc in catalogo pignus, quod non modo spem istam foveat, sed etiam tibi significet quo animo et quam benevolo erga literas sim, literarumque cultores. Vale.

## EX EPISTOLIS ROMANORUM PONTIFICUM

INNOCENTII III.

I. Episcopo Gebennensi de causa cum Abbe de Siz. — An. VI, 227.

II. Episcopo Gebennensi. — An. X, 194.

III. Episcopo Gebennensi. — An. X, 201.

IV. Episcopo Gebennensi. — An. XIV, 125.

V. Episcopo Gebennensi, cujus consultationibus respondetur. — An. XIV, 159.

VI. Episcopo Gebennensi. — An. XV, 105.

VII. Episcopus Gebennensis. — An. XV, 144.

VIII. Episcopus Gebennensis translatus ad Ebredunen.— An. XV, 177.

IX. Episcopo Gebennen.— An. XV, 191.

X. Electo Gebennen. responsio super voto. — An. XVI, 93.

HONORII III.

XI. Gebennen. Episcopus. — An. II, 1078.

XII. Gebennen. Episcopo conceditur, ut de quibusdam censibus ad ejus donationem spectantibus ei liceat sibi retinere centum libras in annuis redditibus. — An. VIII, 499.

GREGORII IX.

XIII. Episcopo Gebennen. ut iterum relaxet indulgentias pro fabrica Ecclesiæ Gebennen. quæ suspensæ fuerant ob discordiam ortam inter ipsum Episcopum et Capitulum super desi-

gnatione collectoris eleemosinarum : jubet Pontifex ut illa Ecclesia magno et sumptuoso edificio constructa perficiatur. — An. VI, 136.

XIV. Gebennen. Episcopus. — An. XIII, 58.

INNOCENTII IV.

XV. Donatio facta a B. bo(næ) me(moriæ) Episcopo Gebennen. Clericis chori dictæ Ecclesiæ confirmatur. — An. II, 443, 619.

XVI. Electio Episcopi Gebennensis apostolicæ sedi reservata casu vacationis. — An. XI, 72.

XVII. Episcopi Gebennensis cessio. — An. XI, 651.

ALEXANDRI IV.

XVIII. Henricus Prior S. Albani Basilien. Clun. Ordinis fit Episcopus Gebennen. per cessionem Aymonis. — An. VI, 54.

URBANI IV.

XIX. Ecclesia Gebennen. — An. III, 1489.

NICOLAI IV.

XX. Indulgentia pro Ecclesia Gebennen. — An. II, 329.

XXI. Capitulo Gebennen indulg. — An. II, 678.

XXII. Capitulo Gebennen. indulgetur super gravaminibus sibi illatis ab executor. literarum Apostolicarum occasione prov. prebendarum. — An. III, 561.

XXIII. Robertus Episcopus Gebennen. monasterium de Intermontes subjecit monasterio S. Rufi Valentin.— An. IV, 102.

CLEMENTIS V.

XXIV. Aimon Episcopus Gebennensis.— An. V. 640, 642.

JOANNIS XXII.

XXV. Causa Episcopi Gebennensis cum comite Sabaudiæ super damnis.— An. VII, p^e 1, ep. 51, 52.

BENEDICTI XII.

XXVI. Petrus Episcopus Gebennensis. — An. I, p^e 1, 496.

CLEMENTIS VI.

XXVII. Petrus bo : me : Episcopus Gebennensis. — An. I, 6, ep. 162, p. 339.

XXVIII. Alamandus Episcopus Gebennensis. — An. II, 2, ep. 314.

XXIX. Idem argumentum.— An. II, 2, ep. 771.

XXX. Petrus bo : me : Episcopus Gebennensis. — An. II, 4, ep. 198.

XXXI. Episcopus Gebennensis. — An. IV, 1, p. 236.

XXXII. Petrus Episcopus Gebennensis. — An. IV, 1, p. 277.

XXXIII. Alamando Episcopo Gebennensi indulgetur. — An. IV, to. IV, pe 2, p. 179, vo.

XXXIV. Unio Ecclesiæ Gebennensis : Alamandus Episcopus. — An. VI, to. IV, pe 2, p. 252, vo.

XXXV. Alamandus Episcopus Gebennensis. — An. VIII, to. 4, pe 2, p. 38.

XXXVI. Alamandus Eps. ut supra. — An. IX, to. 2, pe 2, p. 26.

XXXVII. Unio Ecclesiæ Gebennen. Alamandus Episcopus. — An. IX, to. 2, pe 2, p. 86, vo.

XXXVIII. Alamandus Episcopus Gebennensis. — An. IX, to. 3, pe 2, p. 106.

INNOCENTII VI.

XXXIX. Alamandus Episcopus ut supra. — An. I, to. 4, pe 2, p. 357, vo.

XL. Guillelmus Episcopus Gebennensis. Bona Alamandi bo : me : Episcopi a nonnullis occupata recuperanda. — Archev. IV, ep. 608, 614.

XLI. Alamandus Episcopus Gebennensis. — An. V, p. 376.

URBANI V.

XLII. Alamandus Episcopus Gebennensis. — Ind. An. II, p. 72, vo.

XLIII. 1366, Apr. De spolio Alamanni Episcopi Gebennen. — Instr.

XLIV. 1366, Jul. Idem argumentum. — Instr.

XLV. 1366, Dec. Idem argumentum. — Instr.

XLVI. 1372, 10 Sept. Gebennensis Episcopus. — AA. Instr.

XLVII. 1372, 10 Sept. Epistolæ commendatitiæ pro nuntiis Apostolicis ad Episcopum et Capitulum Gebennen. — AA. Instr.

GREGORII XI.

XLVIII. Guillelmo Episcopo Gebennen. facultas imponendi decimas pro refectione murorum. — Ind. An. V, p. 65, vo.

IL. Guillelmus Episcopus Gebennen. — Ind. An. V, p. 222.

L. Guillelmus Episcopus Gebennen. — Ind. An. VI, p. 66.

LI. Guillelmus Eps. Gebennen. — Bull. div. An. VI, to. I, p. 336.

LII. Guillelmus Episcopus Gebennensis. — Bull. div. An. VI, to. 3, p. 579.

LIII. Causa Guillelmi Episcopi Gebennensis cum cive ob non solutam pensionem cujusdam ædificii. — Bull. div. An. VI, to. 3, p. 692, vo.

LIV. 1376, Maij. Gebennensis Cardinalis. — Instr.

URBANI VI.

LV. Joannes olim Episcopus Gebennen. —To. I, p. 286, v°.

LVI. 1378, 2 Aug. Johannes Gebennensis Episcopus.— AA. Instr.

LVII. 1379, 9 Aug. Johannes Gebennensis Episcopus. — AA. Instr.

LVIII. 1379, 19 Sept. Johannes Eps. ut supra. — Instr.

LIX. 1380, 1 Maj. Johannes Eps. ut supra. — Instr.

LX. 1381, 21 Sept. Johannes Gebennensis Episcopus Nuntius Clem. VII, Antip. — Instr.

LXI. 1382, 31 Maj. Johannes Gebennensis Episcopus Nuntius in Francia de obed. Clementis VII. — Instr.

LXII. 1383, 2 Jan. Johannes Gebennensis Episcopus. — Instr.

LXIII. 1384, 2 Janv. 1379, 19 Sept. Johannes Gebennensis Episcopus. — Instr.

LXIV. 1385, 14 Febr. J. Gebennensis Episcopus Nuntius Apostolicus. — Instr.

LXV. 1386, Jun. Ademarus Gebennensis Episcopus de obedientia Clem. VII. — Instrum.

LXVI. 1387, Aug. Ademarus Gebennensis Episcopus de obedientia Clem. VII. — Instr.

LXVII. 1387, Jun. Ademarus Gebennensis Episcopus de obedientia Clem. VII. — Instr.

LXVIII. 1389. Gebennensibus Episcopus denuo restituitur. — AA II, caps. 9, n° 43.

JOANNIS XXIII.

LXIX. 1412. Antonius Canzio nominatus Episcopus Gebennensis. — AA. II. caps. 9, n° 43.

LXX. 1416. Vir doctissimus Joannes Gebennensis Episcopus Legatus Concilii Constantiensis. — Arm. XV, caps. X. n° 8, p. 6.

MARTINI V.

LXXI. 1417. Joannes Episcopus Gebennensis. — Mart. V, to. 10, p. 101, 178, v°.

LXXII. De Gebennensis Ecclesiæ provisione.— M.V. Br. t. 3, p. 110.

LXXIII. De Gebennensis Ecclesiæ provisione. — M.V. Br. t. 6, p. 58, 122.

LXXIV. 1418. Joannes Episcopus Gebennensis. —M.V. to. 1, p. 74.

LXXV. 1419. Joannes Patriarcha Constantinopolitanus promotus ad Gebennen. — M. V. An. 1, p. 102.

LXXVI. 1423. Joannes b : m : Episcopus Gebennen. — 29, t. 7, p. 212.

LXXVII. 1423. Joannes b : m : Episcopus Gebenn. — 29, t. 7, p. 267, v°.

LXXVIII. 1429. Franciscus Episcopus Gebennen. — M. V, to. 11, p. 294, v°.

LXXIX. 1430. Franciscus Episcopus Gebennensis promotus — M.V. An. IX, 65, p. 99.

NICOLAI V.

LXXX. Franciscus olim Gebennen. electus.— Nic.V, t. 25, p. 158.

LXXXI. 1450. Joannes de Grolea deputatur Administr. Ecclesiæ Gebennensis durante minoritate Petri de Sabaudia per obitum Francisci. — Nic. V, to. 19, pag. 135 v°, 144, 162.

LXXXII. 1451. Magister Petr. de Sabaudia Gebennensis Ecclesiæ perpetuus Administrator. — Nic. V, t. 32, p. 258.

LXXXIII. 1451. Petrus de Sabaudia perpetuus Administrator Ecclesiæ Gebennensis.-- Nic. V, t. 37, p. 133, v°.

LXXXIV. 1453. Gebennensis Ecclesia vacans.—Nic.V, t. 41, p. 121, v°.

CALIXTI III.

LXXXV. 1456. Thomas Archiepiscopus Tarsen. Vic. Petri Administratoris Gebennen. — Cal. III, to. 10, p. 192.

LXXXVI. 1456. 1458. Thomas Archiepiscopus Tarsen. Administrator Gebennen. — Cal. III, to. 17, p. 6, 220, v°.

PII II.

LXXXVII. 1459. Joannes Ludovicus de Sabaudia Electus Gebennen. Ant. Commendatarius Ecclesiæ Tarantasien. — P. II, to. 8, p. 18, v°. 60, v°.

LXXXVIII. 1459. Ludovicus de Sabaudia not. Apostolicus an. 17, fit Administrator Gebennensis per obitum Francisci. — P. II, tom. 35, p. 134 v°, 5 v°, 6, 6 v°.

PAULI II.

LXXXIX. 1470. Joannes Ludovicus Gebennensis Administrator. — Pa. II. Br. t. 12, p. 33, r.

XC. 1470. Joannes Ludovicus Episcopus Gebennensis.— Pa. II, to. 14, p. 107 v°.

XCI. 1471. Gebennensis Administrator. —Pa. II. Br. t. 12, p. 96.

SIXTI IV.

XCII. 1472. Ludovicus de Sabaudia Administrator Gebennensis Ecclesiæ. — Sixt. IV. Br. t. 14, p. 284.

XCIII. 1472. Gebennensis Ecclesiæ Administrator. — Sixt. IV. Br. t. 14, p. 311 v°.

XCIV. 1472. Gebennensis Ecclesiæ Administrator. — Sixt. IV. Br. t. 14, p. 353.

XCV. 1483. Episcopus et Ecclesia Gebennen. — Sixt. IV. Br. t. 16, p. 70.

XCVI. 1483. Capitulum Gebennen. — Br. Min. t. 1, n° 2, 78.

INNOCENTII VIII.

XCVII. Gebennen. Christoforo Epo. Cortonen. commendatur Ecclesia. — I. VIII, t. 45, p. 28.

XCVIII. 1488. Gebennensis Ecclesiæ jura. — I. VIII, t. 3. Br. p. 51 v°.

XCIX. 1497. Aimo Episcopus Lausanen. Administrator Gebennen. — 29, t. 51, p. 220 v°.

C. 1497. Aimo Episcopus Lausanen. Administrator Ecclesiæ Gebennensis visit. Lim. per Pro curatorem. — 29, t. 51, p. 220 v°.

LEONIS X.

CI. 1513. Leonis X Breve ad Helvetios ut nominationi de persona Episcopi Gebennensis faciendæ a Sabaudiæ Duce acquiescant. — Arm. IV. Caps. 1, n° 24.

CII. 1513. Electio Gebennen. Episcopi a Duce Sabaudiæ nominandi. — AA. IV. Caps. 1, n° 24.

CLEMENTIS VII.

CIII. Guillelmus b. m. Episcopus Gebennensis. — C. VII, to. 1, p. 196 v°.

CIV. Joannes Episcopus Gebennensis. — C. VII, to. 1, p. 1.

CV. Joannes Episcopus Gebennensis. — C. VII, to. 2, p. 188 v°.

CVI. Joannes Episcopus Gebennen. — C. VII, to. 2, p. 16.

CVII. Joannes Episcopus Gebennensis. — C. VII, to. 3, p. 73.

CVIII. Joannes Episcopus Gebennen. — C. VII, to. 4, p. 66 v°.

CIX. Joannes Card. S. Vitalis urbis olim Episcopus Gebennen. — C. VII, to. 7, p. 50 v°.

CX. Joannes Card. S. Vitalis antea Episcopus Gebennensis. — C. VII, to. 8, p. 98 v°.

CXI. Ademarus Episcopus Gebennensis antea Tricastrin. — C. VII, to. 10, p. 3, v°.

CXII. Ademaro Episcopo Gebennen. facultas revoc. alienata. — C. VII, to. 10, p. 518.

CXIII. Joannes Card. S. Vitalis olim Episcopus Gebennensis. — C. VII, to. 10, p. 518.

CXIV. Guillelmus Eps. Gebennen. — C. VII, to. 12, p. 8, 194.

CXV. Guillelmus Episcopus Gebennen. — C. VII, to. 13, p. 45, v°.

CXVI. Guillelmus Episcopus Gebennen. — C. VII, to. 16, p. 456, v°.

CXVII. Joannes Episcopus Gebennen. — C. VII, to. 19, p. 15.

PAULI III.

CXVIII. 1539, 14 Kal. Jan. Petrus de la Baume Episcopus Gebennen. et coadjutor Archiespicopi Bisuntin. creatur Cardinalis.— Lib. 259. Bull. Pa. III, p. 237.

CXIX. 1539, 19 Dec. Petro Card. Gebennen. mittitur pileus rubeus. — Br. Pa. III, ep. 1259.

CXX. 1544, 19 Sept. Ludovico de Rye Electo. Gebennen. facultas capiendi possessionem dictæ Ecclesiæ. — Br. Pa. III, ep. 653.

CXXI. 1544. Ludovicus de Rye provisus de Ecclesia Gebennen. — 29, t. 112, p. 123, v°.

JULII III.

CXXII. 1550. Juramentum Philiberti de Rye coadjutoris Ludovici de Rye Episcopi Gebennensis in commenda Mon. S. Eugendi Juren. Lugdunen. — 29, t. 155, p. 197, v°.

CXXIII. Eustachius Bernardi a Capitulo Ecclesiæ B. M. Letæ Annesiaci Gebennen. d^s^ Electus confirmatur. — T. 65. Bull. Jul. III, p 134.

CXXIV. Philibertus Episcopus Gebennen. — Ludovicus b. m. — T. 40, Bull. Jul. III, p. 246.

CXXV. 1551. Philibertus Episcopus Gebennen. — Ludovicus b. m. — T. 80, Bull. Jul. III, p. 214.

PAULI IV.

CXXVI. 1556. Franciscus Electus Gebennen. per obitum Philiberti. — Lib. 49, Bull. Paul. IV, p. 332.

CXXVII. 1556, 5 Kal. Jul. Franciscus Bachodi presbyter Lugdunen. præficitur in Episcopum Gebennensem per obitum Philiberti. — Lib. 47, Bull. Pauli IV, p. 162.

» Id. Oct. Idem de novo præficitur in Episcopum. Nic. V promisit Ludovico Duci Sabaudiæ, ne aliquem in Episcopum Ecclesiarum ejus dominii præficeret absque ejus consensu : quam concessionem Leo X. Clem. VII et Jul. III confirmarunt : Henricus Rex X, mus qui in Ducatu Sabaudiæ successerat, privilegiorum prætextu Jacobum de Sabaudia consanguineum suum ad dictam Ecclesiam nominavit, audita provisione Ap. revocando priorem nominationem, Franciscum nominavit, unde providetur denuo. — p. 144.

CXXVIII. 1557. Philibertus de Rye b. m. Episcopus Gebennen. — Franciscus Electus. — Lib. 40. Bull. Paul. IV, p. 37.

CXXIX. 1559. Franciscus Baccodius Episcopus Gebennen. — D. C. Paul. IV, 189, p. 103, v°.

CXXX. 1557. Franciscus Episcopus Gebennen. Datarius. — 29, t. 183, p. 63, v°.

CXXXI. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Lib. 50. Bull. Paul. IV, p. 82.

CXXXII. Franciscus Gebennensis Episcopus. — D. C. Paul. IV, 85, p. 63, v°.

CXXXIII. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Lib. 35. Bull. Paul. IV, p. 139.

CXXXIV. 1559, 11 Dec. Franciscus Baccodius Episcopus Gebennensis Datarius. — 29, t. 197, p. 87.

PII IV.

CXXXV. Philibertus de Rye Episcopus Gebennen. obit. Franciscus succedit. — Tom. 5. Bull. Pii IV, p. 197.

CXXXVI. 1559. Franciscus Episcopus Gebennensis Datarius. — Tom. 20. Bull. Pii IV, p. 84.

CXXXVII. 1559. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Tom. 21. Bull. Pii IV, p. 376.

CXXXVIII. 1559. Franciscus Bacchodi Episcopus Gebennensis. —

Philibertus de Rye b. m. Episcopus.—Tom. 71. Bull. Pii IV, p. 37.

CXXXIX. 1559. Franciscus Bachodi Episcopus Gebennensis. — Tom. 35. Bull. Pii IV, p. 317.

CXL. 1559. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Tom. 79. Bull. Pii IV, pag. 395, 403.

CXLI. 1560. F. Episcopus Gebennensis in Curia. — Arm. 42, t. 13, n° 68.

CXLII. 1560. Literæ passus pro Francisco Episcopo Gebennen. Nuntio ad Ducem Sabaudiæ destinato. — Arm. 42, t. 14, p. 2.

CXLIII. 1560. Franciscus Bachodi Episcopus Gebennen. — Tom. 18. Bull. Pii IV, p. 270.

CXLIV. 1560. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Tom. 24. Bull. Pii IV, p. 281.

CXLV. 1560. Franciscus Bachodi Episcopus Gebennensis per obitum Philiberti de Rye. — Tom. 8. Bull. Pii IV, p. 68, 86.

CXLVI. 1560, 1561, 1565. Franciscus Episcopus Gebennensis.— Tom. 68. Bull. Pii IV, p. 141. Tom. 74, p. 143, 151. Tom. 80, p. 86, 242.

CXLVII. 1561. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Tom. 66, Bull. Pii IV, pag. 51.

CXLVIII. 1561. Franciscus Bachodi Episcopus Gebennensis. — Tom. 27. Bullar. Pii IV, p. 195, v°.

CXLIX. 1562. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Tom. 76. Bull. Pii IV, p. 295.

CL. 1562. Philibertus b. m. Episcopus Gebennen.—Franciscus Episcopus. — Tom. 44. Bull. Pii IV, p. 287.

CLI. 1563. Franciscus Episcopus Gebennensis. — Tom. 68. Bullar. Pii IV, p. 141.

CLII. 1565. Ad Franciscum Episcopum Gebennensem Nuntium in Sabaudia. — Arm. 44, t. 7, p. 254.

CLIII. 1565. Francisco Episcopo Gebennen. Nuncio Apostolico apud Ducem Sabaudiæ, quem eximit a solutione subsidii Duci concessi ratione Ecclesiæ ejus et benef. — Arm. 42, t. 22, p. 260.

PII V.

CLIV. 1566. Franciscus Episcopus Gebennensis olim Nuntius. — Lib. 1. Bull. Pii V, p. 10.

CLV. 1567. Franciscus Episcopus Gebennensis Nuntius apostolicus in Sabaudia. — AA. II. Caps. 9, n° 47.

CLVI. 1567. Pii V Breve ad Episcopum Gebennensem Nuntium Apostolicum super concessione subsidii super bonis ecclesiasticis favore Ducis Sabaudiæ pro bello contra Infideles. — Arm. II. Caps. 9, n° 47.

CLVI *(sic)* 1568, 3 Id. Oct. Angelus Justinianus O. Min. præficitur in Episcopum Gebennensem per obitum Francisci. — Lib. 72. Div. Pii V, p. 159.

CLVII. 1577. Fr. Angelus Justinianus Episcopus Gebennen. — AA. Arm. IX. Caps. X, n° 9.

CLVIII. 1580. Angelo Episcopo Gebennen. commend°. Prioratus conventualis S. Mariæ de Talloyres, dictæ dioc$^{s}$, facultas visitandi dictum Prioratum.—42, t. 43, p. 351.

CLIX. 1580. Angelo Episcopo Gebennen. commend°. Prioratus S. Mariæ de Talloyres dictæ diocesis, facultas visitationem in eo faciendi. — Arm. 42, t. 43, p. 90.

CLX. 1584. Gebennensis Episcopus petitus in Coadiutorem ab. Archiepiscopo Januen. — AA. XII. 3. ggggg.

CLXI. 1584. Supplicatio Januen. Archiepiscopi ut sibi coadiutor deputetur Alerien. Eps. vel. Gebennen. — Arm. XII. Caps. 3, n° 99.

CLXII. 1586. Franciscus Bacchodi b. m. Episcopus Gebennensis Datarius Apostolicus sub Paulo IV.— Arm. 42, t. 47, p. 195.

GREGORII XIV.

CLXIII. Gregorii XIV minuta Brevis ad Ducem et Senatum Genuen. de electione Alexandri Centurionis in Episcopum. — Arm. 32, t. 27, p. 689.

CLXIV. 1596. Præposito cathedralis Geneven. Francisco de Sales. Arm. 44, t. 40, p. 358.

CLXV. 1599. Episcopo Gebennen. — Arm. 44, t. 43, p. 28, v°.

CLXVI. 1603. Francisco Episcopo Gebennen. de obitu Episcopi cui datus ipse fuerat coadjutor. — Arm. 44, t. 47, p. 30.

CLXVII. 1610. Episcopus Geneven. — Arm. 45, t. 5, p. 90.

INNOCENTII X.

CLXVIII. 1645. Clero Gallicano, qui petierat Beatificat. Francisci Salesii Episcopi Gebennen.— Innoc. X. An. 2, p. 168.

ALEXANDRI VII.

CLXIX. 1662. Episcopus Genevensis proficiscens ad Regem Galliæ ei commendatur. — Alex. VII. An. 7, p. 206, v°.

CLEMENTIS X.

CLXX. 1672. Episcopo Geneven. — Clem. X. An. 3, p. 261, v°.

INNOCENTII XI.

CLXXI. 1680. Joannes Episcopus Geneven. commendatur Galliæ Regi ad quem proficiscitur.—Inn. XI. An. 4, p. 106, r°.

CLXXII. 1680. J. Episcopo Geneven. — Inn. XI. An. 5, p. 170.

CLXXIII. 1681. J. Episcopo Geneven., cujus laudat studium pro recuperatione jurium dictæ Ecclesiæ. — Inn. XI. An. 5, p. 227.

CLXXIV. 1682. J. Episcopo Geneven. de rebus Cath. relig. — Inn. XI. An. 6, p. 20.

CLEMENTIS XI

CLXXV. 1701. Michaeli Gabrieli Episcopo Genevensi. — Clem. XI. An. 1, p. 42.

CLXXVI. Mich. Gabrielis de Bernex Episcopi Gebennensis ratio restituendæ Catholicæ Religionis in sua Diœcesi ad Clem. XI. — Clem. XI, tom. 3, p. 44.

CLXXVII. 1711. Episcopo Genevensi.— Clem. XI. An. XI, p. 10. v°.

CLXXVIII. 1711, 1 Aug. Episcopo Genevensi miserum illius Civitatis statum in eo quod Religionem spectat dolet, et operam pollicetur ut Catholicæ fidei ibidem ea saltem libertas atque securitas concedatur, quæ nedum Calvinianæ, sed Lutheranæ etiam hæresi tribuitur. — Clem. XI. Brev. edit., t. 2, p. 77.

CLXXIX. 1714, 29 Maj. Francorum Regi, et Imperatori, ut suis Administris mandent ut jura Ecclesiæ Genevensis, et Monasteriorum ac potissimum S. Galli tuenda suscipiant. — Clem. XI. Brev. An. XIV, pag. 78. — Et edit., t. 2, p. 406, 407.

BENEDICTI XIII.

CLXXX. Guillelmus Episcopus Gebennensis. — Bened. XIII, t. 3, p. 190.

CLXXXI. Guillelmus Episcopus Gebennensis. — Bened. XIII, t. 7, p. 131, v°.

CLXXXII. Adnotationes Episcopi Fanenensis Nuntii Taurinensis super Ecclesia Gebennensi. — Arm. II. Caps. IX, n° 42.

CLXXXIII. Gebennensi Episcopo conceditur quod possit per alium suam Diocesim visitare. — 53, t. 8, p. 128.

## E MONUMENTIS VATICANIS ET OPERIBUS EDITIS

JOANNIS XXIII.

I. Pro Joanne Gebennen. Episcopo Indultum conferendi Canonicatus. — A. B. Jo. XXIII. I, 2, p. 201.

MARTINI V.

II. Pro Amadeo Sabaudiæ Duce et Comite Gebennen. committitur Episcopo Gebennensi ut Officialem foraneum in villa Annessiaci deputare teneatur pro judicandis causis subditorum dicti Ducis, qui ad civitatem Gebennensem absque gravi incommodo accedere non valeant. — A. B. Mart. V. I, 2, p. 24.

III. Pro Joanne Patriarcha Constantinopolit. et Administratore Ecclesiæ Gebennensis facultas erigendi Universitatem et studium generale in Civitate Gebennen. — A. B. Mart. V. III, 1, p. 277.

IV. Pro universis Cappellanis Cappellæ B. M. sitæ in Ecclesia Gebennensi per Joannem Episcopum Ostien. fundatæ Indultum quod percipere possint fructus aliorum Beneficiorum. A. B. Mart. V. III, 4, p. 44.

V. Pro Joanne Patriarcha Constantinopolitan. Ecclesia Gebennen. per translationem. A. B. Mart. V. IV, 6, p. 208.

VI. Pro Joanne Constantinopolitan. Patriarcha retentio Ecclesiæ Gebennensis. — A. B. Mart. V. IV, 6, p. 221.

VII. Pro Joanne Patriarcha Constantinopolitan. perpetuo Admi-

nistratore Ecclesiæ Gebennensis facultas transigendi pro se et successoribus cum nobili viro Amadeo Duce Sabaudiæ ratione quorumdam fundorum et castrorum. — A. B. Mart. V. V, 1, p. 33.

VIII. Pro Joanne Patriarcha Constantinopolitan. et Administratore Ecclesiæ Gebennensis ac Capitulo Gebennen., mandatum pro unione perpetua Prioratus Satigniaci mensæ Capitulari.

IX. Pro Joanne Constantinopolitan. Patriarcha mandatum pro accessu ad Civitatem Gebennensem pro declaratione quod omnimoda jurisdict. dictæ Civitatis non ad Cives, sed ad Episcopum Gebennensem pertinere debeat. — A. B. Mart. V. V, 8, p. 286.

X. Pro Joanne Patriarcha Constantinopolitan. et Administratore Ecclesiæ Gebennensis abolitio certæ consuetudinis in dicta Ecclesia Gebennen. — A. B. Mart. V. V, 8, p. 105.

XI. Pro Joanne Patriarcha Constantinopolitan. et Administratore Ecclesiæ Gebennensis commissio pro visitatione Canonicorum dictæ Ecclesiæ. — A. B. Mart. V. V, 8, p. 251.

XII. Joannes fit Episcopus Gebennensis per translationem. — A. B. Mart. V. VI, 1, p. 49.

XIII. Joannes Ostiensis Episcopus fit Episcopus Gebennensis per obitum. — A. B. Mart. V. VII, 9, p. 223.

XIV. Pro Francisco electo Gebennen. mandatum super executione literarum præfectionis Ecclesiæ Gebennen. — A. B. Mart. V. IX, 7, p. 176.

XV. Pro Francisco Gebennen. Episcopo facultas testandi. — A. B. Mart. V. IX, 9, p. 21.

XVI. Pro Joanne Episcopo Ostien. et administratore Ecclesiæ Gebennensis statutum quod incolæ Gebennensis Civitatis pro debito pecuniario vocari nequeant ad judicium extra Diocesim. — A. B. Mart. V. IX, 3, p. 285.

XVII. Pro Joanne Ostien. Episcopo et Administratore Ecclesiæ Gebennen. statutum quod nulli liceat in causis in Curia Gebennen. pendentibus appellare ante definitivam sententiam. — A. B. Mart. V. IX, 3, p. 284.

XVIII. Pro Joanne Ostien. Episcopo et Administratore Ecclesiæ Gebennen. confirmatio erectionis Cappellæ B. M. Ecclesiæ Gebennen. contiguæ, ac Archipresbyteratus et duodecim Cappellaniarum cum reservatione Juris patronatus favore Capituli Gebennen. — A. B. Mart. V. IX, 3, p. 311.

XIX. Franciscus fit Episcopus Gebennen. per obitum — A. B. Mart. V. X, 6, p. 272.

XX. Pro Francisco Gebennen. Episcopo ac Petro Humberti de Metz confirmatio Instrumenti cuiusdam Feudi inter ipsos facti. — A. B. Mart. V. XIII, 6, p. 255.

XXI. Pro Amadeo Sabaudiæ Duce et Episcopo Gebennen. confirmatio permutationis quorumdam bonorum mensæ Episcopalis Gebennensis. — A. B. Mart. V. XIII, 6, p. 52.

XXII. Pro Amadeo Sabaudiæ Duce et Episcopo Gebennen. confirmatio concordiæ initæ inter ipsos super officio Vicedominatus Civitatis Gebennen. — A. B. Mart. V. XIII, 6, p. 47.

XXIII. Pro Amadeo Duce Sabaudiæ suspensio compositionum inter ipsum initarum et Episcopum Gebennen. super officio Vicedominatus Civitatis Gebennensis. — A. B. Mart. V. XIII, 9, p. 17.

EUGENII IV.

XXIV. Pro Francisco Gebennen. Episcopo, Amadeo Sabaudiæ Duce, ac Præposito et Capitulo Ecclesiæ Gebennensis confirmatio Indulgentiarum præfatæ Ecclesiæ concessarum. — A. B. Eug. IV. I, 12, p. 300.

PAULI II.

XXV. Pro Ammerto Picheti electo Ebronen. pensio Gebennen. — A. B. Paul. II. VI, 21, p. 306.

SIXTI IV.

XXVI. Pro Yolante Ducissa Sabaudiæ, ac Joanne Ludovico de Sabaudia et Administratore Ecclesiæ Gebennensis facultas erigendi Monasterium Monialium S. Claræ Ord. — A. B. Sixt. IV. III, 5, p. 200.

XXVII. Pro Joanne nuper Gebennen. Episcopo translato ad Ecclesiam Tarantasien. Monasterium Vercellen. — A. B. Sixt. IV. XIII, t. 3, p. 166.

XXVIII. Joannes Gebennen. Episcopus transfertur ad Ecclesiam Tarantasien. per obitum. — A. B. Sixt. IV. XIII, t. 3, p. 228.

INNOCENTII VIII.

XXIX. Pro Joanne Episcopo, Capitulo, et Petro de Viriaco canonico Gebennen. confirmatio concordiæ inter eos initæ super jurisdictione Ecclesiæ Gebennensis ad perpetuum. — A. B. Innoc. VIII. I, 7, p. 65.

ALEXANDRI VI.

XXX. Pro Antonio Gebennen. Episcopo confirmatio deputationis ab eo factæ unius Vicarii in quodam loco suæ Diœcesis.— A. B. Alex. VI. I, t. 2, p. 32.

XXXI. Philippus de Sabaudia fit Episcopus Gebennen. per obitum. — Pro eodem dispensatio ætatis et absolutio. — A. B. Alex. VI. IV, t. 27, p. 295, 298.

XXXII. Pro Dominico S. Clem. Card, administratio Ecclesiæ Gebennen. et retentio Incompatibilium Gebennen. — A. B. Alex. VI. IV, t. 27, p. 299, 301.

XXXIII. Pro Philippo Gebennen, electo Monasterium Taurinen. dispensatio ætatis, commissio, et absolutio. — A. B. Alex. VI. X, t. 3, p. 178, 183.

XXXIV. Pro Philippo Gebennen. electo Monasterium Taurinen. Pro eodem absolutio, derogatio statutorum, deputatio Administratoris, et commissio. — A. B. Alex. VI. XII, t. 1, p. 194, 199.

JULII II.

XXXV. Pro Capitulo Gebennen. executorialis super perceptione medietatis fructuum primi anni Beneficiorum vacaturorum Civitatis et Diœcesis Gebennen. ad certum tempus pro reparatione dictæ Ecclesiæ. — A. B. Jul. II. III, t. 18, p. 106.

XXXVI. Pro Philippo Gebennen. Electo reservatio fructuum Prioratus Lausanen. — A. B. Jul. II. IV, t. 2, p. 303.

XXXVII. Carolus fit Episcopus Gebennen. per cessionem. Pro eodem absolutio, munus, et retentio Gebennen. — A. B. Jul. II. VI, t. 28, p. 118, 120.

XXXVIII. Pro Carolo Gebennen. Electo alternativa mensium. — A. B. Jul. II. VI, t. 30, p. 247.

XXXIX. Pro Capitulo Gebennen. unio Parrochialis S. Jacobi de Velidoures mensæ Capitulari. — A. B. Jul. II. VIII, t. 7, p. 176.

XL. Pro Carolo Gebennen. Episcopo Prioratus Gebennen.—A. B. Jul. II. VIII, t. 29, p. 91.

LEONIS X.

XLI. Pro Joanne Gebennen. Episcopo Monasterium Taurinen. — A. B. Leo X. I, t. 49, p. 189, 190.

XLII. Pro Capitulo Gebennen. unio Parrochialis mensæ Capitulari. A. B. Leo X. II, t. 22, p. 218.

XLIII. Pro Petro Barrucen. Electo pensio super mensa Gebennen. A. B. Leo X. IV, t. 14, p. 84.

XLIV. Pro Joanne Gebennen. Episcopo emphiteusis Taurinen. — A. B. Leo X. V, t. 13, p. 204.

XLV. Pro Joanne Gebennen. Episcopo commissio Taurinen vigore appellationis. — A. B. Leo X. VII, t. 16, p. 166, 186.

XLVI. Joannes de Sabaudia fit Episcopus Gebennen. Pro eodem absolutio et dispensatio super defectu natalium. — A. B. Leo X. VIII, t. 18, p. 49, 54.

CLEMENTIS VII.

XLVII. Pro Petro Gebennen. Episcopo Coadjutoria Ecclesiæ Bisuntin. Pro eodem commissio Bisuntin. et absolutio, ac retentio Canonicatuum et Prioratuum Bisuntin. Pro eodem retentio Canonicatuum et Prioratuum Lugdunen. et Lingonen. Pro eodem retentio Canonicatuum et Prioratuum Taurinen. — A. B. Clem. VII. VII, t. 39, ab u. e. p. 180.

XLVIII. Pro Petro de Bavina Gebennen. Episcopo, et Conventu monasterii Ord. S. B. Lugdunen. confirmatio concordiæ inter ipsos factæ. — A. B. Clem. VII. X, t. 161, ab u. e., p. 91.

XLIX. Pro Petro Gebennen. Episcopo retentio Canonicatuum et Prioratuum Lugdunen. et Lingonen. — A. B. Clem. VII. VII, t. 39, ab u. e. p. 180.

PAULI III.

L. Pro Ludovico Gebennen. electo retentio Lugdunen. — A. B. Paul. III. XII, t. 4, p. 160.

LI. Pro Ludovico Gebennen. electo Mon. Bisuntin.—A. B. Paul. III. 12, t. 5, p. 284.

LII. Pro Ludovico Gebennen. electo Monasterium Bisuntin. — A. B. Paul. III. 12, t. 6, p. 226.

JULII III.

LIII. Pro Philiberto de Rye, Coadjutoria Ecclesiæ Gebennen. ac retentio Prioratus. — A. B. Jul. III, t. 1, priv. p. 183, 187.

LIV. De Murol (Johannes) Geneven. Episcopus. — Gall. Chr. I, 722, C.

LV. A. Sabaudia (Franciscus) Geneven. Episcopus.— Gall. Chr. I, 1000, C.

LVI. 1274. Fr. Aymon... Gebennen. Episcopus. Lugd. c. n. 31. — Gall. Chr. vet. II, 596.

LVII. Chabert (Bernardus) Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. III, 1076, D.

LVIII. De Foncigny (Arducio) Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. III. 679, A.

LIX. Hugo Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 76, B. 79, D.

LX. Humbertus Gebennensis Episcopus.— Gall. Chr. IV, 114, A.

LXI. Salonius Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 234, A. D. v. 391, C.

LXII. Petrus de la Baume coadiutor Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 253, A., 667, B.

LXIII. Petrus Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 164, B.

LXIV. Nantelmus seu Nantelinus Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 135, A. 227, B.

LXV. Ludovicus de Rye Episcopus Gebennen. — Gall. Chr. IV, 253, B.

LXVI. Johan. Ludov. de Savoye Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 252, D. 278, B.

LXVII. Bernardus Gebennensis Episcopus.— Gall. Chr. IV, 1076, C.

LXVIII. Arducius Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 126, B. 249, A.

LXIX. Anscharius Gebennensis Episcopus.— Gall. Chr. IV, 532, D.

LXX. Guido Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 248, A. 264, B. 570, A. 1134, B. Instr. 13, C.

LXXI. Franciscus Salesius Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. V, 399, B.

LXXII. S. Franciscus Salesius Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. VIII, 275, A.

LXXIII. Franciscus de Bachod Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 258, B. 279. D.

LXXIV. Philibertus de Rye Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV. 253, B.

LXXV. Fredericus Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. IV, 263, C. Instr. 8, A.

LXXVI. Arducius Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. V, 674, A. 914, A.

LXXVII. Franciscus Salesius Genevensis Episcopus — Gall. Chr. VI, 818, B. E. Instr. 411, A.

LXXVIII. Johannes de Courtecuisse Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. VIII, 144, E.

LXXIX. Johannes de la Rochetaillée administrator Geneven. Eps. — Gall. chr. VIII, 145, B.

LXXX. Bernardus Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. VIII, 732, E.

LXXXI. Arigotus Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. VIII, 233, D.

LXXXII. Johannes Genevensis Episcopus. — Gall. Chr. VIII, 233, D. Instr. 131, A.

LXXXIII. J. de Courtecuisse Gebennensis Episcopus. — Gall. Chr. X, 1222, E.

---

LXXXIV. 1153, 1162. Arducius Episcopus Gebennensis. — Mur. Ant. VI, 55, C. 57, A.

LXXXV. 1183. Arduinus Episcopus Gebennensis. — Mur. Ant. VI, 59, B.

LXXXVI. Ante annum 1183. Humbertus Episcopus Gebennensis. — Mur. Ant. VI, 59, C.

LXXXVII. 1310. Aymon Episcopus Gebennensis. — Mur. Ant. IV, p. 633, B.

LXXXVIII. Robertus Card. Gebennen. Antipapa. — Mur. Ant. I, 1070, E.

LXXXIX. Joannes Murolio Episcopus Gebennen. Pseudo Card. — Mur. Ant. III, P. 2, p. 744, E.

XC. Nanotlinus Episcopus Gebennensis. — Investitura et confirmatio privilegiorum a Friderico II. — Mur. Ant. VI, 61. D.

XCI. Aymo Episcopus Gebennensis. — Mur. IX, p. 1058, A. 1069, A. 1072, B.

XCII. Aymo Gebennensis Episcopus Vicentiam Paduanis eripit. — Mur. Rer. It., t. 10, p. 361, A. V.

XCIII. Robertus Card. Gebennensis. — Mur. 18, p. 187, D. 191, A. 505, D. 510, A. et seq. 518, E. et seq. 520, B. et E. 522, B.

---

XCIV. S. Maximus Episcopus Geneven. — Feb. II.

XCV. Hartuvinus Episcopus Gebennen. — Feb. III.

XCVI. Joannes Ludovicus Sabaundus Episcopus Genevensis. — Mar. III.

XCVII. S. Maximus Episcopus Genevensis. — VI sæc. Maij I.

XCVIII. Hugo Episcopus Genevensis. — Maij II.

XCIX. Maximus Episcopus Genevensis. — Jun. I.

C. Johan. Ludovicus a Sabaudia Episcopus Genevensis — Jun. 1.

CI. S. Franciscus Salesius Eps. Gebennensis. — Jun. 1.

CII. Bernardus Episcopus Gebennensis dein Ebredunensis. — Jun. 1.

CIII. Arduinus Episcopus Gebennen. — Jun. 1.

CIV. De Sales Carolus Augustus Episcopus Gebennensis. — Jun. V.

CV. S. Salesius Franciscus Eps. et Princeps Gebennen — Jul. VI.

CVI. Maximus Præsul Genevensis. — Aug. 3.

CVII. Isaac Genevensis Episcopus. — Aug. 5.

CVIII. Maximus Genevensis Episcopus. — Aug. 6.

---

CIX. Sæc. X. Gerauldus Genevensis Episcopus. — Mab. Analect. 162.

CX. Salonius e Monacho Lirinensi Episcopus Genevæ. — Mab. An. I, 15, 16.

CXI. Maximus Episcopus Genevæ. — Mab. An. I, 26.

CXII. Abellenus Episcopus Genevæ. — Mab. An. I, 290, 294.

CXIII. Franco Episcopus Genevensis. — Mab. An. III, 283.

CXIV. Hugo Episcopus Genevæ. — Mab. An. IV, 67, 116, 637.

CXV. Fredericus Episcopus Genevæ. — Mab. An. IV, 251.
CXVI. Papinus Episcopus Genevæ. — Mab. An. IV, 690.

CXVII. Sæc. V. Theoplastus Episcopus Geneven. — Canis. I, 354.
CXVIII. 991. Hugo Episcopus Geneven. — Canis. III, p. 78.
CXIX. Abtadus Eps. Genevensis. — Eckart. II, 302.

CXX. 66. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 36, p. 127.
CXXI. 85. Gebennen. Ademarius Episcopus. — 43, p. 98, v°.
CXXII. 92. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 21, v°.
CXXIII. 92. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 15.
CXXIV. 93. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 29.
CXXV. 93. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 46, v°.
CXXVI. 93. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 38.
CXXVII. 94. Gebennen. Guillelmus Episcopus — 53, p. 59.
CXXVIII. 94. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 54, v°.
CXXIX. 94. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 65, v°.
CXXX. 95. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 80.
CXXXI. 95. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 74, v°.
CXXXII. 96. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 91.
CXXXIII. 96. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 109.
CXXXIV. 96. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 100, v°.
CXXXV. 97. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 124, v°.
CXXXVI. 97. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 118.
CXXXVII. 97. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 135, v°.
CXXXVIII. 97. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 129, v°.
CXXXIX. 99. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 155.
CXL. 309. Aymon Gebennen. Episcopus. — T. 56, ep. 901.
CXLI. 310. Aymon Gebennen. Episcopus. — T. 57, ep. 640, r°
CXLII. 312. B. m. Aymo Gebennen. Episcopus. — T. 59, ep. 141
CXLIII. 312. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 59, ep. 138, 139, 141.
CXLIV. 318. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 68, ep. 1752.
CXLV. 319. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 69, 1357.
CXLVI. 319. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 70, ep. 853.
CXLVII. 323. Gebennen. Episcopus. — T. III, ep. 1623, r°.
CXLVIII. 323. Petrus Gebennen. Episcopus — T. 75, ep. 1314, 1316.

CXLIX. 324. Gebennen. Episcopus. — T. 77, ep. 1080.
CL. 324. Gebennen. Episcopus. — T. 76, ep. 429.
CLI. 325. Gebennen. Episcopus. — T. 78, ep. 205.
CLII. 326. Gebennen. Episcopus. — T. 114, ep. 461.
CLIII. 327. Petrus Gebennensis Episcopus. — T. 83, ep. 1059.
CLIV. 328. Gebennen. Episcopus. — Unio Prioratus Siuriaci mensæ Episcopali. — T. 87, ep. 2457.
CLV. 328. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 86, ep. 1343.
CLVI. 328. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 86, ep. 1198.
CLVII. 329. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 91, ep. 2677.
CLVIII. 329. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 94, ep. 750.
CLIX. 330. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 94, ep. 832.
CLX. 332. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 103, ep. 805.
CLXI. 334. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 106, ep. 1510.
CLXII. 335. Petrus Gebennen. Episcopus. — T. 119, ep. 496.
CLXIII. 340. Gebennen. Episcopus. — T. 134, ep. 230.
CLXIV 422. Gebennen. Johannes electus. — 60, p. 10.
CLXV. Gebennen. Johannes Ludovicus de Sabaudia electus. — 78, p. 31, v°.
CLXVI. Gebennen. Johannes Episcopus. — 82, p. 108, v°. 83, p. 79. v°.
CLXVII. 482. Gebennen. olim Tharantasien. Card. S. Clementis Episcopus. — 82, p. 108. 83, p. 79.
CLXVIII. 1400. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 164.
CLXIX. 1400. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 162, v°.
CLXX. 1402. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 172, v°.
CLXXI. 1402. Gebennen. Guillelmus Eps. — 53, p. 170.
CLXXII. 1402. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 171.
CLXXIII. 1404. Gebennen. Guillelmus Episcopus. — 53, p. 181.
CLXXIV. 1405. Gebennen. Guillelmus Episcopus.— 53, p. 186, v°.

---

CLXXV. Ecclesiasticorum Dioecesis Gebenn. epist. 1660, 29 Maij. — V. S. 23, p. 208.
CLXXVI. Informazione sopra le qualità del commendatore d'Alais nominato al Vescovato di Genevra. 1660..... Aprilis. — V. S. 36, p. 361.
CLXXVII. Johannis Gebennensis Archiepiscopi epist^e. 1662, 9 Febr. — V. S. 47, p 12, 134.

CLXXVIII. Episcopi Gebennensis supplicatio. 1663, 29 Jan. — V. S. 36, p. 447.

CLXXIX. Caroli Episcopi Gebennen. epist. 1665, 13 April. — V. S. 39, p. 37.

CLXXX. Johannis Episcopi Gebennensis epist. 1665, 11 Jun. — V. S. 49, p. 95.

CLXXXI. Geneven. Episcopi epist. 1665, 5 Jul. — V. S. 36, p. 123.

CLXXXII. Johannis Episcopi Gebennen. epist. 1666, 4 Mar. — V. S. 51, p. 25.

CLXXXIII. Johannis Eps. Gebennen. epist. 1668, 1 Xmbris. — V. S. 53, p. 363.

CLXXXIV. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1673, 10 Jun., etc. — V. S. 59, p. 145, 208.

CLXXXV. Johannis Episcopi Gebennen. epist. 1674, 27 Xmbris. — V. S. 60, p. 173.

CLXXXVI. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1675, 28 Febr.—V. S. 61, p. 23.

CLXXXVII. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1675, 28 Febr.—V. S. 61, p. 23.

CLXXXVIII. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1676, 30 8bris. etc.— V. S. 62, p. 245, 269, 270, 287.

CLXXXIX. Johannis Episcopi Genevens. epist. 1677, 3 Jan. — V. S. 63, p. 6.

CXC. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1679, 5 Jan. — V. S. 65, p. 106, 60.

CXCI. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1680, 22 Jun. — V. S. 66, p. 145, 262.

CXCII. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1681, 31 Jan Annesy. —V. S. 67, p. 20, 23, 205, 209, 241.

CXCIII. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1682. Annesy. — V. S. 68, p. 166, 181, 268.

CXCIV. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1684, 13 April. Annesy —V. S. 70, p. 86. 71, p. 99. 72, p. 9, 80, 101. 75, p. 30.

CXCV. Johannis Episcopi Geneven. epist. 1690, 17 Mar. Annesy. — V. S. 80, p. 14.

CXCVI. Michaelis Gabrielis Episcopi Geneven. Epist. 1697, 6 Oct. Taurini. — V. S. 89, p. 187.

CXCVII. Michaelis Gabrielis Episcopi Geneven. Epist. 1700, 13 Apr. Annesy. — V. S. 92. p. 32. 54, p. 227. 93, p. 2. 97, p. 21.

CXCVIII. 1363. Gebennen. Episcopus. — Obl. t. 31, p. 186.

CXCIX. 1385, 12 Jul. Johannes de Muroliis Episcopus Gebennensis fit Card. S. Vitalis a Clem. VII. — Obl. t. 43, p. 98.

CC. 1385, 19 Jul. Ademarus Gebennensis Episcopus a Clem. VII creat. — Obl. t. 43, p. 98, v°.

CCI. 1418, 26 Sept. Johannes Patriarcha Constantinopolitan. Commendatarius Ecclesiæ Gebennensis et pro dicta Ecclesia, etc. — Obl. t. 58, p. 36, v°.

CCII. 1422, 17 Jun. Joannes Gebennen. electus Ecclesiæ. — Obl. t. 60, p. 10.

CCIII. 1426, 13 Mart. Franciscus Gebennen. electus Ecclesiæ. — Obl. t. 60, p. 127.

CCIV. 1460, 16 Feb. Johannes Ludovicus de Sabaudia Gebennen. electus Ecclesiæ.— Obl. t. 76, p. 181, v°.

CCV. 1477, Vener. 27 Nov. Monasterium S. Eugendi Juren. Lugdunen. Diœces. commendatur Johanni Ludovico de Sabaudia Administratori Ecclesiæ Gebennensis, qui cessit Commendæ Monasterii de Casanova Taurinen, et Mon. S. Benigni Ipporien. Diœces. — Obl. t. 83, p. 51. 51, v°.

CCVI. 1388, 15 Oct. Guillelmus Gebennen. Episcopus ad Clem. VII. — Obl. t. 43, p. 117, v°.

CCVII. 1482, 27 Jul. Johannes Episcopus Gebennensis provisus 9 Kal. Aug. an. XI Sixt. IV. per translationem Dominici tituli S. Clementis Presbyteri Cardinalis ad Taurinen. — Obl. C. A. p. 19.

CCVIII. 1482, 24 Jul. Do : Card. S. Clementis ab Ecclesia Gebennen. transfertur ad Ecclesiam Taurinen. et Johannes Episcopus Taurinen. ad Ecclesiam Gebennen. — Obl. t. 83, p. 79, v°.

CCIX. 1482. 19 Jul. Dom : Card. S. Clementis ab Ecclesia Tarantasien. transfertur ad Ecclesiam Gebennen. per obitum Johannis Ludovici de Sabaudia Admi-

nistratoris extra Rom. Cur. — Obl. t. 83, p. 79, v°.

CCX. 1482, 21 Jul. Dominicus tituli S. Clementis Presbyter Cardinalis provisus fuit de Ecclesia Gebennen. 4 Kal. Aug. an. XI. Sixt. IV. — 9 Kal. Aug. ut supra translatus fuit ad Taurinen. — Obl. C. A. p. 18, v°.

CCXI. 1483, 28 Maij. Urbanus canonicus Gebennensis Protonotarius Apostolicus fit Archiepiscopus Tarantasien. per translationem Card. S. Clementis ad Ecclesiam Gebennen. — Obl. t. 83, p. 85.

CCXII. 1484, 25 Jun. Franciscus electus Auxitan. provisus 18 Kal. Jun. an. 13 Sixt. IV, de administratione Ecclesiæ Gebennensis per translationem Johannis ad Tarantasien. Ecclesiam. — Obl. C. A. p. 129, v°.

CCXIII. 1484, 25 Jun. Franciscus Electus Auxitan. provisus etc. ut in n° CCXII.

CCXIV. 1490, 15 Nov. Antonius Eps. Gebennensis translatus de Ecclesia Montis Regalis et provisus (Non.) Nov. an. 7 Innoc. VIII, de supradicta Ecclesia Gebennen. etc. — Obl. C. A. p. 68, v°.

CCXV. 1496, 14 Mar. Philippus electus Gebennen. provisus. 12 Kal. Mar. an. 4 Alex. VI (id est 1496). — Obl. C. A. p. 134, v°.

CCXVI. 1496, 16 Mar. Galeat. de Petra clericus Mediolan. provisus 12 Kal. Mar. an. IV Alex. VI, de administratione Ecclesiæ Gebennensis usque dum Philippus de Sabaudia annorum sex ad dictam Ecclesiam promotus 18 annum suæ ætatis attigerit: 1496, 16 Mar. — Obl C. A. p. 135.

CCXVII. 1509, 10 Xbris. Carolus electus Gebennensis provisus Non. 9bris. an. VI Jul. II (id est 1509). — Obl. C. A p. 37, v°.

CCXVIII. 1513, 27 Nov. Johannes de Sabaudia electus Gebennen. Idibus Jul. An. 1. (id est 1513). — Obl. C. A. p. 22, v°. — 8 Mart. 1520.

CCXIX. 1515, 13 Mar. Johannes Gebennen. Episcopus pro Mo-

nasterio B. M. de Pinerolio O. S. B. Taurinen. Dis. 3 Non. Mar. an. II Leon. X sibi commendato. 1515, 13 Mart. — Obl. C. A. p. 76, v°.

CCXX. 1041. Fredericus Episcopus Geneven. — Mart. Anec. I, 166.

CCXXI. (1112) 1124. Hubertus Gebennen. Epis. — Mart. Anec. IV, 130, 1136.

CCXXII. 1160. Episcopus Gebennen. — Mart. Anec. I, 452.

CCXXIII. 1179. Alvicius Episcopus Gebennensis. — Mart. VM. VII, 85.

CCXXIV. 1179. Artucius Episcopus Gebennensis. — Mart. VM. VII, 85.

CCXXV. 1378. Robertus Gebennensis Episcopus. — Mart. VM. V, 387, 313.

CCXXVI. 1381. Genevæ Episcopus. — Mart. VM. I, 1517.

CCXXVII. 1384. Robertus de Gebennen. tituli XII Apostolorum Presb. Cardinalis.— Mart. Anec. II, 1128.

CCXXVIII. Sæc. XIV. Robertus Gebennen. Card. — Mart. Anec. III, 1464.

CCXXIX. 1409. Jo: Bertrandi promotus ad Ecclesiam Gebennen. — Mart. VM. VII, 916

CCXXX. 1433. Jo: de la Rochetaillée Eps. Gebennensis.— Mart. VM. VIII, 638.

CCXXXI. 1476. Gebennen. Episc. Minorennis. — Mart VM. II, 1527.

CCXXXII. Sæc. XV. Johannes Bertholdus Episc. Gebennensis. — Mart. Anec. II, 1456.

CCXXXIII. 1562. Franciscus Baccodius Episcopus Gebennensis. — Mart. VM. VIII, 1233.

CCXXXIV. Hartovicus Gebennen. Episcopus.— Mart. VM. IV, 204.

CCXXXV. 1522, 3 Oct. Petrus Mauma (*sic*) fit Episcopus Gebennen. — Cons. 108, p. 89, v°.

CCXXXVI. 1537, 20 Jun. Baruten. Episcopus fit Suffr. Gebennen. — Cons 108, p. 282, v°.

CCXXXVII. 1543, 6 Jul. Ludovicus de Rye fit Episcopus Gebennen. per cessionem Card. de Bauma. — Cons. 108, p. 368.

CCXXXVIII. 1550, 5 Mar. Philibertus de Rye fit coadjutor Ludovici Episcopi Gebennen. — Cons. 109, p. 21, v°.

CCXXXIX. 1556, 27 Jun. Franciscus Bachodi fit Episcopus Gebennen. per obitum Philiberti de Roye. — Cons. 109, p. 177, v°.

CCXL. 1568, 13 Oct. Fr. Angelus Justiniani Chien. Ord. Min. S. T. D. fit Episcopus Gebennen. per obitum Francisci Baccodi. — Cons. S. C. p. 22.

CCXLI. 1568, 14 Oct. Angelus Justiniani fit Episcopus Gebennensis per obitum Francisci Bachodi.— Cons. 109, p. 390. 159, p. 36.

CCXLII. 1578, 15 Dec. Angelus Justinianus Eps. Gebennensis cedit, et eligitur Claudius de Gravier. — Cons. 109, p. 533. 113, p. 241. 143, p. 201, v°.

CCXLIII. 1578, 15 Dec. D. Claudius de Gravier Ord. S. Benedicti Professor, Pr^r. fit Episcopus Gebennen. in Ducatu Sabaudiæ per cessionem Fr. A. Justiniani. — Cons. S. C. p. 24, 1°.

CCXLIV. 1602, 15 Jul. Franciscus de Sales fit Episcopus Nicopolitan. et datus in Coadiutorem Claudii Episcopi Gebennen. — Cons. 128, p. 79, v°.

CCXLV. 1620, 26 Oct. Johannes Franciscus Episcopus Calcedonen. prop. et fit coadjutor Francisci Episcopi Gebennen. — Cons. 145, p. 17.

CCXLVI. 1639, 28 Mar. Justus Guerrini Cler. Reg. Congr. S. Pauli fit Episcopus Gebennen. per obitum Francisci de Sales. — Cons. 130, p. 264, v°.

CCXLVII. 1661, 4 Jul. Johannes Darenton de Alex fit Episcopus Geneven. per obitum Caroli Augusti de Sales. — Cons. 132, p. 162, v°.

CCXLVIII. Prop°. Gebennen. per obitum Franscisci Bachodi pro Angelo Justiniano. — Cons. 144, p. 227.

CCXLIX. Prop°. Gebennen. per cessionem Angeli Justiniani pro Claudio de Granier. — Cons. 145, p. 41.

CCL. Oct. 1388. Guillelmus Gebennen. 13 Maj. — 390. — S. C. 23, p. 202.

CCLI. Oct. 1388. Guillelmus Gebennen. 22 Dec. — 390. — S. C. 23, p. 211.

CCLII. Oct. 1388. Guillelmus Gebennen. 23 Mar. — 391. — S. C. 23, p. 217.

CCLIII. Oct. 1388. Guillelmus Gebennen. 31 Jul. — 391. — S. C. 23, p. 223.

CCLIV. 12 Kal. Mar. IV. Philippus de Sabaudia fit Episcopus Gebennen. 14 Mar. — 496. — S. C. 8. p. 31.

CCLV. 12 Kal. Mar. IV. Card. S. Clementis (Dominicus) fit Administrator Ecclesiæ Gebennen., donec Philippus de Sabaudia in sexto suæ ætatis anno constitutus, et ad eam Ecclesiam promotus 18 suæ ætatis annum attigerit. 16 Mar. — 496. — S. C. 8, p. 32.

CCLVI. Non. Nov. VII. Antonius Episcopus Montis Regalis transfertur ad Ecclesiam Gebennen. 15 Nov. — 490. — S. C. 27, p. 196.

CCLVII. 19 Jul. 1385. Ademarus Gebennen. 22 Jun. — 386. — S. C. 23; p. 123.

CCLVIII. 19 Jul. 1385. Ademarus Gebennen. 17 Jun. — 387. — S. C. 23, p. 144.

CCLIX. 19 Jul. 1385. Ademarus Gebennen. 7 Aug. — 387. — S. C. 23, p. 148.

CCLX. 1482, 27 Jul. Johannes de Ecclesia Taurinen. ad Gebennen. translatus. 9 Kal. Aug. An II. — 1482. — S. C 23, p. 85.

CCLXI. 1484, 25 Jun. Franciscus electus Auxitan. Administrator Gebennen. prov. 18 Kal. Jun. An. 13. — S. C. 25, p. 171.

CCLXII. 1509, 15 Dec. Carolus electus Gebennen. prov. Non. Nov. An. 6. — S C. 10, p. 136, v°.

CCLXIII. 1513, 27 Nov. Johannes de Sabaudia electus Gebenn. prov. Id. Jul. An. 1. — S. C. 12, p. 22, v°.

CCLXIV. 1515, 7 Mar. Jo. de Sabaudia Eps. Gebennen. — S. C. 31, p. 3.

CCLXV. 1520, 23 Maj. Jo. Episcopus Gebennensis.— S. C. 31, p. 76, v°.

CCLXVI. 1523, 13 Jan. Petrus Boianus electus Gebennen. — S. C. 31, p. 93, v°.

CCLXVII. 1523, 3 Dec. Petrus de Beuna electus Gebennen. — S. C. 31, p. 112.

CCLXVIII. 1530, 9 Aug. Petrus Episcopus Gebennen.— S. C. 31, p. 195, v°.

CCLXIX. 1602, 15 Jul. Franciscus Eps. Nicopolitan. datur Coadjutor Gebennen. Episcopo. — S. C. p. 338.

CCLXX. 1620, 12 Oct. Johannes Franciscus Episcopus Calcedonen. datur Coadjutor Francisco Episcopo Gebennen. ejus fratri. — S. C. p. 884.

CCLXXI. 1697, 26 Aug. Michael Gabriel de Rousilion de Bernex fit Episcopus Gebennen. per obitum Johannis Daranthon Dales, cum dispensatione super defectu gradus Doctoralis. — S. C. p. 177, v°.

---

CCLXXII. 4. 1509. Carolus de Saysello — pro Co. Ecclesiæ Gebennen. — R. C. 768, p. 9, v°.

CCLXXIII. 1512. Carolus Episcopus Gebennensis. — R. C. 763, p. 74, v°.

CCLXXIV. 1516. Petrus electus Bariaten. fortasse Suffraganeus Gebennen. — R. C. 769, p. 33.

CCLXXV. 1. 1316. etc. Catalogus Ecclesiarum Gebennen. Dioec. — R. C. 39, p. 16, etc., 22, 72, 88, 108, 128, v°, 152, v°, 161, v°, 189, v°, 204, 243.

CCLXXVI 1517. Nicolaus de Vantevilla fortasse Suffraganeus Gebennen. — R. C. 770, p. 15, v°.

CCLXXVII. 2. 1317. Catalogus Ecclesiarum Gebennen.— R. C. 52, p 36, v°, 218, 220, etc., 233, 236. — Eps. p. 37, v°.

CCLXXVIII. 3. 1317. Johannes Sabattei... pro Co. Ecclesiæ Gebenn. — R. C. 770, p. 70, v°.

CCLXXIX. 1422. Jo : Gebennen. Episcopus solv. — R. C. 588, p. 100.

CCLXXX. 1524. Petrus Episcopus Gebennensis. — R. C. 774, p. 55, v°.

CCLXXXI. 1459. Jo : Ludovicus electus Gebennen. — R. C. 654, p. 144.

CCLXXXII. 1460. Jo : Ludovicus de Sabaudia — pro comni. servitio Ecclesiæ Gebennen. — R. C. 654, p. 38 et v°.

CCLXXXIII. 1472. Jo : Ludovicus Episcopus Gebennen. — R. C. 697, p. 89, v°.

CCLXXXIV. 1474. ....Episcopus Gebennen.— R. C. 702, p. 9, v°.

CCLXXXV. 1484. Franciscus Episcopus Gebennen. — R. C. 724, p. 42, v°, etc.

CCLXXXVI. 1490. Antonius Electus Gebennen.—R. C. 717, p. 26.

CCLXXXVII. 1418, 23 7br. Mart. V, providit Ecclesiæ Gebenn. (vacan. per translationem Joannis ad Tarantasien.) de persona Johannis Patriarchæ Constantinopol., remanente sibi titulo Patriarchali, et ipsam Commendam perpetuam vim tituli perpetui habentem habeat eam cum dispensat. et dumtaxat Eccles. S. Populi Prioratum de Berreyo Nanneten. Diœc., et pensionem conventam cum Electo Anicien., et super hoc signata est supplicatio per Papam, quæ registrata est. — Prov. S. C. p. 86.

CCLXXXVII. *(sic)* 1422, 11 Jun. Mart. V, transfert Johannem Electum etc. Episcopum Parisien. ad Ecclesiam Gebennen. vacantem per revocat. Commendæ factæ Johanni Patriar. Constantinopol. — Prov. S. C. p. 127.

CCLXXXVIII. 1422, 11 Jun. Mart. V, revocavit Commendam factam Johanni Patriarchæ Constantinopolitan. de Ecclesia Gebennen. — Prov. S. C. p 126, v°.

CCLXXXIX. 1423, 3 Xbris. Mart. V, per sententiam de Fratrum consilio declaravit esse nullas, seu cassavit et annullavit electionem factam ad Ecclesiam Gebennensem vacantem per obitum.... de persona Guidonis de Clusis, et postulationem factam de persona Ludovici Episcopi Magalonen. dictamque Ecclesiam sic vacantem commendavit., seu in administrationem perpetuam dedit Joanni Card. Ostien. de Cardinalium consilio et consensu, nemine

discrepante, in forma in qua tenebat Eccles. Arelaten. — Prov. S. C. p. 142, v°

CCXC. 1486, 4 Mar. Mart. V, providit Eccles. Gebennen. vacan. per obitum Joannis Episcopi Ostien. Administratoris perpetui dictæ Ecclesiæ per Sedem Apostolicam deputati, de persona J. abbatis Mon. S. Eugendi Juren. Lugdunen. Diœcesis. — Prov. S. C. p. 163.

CCXCI. 1490, 5 Nov. Antonius Campionis Episcopus Montis Regalis transfertur ad Gebennensem Ecclesiam vacantem per obitum Episcopi Auxitani. — Prov. S. C. p. 17, v°.

CCXCII. 1496, 19 Feb. Dominico Card. S. Clementis commendatur Ecclesia Gebennen. vacans per obitum. Philippo de Sabaudia in septimo suæ ætatis anno eadem Ecclesia destinatur, gubernanda vero anno XVIII. — Prov. S. C. p. 92, v°.

CCXCIII. 1497, 22 Maij. Lausannen. Episcopus fit Gebennensis Ecclesiæ Administrator per cessionem Card^lis. S. Clementis. — Prov. S. C. p. 112.

---

CCXCIV. 1401. Fridericus Genevensis Episcopus. — Mans. I, 1272, B.

CCXCV. 1050. Fridericus Genuen. (an Geneven.) Eps.— Mans. I, 1294, A.

CCXCVI. 1160. Eps. Gebennen. — (suppl. miscell.) Mans. II, p. 526.

CCXCVII. 1415. Johannes Gebennen. Eps.— Mans. III, 1278, C.

CCXCVIII. 1416. Johannes Gebennensis Episcopus. — Mans. IV, p. 24.

CCXCIX. 1417. Johannes Gebennensis Episcopus. — Mans. IV, p. 85.

CCC. 1433. (Johannes) Gebennen. Episcopus. — Mans. IV, p. 846.

---

CCCI. 1107. Guido Gebennensis Episcopus. — Ulc. p. 67.

CCCII. 1120. Humbertus Gebennen. Eps. — Ulc. p. 15, 16.

CCCIII. (1120). Humbertus Gebennen. Episcopus.— Ulc. p. 16.

CCCIV. 1196. Nantelinus Episcopus Gebennen. — Ulc. p. 20.

CCCV. 1458. Petrus de Sabaudia Gebennensis Episcopus obiit. —Wad. XIII, 116.

CCCVI. 1472. Johannes Ludovicus de Sabaudia Administrator Gebennen. Ecclesiæ. — Wad. XIV, 57.

CCCVII. 1644. Præpositi et Canonicorum Ecclesiæ Geneven. Epist. — Part. 13, p. 140.

CCCVIII. 1680. Præpositi et Canonicorum Geneven. Epist. — Part. 60, p. 455, etc.

CCCIX. 1681. Geneven. Capituli Epist. — Part. 61, p. 32.

CCCX. 1687. Canonicorum Geneven. Epist.— Part. 72, p. 18, 113.

CCCXI. 1572, 11 Aug. Ad Giustiniani Geneven. Episcopum. — F. 283, p. 49.

CCCXII. 1578, 27 Xbris. Geneven. Episcopi Epist. — Fior. 6, p. 334.

CCCXIII. 1579, 12 Jan. Ad Episcopum Geneven.— F. 11, p. 403, 404 ad 450.

CCCXIV. 1598, 18 Oct. ....Episcopi Geneven. Epist.— F. 42, 513, 576. S. 35, p. 552. S. 36, p. 79, 325, 439.

CCCXV. 1598, 17 Jun. Vigneriis ..... Episcopi Gebennensis Epist.— F. 42, p. 478.

CCCXVI. 1563, 17 Gen. M. Francesco Baccodio Savojardo Vescovo Gebennen. arriva in Trento. — Serv. Diar. Concil. p. 191.

CCCXVII. 1563, 8 8br. Gebennensis Episcopus deputatus ad reformandum decretum de Reformatione. — Serv. Diar. Concil. p. 280.

CCCXVIII. 1573, 15 Nov. Geneven. Episcopi Epist. — Sav. 4, p. 247.

CCCXIX. 1595, 16 Oct. Annes. .....Episcopi Genevensis Epist. S. 32, p. 294. S. 33, p. 178. S. 29, p. 74, 79. S. 34, p. 766 S. 35, p. 398.

CCCXX. 1588, 8 Xmbris. Gebennen. Episcopi Epist. — S. 16, p. 315.

CCCXXI. 1582, 29 Jun. Geneven. Eps. Epist.— Sav. 12, p. 556.

CCCXXII. 1587, 18 Mar. Geneven. Episcopi Epist.— S. 19, p. 38.

CCCXXIII. 1588, 24 Feb. Geneven. Episcopi Epist. — S. 16, p. 313.

---

CCCXXIV. 1606. Franciscus Salesius Episcopus Gebennen. — Baron. ep. 196, t. 2.

---

CCCXXV. Nominatio Episcopi Gebennensis et Lausanensis a Clem. VII concessa Carolo Duci Sabaudiæ protenditur ad illius Primogenitos in infinitum. — De Rubeis, t. 8, p. 120. — Vid. Sabaud

---

CCCXXVI. (454). Salonius Episcopus Genevensis.— Dach. I, 485.

---

CCCXXVII. Episcopatus Gebennen. — Cenc. A. A. p. 30, v°.

---

CCCXXVIII. 1125. Humbertus Gebennensis Episcopus. — Hergot. Op. Diplom. II, 140.

---

CCCXXIX. 1276. F. Amatus Mentunai O. P. Episcopus Gebennensis, vul. Genevra, Urbs est Allobrogum in limite Sabaudiæ sub Archiepiscopo Viennensi. — Brem. I, p. 546.

CCCXXX. 1305. F. Ademarus Fabri Episcopus Gebennen. seu Geneven. O. P. — Brem. II, p. 126.

---

CCCXXXI. S. Franciscus Salesius Episcopus Gebennensis. — An. Cam. VIII, 235, b. 655, c. 727, c.

---

CCCXXXII. 1186. Antelmus Gebennensis Episcopus. — Irric. 69.

CCCXXXIII. 1274. Gebennen. Episcopus.— Lugd. C.

CCCXXXIV. (306). Castrum quod edificat Episcopus Gebennen. — T. 53, ep. 416.

CCCXXXV. 1366. Guillelmus Gebennen. Episcopus.— Visit. 31, p. 114.

CCCXXXVI. 1375. Guillelmus Episcopus Gebennen. — 41, p. 269.

CCCXXXVII. 1379. Alphonsi Heremit. olim Episcopi Gebennen. informatio super electione Urb. VI. — Schism. Urb. VI, t. 11, p. 22.

CCCXXXVIII. 1482. Dominicus Card. S. Clementis electus Taurinen. dicitur obtinuisse Ecclesiam Gebennen. sed minime assequutus.

CCCXXXIX. 1416. Johannes Gebennen. Episcopus.— Lunig. Spicil. Eccl. P. II, 2, 901, etc.

CCCXL. 1418, 26 Jan. Johannes Gebennensis Episcopus.— Lib. Official. p. 97, v°.

CCCXLI. 1484. Jo. de Gebennen. ad Tarantasien. translatus.

CCCXLII. 1505. A. Episcopus Lausan. administrator Gebennen. — J. 2, Br. 2, p. 69, v°.

CCCXLIII. Franciscus Bachodius Sabaudus Episcopus Gebennensis in Conc. Trid. — 1563, 15 Jul. p. 358. — 11 9br. p. 398. — 3 Xbris. p. 423, v°. Subscr. original. p. 460.— Ex act. Concil. lit. K.

CCCXLIV. 1568. Geneven. Episcopi Epist. — Sp. 1, p. 49.

CCCXLV. 1572, 7 Jun. Giustiniani Geneven. Episcopi Epist. — A. 2, p. 8.

CCCXLVI. 1579, 31 et 29 Jan. Geneven. Episcopi Epist.— Sav. 7, p. 174 ad 238. F. 13, p. 53, 56, 120 ad 219. Gen. 6, p. 96, 100.

CCCXLVII. 1588. Relatio status Ecclesiæ Geneven. — Ex Lit. Prior. n° 438, p. 96.

CCCXLVIII. 1676. Capituti Geneven. Epist. — Part. 56, p. 153.

CCCXLIX. Taurini 21 Feb. 1741. Nominatur ad Episcopatum Gebennensem vacantem per obitum Episcopi Bernez Abbas de Chezery Joseph Nicolaus de Chaumont. — T. 2, nominat. p. 124.

---

## ALIA INSTRUMENTA

CCCL. 1327, 10 Mart. Petrus Gebennensis Episcopus.— Instr.

CCCLI. 1344, 13 Sept. Alamannus Episcopus Gebennen.— Instr.

1280. B. Gebennen. Episcopus.—R. C. 4, p. 253, v°.
1322. Gebennen. Episcopus. — R. C. 63, p. 17.
1328. Petrus Gebennen. Eps.— R. C. 71, p. 44, v°, 45. Pro Joanne Gebennen. Eps. Indultum conferendi duos Canonicatus.— A. B. Jo: 23, II, 1. p. 93.
1524. De epistola Margarithæ Archiducissæ Austriæ Commendatitia ad Clem. VII pro Episcopo Genevensi. — A. A. Arm. XI, Caps. VI, n° 6, p. 6.

---

Marinus Marini Comes Prælatus Domesticus Pii P. P. IX, Patriarchalis Basilicæ S. Petri in Vaticano Canonicus, Tabulariorum Secretiorum S. R. Ecclesiæ Praefectus, Equestris Militiæ S. S. Mauritii et Lazari et aliorum quamplurium Imperialium et Regal. Ordinum, Eques commendatarius, etc. etc. etc.

Testor ac fidem facio præfatas notiones Episcopatus Genevensis descriptas et recognitas fuisse ex autographis schedis in Tabulario Vaticano adservatis, quas Cl. Vir. Card. Garampius conlegerat. In quorum fidem hic me subscripsi et solitis signis signavi.

Dabam Romæ, e Tabul. præf. XV Kal. Maïas anno Dni. 1848. Pontificatus vero SS.mi in Christo Patris. et Dni. Nri. Dni. Pii, div. prov. P. P. IX. An. II. Indict. IX.

Marinus Marini q. s.

(*Deux sceaux accompagnent le manuscrit.*)

*Monsieur Rigaud-de Constant, à Genève.*

---

*Genève, 28 juin 1848.*

Monsieur,

Veuillez m'excuser si un séjour à Ferney, qui a duré presque depuis le moment où vous avez eu l'obligeance de m'apporter votre inventaire *Episcopatus Genevensis* jusqu'à présent, ne m'a pas laissé le temps de vous le renvoyer avec mes observations. Je m'acquitte enfin de ce devoir retardé.

Toute la première série de numéros, I à CLXXXIII, est exclusivement extraite des recueils de lettres, bulles, brefs et actes des papes, *Epistolæ Romanorum Pontificum*, recueillis en volumes depuis Innocent III. C'est, en particulier, à cet objet que s'applique la dissertation italienne de Marini que j'ai aussi l'honneur de vous envoyer. Ces registres étaient des espèces de *Copies-de-lettres*. Vous pouvez en voir un échantillon à notre Bibliothèque publique : ce sont deux volumes petit folio, contenant les lettres adressées par Amédée de Savoie après qu'il eut abdiqué le pontificat, et qu'il fut devenu simple Cardinal de Sabine, Légat du St-Siége dans quelques parties des Gaules et de la Germanie, etc., soit pendant les deux ans qui ont précédé son décès (1449-51).

Les citations de ces recueils sont faites d'une manière trop succincte dans l'inventaire Marini. Je crois cependant qu'on peut comprendre ces observations. Généralement les pièces sont indiquées par l'*année du pontificat* de chacun des Papes, chaque année devant former un cahier, et on cite le folio, ou page, ou le numéro d'ordre de la pièce.

Ainsi le n° XXV, *An. VII, p^e* 1, *ep.* 51. doit se lire *Anno* 7°, *parte* 1ª, *epistola* 51.

D'autres fois les volumes ne correspondent pas aux an-

nées : ainsi le n° XXXIV, coté *An. VI, to. IV, p^e 2, p.* 252 *v°*, veut dire : *Anno* 6°, *tomo* 4°, *parte* 2^da. *pag.* 252 *verso.*

Il y a quelques autres modes de citation, comme les n^os XLIII et suivants, où on cite *Instr.* que je crois signifier *Instrumenta*, actes détachés. Les n^os XLVIII, etc., où la référence est *Ind. an. V*, que je crois signifier *Index anni quinti.*

Quelquefois ce sont des indications de volumes contenant des bulles de différentes dates, comme :

N° LI. *Bull. div. an. VI, to.* 1. — *Bulle diverse, anno* 6°, *tomo* 1°.

N° LII. *Bull. div. an. VI, to.* 3. — *Bulle diverse, anno* 6°, *tomo* 3°.

Ou bien des pièces renfermées dans des boîtes ou armoires nnmérotées, comme :

LXVIII — *AA. Caps.* 9, *n°* 43, lisez *Capsula* 9.

LXX — *Arm. XV, Caps. X, n°* 8, *p.* 6, lisez *Armarium XV, capsula X.*

A dater de Martin V, on voit qu'il y a des registres différents pour les *bulles* et les *brefs*, par exemple :

LXXII. — *M. V. Br. T.* 3, *p.* 110 — *Martini V Brevium tom.* 3.

*Les Bulles* sont des actes plus importants, scellés du sceau en plomb du Pape, commençant par la formule *N. Episcopus servus servorum Dei*, sans que le Pape indique son n° dans la série des Pontifes du même nom. — Les *Brefs* sont des actes moins imposants, scellés sur cire avec l'*anneau du pêcheur*, commençant par le nom du Pape avec son n° d'ordre, comme *Martinus Papa Quintus.*

Voilà quelques détails sur les abréviations de la première partie, je ne doute pas qu'à Rome on ne retrouve facilement les pièces moyennant ces seules indications.

La seconde partie a été rédigée sans critique, sans ordre, et contient un salmigondis d'éléments hétérogènes. Les 53 premiers numéros sont tirés, comme ceux de la première sé-

rie, des registres originaux, et auraient gagné à être refondus dans cette première série.

Les nos LIV à LXXXIII sont des indications d'Evêques de Genève, confondus sans ordre malgré la diversité des siècles, et tirées de la *Gallia Christiana*, grande histoire ecclésiastique de la France ou plutôt de l'ancienne *Gallia* de la fin de l'empire Romain, ouvrage important, dont la 1re édition parut en 4 volumes in-folio, 1656, par les soins des frères de Ste-Marthe, et dont la deuxième édition, entreprise par les religieux Bénédictins, a été interrompue par la révolution, après 13 volumes publiés de 1715 à 1785. (La 1re édition est à la Société de lecture, la 2me à la Bibliothèque publique.)

Les nos LXXXIV à XCIII sont des indications extraites des grandes publications de Muratori, *Antiquitates Italicæ medii ævi*, Mediolani, 1738—42, 6 vol. fo — *Rerum italicarum scriptores*, Mediol. 1723—51. 28 vol. fo.

Les nos XCIV à CVIII, avec des indications de jour du mois, me paraissent être extraits de quelque martyrologe non désigné, car c'était l'usage de classer les hommes dont on célébrait l'anniversaire, par jour du mois, sans désignation d'année, la commémoration devant se faire à jour fixe chaque année également.

Les nos CIX à CXVI sont tirés de Mabillon, *Veterum Analectorum collectio*, Paris, 1675—1685. 4 vol.

Les nos CXVII et CXVIII sont tirés de Canisius, *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, sive Lectiones antiquæ*. Antverpiæ 1725, 5 vol. fo.

Les nos CXX à CLXXIV se réfèrent à une collection volumineuse puisqu'on cite divers *tomes*, numérotés depuis 36 jusqu'à 134, qui m'est complétement inconnue, et qui est, dans l'inventaire, dépourvue de toute indication explicative. Je pense que c'est une collection manuscrite, car on y voit une foule d'indications de détail qui ne doivent se retrouver dans aucun ouvrage imprimé, comme, CLIV, *Unio prioratus Sivriaci*

*mensæ episcopali* (annexion des revenus du prieuré de Sévrier (près Annecy) à la mense épiscopale, soit liste civile de l'évêque). Des actes d'une aussi mince importance n'auraient pas trouvé place dans une collection imprimée qui n'aurait pas été spéciale à Genève, etc.

La même observation s'applique : 1° à la série désignée dans l'inventaire sur les seules initiales VS, et qui contient, sous les nos CLXXV à CXCVII, des actes relatifs à l'évêché d'Annecy de 1660 à 1700.

2° A la série désignée sous ces seules lettres *Obl.* qui renferme les nos CXCVIII à CCXIX.

3° A celle marquée par les lettres *Cons.* 108, etc. (nos CCXXV à CCXLIX).

4° A celle dissimulée sous les deux initiales *S. C.* (nos CCL à CCLXXI) ou *R. C.* (nos CCLXXII à CCLXXXVI.)

Les nos CCXX à CCXXXIV sont tirés de deux ouvrages imprimés des Religieux bénédictins Dom Martène et Durand, intitulés : *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris. 1717. 3 vol. f° et *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio.* Paris. 1724—33, 9 vol. f°.

Je ne sais ce que veut dire l'abbréviation *Prov. S. C.* dont sont marqués les nos 287 à 293 ; ils appartiennent bien encore à quelque collection manuscrite, car ce sont des actes de Martin V et d'autres Papes qui n'ont pas été imprimés.

Les nos 294 à 300, portant le renvoi *Mans.* I à IV, se réfèrent à Mansi, *Conciliorum collectio nova, seu collectionis Labbei supplementum.* Lucæ 1748—52, 6 vol. f°.

Les nos 301 à 304, *Ulc.* sont des citations tirées du Cartulaire de l'abbaye d'Oulx en Piémont, publié à Turin en 1753 par Pasini et Rivausella, sous le nom de : *Ulciensis ecclesiæ chartarium*, un vol. f°.

Les nos 305 et 306, *Wad.* sont tirés de Wadding, *Annales minorum, seu historia trium ordinum a S. Francisco institutorum.* Romæ 1731—45, 19 vol. f°. (Notre Bibliothèque ne

possède pas celui-ci, mais possède les ouvrages ci-devant cités.

Je ne connais pas les citations suivantes :

Nos 307 à 310 *Part.* } ces deux premières doivent se rapporter à des collections manuscrites.
311 à 315 *Fior.* }

316 à 317 *Serv. Diar. Concil.*
318 à 323 *Sav.*
327 —— *Cenc. AA.*
329 à 330 *Brem.*
331 —— *An. Cam.*

Le n° 324 est tiré d'un ouvrage du cardinal Baronius (l'auteur des *Annales ecclesiastici*).

Le n° 326, *Dach.* signifie D'Achéry, *Spicilegium veterum scriptorum qui in Galliæ bibliothecis latuerant.* Paris, 13 vol. in-4°, ou 3 vol. f°.

Le n° 328, *Hergott*, *Op. diplom.*, désigne l'ouvrage de Herrgott, intitulé : *Genealogia diplomatica augustæ gentis Habsburgiacæ.* Vienne 1737, 3 vol. f°. Je ne crois pas qu'il existe à Genève.

Enfin il y a depuis le n° 332 jusqu'à la fin des indications diverses, mélangées, dont la source, à moi inconnue, doit être surtout dans divers manuscrits ou *instruments* détachés.

Je sais, Monsieur, combien ces explications sont insuffisantes, mais l'inventaire est lui-même d'un laconisme désespérant, soit quant à l'indication des sources, soit surtout quant à celle du contenu. On peut cependant tirer des articles plus détaillés que les autres, quelques précieuses indications, que je me suis permis de transcrire dans mes notes, en vous remerciant, Monsieur, de votre communication si obligeante, et des soins que vous avez bien voulu prendre pour un but qui intéressait vivement l'histoire de notre pays.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

E. Mallet.

# QUELQUES ÉPITRES PONTIFICALES INÉDITES

S'il nous est possible de publier ici quelques pièces dont le texte n'était point connu, nous devons en reporter l'honneur à ceux dont le bienveillant concours a mis ces documents à notre disposition. La première impulsion nous a été donnée par M. Barth. Hauréau, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France. Ce savant continuateur du recueil connu sous le nom de *Gallia Christiana,* a eu, en effet, l'extrême obligeance de nous communiquer, avant leur mise au jour, les feuilles de cet ouvrage qui renferment les *Instrumenta Ecclesiæ Gebennensis*, et qui nous ont fourni le texte de deux épîtres pontificales, indiquées dans l'inventaire Garampi sous les nos XI et XVII.

En même temps, les indications de provenance données par M. Hauréau, ont ouvert un nouveau champ à nos explorations. Nous avons prié notre collègue, M. Henri Bordier, d'examiner si la collection manuscrite de La Porte du Theil, d'où ces deux lettres avaient été tirées, ne renfermait point encore quelques-unes de celles qui étaient mentionnées dans les Régestes du Vatican. Des recherches longues et fastidieuses faites dans un immense recueil de près de cent volumes in-quarto et in-folio, sans répertoire et sans ordre chronologique, lui ont procuré un certain nombre de pièces concernant Genève, antérieurement au quatorzième siècle; mais il a pu s'assurer que La Porte du Theil n'avait pas copié les épîtres au texte des-

quelles nous tenions le plus, et qui étaient signalées dans l'inventaire Garampi : celle de Grégoire IX, en 1232, concernant la construction de la cathédrale de Saint-Pierre, et celle par laquelle Innocent IV s'était attribué, en 1253, la nomination au siége épiscopal de Genève, en cas de vacance de ce siége.

Dès lors, l'un de nos compatriotes, M. François Turrettini, momentanément à Rome, s'est chargé de demander la copie de ces deux pièces, et c'est grâces à la complaisance du Révérend Père Theiner, préfet des Archives secrètes du Vatican, que nous pouvons en livrer ici le texte authentique. Il serait sans doute superflu d'attirer l'attention des érudits sur ces documents, les objets qu'elles concernent en font suffisamment comprendre l'importance.

P. L. — Ch. L.

## I

1204, février 7. — *Epître d'Innocent III à l'évêque de Genève* (Nantelme), *au sujet des prétentions de l'abbaye de Sixt sur l'église de Samoëns*.

Innocentius Episcopus servus servorum Dei venerabili patri Episcopo Gebennensi, salutem et apostolicam benedictionem. Cum dilecti filii.... abbas de Siz et Noradinus procurator tuus subdiaconus noster, pio quæstionibus, quæ vertuntur inter te et eundem abbatem ad nostram præsentiam accessissent, nos eis dilectum filium Hug. tit. S. Martini presbit. Cardinalem concessimus auditorem, in cujus audientia proposuit dictus abbas quod, cum ecclesia de Semoing a bonæ memoriæ Ar. prædecessore tuo, monasterio de Siz concessa fuisset, eam diu possedisset in pace, tu ipsum eadem ecclesia contra justitiam spoliavisti, super quo cum ad venerabilem fratrem nostrum..... episcopum et dilectos filios.... præ-

positum et archidiaconum Augusten. a nobis litteras impetrasset et pluries peremptorie fuisses citatus ab eis, nec venisses ad eos, nec misisses idoneum responsalem, tandem receptis testibus, habito prudentum consilio, causa rei servandæ adjudicaverunt monasterio de Siz possessionem ecclesiæ supradictæ. Proposuit insuper quod cum contra te obtinuisset litteras apostolicas ad eosdem episcopum et archidiaconum et.... priorem S. Ursi Augusten. super eo quod ad tui metropolitani mandatum ei nolueras impendere justitiam de W. comite Gebennen. cujus ministeriales de mandato ipsius in abbatem non timuerunt manus injicere violentas, duas equitaturas auferentes eidem, sed comiti communicare viventi et mortuo exequias fideliter debitas non dubitaveras exhibere. Præfati episcopus et archidiaconus, cum prior S. Ursi ullatenus interesse non posset, et tu sexties peremptorie citatus ab eis noluisses per te vel per nuntium in eorum præsentia comparere, tibi ecclesiæ propter hoc interdixerunt ingressum. Præterea dictus abbas, prædictorum episcopi, præpositi et archidiaconi Augusten. litteras nobis exibuit utramque sententiam continentes, in quibus sigilla tantum episcopi et archidiaconi et quasdam alias super restitutione ecclesiæ de Semoing in quibus eorumdem trium dependebant sigilla. Verum e contrario tuus asseruit procurator, quod sententia lata contra te super ecclesia de Semoing debebat irrita judicari, quia fuerat promulgata tum post appellationem ad Nos legitime interpositam præ eo quod locus erat tibi de jure suspectus, cum propter hostilitatem ad eum securus accedere non valeres, tum contra juris ordinem consuetum, pro eo quod lite non contestata testes recepti fuerint et sententia quasi diffinitive dictata, tum etiam tantummodo a duobus, cum tertius in rescripto sententiæ non opposuisset sigillum, licet sub ejus nomine sententia promulgata fuisset, nec ostenderetur quod noluisset aut nequivisset ipsi negotio interesse. Interdicti quoque sententiam asserebat nullius esse momenti cum a duobus tantum fuisset judicibus promulgata, nec constaret quod tertius noluerit vel nequiverit interesse, præsertim cum instrumentum sententiæ contineret quod ipsa sententia interdicti lata fuisset ab episcopo, præposito et archidiacono Augusten. et in ea causa non præpositus Augusten. sed prior S. Ursi fuisset cum aliis delegatus, unde quia noluerunt procedere cum quo procedere potuerunt, rite procedere nequiverunt. Nos igitur per diligentem relationem Cardinalis prædicti et exhibitionem instrumentorum ipsorum, hiis et aliis diligenter auditis et plenius intellectis, utramque sententiam decrevimus irritam et inanem. Dat. Anagniæ, VII id. febr. anno sexto.

*(D'après les manuscrits La Porte du Theil, conservés dans la Bibl. Imp. de Paris, fonds Moreau, n° 1166.p. 321. — Inventoriée dans les Régestes du Vatican, première série, n° 1.)*

---

## II

1218, mars 29. — *Lettre d'Honorius III à l'évêque de Genève* (Aimon de Grandson), *à l'occasion d'un chanoine de Sion, qui avait été introduit dans une abbaye Cistercienne et qui l'avait quittée.*

Honorius Episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri Episcopo Gebennensi salutem. Dilectus filius Jacobus canonicus Sedunensis sua nobis petitione monstravit quod cum olim infra ætatem legitimam constitutus claustrum quorumdam monachorum ordinis Cisterciencis intraverit illectus blandis sermonibus eorumdem ac ibidem aliquandiu in probatione, nulla facta professione stetisset, tandem ante septem menses claustrum ipsum exivit, nec volens, nec valens austeritatem ordinis sustinere, qui licet postmodum assumptus fuerit in canonicum ecclesie Sedunensis ac ibidem in subdiaconum ordinatus, nihilominus tamen quorumdam emulorum suorum malignitas ipsum propter hoc infamare, ac super beneficiis suis inquietare, presumit. Cum igitur litere venerabilis fratris nostri Sedunensis episcopi nobis exibite supradictum testentur, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus quatenus prefatum canonicum non sinas occasione hujusmodi molestari. Molestatores monitione premissa per censuram ecclesiasticam, appellatione remota, sicut justum fuerit, compescendo. Datum Laterani quarto kalendas aprilis, anno secundo.

*(D'après les manuscrits La Porte du Theil, conservés dans la Bibl. Imp. de Paris. fonds Moreau, n° 1179, f° 202. — Elle est cotée : Honorii III. anno II, epist. 1000.)*

## III

1218, mai 15. — *Lettre d'Honorius III au sujet d'un différend existant entre l'évêque de Genève* (Aimon de Grandson), *et l'abbaye d'Abondance.*

Honorius Episcopus servus servorum Dei venerabili fratri archiepisc. Tarentas. et dilectis filiis decano S. Andreæ, Gratianopol. diœcesis, et sacristæ Viennensi, salutem. Coram dilecto filio nostro G., S. Theodori diacono cardinali, quem Jacobo, venerabilis fratis nostri Gebennensis episcopi, ac Alberto, dilectorum filiorum abbatis et conventus de Abundantia procuratoribus, dedimus auditorem, proposuit episcopi procurator quod iidem abbas et conventus super ecclesiis de *Lesfraces* et de *Passie* ac rebus aliis injuriantur eidem, propter quod unam earumdem ecclesiarum supposuit sententiæ interdicti, quam idem procurator petiit auctoritate apostolica roborari. Procurator vero abbatis et conventus proposuit, ex adverso, quod cum dictas ecclesias, cum pleno jure instituendi presbyteros in eisdem, per annos quadraginta et amplius possederint sine lite, idem episcopus petens de novo illos sibi presbyteros præsentari, qui curam ab eo recipiant animarum, earum alteram, quia super hoc noluerunt ejus acquiescere voluntati, supposuit interdicto, nihilominus in eorum operarios excommunicationis sententian proferens, in eorum præjudicium et gravamen; unde ipsorum petiit procurator ut utramque faceremus relaxari sententiam, et ipsum episcopum ab eorum vexatione compesci. Quia vero nobis non constitit de præmissis, discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus, quatenus præfatum episcopum moneatis, ut præfatas sententias infra octo dies post commonitionem vestram sine difficultate relaxans, dictos abbatem et conventum super jam dictis ecclesiis indebite non molestet. Quod si facere non curaverit, vos extunc eisdem juxta formam Ecclesiæ, appellatione postposita, relaxatis, audiatis causam, et, si partes consenserint, fine debito terminetis : alioquin eamdem ad nos remittatis sufficienter instructam, præfigentes partibus terminum competentem quo per procuratores idoneos compareant coram nobis, justam auctore Domino sententiam recepturæ. Testes, etc., etc. Datum Romæ, apud S. Petrum, idibus Maii, anno secundo.

*(D'après les manuscrits La Porte du Theil, conservés à la Bibl. Imp. de Paris. — Impr. dans Hauréau, Gallia Christiana XVI. Instrum. ecclesiæ Gebennensis. n° XIII, col. 153. — Elle est cotée n° XI dans les Régestes du Vatican.)*

# IV

1232, oct. 14. — *Grégoire IX écrit à l'évêque de Genève* (Aimon de Grandson), *au sujet de la construction de la cathédrale de cette ville.*

Gregorius Episcopus seruus seruōrum Dei venerabili fratri... Episcopo Gebennensi, Salutem et apostolicam benedictionem. Ex parte dilectorum filiorum Capituli Gebennensis fuit propositum coram Nobis, quod cum predecessores tui omnibus de sua diocesi, qui ad consumationen Gebennensis ecclesie, que magno et sumptuoso construitur edificio, caritatis subsidia erogarent, certas remissiones indulserint peccatorum, sicque dicta ecclesia sit pro maiori iam parte constructa, demum inter te ac ipsum Capitulum orta discordia, tu indulgentias huiusmodi reuocasti pro tue libito voluntatis, propter quod non solum ab operis consumatione cessatur, uerum etiam quod edificatum est, efficitur ruinosum, et magnum inde scandalum generatur. Quare nobis fuit humiliter supplicatum, ut super hoc paterna dignaremur sollicitudine prouidere. Cum igitur eo sollicitius imminere debeas utilitati ecclesie memorate, quo specialius ecclesia ipsa tue cure commissa per te debet recipere in spiritualibus et temporalibus incrementa : fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus si est ita, beneficium a te ac predecessoribus tuis eidem ecclesie prouide ac pie concessum non subtrahas, quin immo in statum pristinum indulgentias reducas easdem, presertim cum dictum Capitulum uelit et postulet, ut persone nec tibi nec sibi suspecte elemosinarum collectio committatur. Alioquin dilectis filiis... Altecumbe et... de Alpibus Abbatibus Cisterciensis, et... Priori de Reposatorio Cartusiensis ordinum Gebennensis diocesis dirigimus scripta nostra, uti ipsi mandatum super hoc apostolicum exequantur. Contradictores per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Datum Anagnie II. Idibus octobris Pontificatus nostri Anno Sexto.

*(Archives du Vatican. Epist. Gregorii P. P. IX, anno VI, n° 136. Les noms propres sont remplacés par des points dans la copie venue de Rome. — Cette pièce est inventoriée dans les Régestes Garampi, première série, n° XIII.)*

## V

1239, mai 18. — *Lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Tarentaise, lui donnant la note des sommes à payer par divers archevêques et évêques, au nombre desquels est l'évêque de Genève, pour aider celui de Valence à acquitter sa dette.*

Gregorius Episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Tarantasien, salutem et apostolicam benedictionem. Volentes omnino per archiepiscopos et episcopos subscriptos inferius et eorum subditos juxta taxationem quam fieri fecimus de fratrum nostrorum consilio, Valentin. ecclesie pro exoneratione debitorum, quibus tenetur Aymoni Raten., Gaufrido Baudrini Viennen. et Umberto de Varrei Lugdunen. civibus subveniri, taxationem eamdem tibi de verbo ad verbum duximus transmittendum que talis est. Archiepiscopus Viennen. pro se et ecclesiis sue diocesis solvat tercentum libras Turonen.; episcopus Gebennen. ducentas libras; episcopus Mauriannen. quinquaginta libras; episcopus Gratianopolitan. ducentas libras; episcopatus Valentin. quinquaginta libras, episcopus Dien. octoginta libras; episcopus Vivarien. centum viginti libras; archiepiscopus Aquen. centum libras; episcopus Vapincens. centum libras; episcopus Sistaricensis quinquaginta libras; episcopus Aptensis quinquaginta libras; episcopus Forojuliensis quinquaginta libras. Datum Laterani decimo quinto Kalendas Junii, anno tertio decimo.

*(D'après les manuscrits La Porte du Theil, conservés dans la Bibl. Imp. de Paris, fonds Moreau. n° 1192, f° 340. — Inventoriée dans les Régestes du Vatican. première série, n° XIV.)*

## VI

1253, juillet 31. — *Lettre d'Innocent IV à l'abbé d'Aulps* (Pierre de Grésy), *lui ordonnant, en cas de vacance du siége épiscopal de Genève, d'interdire au Chapitre de cette ville de procéder à l'élection, et le chargeant de pourvoir lui-même cette Eglise d'un évêque convenable.*

Innocentius Episcopus seruus seruorum Dei, dilecto filio... Abbati de Alpibus, salutem et apostolicam benedictionem. Discretioni tue presen-

tium auctoritate mandamus, quatenus si contigerit ecclesiam Gebennensem pastore uacare, Capitulo ipsius ecclesie auctoritate nostra expresse studeas inhibere, ut ad electionem uel postulationem in prefata ecclesia faciendam aliquatenus non procedant, concessa tibi a nobis potestate prouidendi eidem ecclesie in episcopum et pastorem de persona idonea, que tanto congruat oneri et honori, nec non contradictores per censuram, appellatione postposita, compescendi, non obstante si aliquibus a sede apostolica est indultum, quod interdici, suspendi, etc., *usque* mentionem. Datum Assisii II Kal. Augusti. Pontificatus nostri anno undecimo.

*(Archives du Vatican.— Epist. Innocentii P. P. IV. Anno XI. n° 72. — Inventoriée dans les Régestes du Vatican, première série. n° XVI.)*

---

## VII

1254, mai 21. — *Lettre d'Innocent IV à l'archevêque élu de Lyon* (Philippe de Savoie), *le chargeant de recevoir, s'il y a lieu, de l'évêque de Genève* (Aimon de Grandson) *la résignation de sa charge, puis de faire élire par le Chapitre un nouvel évêque agréable au dit délégué, sinon de le nommer lui-même.*

Innocentius Episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri electo Lugdunensi salutem. Cum, sicut accepimus, venerabilis frater noster Gebennensis episcopus intendat cedere regimine ecclesiæ Gebennensis, mandanus quatenus, si voluerit cedere, cessionem ejus recipiens vice nostra eumque a vinculo ecclesiæ prædictæ absolvens, pontificalis dignitatis honore sibi nihilominus reservato, injungas ex parte nostra præposito et capitulo ecclesiæ memoratæ, ut infra competentem terminum a te præfigendum eisdem, studeant ipsi ecclesiæ, de tuo consilio et assensu, de persona idonea per electionem canonicam providere ; alioquin tu extunc, habens præ oculis solum Deum, eidem ecclesiæ auctoritate nostra præficias personam idoneam in episcopum et pastorem, faciens illi de quo ecclesiæ jam dictæ provideris a suis subditis obedientiam et reverentiam debitam exhiberi. Contradictores, etc., etc., non obstante si super provisione alicujus de episcopatu in illis partibus generaliter vel specialiter direximus scripta nostra, vel si aliquibus a sede apostolica est indultum quod interdici, suspendi et excommunicari non possint per litteras apos-

tolicas non facientes plenam, etc., etc., *usque* mentionem. Nos enim decernimus irritum et inane, si quid super hoc contra mandati nostri tenorem contigerit attentari. Datum Assisii, XII cal Junii, anno undecimo.

*(D'après le manuscrit : La Porte du Theil, conservé à la Bibl. Imp. de Paris, fonds Moreau, n° 1203. f° 131. Elle est cotée : Epist. Innocentii quarti n° 651, an. XI. — Impr. dans Hauréau, Gallia Christiana XVI, Instrum. ecclesiæ Gebenn. n° XV. col. 155. — Cotée n° XVII dans les Régestes du Vatican.)*

---

## VIII

1254, mai 21. — *Autre lettre d'Innocent IV, datée du même jour que la précédente et adressée au même élu de Lyon, pour qu'il fasse assigner une pension à l'évêque de Genève, s'il résigne sa charge.*

Innocentius Episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri electo Lugdunensi salutem et apostolicam benedictionem. Cum, sicut accepimus, venerabilis frater noster Gebennensis episcopus intendat cedere regimine ecclesiæ Gebennensis, mandamus quatenus Episcopo ipsi cedenti assignes de bonis eiusdem ecclesiæ secundum facultates ipsius pro sustentatione sua provisionem congruam et honestam, ac facias eum illius provisionis pacifica possessione gaudere. Non obstante si aliquibus a sede apostolica est indultum, etc., etc. Datum Assisii, XII cal. Junii, anno undecimo.

*(D'après le manuscrit : La Porte du Theil, conservé à la Bibl. imp. de Paris, fonds Moreau n° 1203, fol. 131. Elle suit immédiatement la lettre n° 651, imprimée ci-dessus.)*

---

## IX

1254, mai 28. — *Lettre d'Innocent IV à l'archevêque de Besançon, l'autorisant à accorder des dispenses pour le mariage de deux de ses ressortissants, dispenses qui ont été sollicitées par les époux et par la Dame de Faucigny.*

Innocentius Episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Bisuntinensi salutem et apostolicam benedictionem.... Et si conjunctio

copulæ conjugalis, etc..... id exposcit. Cum igitur ad dilecti filii Jacobi de Lentena et Guietæ de Chilli uxoris ejus tuæ diœcesis, prout eorum petitio nobis exibita continebat post contractum inter eos matrimonium, notitiam devenerit, quod tertio ex parte una et quarto ex altera se gradu consanguinitatis attingunt, ipsi nobis humiliter supplicarunt ut providere super hoc de misericordia curaremus. Nos igitur eorumdem Jacobi et Guietæ, ac dilectæ in Christo filiæ nobilis mulieris.... Dominæ de Fulciniaco super hoc nobis humiliter supplicantis, precibus inclinati, mandamus quatenus cum eisdem Jacobo et Guietæ quod impedimento hujusmodi non obstante in sic contracto matrimonio licite remanere valeant, cum per eandem Dominam super hoc fueris requisitus, auctoritate nostra dispenses. Datum Assisii quinto kalendas Junii, anno undecimo.

*(D'après les manuscrits La Porte du Theil, conservés à la Bibl. imp. de Paris, fonds Moreau, n° 1203, fol. 141. Elle est cotée : Epist. Innocentii quarti, an. XI, n° 730. — Le nom de la Dame de Faucigny est, dans le manuscrit, remplacé par des points.)*

# FRÉDÉRIC SORET

**Notice lue à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève**

Dans la séance du 11 janvier 1866

PAR M. G. REVILLIOD, PRÉSIDENT

Messieurs,

Il y a un mois à peine, quand nous nous réunîmes ici, vous vous rappelez quelle émotion nous éprouvâmes à la nouvelle que la vie de M. Soret était menacée ! Bien peu de jours encore et cet homme excellent n'était plus !

Il ne m'appartient pas [1], Messieurs, de vous raconter avec dé-

[1] N'ayant pas la prétention de donner ici la biographie complète de Frédéric Soret, nous renvoyons le lecteur à la Notice insérée dans le *Journal de Genève* du 24 décembre 1865. Nous rappellerons seulement quelques faits.

Soret naquit le 13 mai 1795 à St-Pétersbourg, où sa famille resta jusqu'en 1800; à cette époque elle revint à Genève. Dès lors le jeune Soret suivit le cours de ses études dans notre ville ; en 1815 il fut reçu étudiant en théologie, mais il quitta cette science pour se vouer aux sciences naturelles. En 1822, Soret fut appelé à Weimar pour y faire l'éducation du grand-duc héréditaire; c'est là qu'il se lia avec Gœthe. Soret épousa en 1836 Mademoiselle Bertheau, de Hambourg, et quitta l'Allemagne pour revenir se fixer à Genève, où il occupa plusieurs fonctions publiques; en 1838, 1841 et 1845 il fut nommé second député à la Diète. A la fin de l'année

tails l'histoire de cette existence si remplie; cette tâche a été dévolue à des personnes de tous points mieux qualifiées ; déjà leur récit a fait le tour des principaux journaux de l'Europe : il ne reste plus qu'à relever quelques particularités moins connues de la vie de Soret, à vous dire les liens d'amitié et d'estime qui l'ont constamment uni à la Société d'histoire et d'archéologie. Ici, permettez à votre président de se mettre en scène pour un instant.

Me trouvant à Weimar, en 1839, j'y visitai la demeure de Gœthe. Le grand poète, par une fantaisie certes fort compréhensible, avait tenu à réunir dans un portefeuille les portraits de ses amis; ce portefeuille, on le montrait aux étrangers, et le custode, sachant que j'étais de Genève, s'arrêta à l'une des images : « Voilà le portrait de l'un de vos compatriotes. » Ce fut là pour la première fois que je devais voir le profil fin, la tête dépouillée déjà et intelligente de Soret.

Gœthe avait apprécié à leur valeur les facultés grandes et souples, les aptitudes diverses du jeune Suisse, dont les relations avec l'auteur de Faust sont devenues, grâce aux *Entretiens* d'Eckermann, presque un fait historique. Soret a donné plus tard sur les dernières années de l'illustre écrivain allemand une série d'articles, publiés dans la *Bibliothèque universelle*, qu'un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* signalait dernièrement comme ce qui a été écrit de plus complet et de mieux pensé sur la fin de la vie de Gœthe. Nul doute que l'influence du poète n'ait été heureuse sur l'esprit de son jeune admirateur, et je ne vous apprendrai rien, Messieurs, en vous disant que Soret, aussi amoureux alors de l'histoire naturelle qu'il devait l'être plus tard de la numismatique, a traduit l'ouvrage de Gœthe sur les *métamorphoses des plantes*.

1847 il se vit appelé au rang de ministre résidant à Paris, des trois cours de Saxe-Weimar, Oldembourg et Strélitz, mais en suite des événements de 1848 il n'exerça point ces fonctions diplomatiques. Soret est mort le 18 décembre 1865.

Soret rendit en outre à un de ses concitoyens et amis indirectement le même service qu'il recevait lui-même ; nous croyons ne pas nous tromper en disant que ce fut Soret qui fit passer pour la première fois ce *Jabot* non encore publié, dont nous venions de voir dessiner les planches, sous les yeux de Gœthe, qui en allait apprendre le mérite au monde par un article publié dans un journal d'art; de même qu'à peu près à cette époque un autre Genevois, le pasteur Diodati, en envoyant à Xavier de Maistre les *Nouvelles genevoises*, préparait à Töpffer l'entrée dans la carrière et ouvrait à sa réputation des horizons indéfinis.

Soret jouissait de l'intimité la plus grande dans la maison de Gœthe. On l'a beaucoup répété, un fait accidentel nous en a donné la preuve : il fut chargé par la belle-fille de Gœthe d'annoncer la mort de son beau-père au célèbre Boisserée, l'architecte de la cathédrale de Cologne. J'ai retrouvé dans la correspondance de Boisserée avec Gœthe la lettre émue de Soret où se lisent ces mots : « La belle-fille de Gœthe, trop profondément affectée pour pouvoir prendre la plume dans les premiers moments, me charge de vous adresser ces lignes en son nom, pour vous communiquer un malheur qui doit vous toucher de près, vu les rapports d'intimité qui vous liaient à son beau-père; quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, je me suis empressé d'accepter cette douloureuse commission; car un lien nous rapproche : l'amitié dont nous honorait ce grand homme. »

Ce fut à la fin de 1836 que Soret quitta l'Allemagne pour revenir se fixer à Genève, et ce fut peu de mois après, que se fonda notre société; en 1838 il en fut nommé secrétaire, place qu'il occupa jusqu'en 1841. Je n'ai pas besoin de vous dire si ce fut à la satisfaction de tous ses collègues : l'érudition de Soret, son exactitude, la finesse de son esprit se réunissaient pour lui faire remplir avec succès ce poste important à la vie de notre association.

Soret, qui s'était pendant sa jeunesse voué à l'étude de la théologie, plus tard à celle de l'histoire naturelle, abandonna plus ou moins ces deux sciences pour se tourner exclusivement vers la numismatique, et dans celle-ci vers une branche singulièrement spéciale, la numismatique orientale. Il se remit à l'étude de l'arabe dont il avait pris, croyons-nous, dans ses années de théologie une teinture générale ; il s'y livra avec ardeur et une circonstance fortuite mit celui qui vous parle en état de juger de l'étendue des connaissances de Soret. Entraîné par un goût pour les voyages que je n'ai pu jusqu'ici qu'imparfaitement satisfaire, je revenais d'Afrique d'où je rapportais une pièce d'or, qu'on m'avait remise sur ce lointain rivage, comme un trésor de numismatique orientale et que j'avais acceptée comme tel, fort aveuglément je vous assure. A mon retour je l'envoyai à M. Soret que je ne connaissais point encore : il y lut sans hésiter le monogramme d'un kalife abasside, dont il me donna immédiatement l'histoire ; j'eus même la joie, dans cette occasion, de pouvoir enrichir la collection du numismate d'une pièce qui n'y était pas. Telles furent mes premières relations avec Soret, elles me firent apprécier sa science, juger de son esprit et de la bienveillance de son cœur.

Soret, qui a aidé à la création de notre société, n'a jamais cessé de lui être fidèle ; après avoir été secrétaire durant trois années, il fut nommé président en 1843 et redevint de nouveau secrétaire de 1850 à 1852. Il rédigea en 1840 le rapport sur les travaux de la société d'histoire qui fut imprimé à part avant la publication régulière de nos mémoires.

Dès lors, il y a bien peu de nos volumes qui ne contiennent des preuves de l'activité de Soret et de l'intérêt qu'il portait à notre société, gages précieux de ses connaissances, et vis-à-vis du monde savant, reflet heureux jeté sur nos travaux : mémoire sur des médailles orientales, sur un nouveau type sassanide, sur des médailles koufiques inédites, sur des monnaies arabes trouvées à Moudon ; puis, dans la numismatique de notre pays,

lettre sur les enfouissements monétaires des environs de Genève, rapport sur quelques lieux de sépulture, lettre sur la plus ancienne monnaie décimale à Genève ; vous trouverez tout cela et bien d'autres choses encore, si vous vous donnez la peine de parcourir les quinze volumes de nos mémoires, travaux que le temps qui nous presse ne nous laisse pas même analyser sommairement.

Tant de recherches n'absorbaient ni près de là tous les instants de notre collègue ; il trouva le loisir, à côté d'un mémoire sur la Bourse allemande et d'un rapport sur les antiquités de Hyères qui n'ont pas été imprimés, d'écrire à M. de Saulcy une lettre : « Sur quelques monnaies du moyen âge trouvées aux environs de Genève. » De plus, il correspondait avec la Revue numismatique française, avec la Revue numismatique belge dont il était un collaborateur zélé, avec la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, et avec différentes Revues allemandes, si bien que sa réputation de numismate ne tarda pas à s'étendre et à devenir européenne. Ce fut alors que les amis et les admirateurs de Soret résolurent de lui rendre un hommage réservé à ceux-là seuls qui se sont très-particulièrement distingués dans la science qu'il cultivait avec tant de prédilection ; ils s'entendirent pour faire frapper une médaille en son honneur. L'exécution en fut confiée à Bovy, et jamais peut-être ce burin habile n'a mieux réussi que dans la reproduction des traits délicats de cette tête noblement modelée ; il nous a rendu l'image la plus fidèle de celui que nous pleurons. Chaque souscripteur reçut de celui qui était l'objet de cet hommage un billet spirituel et aimable, et comme tous les billets furent différents, ce tour de force n'était possible à ce point peut-être qu'à Soret. Nous avons été assez heureux pour retrouver le billet qui nous concernait.

*A Monsieur Gustave Revilliod.*

Monsieur et cher collègue,

Je cherche à m'expliquer comment un ex-président de la Société d'histoire et d'archéologie, un homme qui doit être nourri dans les saines doctrines, peut avoir pris sur lui de contribuer à une souscription complétement contraire à tous les principes. Comme la numismatique n'entre point dans le champ de vos études, et que vous n'avez pas, que je sache, la passion de grossir une collection de médailles genevoises, vous n'êtes point coupable d'avoir conçu l'idée, et votre part de responsabilité se borne à y avoir prêté la main; que dois-je y voir, sinon une preuve de votre bonté qui vous aurait à elle seule empêché de refuser votre signature, et aussi des sentiments de bienveillance dont vous voulez bien m'honorer? Croyez, Monsieur, que je sais en apprécier toute la valeur, et que j'en éprouve une sincère gratitude, heureux si cette circonstance contribue à rendre plus fréquents et plus intimes les rapports toujours si agréables que j'ai eus avec vous jusqu'à ce jour.

Agréez, Monsieur, les sentiments de dévouement et de haute considération que j'ai l'honneur de vous porter.

20 septembre 1862.

Frédéric Soret.

La santé de notre collègue avait toujours été débile ; pendant les dernières années de sa vie, il fut forcé de s'éloigner presque complétement de nos séances ; mais son cœur ne nous abandonnait pas, Soret avait l'habitude de s'informer avec intérêt de ce qui se faisait, de ce qui se passait à la société d'histoire.

Une vie calme, vouée à l'étude, exempte de chagrins, semblait promettre à Soret de plus longs jours, que tous nous demandions pour lui à la Providence; nos vœux n'ont pas été exaucés; peu de temps après une visite qui lui avait été chère, Soret se sentit en proie à un refroidissement, prélude d'une fluxion de poitrine, laquelle par un rapprochement singulier

présenta toutes les phases que décrit Soret en racontant à Boisserée la mort de son illustre ami. Celle de Soret fut calme et douce, exempte d'agonie, comme on aime à se représenter la mort du sage et celle de l'homme de bien. On nous a rapporté que Soret au moment de tomber atteint de sa dernière maladie attendait la feuille d'épreuves qui devait terminer un manuel de numismatique arabe auquel il travaillait depuis longtemps, et cette attente le préoccupait jusque dans son délire ; déjà presque échappé à la terre il se voyait dans ses rêves, suivant l'expression du poète, comme ce moissonneur qui :

va chercher son salaire
Et dort sur sa faucille avant d'être payé.

Cette crainte ne se réalisa pas, la feuille d'épreuves arriva, et Soret put mourir avec la consolation que le fruit de ses longs travaux serait livré au monde savant dans son entier.

Deux jours après on rendait à la terre la dépouille mortelle de notre collègue, et il n'y avait parmi nous personne qui ne se sentît frappé au cœur en pensant que nous ne reverrions jamais celui qui avait été l'un des fondateurs de notre Société, le grand savant, l'homme aimable et bon par excellence.

La cour de Weimar, désirant s'associer à notre deuil, envoya à un officier de sa suite, qui habite parmi nous, l'ordre d'accompagner jusqu'à leur dernière demeure les restes du vieil ami de Gœthe.

## APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE [1]

Mémoires sur quelques nouvelles cristallisations de la chaux sulfatée. *Annales des mines*, 1817, t. II, et 1818, t. III.

Eclaircissements relatifs à des thèses sur la création du monde. Genève. 1819, 8°, br. de 50 pages.

Mémoires sur plusieurs cristallisations nouvelles du plomb chromaté. *Annales des mines*, 1818, t. III, et 1825, t. X.

Note sur la constitution géognostique des environs de St-Pétersbourg. *Bibliothèque universelle.* Sciences et Arts, 1820, t. XIV, p. 78.

Réclamation relative au dichroïsme du plomb chromaté. *Annales des mines*, 1821, t. VI.

Observations sur les rapports qui existent entre les axes de double réfraction et la forme des cristaux, *Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève*, tome I, 1re partie, p. 33.

Notice sur le Mica, *Idem*, p. 89.

Mémoire sur plusieurs cristallisations nouvelles de strontiane sulfatée, par MM. Moricand et Soret. *Idem*, 2e partie, p. 309.

Rapport sur des minéraux rares existant dans le Musée académique de Genève. *Idem*, t. I, 2me partie, p. 465.

Mémoire sur le pictite. *Bibliothèque univ.* Sc. et arts, 1822, t. XIX.

Sur un phénomène du mirage latéral (en commun avec L. Jurine). *Bulletin de la Société philomatique.*

Un grand nombre de morceaux de prose et de poésie insérés de 1829 à 1831 dans le Journal *le Chaos* (plus tard *la Création)*, publié à Weimar.

Gœthe. Essai sur la métamorphose des plantes. Traduit de l'allemand par Frédéric Soret. Stuttgardt, 1831 (en regard du texte original).

[1] Nous croyons devoir compléter les pages qui précèdent par la liste des écrits et des mémoires publiés par M. Fréd. Soret, dont nous avons pu avoir connaissance.

Notice sur Gœthe. *Bibl. univ.*, Littérature, 1832, t. 50, p. 113 et 262.

Conversations avec Gœthe durant les dernières années de sa vie, par Eckermann (compte rendu). *Bibliothèque universelle* de Genève, juillet 1836, p. 90.

Considérations sur l'état actuel des classifications minéralogiques et sur l'ouvrage de M. Necker, intitulé : Règne minéral ramené aux méthodes de l'histoire naturelle. *Bibl. univ.*, février 1837, p. 368 à 387.

Trois lettres sur des monnaies byzantines peu connues ou inédites. *Revue numismatique*, année 1838, p. 308.

Lettre à M. le professeur Humbert sur quelques monnaies des Califes, en particulier sur celles trouvées à Steckborn en Thurgovie. *Bibl. univ. de Genève*, juillet 1840.

Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève, impr. Ferd. Ramboz, 1840.

Trois lettres sur des monnaies rares ou inédites du Musée de Genève. *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1er vol., p. 53.

Lettre à M. de Saulcy sur quelques monnaies du moyen âge trouvées aux environs de Genève. *Revue numismatique*, 1841, p. 394.

Lettre aux membres de la Société d'histoire et d'archéologie sur les enfouissements monétaires de Genève et des environs. *M. D. G.* I, p. 230.

Rapport sur quelques anciens lieux de sépulture des environs de Genève. *M. D. G.* I, p. 251.

Trois lettres sur quelques monnaies orientales inédites trouvées à Bokara. *M. D. G.* II, p. 241.

Lettre à M. Zardetti sur des monnaies trouvées aux environs de Genève. *M. D. G.* II, p. 400.

Lettre à M. de la Saussaye sur l'attribution de quelques monnaies à Constantin le Grand et à ses fils. *Revue numismatique*, 1843, p. 339.

Lettre à M. de Kœhne sur quelques monnaies orientales inédites, lue à la Société d'archéologie et de numismatique de St-Pétersbourg, le 9 septembre 1846. *Kœhne's Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, année 1846, p. 219.

Lettre à M. Justus Olshausen sur quelques médailles nouvelles au type sossanide. *M. D. G.* V, p. 97.

Lettre à M. le professeur Stickel sur des médailles Koufiques inédites. *Idem*, V, p. 111.

Lettre à M. le marquis de Lagoy sur un gros inédit de Louis de Savoie. *Revue numismatique*, 1850, p. 142.

Lettre sur les enfouissements monétaires de Genève et de ses environs *M. D. G.*, VIII, p. 40.

Liste alphabétique des Saints dont les noms figurent sur les monnaies. *Ibidem*, p. 52.

Supplément à la liste des Saints dont les noms figurent sur les monnaies. *M. D. G.* IX, p. 64.

Lettre à S. Ex. M. le Conseiller d'Etat actuel de Fraehn sur les exemplaires inédits des médailles orientales de la collection de M. Fr. Soret. *Mémoires de la Société impériale d'archéologie de St-Pétersbourg*, t. V, p. 41—66; p. 179—214; p. 310—327. 1851.

Lettre à M. Châlon au sujet d'une médaille inédite de Fréd. Spanheim. *Revue de la numismatique belge*. 1852, p. 298, et note rectificative sur cette médaille, p. 434.

Lettres à M. Lélevel sur quelques monnaies orientales inédites et offrant des types inusités, par M. Frédéric Soret. *Revue de la numismatique belge*, 1854. page 9.

Lettre à M. Savilief sur les médailles orientales de la collection de M. Soret. *Idem*. 1854, p. 273 et 377.

Lettre à M. Victor Langlois sur quelques monnaies musulmanes trouvées par lui en Cilicie. *Revue archéologique*, XI^e^ année, 1854, p. 383.

Lettre à M. Henri Meyer, membre de la Société des antiquaires de Zurich, sur quelques monnaies arabes trouvées à Moudon. *M. D. G.* IX, p. 226.

Lettre à M. l'académicien de Dorn sur les médailles orientales inédites de la collection de M. Soret. *Revue de la numismatique belge*, 1856, p. 1 et 129.

Lettre à M. C.-L. Tornberg sur quelques monnaies des dynasties alides. *Revue archéologique*, XIII^e^ année, 1856. p. 385.

Lettre à M. de Bartholomei sur les médailles orientales inédites de la collection de M. Soret. 1858. *Revue de la num. belge*, p. 105 et 267.

Extrait d'une lettre de M. Soret à M. Châlon sur une découverte de monnaies romaines aux environs d'Annecy. *Idem*, 1859, p. 271.

Lettre du général Bartholomæi à M. F. Soret, avec une introduction et des notes de ce dernier, sur des monnaies Koufiques inédites de Perse. *Idem*, 1859, p. 321.

Lettre à M. de Gilles sur les monnaies inédites d'Adhorbaïdjan. *Revue*

*numismatique*, 1859, p. 476 ; 1860, p. 68. Cette lettre est suivie d'un Post-scriptum, p. 75.

Lettre à M. le capitaine aux gardes impériales de Kossikowski sur un essai de classification des monnaies Djoudjides. *Revue de la numismatique belge*, 1860, p. 23.

La plus ancienne monnaie décimale à Genève. *M. D. G.* III, p. 1.

Trois lettres à M. Châlon sur les éléments de la numismatique musulmane. *Revue de la numismatique belge*, 1864, p. 65; 1865, p. 17 ; 1866, p. 1.

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

AVRIL 1866

## Personnel de la Société.

Depuis le dernier de nos Bulletins (t. XV, p. 285) la mort nous a enlevé plusieurs collègues: M. Pierre Gaud, qui se livrait à des recherches approfondies sur la géographie et l'histoire anciennes de nos contrées et qui en communiquait le résultat avec une grande complaisance; M. le colonel Henri Tronchin, dont les précieuses archives étaient bien connues de tous les amis de l'histoire; M. Fréd. Soret, qui a fait l'objet d'une notice lue par le Président de la Société (voir p. 178); enfin, M. le notaire Ami Des Arts, qui était tout récemment devenu membre ordinaire.

La Société a encore perdu deux de ses correspondants: MM. de Gilles, conservateur des Musées impériaux à St-Pétersbourg, et Hisely, professeur à Lausanne.

Elle a reçu au nombre de ses membres ordinaires, outre M. Des Arts déjà mentionné :

MM. Vaucher, Pierre, licencié en théologie,
Plan, Philippe,
Jaquemot, Louis,

et au nombre de ses membres correspondants :

M. Morel-Fatio, conservateur du Musée archéologique de Lausanne.

Le Comité de la Société est composé pour l'année 1866 de : MM. Gustave Revilliod, Président; Ch. Le Fort, Vice-Président; Th. Heyer, Secrétaire; Chastel, professeur; H. Gosse, conservateur du Musée de la ville de Genève.

## Mémoires, Rapports, etc.

*Présentés à la Société.*

*Séance du 26 octobre 1865.* — Constitution politique de Genève avant la Réforme *(suite)*, par M. Archinard.

Extraits des éphémérides de Théodore Turquet de Mayerne, par M. H. Bordier.

Rapport par le même sur un coffre de bois sculpté qui se voit dans l'église de Valeire à Sion.

*Séance du 9 novembre 1865.* — Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune (1re partie), par M. Rilliet-de Candolle (voyez ci-dessus p. 1).

Rapport sur les volumes manuscrits appartenant à la Société, par M. Moïse Paris.

Note sur la famille Casaubon, par M. Th. Dufour (publiée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, III, 76).

*Séance du 30 novembre 1865.* — Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, etc. (2e partie), par M. Rilliet-de Candolle.

Restitution d'un manuscrit du VIe siècle contenant des lettres et des sermons de saint Augustin, par M. H. Bordier (voyez p. 82).

Rapport de M. Gosse sur les nouvelles acquisitions du Musée archéologique.

Anciennes monnaies genevoises, montrées par M. Rilliet-de Candolle.

Ancien missel orné de dessins, présenté par M. Eug. de Budé.

*Séance du 14 décembre 1865.* — Monnaies inédites de Genève et imitations italiennes, par M. Morel-Fatio (voyez p. 65).

Rapport de M. Hammann sur des plaques de faïence et des briques ornées.

Terres cuites avec ornements gothiques, présentées par M. Gosse.

*Séance du 11 janvier 1866.* — Compte rendu du Président, M. Gust. Revilliod, sur les travaux de la Société pendant l'année 1865, renfermant une notice sur M. Fréd. Soret (voyez p. 178).

Pierre II, de Faucigny, évêque de Genève, par M. Archinard.

Rapport de M. Gosse sur les trépieds donnés au Musée archéologique par MM. E. Griolet et G. Revilliod.

Lettre de Henri de Navarre (1584) en faveur de Jean de Budé, communiquée par M. Eug. de Budé.

*Séance du 25 janvier 1866.* — Procès de Baudichon de la Maisonneuve devant la cour inquisitionnelle de Lyon (1534), extrait des procès-verbaux manuscrits de la dite cour, par M. Merle d'Aubigné (voir *Bulletin de la Société de l'hist. du prot. français*, mars 1866).

Notices sur Ami Bandière et Jean Coquet, par M. A. Roget.

Lettre autographe de Casaubon à Jean Diodati, communiquée par M. Eug. de Budé (reproduite depuis en *fac-simile*).

*Séance du 22 février 1866.* — Lettre de M. Morel-Fatio pour relever une erreur commise par des numismates qui attribuent une bractéate à Genève (voyez ci-après p. 192).

Lettre inédite et autographe d'un évêque genevois, par M. A. Rilliet-de Candolle.

Recherches sur l'origine du comte Gérold de Genevois, par M. Ed. Sécretan.

Compte rendu, par M. Chaix, des travaux de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt sur la numismatique mérovingienne.

*Séance du 8 mars 1866.* — Introduction au Régeste genevois, par MM. P. Lullin et Ch. Le Fort.

Emeute du 6 juin 1540 et procès de Jean Philippe, par M. Am. Roget.

Renseignements sur trois étudiants liégeois à Genève, par M. Dognée de Willez.

*Séance du 22 mars 1866.* — Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey, par M. Thioly.

Des titres que les souverains russes ont pris sur leurs monnaies, par M. Seguin.

Rapport de MM. P. Lullin et Ch. LeFort, sur les pièces relatives à Genève, qui se trouvent au Vatican (voyez p. 127).

Lettre adressée, en 1622, aux Etats de Hollande, par B. Turrettini, communiquée par M. Eug. de Budé.

---

## Bractéates genevoises.

« Quelques collections genevoises ont recueilli une *bractéate* dont le type a une grande analogie avec les armes de Genève. On y voit le demi vol d'aigle et la clef, et la circonstance a paru assez décisive aux amateurs de monnaies nationales pour leur faire insérer cette pièce dans la série genevoise.

« M. Blavignac, autorisé par l' exemple de ces collectionneurs, a compris la bractéate en question dans son *Armorial Genevois*, et M. G. Meyer de Knonau l'a fait figurer dans son *Catalogue des Monnaies suisses* (Zurich, 1851). Un autre auteur, M. le Dr H. Custer *(Die Gewichte, Gehalte und Werthe der alten schweizerischen Münzen.* Bern, 1854. 8°), admet cette attribution. En un mot, tout jusqu'ici contribue à propager une erreur depuis longtemps accréditée. Je me trompe, un autre auteur suisse, à qui nous devons de sérieux travaux, un véritable initiateur, M. H. Meyer-Ochsner de Zurich, n'a pas admis dans le corps de son livre *(Die Brakteaten der Schweiz.* Zurich, 1845–1858. 4°) la prétendue bractéate genevoise, et s'est contenté de la mentionner incidemment dans une note de sa préface, donnant ainsi à entendre qu'elle ne lui paraissait pas d'une irrécusable authenticité.

« Or, je viens confirmer ce sentiment du savant numismate zurichois, et indiquer que la bractéate au demi vol d'aigle et à la clef en pal appartient à la ville de Salzwedel en Prusse et non à la ville de Genève.

« On en connaît trois ou quatre variétés qui se réduisent en réalité à deux principales (pour le module) : le Pfennig, et l'Obole (Scherf).

« M. de Köhne, dans son *Catalogue de la Collection de M. de Reichel*, en indique trois exemplaires sous les N^os^ 1336, 1337 et 1338 (4^e^ partie 2^e^ section) [1].

« La *Revue Numismatique* de Weissensee a parlé à deux reprises des monnaies de Salzwedel (conf. ann. 1839, p. 101 et 1840, p. 107). De plus, le respectable J. Leitzmann, directeur de cette utile et persévérante publication, a consacré à l'histoire numismatique de Salzwedel un article spécial dans son excellent ouvrage intitulé : Wegweiser auf dem Gebiete der Deutschen Münzkunde. Weissensee, 1865 et seqq. part. v^e^, p. 86.

« Le lecteur y trouvera d'amples détails sur les émissions monétaires de Salzwedel, et, entre autres renseignements, il apprendra que les bractéates qui nous occupent ont été fabriquées au milieu du 15^e^ siècle. »

A. Morel-Fatio.

---

## Bibliothèque.

Le catalogue de la Bibliothèque a été préparé par les soins de MM. Th. Heyer et Th. Dufour. Il doit être incessamment complété et livré à l'impression. Aussi, dans la liste ci-jointe, nous ne reproduirons pas les noms d'un assez grand nombre d'ouvrages anciens dus à l'obligeance de plusieurs membres de la Société, notamment de MM. Revilliod, ancien Conseiller, Ch. Le Fort, Lullin-Dunant, Th. Claparède, Thioly, Le Fort, ancien Conseiller, D^r^ Du Pin, A. Rilliet, Merle d'Aubigné et Am. Roget.

Quant aux manuscrits, leur nombre a été accru par des dons impor-

[1] « N° 1336. Bracteat. Das Wappen getheilt, mit halbem Adler und Schlüssel. Rand gestrahlt (Pfennig). »

tants de MM. de la Rive, professeur, et Gaberel, ancien pasteur, mais la valeur de la collection tout entière a été notablement augmentée, grâce au long et consciencieux travail de notre collègue M. Moïse Paris, qui a dressé le catalogue des pièces contenues dans plus de 200 volumes. Les pièces isolées doivent aussi être inventoriées.

---

## Ouvrages reçus par la Société.

### A

*Publications des Sociétés historiques et recueils périodiques.*

Société des Antiquaires de Zurich. Mittheilungen. Band XV, Heft 2, 4, 5, 6, in-4°.

— Berichte; 17ter bis 21ter, 1860—1865, 4°.

Neujahrsblatt, herausgegeben von der Stadtbibliothek in Zürich, auf das Jahr 1866, in-4°. *(Don de M. G. de W yss.)*

Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses. 1er vol. Zurich, 1855 à 1860. *(Don de M. P. Lullin.)*

Société jurassienne d'émulation. Actes, 1857, 1858, 1859, 1862, 1863. Porrentruy, in-8°.

Société historique des cinq cantons. Der Geschichtsfreund. T. XX. Einsiedeln, 1865, 1 vol. in-8°.

Brandstetter, Jos.-Léop. Register oder Verzeichnisse zu Band I bis und mit XX des Geschichtsfreundes. Einsiedeln, 1865, 1 vol. in-8°.

Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus, Heft II.

Société historique de Bâle. Beiträge zur vaterländischen Geschichte, VIII Band.

Société historique des Grisons. Rätia. Mittheilungen, etc. IIIer Jahrgang. Chur, 1865, in-8°.

Société historique d'Argovie. Argovia. IVer Jahrgang.

Société d'histoire de la Suisse romande. Mémoires et documents. T. XX. Lausanne, in-8°.

Musée neuchâtelois. Années 1, 2 et 3 jusqu'à Février 1866. Neuchâtel, 1864 à 1866, grd in-8°.

Institut national genevois. Mémoires, t. X, in-4°. — Bulletin, nos 25, 26, 27.

Société pour l'histoire de France. Annuaire-bulletin. T. III, feuilles 2 à 13.

L'Institut. Section des sciences historiques, Mai 1865 à Janvier 1866. Paris, in-4°.

Société des Antiquaires de France. Mémoires: 1re série, tome X; 2e série, tomes IV à X; 3e série, tomes IV à VIII.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin, t. 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14, et nouv. série 3 numéros.

Société des Antiquaires de Picardie. Mémoires, 7 vol. in-8°.

— Bulletin, année 1865, nos 1, 2, 3, 4.

— Documents inédits, tomes II à V, 4e vol. in-4°.

Société des Antiquaires de l'Ouest. Années 1853 et 1863, 2 vol. in-8°. Poitiers, 1854, 1864.

Société archéologique de l'Orléanais. Bulletin, nos 48 à 50.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. XIX, 1er, 2e et 3e trimestres.

Société archéologique de Sens. Bulletin : tomes II, III, VI, VII et VIII, in-8°.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Bulletin, 2e série. Tome III, 1re et 2e parties.

Société d'émulation de Montbéliard. Mémoires, 2e série. Tome 1. Livraisons 1 à 3.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. *Sciences*, t. 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14. *Lettres*, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. 12.

Société impériale d'agriculture, etc. de Lyon. Annales des sciences physiques et naturelles, 2e série, t. 4 à 8, 3e série, t. 1 à 8.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents, t. IX. Chambéry.

— Habitations lacustres de la Savoie, par M. Rabut. Album in-4°.

Association florimontane. Revue savoisienne. Du 15 Juin 1865 au 15 Mars 1866.

Collection des Mémoires de l'histoire de Belgique. Mémoires sur les troubles de Gand, 1577-79, par Fr. de Halewin. Bruxelles, 1865, 1 vol. in-8°. — Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nic. Soldoyer, tome II. Bruxelles, 1865, in-8°.

Société libre d'émulation de Liége. Annuaire pour 1865. Liége, 1865, in-12.

Revue de la numismatique belge. 4e série, tome III, 2e et 3e livraisons ; tome IV, 1re livraison.

Société historique d'Utrecht. Kronijk. 4e série, t. V. Utrecht, 1865, 1 vol. in-8°. — Wet vanhet histor. Genootschap, br. in-8°. — Naamlijst der Boeken, br. in-8°.

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Organ des germanischen Museums. Avril à Décembre 1865, Janvier 1866.

Société historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne. Verhandlungen, Nouv. série, t. XV. Regensburg, 1864, 1 vol. in-8°.

Académie impériale de Vienne. Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen. Fin du t. 31e, t. 32 et 33.

Société historique de Styrie. Mittheilungen, 13tes Heft, Gratz 1864, in-8°.

— Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen, 1 Jahrgang, Gratz 1864, in-8°.

Mone. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. IVer Band, 1tes Heft ; XVIIer Band, 4tes Heft ; XVIIIer Band, 1tes und 2tes Heft.

Sybel (von), Heinrich. Historische Zeitschrift. Munich, 1859 à 1865. *(Don de M. Ch. LeFort.)*

## B

### *Ouvrages et brochures.*

N.B. — Les ouvrages sans indication de provenance ont été donnés par leurs auteurs.

Catalogue de livres anciens provenant de l'ancienne abbaye de Six-en-Faucigny et de la bibliothèque de feu M. L. G. ancien archevêque du Nord. Paris, 1865, in-12°.

Catalogue raisonné de la bibliothèque d'un château de Lorraine et de li-

vres rares et curieux, manusc. et impr. provenant de la collection de M. W. S. de Londres. 3e partie. Paris, 1865, in-18°.

Jules Philippe. Les poètes de la Savoie. Annecy, 1865, 1 vol. in-8°.

R. Châlon. Curiosités numismatiques. 3e art.

— Un aureus inédit de Lælianus, br. in-8°.

— Quelques jetons de receveurs de Bruxelles au XIVe siècle, br. in-8°.

Scottus, Angel-Anton. Syllabus membranarum ad regice siclœ archivum pertinentinm. Naples, 1824-45, 2 vol. en 3 tomes in-4°. *(Don de M. H. Bordier.)*

Mermilliod. Panégyrique de saint François de Sales Annecy, 1865, br. in-8°. *(Idem.)*

Gozzadini (le comte Giovani). Descrizione di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna. Bologna, 1855, br. in-4°. — Intorno ad altre settantuna tombe del sepolcreto etrusco, etc. Bologna, 1856, in-4°. — Intorno all' acquedotto ed alle terme di Bologna, in-4°. — Delle croci monumentali ch' erano nelle vie di Bologna nel seculo XIII. Bologna, 1863, in-4°. — Dell origine e dell' uso di cocchi e di duo Veronesi in particulare. Bologna, 1864, in-4°. — Relazione di un' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese. Bologna, 1865, broch. in-4°.

Lecoy de la Marche, A. Une œuvre dramatique au moyen âge. Saint Bernard de Menthon d'après un mystère inédit. Paris, 1865, br. in-8°.

Ch. Roach Smith. Etchings of ancient remains. London, 1864, br. in-8°.

Annuaire de la Société archéol. de Constantine. Paris, 1853, 1 vol. in-8°. *(Don de M. H. Bordier.)*

Meulemans, Aug. La Belgique, ses ressources agricoles, etc. Bruxelles, 1865, 1 vol. in-8°.

Gremaud (l'abbé). Sainte Colette à Vevey. Romont, 1865, br. in-8°. — Notice historique sur Saint-Amédée. Romont, 1865, in-8°.

Holmbæ. De prisca re monetaria Norvegiæ, etc. Christianæ, 1864, 1 vol. in-8°.

Unger. Karlamagnus Saga ok Kappa Hans. Christiana, 1860, 1 v. in-8°.

Mindesmerker af Middeladerins kunst i Norge, etc. 1855, br. in-4°.

Pimentel, Francisco. Cuadro descriptico y comparativo de las lenguas indigenas de Mexico. Mexico, 1862-65, 2 vol. in-8°.

— Memoria sobre las causas que han originado la situacion actual de la raza indigena de Mexico y medios de remediarla. Mexico, 1864, 1 vol. in-8°.

Herminjard, A. Correspondance des réformateurs de langue française. T. 1er, 1512-26. Genève, 1866, 1 vol. in-8°.

Sécretan, Ed. La tradition des Nibelungen. Lausanne. 1865, in-8°.

Amécourt (le vicomte de Ponton d'). Origine du nom de Trilport. Meaux, 1865. *(Don de M. Chaix.)*

— Compte rendu d'une excursion archéologique dans Seine et Marne. Meaux, 1865. *(Idem.)*

Cornaz, Dr. J.-L. Borel, notice biographique. — Les familles médicales de la ville de Neuchâtel. Neuchâtel, 1864. 2 br. in-8°.

Inventaire des titres recueillis par Sam. Guichenon. Lyon, 1851. 1 vol. in-8°. *(Don de M. Gosse.)*

Gatschet, A. Ortsetymologische Forschungen als Beiträge zu einer Toponomastik der Schweiz. Berne, 1866, 3 br. in-8°.

Der ausgestorbene Adel von Stadt und Landschaft Zurich, herausgegeben von Jean Egli. Zurich. 1865, 1 vol. in-4°. *(Don de M. Seguin.)*

Durand, Antony. Médailles et jetons des numismates. Genève, 1865, 1 vol. in-4°.

Bonivard, F. Advis et devis des lengues. Genève, 1865, 1 vol. in-8°. *(Don de M. G. Revilliod.)*

## Note relative au Mémoire sur les Homélies d'Avitus.

Un manuscrit des Épîtres de saint Avit, conservé à la Bibliothèque publique de Lyon et dont nous n'avons connu l'existence que depuis l'impression de notre travail, renferme, dans le texte de la lettre adressée à Sigismond (p. 31, l. 14), une variante que nous tenons à signaler. Il s'agit de la désignation de ces hérétiques qui, dans Genève, faisaient avec les Ariens cause commune contre les catholiques. L'édition du P. Sirmond que nous avons suivie les nomme d'une manière générale : *bonorum pestem ;* le manuscrit de Lyon leur donne au contraire une dénomination précise : *Bonosiacorum pestem.* Cette dénomination confirme entièrement l'assimilation que nous avons faite de ces sectaires avec les partisans de l'hérésiarque Photin (p. 33). Avitus lui-même, dans sa troisième épître, les range expressément parmi les adhérents de celui-ci et leur attribue les mêmes opinions : *Bonosiaci Christo divinitatis honorem adimunt.* Les conciles et les écrivains ecclésiastiques du temps font également de ces *Bonosiaques* ou *Bonosiens* des adversaires de l'incarnation du Christ. La leçon du manuscrit de Lyon, sans rien changer au sens général du passage où elle se trouve, lui donnerait donc, à supposer qu'on dût l'adopter, plus de netteté et, si l'on peut ainsi dire, plus de physionomie historique. Comme il est question d'un détail où Genève est intéressée, nous avons cru devoir ne pas laisser passer l'occasion qui nous était encore offerte de mentionner cette variante, dont l'authenticité nous paraît, sinon démontrée, du moins très-plausible.

R. C.

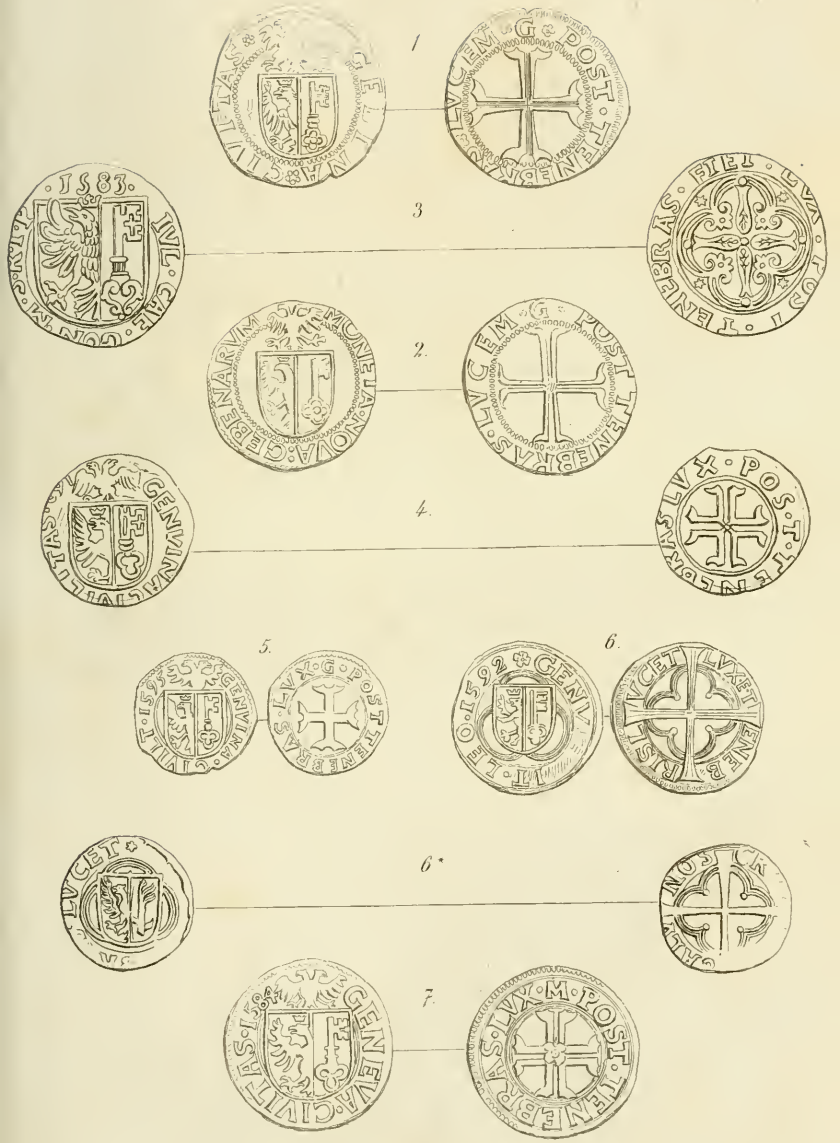
1
3
2.
4.
5.
6.
6*
7.

# NOTICE

SUR

# L'ORIGINE DE GÉROLD

COMTE DE GENÈVE

---

Dans notre pays, les questions touchant l'origine des maisons féodales se posent à la fin du X^e^ et au commencement du XI^e^ siècle. Les comtés et les offices devinrent alors héréditaires de fait, puis ensuite de droit. La loi de Conrad II sur les fiefs, quoique rendue pour l'Italie seulement, atteste le triomphe général de la tendance sociale qui poussait à l'hérédité, ainsi que la politique particulière adoptée à cet égard par le fondateur de la maison des Saliens.

En voyant apparaître, dès le X^e^ siècle, les noms de plusieurs comtes de Genève, on est tenté de supposer que Gérold fut leur descendant. Des indications très-positives font penser cependant que, pour arriver à la vérité, il faut diriger ses regards d'un autre côté.

A la fin d'un manuscrit de la chronique de Frodoard est un fragment de lettre adressée par Raynaud, comte de Port, à Gui Geoffroy (soit Guillaume VIII), duc d'Aquitaine, durant la seconde moitié du XI^e^ siècle.

Le comte bourguignon, invité par le duc à venir le visiter, s'excuse en raison de son âge et donne sur la parenté de Gui avec Gérold les renseignements qu'on lui a demandés :

« Gerberge, dit-il, eut pour filles Mathilde et Alberade ; de Mathilde naquirent le roi Rodolphe et Mathilde, sa sœur ; d'Alberade, Ermentrude ; la fille de Mathilde fut Berthe ; la fille d'Ermentrude, Agnès ; Berthe est la mère de Gérold, de Genève ; Agnès est la mère de Guido [1]. »

Ce précieux fragment nous fournit seulement les noms des ancêtres féminins de Gui et de Gérold. Mais on connaît par d'autres sources les maris des femmes qu'il mentionne, sauf, toutefois, ceux de Mathilde, fille du roi Conrad, et de Berthe, mère de Gérold.

Gerberge, fille de Henri l'Oiseleur, roi d'Allemagne, et de Sainte-Mathilde, princesse anglo-saxonne, épousa en premières noces Gislebert, duc de Lorraine, dont elle eut Alberade. En 934, après la mort de Gislebert, qui se noya dans le Rhin en fuyant les partisans de son beau-frère Otton I, contre qui il s'était révolté, Gerberge épousa Louis d'Outremer, roi de France.

Alberade s'est mariée avec Renaud, comte de Roucy, l'un des plus belliqueux seigneurs français de la seconde moitié du X[e] siècle, lequel soutint constamment le roi Louis contre ses puissants vassaux, les comtes de Paris et de Vermandois. Il perdit la vie sur le champ de bataille, en l'an 973 [2].

[1] Eodem tempore directæ sunt litteræ a quodam comite duci Aquitanorum hæc continentes :

« Duci Aquitanorum G. Raynaldus comes Portinensis, quicquid quilibet bonus æstimat primum. De collocatione nostra et de protectione de qua me monuisti, contradico omnino ; nam ætas et alia impedimenta officiunt itineri nostro. Sed de genealogia, aut de parentela, qua, me præsente, narrare volebas, quod indè novi, litteris tibi mea cura mandat. Mathilde et Alberada filiæ fuerunt Gerbergæ. De Mathilde processit Rudolphus rex et Mathildis soror ejus, de Alberada Ermentrudis. De Mathilde filia Mathildæ, Berta ; de Ermentrude Agnès. De Berta Geraldus genevensis ; de Agnete Wido. » Pertz, 111, 107.

[2] Roucy, à 4 lieues de Reims, était l'une des sept pairies du comté de Champagne. Renaud de Roucy eut d'Alberade, fille de Gerberge et de Gislebert, duc de Lorraine, trois enfants, savoir : Ermentrude, Gislebert, qui fut le successeur de son père, et Bruno, évêque de Langres.

Ermentrude, fille d'Alberade et de Renaud de Roucy, épousa Otton-Guillaume, comte de Bourgogne et de Mâcon, l'ambitieux et remuant vassal de Rodolphe III, qui, en forçant son souverain à invoquer l'appui de Henri II, empereur d'Allemagne, devint la première cause de l'annexion du royaume de Bourgogne à l'empire.

Otton-Guillaume, fils d'Adalbert et petit-fils de Béranger II, roi d'Italie, descendait des marquis d'Yvrée. Après la mort d'Adalbert, sa veuve Gerberge, fille de Leutalde, comte de Mâcon, épousa Henri, duc de Bourgogne, qui adopta le jeune Otton, mais ne put point lui laisser son duché. Otton-Guillaume hérita en revanche des comtés de Mâcon et de haute Bourgogne ; ce seigneur est regardé comme le véritable fondateur de l'autorité des comtes de Bourgogne. Il mourut en 1027 [1].

Agnès, sa fille, épousa Guillaume V, dit le Grand, duc d'Aquitaine, l'un des plus puissants seigneurs de son temps. C'est à son fils que les Italiens offrirent la couronne en 1024, après la mort de Henri II. Guillaume V mourut en 1030, laissant trois fils, qui, après lui, portèrent successivement le titre de duc d'Aquitaine ; le cadet, Guillaume VIII, surnommé Aigret ou le Hardi, portait, avant d'être duc, les noms de Gui Geoffroy ; il succéda à son frère Guillaume VII en 1058 et mourut en 1087. Agnès de Poitiers, leur sœur, épousa l'empereur Henri III.

Raynaud, comte de Port, qui écrit la lettre que nous cher-

[1] Suivant la chronique de Ste Bénigne de Dijon, Otton-Guillaume a eu deux femmes, Ermentrude qui était déjà morte en 1004, et Adélaïde qui vendit au couvent de Ste Bénigne une chaudière dans les salines de Salins. Il eut trois fils et trois filles, Reynaud I, Guy comte de Mâcon, mort avant son père, et Brunon qui embrassa l'Eglise et fut archidiacre dans l'évêché de Langres. Des trois filles d'Otton-Guillaume, l'aînée, Mathilde, épousa Landry, comte de Nevers, Agnès devint femme de Guillaume V, puis de Geoffroy-Martel, comte d'Anjou. Gerberge épousa Guillaume II, comte d'Arles. V. Duvernois, Notes sur Gollut, p. 1802.

chons à éclaircir, était probablement un parent, et certainement un vassal de Raynaud Ier, oncle maternel de Gui et successeur d'Otton-Guillaume dans le gouvernement du comté de Bourgogne.

Dans l'autre des branches dont le comte de Port trace la généalogie, les deux premières générations ne présentent aucun embarras, puisque l'auteur a nommé le roi Rodolphe comme frère de la seconde Mathilde. Mathilde de France épousa Conrad le Pacifique très-peu de temps après la mort d'Adélanie, première femme de ce prince, c'est-à-dire en 963. La cadette de ses filles reçut le nom de sa mère et de sa bisaïeule.

La lettre du comte de Port est confirmée dans la plupart de ses indications par un document également contemporain, mais qui, malheureusement, ne nous apprend point non plus ce que nous aurions intérêt de savoir. Ce document est une lettre de l'abbé Siegfried, de Görz, à l'abbé Poppo, de Stablo, écrite en 1043, au moment où se négociait le mariage de Henri III avec Agnès de Poitiers, sœur de Gui [1].

[1] Cette pièce a été publiée par Giesebrecht, t. II, preuve 10, p. 613, en voici le passage essentiel :

« His omissis jam nunc ad ea quæ plurimis sunt notissima veniamur; Heinricus rex ex Mathilde genuit tres filios, Ottonem imperatorem, Brunonem archiepiscopum, Heinricum ducem; duas quoque filias, Gerbergam et Hadwidam. Quarum una, id est Hadwidis, Hugoni; altera, id est Gerberga, nupsit Gisleberto duci eique filiam Alberadam nomine peperit. Post obitum vero Gisleberti juncta est in matrimonium Ludovico Francorum regi, a quo filios duos, Lotharium regem et Karolum ducem, filiamque Mathildam, postea Conradi regem Burgundionum uxorem suscepit. Porro ex his sororibus, non quidem de uno patre, sed de una matre scilicet Gerberga genitis, de una quidem, id est Albrada Ermentrudis, de altera vero, id est Mathilde, Gepa quæ et Gerberga processit. Et hæc prima generatio. Sane Ermentrudis Agnetem, Gepa vero Gislam augustam sororemque Mathildem genuit. Et ecce secunda generatio. Gislæ autem filius domnus Heinricus rex et Agnetis filia simulque equivoca, Agnes ipsa videlicet, de qua hoc totum agitur, in tertia genealogica linea invenitur. Audivi autem dictum esse regi, aviam suam Gepam non ex Mathilde, sed ex priore Conradi regis uxore fuisse progenitam. Quod non ita esse et veridicorum hominum asserit relatio, et ipsa

On y retrouve à peu près le contenu de la lettre du comte Renaud, mais, de plus, 1° le nom du père d'Albérade, qui aurait été Gislebert et non pas Louis d'Outremer.

2° Les noms de deux filles que Gerberge (ou Gepa) de Bourgogne, sœur aînée de Mathilde, eut du duc de Souabe, Hermann II. Ce sont Gisèle, femme de Conrad le Salique, et une troisième Mathilde, dont le mari n'est pas nommé.

On trouve en outre, dans la lettre de l'abbé de Görz, la réfutation de ceux qui prétendaient que Gerberge était issue de la première femme de Conrad le Pacifique. Cette lettre contient enfin la généalogie masculine de Henri III, dont les ancêtres paternels remontent à Conrad le Roux, époux de Liutgarde, fille aînée de l'empereur Otton Ier. Le tout était destiné à établir que la parenté de Henri III avec Agnès de Poitiers rendait illicite aux yeux de l'Eglise le mariage des deux fiancés.

Un troisième renseignement vient se placer à côté de ceux-ci, et nous conduira déjà plus près du but : Wibert, archidiacre de Toul, auteur de la *Vie du pape Léon IX*, dont il était contemporain, rapporte une aventure de la jeunesse de son héros qui fournit un indice, incomplet mais très-important néanmoins, touchant l'époux de cette Berthe qui fut la mère de Gérold, au dire de Renaud de Port.

Jeune encore, Bruno d'Eggisheim, qui, plus tard, devint pape, sous le nom de Léon IX, avait accompagné l'empereur Conrad II, son cousin, en Italie. C'était en 1026. A son retour, des seigneurs lombards du parti opposé cherchèrent à s'emparer de sa personne. Absorbé dans ses méditations, Bruno

feminarum ostendit equivocatio. A Mathilde enim magni Heinrici regis conjuge usque ad Mathidem hujus regis materteram genealogiæ descentio per Mathides et Gebergæ facta est, ita ut Mathildis, Gerbergæ filia aviæ suæ equivoca, filiam suam matris nomine vocaret et nepoti suæ nomen suum ut hereditarium relinqueret. » Sigefroi montre ensuite comment Henri III descend aussi de Henri l'Oiseleur par Dudicha fille d'Otton le Grand et mère d'Otton de Carinthie ; sa Dudicha est plus connue sous le nom de Liutgarde.

avait devancé son escorte et s'avançait sans défiance au travers des défilés des Alpes. Ses compagnons furent faits prisonniers. Les Lombards poursuivirent ensuite Bruno jusqu'à La Chambre, ville de Maurienne, sans pouvoir l'atteindre; le futur pape échappa ainsi, à son insu, au danger qui l'avait menacé.

Il vint se remettre des fatigues de son voyage auprès d'une parente, nièce de Rodolphe III, laquelle avait épousé son frère ou son cousin germain [1]. (*Germanus* se prend dans les deux sens.) Quel lieu habitait la parente de Bruno? L'auteur ne le dit point; cependant, d'après l'ensemble des circonstances, il est permis de supposer qu'elle demeurait à Genève. Si elle eût demeuré en Alsace, but du voyage de Bruno, c'est auprès de ses propres parents que Bruno se serait rendu [1].

La mention qu'on a cru devoir faire de l'hospitalité qu'il reçut chez la nièce du roi de Bourgogne se comprendrait dès lors fort difficilement.

Pour tirer de ces divers renseignements tout le parti convenable, il faut maintenant entrer dans quelques détails sur chacune des familles auxquelles les ancêtres de Gérold auraient appartenu. Nous verrons par là qui était Berthe et quels rapports ont pu amener la petite-fille du roi de Bourgogne à épouser un comte d'Eggisheim.

### I. La Maison de Bourgogne

(à partir de Conrad).

Lorsque Conrad succéda à son père, Rodolphe II, en 937, il avait à peine dix ans. Dans le but de déjouer les plans am-

[1] Wibert après avoir raconté comment le pape futur échappa aux embûches des Lombards, s'exprime en ces termes : « Tali itaque consilio divino, malorum nequitiam propria spe defraudavit, sibi que fidelem ab ipsorum rabie liberavit, cui etiam *mox* cuncta sua de integro salva restituit, *suppetiante ejus cognata, nepte Rodulfi regis Jurensis, conjuge sui Germani*, nomine Gerardi, strenuissimi atque elegantissimi militis. — Muratori, *Script. Ital.* III, 287.

bitieux de Hugo, roi d'Italie, Otton le Grand se fit remettre le jeune roi et se chargea de son éducation.

Des chartes de l'année 945 prouvent qu'à cette date Conrad était de retour dans son royaume, qui, en son absence, avait été administré par la reine-mère Berthe, fille du duc Burcard. Peu après son retour d'Allemanie,[2] Conrad épousa une dame nommée Adélanie. M. de Gingins l'a tenue pour veuve d'Anselme, comte des Equestres. C'est une conjecture inadmissible et qu'il a lui-même abandonnée plus tard[1]. Il y a erreur également lorsque notre savant historien prétend qu'Adélanie avait été auparavant concubine du roi. Si Burcard II, archevêque de Lyon, eût été fils naturel de Conrad et d'Adélanie, comme on veut bien le dire, par le fait du mariage de sa mère il aurait été légitimé ; par conséquent, c'est lui qui aurait été destiné à succéder à la couronne. Le fait que Burcard, l'aîné des enfants de Conrad, a été destiné à l'état ecclésiastique prouve donc, selon nous, qu'il n'est pas né d'Adélanie, et que la chronique de Verdun ne fait nullement allusion à cette reine, lorsqu'elle parle de la naissance de Burcard II [2].

Adélanie eut un fils et une fille : la fille, nommée Gisèle, épousa Henri le Querelleur, duc de Bavière, neveu de l'empereur Otton le Grand, dont elle eut Henri II, dit le Saint, empereur, et Gisèle, reine de Hongrie. Le fils se nommait Conrad [3] ; il survécut de quelques années seulement à sa mère, décédée en 962. On est certain qu'il vivait encore le 10 août 966, car il paraît avec son père dans une charte

[1] Essai sur la souveraineté du Lyonnais, M. D. R. XX, 305 : Anselme paraît en qualité de comte des Equestres au plaid de St-Gervais en 926, et dans plusieurs autres occasions. Chorier, Hist. du Dauphiné, p. 756, avait déjà prétendu qu'Adélanie épousa en premières noces un comte Anselme, et qu'elle en eut Burcard, archevêque de Vienne. Quant à l'Anselme du plaid de St-Gervais, il vivait encore en 961, comme le prouve une charte de Magnère, évêque de Lausanne, dont Anselme était l'avoué. Cart. de Lausanne, M. D. R. VI, 96.

[2] Dom Bouquet VIII, 296. « Conradi ex concubina filius. »

[3] Henri II naquit en 972.

de ce jour[1] ; peu après, il n'était déjà plus. On lit en effet dans la légende de Sainte-Vérène que le roi Conrad se rendit à Zurzach pour invoquer cette sainte, attendu qu'il n'avait pas de fils. Il en obtint un à la suite de ce pieux pèlerinage[2]. Il est difficile de placer la naissance de Rodolphe III après 967, car en 1016, lors de son entrevue avec Henri II à Strasbourg, il était déjà reconnu que ce prince n'avait pas d'enfants. Conrad ne paraît pas non plus avoir laissé postérité.

M. de Gingins attribue à Adélanie un second fils, nommé Rodolphe, qui aurait, selon lui, signé une charte de Burcard I, archevêque de Lyon, de l'an 949. A cette date-là, un fils de Conrad ne pouvait avoir plus de cinq ans. La signature dont il s'agit doit donc avoir été celle du duc Rodolphe, frère du roi Conrad[3], le même qui signa aussi en 962 à l'acte de fondation du couvent de Payerne[4].

On a dit qu'Adélanie était morte en 962. En 963, Conrad épousa en secondes noces Mathilde, fille de Louis d'Outremer[5]. Les enfants issus de Mathilde sont dans l'ordre de l'âge : Gerberge, Berthe, Rodolphe III et Mathilde.

Gerberge épousa Hermann II, duc de Souabe, petit-neveu du duc Hermann I, beau-père de la reine Berthe par un mariage avec la veuve de Burcard I. Gerberge eut un fils qui fut duc sous le nom de Hermann III, et mourut avant d'avoir atteint à sa majorité, et trois filles dont nous aurons bientôt l'occasion de nous occuper.

[1] C'est une donation au couvent de Romainmotiers. Voyez Régeste Forel, n° 175.

[2] Ex miraculis S. Verenæ. Pertz IV, 458.

[3] Chifflet, Hist. Trenorchi preuves 283.

[4] Rég. Forel, n° 165. Ce duc Rodolphe avait reçu lui-même d'Otton I les terres de Colmar et d'Itenheim en Alsace, qui revinrent à Payerne en l'an 986. Ibidem, nos 163 et 206.

[5] On a la preuve que Mathilde était mariée en 966. Voyez Régeste Forel, n° 176, mais d'après l'âge de Gerberge, sa fille aînée, il faut qu'elle ait été mariée plus tôt.

Berthe épousa Eudes I, comte de Chartres et de Blois. Elle en eut Eudes II, comte de Champagne, lequel, après la mort de son oncle Rodolphe, disputa la couronne de Bourgogne à l'empereur Conrad II et fut tué devant Bar, dans une bataille qu'il perdit contre Gothelon, duc de Lorraine, en 1037. Berthe, dont le premier mari mourut en 995, épousa en secondes noces son cousin, Robert II, roi de France, fils de Hugues Capet; mais le pape Sylvestre fit rompre ce mariage pour cause de trop proche parenté [1].

Quelques auteurs, dans la préoccupation de relever les droits d'Eudes II, ont dit que Berthe était l'aînée des filles de Conrad; dans ce cas, elle aurait été fille d'Adélanie. Cette erreur est évidente, car la parenté de Berthe avec Robert provenait de sa mère et non point de son père. L'âge de l'impératrice Gisèle, fille de Gerberge, me ferait croire que Gerberge fut l'aînée de Berthe. Cependant, cela n'est pas sûr [2].

Rodolphe III, né vers 967, succéda à Conrad le Pacifique, décédé en 993, quoiqu'il fût le cadet de ses fils, car Burcard était enfant naturel, et Conrad était mort quelque temps avant la naissance de Rodolphe. Ce prince se maria deux fois, comme son père, mais n'eut aucun enfant.

Sa première femme se nommait Ageltrude ; on ignore son origine. Elle mourut en 1010, et déjà le 24 avril 1011, Rodolphe III épousait Hermengarde, qui était veuve et avait eu deux enfants de son premier mari.

Les historiens ne disent point de quelle maison est issue Hermengarde ni qui fut son premier mari. On ne peut dès lors exprimer sur ce point que des conjectures. Cependant di-

[1] Hugues Capet avait épousé Hudwige, sœur de Gerberge, mère de la seconde femme de Conrad.

[2] Lorsque Berthe épousa Robert II, elle était plus âgée que son mari, auquel elle avait cependant inspiré une vive passion. Eudes, son fils, se maria deux fois. Il épousa en premier lieu Mahaut de Normandie, fille du duc Richard II, et ensuite Hermengarde d'Auvergne, dont il eut Thibaut 1er, mort en 1089.

verses chartes établissant la situation des propriétés d'Hermengarde autorisent à penser que cette reine descendait des comtes de Vienne, issus eux-mêmes de Bozon, roi de Provence, par Louis l'Aveugle et Charles Constantin. Elle était par conséquent proche parente du comte Humbert aux blanches mains.

Je pencherais à croire que le premier mari d'Hermengarde fut ce Manassès, comte de Genève, qui, en 1002, assistait au plaid d'Eysins avec son neveu et successeur Rotbert[1].

Rodolphe III fut, comme chacun sait, le dernier roi du second royaume de Bourgogne. Il mourut en 1032, après quarante ans d'un règne des plus agités.

Nous voici parvenu au dernier des enfants de Conrad le Pacifique, à cette Mathilde que nos sources désignaient comme l'aïeule de Gérold. C'est d'elle essentiellement que nous devons nous occuper. L'histoire telle qu'elle a été admise jusqu'ici commet à son endroit des erreurs manifestes et fondamentales. Nous le prouverons aisément ; moins aisé sera de rétablir la réalité, dont ces erreurs ont grandement contribué à effacer le souvenir.

### II. Mathilde de Bourgogne.

Mathilde de Bourgogne, que nous appellerons Mathilde II pour la distinguer de Mathilde de France, sa mère, et de Mathilde de Souabe, sa nièce, naquit probablement vers l'an 970. Son frère Rodolphe n'était pas encore né en 966.

Presque tous les historiens s'accordent à dire qu'elle épousa Baudoin III, comte de Flandre, auquel elle donna Arnoul II, et qu'après la mort de Baudoin elle épousa Godefroi le vieux, comte des Ardennes, dont elle eut aussi des enfants. Cette erreur, si générale qu'elle soit, est facile à constater. Baudoin III, fils d'Arnoul le vieux, mourut en 962, un an avant son père,

[1] Voyez le mémoire suivant sur la famille d'Humbert aux blanches mains.

qui l'avait associé au gouvernement du comté, et Mathilde de France a épousé Conrad le Pacifique en 963 !

M. de Gingins avait déjà observé cette contradiction des dates, mais l'inférence qu'il en a tiré n'est pas juste : au lieu d'en conclure que le mariage de Baudoin avec une femme qui n'était pas née au moment de sa mort est impossible, il s'est borné à dire que Mathilde II n'était pas fille de Mathilde de France, et qu'elle devait être enfant d'Adélanie. L'impossibilité, dans cette hypothèse, est moins flagrante, mais elle subsiste pourtant. Conrad, né vers 1027 et revenu d'Allemagne en 1043, ne saurait assurément avoir eu d'enfants d'Adélanie avant 1046. Mathilde II aurait donc eu seize ans à la mort de son mari, et cependant à ce moment elle avait déjà des enfants. Tout cela n'est guère admissible. On ne voit pas non plus de probabilité à un mariage si éloigné de la part de l'aînée des enfants du roi de Bourgogne jurane. Mais ce qui décide la chose, c'est le témoignage du comte de Port, bien placé pour connaître ce dont il parle, et qui dit formellement que Mathilde II était issue de la reine Mathilde. Les mariages de Mathilde II avec Baudoin et Godefroi le vieux ont été tirés de la généalogie de saint Arnoul, mais des sources plus anciennes encore donnent à Baudoin III une épouse dont l'âge cadre bien mieux avec le sien, c'est Mathilde, fille d'Hermann Billung, duc de Saxe sous l'empereur Otton Ier, l'un des meilleurs capitaines de ce règne glorieux et fécond en illustrations [1].

[1] D'après la généalogie de St. Arnoul Mathildis (de Bourgogne) genuit Arnulfus comitem Flandrensem (1er lit), puis Godefredem ducem, Gozelonem ducem, fratres (2me lit).

Selon Witger, voyez Pertz, XI, 303; selon la Genealogia Bertiniana, id. p. 305; selon celle de Lambert, id. p. 309, et selon celle qui est contenue dans la Flandria generosa, id. p. 318. Arnould le vieux épousa Alix de Vermandois et mourut en 965. Son fils Baudoin III épousa Mathilde de Saxe, fille du duc Hermann Billung, et mourut en 962. Arnould II, fils de Baudoin, épousa Rosalie, crue sœur d'Adalbert marquis d'Ivrée, laquelle aurait été par conséquent une tante paternelle du comte Otton-Guillaume.

Les historiens allemands les plus récents acceptent maintenant cette version, bien préférable à l'autre [1]. Seulement ils ne se sont point occupés de rechercher qui pouvait avoir été l'époux de la princesse bourguignonne, qui les concernait du reste de moins près.

M. de Gingins, de son côté, tout en admettant son mariage avec Baudoin de Flandre, a supposé qu'auparavant elle aurait eu Berthe et Burcard III (qui fut archevêque de Lyon après son oncle Burcard II) d'un premier mariage avec un seigneur transjurain. Dans le point de vue où se place M. de Gingins, cette idée est tout à fait inadmissible, puisque le temps manque, avons-nous vu, même pour arriver au mariage avec Baudoin III. Pour nous qui repoussons ce dernier mariage d'une manière absolue, le mariage de Mathilde II en Bourgogne ne serait pas impossible, sans doute, mais il n'est guère vraisemblable, surtout lorsqu'on le compare aux brillantes alliances contractées par toutes ses sœurs.

Un second motif pour écarter l'idée du mariage de Mathilde avec un seigneur inconnu de la Transjurane, c'est justement le fait que ce seigneur serait demeuré inconnu.

Sous le règne de Rodolphe III et durant les troubles et les guerres qui suivirent sa mort, alors que tous les neveux du roi affichaient et cherchaient à faire valoir leurs prétentions, le mari et le fils de Mathilde se trouvant sur les lieux, probablement en possession de biens et d'influence, auraient seuls gardé le

[1] Hermann Billung était duc de Saxe sous Otton le Grand, il mourut en 973, laissant un fils et deux filles. Son fils Bernard, duc de Saxe après son père, mourut en 1010. Swanilde, l'aînée des filles, épousa Eccard, margrave de Misnie, et Mathilde, la seconde, épousa en premières noces Baudoin III, et en secondes noces Godefroy le vieux, que l'on désigne également comme comte des Ardennes, ou comme comte de Verdun. Les deux fils de Godefroi le vieux et de Mathilde de Saxe, nommés Godefroi et Gothelon, furent successivement ducs de basse Lorraine sous Henri II et Conrad le Salique. C'est Gothelon qui défit et tua Eudes de Champagne, devant la ville de Bar, en 1037; après la mort du duc Frédéric il avait réuni les deux duchés de Lorraine en sa possession.

silence ! Aucun historien, parmi tous ceux qui se sont occupés de l'époque de crise qui précéda la réunion de la Bourgogne à l'empire ; aucune charte, parmi le nombre relativement considérable de celles que nous avons conservées, ne nommerait ou même ne ferait allusion à des personnages aussi en évidence ! Cela se conçoit bien difficilement.

Faisons d'abord abstraction du dessein d'expliquer pourquoi Burcard III est appelé neveu de Burcard II et par conséquent de Rodolphe III, son frère. Nous examinerons plus loin, avec l'attention à laquelle elle a droit, la question de savoir quelle fut l'origine de Burcard III [1]. En tout cas, rien n'indique qu'il ait été fils de Mathilde. Cela suffit pour que nous n'ayons pas à nous en trop préoccuper.

Le seul guide qui puisse servir à retrouver le fil des destinées de Mathilde II, c'est sa fille Berthe, qui, selon Wibert, avait épousé un cousin du pape Léon IX.

Jean de Bayon, chroniqueur lorrain, qui a écrit l'histoire de Moyen-Moutiers, rapporte de son côté que la femme de Frédéric II, duc de Haute-Lorraine, qui se nommait Mathilde, laissa trois filles dont l'une avait épousé un prince d'Alsace [2].

De ces indices, Schöpflin avait déjà conclu que Mathilde,

[1] Voyez le mémoire suivant.

[2] Jean de Bayon se trouve en extraits étendus dans dom Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, preuves, p. 67, on y lit ce qui suit : Cui (il s'agit de Thierry père du duc Frédéric) *Fredericus* ex filio nepos, qui a ipse equivocus filius ante obierat, succedens paucis diebus Lotharingiis præfuit. Hujus (c'est-à-dire du fils de Frédéric et de Mathilde) sorores tres, prima quam Ludovicus comes (Sophie, femme de Louis de Montbeillard) secunda, quam Bonifacius (Béatrix, femme de Boniface, marquis de Toscane), tertia Petronix quam quidam Elisatii princeps, uxores duxerunt, fuerunt. C'est par erreur que le chroniqueur donne à Berthe le nom de Petronix. Thierry père de Frédéric II était fils de Frédéric I, comte de Bar, créé duc de Lorraine en 959 par l'archiduc et archevêque Bruno, frère de l'empereur Otton I. Frédéric I avait épousé en 954 Béatrix, fille de Hugues le Grand et sœur de Hugues Capet, roi de France. Voyez l'Art de vérifier les dates, III, 38.

femme du duc Frédéric, était une princesse bourguignonne, fille du roi Conrad.

Quelques erreurs accessoires, dans lesquelles soit Jean de Bayon, soit Schöpflin paraissent être tombés, ne doivent pas empêcher d'examiner sérieusement l'opinion du savant auteur de l'histoire d'Alsace.

Si ses idées n'ont pas trouvé d'écho parmi les auteurs modernes, cela tient essentiellement à une opinion préconçue qu'elles contrariaient.

On envisage généralement la femme de Frédéric II comme étant cette Mathilde III, née d'Hermann, duc de Souabe, et de Gerberge de Bourgogne, dont il a été déjà dit un mot précédemment.

La femme de Frédéric avait eu un premier mari en la personne de Conrad de Worms, riche seigneur franconien, qui était fils d'Otton, duc de Carinthie sous le règne des deux derniers Ottons. De ce Conrad elle eut Conrad le Jeune, lequel, après la mort de l'empereur Henri II, fut le seul compétiteur opposé à Conrad le Salique. Les deux candidats à l'empire étaient fils de frères, et Conrad le Jeune déclina l'élection en faveur de son parent, avec lequel il avait toujours été jusqu'alors dans les meilleures relations.

Veuve de Conrad de Worms, femme de Frédéric de Lorraine, mère d'un compétiteur à l'empire, cette princesse a joué un rôle assez considérable dans l'histoire d'Allemagne.

Les historiens de ce pays la disent issue de la maison de Souabe, et je dois reconnaître que cette thèse repose sur des raisons en apparence très-solides.

En y regardant de près, on s'aperçoit pourtant que les motifs de douter ont bien aussi leur force, et qu'une permutation entre la tante et la nièce, entre Mathilde de Bourgogne et Mathilde de Souabe, est moins invraisemblable qu'il ne semble au premier abord.

Il ne peut s'élever aucun doute sur la question de savoir si

c'est bien la veuve de Conrad de Worms qui épousa Frédéric de Lorraine ; car l'histoire nous apprend qu'en 1024, lors de l'élection à l'empire du cousin de Conrad le Jeune, Frédéric, son beau-père, était à la tête du parti qui désirait l'élection du fils de Mathilde.

Plus tard, en 1027, lors de la révolte d'Ernest de Souabe, enfant d'un premier mariage de l'impératrice Gisèle, Conrad le Jeune et le duc Frédéric furent soupçonnés et accusés d'avoir trempé plus ou moins dans la conjuration. Conrad le Jeune fut même quelque temps brouillé avec l'empereur et privé de ses fiefs à la suite de ces événements. Quant au duc de Lorraine, il conserva son duché grâce à sa prompte soumission.

On possède une lettre écrite par Mathilde elle-même au roi de Pologne Mieczislas, qui paraît être du temps où les rapports étaient le plus tendus entre son fils et l'empereur. En apparence, cette lettre est entièrement étrangère à la politique ; elle accompagnait l'envoi d'un livre liturgique et a trait à la religion, mais on remarque que la duchesse de Lorraine donne ouvertement à Mieczislas le titre de roi, que l'empereur lui contestait, et s'exprime à son égard en termes un peu trop flatteurs vis-à-vis d'un prince que l'Allemagne considérait à cette époque comme son principal ennemi [1].

L'identité de l'épouse de Frédéric et de la mère de Conrad le jeune étant constatée, il ne resterait plus qu'à examiner les sources sur lesquelles on s'est appuyé pour prétendre que la mère de Conrad le Jeune était Mathilde III et non Mathilde II.

Trois écrivains, dont deux sont absolument contemporains des personnes en question, et dont le troisième, quoiqu'un peu postérieur, était en position d'être bien informé, ont dit

[1] Giesebrecht II, preuve 7, p. 60, elle débute en ces termes : « Domno Misegoni virtutis veræ cultori verissimo regique invictissimo. Mathildis supremum in Christo gaudium ac felicem super hostes triumphum. » — Giesebrecht pense que cette lettre fut écrite en 1026.

quelque chose de l'origine de la femme de Conrad de Worms.

Tous les trois seraient d'accord, si l'on en croyait les auteurs modernes qui les ont interprétés jusqu'à présent. Nous verrons, au contraire, que les deux premiers doivent être entendus dans un sens opposé à celui qu'on leur prête, et que le troisième seul peut être invoqué par le système en faveur aujourd'hui.

Mais, pour que le lecteur puisse bien saisir la discussion de cette question capitale à nos yeux, il faut préliminairement rappeler certains faits historiques qui ne sont pas présents à la mémoire de chacun, et entrer dans quelques détails sur les familles auxquelles les deux Mathildes appartenaient par naissance ou par alliance.

### III. Notions sur les Saliens de Franconie et de Souabe.

Le sens du nom de *Salien*, qui fut donné à la maison impériale de Franconie, est probablement synonyme de Franc. Quant au rôle historique de cette maison, il a commencé près d'un siècle avant l'élection qui plaça un de ses membres les plus distingués sur le trône impérial [1].

Conrad le Roux, fils de Werner, comte de Worms et de Spire, avait été distingué dès sa jeunesse par l'empereur Otton le Grand, et devint l'un de ses plus habiles généraux.

Non-seulement Otton lui confia, en 943, l'important duché de Lorraine, mais encore il lui donna en mariage sa fille Liutgarde.

Lorsque Liudolf, duc de Souabe, frère de Liutgarde, se révolta contre son père, par les instigations de Frédéric, arche-

[1] On a dit que Conrad I qui succéda à Louis l'enfant en 911, était l'un des ancêtres de Conrad le Salique (voy. Gfrörer, Grégoire VII et son temps, I, 249). Ce n'est point impossible ; mais la preuve laisse à désirer.

vêque de Mayence, ainsi que par haine contre Henri de Bavière, son oncle, dont il croyait avoir à se plaindre, Conrad, oubliant les bienfaits dont l'empereur Otton l'avait comblé, fit cause commune avec Liudolf. L'empire fut ébranlé jusque dans ses fondements par la terrible guerre civile que ces princes avaient allumée. Conrad revint le premier à de meilleurs sentiments, et bientôt reconquit la confiance de l'empereur, auquel il rendit les plus grands services dans la grande victoire qu'Otton remporta en 955 sur les Hongrois, sous les murailles d'Augsbourg. Tué, sur la fin de la bataille, par une flèche qui pénétra sous sa visière, Conrad le Roux laissa, malgré sa faute antérieure, un souvenir honoré dans les annales de son pays. Son fils reçut le nom de son aïeul, en 973 il fut créé duc de Carinthie.

Otton mourut en 1004. En 1003 il commandait, malgré son âge avancé, une expédition malheureuse contre Arduin d'Yvrée, roi d'Italie, qui le défit auprès des monts Euganéens. Il eut quatre fils, savoir: Henri, Conrad, Bruno et Wilhelm. Henri, ou Henzilon, reçut en apanage, du vivant de son père, une partie des biens que ses ancêtres possédaient sur la rive gauche du Rhin. Il épousa Adélaïde, belle-fille de Hugo, comte d'Eggisheim.

1° Henzilon fut père de Conrad le Salique, empereur après Henri II. Adélaïde, sa femme, eut encore un autre fils, nommé Gebhard. Celui-ci semble né d'un second mariage; il joua un rôle assez louche sous le règne de son frère, et plus encore sous celui de Henri III, son neveu ; il fut évêque de Nuremberg. Je le mentionne ici pour ne pas avoir à y revenir.

D'Henzilon lui-même, l'histoire sait fort peu de chose.

Gfrœrer, qui a étudié avec assez de soin l'histoire des premiers Saliens, soutient qu'il survécut à son père. S'il en eût été ainsi, Conrad son frère puîné n'aurait pas hérité à la fois du duché et d'une partie des alleux. Je pense donc qu'il mou-

rut en 989, et que c'est bien lui qu'on trouve mentionné sous le nom de *Henri, duc*, dans un obituaire de Fulda.

2° Conrad, dit de Worms, que l'on a aussi appelé *le Vieux*, par opposition à son fils, aurait épousé cette Mathilde dont nous recherchons l'origine. Il prit parti pour Hermann II, duc de Souabe, lorsqu'en 1002, celui-ci se posa comme compétiteur de Henri de Bavière[1]. Comme Werner, évêque de Strasbourg, avait beaucoup contribué à l'élection de Henri, Conrad de Worms s'unit à Hermann pour assiéger et prendre Strasbourg. Il était déjà marié en ce temps-là, et lorsque les deux ducs eurent fait leur soumission à l'empereur, celui-ci, toujours irrité contre Conrad de Worms, voulut faire attaquer son mariage pour cause de proche parenté. Cette contestation n'eut cependant aucune suite ; le mariage subsista ; Conrad de Worms rentra même en faveur, car, en 1004, Henri II le laissait sans objections succéder à son père dans le duché de Carinthie. Le nom de Conrad *de Worms* par lequel ce seigneur était désigné, et la qualification de duc *des Austrasiens* qui lui est donnée par un auteur contemporain[2], à l'époque où son mariage était critiqué par l'empereur, prouvent qu'avant le décès d'Othon de Carinthie, Conrad vivait à Worms et portait le titre de duc. Ce duché de Worms ou d'Austrasie, me paraît avoir passé à Conrad, à la mort de son frère Henri. Ce n'était pas un duché provincial et national, comme les grands duchés de Saxe, de Souabe, de Bavière, de Lorraine et de Carinthie; c'était un duché allodial, formé essentiellement par les possessions des descendants du comte Werner aux environs de Worms et de Spire. La Franconie proprement dite, qui précédemment formait aussi un duché national, n'avait pas de duc en ce moment, et l'expression de duché d'Austrasie paraît choisie à

[1] Henri de Bavière, qui fut empereur sous le nom de Henri II, était fils de Gisèle de Bourgogne, comme on l'a vu plus haut, et par conséquent, par sa mère, était neveu de Hermann II.

[2] Voir l'annexe n° 1.

dessein pour désigner un territoire situé en entier, ou à peu près, sur la rive gauche du Rhin.

Conrad de Worms mourut en 1011. Il eut de Mathilde, sa femme : Conrad le Jeune, contemporain et compétiteur de son cousin, le fils d'Henzilon, quand ce dernier fut élu empereur; Bruno, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint en 1034 évêque de Wurzbourg [1]; Berthe, enfin, si mes conjectures sont justes.

3° Le troisième fils du duc Otton de Carinthie fut Bruno[2] qui devint pape en 996, sous le nom de Grégoire V, par le choix de l'empereur Otton III, et mourut en 998, empoisonné, dit-on, par les Romains, dont il avait puni une révolte avec sévérité.

4° Le quatrième, Wilhelm, fut également destiné à l'état ecclésiastique ; en 1027, il succéda à l'évêque Werner dans le siége de Strasbourg, il mourut en 1047, ayant survécu non-seulement à ses frères, mais aussi à tous ses neveux, sauf l'évêque Gebhard.

Hermann II, mari de Gerberge de Bourgogne et père de Mathilde III, était aussi un Salien. Selon l'opinion qui me paraît la plus probable, il était petit-neveu de ce duc Hermann I qui succéda à Burchard I en 926 et épousa sa veuve. Gebhard, frère du comte Werner, père de Conrad le Roux et souche des Saliens de Franconie, et Hermann I étaient frères. Gebhard eut pour fils Udo, comte dans le Rheingau, et Conrad I, duc de Souabe après Otton, fils de Liudolf et petit-fils d'Otton le Grand. Conrad reçut le duché de Souabe en 982, et mourut en 997. Hermann II, son fils, fut créé duc par

[1] Hermann de Reichenau (Pertz V, 122), dit : « Meginhardo præsule Wirzeburgensi mortuo, Brun, patruelus imperatoris, filius scilicet ex Mathilde Conradi ducis, episcopatum accepit. »

[2] Dans les grandes familles d'Allemagne le nom de Bruno était alors volontiers donné à un fils cadet, destiné à l'Eglise. On le plaçait ainsi sous le patronage de l'illustre Bruno, archevêque de Mayence et archiduc de Lorraine, frère d'Otton le Grand.

Otton III. Nous avons vu qu'il essaya un moment de disputer l'empire à Henri II. Il mourut peu après, en 1004. Gisèle, que je présume avoir été l'aînée des enfants d'Hermann II, épousa en premières noces Ernest de Babenberg, et en secondes noces Conrad le Salique. Béatrix, ou Brigitte, épousa, selon une conjecture de Stælin, auteur de l'histoire du Wurtemberg, Adalbéron d'Eppenstein, qui fut créé duc de Carinthie par Henri II en 1011, à la mort de Conrad de Worms.

Hermann II eut encore un fils qui, venu au monde après ses sœurs, était encore un enfant à la mort de son père. Par considération pour sa tante Gerberge, Henri II laissa le duché de Souabe à cet enfant, qui portait aussi le nom d'Hermann. Hermann III mourut en 1012, avant d'avoir atteint sa majorité. Cette fois Henri II donna le duché à Ernest de Babenberg, premier mari de Gisèle ; celui-ci fut tué en 1015 ensuite d'un accident arrivé à la chasse, laissant deux fils encore tout jeunes. Le duché fut alors transmis à l'aîné, Ernest II, connu par sa révolte contre son beau-père.

Comme Gisèle s'était mariée à Conrad le Salique contre le gré de Henri II, celui-ci lui ôta l'administration du duché de Souabe. Les deux époux vécurent en disgrâce pendant plusieurs années, toutefois, nous verrons qu'ils se réconcilièrent avec l'empereur avant la mort de celui-ci.

Les historiens allemands ont ajouté aux deux mariages authentiques de Gisèle de Souabe un troisième mariage tout aussi apocryphe que ceux dont les historiens français et bourguignons allèguent l'existence, à propos de sa tante Mathilde.

L'annaliste saxon rapporte qu'après la mort de son premier mari, Ernest de Babenberg, Gisèle épousa Bruno, comte de Brunswick, et en eut un fils, nommé Liutolf, décédé en 1038[1].

[1] Pertz VIII, 676 et 682.

Selon ce chroniqueur [1], Bruno étant mort, Gisèle fut enlevée par Conrad le Salique, son parent, qui aurait été ainsi son troisième mari.

Mais le même auteur, un instant auparavant [2], nous avait raconté qu'en 1017, Conrad le Salique prit part à une guerre entreprise par un frère de sa mère, nommé Gérard, comte en Alsace, contre le duc de Lorraine, appelé Godefroi. Godefroi battit Gérard dans un lieu qui n'est pas indiqué, mais qui doit être en Brabant. Conrad et Gérard furent blessés dans le combat, et Siegfried, ou Sigefroi, fils de Gérard, blessé aussi, demeura prisonnier du vainqueur et mourut peu de temps après. Or, dit l'annaliste, lorsque ces événements avaient lieu, Conrad était déjà marié avec Gisèle, qu'il appelle sa nièce mal à propos, et qu'il dit être veuve d'Ernest [3].

Par ce récit, l'annaliste saxon contredisait évidemment tout ce qu'il avait dit sur le second mariage de Gisèle avec Bruno de Brunswick. Car Ernest étant mort en 1015, Gisèle ne pouvait pas s'être mariée en Saxe, avoir eu un enfant de Bruno et s'être déjà mariée pour la troisième fois avec Conrad. De plus, si Gisèle avait été mariée avec Bruno lorsqu'elle épousa Conrad, on aurait dû la désigner comme la veuve de Bruno et non pas la veuve d'Ernest. Les historiens ont fait ces réflexions si simples ; mais au lieu d'en conclure que le mariage de Gisèle avec Bruno est faux, ils ont imaginé que Gisèle épousa Bruno en premier lieu, et qu'Ernest fut son second mari.

Le calcul des dates ferait déjà voir qu'un premier mariage de Gisèle avec Bruno de Brunswick est impossible. Mathilde de France épousa Conrad le Pacifique en 963, au plus tôt.

[1] Pertz, p. 692.

[2] Ibid. p. 672.

[3] « Cui jam illicite nupserat Gisla neptis sua, Ernesti vidua. » Gisèle était simplement une cousine assez éloignée de Conrad. Leur parenté avait lieu par Gerberge sœur d'Otton I et Mathilde aïeule de Gisèle, tandis que par Liutgarde femme de Conrad le Roux, Conrad le Salique descendait d'Otton I.

Sa fille Gerberge, que nous croyons avoir été l'aînée, ne pouvait guère se marier avant 982 et avoir Gisèle, en supposant celle-ci l'aînée, avant 983. Gisèle ne pouvait donc raisonnablement se marier avec Bruno et donner le jour à Liudolf avant 1002.

En admettant qu'elle se fût remariée dans le courant de 1003, Ernest II serait né au plus tôt en 1004, et aurait eu par conséquent à peine vingt ans lorsque Conrad le Salique fut élu empereur ; or, à ce moment, il gouvernait déjà par lui-même le duché de Souabe, et dès l'année suivante il commença à se mettre en opposition avec son beau-père.

Le calcul qui précède ne démontre pas l'impossibilité du mariage de Gisèle avec Bruno, je l'accorde, mais il en prouve l'improbabilité, puisqu'il faut rapprocher les temps autant que faire se peut dans un grand nombre de circonstances, à partir de 965, pour arriver tout juste à l'époque où Ernest II doit être né [1].

L'annaliste saxon nous fournit du reste des indices assez patents d'une confusion dont la conséquence est que le premier mariage de Gisèle de Souabe avec un comte saxon n'a nullement eu lieu.

Il dit en effet que Gisèle était née à Werla en Westphalie ; or Gisèle naquit en Souabe. Il dit encore que sa sœur Mathilde épousa un comte de Ballenstide; or personne d'autre n'a jamais dit cela. Il donne à cette Gisèle et à cette Mathilde de Werla deux frères appelés Rodolphe et Bernard ; l'unique frère de Gisèle et de Mathilde de Souabe est le duc Hermann III. Il donne à ses frères, Rodolphe et Bernard, toute une descendance composée de personnages appartenant à l'histoire de la Westphalie, mais totalement étrangers à la Souabe et aux familles des Saliens. Les enfants de Liudolf, ce prétendu fils de

[1] Ernest était jeune sans doute, mais pourtant déjà homme lors de l'élection de Conrad II en 1024.

Gisèle de Souabe, demeureront aussi dans la suite sans relations de parenté apparentes avec les Saliens [1].

Tout cela démontre que les annales saxonnes ont substitué Gisèle et Mathilde de Souabe à une autre Gisèle et une autre Mathilde, nées comtesses de Werla. C'était déjà l'opinion de Crollius [2]; qui avait étudié la question dans les contrées où vécurent les personnes que l'annaliste saxon mêle mal à propos avec l'histoire de Souabe.

Bien plus, il est infiniment probable que l'auteur cité est, pour sa part, très-innocent de cette confusion, car les critiques les plus éminents croient aujourd'hui que ses généalogies ont été intercalées au texte primitif [3].

Au lieu de corriger simplement l'annaliste saxon en postposant Ernest à Bruno, les modernes qui ont écrit sur l'histoire d'Allemagne au XI[e] siècle eussent montré une critique plus clairvoyante en mettant tout à fait de côté le prétendu mariage de Gisèle de Souabe avec un comte de Brunswick.

Maintenant que nous connaissons un peu les personnes auxquelles nous avons affaire, discutons sans plus tarder les sources relatives au mariage de Conrad de Worms.

## IV. Qui épousa Conrad de Worms?

La question que nous allons examiner est fondamentale dans la recherche qui nous occupe. Nous savons que Gérold était déjà en âge de gouverner une province et de soutenir une guerre en 1033. Or, la naissance de Mathilde de Souabe ne peut être placée avant 983, date au delà de laquelle nous avons tout à l'heure vu qu'on ne pouvait décidément pas reculer la naissance de sa sœur Gisèle. Et même, à moins qu'on ne veuille

[1] Ibid. p. 676.

[2] Acta Theodoro Palatina, IV, 474.

[3] Voyez dans Pertz, au volume cité, la préface de M. Waitz.

supposer Mathilde jumelle de Gisèle, on doit reporter l'époque de la naissance de Mathilde au moins à 984. Dès lors Berthe n'aurait guère pu naître avant 1003 et Gérold avant 1021 ou 1022. Mais si Gérold est né en 1022, il ne peut pas avoir soutenu une guerre en 1033 ! La chose est manifeste. D'ailleurs, la lettre du comte de Port donne pour mère à Berthe et pour aïeule à Gérold Mathilde II, et non Mathilde III.

La première source concernant le mariage de Conrad de Worms est la vie d'Adalbéron, évêque de Metz, par Constantin, abbé de Saint-Symphorien, que l'évêque Adalbéron, avait lui-même institué. Cette source est donc absolument contemporaine.

On y trouve la description d'un épisode curieux d'une diète tenue sous le règne d'Henri II, dans une localité de Lorraine que l'auteur ne désigne pas, diète où le mariage de Conrad de Worms fut attaqué par le roi avec beaucoup de violence, et où l'évêque de Metz, se prononçant dans le même sens que le souverain, excita un violent tumulte parmi les amis de Conrad, qui étaient en majorité dans l'assemblée ; car, dit l'historien, celle-ci se dispersa sans avoir pris la résolution que sollicitait l'empereur [1].

Henri II débuta en reprochant aux évêques de ne pas faire observer avec soin les canons ecclésiastiques qui interdisent le mariage entre parents jusqu'au troisième degré de computation canonique.

Comme les évêques présents à l'assemblée gardaient le silence, les uns ignorant réellement ce que le roi avait en vue, les autres le sachant bien, mais feignant aussi de l'ignorer, celui-ci éclata : il qualifia les évêques de chiens muets qui ne gardent pas leur troupeau, et leur désigna le duc d'Austrasie, son parent, allié aux principales familles du royaume, et présent, dont le mariage, contraire aux prescriptions divines, n'aurait jamais dû être supporté.

[1] Voyez Pertz VI, 659, et notre annexe n° 1.

Sur cela, Adalbéron, le plus âgé des ecclésiastiques qui participaient à cette réunion, voyant un plus long silence impossible, expliqua à l'assemblée que le duc Conrad avait épousé une femme issue du roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique, lequel avait épousé une fille de Gerberge, mère d'Otton I. Conrad de son côté était, par son père, Otton de Carinthie, petit-fils de Liutgarde, fille de l'empereur Otton. Or, observait l'évêque, comme il n'est pas d'usage de compter les frères et sœurs, *on ne peut étendre au delà du second degré la parenté existant entre le duc et son épouse.*

Cette explication d'Adalbéron provoqua tellement la colère des amis du duc, que l'évêque de Metz faillit être maltraité, malgré la présence du roi.

La phrase latine dans laquelle est exposée la parenté de Conrad et de son épouse est, il faut le dire, rapportée d'une manière douteuse dans le texte que nous possédons. L'évêque dit que Conrad a épousé la fille d'une fille du roi de Bourgogne; » ex *Conradi* filia, » et non pas « ex *Conrado* filia, nata est. »

Mais l'explication qui est donnée sur le degré de parenté dans la phrase qui suit ne peut laisser de doutes sur le sens du passage en question.

En effet, en retranchant les frères et sœurs, c'est-à-dire les deux derniers degrés, ceux qui rattachent Gerberge et Otton à leur père Henri l'Oiseleur, on a dans une ligne Mathilde II, petite-fille de Gerberge, et dans l'autre Conrad, arrière-petit-fils d'Otton, et comme la computation canonique ne compte qu'une ligne, en choisissant, à tort, il est vrai, mais pourtant d'une façon encore plausible, Mathilde, de préférence à Conrad pour faire la computation du degré, Adalbéron peut dire qu'il n'y a que deux degrés de Mathilde II à Gerberge. Si, au contraire, Mathilde III avait été la femme de Conrad, l'assertion de l'évêque n'aurait aucun prétexte en sa faveur, car de Mathilde III à Gerberge, sœur d'Otton I, il y a trois degrés,

tout comme d'Otton jusqu'à Conrad de Worms, à savoir Mathilde I, Gerberge II et Mathilde III [1].

Les paroles d'Adalbéron impliquent donc nécessairement que la femme de Conrad de Worms fut la fille et non point la petite-fille de Conrad le Pacifique et de Mathilde I. Quoiqu'on n'indique pas de variantes ni de doutes sur le manuscrit, l'objection du texte ne peut être maintenue contre le sens parfaitement clair de sa seconde phrase.

Des documents contemporains [2] nous prouvent l'usage invoqué par Adalbéron de supprimer dans la computation les degrés qui unissent les frères à leur auteur commun. Mais ce qui dut irriter vivement les amis du duc franconien contre Adalbéron fut le choix qu'il fit de la ligne qui ne comptait que deux degrés, de préférence à la ligne qui en comptait trois. Ce choix n'était guère admissible, et l'évêque, en exagérant à dessein la proximité des époux, agissait en courtisan plutôt qu'en juge impartial.

On a cru que l'assemblée dans laquelle eut lieu la scène relatée par l'abbé Constantin était le synode de Dortmund, qui fut tenu en 1005, et où l'on prit des décisions relatives à différents points de discipline ecclésiastique. Cette opinion, examinée de près, ne saurait être maintenue.

En effet, parmi les signataires des actes du concile de Dortmund, on trouve Dietrich ou Théodoric de Metz, successeur d'Adalbéron, et Adalbéron lui-même ne vivait plus à cette date.

D'ailleurs Constantin nous dit qu'aucune résolution ne fut prise après les paroles prononcées par Adalbéron, et que l'assemblée se dispersa en désordre, chaque parti s'attendant à être attaqué par ses adversaires.

La réunion à laquelle fait allusion l'historien d'Adalbéron, est une diète qui eut lieu à Thionville le 15 janvier 1005, aussitôt après la soumission de Hermann II. Comme Conrad de Worms

[1] Voyez le tableau n° 17.

[2] Voyez la lettre de l'abbé Sigefroi citée un peu plus haut.

avait été participant à la tentative faite par le duc de Souabe pour enlever la couronne à Henri II, le mécontentement du roi contre Conrad s'explique de la manière la plus simple.

Un second renseignement contemporain touchant le degré d'alliance de Conrad de Worms avec Hermann de Souabe, se trouve dans Thietmar, évêque de Mersebourg, dont la chronique, très-estimée, se termine en 1018. A propos de l'expédition que ces deux ducs firent en Alsace dans l'année 1002. Thietmar dit positivement que Conrad était le beau-frère de Hermann [1]. On a corrigé le texte pour le mettre d'accord avec l'idée reçue, mais cette correction est absolument inacceptable. Pour s'en convaincre je ne veux d'autres bases de discussion que celles qui nous sont données par l'auteur même de la dite correction.

Pertz, dans sa préface, nous avertit que le manuscrit de Dresde, corrigé et revu par Thietmar lui-même, a servi de base à l'édition et forme la première leçon; le manuscrit de Bruxelles forme la deuxième leçon; l'annaliste saxon (A. S. qui a connu et extrait l'ouvrage de Thietmar) forme la troisième. Dans le passage qui nous intéresse, Pertz met dans le texte *genero*. C'est-à-dire, que selon cette leçon. Conrad serait gendre d'Hermann. Mais on voit par les notes que ce mot *genero* n'existait dans *aucun manuscrit*.

Le manuscrit de Dresde avait *gero;* abréviation qui se traduit mieux par *germano* que par *genero*, puisque l'usage des abréviateurs est de donner le commencement du mot, jusqu'à la seconde consonne, puis la dernière lettre. Ainsi genero s'écrirait *geno*, tandis que *germano* peut s'écrire *gero*.

Les deux autres leçons sont concordantes et portent en toutes lettres *germano*. La correction imprimée dans le texte n'est donc justifiée en aucune manière par l'examen des manuscrits, elle se fonde uniquement sur l'opinion reçue touchant le genre

[1] Pertz III, 791 : « Cum germano suo. »

d'alliance qui unissait les ducs. Nous pouvons ainsi invoquer très-positivement la chronique de l'évêque de Mersebourg en faveur de la version qui fait de Conrad le beau-frère d'Hermann, par conséquent le mari de Mathilde II.

La question serait certainement décidée dans ce dernier sens, si Wipo, auteur de la vie de l'empereur Conrad II, ne venait à son tour rétablir l'équilibre dans le sens opposé, car en parlant de la mère de Conrad le jeune, Wipo dit qu'elle était née d'une fille du roi de Bourgogne [1]. Presque contemporain aussi, le précepteur de Henri III était en mesure d'être bien informé, c'est donc lui qui a fait autorité. Il n'est pas facile en effet d'attribuer son assertion à une erreur.

Cependant une chose me paraît assez remarquable, précisément en raison des relations que Wipo avait soutenues avec Gisèle, mère de son élève. Comment se fait-il qu'il ne nomme point la mère de Mathilde, se bornant à dire à son sujet qu'elle était fille de Conrad? Ne l'eût-il pas nommée si la grand'mère de Conrad avait été propre mère de l'impératrice? Il faut penser aussi que Mathilde II doit avoir été de huit à dix ans plus jeune que sa sœur Gerberge, et Sophie et Béatrix, enfants d'un second lit, étaient encore bien près de l'enfance quand leur mère mourut. La différence d'âge des filles de Mathilde et de leur cousine Gisèle peut avoir induit en erreur Wipo qui se souvenait, lorsqu'il écrivait son histoire, d'avoir vu les sœurs de Conrad le jeune élevées sous la direction de l'impératrice Gisèle, laquelle, dans ce temps-là (1030 environ), touchait à l'âge mûr.

Malgré cela, le témoignage de Wipo n'en constitue pas moins une difficulté considérable pour ceux qui seraient disposés à admettre, contrairement à l'opinion reçue, que Conrad de Worms a épousé Mathilde II. Le témoignage de Thiet-

[1] Pertz XIII, 258 : « Junioris Chunonis mater Mathilda, de filia Cuonradi regis Burgundiæ nata fuit. »

mar peut tout au plus le balancer, et celui de Constantin, dans la forme où nous le possédons, est de nature à être invoqué des deux parts, selon que l'on accorde plus d'importance à la première ou à la seconde phrase des explications que cet auteur a mises dans la bouche de l'évêque de Metz.

En présence de la contradiction, de l'opposition évidente des sources, la question ne peut être résolue qu'en recourant aux probabilités.

Je laisse complétement de côté l'impossibilité, démontrée plus haut d'expliquer par Mathilde III la généalogie de Berthe et de Gérold, et par conséquent de concilier le témoignage de Renaud de Port avec celui qui nous est fourni par Wibert dans la vie du pape Léon IX. En effet, si nous insistions trop sur ceci, on pourrait nous reprocher de vouloir décider la question par la question même. Mais il est d'autres rapprochements de dates dont la portée est tout aussi grande, et qui, comme on le verra, conduisent à la même conclusion.

1° Commençons par Conrad le jeune, fils avéré, de Conrad de Worms et de Mathilde. L'histoire d'Allemagne nous apprend qu'en 1011, à la mort de son père, sa jeunesse fut un motif pour l'empereur Henri II de ne pas lui confier le duché de Carinthie, que Conrad de Worms avait possédé depuis 1004, époque de la mort d'Otton. Mais nous savons aussi qu'en 1019 déjà, Conrad le jeune, qui portait le titre de duc en qualité d'héritier des domaines de son père sur la rive gauche du Rhin, entreprenait, de concert avec son cousin Conrad, fils d'Henzilon et mari de Gisèle de Souabe, une expédition contre Adalbéron d'Eppenstein, successeur de Conrad de Worms, dans le duché de Carinthie, et beau-frère, dit-on, de Conrad le Salique[1]. Les deux cousins battirent Adalbéron dans les environs d'Ulm; mais leur victoire ne leur servit à rien;

[1] Hermann de Reichenau. Pertz V, 119.

Henri II intervint, et force fut pour eux de se soumettre à ce qu'il avait décidé.

A ces dates, qui peuvent servir à déterminer quelque peu l'âge du fils de Mathilde et de Conrad de Worms, il faut en ajouter une troisième, celle de la mort de Henri II et du choix de son successeur. En 1024, Henri II étant décédé sans enfants, le choix des princes d'Allemagne était absolument libre. Cependant, dès les premiers moments, les avis se partagèrent seulement entre deux candidats, ces candidats étaient les deux Conrad. Le plus âgé était recommandé par son mérite et l'influence dont sa femme jouissait par sa naissance et sa fortune, plutôt que par l'importance de sa position personnelle. Le plus jeune, dont la capacité n'était pas aussi éprouvée, était possesseur de biens plus considérables, et avait l'appui de son beau-père, Frédéric de Lorraine. Il eût peut-être triomphé si Conrad le Salique, faisant appel à sa générosité, n'avait obtenu de lui la promesse de se désister de sa candidature. De cette façon l'élection, qui paraissait devoir être vivement disputée, se fit au contraire très-aisément, et le fils d'Henzilon fut proclamé sans opposition apparente[1].

Calculons maintenant l'âge que pouvait avoir Conrad en 1019 et en 1024, à supposer qu'il soit fils de Mathilde III. On se souvient que Conrad, roi de Bourgogne, a épousé Mathilde de France en 963. Gerberge, l'aînée de leurs enfants, ne peut donc guère être devenue mère de Mathilde III avant 983.

Pour arriver là il faut même supposer Mathilde III plus âgée que Gisèle; ce qui est très-difficile vu l'âge d'Ernest II. Plaçons cependant la naissance de Mathilde III en 983, on arrivera à peine, en supposant Conrad le jeune né un an après le mariage de sa mère, à pouvoir le considérer comme étant né en 1003, à l'époque même où l'empereur Henri II voulait attaquer le mariage de ses parents à la diète de Thion-

[1] Sur cette élection voyez entre autres Wipo, Pertz XI, 258.

ville, et notez ceci, se plaignait qu'on l'eût toléré beaucoup trop longtemps; ce qui prouve déjà que le fait n'était pas absolument récent. Mais si Conrad le jeune est né en 1005 seulement, il avait donc 16 ans lorsqu'il entreprit avec son cousin un peu plus âgé que lui la guerre contre Adalbéron de Carinthie, que l'histoire rapporte à l'année 1019. Cela est déjà singulier; ce qui l'est davantage encore, c'est de voir, en 1024, un jeune homme de 21 ans être envisagé par les princes et les évêques d'Allemagne comme le seul candidat digne d'être opposé à Conrad le Salique. Un empereur de 21 ans se comprendrait encore s'il s'agissait d'un prince qui succède à son père par droit d'hérédité, ou par l'élection préalable qui en tenait lieu quelquefois; mais lorsqu'il s'agit d'un choix libre, où la parenté avec le prince défunt ne joue pas le moindre rôle, la chose est toute différente. Tout au moins faudrait-il pouvoir admettre qu'en 1024 Conrad le jeune aurait approché de ses 25 ans. Or, d'après les dates que nous connaissons, un fils de Mathilde III ne pouvait pas avoir 25 ans en 1024.

Si, au contraire, on accepte Mathilde II pour mère de Conrad le jeune, cette princesse, née vers 1070, mariée vers 1090, pouvait avoir en 1024 un fils âgé de 33 ans. Eût-il bien été un peu plus jeune, l'expédition de 1019 et l'élection de 1024 ne présentent plus rien d'anormal.

En comparant l'âge de Conrad le jeune avec celui de Conrad le Salique, on arriverait à des résultats analogues. Ces deux cousins apparaissent dans l'histoire comme deux amis, deux compagnons d'armes, sinon contemporains, du moins d'âge assez rapproché. Conrad le Salique était à Worms le disciple aimé de l'évêque Burcard, déjà sur la fin du X$^{e}$ siècle. Le biographe de cet évêque de qui nous tenons le fait, nous apprend en même temps que Burcard vivait en fort mauvais rapports avec la famille des Saliens de Franconie, et que, parce qu'il ne partageait pas les sentiments de sa famille, le

jeune Conrad n'en était pas lui-même très-bien vu[1]. Cette circonstance indique que le père de Conrad était mort à cette époque, et que Conrad le Salique n'était pas alors tout à fait un enfant. Ainsi que je l'ai dit plus haut. Henzilon doit être mort en 989. Conrad ne peut donc avoir eu moins de 12 ans l'an 1000, mais il en avait fort probablement un peu plus. Supposons qu'il eût 14 ans, il aurait été âgé de 30 ans lorsqu'il épousa Gisèle en 1016, et aurait eu 38 ans lorsqu'il fut élu.

Admettons, toutefois, avec Giesebrecht, que Conrad le jeune eût dix ans de moins que son cousin (c'est beaucoup, vu les rapports qui existaient entre ces jeunes gens), néanmoins l'âge possible du fils de Mathilde contredit une telle donnée. Né en 1003, Conrad le jeune aurait eu 17 ans de plus que Conrad le Salique. D'après Giesebrecht, qui donne à ce dernier 44 ans lors de son élection, il y aurait même 21 ans de distance entre les deux cousins. En s'en tenant au premier chiffre, qui me semble plus juste, les relations en quelque sorte fraternelles du fils d'Henzilon et du fils de Conrad de Worms seraient encore inexplicables dans l'hypothèse où Conrad de Worms a épousé Mathilde III. Mettez au contraire à la place de Mathilde III, sa tante maternelle, tout s'arrange naturellement. Mathilde II, mariée vers 990, a un fils de 6 à 8 ans plus jeune que Conrad le Salique, ils sont élevés ensemble et Conrad le Salique sera pour son cousin non un père, ou peu s'en faut, mais un compagnon un peu plus âgé, un ami, plus tard un frère d'armes, enfin un rival, comme l'histoire nous le montre.

2° Poursuivant la même méthode que nous venons d'employer relativement à Conrad le jeune, mettons en regard les dates connues de la vie des trois filles de Gerberge : Gisèle, Mathilde et Béatrix.

[1] Pertz IV, 835.

Nous avons vu que Gisèle, d'après l'âge de son fils aîné, devrait avoir été ou sœur aînée de Mathilde III, ou jumelle, ce qui est peu probable. Cependant, dans l'hypothèse reçue, son mari est le neveu du mari de sa sœur. Il y a là déjà une certaine anomalie. Dira-t-on, peut-être, que Conrad de Worms était beaucoup plus jeune qu'Henzilon? Nous n'en savons rien; nous savons seulement que Conrad le jeune hérita de son père les principales possessions allodiales de la famille Salienne, et qu'en 1024 il était un seigneur plus important par ses biens que le fils d'Henzilon.

Un autre indice existe encore concernant l'âge de Conrad de Worms. Il devait, selon toutes probabilités, être plus âgé que son frère Bruno, créé pape en 996. C'étaient les cadets des grandes maisons qui étaient destinés à l'état ecclésiastique. Or Bruno, quoique jeune lorsque Henri II le désigna au choix de l'église et du peuple romain, ne pouvait guères avoir moins de 30 ans, ce qui porte sa naissance au plus tard à l'an 966. Conrad sera donc né au plus tard vers l'an 964; ainsi il aurait eu déjà six ans de plus que Mathilde II, née vers 970; mais combien n'aurait-il pas été plus âgé que Mathilde III, qui ne peut pas être née avant 983! De plus, se mariant en 1002, Conrad de Worms avait près de 40 ans lorsqu'il pouvait épouser Mathilde de Souabe; c'est bien tard pour un prince destiné à perpétuer la race de laquelle il provient. Epousant Mathilde II, en revanche, il pouvait se marier vers 990 ou 992, à l'âge de 26 ou de 28 ans.

Quant à Gisèle, non-seulement elle épouse un homme qui est d'une génération après celle du mari de sa prétendue sœur, mais encore, quoique mariée, aussitôt que possible, avec son premier mari, Ernest de Babenberg, son fils aîné se trouve notablement plus jeune que le fils aîné de Mathilde. Conrad le jeune fait ses premières armes comme seigneur indépendant en 1019; Ernest II était encore tout à fait jeune homme lorsqu'il se révolta contre son père en 1027.

Il y a donc, d'après les apparences, une dizaine d'années de différence d'âge entre ces deux ducs. — Sous ce rapport encore l'union de Mathilde II avec Conrad de Worms se présente comme plus vraisemblable que celle de Mathilde III. Si Mathilde est une jeune tante de Gisèle, la distance qu'on trouve entre Conrad le jeune et Ernest II s'explique très-aisément, puisque Conrad de Worms est lui-même bien assez âgé pour avoir un fils dix ans avant Gisèle; si Mathilde est la sœur cadette ou même jumelle de la mère d'Ernest II, l'âge de leurs deux aînés est une nouvelle anomalie à ajouter à celles que nous avons rencontré jusqu'ici.

Quant à la troisième fille de Gerberge, Béatrix, on en sait trop peu de choses pour que ce qui la concerne puisse jeter du jour sur le point dont nous nous occupons. Le seul fait certain c'est que Hermann II eut trois filles, et c'est d'après des conjectures seulement qu'on a donné la troisième pour épouse à Adalbéron. Quant à Adalbéron d'Eppenstein, sa nomination au duché de Carinthie ayant eu lieu en 1012, il appartenait plus vraisemblablement à la génération de Conrad le Salique et de Conrad le jeune qu'à celle de son prédécesseur Conrad le vieux. Il était certainement plus âgé que le fils de Mathilde, mais n'était pas, selon les apparences, plus âgé que le fils d'Henzilon.

Adalbéron fut destitué par Conrad le Salique et remplacé dans son duché de Carinthie par Conrad le jeune en 1036[1]. Il mourut en 1039, la même année que l'empereur Conrad.

3° Gisèle, duchesse de Bavière, fille d'Adélanie, comme on l'a vu, et sa postérité, nous fourniront un dernier point de comparaison. L'empereur Henri II étant né en 972, Gisèle sa mère doit être née aux environs de l'an 952, peut-être plus tôt, et pourrait très-bien être de quinze ans l'aînée de Ger-

[1] Voyez dans Giesebrecht, Deutsche Kaiser, II, 611, un curieux document relatif à ce fait; voyez aussi Pertz III, 100 et V, 122.

berge; cependant Gisèle II n'épousa St-Etienne roi de Hongrie qu'en 1006. Il est vraisemblable qu'elle était notablement plus jeune que son frère Henri II; toutefois, on ne saurait aller jusqu'à prétendre qu'elle fût plus jeune que ses cousines Gisèle et Mathilde de Souabe. On voit cependant qu'elle se serait mariée bien des années après Mathilde III, si réellement Mathilde III fut la femme de Conrad de Worms.

Ainsi, soit d'après l'âge probable de son fils, soit d'après les faits connus de la vie de ses tantes et de ses sœurs, Mathilde de Souabe ne paraît pas avoir été cette Mathilde qui épousa successivement Conrad de Worms, duc d'Austrasie et Frédéric II duc de Lorraine.

Pour étudier la question d'une manière complète, il faut voir maintenant si les circonstances connues de la vie de Mathilde de Bourgogne coïncideraient mieux avec ce que nous savons de l'épouse de Conrad de Worms.

Une chose frappe tout d'abord : comment est-il possible que l'une des quatre filles de Conrad le Pacifique ait disparu sans laisser aucune trace dans l'histoire, tandis que nous connaissons exactement les alliances, la vie et les enfants de ses trois sœurs? De bonne heure les filles de Conrad le Pacifique furent recherchées en mariage par des seigneurs de haute condition, particulièrement des seigneurs allemands; cela tint sans doute au séjour que Conrad avait fait à la cour d'Otton Ier, à ses rapports étroits de parenté avec Otton II et Otton III, fils et petit-fils de sa propre sœur l'impératrice Adélaïde; enfin aux relations d'amitié et d'alliance qu'il entretint avec l'empire durant toute sa vie. Gisèle, l'aînée, avait épousé Henri le Querelleur, duc de Bavière, neveu d'Otton Ier et cousin germain d'Otton II. Gerberge, la plus âgée des filles de Mathilde, épousa Hermann II duc de Souabe. Berthe épousa un grand seigneur français, le comte de Blois, et en secondes noces un roi de France. Quel mariage plus naturel, plus conforme à ces antécédents que celui de la cadette des filles de Conrad le

Pacifique avec Conrad de Worms ? L'âge, la condition sont assortis ; l'établissement des deux sœurs aînées en Allemagne facilitait celui de la cadette ; personne distinguée, à ce qu'il paraîtrait, par son esprit et son éducation.

Si Mathilde de Bourgogne était morte très-jeune et sans avoir été mariée, on concevrait encore le silence unanime des historiens à son sujet ; mais un document contemporain nous apprend qu'elle eut une fille, appelée Berthe. Donc elle a vécu, elle a été mariée ; par quel miracle sa destinée est-elle recouverte d'un voile si épais ? Ce mystère est facile à deviner : un jour on a confondu la tante avec la nièce ; puis les généalogistes ne pouvant débrouiller cette confusion, ont imaginé pour Mathilde de Bourgogne cette union, reconnue maintenant impossible, qu'on lui attribuait avec Baudoin de Flandre. C'est-à-dire qu'ils entèrent sur une première confusion une seconde confusion. Mathilde III prend la place qui revient à Mathilde II. Mathilde II est substituée à son tour à une Mathilde de Saxe, fille du duc Hermann Billung. On m'objectera, sans doute, que mon argument peut se retourner, que pour sortir de l'oubli la tante, je plonge dans l'oubli la nièce. S'il en était réellement ainsi, je pourrais encore répondre que les héritières du royaume de Bourgogne ont, soit du vivant de leur frère, Rodolphe III, soit après sa mort, fixé bien davantage l'attention que les filles du duc Hermann. Gisèle a dû la place qu'elle occupe dans l'histoire d'Allemagne essentiellement à son second mariage. Mathilde III aurait donc pu rester inconnue comme celle de ses sœurs dont on a fait, par supposition seulement, la femme du duc Adalbéron. Mais nous n'en sommes peut-être pas réduit à répondre de cette façon. Nous découvrirons tout à l'heure quelques traces de Mathilde III.

J'ai démontré que l'âge de Mathilde II répondait on ne peut mieux à l'âge de Conrad le jeune, fils de Conrad de Worms ; il correspond également à l'âge de Gérold, si on admet que Berthe est fille de Conrad de Worms. Mariée vers 990, Ma-

thilde II peut avoir eu une fille en 991 ou en 992, car pour être d'âge à remplir le rôle que l'histoire lui assigne, il n'est pas même nécessaire que Conrad le jeune fût l'aîné; Berthe peut donc avoir eu Gérold déjà en 1010 ou 1011; ce qui nous porte aisément à l'âge que ce personnage devait avoir en 1033. Il reste à savoir si la date présumable du mariage de la veuve de Conrad de Worms et l'âge des enfants qu'elle eut de son second mari concordent dans l'hypothèse où nous pensons que l'on doit se placer. La date de la mort de Conrad de Worms est certaine, c'est 1011. Ce qui doit être examiné, c'est la question de savoir si alors, pour Mathilde II, le moment de se marier une seconde fois n'était pas dépassé.

Si elle est née vers 970, Mathilde II avait 42 ans en 1012. Un second mariage n'a donc rien d'improbable. De cette union contractée avec Frédéric II duc de Lorraine, elle eut deux filles, dont l'aînée, appelée Sophie, épousa Louis comte de Montbeillard, tandis que la cadette appelée Béatrix épousa Boniface, marquis de Toscane, en 1036. En 1027, lors du décès de leurs parents, ces deux jeunes filles furent amenées à la cour de l'impératrice Gisèle, leur cousine, qui leur donna les soins d'une mère et s'occupa dans la suite de leur établissement. Mais, pour s'être mariée en 1036, Béatrix, qui est la cadette, doit être née au moins vers 1016; elle aurait eu 11 ans à la mort de sa mère, elle pouvait aussi en avoir davantage.

Si nous supposons que Sophie naquit en 1013 et Béatrix l'année suivante, Mathilde II aurait eu un dernier enfant à 44 ans. Cela ne choque pas non plus les probabilités. — Le rôle que l'histoire prête à la duchesse de Lorraine dans les affaires politiques, sous le règne de Conrad le Salique; l'influence incontestable qu'elle exerça sur son mari et sur son fils; sa participation secrète à la révolte d'Ernest II; le caractère même de sa lettre au roi Misceslas, indiquent plus ou moins une femme parvenue en âge de maturité.

En comparant l'âge des divers personnages qui entourent

les deux Mathilde, nous sommes arrivés, si je ne m'abuse, à un résultat décisif. L'invraisemblance d'une date ou deux peut se rencontrer dans la réalité ; il y a des exceptions singulières dans les générations, et le vrai n'y est pas nécessairement vraisemblable. Mais si, sur un ensemble assez considérable de rapports, tous vont dans un certain sens, les probabilités deviennent à peu près certitude. Tel est le cas dans la question que nous venons de discuter. Aux inférences qui découlent de l'âge des deux femmes entre lesquelles il faut choisir l'épouse de Conrad de Worms, on pourrait en joindre d'autres qui résultent d'un autre ordre de considérations. Je ne fais que les indiquer.

Si Conrad le jeune avait été fils de Mathilde de Souabe, ce que les dates rendent très-peu probable, mais non pas cependant impossible dans toute la rigueur du mot, il faudrait tout au moins que sa mère eût été l'aînée des filles de Hermann II. Mais s'il en avait été ainsi, ne serait-il pas étrange que Henri II eût privé à la fois Conrad le jeune de deux duchés sur la succession desquels il avait de légitimes prétentions, et qu'après avoir ôté au fils de Conrad de Worms le duché de Carinthie, il ait encore à la mort du jeune Hermann III préféré le mari de la sœur puînée au fils de l'aînée qu'il venait déjà de léser jusqu'à un certain point ! L'âge du fils de Mathilde était une raison pour ce qui concerne la Carinthie, duché frontière, exposé aux incursions et aux attaques des Hongrois ; mais la Souabe était de toute l'Allemagne le pays le moins menacé, et quelques années auparavant on lui avait laissé pour duc un enfant en bas âge, tandis qu'en 1015 Conrad le jeune devait en tout cas toucher à l'adolescence.

Faisons du reste abstraction du duché de Souabe ; il est certain que Hermann II possédait de grands biens allodiaux, puisque le surnom de Hermann *le Riche* lui fut donné par ses contemporains. Conrad le jeune aurait donc eu des biens du

chef de sa mère, dans la Souabe, s'il avait été fils de Mathilde III et non pas de Mathilde II.

Cependant, dans le cours de la carrière de Conrad le jeune, rien n'indique qu'il ait été en possession de seigneuries en Souabe, rien n'indique non plus qu'il ait élevé à un moment quelconque des prétentions sur ce duché. Nous savons en revanche qu'il avait des biens considérables dans la contrée de Worms, et que le duché de Carinthie fut l'objet fixe de son ambition.

Mais tandis qu'aucune possession, aucun fait, aucune prétention ne porte à croire que Conrad le jeune fut l'aîné des petits-fils du duc Hermann, certains indices feraient penser qu'il ne l'était pas. Il a passé sa jeunesse dans les rapports les plus intimes avec son cousin, le mari de Gisèle; il a combattu avec lui le duc Adalbéron, il a encouru comme lui, pendant quelque temps, la disgrâce de Henri II; lors de l'élection à l'empire il s'est désisté volontairement en faveur de son parent et de son ami d'enfance, malgré les chances que lui assuraient des richesses supérieures et le puissant appui de son beau-père. Et, notez-le bien, tout cela a lieu depuis le moment où le duché de Souabe a été assuré au fils de Gisèle dont les droits eussent été si inférieurs aux siens. Rien de ce qui concerne la Souabe n'a troublé l'harmonie des deux Conrad.

Voici cependant que surgit la question de l'héritage de Rodolphe III : Conrad le Salique cherche à se l'assurer en prenant avec le roi de Bourgogne des arrangements particuliers qui remontent à l'époque où Rodolphe assistait à Rome au couronnement impérial. Aussitôt la division, la mésintelligence éclate entre ces amis éprouvés! Conrad le jeune fait plus ou moins cause commune avec Ernest II, que les vues de Conrad le Salique sur la Bourgogne ont rendu rebelle tout à la fois à son père et à son souverain! Qui ne verra dans ce changement frappant d'attitude politique chez le fils de Mathilde, en 1026 et 1027, une indication manifeste des droits qu'il pensait

avoir, lui aussi, sur le royaume de Bourgogne et qu'il avait réellement, si sa mère fut, comme je le crois, l'une des sœurs de Rodolphe III.

### V. Les Comtes d'Eggisheim.

Dans la seconde moitié du X^e^ et au commencement du XI^e^ siècle, le duché d'Alsace était réuni au duché de Souabe : il se subdivisait en deux grands comtés appelés *Sundgau* et *Nordgau*. Bien que les comtés provinciaux ne fussent pas héréditaires en Allemagne, le Sundgau était habituellement régi par des descendants de Gontran le riche, souche de l'illustre maison de Habsbourg. Le comté de Nordgau se trouvait ordinairement entre les mains des comtes d'Eggisheim. Nous n'irons pas rechercher chez les généalogistes les hypothèses diverses selon lesquelles on a donné pour ancêtre commun à ces deux familles Etichon duc d'Allémanie au temps des derniers Mérowingiens[1]. Je me borne à prendre l'histoire des comtes d'Eggisheim au moment où ceux-ci apparaissent dans des documents positifs.

Un seigneur Alsacien, nommé Eberhard d'Eggisheim, dont on voit encore le château sur une hauteur dans les environs de Colmar, fonda au milieu du X^e^ siècle l'abbaye d'Altdorf, près Strasbourg, mais il était déjà décédé lorsqu'en 966 son fils, nommé Hugo, présida à la dédicace de cette maison religieuse. Hugo épousa la veuve de Richard le riche, comte de Metz; il fut comte de Nordgau, et mourut en 986.

Je désignerai ces deux personnages sous le nom d'Eberhard I et Hugo I; en observant que dans les tables généalogiques de

[1] Schöpflin Als. Ill. II, 465, met les systèmes de Vignier, d'Eccard et de Herrgott en parallèle avec le sien.

Schöpflin, Eberhard porte le n° 4 et Hugo le n° 5. Hugo I eut trois fils nommés Eberhard, Hugue et Matfried.

Ainsi que son père il fut comte de Nordgau et mourut vers l'an 986. Eberhard II, son fils aîné, fut comte de Nordgau après son père; sa femme nous est demeurée inconnue, car Schöpflin lui donne à tort Berthe, qui épousa son fils aîné. Eberhard II doit être décédé encore jeune, puisqu'en 1016 Eberhard III son fils est désigné comme comte de Nordgau [1]. Quant aux frères d'Eberhard II, l'un, Matfried I, n'eut pas d'enfants, Hugo II, le cadet, épousa Hedwige, fille unique de Louis, comte de Dagsbourg. Il obtint le comté de Nordgau après son neveu Eberhard III, et fonda l'abbaye de Sainte-Croix à Woffenheim; Hedwige lui apporta l'héritage des comtes de Dagsbourg. Le château de ces comtes, perché au sommet des Vosges, domine le haut plateau de la Sarre, alors appelé le Wasgau. Hugo accrut ainsi assez notablement les possessions territoriales déjà considérables de la famille d'Eggisheim. On ne sait pas exactement la date de sa mort, mais elle tombe vraisemblablement après l'an 1046 [1]. Selon le témoignage de Wipo [2], ses châteaux en Alsace furent dévastés par Ernest de Souabe, en 1027, durant la révolte tentée par ce jeune prince contre l'empereur Conrad, second mari de sa mère. Conrad le Salique était, dit l'historien, cousin du comte d'Eggisheim. J'expliquerai cette parenté; pour le moment occupons-nous des descendants d'Eberhard II et de Hugo II.

Eberhard II eut quatre fils, dont les noms sont mentionnés dans des documents contemporains, savoir: Eberhard III, qui fut comte de Nordgau après son père; Hugo, Matfried II et Gérard.

[1] Schöpflin Als. Ill. I, 643, cite une charte de 935, signée du comitatu Hugonis principis Alsatiæ. En 1046 la femme de Hugo, mourut à Moyen-Moutiers, et selon Jean de Bayon il semblerait que son mari était alors vivant.

[2] Pertz, XI, 266.

Ces derniers ne nous sont connus que de nom. On sait cependant de Gérard qu'il épousa une femme nommée Cuniza, qu'il était mort en 1050, et qu'il est enseveli, ainsi que son frère Matfried et sa femme Cuniza dans l'église de l'abbaye de Hesse[1] (Hissa), près Sarrebourg.

L'Alsace n'a conservé aucun souvenir de la postérité des quatre fils d'Eberhard II. Si mes conjectures sont justes, l'aîné, Eberhard III, épousa Berthe de Worms, petite-fille de Conrad le Pacifique, par conséquent Eberhard III aurait été le père de Gérold. Les autres fils d'Eberhard II n'eurent probablement pas de postérité masculine. En tous cas, déjà en 1027 le comté de Nordgau avait passé à la branche cadette et appartenait à Hugo II, qui le transmit à ses propres enfants.

Hedwige de Dagsbourg donna à Hugo II trois fils. L'aîné, Gérard I, épousa, selon Schöpflin, une sœur de Sophie et de Béatrix, filles de Frédéric II duc de Lorraine ; d'après Jean de Bayon, ce savant la nomme Pétronix. On ne sait où Jean de Bayon a pris cette Pétronix, aucun auteur, aucun document n'en fait mention, et il est probable qu'il a donné, on ne sait par quel motif, le nom de Pétronix à Berthe de Worms, sœur utérine de Sophie et de Béatrix.

Quoi qu'il en soit, nous savons maintenant avec certitude que la femme de Gérard ne fut ni Berthe, ni Pétronix, car elle se nommait Riccarda, et sa famille est inconnue. Ce fait important dans la recherche qui nous occupe est attesté par une charte de l'abbaye de Marbach[2] de la fin du XI^e^ siècle.

Gérard I mourut peut-être avant son père, car Jean de

[1] Tegit enim martyr (St-Laurent en l'honneur de qui l'abbaye était fondée), patrueles nostros comites Matfridam et bonæ memoriæ Gerhardum, ejusque uxorem devotam famulam Deo Cunitzam. Bulle de Léon IX. Martène Thesaur. I, 163. L'abbaye de Hesse avait aussi été fondée par la famille d'Eggisheim.

[2] Cette charte a été découverte par M. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin. Schöpflin ne l'a pas connue.

Bayon raconte qu'il fut tué en 1038, dans un combat avec Regnibald de Ribeaupierre (Rappoldstein)[1]. Il laissa un fils nommé Gérard II et deux filles. Gérard II est connu par la contestation qu'il soutint avec son neveu à la mode de Bretagne, Hugo, au sujet de l'avouerie de Ste-Croix; contestation que le pape Grégoire VII décida à son avantage. Il mourut en 1065. Ses filles furent Swanilde, femme de Folkmar comte de Metz, et Hedwige, qui épousa Gérard de Vaudemont, frère de Thierry II duc de Lorraine, auquel elle apporta une bonne partie de l'héritage des d'Eggisheim, après la mort de son frère Gérard.

Hugo III, frère de Gérard I, eut pour femme Mathilde et en eut deux enfants, savoir : Henri I et Albert, dit de Muha.

La comtesse Mathilde, femme de Hugo III, est nommée expressément dans une bulle de Léon IX pour l'abbaye de Hesse de l'an 1050[2]. Le même document nous montre que la mort de Hugo III précéda le moment où l'acte a été rédigé.

Henri I mourut, dit-on, en 1052.

Albert de Muha (ou Mosa), son frère, épousa Hermeneswinde de Luxembourg; il eut deux fils : Hugo IV, qui disputa à son parent Gérard II l'avouerie de Woffenheim, et Henri II.

Notre but ne demande point que nous poursuivions jusqu'à ces derniers l'histoire de la famille d'Eggisheim.

Le troisième fils de Hugo II, et le plus célèbre de beaucoup, est Bruno, né en 1002; il était destiné à l'état ecclésiastique et suivit en Italie son parent, Conrad le Salique, en 1026. Nommé évêque de Toul à son retour, en 1049 il devint pape sous le nom de Léon IX, par le choix de son cousin

[1] Selon Jean de Bayon, ch. XLVIII (V. D. Calmet, preuves du tome II), la mort de Gérard II fut pleurée non-seulement par ses parents, encore vivants à cette époque, mais par toute la province d'Alsace, voire même par l'empereur.

[2] Léon IX donna à l'abbaye l'église d'Ingolingen, *per manus Mathildis*, dilectæ uxoris fratris nostri Hugonis et filii ejus Henrici.

l'empereur Henri III. Léon IX a été le véritable promoteur de la réforme de l'Eglise accomplie par Grégoire VII. Il n'occupa le pontificat que six ans; mais il y déploya un zèle, une activité infatigable. Vaincu et fait prisonnier par les Normands d'Apulie, auxquels il avait voulu reprendre l'abbaye de Mont-Cassin, il fut traité par eux avec toutes les marques du plus profond respect et rendu aussitôt à la liberté. Néanmoins, les soucis et les fatigues que causèrent à Léon IX les difficultés inextricables de la politique italienne, lui devinrent fatales. Il mourut après une courte maladie en 1055, un an avant son parent Henri III, pour lequel sa perte, coïncidant avec des revers militaires en Hongrie, fut un échec irréparable. Ce pape aurait réformé l'Eglise avec l'appui de l'empire et sans rompre avec lui; ses successeurs, pour achever son œuvre, s'en prirent à l'autorité impériale, et cherchèrent à élever l'Eglise aux dépens de l'Etat.

Hugo II eut, outre ses trois fils susmentionnés, une fille mariée à un comte de Calw[1], et une autre nommée Geppa qui se fit religieuse[2].

[1] Tirthemius. Chr. Hirsaug, I, 187, parle d'un comte Adalbert de Calw, qui était neveu de St-Léon, son père ayant épousé la fille d'un comte d'Eggisheim; il alla au-devant de son oncle, lorsqu'en 1050 St-Léon vint en Allemagne. L'annaliste saxon confirme ce renseignement ad ann. 1048.

[2] Malinkrotius, de Viris illustribus. Ap. Benoît, Histoire de Toul, dit que cette Geppa, soit Gerberge, obtint de son frère St. Léon le corps de St. Quirin pour son prieuré. Voyez aussi la vie de St. Quirin, in Actis sanct. Bolland. Cependant Schöpflin doute de l'existence de cette dernière fille de Hugo II. Voyez Als. Ill. II, 481.

## VI. Rapports des Comtes de Metz avec la maison d'Eggisheim.

Selon Schöpflin [1], Hugo I était le cadet de plusieurs enfants, savoir : Adalbert marquis en Lorraine, lequel épousa Judith de Luxembourg; Gérard comte en Alsace, qui épousa Eve de Luxembourg, fille de Sigefroi I et sœur de l'impératrice Cunégonde, femme de Henri II; Hugo moine; enfin une fille nommée Adélaïde, qui épousa Henzilon, fils aîné d'Otton de Carinthie et frère de Conrad de Worms.

Un examen attentif de la question conduit à penser que ce savant historien est tombé ici dans l'erreur.

Hugo le moine me paraît être un oncle de Hugo II. Du reste, ce point n'a que peu d'importance. Quant à Adalbert, Gérard et Adélaïde, j'estime, avec divers historiens lorrains, que ces trois personnages historiques appartiennent non à la famille d'Eggisheim, mais à celle des comtes de Metz.

Le simple rapprochement des dates indiquées par Schöpflin lui-même suffit pour démontrer l'impossibilité de son système en ce qui concerne Adalbert. Eberhard I, frère d'Adalbert, est mort certainement avant 966, année de la dédicace de l'abbaye d'Altdorf. Adalbert, l'aîné d'une nombreuse famille, selon Schöpflin, serait mort seulement après l'année 1037; ainsi cinquante et un ans après son frère cadet, le comte Hugo II, dont la mort est placée vers l'an 986 ; ainsi septante et un ans après son père, qui cependant doit avoir atteint tout au moins l'âge mûr, puisque Schöpflin lui attribue cinq enfants et place vers l'an 940 la mort de son père, qu'il appelle Hugo et qui était déjà comte du Nordgau l'an 924.

Il est évident, d'après ces dates, que si Adalbert descend

[1] Als. Ill., tableau des Eberhardigenæ, II, 474.

d'Eberhard I, fondateur d'Altdorf, il y a ici une génération sautée; mais, d'autre part, il est certain que Hugo I était fils d'Eberhard I.

L'abbé de Camp nous a donné une généalogie des comtes de Metz qui me paraît à tous égards préférable aux systèmes que Dom Calmet met en présence dans son discours préliminaire à l'histoire de Lorraine.

D'après cet auteur, Richard II, le riche ou le puissant, était fils d'un comte Albert ou Adalbert, qui souscrivait une charte en faveur d'Adalbéron I, évêque de Metz en l'année 939.

Richard est connu lui-même dans la diplomatique de Lorraine pour avoir rétabli le monastère de Krofthal. Il vivait encore en 971 [1].

Ses enfants furent Adalbert qui lui succéda et fut le fondadeur de Bouzonville [2], Gérard et Adélaïde.

Adalbert et Gérard sont connus pour leur inquiète activité et les querelles auxquelles ils prirent part sous le règne de l'empereur Henri II. Adélaïde épousa Henzilon, frère de Conrad de Worms, et fut mère de Conrad le Salique.

Touchant l'origine lorraine d'Adalbert, on fera les observations suivantes : 1° Schöpflin le nomme lui-même, dans son tableau généalogique des Eberhardigenæ, *marquis en Lorraine*. Or il ne tente pas seulement d'expliquer d'où lui serait venu ce marquisat.

2° La bulle de Léon IX en faveur d'Altdorf désigne Eberhard I comme fondateur de cette abbaye, et Hugo II son fils comme ayant terminé cette fondation; mais ne dit rien d'Adalbert, qui pourtant, selon Schöpflin, aurait été l'aîné des

[1] Le père Benoit, capucin de Toul, dans une histoire manuscrite de la ville de Metz, rapporte que Richard donna à l'église de St-Arnould sa terre de Breviliacum, l'an 971.

[2] Adalbert fonda Bouzonville en 1033. Sa femme, Judith de Luxembourg, avait donné Mamendorf à St-Mathias de Trève, en 1030; son mari étant alors « in regionibus transmarinis. »

enfants d'Eberhard; on ne mentionne pas davantage son frère Gérard et leur sœur Adélaïde, bien que celle-ci eût été la mère d'un empereur proche parent du pape duquel cette bulle émane.

3° Si Adalbert, Gérard et Adélaïde furent enfants d'Eberhard, on ne voit pas pourquoi les domaines allodiaux de la maison d'Eggisheim ont tous passé à Hugo II, le cadet. On ne trouve, en effet, pas de traces de biens en Alsace possédés ou transmis par ces trois personnages.

De plus, si Adalbert était l'aîné des enfants d'Eberhard, pourquoi Hugo II a-t-il obtenu à son exclusion le comté de Nordgau?

4° L'abbaye de Bouzonville, fondée par Adalbert, est dans la Lorraine Mosellane.

5° Le nom d'Adalbert appartenait au père de Richard le puissant, que je tiens, avec l'abbé de Camp, pour le véritable père d'Adalbert frère de Gérard. Or nous avons observé dans un très-grand nombre de généalogies de ce temps l'usage régulier de donner au fils aîné le nom de son grand-père. Le nom de famille n'étant pas encore inventé, la famille se mettait plus ou moins en évidence à l'aide des noms de baptême, qui se perpétuaient de cette façon dans une même race, suivant un mode alternatif. Adalbert est demeuré un nom usité dans la maison de Lorraine issue de l'individu dont nous nous occupons; ce nom, en revanche, ne s'était pas encore rencontré dans la famille d'Eggisheim et dans la suite il s'y rencontra rarement [1].

Pour Gérard, l'origine lorraine est prouvée encore plus positivement, savoir : 1° par un passage de la chronique de Metz, manuscrit cité par de Camp, où l'on peut lire en tout autant de termes : « Gerardus comes nostræ civitatis, filius Richardi

[1] Le premier Albert d'Eggisheim est le fils de Hugo III et de Mathilde, dit Albert de Muha, lequel est descendant d'Eberhard I au quatrième degré, et par conséquent aurait été de trois générations plus jeune qu'Adalbert, si le système de Schöpflin était reconnu véritable.

Potentis. » Gérard comte de notre cité, fils de Richard le puissant; 2° par une charte souscrite de ce même comte Gérard en faveur de l'église de Ste-Vaune de Verdun, l'an 1015.

Le comte Gérard fut mêlé plus que son frère Adalbert aux affaires et à l'histoire de l'Alsace, mais voici pourquoi. Il avait épousé Eve de Luxembourg, sœur de l'impératrice Cunégonde, femme de Henri II. Par la protection que lui procurait cette alliance, Gérard obtint à l'avénement de Henri (1002) un comté en Alsace [1]. Toutefois il ne paraît pas qu'il ait jamais pu s'en mettre en possession, vu la résistance obstinée qu'il rencontra de la part des gens du pays [2]. Plus tard, Gérard paraît dans un échange dans le pays des Ripuaires (Basse-Lorraine) où il acquiert le château de Heimbach [3].

En 1017, ce même comte Gérard, ayant été complétement battu par le duc Godefroi de Brabant, laissa son fils Sigefroi blessé et prisonnier sur le champ de bataille. Conrad le Salique, marié depuis peu avec Gisèle de Souabe, accompagnait le frère de sa mère et fut blessé aussi dans cette expédition [4].

La chronique de Cambrai remarque à ce propos que cette rude correction effraya les perturbateurs et rétablit pour un certain temps la paix dans le pays [5].

[1] Wipo, Pertz, III, 796. C'était au moment où Henri II venait d'attaquer en Alsace son compétiteur Hermann, duc de Souabe, et où il avait eu, sans doute, besoin pour cela de l'appui de ses alliés de Lorraine et de Luxembourg.

[2] Ayant mis le siége devant une ville d'Alsace qui n'est pas nommée, il fut surpris dans son camp et repoussé sans avoir pu rien obtenir.

[3] Alpertus, de diversit. temp. Pertz, IV, 702.

[4] Thietmar, chron. Pertz III, 856. Chron. de Cambray, Pertz, VII, 469. La bataille eut lieu dans le Hainaut, Sigefroi mourut peu après. Gérard avait aussi été fait prisonnier; quelques auteurs placent sa mort dans cette même année; mais c'est à tort, car en 1020 il faisait, de concert avec Eve sa femme, une donation au monastère de Fructuaria, en Italie.

[5] Cette guerre était une sorte de lutte qu'avait soutenue contre le duc Godefroi Lambert, comte de Hainaut, lequel avait été vaincu et tué à Fleurus deux ans auparavant; les adversaires du duc avaient profité pour l'entre-

Adélaïde, femme d'Henzilon le Salien, était-elle aussi une fille de Richard le Puissant? Je le crois, et cela me paraît résulter des faits que voici :

1° Wippo dit qu'elle était issue de la plus noble famille de Lorraine, et qu'elle était la sœur des comtes Adalbert et Gérard[1].

2° Hermann de Reichenau nomme Gérard, oncle de Conrad, fils d'Adélaïde[2].

3° Aucun document alsacien ne mentionne Adélaïde comme fille du comte Hugo.

4° Dans un acte daté de l'an 1046, Henri III, son petit-fils, donne à l'Eglise de Spire le bien de Lockweiler près de Trèves, en observant expressément que ce bien lui vient de sa grand'mère Adélaïde[3]. On voit par là qu'Adélaïde avait, comme ses frères, ses biens situés dans la Lorraine Moselane.

Mais si Adalbert, Gérard et Adélaïde sont tous trois des enfants de Richard de Metz, comment expliquer la parenté, universellement reconnue, de Léon IX avec Conrad le Salique et son fils Henri III?

Alberic, abbé de Trois Fontaines, dit que Hugo de Dagsbourg, père de St. Léon, et l'empereur Conrad étaient cousins (consobrini)[4]. Wippo[5] s'exprime presque dans les mêmes termes et dit qu'ils étaient parents de sang. Dans Wibert, Conrad le

prendre de l'absence de Henri II, alors exclusivement occupé à résister aux entreprises de Boleslas Chobry, duc de Pologne, l'un des plus célèbres guerriers de son époque.

[1] « Majoris Chunonis (Conradi) mater, Adelheyda ex nobilissima gente Lotharingorum oriunda fuerat. Quæ soror erat comitum Gerhardi et Adelberti, qui semper cum regibus et ducibus confligentes, ad extremum, causa propinqui sui, Conradi regis, vix acquiescebant. » Pertz XI, 258.

[2] Gerardum comitem avunculum. Pertz V, 119.

[3] Gfrörer, Gregoire VII, t. I, p. 353, cite un document publié dans les Acta Theodoro Palatina de Crollius, t. VI, 276.

[4] Voyez Schöpflin, Als. Ill. II, 477.

[5] Pertz XI, 266.

Salique appelle Bruno son cher neveu (dulcissimum suum nepotem)[1].

Ces témoignages, confirmés par une foule d'autres qu'il serait oiseux de rechercher, avaient conduit Schöpflin à donner pour frères de père à Hugo II, Adalbert, Gérard et Adélaïde; mais nous venons de démontrer que leur père était Richard comte de Metz; on est, dès lors, amené forcément à l'idée qu'ils eurent seulement une mère commune, et que la veuve de Richard de Metz épousa Hugo I d'Eggisheim.

Les dates autorisent tout à fait cette supposition; Richard vivait encore en 971, tandis que Hugo I est mort vers l'an 986. Adalbert, l'aîné des enfants de Richard, est mort âgé vers l'an 1037, et Hugo, enfant du second lit de la mère d'Adalbert, est mort dix ans plus tard (1047). Enfin Gérard, qui est entre Adalbert et Hugo, reçut un comté de Henri II en 1002, ce qui fait supposer qu'il devait être né pour le plus tard entre 970 et 980.

Gfrörer[2], tout en admettant comme moi l'origine lorraine d'Adalbert, de Gérard et d'Adélaïde, cherche à rendre compte de la parenté de Conrad le Salique avec Hugo II d'une manière un peu différente. Selon cet auteur ce serait la mère du comte Richard de Metz qui aurait eu d'un second lit le comte Hugo I. Si cette hypothèse était basée sur une donnée historique plus ou moins précise, on pourrait s'en contenter; mais les termes si catégoriques dont se servent Alberic, Wibert et Wippo pour désigner le degré de parenté qui unit Conrad le Salique au père de Léon IX, devraient faire préférer notre explication.

Pour terminer avec les comtes de Metz, qui n'ont rapport à notre sujet que fort incidemment, j'ajouterai qu'Adalbert est, suivant les historiens de son pays, la souche de la première maison ducale de Lorraine. Adalbert II son fils fut duc

[1] Vie de St. Léon, 141.

[2] Grégoire VII, p. 353.

de haute Lorraine pendant quelques mois seulement, sous le règne de Henri III[1], et fut tué en 1047 dans une bataille qu'il perdit contre Godefroi le Barbu son prédécesseur. Henri III nomma à sa place son neveu, Gérard III, lequel posséda le duché jusqu'en 1070 et eut pour femme Hedwige de Namur. Adalbert II avait eu un frère nommé Gérard II, lequel épousa sa cousine germaine, Gisla, fille de Gérard I et sœur de ce Sigefroi mort en 1017 de ses blessures, après la défaite que fit subir à son père le duc de Brabant Gothelon[2]. Gérard II eut de Gisla le duc Gérard III, dit d'Alsace, et Folkmar I, qui paraît comme comte de Metz en 1050. Le fils aîné de Gérard III, Thierry II, fut duc de Lorraine après son père ; il épousa Gertrude de Brabant. Le second fut Gérard de Vaudemont, mari d'Hedwige d'Eggisheim. Le fils de Folkmar I, nommé Folkmar II, fut aussi comte de Metz. Ces deux cousins ayant pris le parti de Grégoire VII contre l'empereur Henri IV, furent mis au ban de l'empire par ce dernier en 1079[3].

## VII. Mariages de Berthe de Worms et de Mathilde de Souabe.

Mathilde de Bourgogne avait eu de Conrad de Worms, Conrad le jeune et Berthe. Conrad de Worms étant mort en

[1] Adalbert fut nommé duc de haute Lorraine en 1046 à la place de Godefroi le Barbu, fils de Gothelon, destitué par Henri III pour cause de rébellion.

[2] Gérard II parle de son père et de son oncle dans une charte de l'abbaye de Ste-Bénigne à Dijon.

[3] Dom Calmet, discours prélim., p. 153, à conférer avec Gfrörer, Grégoire VII, I, 122.

1011, elle épousa, en secondes noces, Frédéric II, fils de Thierry I, duc de la Lorraine Moselane [1].

C'est du vivant ou peu après la mort de Conrad de Worms, que Berthe épousa un comte d'Eggisheim. Ce qu'on sait de Gérold, leur fils, fait du moins présumer qu'il ne naquit guère après 1013, Berthe pouvait être mariée vers 1009 ou 1010.

La proximité des possessions des Saliens de Worms et des comtes d'Eggisheim, ainsi que les rapports de rang et de position, rendent d'ailleurs ce mariage des plus vraisemblable.

Nous avons vu, toutefois, dans le paragraphe précédent que le comte Gérard I, fils de Hugo II et frère de Léon, ne pouvait pas être celui qui épousa la fille de Mathilde et que, si Berthe épousa un comte d'Eggisheim, il fallait plutôt penser au comte Eberhard III, cousin germain du précédent. Maintenant que nous connaissons mieux les divers personnages qui composaient la famille d'Eggisheim dans la première moitié du XI^me^ siècle, le moment est venu de consacrer à la question de savoir qui fut le mari de Berthe de Worms un moment d'attention.

Wibert nous a appris qu'une nièce de Rodolphe III avait

[1] Frédéric I^er^, comte de Bar, fut établi duc de Haute-Lorraine par l'archiduc Bruno, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Otton le Grand; il avait épousé Béatrix, fille de Hugues le Grand, duc de France, et d'Hedwige, première des filles d'Otton le Grand, ainsi sœur du roi Hugues Capet. Frédéric mourut en 984. Thierry I^er^, son fils, étant encore enfant a la mort de son père, sa mère eut la tutelle du duché, suivant Jean de Bayon, jusqu'en 1011. Irrité de ce que sa mère paraissait vouloir se perpétuer dans la régence du duché, Thierry aurait fait arrêter sa mère. Cette histoire est apocryphe Car déjà en 1002 on voit le duc Thierry se mêler activement des affaires de l'Etat; il tint alors le parti de Hermann de Souabe contre l'empereur Henri II. En 1007, au contraire, il fit, de concert avec l'empereur, la guerre à Dietrich de Luxembourg, beau-frère de Henri II, qui voulait supplanter le jeune Adalberon, son fils, sur le siége de Metz. Il était mort en 1024, lorsque son fils Frédéric chercha à faire élire Conrad le Jeune, roi des Allemands, de préférence à son cousin.

épousé soit un cousin germain, soit un frère de Léon IX (*germanus* se prend dans les deux sens); mais la vie de St. Léon appelle le comte d'Eggisheim: Gerhard, chevalier aussi vaillant que distingué.

D'autre part, Jean de Bayon, en parlant d'une sœur de Sophie et de Béatrice, fille de Frédéric II et de Mathilde, laquelle épousa un prince d'Alsace (épithète souvent employée à propos des comtes de Nordgau), Jean de Bayon, disons-nous, appelle cette personne Pétronix... Ces divergences dans le nom de chacun des deux époux présumés, constituent une difficulté sérieuse et pourraient, au premier moment, faire renoncer à l'espoir de se débrouiller au milieu des indications contradictoires que l'on a rencontrées jusqu'ici.

Jean de Bayon a vécu à la fin du XII^e^ siècle et il écrivait l'histoire de Moyen-Moutier au commencement du XIII^e^; il s'en faut donc de beaucoup qu'il fut contemporain de Mathilde et de ses enfants. Il a pu, dès lors, être induit en erreur sur le véritable nom de la sœur de Sophie et de Béatrice. Il est à noter, toutefois, qu'il désigne sa Pétronix comme sœur des précédentes et non pas comme fille du duc Frédéric; tel était la réalité au sujet de Berthe de Worms. Notons aussi que les auteurs qui ont parlé de Sophie et de Béatrix, n'ont jamais fait la moindre allusion à une troisième fille issue du duc Frédéric.

D'après cela, que doit-on penser du renseignement fourni par Jean de Bayon? Le nom de la fille aînée de Mathilde nous a été transmis par un contemporain en mesure d'être bien informé, par le comte de Port. Le mariage d'une nièce de Rodolphe III avec un comte d'Eggisheim, proche parent de Léon IX, nous est attesté par Wibert. Nous ne connaissons aucune nièce de Rodolphe qui ait pu épouser un comte d'Eggisheim, sinon la fille de Mathilde. Dans de telles conjonctures, n'est-il pas naturel de rectifier le témoignage de l'auteur le plus récent, par ceux des deux auteurs les plus anciens et de

s'arrêter au fait principal? Une fille de Mathilde a épousé un prince d'Alsace, dit le chroniqueur Lorrain; dans le premier quart du XI^e^ siècle, où se place cet événement, je ne trouve de personnages susceptibles de recevoir cette qualification que le comte de Nordgau ou bien le comte de Sundgau; le comte de Sundgau était Radboton de Habsbourg, qui avait épousé Ita de Bar, tante du duc Frédéric [1].

En substance, Jean de Bayon vient donc à l'appui de notre thèse relativement au mariage de Berthe de Worms.

Schöpflin, qui n'a connu ni la lettre du comte de Port, ni la charte de Marbach où il est parlé de la femme de Gérard I sous le nom de Riccarda, en arriva en rapprochant Wibert et Jean de Bayon à l'idée que Mathilde de Bourgogne avait eu de

[1] La généalogie des ancêtres des Habsbourg a été fort controversée. Autant d'écrivains, autant de systèmes, et le plus souvent de systèmes en l'air. En nous bornant à ceux qui appartiennent à l'époque dont il s'agit en ce moment, nous trouverons cependant une donnée positive. La maison de Muri, qui existait au XII^e^ siècle, indique comme souche des Habsbourg Gontran le Riche, qui vivait au X^e^ siècle; son fils fut Lanzelin ou Lantold, qui habitait Altenbourg, près des ruines de Vindonissa. Lanzelin épousa Liutgarde, fille d'un seigneur d'Alsace nommé Eberhard que, sans trop se hasarder, on peut supposer avoir été Eberhard II, d'Eggisheim, mort en 999. De Liutgarde, Lanzelin d'Altenbourg eut quatre fils : Radbot, Lanzelin, Rodolphe et Werner. Radbot épousa Ida de Bar, sœur du duc Thierry; il fut le fondateur du château de Habsbourg et de l'abbaye de Muri, et mourut, ainsi que sa femme, avant l'an 1027. Werner, qui joua un rôle considérable dans l'histoire d'Allemagne, fut créé évêque de Strasbourg en 1001; il fit un testament, que nous possédons, en 1027, avant de partir pour Constantinople, où Conrad le Salique l'envoyait en qualité d'ambassadeur, et mourut dans cette ambassade.

Rodolphe et Lanzelin ne paraissent pas avoir été mariés. Rodolphe était déjà mort en 1012. Lanzelin survécut à ses trois frères. Dans son testament, Werner le créa avoué de Muri. Un passage de la chronique de Muri a fait penser que la duchesse Béatrix, mère de Thierry et d'Ida, avait épousé en secondes noces le seigneur de Rheinfelden appelé Cuno ou Conrad, et aurait été ainsi la mère du célèbre Rodolphe de Rheinfelden, beau-frère et compétiteur d'Henri IV. Les dates sont peu favorables à une telle combinaison. V. sur ce point Schöpflin, Als. Ill. II, 467, et Gfrörer, I, 319.

Frédéric une fille, nommée Pétronix, qui épousa Gérard I [1].

A l'aide de renseignements plus complets nous avons pu corriger les erreurs de détails dans lesquelles une vérité était enveloppée.

Berthe est le véritable nom de la petite-fille de Conrad le Pacifique, qui épousa un comte d'Eggisheim, parent de St. Léon. Gérard I ne peut être le mari de Berthe, car sa femme se nommait Riccarda.

Parmi les cousins germains de Gérard I et de St. Léon il y a bien aussi un Gérard, mais celui-ci avait pour femme Cuniza. Puis l'épithète de princeps Alsatiæ ne s'appliquerait pas aussi bien à Gérard, fils d'Eberhard II, qui fut comte d'Eggisheim conjointement avec ses frères (Eberhard III, Hugo et Matfrid), mais qui ne fut jamais comte de Nordgau ; or, c'est seulement au comte provincial (Landgraf), que le titre de prince d'Alsace s'applique convenablement.

Les deux Gérard qui, vu le temps où ils ont vécu et leur parenté avec St. Léon, auraient pu être cet époux de la nièce de Rodolphe III, mentionné par l'auteur de la vie de St. Léon, étant écartés l'un et l'autre par des considérations décisives; faudra-t-il, pour cela, repousser le témoignage si précis que nous fournit Wibert à l'égard du mari de Berthe de Worms? Je ne le pense point. Les noms de Gerhard et d'Eberhard, si fréquents dans la famille d'Eggisheim, si semblables par l'orthographe et le sens étymologique, purent aisément être confondus, soit par Wibert lui-même, soit par son copiste, soit par ceux qui ont déchiffré et publié ses manuscrits. Or, Eberhard III, l'aîné des fils d'Eberhard II, a épousé une comtesse Berthe, le fait peut être prouvé diplomatiquement, il était cousin germain de St. Léon tout aussi bien que son frère Gérard, mari de Cuniza ; il fut comte de Nordgau avant son oncle Hugo II et son cousin Gérard I, et par conséquent c'était lui seul qui méritait le titre de prince d'Alsace au temps où le

[1] Als. Ill. II, 484.

mariage de Berthe a été contracté. Ce qui concerne la parenté d'Eberhard III et de St. Léon a déjà été illucidé, nous allons démontrer deux autres assertions.

*a*) La femme d'Eberhard III portait le nom de Berthe.

Le nécrologe de l'abbaye d'Altdorf, institution fondée par les ancêtres du comte Eberhard III, contient, à la date du 4 septembre, cette inscription : « Obi Eberhardus comes, qui requiescit in summo choro, item, domina Bertha comitissa, ejus uxor. »

Ainsi voilà le comte Eberhard dont la sépulture est placée auprès de celles de ses ancêtres dans l'abbaye d'Altdorf. Il est mort le 4 septembre. Selon l'usage l'année de sa mort ne se trouve pas indiquée, car l'inscription a seulement pour but de rappeler aux moines du couvent les prières qu'ils auront à adresser à Dieu annuellement pour l'âme de leur bienfaiteur. Quant à la comtesse Berthe, l'obituaire indique aussi sa mort, mais non sa sépulture dans l'église d'Altdorf.

A la rigueur, cette inscription pourrait désigner le comte Eberhard II et sa femme, aussi bien que le comte Eberhard. C'est à cette idée que s'arrêta Schöpflin. Mais nous possédons heureusement une seconde notice relative à la comtesse Berthe, qui précise davantage l'époque dans laquelle cette dame a vécu. Au dos de la bulle de 1050, dans laquelle le pape Léon IX expose les origines du monastère de St-Cyriaque d'Altdorf, aussi nommé *le Vieux couvent* (laquelle se trouve transcrite dans les archives de Strasbourg), une main fort ancienne a ajouté quelques détails relatifs à diverses terres et dîmes données à l'abbaye d'Altdorf. Cette note se termine par l'observation suivante : « Une partie des biens donnés à St-Ciriaque par Matfried (l'ancien) et un certain Gontram, lui furent repris par la comtesse Berthe, qui les donna à Ste-Marie de Strasbourg avec les dîmes qui en dépendent, sur les instigations de l'évêque Werner [1].

[1] Alsatia diplomatica, tome I, p. 165, n° 208, note *r*.

« Rursum ipsam partem ecclesiæ huic abstulit Bertha Comitissa, uxor Eber-

L'évêque Werner occupa le siége de Strasbourg durant le premier quart du XI^e siècle (de 1001 à 1028) ; et pendant presque tout ce temps, Eberhard III fut comte de Nordgau. Schöpflin pense même qu'il le fut depuis 999. Vraisemblablement la comtesse Berthe n'eut à donner des ordres relativement aux biens de l'abbaye d'Altdorf que durant son veuvage. Le fait mentionné à la suite de la bulle d'Altdorf, nous ferait donc penser : 1° que le comte Eberhard III mourut avant la fin de l'épiscopat de Werner; 2° que la comtesse Berthe leur ayant survécu, disposa en faveur de l'église métropolitaine de Strasbourg, des biens mentionnés dans le manuscrit. Le fait dont il s'agit se serait donc passé durant les dernières années de l'épiscopat de Werner. Dès lors il est évident que Berthe a épousé Eberhard III plutôt qu'Eberhard II.

*b*) Eberhard III fut comte de Nordgau immédiatement après son père Eberhard II, et avant son oncle Hugo II, père de Léon IX et de Gérard I.

Ceci résulte fort clairement d'un diplôme de l'an 999, donné par l'empereur Otton III pour Duttenheim où Eberhard paraît en qualité de comte et où l'on trouve, au nombre des témoins, ses trois frères Gérard, Hugo et Matfried [1].

Eberhard III paraît encore en qualité de comte de Nordgau, dans un diplôme de Henri II, daté 1004, où ce prince donne un péage à l'abbaye d'Andelau [2].

hardi et donavit ad altare S. Mariæ Strasburg, cum appendiciis decimarum quas Guntramnus memoratus huic cœnobio attribuit ; quia præsuli Wernero renuente et negante istud templum ab ipso Deo consecrari, quod homines hic anathematisati sepulti requiescerent, etc. » V. aussi Alsatia Illustr. II, 478.

[1] Als. dipl. I, 141, n° 176.

Dans ce diplôme tiré des archives d'Altdorf, il s'agit de la donation de Duttenheim, dans le comté de Nordgau, par un certain Hemediech. Eberhard y paraît évidemment en qualité de comte provincial, tandis que ses trois frères ont signé seulement de leur nom et en qualité de témoins. V. aussi Als. Illustr. II, 476.

[2] Als. dipl. I, 148, n° 185.

On y voit que la concession a lieu in pago Alsatia in Comitatu Eberhardi in ipsa villa monasterii qui dicitur Andilahæ.

Ce comte est enfin mentionné dans un troisième document de l'an 1006 [1].

Soit le comté de Nordgau, soit l'avouerie d'Altdorf ne passèrent à Hugo II et à sa descendance qu'après la mort d'Eberhard III. Ce qui fait penser que ni Eberhard, ni ses frères ne laissèrent de postérité masculine, en Alsace du moins.

Il ne paraît pas même que Hugo II ait succédé immédiatement à son neveu dans la qualité de comte de Nordgau ; en effet, la charte en faveur de Payerne de l'an 1026, mentionne en Alsace les comtes Giselbert et Wesilon, l'un et l'autre étrangers à la famille d'Eggisheim [2].

En revanche, depuis 1027, Hugo II apparaît toujours comme comte de Nordgau, avoué d'Altdorf et chef de la famille d'Eggisheim [3].

C'est déjà en 1027 qu'Ernest de Souabe, beau-fils de Conrad II, dévasta, au rapport de Wippo, les châteaux du comte Hugo, cousin de l'empereur.

Eberhard III était donc chef de la maison d'Eggisheim et comte de Nordgau à l'époque où Berthe habitait Worms ainsi que ses parents, et pouvait songer à se marier.

Berthe étant elle-même fille d'un duc et petite-fille d'un roi, il est à croire que si elle épousa un membre de la famille d'Eggisheim, ce dut être Eberhard III. Lui seul d'ailleurs, à l'époque où ce mariage eut lieu, avait droit au titre de prince d'Alsace, donné par Jean de Bayon au beau-frère de Sophie et de Béatrix.

[1] Als. dipl. I, 149, n° 188.

Charta immunitatis pro monasterio Lutrensi, « per hoc preceptum nostrum firmavimus, eo quod et nos præfatum monasterium ab Eberhardo comite injuste sibi usurpatum, juste et legaliter consecuti sumus. »

[2] Als dipl. I, 157, n° 194.

Conrad II confirme au prieuré de Payerne ses possessions en Alsace. « Sitas videlicet in Alsatia et in comitatibus Gisilberti et Wezilonis comitum. » Cette charte étant de l'an 3 du règne de Conrad, doit être de 1026 ou du commencement de 1027.

[3] V. Schöpflin, Als. Ill. II, 479, et Gfrörer, I, 351.

Il est à remarquer enfin, que l'âge d'Eberhard III convien aussi bien que sa condition au mari présumé de Berthe. Pour être comte de Nordgau au commencement du XI^e^ siècle, il devait être né, au plus tard, vers 980. Berthe de Worms peut être née elle-même vers 990. Si elle s'est mariée en 1010, Gérold, son fils, peut fort bien avoir été d'âge à remplir le rôle qui lui est assigné par l'histoire en 1033.

Je me résume :

1° Renaud de Port affirme que la fille de Mathilde II, se nommait Berthe et fut la mère de Gérold.

2° Jean de Bayon dit qu'une fille de Mathilde II épousa un prince d'Alsace.

3° Wibert affirme qu'une cousine germaine par alliance de Léon IX, était nièce du roi Rodolphe III.

4° Divers documents contemporains, retrouvés en Alsace, attestent que le comte de Nordgau, à l'époque où Berthe peut s'être mariée, était Eberhard III.

5° Deux chartes contemporaines établissent que le comte Eberhard III, cousin germain de Léon IX, a épousé une Berthe.

6° Le texte de Wibert fait supposer, sans le dire expressément, que la nièce de Rodolphe III était veuve en 1026 et demeurait à Genève, ou du moins au revers septentrional des Alpes, mais non point en Alsace.

7° L'inscription de la Bulle de 1050, pour Altdorf, indique que, vers cette même époque, la comtesse Berthe, femme d'Eberhard III, était veuve et disposait de son chef de certaines propriétés de l'abbaye d'Altdorf.

8° Le témoignage de Wippo, sur l'incursion d'Ernest de Souabe en Alsace, et une charte de 1026, nous montrent aussi qu'en 1027 Eberhard III n'existait plus, ou du moins n'était plus comte de Nordgau.

9° L'Obituaire d'Altdorf ne dit pas que la comtesse Berthe ait été ensevelie à Altdorf, ainsi que son mari.

10° Le nom de Gérold fils de Berthe, qui n'est qu'une forme de Gérard, est l'un des plus fréquents dans la famille d'Eggisheim.

11° Les possessions des ducs de Worms et des comtes de Nordgau étaient adjacentes, et leurs familles avaient été alliées précédemment, comme on le voit par le mariage d'Henzilon et d'Adélaïde.

12° L'âge d'Eberhard III est bien en harmonie, soit avec celui de Berthe, soit avec celui de Gérold.

La réunion de ces nombreuses circonstances, sans former, si l'on veut, une preuve juridique complète, constitue cependant une démonstration plus forte que la plupart de celles dont on se contente pour admettre l'existence d'un fait historique, dans l'époque reculée et imparfaitement connue à laquelle il faut remonter.

Si le mari de Berthe de Worms a pu être retrouvé dans la nuit du XI^e^ siècle, à l'aide du rapprochement des témoignages épars dans les chroniques et dans les chartes contemporaines, sera-t-il possible de retrouver aussi le mari de cette Mathilde de Souabe, sœur de Gisèle, dont l'abbé de Gœrz, entre autres, atteste l'existence, et qu'on a cru jusqu'ici la femme de Conrad de Worms et de Frédéric de Lorraine?

Ici, les renseignements sont plus rares et par conséquent les conjectures prennent un caractère infiniment plus hasardé. J'exposerai la mienne sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient. Nous avons vu plus haut que l'espace dans lequel tombe avec le plus de vraisemblance le mariage d'une sœur cadette de l'impératrice Gisèle, peut être fixé entre 1005 et 1015.

Gerberge, fille de Conrad le Pacifique, ne peut avoir eu Gisèle avant 983. La naissance de Mathilde, sa sœur puînée, se place donc, au plus tôt, dans les environs de 985; elle pourrait être aussi la cadette des trois filles du duc Hermann et, dans ce cas, elle serait née, probablement, entre 987 et

990. Ce calcul nous ramène bien, comme on voit, entre 1005 et 1015, pour l'époque du mariage de Mathilde III.

Or, parmi les membres de la famille d'Eggisheim nubiles à cette époque se trouve justement Hugo III, frère de Gérard I et du pape Léon, dont la femme est une Mathilde.

Gérard I, époux de Riccarda, était mort prématurément en 1038; quant à Hugo III, il n'est pas sûr qu'il ait survécu à son père, en tous cas, l'un et l'autre, Hugo II et Hugo III n'étaient certainement plus en vie en 1059. Lorsque Léon IX signa la bulle relative à l'abbaye de St-Croix de Woffemheim, ce pontife, statuant sur l'avouerie de la dite abbaye, le dit positivement de son père, de sa mère et de ses deux frères [1].

Que Mathilde survécut à son mari, c'est ce qu'on voit par la bulle relative à l'abbaye de Hesse de l'an 1050, où, dit Léon, « l'abbaye reçoit l'église d'Ingoldingen des mains de Mathilde, femme de notre frère Hugo et de celles de son fils Henri [2]. »

On a vu plus haut que les deux fils de Hugo III et de Mathilde, furent Henri I et Albert de Muha.

D'après les rapports de familles antérieurs, la condition réciproque et l'âge des époux, il n'y aurait certes rien d'impossible, disons plus, rien d'improbable, à ce que la femme de Hugo III eût été cette Mathilde de Souabe, que les historiens ont substitué plus tard à Mathilde de Bourgogne, comme femme de Conrad de Worms [3].

[1] Als. ill. II, 479. « Ecclesiam patris mei Hugonis et matris meæ Heilwigdis, amborumque fratrum meorum, Gerardi et Hugonis videlicet jam defunctorum, etc. »

[2] Als. ill. II, 481. « Per manus Mathildis dilectæ uxori fratris nostri Hugonis et filii ejus Henrici. »

[3] Serait-ce Wippo qui, sachant que la sœur de Gisèle s'appelait Mathilde, l'aurait confondue le premier avec sa tante dans le passage où il parle de la mère du jeune Conrad?

## VIII. Gérold, comte de Genève.

Pour comprendre ce qui a pu amener un comte d'Eggisheim, le fils d'un prince d'Alsace et d'un comte de Nordgau, à devenir comte de Genève, il faut maintenant revenir, nous aussi, en Bourgogne et jeter un coup d'œil rapide sur la situation de ce royaume sous le règne de Rodolphe III.

Rodolphe III avait succédé à son père, Conrad le Pacifique, en 993. Durant le calme et la prospérité matérielle qui signalèrent la plus grande partie du règne de Conrad, le pouvoir de la noblesse avait dû tout naturellement grandir. Touchant à la France par une frontière qui comprenait, du nord au midi, les cours de la Saône et du Rhône, l'hérédité des honneurs et des bénéfices qui triomphait dans le royaume franc avait dû aussi s'infiltrer peu à peu dans les idées de la noblesse bourguignonne. Aussi n'est-il pas surprenant que les premières luttes de Rodolphe III avec ses sujets ayent eu pour cause cette question sociale palpitante, qui en trois siècles renversa deux grandes monarchies chez nos voisins du côté d'occident, et qu'on trouve également au fond de toutes les agitations politiques contemporaines, soit en Italie, soit même en Allemagne, où cependant la règle de l'hérédité n'avait point encore prévalu [1].

A la tête du nombreux parti qui voulait ériger en propriétés privées les bénéfices et les honneurs s'était placé un homme habile et audacieux, petit-fils de ce Béranger auquel Otton le Grand avait enlevé l'Italie; Otton Guillaume avait re-

[1] Annales sangallensis majores. Pertz I, 81, ad. ann. 995. « Hoc anno Rodolfus in regnum quosdam suorum paterna hereditate privare conans, bello incessitus est ab eis, ubi ipse regulus, licet copiosum haberet exercitum, facile tamen victus et fugatus est.

trouvé au delà des Alpes le riche héritage de son grand-père maternel; il possédait en France le comté de Mâcon et en Bourgogne le comté de Haute-Bourgogne [1].

Vaincu, dès le début de son règne, par ses vassaux révoltés, Rodolphe III avait dû le rétablissement de son autorité à l'intervention de sa tante, l'impératrice Adélaïde. La veuve d'Otton le Grand était venue en Transjurane en 999, et, dans une conférence tenue à Orbe, avait réussi, par ses sages conseils et l'ascendant dont elle jouissait, à faire rentrer dans le devoir les seigneurs Bourguignons.

Dès ce moment la politique de Rodolphe III fut évidemment de chercher dans l'accroissement des seigneuries ecclésiastiques un contre-poids à l'influence des seigneuries laïques, sur lesquelles le système de l'hérédité des honneurs menaçait de lui enlever toute action. Cette politique avait réussi aux Otton, soit en Italie, soit en Allemagne, et Burcard II, archevêque de Lyon, prélat capable et respecté, contribua, sans doute, à la faire adopter par son frère.

[1] Adalbert, fils de Béranger II, avait épousé Gerberge, fille de Léotalde, comte de Mâcon. Tandis qu'Adalbert fuyait à Constantinople, Gerberge revint auprès de sa famille avec un fils qui fut Otton-Guillaume. A la mort d'Adalbert, sa veuve épousa Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet. Henri n'ayant pas d'enfant, aurait voulu adopter Otton-Guillaume et lui laisser son duché, mais le roi Robert II y mit opposition. Léotalde, comte de Mâcon, avait épousé Hermengarde, fille de Giselbert, comte de Bourgogne, et réunit ainsi les deux comtés qui revinrent à son petit-fils en raison de la mort prématurée d'Albéric, frère de Gerberge. Nous avons vu précédemment qu'Otton-Guillaume épousa Hermentrude, fille de Renaud de Roucy et d'Alberade, sœur utérine de Mathilde, mère de Rodolphe III.

On a discuté quelquefois la question de savoir qui était ce rebelle, que les chroniques contemporaines nomment seulement Guillaume, contre lequel Rodolphe III eut à lutter pour maintenir les droits de sa couronne. L'annaliste saxon l'a nommé *Pictaviensis*, mais il est évident que c'est par suite d'une erreur. L'annaliste saxon, fort éloigné du théâtre des événements, a confondu Otton-Guillaume avec son gendre Guillaume V, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, le même qui eut un moment l'idée de disputer le royaume d'Italie à Conrad le Salique en 1025, et fut père d'Agnès de Poitiers, femme de Henri III.

Les droits de comte furent conférés systématiquement aux évêques et aux archevêques. Cette conduite n'était cependant pas de nature à conserver longtemps la paix entre le prince et les seigneurs laïques [1]. En 1016, Otton-Guillaume s'était mis à leur tête, et son autorité en Bourgogne balançait déjà celle de Rodolphe III. Otton-Guillaume eût peut-être suivi l'exemple que venait de donner Hugues Capet quelques années auparavant, si Rodolphe III n'avait pas obtenu contre lui un appui extérieur, en traitant avec l'empereur Henri II.

Henri II, qui avait succédé en 1002 au petit-fils d'Otton le Grand et d'Adélaïde, était fils de Henri le Querelleur, duc de Bavière et de Gisèle, sœur aînée du roi de Bourgogne. Comme en 1016, Rodolphe III, déjà marié pour la seconde fois, n'avait point encore eu d'enfants, on prévoyait déjà que son héritage passerait à l'un de ses neveux. Henri II songea à se l'assurer. Dans une entrevue que Rodolphe III eut avec lui à Strasbourg, l'an 1016, à laquelle assistaient, disent les

[1] Les droits de comte furent donnés par Rodolphe III : 1° A l'évêque de Sion sur tout le comté du Valais, en 999. 2° A l'évêque d'Aoste, ainsi que cela résulte d'une charte de 1032 prouvant qu'à ce moment la justice est rendue au nom de l'évêque par un vidome. 3° A l'archevêque de Maurienne (Besson, Mém.). 4° A l'archevêque d'Embrun (v. Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, 14, et Chorier, I, 321). 5° A l'évêque de Lausanne sur le comté de Vaud, en 1011. C'est mal à propos que l'on a contesté la réalité de cette concession. 6° A l'archevêque de Vienne, qui reçut, en outre, pour son église des donations considérables. 7° A l'évêque de Grenoble, ainsi que cela résulte d'une charte de 1030 (v. Mon, Hist. patriæ de Turin, I, 490). 8° Ce qui fut fait pour les évêques et archevêques ci-dessus mentionnés, le fut aussi, selon Chorier, p. 823, pour les évêques de Gap, Valence, Die et Saint-Paul-trois-châteaux. 9° L'immunité des évêques de Genève, allégnée avec énergie par eux dans les siècles suivants, n'est attestée par aucun document. Il semblerait vraisemblable, d'après ce qui précède, qu'elle ait existé aussi, du moins sur la ville et sa banlieue; car l'évêque Hugues, parent du roi, puisqu'il était neveu de l'impératrice Adélaïde, joue un rôle important sous le règne de Rodolphe III. Cependant, il est certain que, dans le diocèse entier, l'évêque n'exerça pas les droits de comte. 10° Quant à l'évêque de Bellay, dont Frédéric I confirma les priviléges et immunités en 1175, on ne sait pas non plus exactement s'il tenait ses priviléges du dernier des rois transjurains.

chroniqueurs, la reine Hermengarde et les deux fils qu'elle avait eus de son premier mari, Rodolphe III promit l'expectative de la succession du royaume de Bourgogne au fils de Gisèle; celui-ci s'engagea, en revanche, à maintenir l'autorité de son oncle, et à la rétablir là où elle avait été enfreinte [1].

A la nouvelle des arrangements pris à Strasbourg Otton-Guillaume, contre qui ils étaient dirigés, fut saisi de crainte. Par des promesses de soumission il chercha aussitôt à en prévenir les effets et parvint, tout au moins, à les ajourner. Mais, ainsi que Rodolphe III s'en aperçut bientôt, la fidélité que les comtes bourguignons avaient promise, afin de le détourner de ses projets, n'était qu'un leurre. C'est pourquoi, en 1018, le roi de Bourgogne envoya des députés à la diète de Mayence, pour renouveler à l'Empereur ses promesses et ses demandes de secours. Un nouveau traité fut conclu, tout à fait sur les mêmes bases que le précédent.

Quelques écrivains ont attribué à l'influence de la reine Hermengarde le parti que prit Rodolphe III, de recourir à l'assistance de l'empereur son parent, lorsqu'il vit que, par lui-même, il ne parviendrait pas à faire rentrer Otton-Guillaume dans le devoir. M. de Gingins [2] pense que ce projet lui fut inspiré par son frère Burcard, qui désirait faire échoir la succession du royaume à un fils de Gisèle. Il n'était guère besoin de chercher une explication en dehors des faits mêmes qui imposèrent au roi la conduite qu'il devait tenir. Les révoltes des sujets de Rodolphe III n'eurent pas non plus pour motif le choix qu'il fit de son successeur, ainsi qu'on l'a prétendu; elles

[1] V. Diethmar, Chron Pertz, V, 845. Ann. d'Einsiedeln, Pertz. V, 144. Alpertus, de diversitate temp. Pertz, VI, 716. L'annaliste saxon, Pertz, VIII. 669. Sigebert de Gembloux, Pertz, VIII, 355.

[2] Les trois Burcard. M. S. R. t. XX. J'ai combattu plus haut l'opinion de l'auteur qui fait de Burcard un enfant naturel de Conrad et d'Adélaïde, tandis que Gisèle serait la fille légitime de ces mêmes parents.

avaient commencé vingt ans avant le traité de succession conclu à Strasbourg.

Henri II réunit une armée et s'avança jusque vers les rives du Rhône. Il ne put pénétrer plus avant que Genève et revint à Zurich, où il séjourna quelque temps [1].

Au retour de cette expédition, Thierry, duc de Haute-Lorraine, qui commandait l'arrière-garde, fut attaqué avec tant de vigueur par les seigneurs bourguignons, qu'il n'échappa qu'avec peine et risqua d'être fait prisonnier. Henri rentra pour l'hiver en Allemagne ; la guerre fut continuée néanmoins. On a dit que Rodolphe III avait dû se réfugier, à la suite de cette campagne, dans les Etats de l'Empereur ; ceci est une erreur, la présence du roi de Bourgogne n'est mentionnée dans aucun des lieux où passa l'Empereur [2]. L'Helvétie bourguignonne paraît avoir été assez agitée durant la période de 1015 à 1020 ; elle n'échappa point cependant à l'autorité du roi. En 1019, Henri évêque de Lausanne et comte de Vaud fut assassiné à Lausanne, probablement par des sectateurs du parti opposé au roi ; mais puisque Henri fut remplacé aussitôt [3] par Hugues, que l'on croit l'un des fils de la reine Hermengarde, cela nous prouve bien que le roi avait conservé l'avantage dans la Transjurane, sauf à Genève, où le parti d'Otton-Guillaume dominait.

L'année 1020, tandis que Henri II était occupé à une expédition contre Baudoin le Barbu, comte de Flandre, et s'emparait de la ville de Gand, une armée allemande sous la direction de Werner, évêque de Strasbourg, parvint enfin à remettre dans l'ordre les sujets du roi de Bourgogne. L'évê-

[1] Ann. d'Einsiedeln. Pertz, V, 144.

[2] Henri II était le 16 septembre à Zurich, le 15 décembre à Mulhouse, et il passa Noël à Paderborn. Bœhmer regesta. Henr. II, 61. L'empereur passa le mois d'octobre à Bâle, où il put assister à la consécration de la cathédrale terminée par les soins de l'évêque Adalbéron.

[3] « Statim post » dit la Chron. du Cartulaire de Lausanne, p. 96.

que Werner, fils de Lanzelin d'Altembourg et frère de Ratbod, comte de Sundgau, fondateur du château de Habsbourg, était un des conseillers les plus écoutés de l'empereur, à l'élection duquel il n'avait pas peu contribué [1].

Lui, et l'évêque Aldabéron de Bâle, paraissent avoir eu la main dans tous les arrangements pris entre le roi et son neveu. Otton-Guillaume, encouragé par de précédents succès, s'était mis en mesure d'opposer aux impériaux une vigoureuse défense.

Les deux armées se rencontrèrent, à ce que rapporte d'Elbène, sur la rive droite du lac Léman à quelques lieues en avant de Genève [2]. Otton-Guillaume fut vaincu et se retira derrière les murs de Genève, où il commença à traiter. Dès ce moment l'autorité royale fut rétablie, en apparence du moins, dans tout le royaume. Otton-Guillaume dut céder quelques places confinant à l'Alsace pour acheter la paix [3].

Si d'Elbène citait ses sources, les détails qu'il donne sur cette guerre entre Otton-Guillaume et l'évêque Werner prendraient un fort grand intérêt; malheureusement il ne l'a pas fait et nous ne savons pas du tout quel degré de confiance on peut accorder à cette relation. Les chroniqueurs contemporains sont très-brefs, suivant leur habitude [4], ils mentionnent

[1] C'est ce qui lui avait attiré en 1002 l'inimitié et les hostilités directes de Hermann II, duc de Souabe, et de Conrad de Worms.

[2] Près de Commugny, à deux lieues et demie de Genève, est une localité où l'on trouve encore des armures anciennes et des vestiges de combat. On la nommait autrefois le Champ de la bataille. Serait-ce l'emplacement du combat de l'année 1020?

[3] C'étaient ces places qui, au dire d'une chronique, auraient été cédées à l'empereur par Rodolphe III, dans l'entrevue de Strasbourg, quatre ans auparavant. V. Bibl. sébusienne. Cent. II, ch. 30.

[4] V. Hermann de Reichenau ad ann. 1020. Pertz, VII, 119. L'ann. saxon. ad ann. 1019. Aventin. Chron. bavaroise.

D'Elbène (Hist. transj.) rapporte qu'au moment où l'évêque Werner s'avança sur Genève, le comte Guillaume était occupé à une expédition en Italie. Les seigneurs de son parti voulurent traiter en attendant son arrivée,

une victoire de l'évêque Werner et de ses troupes allémaniques (cum suevorum copiis) sur les Bourguignons, sans entrer dans aucuns détails.

En 1020, l'évêque Werner de Strasbourg se trouvait à la tête des forces du duché de Souabe en remplacement de l'archevêque Poppo de Trèves, frère d'Ernest de Babenberg. Lorsque le premier mari de Gisèle fut tué à la chasse en 1015, Henri II laissa le duché de Souabe à son fils aîné, Ernest II, et l'administration à sa cousine, mais quand Gisèle eut épousé, l'année suivante, le comte Conrad de Franconie contre la volonté de l'Empereur, celui-ci la priva aussitôt de l'administration du duché de son fils, pour la confier à Poppo, oncle paternel de l'enfant qui devait plus tard avoir une fin si tragique.

Parmi les seigneurs qui accompagnèrent et aidèrent l'évêque de Strasbourg dans cette guerre de Bourgogne, d'Elbène nomme, avec beaucoup de vraisemblance, Radbot son frère, qui dans ce temps exerçait les fonctions de comte de Sundgau. Il est dans l'ordre des choses que le chef du comté du Nordgau, dont Strasbourg fait partie, fût aussi de l'expédition.

mais Werner exigea qu'on reconnût préliminairement les traités passés entre Rodolphe III et l'empereur. Les choses en étaient là quand Guillaume survint et attaqua soudainement ses adversaires. Ceux-ci, supérieurs en nombre, culbutèrent la cavalerie bourguignonne, dont le chef fut tué dans le choc; alors l'infanterie prit aussi la fuite. Guillaume se renferma dans Genève, les conférences furent reprises, et les traités conclus avec Henri II furent définitivement reconnus.

Bien qu'aucun autre historien n'en parle, une tentative du petit-fils de Bérenger II pour rentrer dans ses possessions au midi des Alpes, n'aurait rien que de fort probable. Ce détail donne donc un certain poids au récit de d'Elbène, car cet historien, ignorant la véritable origine d'Otton Guillaume, ne pouvait deviner les raisons pour lesquelles ce seigneur aurait eu en Italie des prétentions à soutenir. S'il se découvrait un jour qu'une partie des sources où d'Elbène a puisé étaient authentiques, cela donnerait à son ouvrage un crédit que la critique moderne lui a refusé jusqu'ici.

Or, nous avons vu qu'en 1020 ce comte était Eberhard III [1].

Telle serait la cause qui amena l'époux de Berthe de Worms, sur les rives du Léman et du Rhône.

Les chroniqueurs ne nous disent pas quelles mesures furent prises par Rodolphe III et ses alliés après la défaite du comte de Bourgogne, chef des rebelles ; mais en examinant quelle était la situation politique du royaume en ce moment, on pourrait presque les deviner.

Rodolphe était demeuré le maître, soit dans la partie de l'Helvétie allémanique qui lui appartenait [2], soit dans les comtés romands de Vaud et du Valais.

Burcard II, frère du roi et archevêque de Lyon gouvernait d'une main ferme la province du Lyonnais. Un autre Burcard qui pourrait avoir été un rejeton de la famille des Bosonides, occupait le siége métropolitain de Vienne et gouvernait le Dauphiné [3], d'un autre côté, Otton Guillaume était maître absolu dans le comté de Bourgogne. La destitution de Lambert de Grandson, remplacé comme comte de Vaud par l'évêque Henri, montre que ce seigneur était du même parti ; la possession de Genève par le chef des révoltés, en 1020, semble indiquer aussi que le comte de Genève était au nombre des adversaires de Rodolphe III. Si, comme nous le croyons, Manassès fut le premier époux de la reine Hermengarde, il était mort depuis dix ans à cette époque, et le comté de Genève devait être entre les mains de son neveu Rotbert. Quoi qu'il en soit, la possession de Genève assurait ou empêchait, selon le parti qui l'avait obtenue, la jonction entre les diverses portions du royaume. Otton-Guillaume maître de Genève réduisait Rodolphe à l'Helvétie bourguignonne ; le roi maître

[1] On cite parmi les seigneurs qui étaient avec Werner ses deux frères Ratbod et Lanzelin, le comte Welf et Ulric le Riche, comte de Rore.

[2] Le pays situé entre l'Aar et la Reuss, nommé un peu plus tard le comté de Petite-Bourgogne.

[3] V. le mémoire suivant.

de Genève, pouvait étendre son autorité sur tout son royaume, sauf le comté de Haute-Bourgogne, où la révolte était partout. On conçoit, maintenant, quelle importance Rodolphe III et ses alliés durent mettre à s'assurer la possession d'une place qui, en ce moment, était la clef de toute la monarchie ; et le soin que l'on dût prendre de laisser cette position entre les mains d'un chef militaire sur la fidélité duquel on pût absolument compter.

Le comte de Nordgau était par sa position officielle un des principaux chefs militaires de l'armée allémanique, par son mariage avec la nièce du roi, l'homme en lequel les royalistes bourguignons et les chefs impériaux pouvaient également mettre leur confiance; son âge, sa bravoure, sa capacité militaire, étaient aussi à la hauteur de la mission importante qui lui fut confiée. « Strennosissimus ac elegantissimus miles. » Telles sont les expressions dont se sert pour le dépeindre l'historien du pape St. Léon.

Une circonstance, mentionnée dans les chartes d'Alsace, viendra appuyer nos conjectures touchant la mission confiée au comte Eberhard d'Eggisheim. Je veux parler de cette ancienne inscription placée au dos de la bulle de 1050, dans laquelle le pape Léon expose les origines du couvent fondé par son aïeul et par son bisaïeul. On lit, en effet, dans cette notice que la comtesse Berthe, veuve d'Eberhard, a donné à la cathédrale de Strasbourg des biens et des dîmes qui avaient appartenu à l'abbaye de St-Ciriaque d'Altdorf. « instigante Wernero episcopo, » n'est-ce pas là la preuve des relations amicales qui avaient existé entre ce Werner, le chef de l'expédition de Bourgogne en 1020, et le comte du Nordgau ; relations qui auraient persisté après la mort prématurée du mari de Berthe de Worms.

Ainsi, en recueillant avec un peu de soin, soit les indices concernant la position du royaume de Bourgogne de 1020 à 1026, soit ceux qui concernent les personnages même qui ont

été mêlé aux événements de cette période, on arrive à voir clairement, pourquoi un prince d'Alsace vint s'établir à Genève, y eut un commandement militaire, et y avait laissé, en 1026, sa veuve, la comtesse Berthe, et son enfant, notre comte Gérold.

Quelles furent les circonstances, quelle fut la cause, quel fut le lieu, quelle est la date précise de la mort du père de Gérold? Nos renseignements ne fournissent presque rien sur ce sujet.

Il se peut qu'il soit mort en Alsace, puisqu'il est enterré dans l'église d'Altdorf; mais il est possible aussi que son corps ait été apporté des bords du Léman dans le lieu de sépulture habituel de la famille d'Eggisheim. La seule chose que l'on puisse affirmer avec un peu de certitude, c'est qu'Eberhard doit être mort entre 1020 et 1026. Avant 1020, il n'a pu venir à Genève, et en 1026, lorsque son cousin Bruno revenait d'Italie, il ne s'y trouvait déjà plus. Ajoutons que depuis 1026 il n'était certainement plus comte de Nordgau; or, il n'y a pas de raison pour penser qu'il ait cessé de son vivant de remplir cet office.

D'après l'âge de sa mère, nous pouvons calculer qu'au décès d'Eberhard III; Gérold était encore enfant. Rodolphe III, son grand-oncle, qui était sans postérité, lui assura peut-être le comté de Genève, afin de retenir sa nièce auprès de lui. Il n'y a rien d'inadmissible non plus dans l'idée qu'il ait été fiancé fort jeune avec une fille du comte précédent. Toutefois, cette supposition ne paraît nullement nécessaire; l'existence même de Gisèle, fille prétendue du comte Rotbert, pourrait être révoquée en doute, car elle n'a pas été jusqu'ici attestée diplomatiquement [1].

En obtenant un comté en Bourgogne, le fils d'Eberhard

[1] M. de Gingins a emprunté l'existence de cette Gisèle aux anciennes généalogies qui sont en général parement hypothétiques. Les auteurs du Régeste genevois la mentionnent seulement comme supposition.

perdit, du reste, ou céda ses droits au comté de Nordgau, que son père avait possédé. Celui-ci passa, comme nous l'avons vu, à Hugo III, père de St. Léon, chef de la branche cadette des comtes d'Eggisheim.

L'an 1024, l'empereur Henri II était mort sans laisser d'enfants [1]. Les conventions conclues en 1016 et 1018, entre Rodolphe III et son neveu au sujet de l'expectative de la succession du royaume de Bourgogne, tombaient par ce seul fait. C'est du moins ce que l'on pensa en Bourgogne; aussi Eudes de Champagne, fils de Berthe, une des sœurs du roi, fût-il envisagé dès ce moment, dans l'opinion commune, comme l'héritier présomptif. Le nouvel empereur, Conrad le Salique, second mari de Gisèle de Souabe, n'était toutefois nullement disposé à considérer la chose du même point de vue.

On a dit que les droits du fils de Berthe étaient préférables à ceux de Gisèle, parce que Berthe était l'aînée des filles que Conrad avait eu de son second lit. Je crois que c'est là une erreur; Gerberge doit avoir été l'aînée des enfants de la reine Mathilde.

En admettant que le droit d'aînesse fut plus ou moins reconnu en Bourgogne, à l'époque dont il s'agit, ce que je ne pense pas, il y avait une raison plus décisive qui écartait les prétentions de l'époux de Gisèle; Gisèle avait des enfants de son premier mari; par conséquent, si la couronne de Rodolphe III devait revenir aux enfants de sa sœur Gerberge, c'était le duc Ernest de Souabe, l'aîné des fils de Gisèle qui y avait les droits les plus réels.

Conrad le Salique comprenait bien cela; c'est pourquoi il fit valoir d'abord, non ses droits personnels, mais les droits de l'empire. C'est à l'empire, disait-il, que Rodolphe III a promis de réunir son royaume un jour en récompense des ser-

[1] Henri II mourut en Saxe, à l'âge de 52 ans; il en avait régné 23. C'est le seul empereur d'Allemagne que l'Église ait canonisé.

vices que l'empereur allait lui rendre. Aussitôt après son avénement Conrad le Salique songea aux moyens de faire renouveler en sa faveur, par Rodolphe III, le traité que ce prince avait conclu avec Henri II, son prédécesseur.

Tel n'était pas, assurément, le sens des traités conclus en 1016 et 1018, mais Rodolphe III, toujours aux prises avec des vassaux rebelles, avait besoin de l'empereur et ne pouvait pas se brouiller avec lui. Le choix d'un souverain était ordinairement une crise pour le royaume d'Allemagne. Après s'être assuré de son propre royaume et avoir obtenu le serment de fidélité des provinces qui le composaient, le premier soin de Conrad dut être de rétablir en Italie l'autorité impériale que la mort de Henri II avait fortement ébranlée. Déjà la noblesse laïque de ce pays, irritée de la faveur que les empereurs accordaient aux évêques, cherchait à l'étranger un compétiteur qu'on pût opposer au redoutable Salien. Robert II, roi de France, déclina l'offre des Italiens. A son refus leurs députés s'adressèrent à Guillaume V, duc d'Aquitaine, qui, par son mariage avec une fille d'Otton Guillaume, pouvait invoquer en sa faveur les droits, dès longtemps périmés, de la maison d'Yvrée. Guillaume V se rendit en Italie, mais, voyant que les évêques étaient maîtres de toutes les cités, sauf Pavie, le duc d'Aquitaine jugea convenable de revenir tranquillement chez lui.

Conrad II vint en Italie en 1026, il fut reçu à Milan par l'archevêque Héribert, puis se rendit à Rome afin de s'y faire couronner empereur par le pape Jean XIX. Ce couronnement eut lieu seulement en 1027. Rodolphe III, roi de Bourgogne, et Canut le Grand, roi d'Angleterre et de Danemark, assistaient en personne à la cérémonie [1].

Bien que les historiens ne l'aient pas dit, on ne saurait

[1] A cette occasion, Rodolphe III accorda à Canut que ses sujets seraient exemptés des péages que l'on payait au passage des Alpes. Labbe, Conciles IX, 861.

douter que déjà durant le séjour de leur oncle à Rome, Conrad et Gisèle ne se soient concertés avec lui, au sujet de sa succession.

Ce qui le prouve, c'est la conduite d'Ernest de Souabe, qui, ayant quitté Rome avant son beau-père, sous le couvert d'une mission officielle, profita aussitôt de l'absence de celui-ci pour organiser une conspiration ; ce qui le prouve mieux encore, c'est la conduite tenue dans cette conjoncture par le fils de Mathilde, Conrad le jeune, qui jusqu'alors s'était montré si dévoué à son cousin.

Ernest de Souabe entra en Alsace avec une armée à laquelle Werner de Strasbourg et Hugo d'Eggisheim [1], comte de Nordgau, ne se trouvaient point en mesure de résister ; les châteaux de ce dernier furent pris et dévastés, puis Ernest pénétra dans la Transjurane, dont il espérait attirer à lui les habitants [2].

Après avoir vainement essayé de s'emparer de la ville de Soleure, il vint établir son camp dans une île de l'Aar ; probablement sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui Arberg. Rodolphe III était déjà de retour dans ses Etats, il réussit, non sans peine, à faire quitter la Bourgogne à son petit-neveu. Ernest se porta alors dans le Zuricgau, qui faisait partie de son duché et dont le seigneur le plus puissant, Werner de Kybourg, était son plus intime ami, même, à ce que l'on croyait, l'instigateur de sa téméraire entreprise [3]. Le comte Welf, très-influent dans la Bavière méridionale et le Tyrol, avait aussi embrassé le parti du jeune duc. A ces nouvelles, aussi affligeantes qu'inattendues, Conrad s'empressa de re-

[1] Hugo II, mari d'Hadwige de Dagsbourg ; on se rappelle qu'il était frère utérin d'Adélaïde de Metz, mère de l'empereur.

[2] Wippo an 1119. Deinde magno exercitu juvenum collecto Burgundiam invasit et ultra castrum Solodurum quandam insulam aggere ac vallo formare cæpit.. sed Rudolphus, veritus hostem imperatoris accipere, ab incepto illum prohibuit.

[3] Ernest est accusé par les chroniqueurs d'avoir dévasté à son passage les riches couvents de Saint-Gall et de Reichenau.

venir en Allemagne. La Souabe, dans cette circonstance, ne soutint point son duc, ni la Bavière le comte Welf.

L'empereur les cita à comparaître par-devant lui, à Ulm; ils s'y rendirent et implorèrent leur pardon. Ernest fut privé de l'administration du duché de Souabe et relégué quelque temps dans le fort de Gibichenstein. Le comte Welf fut privé de ses fiefs impériaux. La seule résistance durable que l'empereur rencontra fut celle de Werner de Kybourg. On l'assiégea pendant trois mois dans son château et lorsqu'on s'empara du château, il s'en était échappé.

Après avoir pacifié la Souabe et la Bavière, Conrad II se rendit en Franconie et en Lorraine pour demander raison au duc Conrad et à son beau-père, le duc Frédéric, de leur attitude pendant la révolte d'Ernest. Frédéric se tira d'affaire par une prompte soumission. Conrad le Jeune, moins prudent, essaya de se défendre. Il fut privé de ses fiefs et mis en état d'arrestation; mais sa disgrâce ne fut pas de longue durée.

A son retour de Lorraine, Conrad le Salique eut, avec Rodolphe III, une entrevue à Bâle, dans laquelle, selon les chroniqueurs, le contrat d'expectative pour la succession du royaume de Bourgogne aurait été conclu. Les faits qui précèdent montrent cependant que des négociations antérieures avaient eu lieu à ce sujet.

Touchant la conférence de Bâle, Wippo nous apprend que Rodolphe III et Conrad eurent assez de peine à se mettre d'accord. Gisèle, dit cet historien, proposa à son oncle un arrangement que l'on finit par accepter. Les bases du traité de 1027 ne nous sont pas exactement connues; mais en ayant égard, soit aux antécédents, soit aux choses qui survinrent ensuite, on parvient à s'en rendre compte.

Le roi de Bourgogne voulait bien se donner un héritier capable de maintenir, de son vivant et après lui, la paix dans son royaume; mais il devait répugner à une absorption de la Bour-

gogne dans le royaume d'Allemagne. Conrad, de son côté, n'avait mis en avant les droits que l'empire aurait acquis sur la Bourgogne en raison de sacrifices antérieurs, que pour écarter les prétentions des fils de Gisèle, vis-à-vis desquelles ses droits personnels à la couronne de Bourgogne étaient décidément insoutenables. Pour mettre d'accord les intentions de son oncle et l'ambition de son mari, quelle pouvait être la proposition de Gisèle? On le devine aisément : elle proposa à son oncle de transmettre les droits qu'elle avait personnellement, comme fille de Gerberge, au fils qu'elle avait eu de son second mari. Par cet arrangement, les prétentions d'Ernest, son aîné, étaient sacrifiées, mais, au fait, Ernest n'avait pas de droits positifs. Aucune loi constitutive de l'Etat ne donnait la succession du royaume à l'un des petits-neveux de Rodolphe plutôt qu'aux autres. Le roi pouvait disposer de son héritage comme bon lui semblait, sauf à faire accepter par les Etats de Bourgogne les dispositions qu'il prendrait.

Quant à l'empereur, son but était atteint, mieux encore qu'il ne l'eût été par la simple annexion de la Bourgogne à l'Allemagne. En effet, le principe de l'hérédité de la couronne était mieux établi en Bourgogne qu'il ne l'était en Allemagne. Conrad II visait à l'introduire en Allemagne; mais en Bourgogne il le trouvait tout établi. En assurant la couronne de Bourgogne à son fils, l'empereur l'assurait en quelque sorte à sa postérité, et préparait les voies à l'hérédité de la couronne en Allemagne. Lui seul gouvernerait d'ailleurs, en tant que tuteur naturel de son fils Henri, qui n'avait encore que dix ans. Les deux royaumes restèrent ainsi distincts ; leur union était de celles que l'on a coutume d'appeler, entre Etats indépendants, *union personnelle;* cela convenait sûrement beaucoup mieux aux peuples de Bourgogne, que leur langue, leur race, leurs usages, séparaient profondément des Allemands.

Malgré le langage ambigu des chroniques contemporaines, tout porte donc à croire que l'arrangement de Bâle ne fit que

consacrer ce qui, plus tard, eut lieu en effet, au dire des écrivains bourguignons. L'expectative de la succession de Rodolphe fut assurée à Henri, fils de Gisèle, et non point à Conrad. L'indépendance future du royaume de Bourgogne, en tant qu'Etat distinct, fut garantie.

Lorsque, plus tard, le premier des Hohenstauffen, Conrad III, revendiqua les droits de l'empire sur le royaume de Bourgogne, il reproduisit l'argumentation employée dans le temps par le premier des Saliens et la fit triompher. Mais alors, un siècle tout entier avait consacré la réunion du royaume de Bourgogne à l'empire ; on s'était habitué à considérer les trois royaumes d'Allemagne, d'Italie et de Bourgogne, comme constituant à eux trois l'unité politique de l'empire romain. Un démembrement de cette unité, résultant de l'extinction de la dynastie salienne, ne pouvait pas changer cet état de choses sans modifier et ébranler fortement des rapports établis. Dans ces circonstances, les jurisconsultes impériaux, cherchant dans les antécédents historiques, la justification d'une politique actuellement nécessaire, donnèrent à la thèse momentanément soutenue par Conrad II plus d'importance et de sérieux qu'elle n'en avait eu dans la réalité ; ils nièrent l'union personnelle des royaumes au profit de l'incorporation à l'empire ; ils présentèrent Conrad II comme le successeur immédiat de Rodolphe III, tandis que le véritable successeur du dernier roi transjurain, au point de vue du droit, fut Henri III, au nom duquel seulement a régné son père Conrad II.

Le procès du XII^e^ siècle obscurcit pour nous l'issue de celui qui s'est débattu entre la Bourgogne et l'empire, juste cent ans auparavant ; dans celui-ci, ceux qui soutiennent que le royaume de Bourgogne fut assuré par Rodolphe III, non à Conrad lui-même, mais à son fils, sont plus près de la vérité.

Conrad le Salique désirait pardonner, au fils aîné de Gisèle, une révolte à laquelle il sentait bien qu'Ernest avait été poussé par des motifs tout au moins excusables. Au bout d'un an de

captivité, le duc de Souabe fut rendu à la liberté ; Conrad lui offrit l'administration du duché de Bavière, il alla plus loin encore, il promit de lui rendre le duché de Souabe, à la seule condition que le jeune duc n'userait pas de l'autorité qu'on lui confierait pour protéger Werner de Kybourg, à l'influence duquel on attribuait les erreurs dans lesquelles il était tombé.

Ernest aima mieux rester ami fidèle dans l'adversité, que de reprendre son rang et ses dignités en se montrant fils et sujet obéissant. Conrad laissa alors éclater toute la sévérité de son caractère ; Gisèle, elle-même, renonça, cette fois, à défendre son malheureux fils.

L'entrevue dans laquelle Ernest de Souabe refusa définitivement la réconciliation qui lui était offerte eut lieu à Ulm en 1030. Ausitôt après, Hermann, frère d'Ernest, fut investi du duché de Souabe, Ernest et Werner furent mis solennellement au ban de l'empire ; au ban séculier, les Evêques réunis autour de l'Empereur ajoutèrent l'excommunication.

Ernest et son ami s'enfuirent d'abord auprès du comte de Champagne ; ils espéraient que leur parent ferait cause commune avec eux afin d'empêcher le succès des plans que Conrad avait formé pour s'emparer de la Bourgogne ; leur attente fut déçue. Eudes voulait bien faire valoir ses droits éventuels sur le royaume de son oncle, mais il n'était pas disposé à reconnaître les droits égaux du petit-fils de sa tante Gerberge ; or, en s'associant à la cause d'Ernest, il s'engageait évidemment à compter avec celui-ci. Ernest revint alors dans son duché ; mais vainement chercha-t-il à ranimer la fidélité de ses vassaux allémaniques, personne ne voulut embrasser sa cause contre un prince dont on connaissait de longue date l'énergie et l'habileté.

Pressé de toutes parts par les troupes envoyées contre lui, Ernest se renferma avec ses compagnons dans le château bâti sur un roc escarpé qui porte le nom de Falkenstein. Warmann, évêque de Constance, qui administrait le duché de

Souabe depuis la déposition d'Ernest, et Mangold, comte de Nellembourg, vinrent l'y assiéger. Ernest et ses compagnons sortirent alors de leur retraite pour se jeter dans la plaine qui s'étend entre le Haut-Danube et le Necker [1]. Avec des forces inférieures, mais animés par le courage du désespoir, les rebelles se jetèrent sur l'armée impériale. Le combat dura une journée entière, des deux côtés on fit preuve d'un acharnement incroyable; tous les chefs demeurèrent sur le champ de bataille, Mangold d'une part, Ernest et Werner de l'autre. Ainsi, déjà avant le décès de Rodolphe III, l'un des trois principaux prétendants à sa succession avait disparu de la scène. La tragique destinée du jeune Ernest fit une très-vive impression, que la tradition poétique a perpétué [2].

Hermann II, instruit par l'exemple de son frère, n'éleva aucune prétention à la couronne de Bourgogne. Fidèle à la fortune de l'empereur, son beau-père, il se distingua durant les guerres d'Italie, épousa en première noces Adélaïde, marquise de Piémont, et conserva son duché de Souabe pendant toute sa vie. Il mourut jeune, en 1037, sa veuve épousa dans la suite Odon, fils du comte Humbert aux Blanches mains.

Les années qui suivent la révolte et la mort d'Ernest sont les moins agitées de tout le règne de Rodolphe III. Au moins

[1] Le Schwabische-baar où se trouvent les villes de Tuttlingen, Hechingen et Rothwyl.

[2] La tradition a mélangé les aventures d'Ernest avec l'histoire non moins tragique de ce Ludolphe, fils aîné d'Otton le Grand, qui avait été duc de Souabe également et dont la révolte ébranla un moment l'empire tout entier. Après avoir fait de ces deux illustres rebelles un seul et même personnage, par un de ces anachronismes si fréquents dans les poëmes du moyen âge, la tradition place Ernest et Conrad à l'époque des croisades. Ainsi arrangée, l'histoire d'Ernest de Souabe est demeurée jusqu'à maintenant l'une des plus populaires au sein de sa nation. Sa jeunesse, son infortune, son dévouement à l'amitié purent excuser et presque faire oublier ses torts graves, auprès de la postérité, et lui acquirent des sympathies bien plus vives qu'il n'en avait éveillé au sein de ses contemporains.

ses derniers jours furent-ils protégés par la puissance et la fortune de Conrad.

Rodolphe III mourut le 6 septembre 1032. Sentant approcher sa fin, il envoya à l'empereur un de ses vassaux nommé Seliger, pour lui remettre, avec un testament en faveur de son petit-neveu, les insignes de la royauté ; symbole matériel auquel, à cette époque, on attachait une grande importance [1].

Ce monarque est enseveli dans le chœur de la cathédrale de Lausanne, à côté de l'évêque Hugues. En le qualifiant du nom de roi fainéant, l'histoire ne s'est pas montrée plus juste envers lui qu'à l'égard de ces Mérovingiens qu'elle a flétris pour jamais de la même épithète. Comme ces derniers, Rodolphe III lutta avec persistance contre un courant irrésistible. La force des choses brise l'homme le plus vigoureusement trempé ; Rodolphe III, dont les contemporains [2] ont vanté la douceur et la bénignité, ne fut ni un homme fort ni un guerrier redoutable, mais il n'était dépourvu ni d'habileté ni de constance ; il lutta pendant quarante ans ; et, malgré les efforts d'adversaires dont l'un du moins, Otton-Guillaume, était une individualité puissante, malgré des circonstances éminemment défavorables, il fit, pendant son long règne, respecter son autorité, sinon partout, du moins dans la majeure partie de son royaume. Il ploya quelquefois devant l'orage, mais jamais on ne put le briser, grâce, il est vrai, aux protections puissantes qu'il avait su se procurer auprès des empereurs.

Les écrivains français n'ont jamais pardonné à Rodolphe III d'avoir été la cause de la réunion du royaume de Bourgogne à l'empire.

[1] Ce Seliger passe pour la souche de la maison des seigneurs de Wolhüsen, au canton de Lucerne. Le contenu du testament de Rodolphe III nous est connu par Otton de Friesingen, liv. VI, c. 30 : « Ea tempestate Rodulphus moriens, *Henrico filio regis, nepoti suo*, regnum cum diademate, aliisque insignibus *sub testamento reliquit*. » Ceci est bien fort dans le sens de la thèse soutenue plus haut, touchant l'arrangement provoqué par Gisèle en 1027.

[2] Alpertus. Pertz, VII, 716. « Propter mansuetudinem et innocentiam vitæ. »

Les historiens impériaux ont cherché, avant tout, à mettre en relief la nécessité de l'intervention des empereurs dans les affaires de Bourgogne. De cette façon, les uns et les autres ont présenté le caractère du dernier roi de Bourgogne sous un jour passablement faux[1].

Pour nous, hommes du pays romand, est-il à déplorer que Rodolphe III ait jeté la Bourgogne dans les bras de l'empire? Je ne le puis penser. Hors de lui nous n'aurions trouvé infailliblement que l'anarchie féodale, l'impuissance et la confusion. L'empire, c'était l'ordre, c'était la protection du faible contre l'arrogance des forts, c'était la justice et la liberté relatives, durant la période que l'Europe allait parcourir.

Conrad était aux extrémités septentrionales de l'Allemagne lorsque la nouvelle du décès de Rodolphe III arriva jusqu'à lui. Le comte de Champagne, prêt à tirer parti d'un événe-

[1] Gollut, historien franc-comtois du XVI^e siècle est plus juste que les autres historiens dans l'épitaphe versifiée qu'il avait composée pour ce prince; qu'il me soit permis de la citer ici.

Il ne faut dire *faict néant*
le prince sage et patient
qui est travaillé en sa terre
par débats, traison et guerre.
Si le travail qui le poursuit
son deuil, un regret, un ennuict
ne sont faute de sa malice,
mais de ses gens et de leur vice.
Le ciel permet beaucoup de maux
pour punir subjects et vassaux,
et si n'est pas toujours le prince
cause du mal de la province.
Donnons la gloire à ce roy
d'avoir été pur en sa foy,
d'avoir souffert avec patience
et d'avoir rangé par puissance
l'audace brave et la fureur
de son subject déjà vainqueur.
Et de s'être enfin contenté
d'avoir radouci sa fierté.
Qui fait ainsy, puis se commande,
Qui les forfaicts d'autrui amende,
se montre saige et très prudent
Et n'est point dict un *faict néant*.

ment qu'il prévoyait, s'était mis d'accord avec Raynaud I, fils d'Otton-Guillaume [1]. Il avait également attiré dans ses intérêts l'archevêque de Lyon, Burcard III, et le comte Gérold, qui, fort jeune encore, avait succédé à son père dans le poste important de comte de Genève.

Tandis que Raynaud et Gérold occupaient la Transjurane, Eudes de Champagne marcha d'abord sur Lyon, puis alla assiéger Vienne en Dauphiné, où le vieil archevêque Burcard, comblé, de son vivant, des bienfaits de Rodolphe et d'Hermengarde, essaya vainement d'opposer quelque résistance. La place fut emportée au bout de quelques jours, Eudes se fit couronner roi de Bourgogne dans l'ancienne capitale des Bosonides, qui avait été fréquemment aussi la résidence des rois Rodolphiens [2].

Que Raynaud I ait embrassé la cause du prétendant français, cela n'a rien de surprenant. Le désir de se maintenir dans l'archevêché de Lyon, dont il venait de s'emparer, peut avoir déterminé Burcard III.

La détermination du comte Gérold s'explique beaucoup moins aisément. Alsacien d'origine et parent de l'empereur, il semblerait qu'il eût dû se montrer partisan de Conrad; cependant il s'était trouvé, dès son enfance, dans un milieu exclusivement romand. Mathilde sa grand-mère avait été déjà opposée à Conrad, lorsque son mari et son fils, Frédéric de Lorraine et Conrad le jeune, firent cause commune avec le fils de Gisèle, précisément dans le but d'empêcher l'empereur Conrad d'acquérir la Bourgogne. N'oublions pas non plus que Gérold, comme arrière-petit-fils de Conrad le Pacifique, avait aussi certains droits sur l'héritage de Rodolphe III. Vraisemblablement Eudes flatta Gérold de l'espoir qu'il lui céderait une part dans la succession, et ce

[1] Otton-Guillaume était mort déjà en 1027.

[2] Hugues de Flavigny. Ch. Verd. dans Labbe, I, 185.

fut assez pour déterminer celui-ci à prendre le parti que l'on sait.

Conrad le Salique, de son côté, ne resta pas un instant inactif ; son premier soin fut de traiter avec la cour de France, de crainte que Henri I, qui avait succédé à Robert II, son père, n'embrassât la cause de son puissant vassal [1]. Le jeune roi, qui avait à se plaindre du comte de Champagne, promit sa neutralité. Ce traité fut consolidé par les fiançailles de Henri de France avec Mathilde, sœur de Henri III. Cette jeune princesse étant morte deux ans plus tard, le mariage projeté ne s'effectua point.

Rassuré du côté de la France, Conrad entra dans la Transjurane au cœur de l'hiver 1033. Après avoir occupé Soleure, il assiégea Morat, place très-forte dans ce temps-là. Pendant le siége, les peuples transjurains reconnurent Conrad et son fils Henri dans une diète tenue à Payerne. La rigueur du froid obligea Conrad à se contenter, pour cette fois, de ce premier résultat et à lever le siége. Il revint à Zurich où il trouva Hermengarde et son parent, le comte Humbert aux Blanches mains, ainsi que plusieurs seigneurs de la Basse-Bourgogne. Ils avaient passé par l'Italie, car ils ne pouvaient remonter la vallée du Rhône où dominait le parti opposé.

L'amitié du roi de France permit à l'empereur d'attaquer son adversaire d'une manière plus avantageuse et plus décisive qu'il ne l'aurait fait en poursuivant la guerre de ce côté-ci du Jura. Par la haute Lorraine l'empire touchait à la Champagne. « Si Eudes veut prendre ce qui ne lui appartient pas, dit Conrad, à ses conseillers, je lui prendrai son propre bien. » La Champagne envahie, Eudes se hâta d'y accourir et pour

[1] Le délégué de l'empereur dans cette circonstance fut cet abbé Poppo de Stablo, auquel Sigefroi de Görz s'adressa plus tard pour essayer de détourner Henri III du projet qu'il avait formé d'épouser Agnès de Poitiers ; il était également considéré dans les cours de France et d'Allemagne.

sauver ses propres Etats, promit bien vite de se désister de ses prétentions sur le royaume de Bourgogne.

Cette promesse arrachée par la nécessité était-elle sincère? on en pourrait douter; en tous cas, les seigneurs bourguignons qui s'étaient déclarés contre l'empereur, persistèrent dans leur résistance. Pour la vaincre, Conrad eut l'idée de combiner les opérations de son armée allemande avec celle d'une armée italienne qui passa les Alpes sous la conduite du comte Humbert [1], d'Héribert, archevêque de Milan, et de Boniface, marquis de Toscane. Au printemps 1034 Conrad revint mettre le siége devant Morat, Humbert l'y rallia en passant par le St-Bernard. On se contenta de bloquer Morat, tandis que les deux armées réunies se portaient sur Gérold et ses alliés; ils durent se soumettre. Conrad et son fils Henri I furent proclamés dans l'église de St-Pierre à Genève, le jour de la fête de ce saint, c'est-à-dire le 1er août [2]. Gérold et Burcard III conservèrent d'ailleurs tous leurs offices et dignités.

Morat tenait encore; on lui donna l'assaut, et la vaillante garnison qui avait défendu cette place pendant deux ans contre toutes les forces de l'empire fut faite prisonnière. Les adversaires de Conrad qui tenaient encore la campagne se dispersèrent lorsqu'ils apprirent la chute de Morat. Le comte Raynaud fut soumis à son tour. Conrad rentra en Allemagne emmenant avec lui des otages destinés à lui garantir la fidélité de ses nouveaux sujets.

[1] Wippo. Pertz, XI, 270. « Ex altera parte) archiepiscopus mediolanensis et cæteri Italici. ductu Haperti *comitis de Burgondia* (on croit que sous Rodolphe III Humbert avait été comte du palais de Bourgogne) usque ad Rhodanum fluvium convenerunt. Augustus veniens ad Genevensem civitatem. Geroldum principem regionis illius et archiepiscopum Lugdunensem, atque aliosquam plures subegit. »

[2] *Annales de Saint-Gall.* Pertz, XI, 83.

« Chuonradus iterum Burgundiam cum exercitu intravit, Genevam que pervenit; ibi, vero, ab Heriberto cæterisque Italiæ et Burgundiæ principibus honorificè susceptus, in festivitate sancti Petri ad vincula, coronatus producitur, etc. »

Donizo [1] attribue l'honneur de la prise de Morat au marquis Boniface. Ce n'est pas impossible, mais les détails contenus dans la description que cet écrivain nous a laissée des exploits de son héros, ne sauraient être acceptés sans discernement. Donizo place ces événements sous le règne de Henri III, ce qui prouve qu'il les connaissait fort inexactement. La férocité déployée par Boniface envers la garnison d'une place qui, selon son panégyriste, fut prise après la chute de Morat, n'est malheureusement pas en contradiction avec les mœurs du temps. La place dont les défenseurs furent mutilés par les ordres du cruel Toscan est probablement Neuchâtel [2].

Peu après la soumission définitive du royaume de Bourgogne, vers la fin de 1036, Hugues, évêque de Lausanne, convoqua dans cette cité tout le haut clergé du royaume et fit proclamer solennellement la trêve de Dieu, du haut de la col-

[1] Écrivain italien du XII^e siècle, qui a composé un poëme latin en l'honneur de la comtesse Mathilde (fille de Boniface, marquis de Toscane, et de Béatrix de Lorraine . Le doyen Bridel a donné la traduction de la partie de ce poëme relative au siége de Morat dans le Conservateur suisse, tome VI (seconde édition), p. 244. Bridel suppose un second siége de Morat en 1042; mais l'histoire contredit cette supposition.

[2] « Reversus castrum Murat, cum fortissimis militibus Odonis, munitum obsidens vi cæpit et quos intùs invenerat, captivos duxit. Cæteri fautores Odonis hoc audiens, sub timore Cæsaris fugerunt; quos persecutus Cæsar omnino *exterminavit* de regno, et acceptis de principibus Burgundiæ multis obsidibus, rediit per Alsatiam ad Imperatricem. » Wippo. Pertz, XI, 270.

Le mot *exterminavit*, dans le passage de Wippo cité plus haut, a peut-être quelque rapport avec les cruautés attribuées par Donizo au comte Boniface. Dans le cas où l'histoire du château pris par les Italiens après Morat ne serait pas un pur roman, il y aurait des raisons de penser que ce château était cette tour de Neuchâtel où, un siècle auparavant, la reine Berthe se réfugia pendant les incursions des Sarrasins. En effet, Donizo place ce fait d'armes au retour de Morat. Or Soleure, Payerne, la vallée de la Broie et tous les bords du Léman étaient déjà soumis. Après la prise de Morat, la guerre n'a pu se prolonger que du côté du comté de Bourgogne. De ce côté-là, la première place à occuper était bien la tour de Neuchâtel. D'après Hermann de Reichenau, Conrad prit les châteaux de Morat et de Neuchâtel. Pertz, V, 121.

line de Montrion, en présence d'une grande multitude de peuple [1].

Dans ce temps-là éclata en Italie une violente guerre civile. Les vassaux y formaient une classe nombreuse et belliqueuse, visant à une certaine indépendance vis-à-vis des évêques leurs suzerains et surtout à l'hérédité de leurs fiefs ; ils se liguèrent contre Héribert, archevêque de Milan, qui exerçait dans la Haute-Italie une sorte de vice-royauté. Héribert fut vaincu près de Lodi. Des deux côtés on s'adressa à l'empereur. Ce mouvement populaire était chose nouvelle, qui, par là même, fit une vive sensation dans tout le monde féodal. Jusqu'alors les classes inférieures avaient supporté sans mot dire, l'oppression, souvent fort dure, des classes supérieures ; ou bien, là où elles avaient relevé la tête, une sanglante répression était bientôt intervenue. Maintenant la résistance des vavassaux italiens à leurs suzerains, prenait une consistance tout à fait formidable ; l'Europe avait les yeux fixés avec inquiétude sur le drame nouveau qui se déroulait dans les plaines de la Lombardie.

Conrad le Salique paraît avoir eu, dès l'entrée, un parti arrêté sur la conduite à tenir en cette occurence. Il avait compris que la tendance irrésistible de l'époque était de conquérir l'hérédité des fiefs ; d'autre part, il désirait rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison et ne pouvait espérer d'y parvenir qu'en concédant aux princes l'hérédité qu'il voulait obtenir d'eux pour sa propre couronne. Il voyait bien, d'ailleurs, qu'en donnant des garanties aux vassaux inférieurs, il les rendrait moins dépendants des grands vassaux, plus redoutables à son autorité. Cette politique hardie avait été déjà employée en Allemagne avec succès ; il résolut de l'appliquer à l'Italie.

[1] Tout le haut clergé de Bourgogne se trouva réuni en cette circonstance. Le synode de Lausanne comptait entre autres les archevêques de Vienne, de Besançon et de Tarentaise, un légat de l'archevêque d'Arles, les évêques de Bâle, de Bellay, de Genève, de Maurienne, d'Aoste, de Sion, etc.

« Les Italiens veulent une loi, disait-il, nous verrons à les satisfaire. » Il commença, toutefois, par s'assurer la fidélité de Boniface, le plus puissant seigneur de l'Italie après l'archevêque de Milan, en lui donnant en mariage la jeune et belle Béatrice, fille du duc Frédéric de Lorraine, que Gisèle, sa cousine, avait élevée auprès d'elle depuis la mort de ses parents. Ensuite, durant l'hiver 1036, il vint en Lombardie. Par son arrogance, Héribert l'obligea, dès le début, à se prononcer contre lui. Alors fut rendue la fameuse loi sur l'hérédité des fiefs en Italie. Héribert, enfermé dans la forte et populeuse cité de Milan, résista longtemps à tous les efforts de l'armée impériale. L'été venu, les assiégeants durent quitter les plaines malsaines de la Lombardie ; l'archevêque mit le temps à profit pour chercher de l'appui au dehors ; de concert avec les évêques, il fit offrir la couronne d'Italie à Eudes de Champagne.

Berthe, marquise de Suze, surprit le secret de cette conspiration et en informa l'empereur [1]. Cependant, bercé de l'espoir de conquérir à la fois deux beaux royaumes; car en acquérant l'Italie, la Bourgogne ne pouvait guère lui échapper; Eudes entra subitement en Lorraine et alla assiéger Bar-le-Duc, Le duc Gothelon l'attaqua sous les murs de la ville et remporta une victoire décisive. Eudes y laissa la vie, son armée fut anéantie. Ces choses se passaient en 1037.

L'année suivante, l'empereur étant allé dans le midi de l'Italie, une maladie épidémique se mit dans son armée et y causa de tels ravages, qu'on fut obligé de la ramener en Allemagne, sans avoir pu réduire Milan. De retour, Conrad fit proclamer son fils, Henri III, roi de Bourgogne, dans une diète réunie à Soleure. Les paroles de satisfaction que Wippo met dans la bouche des habitants du pays dans cette circonstance, mon-

[1] Berthe, veuve de Mainfroi, était la mère de la comtesse Adélaïde, alors mariée au duc de Souabe Hermann IV, second fils de l'impératrice Gisèle.

trent quel était le terrain de la politique Bourguignone et quelles furent les espérances des populations. « La paix succédera à la paix, disait-on, si le roi règne avec l'empereur[1]. »

Conrad poussa plus loin encore les ménagements réclamés par les susceptibilités nationales en s'attachant à faire revivre les lois et coutumes particulières de la Bourgogne [2].

Tandis que l'empereur était encore entièrement occupé des soucis de la révolte d'Héribert, l'archevêque de Lyon, Burcard III, fort probablement d'accord avec le comte de Champagne, s'était présenté dans la Transjurane à la tête d'un corps d'armée. Il fut arrêté dans son entreprise par le comte Ulric, fils de ce Seliger qui avait autrefois porté à Conrad le testament de Rodolphe III.

Complétement défait, le turbulent prélat tomba dans les mains du vainqueur, qui l'envoya en Allemagne chargé de fers. Burcard y demeura plusieurs années enfermé dans une forteresse, il ne recouvra sa liberté que sous le règne d'Henri III. Même alors, il ne rentra point dans son archevêché ; on exigea qu'il fît désormais sa demeure dans son abbaye de St-Maurice. Il y vécut encore quelques années, s'acquittant de ses fonctions abbatiales tandis qu'on se disputait violemment à Lyon sur le choix de son successeur [3].

Aucun historien ne mentionne l'attitude du comte de Genève, dans la dernière révolte de Burcard. Cela fait croire qu'il resta fidèle, ou, tout au moins, tranquille, en cette circonstance.

Pourtant Gérold n'était pas réconcilié complétement avec la

[1] « Populo clamanto, quod pax pacem generaret si rex cum Cæsare regnant. » Wippo. Pertz, XI, 273. L'élection du roi par les États de Bourgogne était la reconnaissance de l'indépendance du royaume et du droit que les sujets avaient de confirmer ou d'infirmer la volonté du dernier roi.

[2] « Et diù desuetam atque penè deletam legem, tunc primum Burgundiam prælibare fuerat. » (Ibidem.)

[3] Burcard III mourut en 1046, la même année qu'Odalric, son successeur sur le siége de Lyon ; les trois Burcard. M. D. R. XX, 350.

domination des Saliens dans le royaume de Bourgogne. Nous en verrons la preuve dans l'instant.

Conrad le Salique mourut à Nimègue, où il était venu passer les fêtes de Pâques au printemps 1039. Il avait régné 15 ans en Allemagne et 7 ans en Bourgogne [1].

Henri III recueillit sans difficulté la couronne d'Allemagne qui lui était déjà dévolue du vivant de Conrad. La noblesse bourguignonne lui apporta à Ingelheim les dons de joyeux avénement, Héribert, de Milan, pensant que le moment était propice, s'y rendit aussi et obtint son pardon. Les premières années de ce règne sont employées à des guerres continuelles en Bohême et en Hongrie. Pendant que l'attention du jeune roi était tournée de ce côté, les seigneurs bourguignons cherchaient à empiéter sur les immunités des seigneurs ecclésiastiques; aussi, lorsqu'en 1043, Henri III vint présider un synode à Constance et y proclama la trêve de Dieu, les prélats de Bourgogne le supplièrent-ils de venir chez eux, afin d'y rétablir la paix [2].

Henri III, marié fort jeune avec une fille de Canut le Grand, nommée Cunhilde, était veuf depuis 1038; lorsqu'il eut terminé heureusement ses guerres de Hongrie et de Bohême, il songea à se remarier, son choix se porta sur Agnès, fille de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, dont la mère était sœur de Raynaud, comte de Bourgogne. Aussitôt après le synode de Constance Henri vint à Besançon au-devant de sa fiancée. Il tint dans cette ville un second synode où assistaient 28 évêques et une foule de seigneurs [3].

Dunod se trompe certainement lorsqu'il prétend que Ray-

[1] Gisèle vécut encore jusqu'en 1043.

[2] *Annales de Saint-Gall.* Pertz, I, 85. Wippo, Tetralogus, Pertz, XI, 251. Hepidanus ad. ann. 1048. (Ce chroniqueur place le concile immédiatement avant le mariage de Henri III avec Agnès de Poitiers, donc en 1043.)

[3] Raou. Glaber, V, 1. Chron. de Verd. Hermann de Reichenau. Ad anno 1043.

naud avait refusé de rendre hommage à Henri III lors de son avénement, car cela est contraire, soit au témoignage de Wippo sur l'assemblée de Soleure, où Henri fut couronné roi du vivant de son père [1], soit aux diverses relations que nous possédons sur son séjour à Besançon. Dailleurs, la présence même du roi dans la capitale du comté de Bourgogne montre qu'il n'existait alors entre l'oncle futur et le neveu aucune mésintelligence.

C'est vraisemblablement pendant le séjour même de Henri III à Besançon, que naquit la cause première des démêlés que le comte de Bourgogne eut, peu après, avec son souverain. Le père de Raynaud, Otton-Guillaume, avait fort abaissé l'autorité des archevêques de Besançon et exerçait la souveraineté immédiate dans la cité. Mais il paraît que du séjour qu'y fit Henri en 1043 date une époque de restauration pour l'archevêque et son église. Hugues I, qui occupait le siége archiépiscopal depuis 1031, était un de ceux qui s'étaient prononcés les premiers en faveur de Conrad le Salique [2], ce prélat jouissait, par ce motif, de la confiance du roi, qui le créa archiprêtre de sa cour et archichancelier de Bourgogne. Il est très-probable que les immunités de l'archevêque sur la ville de Besançon datent de ce moment. Elles ne peuvent guère avoir été plus anciennes, car Rodolphe III de son vivant n'exerça aucune autorité effective dans les États d'Otton-Guillaume; elles ne sauraient guère être postérieures, car déjà en 1044, Hugues 1er avait inféodé à Thiébaut de Rougemont la vicomté, qui n'est autre chose que la délégation des droits du comte [3].

[1] Wippo affirme que tous les seigneurs du royaume rendirent leur hommage à Henri dans cette occasion « *cuncti principes regni.* » Si Raynaud, l'un des principaux, avait refusé le sien, Conrad le Salique, alors tout-puissant, n'aurait pas négligé d'obtenir sa soumission par la force.

[2] « Conradus, ut sub ditione sua regni venerunt fautorem se dedit. Charte d'Henri III de 1049, rapportée par Dunod; Hist. de l'Église, I, 42. V. Clerc, Hist. de la Franche-Comté, I, 269.

[3] Raynaud Ier avait exercé lui-même la souveraineté et rendu la justice à

Il est à présumer que les nombreux évêques qui assistaient aux fiançailles de Henri III et d'Agnès de Poitiers, eurent aussi part aux faveurs royales, et qu'Henri, faisant droit aux demandes qu'on lui avait adressées à Constance peu auparavant, confirma aux principaux prélats de la Bourgogne les priviléges que leur avait accordé Rodolphe III.

Fidèle à la politique de son père et de son grand-oncle, Henri III s'appuya sur le haut clergé pour tenir en bride les seigneurs laïques. Des antécédents assez instructifs lui avaient appris à considérer, entre autres, les grands feudataires de son royaume de Bourgogne comme des sujets remuants, indociles et prêts à briser, dès qu'ils le pourraient, un joug que la force leur avait imposé. De Besançon, Agnès et son fiancé se rendirent à Ingelheim sur le Rhin, où les noces furent célébrées avec grande pompe. Quelques prélats avaient bien cherché à empêcher le mariage à cause de la parenté des époux, mais leurs objections ne furent pas écoutées. Le mariage une fois accompli, nul n'en contesta la légitimité [1].

Gothelon, duc de Lorraine, étant mort en 1044, son fils aîné, Godefroi le Barbu, fut investi par Henri III du duché de haute Lorraine et la basse Lorraine fut donnée à Gothelon, son frère. Godefroi avait espéré réunir les deux duchés, comme son père. Déçu dans cet espoir, il se laissa aller à la plus vive irritation. La guerre de Hongrie avait recommencé sur ces entrefaites; tandis qu'Henri y était occupé, Godefroi s'allia avec Raynaud, dont les motifs de mécontentements nous sont connus, et avec le comte de Genève.

Besançon, comme le prouve une charte de Romainmotier sans date, mais qui doit nécessairement se placer entre 1027 et 1043. « Instabat autem festivitas protomartyris Stephani, in qua festivitate Comes Rainaldus justitiam facere consueverat, omni proclamanti ad se. » D'autre part, une bulle de Léon IX de l'an 1049, après avoir rappelé les malheurs de l'Église de Besançon privée de ses droits par l'avidité de laïques puissants, confirme à Hugues Ier les droits régaliens les plus étendus dans sa cité épiscopale. — Cartulaire de Besançon, cité par Clerc, p. 265, note 3.

[1] V. la lettre de l'abbé Sigefroi de Gœrz citée plus haut.

Henri, vainqueur en Hongrie, entra aussitôt en Lorraine, bien qu'on fût au milieu de l'hiver ; Godefroi, qui n'était pas encore prêt, ne put faire aucune résistance. Raynaud et Gérold s'étaient jetés sur les terres de Louis, comte de Montbelliard ; celui-ci les défit complétement sous les murs de sa capitale [1].

Les deux comtes s'empressèrent alors de venir faire leur soumission à Henri III devant les Etats que ce prince tint à Soleure à la fin de Janvier 1045. Quant à Godefroi, le tribunal des princes allemands, auquel il fut déféré, lui ôta son duché et le condamna à une étroite détention dans le château de Gibichenstein [2]. Gérold s'en tira encore cette fois bagues sauves. La rigueur du traitement infligé au duc de Lorraine, l'un des principaux seigneurs du royaume, comparée à l'indulgence dont Raynaud et Gérold ont été l'objet, a de quoi nous surprendre un peu. Le Lorrain était, il est vrai, le chef de la conjuration, mais Raynaud et Gérold avaient pris l'offensive; de plus, ils étaient récidifs dans le crime de rébellion, car ils avaient déjà pris le parti d'Eudes de Champagne contre le père d'Henri, douze ans auparavant. Malgré cela, non-seulement ils conservent leur liberté, non-seulement ils évitent tout châtiment personnel, mais encore ils sont maintenus dans la jouissance de leurs fiefs et de leurs honneurs.

Je ne puis m'expliquer la façon d'agir d'Henri III à l'égard de ces deux seigneurs, que par sa proche parenté avec eux.

Celle qui existait entre Raynaud et Henri vient d'être indiquée. Celle du comte Gérold est justement le sujet du présent écrit [3]. La conduite d'Henri III à l'égard de Gérold serait

[1] Louis de Montbelliard avait épousé Sophie, fille aînée de Mathilde de Bourgogne et de Frédéric, duc de Lorraine ; il était devenu par ce mariage assez proche parent d'Henri III.

[2] Cette prison d'État des Saliens, où Conrad le Jeune avait déjà séjourné quelque temps, était située sur les bords escarpés de la Saale.

[3] Ils seraient issus de germains, étant l'un et l'autre arrière-petits-fils de Conrad le Pacifique.

donc une considération d'un certain poids en faveur de la thèse que nous cherchons à soutenir.

Le Gérold qui fut battu à Montbelliard, est-il pourtant bien le comte de Genève? Cette objection pourra surprendre quelques personnes ; les historiens suisses et allemands n'ont pas élevé de doutes à cet égard. Il n'en est cependant pas de même des auteurs bourguignons, Gollut, et Dunod à son exemple, pensent que l'allié du comte Raynaud en 1045 était un comte de Vienne et d'Auxonne appelé Gérard ou Gérold.

A la vérité Hermann de Reichenau nomme Gérold, tout court, ce qui laisse le champ libre aux suppositions [1] ; mais il est facile de démontrer que celle de Gollut et de Dunod était inadmissible.

Evidemment le comte de Genève, parent de Raynaud [2], et son allié en 1033, se présente tout naturellement à l'esprit. Telle était déjà l'opinion de Duchesne. Mais il y a plus : prouve-t-on l'existence d'un Gérard, comte de Vienne, en 1045? En aucune manière, le Gérard, comte de Vienne et d'Auxonne, que connaît l'histoire était un neveu de Raynaud III, dont l'âge viril tombe un siècle plus tard, et qui mourut seulement en 1184.

L'anachronisme saute aux yeux ; il a donc fallu inventer un autre Gérard de Vienne, l'on en a supposé un qui doit avoir eu pour père un fils de Patton, comte de Vienne, et de Gerberge, veuve d'Adalbert. Cette hypothèse est dépourvue de base; elle repose tout entière sur une erreur grossière de Chorier qui, dans son Histoire du Dauphiné, fait Patton de Vienne, père d'Otton-Guillaume [3]. Or Otton-Guillaume était fils d'Adalbert d'Yvrée, et la veuve d'Adalbert n'épousa point un comte de Vienne, mais bien Henri, duc de Bourgogne, dont elle n'eut aucun enfant.

[1] Pertz, V, 125.

[2] Alberade, grand'mère de Raynaud, était sœur de Mathilde de France, arrière-grand'mère de Gérold.

[3] Duvernois, notes sur Gollut, p. 1842, et Gollut, p. 513.

La guerre de Bourgogne et de Lorraine de l'an 1045 fut le dernier effort sérieux des adversaires de la réunion de la Bourgogne avec l'empire; elle est aussi le dernier acte qu'on mentionne de la part du comte Gérold.

La question des alliances de Gérold n'est pas proprement renfermée dans celle que je me suis proposé de traiter, j'en dirai cependant quelques mots :

Dans son histoire des comtes du Genevois [1], Lévrier assure que Gérold eut pour femme une Gisèle, qui serait mentionnée dans un titre de l'Eglise de Genève ; ce titre n'a été, que nous sachions, ni publié, ni retrouvé; les auteurs du Régeste genevois ne semblent pas l'avoir connu. Partant de l'affirmation de Lévrier, M. de Gingins a pensé que cette Gisèle était une fille du comte Rotbert, qu'il tient pour fils de Conon et petit-fils de Manassès.

Les causes qui ont amené Gérold à Genève nous sont maintenant connues. L'hypothèse de son mariage avec la fille du comte précédent n'est donc nullement nécessaire ; je ne veux pas dire, toutefois, qu'il faille, en conséquence, la laisser tout à fait de côté. Peut-être le titre cité par Lévrier se retrouvera-t-il quelque jour.

Des indications plus positives font de Teutberge une femme du comte Gérold; la seconde, si Gisèle a été la première.

Nous savons, en effet, qu'une Teutberge épousa le baron Louis de Faucigny, dont elle eut Guy, évêque de Genève. Nous savons aussi qu'Aymon, fils et successeur de Gérold, était frère utérin de Guy de Faucigny. La conséquence de cette double donnée est évidemment que Teutberge eut pour mari Gérold et Louis. Dans quel ordre? on l'ignore. Qui était cette Teutberge? on le sait encore moins [2]. Lévrier, suivi en cela par la

[1] T. I, p. 65.

[2] De Gingins, Rectorat, p. 35, et Notice sur Guy de Faucigny, M. D. R. XX, 265, paraît admettre, d'après une ancienne généalogie de la maison de

plupart des historiens, avait supposé l'existence d'un Gérold II, fils et successeur de Gérold Ier, lequel aurait été le mari de Teutberge et le père d'Aymon ; mais cette hyposèse nouvelle est inutile. Né vers 1013, notre Gérold peut fort bien avoir été père d'Aymon qui apparaît comme comte en 1080 ; puisqu'à supposer qu'il fut mort seulement en 1079, il n'aurait pas dépassé l'âge de 76 ans. Quelques-uns pensent que Conon ou Conrad, fils aîné de Gérold, lui succéda en premier lieu et que ce Conon serait fils de Gisèle, dont l'aïeul avait le même nom [1].

Gérold aurait donc eu trois enfants : Conon, fils de Gisèle ; Aymon, fils de Teutberge, et Jeanne qui, selon Guichenon, épousa Amédée II, comte de Maurienne, petit-fils d'Humbert aux Blanches mains.

Bien que les historiens se taisent au sujet de Gérold depuis sa révolte de 1045, il est encore mentionné comme vivant dans une charte de 1061 [2] ; la certitude de son décès commence seulemement à partir de 1080.

Faucigny, que Teutberge était une fille d'un premier lit de l'anti-César Rodolphe de Rheinfelden, créé recteur de Bourgogne par l'impératrice Agnès en 1057. Cela me semble fort douteux : rien n'indique que Rodolphe de Rheinfelden eût été marié déjà lorsqu'il se fiança avec Mathilde, fille de Henri III. De plus, pour avoir une fille nubile aux environs de 1057, Rodolphe devrait avoir été plus âgé qu'on ne l'admet habituellement.

[1] La charte de 1050, Reg. gen. n° 214, où Aymon, encouragé par l'exemple de son père Gérold et *de son frère Conon*, dont il est le successeur, donne des terres à l'abbaye d'Ainay, serait un bon argument dans ce sens.

[2] Reg. gen. n° 209. Conon, fils du comte Gérold, agissant *du consentement de son père*, donne à l'abbaye d'Ainay l'église de Saint-Marcel en Albanais, in pago gebennensis.

## ANNEXE I

Pertz, IV, p. 659.

Constantin, abbé de St-Symphorin de Metz, est l'auteur d'une vie d'Adalbert évêque de Metz de 984 à 1005, prédécesseur de cet Adalbert III, que Thierry, duc, remit à la garde de Dietrich, frère de Cunégonde, lequel usurpa l'évêché. Constantin abbé avait été institué en 1004, par Adalbert, il mourut en 1012. Voici le passage essentiel :

Dominus Henricus rex, qui tertio Ottoni divo imperatori ad regnandum quidem, necdum autem ad imperandum, in tota Germania, quæ extra Rhenum est, et in Lothari regno, quod ad Rhenum est, successerat, colloquium synodumque conscivit. (Comp. Diethmar VI, 2.) Ubi pene regni sui summos sacerdotes coadunans, et ex diversis diversa disputans, inter disputandum ipsos eosdem sacerdotes acerrime congreditur, cur videlicet in suis diocesis et diocesanis ea quæ synodali ac per hoc spirituali falce secanda erant non resecarent, ac gladio spiritus sancti putrida et male sana a membris fidelium abscidere supersederent. Mirantibus omnibus, quid sibi verba regis tam districtissima vellent quove tenderent, rex ammiratione eos absolvere curavit, quidve prætenderet palam fecit.

« Inter multa, » inquit, «quæ in regno nostro vestris barrochiis corrigenda sunt, parentes sic ubi proximè Conjugio copulantur, ut Deum non timentes, et homines non reverentes, etiam tertii loci consanguinitatem, quod dicta nefas est ad copulam adscissere non refugiant et lineam quæ ad septimam usque generationem sacris canonum institutionibus illibata conservari jubetur, Judæis paganisque infeliciores in ipsis sui exordiis abrumpere non formidant. »

Episcopis hinc indè sedentibus diuque silentibus, pars de quo disceretur nesciens, pars personam de quo dicebatur multum vel amans, vel timens, quid dictis regalibus responderet, prorsus ignorabat. Mens enim male sibi conscia dum ea quæ non vult audire compellitur, fit stupida, vox refugit, verba dilabuntur, et sapienter coram positus honestius ei videtur silere quam loqui. Rex quam nemo fallere poterat, quia erat homo

ut erit ad prima imbutus, eloquenti facundissimus, ad regendum Dei timore vivacissimi astrictus, motum cordis patientiæ frenis restringens, sacræ scripturæ exemplis eos aggredi honestius esse judicans : « Ecce, » inquit, « ecce » vos estis loca quidem sanctorum sacerdotum tenentes, et in meliori cathedra quam sedisset Moïses sedentes, utpote vires Domini possidentes, qui et boni canes, et sancti arietes pro vitæ merito dici debueretis, contraria vice, inversoque ordine canes muti non valentes latrare estis effecti, ipsique cecicate multati dum subditis ducatum præbere cogimini et ductor et sequens ambo in foveam precipitamini. — Ecce, inquit, Conradus dux Austrasiorum, consanguinitate nobis et quicunque in patria nobiliores sunt cunctis affinitate conjunctus, uxorem duxit sive sibi propinquam, sive proximam, ut, sicut timemus, non modo ipsi, verum omni patriæ offensa Dei citissimè et, ut dicitur ; pro foribus adesse videatur, parumque minus crimen nobis tacentibus judicitur, quam et qui idem salus audacter et sine peccati æstimatione perpetrare cernitur. »

Domnus Adalbero, Mettensium venerabilis præsul, sanguine et affinitate regi assidenti et cunctis qui ex magni Heinrici linea descenderant ad primè conjunctus, huic sacro synodo intersedebat, et superat cunctis consacerdotibus nobilior excelsiorque, sic nobiliori celsiorique sella inter suos prominabat. Hic regis objurgationem ultra ferre non valens et tacere amplius inhonestum judicans.

« Interea, inquit, ætatis sanctitatis et scientiæ prærogativa, locum quidem loquendi cum fratribus nostris dantes et honorem divino præcepto exhilentes quæ dicitur, coram cano capite, consurgas ; quia majestatis vestræ potentiam, Domine mi rex, ad dedecus nostris ordinis objurgationi et invectioni plus plusque videmus verba augere : tacere ultra, vere fatemur et quæ recta sunt non dicere, non solum stultitiæ sed, quod majus est, magnæ verecundiæ deputamus. Domnus Otto dux, pater istius venerabilis Conradi ducis nobis consedentis, natus ex filia est magni Ottonis, cujus soror Girbergia dedit filiam suam Conrado Burgundionum regi. »

Ex *Conrado* autem *filia* nata est, domina Mathildis, hujus Conradi assidentis uxor. Hoc ergo genealogiæ ordine quia frater sororque in supputatione non admittuntur, consanguinitas horum non plus quam secundo loco elongari poterit prævalet.

Hæc beato viro retexente, tantæ iræ, tantæque simultates in ipsa synodo exsurgere cepit, ut nisi esset ea nobilitas quæ cælo terra marique inclytus effulgebat, Conradus dux, de quo res agebatur, et quicumque suæ

partis erant, neque Deum, neque regiam majestatem reverentes, neque sacerdotibus, quorum maxima et honestissima multitudo præsens aderat, aliquid honoris exhibentes, arma furorque corripuissent et ad insaniam exsacrandam, quicquid mali manus, roburque inferre posset, non omisisset Aderat huic magis seditionis quam Synodo domnus Theodericus frater quidem hujus domini nostri Adeberoni pontificis, dux autem eorum qui eis citraque Mosam Mosellamque resident, et hæc quæ agebantur quæque juste disponebantur, sua auctoritate firmabat atque corroborabat, nuptiasque illicitas cum reliquis ducibus comitibus et quod majus est, sacerdotibus Deo et rectitudini regiæ justitiæ faventibus, damnans, et humanas, iras non formidans, æquitatis lance quæ Dei erant liberrime decernebat. Aderant etiam in hoc venerabili synodo primi et præcipui sacerdotes; Willigisus Maguntinus præsul, Heribertus Coloniensis ibidem præsul, ille Wormacensis, ille Argentensis, Walterius Spirensis, Notgerius Leodicensis, Hezel Wirziburgensis, Haimo Virdunensis, Bertaldus Leuceusis, aliique plures, non solum ex Lotharii regno verum ex omni Germania.

Hac igitur simultatione, his odiis infestissimis discessum est, et unus quisque ad propria redire festinabat.

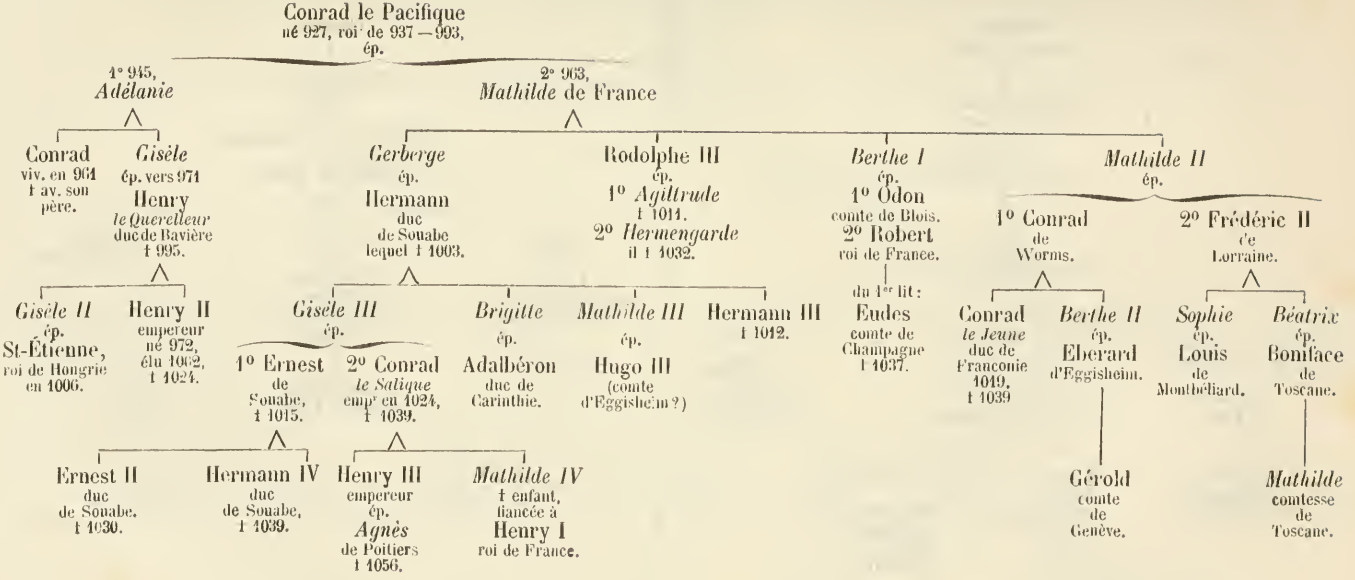
Conrad le Pacifique
né 927, roi de 937 — 993,
ép.
1° 945,
Adélanie
2° 963,
Mathilde de France
Conrad
viv. en 961
† av. son père.
Gisèle
ép. vers 971
Henry
le Querelleur
duc de Bavière
† 995.
Gisèle II
ép.
St-Étienne,
roi de Hongrie
en 1006.
Henry II
empereur
né 972,
élu 1002,
† 1024.
Gerberge
ép.
Hermann
duc
de Souabe
lequel † 1003.
Rodolphe III
ép.
1° Agiltrude
† 1011.
2° Hermengarde
il † 1032.
Berthe I
ép.
1° Odon
comte de Blois.
2° Robert
roi de France.
du 1er lit :
Eudes
comte de
Champagne
† 1037.
Mathilde II
ép.
1° Conrad
de
Worms.
2° Frédéric II
c'e
Lorraine.
Gisèle III
ép.
Brigitte
ép.
Adalbéron
duc de
Carinthie.
Mathilde III
ép.
Hugo III
(comte
d'Eggisheim ?)
Hermann III
† 1012.
Conrad
le Jeune
duc de
Franconie
1049,
† 1039
Berthe II
ép.
Eberard
d'Eggisheim.
Sophie
ép.
Louis
de
Montbéliard.
Béatrix
ép.
Boniface
de
Toscane.
1° Ernest
de
Souabe,
† 1015.
2° Conrad
le Salique
emp' en 1024,
† 1039.
Ernest II
duc
de Souabe.
† 1030.
Hermann IV
duc
de Souabe,
† 1039.
Henry III
empereur
ép.
Agnès
de Poitiers
† 1056.
Mathilde IV
† enfant,
fiancée à
Henry I
roi de France.
Gérold
comte
de
Genève.
Mathilde
comtesse
de
Toscane.

## Maison de Worms.

Werner
Gaugraf dès 910.

Conrad le Roux
duc de Franconie
ép.
*Luitgarde*
fille d'Othon *le Grand*.

Otton
nommé
duc de Carinthie 978-983,
996-1004.

Henry ou Henzilon
† av. son père 989
ép.
*Adélaïde*
de Metz.

Conrad
*le Salique*
empereur † 1039.

Conrad
*le Vieux*
† 1011, ép.
*Mathilde*
de Bourgogne.

Conrad
*le Jeune*
compétiteur
à l'Empire 1024,
† 1039.

*Berthe*
ép.
Éberard
d'Eggisheim,
mère de
Gérold
de Genève.

Brunon
pape
sous le nom de
Grégoire V,
996-999.

## Maison de Lorraine.

Thierry

Frédéric II
† 1027,
ép.
*Mathilde* de Bourgogne
veuve de
Conrad le Vieux.

*Sophie*
ép.
Louis
comte de Monthéliard
et Mousson.

*Béatrix*
ép.
1° Boniface
de Toscane.
2° Godefroi
*le Barbu*.

*Mathilde*
comtesse de Toscane.

Frédéric
† avant son père.

# Comtes d'Eggisheim, en Alsace.



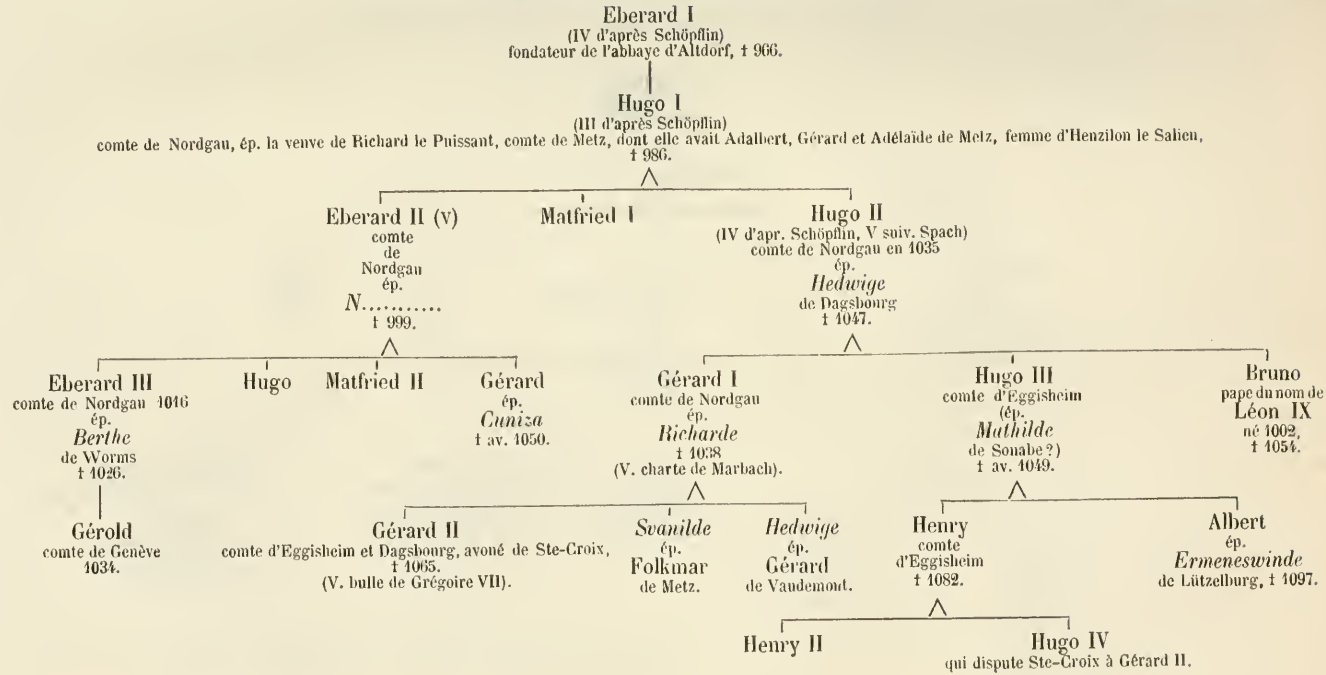

ANNEXE V

# Maison de Metz.

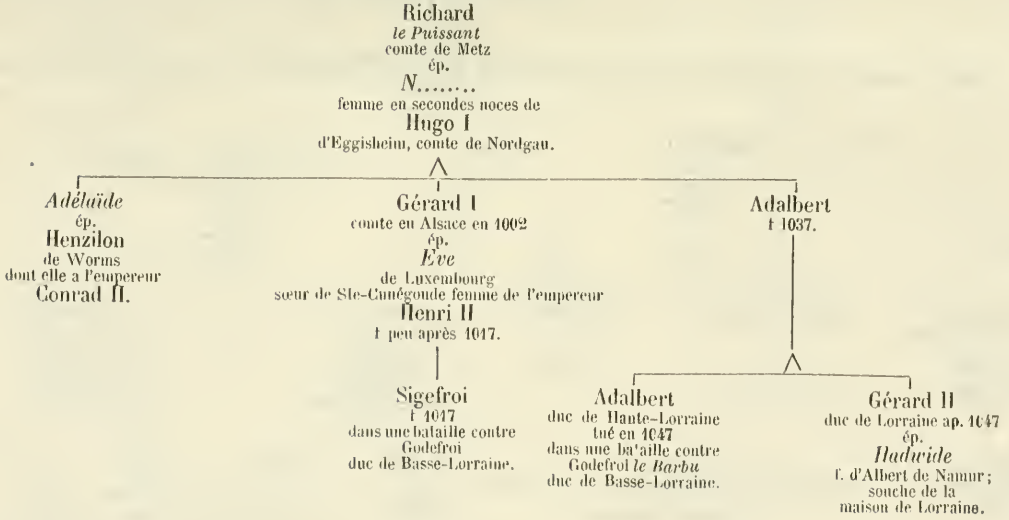

# Tableau explicatif

ANNEXE VI

des paroles d'Adalbéron, évêque de Metz, à la diète de Thionville.

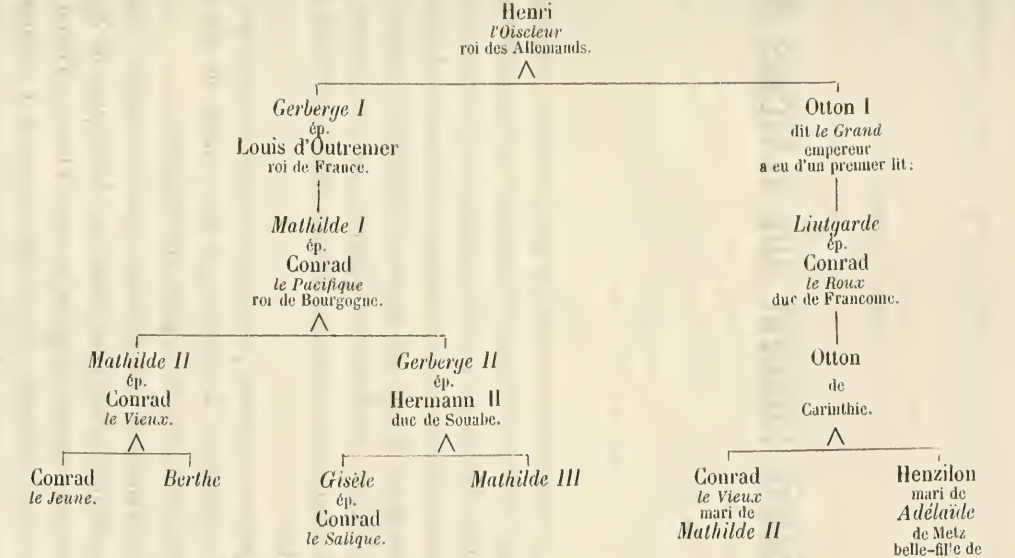


*N. B.* De *Mathilde II* à *Gerberge I*, il y a deux degrés.
De Conrad le Vieux à Otton le Grand, frère de *Gerberge I*, il y a trois degrés.
De *Mathilde III* à *Gerberge I*, il y a aussi trois degrés.

# OBSERVATIONS SUR LES CHARTES

relatives à la famille du

# COMTE HUMBERT AUX BLANCHES MAINS

---

L'origine de deux familles qui dominèrent durant plusieurs siècles dans notre patrie romande fut longtemps entourée de ténèbres : Dans un précédent mémoire j'ai exposé mon sentiment sur l'auteur de la maison de Genève. La question de savoir quels furent les ancêtres d'Humbert, souche reconnue de la maison de Savoie et d'Italie, a été plus souvent étudiée ; mais, jusqu'à ces derniers temps, elle ne paraissait nullement résolue.

Quatre systèmes principaux ont été inventés par des écrivains antérieurs à ce siècle, et tous quatre ont été reproduits de nos jours avec de légères modifications.

Le premier de ces systèmes, qui fut quelque temps la version officielle, était puisé dans les chroniques de Savoie. Ces chroniques racontent qu'un neveu d'Otton le Grand, exilé de la cour de son oncle, vint en Bourgogne et y déploya sa valeur contre les Sarrasins. Ce héros, dont l'histoire ne saurait même affirmer qu'il ait existé, est Bérold. On en a fait le premier comte de Savoie et l'auteur des jours du comte Humbert aux

Blanches mains. Les étrangetés, les anachronismes évidents que cette tradition renferme, frappèrent déjà Guichenon; cet historien, tout en conservant l'idée, en vogue alors, de l'origine saxonne, chercha à lui donner une forme plus appropriée aux habitudes scientifiques de l'époque dans laquelle il vivait. Selon lui, un descendant du fameux Witikind, Immed, duc d'Engen, eut pour fils Hugues, marquis d'Italie, qui aurait été le père de Bérold. La découverte de la sauvegarde de Talloires (v. n° I), vint donner une nouvelle force à l'opinion de l'auteur de l'histoire généalogique. Dom Martène et Durand la publièrent comme preuve diplomatique de la filiation d'Humbert aux Blanches mains. Mais la fausseté de cette charte fut démontrée bientôt après. Sans parler de qualifications inusitées, dont cette pièce abonde, il était un fait décisif : Talloires avait été fondée et dotée en 1032 (v. n° V), par la reine Hermengarde; auparavant c'était une simple *cella*, dépendante du couvent de Savigny en Lyonnais. Pour prolonger l'existence du prétendu Bérold jusqu'en 1052, il aurait fallu laisser de côté tout ce que les chroniques en ont rapporté. Un peu plus tard, l'abbé David, chanoine d'Annecy, et le savant de Rivaz voulurent utiliser la tradition de Bérold au profit d'une explication toute nouvelle. Suivant eux, Bérold n'était autre que Gérard d'Alsace, frère du pape Léon IX; qui, suivant ces deux auteurs, se serait fait en Bourgogne un parti puissant, à l'aide duquel son fils combattit dans la suite l'empereur Conrad[1]. Gérard aurait eu trois fils et deux filles, savoir : Humbert, Gérold de Genève, Thébald, évêque de Maurienne, Hildegarde, femme du duc d'Aquitaine et Adélaïde qui aurait épousé, contre toute vraisemblance, son propre neveu, Amédée Coda, fils du comte Humbert aux Blanches mains. Ce système, singulier mélange de vrai et de faux, n'avait pourtant au fond pas de base sérieuse: 1° Ses

[1] Cette dissertation curieuse est restée manuscrite. V. Menabréa, *Origines féodales.*

auteurs confondent Gérard, mari de Riccarda, avec son cousin germain Eberard d'Eggisheim, arrière-petit-fils du roi Conrad par sa mère Berthe, et père du comte Gérold [1]. 2° Gérard ou Gérold, et Bérard ou Bérold, sont des noms qui ne se prennent pas l'un pour l'autre; la racine de Gérold est *ger*, pique, et *hardt*, fort, tandis que Bérold vient de *ber*, *bar*, *baro*, qui signifie homme, guerrier.

A la fin du siècle dernier le chevalier Rangone proposa une variante nouvelle. L'annaliste saxon raconte qu'en 1014 un seigneur nommé Werner de Walbeck enleva par force une comtesse de Beichlingen; mais, poursuivi par les vassaux de cette dame, il périt dans cette entreprise. Rangone prétend que Berchtold, frère cadet du ravisseur, résolut de s'expatrier ensuite de cet événement, vint en Bourgogne, s'y distingua et fut le père du comte Humbert. Lévrier a adopté cette hypothèse dans son histoire des comtes de Genevois; elle n'a rien de bien solide.

La tradition de Bérold le saxon, a trouvé, en dernier lieu, un défenseur plus habile dans le comte Xavier de Vignet, vice-président de l'Académie royale de Savoie [2], cet écrivain met une grande connaissance de l'histoire des X^e^ et XI^e^ siècle au service de la tâche qu'il s'est imposée : trouver le fonds de vérité contenu dans la tradition des chroniques. Selon lui, Bérold fut réellement neveu d'Otton le Grand.

Otton, avant d'épouser Adélaïde de Bourgogne, avait été marié à Edith, sœur du roi Athelstane. Or, selon Guillaume de Malmesbury, une sœur d'Edith, nommée Adilha, accompagna l'impératrice en Allemagne et fut mariée à un duc dont les États étaient situés dans le voisinage des Alpes. Ce duc-là serait Hugues, fils d'Immed, suivant une hypothèse de Guichenon. Bérold, fils de Hugues, serait donc neveu, mais neveu

[1] Voir le mémoire précédent.

[2] Mémoire sur Humbert aux Blanches mains, 1828, dans le t. III, 1^e^ série des *Mémoires de l'Académie de Savoie*.

par alliance, de l'empereur Otton le Grand. Les possessions nombreuses d'Humbert, dit l'auteur, autorisent à penser que les ancêtres de ce prince devaient être établis déjà depuis un certain temps dans le pays où il vécut.

Ce travail est intéressant et consciencieux, pourtant on peut lui opposer des objections très-fortes : 1° Les auteurs anglais affirment que le duc qui épousa Adilha, Aldive ou Elgive, sœur d'Edith, était Louis d'Aquitaine et non point ce Hugues, prétendu marquis en Italie, dont l'existence même est fort problématique. 2° L'origine des possessions du comte Humbert, indiquée par M. de Vignet, me paraît complétement inadmissible. Les empereurs d'Allemagne n'eurent rien à commander en Bourgogne sous le règne des Rodolphiens; or, la Savoie et le Dauphiné faisaient partie, incontestablement, des provinces cédées à Rodolphe II par le roi Hugo, l'an 933. 3° Nous verrons plus loin par l'examen des chartes elles-mêmes que l'époque de la naissance du comte Humbert ne saurait remonter aussi haut que le pense M. de Vignet.

Un second système sur l'origine de la maison de Savoie a été proposé par un célèbre jurisconsulte du Dauphiné, Salvaing; sa base est dans une charte d'échange entre le comte Manassès et l'évêque de Grenoble (v. n° XLIII). Il fait de Manassès un comte de Savoie, premier mari de la reine Hermengarde et le comte Humbert est leur fils[1]. Ce système fut adopté en premier lieu par MM. Cibrario et Promis qui l'exposèrent dans les *Documenti et Sigilli*[2]. D'après eux, Humbert aurait eu pour frère ce Seliger qui porta à Conrad le Salique le testament de Rodolphe III, et pour sœur, Aniane qui signe dans la charte citée il y a un instant[3]. Dans la suite, M. Cibrario a abandonné

[1] *De l'usage des fiefs en Dauphiné*, p. 141.

[2] Félix de St-Thomas, Tavole genealogiche, et Pompeo Litta, Famiglie celebri Italiane, ont partagé cette opinion.

[3] D'autres estiment que Seliger était de la Bourgogne Allémanique et fut

cette idée pour se rattacher à l'origine italienne, dont nous parlerons tout à l'heure. Il est probable que Manassès était un comte de Genève ; rien n'indique d'ailleurs sa parenté avec le comte Humbert.

Ludovico della Chiesa, auteur d'une histoire du Piémont publiée au commencement du XVII^me^ siècle, est l'inventeur du troisième système connu sous le nom d'origine italienne. Le voici en deux mots : Béranger II, marquis d'Yvrée et roi d'Italie, ayant été vaincu par Otton le Grand, fut emmené captif en Allemagne. Adalbert, son fils aîné, lutta en vain pour rétablir la cause de son père et mourut à Constantinople. Gerberge, sa veuve, qui était fille de Léotalde, comte de Mâcon, revint auprès de ses parents avec un fils, qui fut le fameux Otton-Guillaume, comte de Bourgogne et de Mâcon. Cet Otton-Guillaume serait, d'après della Chiesa, le personnage même que les chroniques de Savoie connaissent sous le nom de Bérold. Le comte Napione, dans un mémoire présenté en 1812 à l'Académie de Turin, compléta le système de della Chiesa en substituant à Oddon, qui était supposé fils d'Otton-Guillaume, le comte Humbert, père du dit Oddon. Mais en évitant une difficulté, on était tombé dans une autre: dans l'histoire, Otton-Guillaume ne semble guère plus âgé que le comte Humbert. De plus, les enfants du comte de Bourgogne nous sont parfaitement connus, et dans leur nombre on n'a jamais compté un comte Humbert. Il est à remarquer aussi que ces deux personnages ont suivi durant toute leur vie des partis politiques tout à fait opposés. Ce système n'est donc, en réalité, guère plus satisfaisant que les deux précédents.

Le quatrième système fait descendre Humbert, en ligne directe, de Boson, premier roi de Provence. Il avait été proposé par Dubouchet, contemporain de Guichenon qui en parle

la souche des comtes de Wohlhausen ; son fils, nommé Ulric, vainquit l'archevêque de Lyon, Burcard III, et le fit prisonnier en 1037.

en termes honorables. Le célèbre généalogiste d'Hozier, disait avoir vu entre les mains de Dubouchet des chartes qui justifiaient entièrement cette opinion [1]. M. de Gingins a suivi cette donnée et, après de longues recherches consignées dans un mémoire spécial [2], il est parvenu, ce me semble, à opérer la démonstration complète des vues indiquées par son prédécesseur ; nous les présentons ici sous la forme qu'elles reçurent en dernier lieu.

Boson roi de Provence épousa Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, leur fils Louis III, dit l'Aveugle, épousa une femme d'origine inconnue, qui portait le nom d'Adélaïde [3]. M. de Gingins, dans ses *Bosonides*, cherche à établir que cette Adélaïde était fille de Rodolphe I, roi de Transjurane. Il est constaté, du moins, que Charles Constantin, fils de Louis III, donnait à Rodolphe II le titre de *consanguineus*, or, on n'explique pas d'une autre façon une pareille parenté [4]. Louis III avait laissé à Hugues, marquis en Provence, son parent assez rapproché, le gouvernement de la Bourgogne Cisjurane. Ce seigneur ambitieux abusa de l'absence de son souverain et de son infirmité pour accaparer le pouvoir. Après avoir enlevé l'Italie à Rodolphe II ; à la mort de Louis III il s'empara aussi du royaume Cisjurain au préjudice de Charles, fils de son bienfaiteur. Celui-ci, néanmoins, resta en possession du comté de Vienne, centre de ce royaume. En 931, trois ans après le décès de son père, Charles reconnut la suzeraineté de Raoul roi de France, évidemment afin de se soustraire au pouvoir de l'usurpateur. En 935 Hugues, qui redoutait la concurrence de Rodolphe II en Italie, où il était rappelé, qui, d'ailleurs, ne

[1] V. Las Cases, Atlas historique, table XV. Voy. aussi les Tables généalogiques publiées par Chazot de Nantigny.

[2] M. D. R. t. XX, 1865.

[3] Suivant une charte de l'Eglise de Vienne en Dauphiné de l'année 914. Charvet, *Hist. de l'Église de Vienne*, p. 250.

[4] V. Dom Bouquet, 696 ad ann. 943.

se sentait pas non plus bien affermi de ce côté des Alpes, imagina une combinaison qui le débarassait de l'adversaire qu'il craignait le plus et qui pouvait avoir, en outre, pour conséquence de mettre aux prises deux princes dont l'alliance eût été fatale pour lui. Il céda donc la Bourgogne Cisjurane au roi transjurain contre la promesse de celui-ci, de renoncer à l'Italie définitivement. Charles conserva naturellement la possession de son important comté sous le gouvernement de son cousin germain. Ce petit-fils du roi Boson eut d'une comtesse Tiedberge, dont on ignore l'origine, deux fils appelés Richard et Humbert. Richard mourut sans enfants, ses biens et dignités passèrent à Humbert.

Humbert Ier eut à son tour deux fils: Amédée Ier, l'aîné, et Humbert II. Un partage s'opéra alors dans la maison des comtes de Viennois. Amédée 1er fut le père d'Humbert III, connu sous le nom d'Humbert aux Blanches mains. Jusqu'à M. de Gingins, presque tous les généalogistes l'avaient confondu avec Humbert II, son oncle. Amédée 1er et Humbert II paraissent cependant tous deux en même temps dans un diplôme de Conrad le Pacifique en faveur du couvent de St.-Chaffre, soit Monetier en Velay, de l'an 977 (v. nº XVII). Humbert II survécut à son frère Amédée qui ne se retrouve dans aucune charte postérieure à celle de 980 (v. nº XXIII). Les deux frères ayant eu des fils, les Bosonides, que l'on a cru fort à tort éteints avec Charles Constantin, formaient au contraire vers la fin du Xe siècle une famille nombreuse et influente en Savoie et en Dauphiné, laquelle se trouvait divisée en deux branches distinctes. La branche aînée est devenue par Humbert III la dynastie la plus ancienne de l'Europe, la branche cadette, en revanche, s'éteignit tout entière dès la troisième génération [1].

[1] Cibrario, dans son ouvrage sur l'origine et les progrès de la monarchie de Savoie, nous apprend qu'Angelo Carena avait commencé une histoire des origi-

Par l'étude attentive des chartes concernant tous les membres de cette famille notre illustre compatriote est parvenu à retrouver la démonstration diplomatique établie autrefois par Jean Dubouchet ; cette démonstration qui avait satisfait le judicieux d'Hozier, mais dont les éléments avaient disparu en partie. Les pièces de conviction qu'on n'a pu parvenir à retrouver ont été, ou bien remplacées par d'autres, ou bien suppléées à l'aide de cette intelligence puissante qui savait si bien marcher du connu à l'inconnu, là même où, pour un esprit moins perspicace, la chose eût paru impossible. Ainsi à tant d'hypothèses entées les unes sur les autres, dont force était de se contenter jusqu'ici, M. de Gingins a réellement substitué un ensemble d'indices et de preuves qu'il est bien difficile d'attaquer et d'abattre.

J'accepte, pour ma part en plein, les conclusions principales du mémoire sur la maison de Savoie, je les prends pour point de départ dans la recherche à laquelle ces lignes vont être consacrées. Il m'a semblé que l'œuvre entreprise dans le mémoire si remarquable de M. de Gingins, serait tout à la fois consolidée et complétée par quelques rapprochements nouveaux, que l'étude des documents m'a suggéré.

J'admets donc comme suffisamment établie la descendance d'Humbert III, remontant à Boson par Louis l'aveugle, Charles-Constantin, Humbert I^er^ et Amédée I^er^. Arrivé à ce point, on se trouve en présence d'un grand nombre de personnages et d'un grand nombre de chartes parmi lesquelles il règne encore une certaine obscurité.

D'un côté, Humbert II avait des possessions dans les mêmes

nes de la maison de Savoie dans laquelle il voulait aussi montrer que Humbert I, comte de Vienne, était le fils de Charles-Constantin. Mais le savant italien donnait Humbert I pour père de notre Humbert aux blanches mains, et sautait ainsi à pieds joints sur toute une génération. Selon Carena, la femme d'Humbert I était cette même Hermengarde qui, plus tard, fut reine de Bourgogne. Ici l'anachronisme devient tout à fait manifeste. L'auteur paraît avoir cherché à unir le système de Dubouchet à celui de Salvaing.

quartiers qu'Humbert III, soit Humbert aux Blanches mains, son neveu et son contemporain ; d'un autre côté, par une coïncidence qu'expliquent les habitudes de l'époque [1], il se trouve que les trois fils d'Humbert II portent les mêmes noms que trois des enfants d'Humbert III, et qu'un petit-fils d'Humbert II porte encore le nom du quatrième fils d'Humbert III. Dans un temps où les personnes n'étaient encore désignées ni par un nom de famille, ni par un nom de terre, on conçoit quelles difficultés surgissaient d'une pareille complication, et comme il était aisé de prendre ces parents les uns pour les autres lorsqu'on les voyait constamment apparaître, à peu près dans le même temps, dans les mêmes lieux, avec les mêmes noms.

Je me suis appliqué spécialement à discerner quelles chartes concernent chacun des différents membres de la famille des anciens comtes du Viennois ; quelles appartiennent à la branche aînée, quelles à la cadette, quelles à toutes deux à la fois.

Ce travail de classification permettra, je le crois, de reconnaître beaucoup plus exactement les circonstances de la vie de nos principaux personnages; on le trouvera dans le résumé des chartes qui accompagne ce mémoire. J'en indiquerai maintenant quelques résultats.

## I. Des âges respectifs d'Humbert II et d'Humbert III.

La confusion qui s'est opérée entre Humbert II et Humbert III a donné à ce dernier une carrière beaucoup trop prolongée. Humbert II paraissant déjà comme homme fait en

[1] C'était un usage général de perpétuer dans une famille les noms propres des ancêtres. D'ordinaire l'aîné des fils porte le nom de son grand-père paternel et l'aînée des filles celui de sa grand'mère maternelle, pour les puinés on prenait les noms des pères et mères ou bien ceux d'ancêtres marquants.

977, tandis qu'Humbert III vit encore l'an 1056. Si l'on avait fait attention à l'âge des enfants d'Humbert II, la longévité excessive de ce personnage, supposé être Humbert aux Blanches mains, eût frappé davantage encore. En 1005, Oddon, fils d'Humbert II, amodie une terre en qualité d'évêque de Bellay (n° XIX). Donnons-lui seulement 25 ans à cette date, cela reportera la naissance de son père au moins jusqu'au milieu du X^me^ siècle. Vous arrivez au même résultat en consultant l'âge probable du petit-fils d'Humbert II, Aymon, fils de Burcard, que M. de Rivaz estimait avoir été évêque de Bellay en 1030 et qui l'était certainement en 1037 (n° XII, fondation de Burbanche) [1].

Humbert II apparaît pour la dernière fois dans une charte de 1022 (n° XX), qui a été attribuée, même par M. de Gingins, à son homonyme, Humbert III. Elle appartient sûrement à la branche cadette, puisque le fils cadet d'Humbert III, qui s'appelait Burcard, comme l'un des fils d'Humbert II, ne fut jamais évêque ; la chose sera démontrée en son lieu. Humbert II aurait donc vécu, environnant, de 950 à 1025. Car, à la 30^me^ année du règne de Rodolphe III, tombant sur 1023, il semble bien n'être plus de ce monde (v. n° XXII, seconde donation d'Amédée de Bellay au prieuré de Maltacène). Dans la première donation, non datée, la présence d'Humbert II, père du donateur et d'Ancilie sa femme, est soigneusement mentionnée.

Les chartes relatives à Humbert II étant mises de côté, Humbert III, son neveu, se présente, pour la première fois seulement en 1024 (n° II). Mais, à ce moment il est déjà comte, agissant de son propre chef.

Trois chartes, qui ne se rapportent pas à Humbert II et où l'on croit trouver Humbert III, portent des dates anté-

[1] Selon de Gingins, Humbert I, père d'Humbert II, serait décédé l'an 961.

rieures ; il faut donc discuter celles-ci. La première est la sauvegarde de Talloires (n° 1). Elle n'est pas datée, mais on l'a rapportée à l'année 1020. Étant reconnue fausse on ne s'y arrêtera pas. Dans la seconde un certain Ratcherius fait en 1018, en faveur de Romainmotiers, entre les mains d'un comte Humbert ou Vuibert, la donation d'une propriété située au comté des Equestres. On peut voir dans l'histoire du comté Equestre [1], comme quoi cet Humbert ou Vuibert était fils d'Amalric comte des Equestres et probablement avoué du couvent de Romainmotiers. La troisième de nos chartes est bien certainement d'Humbert III. C'est une donation que ce seigneur fait à l'église de St.-Jean de Maurienne (n° XV). Elle est datée de la huitième année du règne de l'empereur Henri ; on l'a rapportée à Henri II, dit le Saint, ce qui fixait sa date à l'année 1010 ; mais il faut remarquer que cette donation est faite en présence de l'évêque Thébald et d'Aymon, neveu du comte Humbert. D'après cela il est impossible de l'attribuer au règne de Henri II. En effet, il est maintenant reconnu que Besson, dans son histoire ecclésiastique, a placé à tort Thébald avant Everard dans la série des évêques du diocèse de Maurienne. Or Everard a donné des biens au monastère de Savigny en 1011 [2] ; de plus, il assistait au concile d'Ante en 1025. Thébald, en revanche, intervient en 1037 dans un acte par lequel Léodegar, archevêque de Vienne, accorde le droit d'asile à une église de Romans [3]. Il est dès lors évident qu'une charte où paraît Thébald, doit être placée sous le règne de Henri III. On remarquera d'ailleurs que Henri III a régné sur la Bourgogne, dont la Maurienne faisait partie, ce qui n'est nullement le cas pour Henri II. La charte qui nous occupe au lieu d'être de 1010, serait donc de 1046, si l'on compte les années de Henri III du jour où il fut couronné

[1] De Gingins, M. D. R. XX, et R. Forel n° 284.
[2] V. Besson, preuves n° 4.
[3] V. Ménabréa, Orig. feod. p. 68.

à Soleure, comme roi de Bourgogne, du vivant de l'empereur Conrad. Observons encore qu'avec la date de 1010, on n'aurait aucun moyen d'expliquer « *Aymo nepos ejus*, » tandis qu'en 1046 nous avons sous la main l'évêque de Bellay, petit-fils d'Humbert II, qui est bien un neveu d'Humbert III.

La dernière charte où il soit question du comte Humbert aux Blanches mains est aussi une donation en faveur de St.-Jean de Maurienne (n° XVI) ; mais celle-ci est postérieure au décès de l'évêque Thébald, lequel eut lieu dans l'année 1056. Humbert III était donc majeur en 1024, et il a vécu pour le moins jusqu'en 1057. Les probabilités semblent être qu'il naquit dans les dernières années du X^e^ siècle, aux environs de l'an 990. Le rôle politique important joué par Humbert III dès l'époque du mariage de la reine Hermengarde, et surtout à la mort de Rodolphe III, montre qu'en 1024 Humbert était déjà d'un âge mûr. On pourrait objecter à ceci qu'Oddon, marquis d'Italie, l'aîné des fils d'Humbert III selon nos conjectures, ne s'est cependant marié qu'en 1045, mais Oddon pouvait n'être plus très-jeune quand il épousa Adélaïde, la riche héritière d'Odalric Mainfroi, déjà veuve du duc Hermann de Souabe, et, dit-on, d'un second mari.

### II. Des descendants d'Humbert II.

Humbert II avait épousé Ancilia, de famille inconnue, dont on a fait la femme d'Humbert III. Il en eut trois fils, qui sont Amédée, comte de Bellay, Oddon évêque de Bellay et Burcard.

*Amédée* épousa Adèle ou Adélaïde, de famille inconnue, il en eut un fils nommé Humbert qui mourut jeune en 1025 (v. n° XXII). Une charte prouve que ses possessions s'étendaient des deux côtés du Rhône (n° XXIV). Il est surtout connu comme fondateur du Bourget (n° XXI). Avant de quitter ce fils aîné d'Humbert II il sera opportun d'observer qu'il

a signé dans la donation du château des Echelles faite par Humbert III, son cousin, l'an 1042 (n° XIV). Cette circonstance est la preuve la plus palpable de l'existence des deux branches, car à côté de sa signature se trouve celle d'Amédée Coda, deuxième fils d'Humbert aux Blanches mains ; personnage avec lequel Amédée de Bellay a été très-longtemps confondu.

*Oddon* était déjà évêque de Bellay au début du XI^e^ siècle (v. n° XIX et XXVI). Une bulle d'Etienne IX le désigne comme frère d'Amédée comte de Bellay, fondateur du Bourget, et de Burcard, troisième fils d'Humbert II. Nous n'en savons guère plus sur le compte de ce personnage.

*Burcard*, si nos conjectures sont justes, aurait été une individualité historique beaucoup plus importante qu'Amédée et Oddon, et cependant c'est autour de lui que l'obscurité était la plus profonde. M. de Gingins, par exemple, a écrit sa biographie sous le nom de Burcard III, archevêque de Lyon, sans soupçonner quelle était sa naissance.

Bien plus, dans son mémoire sur l'origine de la maison de Savoie, il parle de lui en deux endroits d'une manière absolument contradictoire. D'abord, il admet, comme moi, que ce fils d'Humbert II fut évêque, plus loin, il soutient positivement le contraire, et accorde exclusivement la qualification d'évêque à Burcard, quatrième fils du comte Humbert aux Blanches mains [1].

La cause de cette erreur momentanée est bien aisée à deviner. Burcard de Bellay se présente à nous dans les chartes, à deux années de distance, comme évêque et comme homme marié (v. n° XX, donation de Lambert de Langres et n° XXVII, donation de Burcard, lui-même, et d'Hermengarde sa femme, à St.-André le bas). On n'a pu s'imaginer que dans ces deux actes il s'agisse d'un seul et même personnage. Une

[1] V. p. 228 et 234, M. D. R., XX.

telle combinaison d'attributs n'avait pourtant rien d'absolument inadmissible. Nous sommes justement au moment où le parti de Cluny va entreprendre la grosse affaire de réformer l'Eglise en obligeant les prêtres au célibat. L'empereur Henri III et plusieurs papes, tels que Léon IX, Victor II, Nicolas II, Alexandre II, travaillèrent pendant un demi-siècle à cette œuvre sans pouvoir la réaliser. Nous savons, en outre, que l'usage du mariage était surtout répandu dans le haut clergé de Bourgogne et de Lombardie. Qu'y a-t-il de si surprenant à trouver en 1024, aux confins de la Bourgogne et de la Lombardie, un évêque marié ! surtout quand cet évêque est fils d'un comte puissant, et quand ses deux frères aînés sont privés d'enfants l'un et l'autre ? Tant il est vrai que les esprits les plus éminents ont quelquefois de la peine à se placer complétement dans l'esprit d'une époque éloignée.

La donation de Langres, 1022, faite à Humbert, comte, et à ses fils Amédée et Burcard, *évêque*, pourrait à la rigueur avoir été faite en faveur d'Humbert III. C'est ce qu'ont pensé la plupart de ceux qui l'ont examinée, y compris M. de Gingins. Cependant, si l'on y regarde de près, cette supposition doit être abandonnée. 1° En 1022, Humbert III avait quatre fils vivants. On ne verrait pas pourquoi deux d'entre eux, Oddon et Aymon, ne sont pas nommés dans la charte ; à la même date Oddon, évêque de Bellay, pouvait être prédécédé, car il n'est nommé nulle part à partir de l'année 1002. Dans ce cas, Humbert II n'avait plus que deux fils.

2° En 1022 il est très-douteux que Burcard, fils cadet de Humbert III, fût en âge de diriger un diocèse. Humbert III ne paraît pas s'être marié de bonne heure, car, comme on l'a vu, Oddon, son fils aîné, se maria seulement au milieu du XI^e^ siècle. En outre, si l'on suppose ce Burcard-là en âge d'être évêque en 1022, il faudra admettre qu'il parvint à une excessive vieillesse, puisque nous le verrons signer une charte en 1068 en qualité d'abbé de St.-Maurice (n° XLII).

3° Dans les chartes où paraissent les enfants d'Humbert III, Burcard signe le dernier: de plus, son frère Aymon, qui signe avant lui, prend le titre d'évêque, tandis que Burcard ajoute simplement à son nom la qualité de fils du comte Humbert. (v. entre autres la donation d'Humbert III, à l'église d'Aoste, n° XIII, qui est à cet égard tout à fait significative).

4° Si Burcard, fils d'Humbert III, avait été évêque dès 1022, lui qui vivait encore en 1068, on aurait trouvé quelque part une indication du diocèse dans lequel il fut placé; or on cherche vainement une pareille indication. L'évêché d'Aoste, où l'on trouve un Burcard évêque en 1024 et 1026, ne peut lui avoir appartenu, malgré les apparences favorables à cette hypothèse. Nous verrons, en effet, que l'évêque Burcard d'Aoste de 1024 et 1026 est nécessairement celui qui en 1031 devint archevêque de Lyon. Or, il est non-seulement improbable, mais moralement impossible, que Burcard III de Lyon fut fils d'Humbert aux Blanches mains.

Nous conclurons de là, que Burcard, fils d'Humbert III, n'a jamais été évêque, et qu'en tous cas il ne l'était pas en 1022. Dès lors, il est nécessaire que la charte de Langres concerne Humbert II et ses fils. Le Burcard de la charte de Langres était évêque en 1022; n'y a-t-il pas dès lors toutes les raisons possibles de penser qu'il est ce Burcard, évêque d'Aoste, avec qui Humbert III traita à diverses reprises dans le même temps, comme on le voit par les chartes d'Aoste de 1024 et 1026 (n° II et III)? Cette supposition prend plus de consistance encore quand on rapproche les chartes d'Aoste des chartes de St.-Maurice (1026), où Burcard, évêque d'Aoste et prévôt de St.-Maurice, agit de concert avec Burcard II, frère du roi Rodolphe, qui à cette date réunissait la qualité d'abbé de St.-Maurice à l'épiscopat métropolitain de Lyon (v. les n$^{os}$ XXVIII et XXIX).

Je disais tout à l'heure que Burcard, évêque d'Aoste de 1022 à 1026, est celui-là même qui monta sur le siége archi-

épiscopal de Lyon en 1031. La preuve de cette assertion se trouve dans un auteur contemporain, Raoul Glaber, moine de Cluny, parfaitement instruit par conséquent de ce qui concerne l'église de Lyon. Cet écrivain raconte qu'en 1031, Burcard II étant mort dans un âge très-avancé, l'évêque d'Aoste, qui s'appelait aussi Burcard, homme de très-noble race, mais fier et superbe, quitta en toute hâte son évêché d'Aoste pour prendre possession du siége devenu vacant. Il rencontra à Lyon une très-vive opposition de la part du clergé et du peuple, mais parvint néanmoins à se maintenir. Hermann de Reichenau, autre contemporain, dit les mêmes choses et il accuse en outre le nouvel archevêque de despotisme, d'ambition excessive et de relâchement de mœurs (v. n° XXX).

Nous sommes donc bien fondés à considérer le Burcard, époux d'Hermengarde et père d'Aymon, de 1024, le Burcard, évêque, de la charte de Langres de 1022, le Burcard, évêque d'Aoste de 1024 et 1026, et Burcard III, archevêque de Lyon après Burcard II, comme un seul et même personnage, lequel était le troisième fils du comte Humbert II. et le cousin germain du comte Humbert aux Blanches mains.

Après avoir été prévôt de St.-Maurice dans le temps où il n'était encore qu'évêque d'Aoste, Burcard III devint abbé de cette riche abbaye, ainsi que l'avait été Burcard II avant lui. Ceux qui ont lu l'intéressant opuscule de M. de Gingins intitulé les trois Burcard [1], n'ignorent point que le dernier d'entre eux, prélat remuant et belliqueux, après avoir soutenu avec Gérold de Genève le parti du comte de Champagne contre l'empereur Conrad, fut vaincu en 1037 par Ulric, fils de Seliger, partisan de Conrad, et demeura prisonnier en Allemagne jusqu'à la mort du prince contre lequel il s'était révolté. Ren-

[1] M. D. R., XX, 317. Les trois Burcard, archevêques de Lyon aux X^me^ et XI^me^ siècles.

du à la liberté sous Henri III, il ne lui fut cependant point permis de rentrer dans son archevêché ; en sorte que Burcard III finit sa carrière agitée dans le pacifique gouvernement de l'abbaye de St.-Maurice en l'an 1046. Dans le catalogue manuscrit des abbés de St.-Maurice, Burcard III est inscrit à la place que nous indiquons, c'est-à-dire entre Burcard II, frère de Rodolphe III et cet Aymon, évêque de Sion, que nous avons rencontré sur notre chemin en qualité de troisième fils d'Humbert III [1].

Raoul Glaber, parlant de notre évêque Burcard d'Aoste, remarque qu'il était neveu de Burcard II. Partant de cette donnée, M. de Gingins avait supposé que Burcard III était fils de Mathilde, sœur de Burcard II, qu'il marie en première noce avec un seigneur transjurain. Nous avons vu dans le précédent mémoire que le premier mariage de Mathilde est entièrement impossible dans l'hypothèse où se place M. de Gingins, lequel admet un second mariage de la fille du roi Conrad, avec Baudouin comte de Flandres. Dans notre système, selon lequel Mathilde épousa Conrad de Worms, ce premier mariage est impossible également. Burcard III était de noble race assurément, cependant pour expliquer sa carrière, et même sa parenté avec Burcard II, il n'est point absolument nécessaire d'en faire un Rodolphien. J'ai démontré précédemment que Burcard II ne pouvait pas avoir été le fils d'Adélanie et de Conrad le Pacifique. Burcard II était l'aîné des enfants de Conrad, mais c'était un enfant naturel. Nous ignorons en réalité quelle fut sa mère ; par conséquent rien n'empêche de supposer que la parenté de Burcard II et de Burcard III a pour cause les femmes.

Burcard de Bellay, évêque d'Aoste, archevêque de Lyon et abbé de St.-Maurice, avait été marié et il ressort de la charte (n° XXVII) qu'il avait en 1024 un fils nommé Aymon ; il nous faut aussi dire un mot de ce fils.

[1] V. l'*Helvetia sacra* de M. de Mülinen, art. Agaune.

*Aymon*, fils de Burcard et d'Hermengarde et petit-fils du comte Humbert II me paraît être incontestablement cet évêque de Bellay qui assistait, en 1037, à la fondation que faisait au prieuré de Burbanche son oncle à la mode de Bretagne, le comte Humbert aux Blanches mains (v. nº XII). Aymon, fils de Burcard, est aussi le seul membre de la famille qui ait pu signer, en 1046, la donation d'Humbert III en faveur de l'église cathédrale de St.-Jean de Maurienne, avec la qualification « *Aymo nepos ejus* » (nº XV). Tout comme M. de Gingins a confondu le père d'Aymon, l'évêque Burcard, avec l'abbé Burcard fils du comte Humbert III, de même il prend les deux Aymon l'un pour l'autre quand il estime qu'Aymon, fils d'Humbert III, a été l'évêque de Bellay. Je démontrerai bientôt qu'au temps où Aymon de Bellay était évêque de Bellay, Aymon de Maurienne, fils d'Humbert III, était évêque de Sion.

Indiqué comme vivant en 1024, Aymon était déjà évêque de Bellay en 1037; eût-il été encore bien jeune à cette date, on comprendrait cependant qu'il fût chargé d'un diocèse dont son père était alors le principal seigneur. La même année 1037, selon la Gallia Christiana, Léodegar, archevêque de Vienne, instituait, en présence d'Aymon, l'église de Romans (nº XXXI).

Nous venons de voir que le nom d'Aymon de Bellay se trouvait dans la charte d'Humbert III en faveur de St-Jean de Maurienne de l'année 1046. Selon M. Cibrario ce même nom se retrouve encore dans une charte de Maurienne qui n'a pu être rédigée qu'en l'année 1056 [1].

Dubouchet nous apprend, d'autre part, qu'Aymon fit lui-même une donation à l'église de St-Genis, au diocèse de Bellay, dans l'année 1046 (nº XXXII). On trouvait enfin dans le cartulaire de St.-André de Vienne une mention établissant d'une façon fort nette la filiation d'Aymon, évêque de Bellay,

[1] Cibrario, *Mon. di Savoia*, t. I, p. 60.

puisque dans ce passage, consigné au n° XXXIII, Aymon, à l'article de la mort, confirme en faveur de St.-Genis ses donations et celles de son père, et fait cet acte dans l'intérêt du salut de son père prédécédé, qu'il ne nomme pas, et de l'évêque Oddon de Bellay, oncle du donateur. Humbert III et ses fils ont signé au contrat. Il est donc évident qu'Aymon évêque de Bellay est fils de Burcard de Bellay, soit Burcard III, et non pas d'Humbert III.

### III. Des enfants d'Humbert aux Blanches mains.

Humbert III eut quatre fils qui, selon leur âge probable et l'ordre dans lequel on les voit signer habituellement, se placent dans l'ordre suivant : Oddon, Amédée, Aymon, Burcard. Quant aux filles, s'il en eut, on n'en peut rien dire de certain.

*Oddon*, successeur de son père, accrut les domaines de sa maison en épousant Adélaïde, fille d'Odalric Manfred, marquis de Turin ; elle était veuve d'Hermann IV, duc de Souabe, fils d'un premier lit de l'impératrice Gisèle. Hermann était décédé en 1038. Oddon se maria en 1045 et il paraîtrait que dans l'intervalle la marquise de Suze avait eu un second mari ; toutefois on n'est pas bien d'accord sur la personne de celui-ci. Selon les auteurs italiens qui paraissent les mieux renseignés, le second mari d'Adélaïde aurait été Henri de Montferrat, lequel serait mort sans postérité dans l'année 1044 [1].

Depuis son mariage, Oddon prend habituellement dans les chartes le titre de marquis (n° XIII et XXXIV). En 1057, époque présumée de la mort d'Humbert III, Oddon avait déjà deux fils nommés Pierre et Amédée et plusieurs filles fort jeunes ; il ne survécut pas beaucoup à son père, car il mourut au mois de juin 1060 ; sa veuve institua en sa mémoire

[1] Moriundo, part. 2, p. 303. Ménabréa, Or. feod. p. 155. Othon frère d'Henri est, dit-on, le premier de sa race qui ait porté le titre de marquis de Montferrat.

un service anniversaire dans l'église cathédrale de Turin (n° XXXV).

Oddon est le seul des fils d'Humbert III qui ait eu des enfants.

La plupart des historiens, partant de l'idée erronée qui attribuait les actes d'Humbert II à son neveu, les actes d'Amédée de Bellay à Amédée Coda, et l'épiscopat d'Aoste à Burcard de Maurienne, se sont imaginé qu'Oddon, bien qu'il ait succédé à son père, était, ou le cadet, ou l'avant-dernier des fils d'Humbert aux Blanches mains. Si l'on consulte la charte d'Aoste (n° XIII), où les quatre frères ont signés les uns après les autres, on voit cependant qu'Oddon était bien l'aîné. Je ne connais absolument rien qui infirme la présomption résultant de cet acte.

*Amédée*, dit *Coda*, a été envisagé ordinairement comme l'aîné, toutefois dans la charte précitée il signe seulement le second. On ignore s'il a été marié; Adèle, qu'on lui donne pour femme, était celle d'Amédée comte de Bellay. Son surnom de Coda est expliqué dans les chroniques de Savoie par une anecdote qui doit se rapporter à l'an 1046 et dont on trouvera la substance dans notre table (n° XXXVI). Il ne paraît pas qu'Amédée ait jamais régné; il porta le nom de comte du vivant de son père, comme Oddon portait le titre de marquis, mais aucune charte ne le montre agissant en qualité de souverain, ni de son propre chef.

*Aymon* signe dans la charte d'Aoste après le marquis Oddon et le comte Amédée, mais avant son frère Burcard. Ce qui montre aussi qu'Aymon venait avant Burcard, c'est qu'il fut avant lui abbé de St-Maurice.

Aymon nous apparaît dans deux chartes en qualité de fils d'Humbert aux Blanches mains; savoir, dans la donation au prieuré de Maltacène de la pêche du lac du Bourget (n° IV) et dans la charte d'Aoste de l'an 1040 (n° XIII). C'est probablement pour se distinguer de lui, que son cousin issu de

germain, Aymon de Bellay, signe avec la qualification *nepos ejus* dans la donation d'Humbert III à l'église de St.-Jean de Maurienne (n° XV).

Aymon fut, à ce que je pense, évêque du Valais de 1037 à 1053, et abbé de St.-Maurice dès 1046, époque du décès de l'archevêque Burcard III. Cette manière de voir, qui a en sa faveur les traditions ecclésiastiques du canton du Valais, a été combattue de notre temps par des autorités fort respectables. M. Godefroi de Mülinen a soutenu que l'évêque de Sion nommé Aymon était un Lenzbourg [1]. M. de Gingins a admis cette autorité. J'avoue qu'il m'est difficile de comprendre même le doute au sujet de cette question. Comment! dans la charte d'Aoste (n° XIII) Aymon signe au milieu de ses frères une donation de son père, *et il signe, évêque de Sion*. Certes, si l'évêque de Sion en 1040 avait été un Lenzbourg, il n'aurait rien eu à faire dans un acte qui concernait uniquement l'église d'Aoste et la famille d'Humbert aux Blanches mains. Au contraire, Aymon, fils d'Humbert, devait nécessairement corroborer par son adhésion une donation à laquelle, faute de cette formalité, il eût pu opposer dans la suite comme héritier légal du donateur.

Maintenant il est très-vrai que certaines chartes valaisannes nous apprennent d'une manière non moins sûre que l'évêque Aymon hérita en Valais de biens provenant de son oncle, le comte Udalric; il est très-vrai encore que ce comte Udalric, d'après tout ce qu'on en sait, doit avoir été Ulrich le riche, comte de Rore et de Lenzbourg au milieu du XI^e^ siècle. Mais il n'y a aucune contradiction, ce me semble, entre ces diverses données. Pourquoi Aymon n'aurait-il pas été tout à la fois fils du comte de Maurienne et neveu du comte de Lenzbourg? Je reviendrai bientôt sur les inférences à tirer de cette conjoncture.

[1] Mémoire sur la famille des comtes de Lenzbourg. *Geschichts-Forscher*, t. IV, année 1821.

Aymon se trouve nommé, comme on vient de le voir, dans plusieurs chartes du Valais (ce sont entre autres les nos XXXVII, XXXVIII et XL). En 1050, lorsque le pape Léon IX passa à St.-Maurice pour se rendre en Allemagne auprès de Henri III, il confirma les priviléges de l'abbaye où il prit l'hospitalité; Aymon est aussi nommé dans cette bulle. Les historiens du Valais disent que cet évêque fut envoyé trois ans après en Italie auprès du même Léon IX. Il le rencontra à Rimini et l'assista dans la consécration d'un archevêque de Ravenne. On croyait qu'il était mort dans le voyage, mais une charte de Sion de l'an 1054 (no XL) prouve qu'il revint dans son diocèse. Son successeur, le fameux Hermanfroi, chancelier de Bourgogne et ami de l'empereur Henri IV, paraît pour la première fois sur la scène historique en 1055 [1].

*Burcard*, abbé de St.-Maurice et quatrième fils de Humbert III, est bien la figure la plus effacée parmi tous ceux dont nous nous sommes occupés jusqu'ici. Il signe en qualité d'abbé dans une charte de 1051 (no XLI); il avait probablement obtenu cette fonction par l'influence de son frère Aymon, alors évêque de Sion. On le retrouve encore dans les fonctions abbatiales l'an 1068 (no XLII); dès lors on ne le trouve plus. Le père Boccard et M. E. F. de Mülinen, dans son *Helvetia sacra*, tiennent tous deux l'abbé Burcard pour un frère de l'évêque Aymon.

### IV. De la femme d'Humbert aux Blanches mains.

Ancilie est reconnue pour la femme d'Humbert II, mais n'y aurait-il pas moyen de découvrir qui fut la femme d'Humbert III? La solution de cette question intéressante peut se

[1] V. Boccard, *Hist. du Valais*.

trouver dans les chartes sédunoises publiées récemment par les soins de l'abbé Gremaud [1].

Celle qui porte la date de 1052 (n° XXXVIII), est la donation faite par l'évêque Aymon des propriétés qu'il tient en héritage de son oncle Udalric ; « quas ab avunculo meo comite Odalrico, etc. » L'évêque fait ce don entre les mains d'un autre comte Udalric, alors son avoué.

Une seconde charte sédunoise que M. Gremaud place entre 1036 et 1052 (n° LIV), nous apprend que le comte Udalric de Lenzbourg avait des possessions assez considérables dans le Valais, et fut au nombre des donateurs de l'église diocésaine de Sion.

Nous savons aussi que la famille de Lenzbourg, très-puissante alors dans l'Helvétie Allémanique, fournit, à peu de temps d'intervalle, deux évêques au diocèse de Lausanne, attenant au diocèse du Valais. Le premier de ces évêques, Henri Ier, était l'oncle paternel d'Udalric le riche, comte de Rore et de Lenzbourg (v. les nos LVII, LVIII, LIX et LX). Le second fut, à ce qu'on soupçonne, fils du comte Udalric précité (v. les nos LIII, LXII et LXIII).

Udalric le riche passe lui-même pour avoir fait partie, en 1020, de l'expédition dirigée par Werner, évêque de Strasbourg, et son frère Ratbod de Habsbourg, contre Otton Guillaume, comte de Bourgogne, sujet rebelle de Rodolphe III. Il était naturel qu'Udalric fût de la partie, car son oncle, l'évêque Henri Ier, un des meilleurs amis du roi, venait d'être tué à Lausanne au milieu d'une sédition excitée évidemment par les partisans du comte de Bourgogne.

Tout porte donc à croire que le donateur de Châteauneuf, en Valais, est Ulric le riche, qui peut-être avait été aussi avoué de l'évêque Eberhard, prédécesseur d'Aymon.

Ulric le riche laissa par testament le comté de Lenzbourg à un

[1] M. D. R., XVIII.

neveu nommé Arnold (v. n° LIII), bien qu'il eût en ce moment un fils vivant, savoir Henri, prévôt de Beromunster, dans lequel on pense reconnaître cet Henri II, qui plus tard succéda à Hugues en qualité d'évêque de Lausanne. Le neveu, successeur d'Ulric, était fils d'un frère d'Ulric nommé Arnold aussi, lequel eut pour femme une comtesse de Granges en Valais. Une charte de la fin du XI^e^ siècle (n° LXVII) mentionne au nombre des bienfaiteurs de l'église de Sion, le comte Udalric, fils d'une comtesse de Granges, qui a donné à l'église de Sion un domaine auprès de Conthey. Arnold, frère d'Ulric le riche, aurait ainsi eu deux fils, Arnold et Ulric, ou, Udalric, qui demeura en Valais un certain temps et serait l'avoué de l'évêché de Sion dont il est question dans la charte de 1052.

Cet avoué de Sion eut dans les choses de son temps une influence tout aussi considérable que celle de son oncle, dit le riche; il porta dans la suite le titre de comte de Baden et hérita du comté de Lenzbourg à la mort de son père; il cumulait avec l'avouerie épiscopale de Sion les avoueries de plusieurs riches abbayes de l'Helvétie Allémanique, celles de Munster et de Schänis qui appartenaient à sa famille, puis encore celle de Seckingen, Rheinau et Fraumunster à Zurich. En 1050, il épousa Richenza de Habsbourg, fille du comte Ratbod, dont la femme Ita descendait des ducs de Lorraine. En 1077, durant la lutte violente de l'empereur Henri IV et du pape Grégoire VII, Ulric, comte de Baden, s'empara de la personne de deux légats envoyés par Grégoire pour soutenir en Allemagne la cause de l'anti-César, Rodolphe de Rheinfelden. Henri II récompensa ce service signalé par l'avouerie de Rheinau et par le comté de Klettgau, sur lequel, du reste, la femme d'Ulric pouvait avoir des droits en qualité de Habsbourg. Ulric mourut en 1081, un an après sa femme (v. les n^os^ LXVIII, LXIX, LXX, LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIV).

Après cette digression sur les Lenzbourg du Valais, qui était nécessaire à notre explication, revenons au point de départ : Il est certain qu'Aymon était fils d'Humbert aux Blanches mains, il est certain, d'autre part, qu'il a donné à Ulric le riche, comte de Lenzbourg, le nom d'*avunculus*. Ulric le riche mourut en 1047 (v. l'obituaire de Munster n° LV) ; il était assez dans la natnre des choses qu'il laissât des biens en Valais à Aymon son neveu. L'évêque, de son côté, en disposa comme on a vu, en faveur de son église en 1052. Aymon de Maurienne ne peut cependant avoir été neveu d'Ulric de Lenzbourg que du côté des femmes, c'est du reste ce genre de parenté que désigne spécialement le mot *avunculus*.

Je le demande, n'avons-nous pas ici la preuve que la mère d'Aymon, que la femme d'Humbert III, dont le nom de baptême nous demeure encore inconnu, était sœur d'Ulric le riche, comte de Lenzbourg?

On remarquera que les âges des deux beaux-frères, Ulric et Humbert, correspondent très-bien, Humbert, né vers 990, a vécu jusqu'en 1057 ; Ulric était déjà en âge de porter les armes en 1020, il est mort en 1047. Les rapports de voisinage et de parti politique ont dû favoriser un mariage du comte Humbert dans la famille de Lenzbourg. Les Lenzbourg étaient puissants en Valais, Humbert était avoué du diocèse d'Aoste, attenant au Valais. Les Lenzbourg occupaient l'évêché de Lausanne et étaient au nombre des principaux adhérents de Rodolphe III; la famille de Lenzbourg était la plus puissante avec celle des Habsbourg dans la Bourgogne Allémanique, Humbert aux Blanches mains, de son côté, fut toute sa vie partisan déclaré du roi Rodolphe, de la reine Hermengarde, et de l'alliance de la Bourgogne avec l'empire. Ces circonstances sont des plus favorables à l'admission d'un fait qui, d'ailleurs est établi diplomatiquement.

Nous aurions ainsi retrouvé, à l'aide de renseignements positifs, déjà connus en partie, mais dont la portée n'avait pas

été suffisamment appréciée, l'origine de celle dont descend toute cette antique et vaillante maison de Savoie, qui, après avoir régné longtemps parmi nous, s'est placée, de nos jours, à la tête d'un des grands Etats de l'Europe moderne.

### V. De la parenté de la reine Hermengarde avec le comte Humbert aux Blanches mains.

Les indications qui peuvent faire supposer qu'Hermengarde était issue des comtes de Viennois, et celles qui tendraient à donner le comte Manassès pour premier mari à la seconde femme de Rodolphe III, se tiennent de près et se fortifient les unes par les autres ; — commençons par exposer les faits :

*a*) Une charte sans date, mais qu'on peut rapporter aux premières années du XI^e^ siècle, nous montre Humbert, évêque de Grenoble, faisant avec le comte Manassès et sa femme Hermengarde un échange de propriétés. L'évêque cède des biens situés dans le Genevois et formant un assez vaste territoire, contre des terres situées dans les environs de Grenoble. Une fille de Manassès, nommée Aniane, a signé au contrat (v. n° XLIII). Le comte Manassès nous est connu par d'autres actes, entre autres le plaid d'Eysins de l'an 1002, où il signait le premier après les évêques, ainsi que son neveu Rotbert. Ceci, par parenthèse, prouve que Manassès était bien le comte de la circonscription, et que le comté des Equestres était une subdivision du grand comté de Genève (appartenant alors à Manassès (v. n° LXXVIII et LXXIX).

*b*) En 1011 Rodolphe III donnait à Hermengarde, qu'il venait d'épouser, Aix, Annecy et autres lieux ; à la même date, mais par un acte séparé, il lui donnait encore les comtés de Vienne et de Salmorenc (n° XLIV et XLV).

*c*) Par la fondation de Talloires, 1032 (n° V) ; la donation qu'Hermengarde fait à Cluny de terres dans le Genevois (n° VI), la fondation de Lémenc (n° XI), la donation de 1056 à l'église de Grenoble, de biens situés aux territoires d'Aix et Chambéry (n° XLIX) et d'autres actes encore il appert, qu'Hermengarde possédait de nombreuses propriétés précisément dans les mêmes quartiers où se trouvaient aussi les possessions allodiales des anciens comtes du Viennois.

*d*) Ainsi qu'on l'a déjà fréquemment remarqué, dans les actes où elle paraît agissant de son chef, la reine Hermengarde est ordinairement assistée du comte Humbert III ; et depuis le veuvage d'Hermengarde Humbert prend le titre de *son avoué*.

*e*) C'est accompagnée du comte Humbert, que la veuve de Rodolphe III vint de la Bourgogne cisjurane, de Vienne probablement, à Zurich, à travers la Lombardie, durant la crise suprême de 1033.

*f*) Lors de la fondation du Bourget, Hermengarde assistait à la confection de l'acte en compagnie des parents d'Amédée comte de Bellay (n° XXI).

*g*) Dans la donation que Burcard, fils d'Humbert II, fait à l'église de St.-André de Vienne, il déclare expressément s'être déterminé en vue du salut de l'âme de Rodolphe III, de son frère Burcard II, archevêque de Lyon, de la reine Hermengarde, du comte Humbert son père, d'Ancille sa mère, etc. (n° XXVII).

Ces faits, pris isolément, ne pourraient sans doute donner lieu qu'à des conjectures, mais leur ensemble, leur coïncidence, va bien au delà de la conjecture. Le hasard seul ne saurait les avoir réunis. D'où, par exemple, Manassès aurait-il possédé assez de terres auprès de Grenoble, pour les échanger avec l'évêque contre un quartier qui embrasse presque tout le bas Faucigny? N'est-il pas infiniment probable que ses terres du Dauphiné lui venaient de sa femme, qui, ainsi que sa fille, intervient directement dans le contrat?

Cette femme, d'assez haute naissance pour épouser un comte puis ensuite un roi ; elle a toutes ses possessions dans le Haut-Viennois et dans la Savoie propre, qui alors en faisait partie ; c'est-à-dire dans le comté gouverne depuis un siècle par les ancêtres d'Humbert III !

Considérons aussi la situation des terres données à Hermengarde par Rodolphe III ; considérons la situation topographique des établissements religieux auxquels Hermengarde a fait, pendant son règne et depuis, de si nombreuses donations. Sur la fin de sa vie encore elle répandait des dons sur les églises principales de Vienne et de Grenoble, résidences de ces Bosonides auxquels nous pensons qu'elle a appartenu. A ces arguments, tirés essentiellement des biens, viennent s'en joindre d'autres encore plus concluants. Je veux parler de l'assistance habituelle d'Humbert III aux opérations de la vie civile dans lesquelles la reine Hermengarde agit, de la présence d'Hermengarde à la fondation principale des Bosonides de la branche cadette, celle du prieuré du Bourget, et de cette mention si significative que Burcard de Bellay fait d'Hermengarde et des Rodolphiens, auxquels elle s'est alliée, dans sa donation de 1024 ; mention par laquelle Burcard semble placer positivement Hermengarde et son époux au nombre de ses propres parents. — Un argument sur lequel on pourrait insister aussi, parce qu'il concourt avec les autres, se déduit du nom même qu'Hermengarde portait ; ce nom avait été porté autrefois par la princesse carlovingienne à l'alliance de laquelle Boson, premier roi de Provence, avait dû en grande partie la haute fortune à laquelle il était parvenu. Or, ainsi qu'on a pu l'observer souvent, le nom des ancêtres les plus illustres se reproduisait ordinairement d'âge en âge dans les personnes du sexe auquel ces ancêtres avaient appartenu. Je tiens donc la seconde femme de Rodolphe III comme la même personne qui épousa en premières noces le comte Manassès ; je la tiens en outre pour issue du même sang que le comte

Humbert aux Blanches mains. Reste à savoir si l'on pourrait démêler, en l'absence de renseignements précis et formels, quel degré de parenté unissait Hermengarde à Humbert.

Qu'elle fût sa mère, comme l'a cru Angelo Carena, il ne faudrait pas y songer. Bien qu'elle ait vécu à peu près aussi longtemps qu'Humbert, puisqu'elle vivait encore en 1058, il est évident qu'elle était plus âgée. Humbert III n'apparaît dans les chartes qu'en 1024. L'an 1000, Hermengarde avait déjà des enfants du comte Manassès ; cette différence d'age n'est pourtant pas celle que l'on doit admettre entre la mère et son enfant ; d'ailleurs, il est évident maintenant qu'Humbert n'est pas le fils du comte Manassès. Amédée I, père d'Humbert, ne paraît pas avoir survécu de beaucoup à la naissance de son fils. Il était déjà comte en 977, on ne le trouve nulle part après 980. Amédée I ne pourrait donc, en aucun cas, avoir été le mari d'Hermengarde qui, en 980, devait être tout à fait un enfant. Hermengarde aurait-elle été fille d'Amédée I et sœur aînée d'Humbert III? Ce n'est pas impossible ; mais la chose me semble néanmoins peu probable ; si Humbert avait été le frère de la reine, cela aurait bien été consigné quelque part.

L'hypothèse la plus vraisemblable me paraît être qu'Hermengarde fut une sœur cadette d'Amédée I et d'Humbert II ; elle aurait été par conséquent tante d'Humbert III, et tante, au même degré, d'Amédée de Bellay et de Burcard III, qui la nomment dans leurs donations.

Outre Aniane, qui pouvait déjà signer dans l'échange de l'an 1000, Hermengarde avait eu de son premier lit deux fils, qu'elle conduisit avec elle en 1016 à Strasbourg, lors de l'entrevue dans laquelle Rodolphe III, poussé à bout par ses indociles vassaux, promit à Henri II sa succession (v. n° XLVII). On a souvent cherché à savoir ce qu'étaient devenus ces deux jeunes gens, et touchant l'un d'eux l'on est assez d'accord ; on le tient pour cet Hugues que le cartulaire de Lausanne ap-

pelle fils du roi, et qui fut évêque de Lausanne de 1019 à 1037, justement entre les deux Henri. Comme nous savons avec certitude que Rodolphe n'a pas eu d'enfants, on a pensé, avec raison je crois, que le titre de *fils du roi*, pouvait avoir été donné aux enfants de la reine. Maintenant, si Hugues fut créé évêque au moment d'une violente guerre civile, on peut en conclure qu'il n'était déjà plus un enfant en 1019. Relativement au frère de Hugues, les historiens ne disent pas grand chose; MM. Cibrario et Promis [1] supposent que ce fut Seliger, seigneur bourguignon, qui en 1032 fut chargé par Rodolphe III de transmettre à l'empereur Conrad les insignes de la royauté. J'ignore les motifs de cette présomption, car on ne les indique point. L'opinion la plus reçue est que Seliger était de la Bourgogne Allémanique, et fut souche de la noble maison de Wolhausen. — On avait fait anciennement au sujet du second fils d'Hermengarde et de Manassès une autre hypothèse, qui me paraît admissible. La *Vallesia ecclesiastica* nous apprend que l'évêque Eberhard, qui occupa le siége de Sion de 1017 à 1037 environ, était, comme Hugues, un fils du roi Rodolphe (n° L). Cet évêque est aussi appelé fils du roi dans une pièce en vers latins conservée autrefois dans les archives de Valère. Le même raisonnement dont on a conclu que Hugues est un fils du premier lit de la reine Hermengarde vaudrait donc aussi pour Eberard. Avouons, toutefois, que la *Valesia ecclesiastica* et la pièce de vers anonyme conservée dont l'ancienne église épiscopale du Valais, n'ont pas tout à fait le même degré d'autorité que le cartulaire de Lausanne, dont la véracité, comme source, a été éprouvée en maintes occasions. On n'a pas remarqué jusqu'ici une coïncidence qu'il vaut pourtant la peine de relever, à propos de l'évêque Eberard. Un prélat du même nom se trouvait, juste dans le même temps, à la tête du diocèse de Maurienne. Ne serait-ce point le même

[1] Rapporto, p. 71.

personnage qui, placé d'abord en Maurienne, car nous l'y trouvons déjà en 1011, aurait, par la faveur de la reine, sa mère, passé par-dessus la loi de l'Eglise interdisant le cumul de deux évêchés? Pour les princes ces lois étaient rarement inflexibles.—S'il en était ainsi, nous serions amené cependant à reculer quelque peu l'époque de la naissance de la reine Hermengarde et il faudrait supposer qu'elle naquit vers l'an 970 et s'était mariée fort jeune avec le comte Manassès. Comme cela, elle pouvait avoir à peu près 40 ans, quand elle épousa Rodolphe III. Cet âge, à vrai dire, n'exclut point la beauté et se concilie mieux que tout autre avec l'exercice adroit et conséquent d'une haute influence dans les affaires politiques; influence que tous les historiens ont attribuée, peut-être même avec une certaine dose d'exagération, à la seconde femme de Rodolphe. — Avant d'en finir avec Hermengarde, qu'il me soit permis de placer ici une observation qui n'avait pu trouver place plus tôt. Nous avons cherché à démontrer que Burcard de Bellay, le cadet des fils d'Humbert II, fut évêque d'Aoste et quitta cet évêché en 1031 pour s'emparer presque violemment du siége de Lyon. Personne, jusqu'ici, n'avait songé à expliquer ce phénomène assez étrange. Il me semble que la parenté si rapprochée d'Hermengarde avec Burcard III l'explique de la façon la plus satisfaisante. Quelque temps après, il est vrai, dans la guerre pour la succession du royaume de Bourgogne, Burcard et Hermengarde embrassèrent résolûment des partis opposées; mais que de fois un intérêt politique considérable n'a-t-il pas séparé ceux que le sang et les services rendus auraient paru devoir unir!

---

Je ne prétends point avoir épuisé la riche mine de recherches historiques que présentent les chartes des X^e^ et XI^e^ siècles

concernant les descendants de Boson. Très-probablement aussi quelques erreurs se seront glissées çà et là dans un travail plus difficile qu'il ne semble ; on les corrigera ; mais grâce, assurément, au savant distingué dont j'ai essayé de poursuivre les traces, on peut, il me semble, marcher maintenant avec une certaine méthode dans l'étude des questions soulevées par les documents ; le terrain devient plus solide ; les écarts seront de jour en jour moins considérables. C'était là l'essentiel.

# Tableau résumé des chartes citées.

*A. Chartes relatives au comte Humbert aux Blanches mains.*

I. An. 1020. Sauvegarde de Talloires (pièce aujourd'hui envisagée comme apocryphe.) Mon. Patriæ I, 431. R. Forel, n° 292.

II. 1024. Echange entre Borcard, év. d'Aoste et Katelme; approuvé par Humbert. Cibrario Doc. 101. R. Forel, n° 298.

III. 1026. Echange entre Humbert et Borcard, év. d'Aoste. Guichenon. p. 4 et Forel, n° 305.

IV. Environ 1030. Donation de la pêche du lac du Bourget au prieuré de Maltacène fondé par Humbert II de Bellay et Amédée son fils; faite par Humbert III et ses fils Amédée, Aymon et Oddon. Guichenon, p. 6. R. Forel, n° 318.

V. Environ 1032. Donation de la reine Hermengarde au prieuré de Talloires, approuvée par Humbert. Mon. P. I, 396. R. Forel, n° 325. R. Genevois, n° 182.

VI. Idem. Hermengarde donne à Cluny, par l'intermédiaire d'Humbert *son avoué*, des terres dans le Genevois. Cibrario, Rapp. p. 102. R. Forel, n° 330. R. Gen. n° 191.

VII. Idem. Humbert donne une terre de son comté d'Aoste et des bénéfices attachés à la fonction de connétable. Mon. P. I, 498.

VIII. 1036. Fondation du prieuré de Coyse où il est question d'une *terra regis sive Humberti Comitis*. Mon. P. I, 510.

IX. Idem. Hermengarde accède à une donation de l'archev. de Vienne en faveur du couvent de St-Victor de Marseille, assistée d'Humbert. Martène, I, 401.

X. (Sans date). Aymon de Pierrefort donne à Cluny la terre de Monterminod, près Chambéry (in pago Gratianopolitano, in comitatu Savo-

gensi). Signé Humbert, Amédée son fils, Burcard, Oddon, Quiffred, Aymon, qui donum fecit. Guichenon, p. 5.

XI. (S. d.) Fondation du prieuré de Lémenc par Rodolphe III et Hermengarde, où la première signature après celle des princes est celle du comte Humbert. Guichenon, p. 5.

XII. 1037. Fondation du prieuré de Burbanche en Bugey, faite en présence d'Aymon, évêque de Bellay, d'Humbert et d'Amédée son fils. Cibrario, Doc. p. 27.

XIII. 1040. Donation de biens dans le val Digna à l'Eglise de St-Jean et St-Ours à Aoste, par Humbert. L'acte est signé comme suit: « S. Domni Huberti, Comitis (5 témoins). Oddo firmavit et laudavit. Amedeus comes firm. Aymo sedunensis Episcopus laudavit et firmavit. Bocardus filius Huberti comitis laudavit et firmavit et corroboravit. Petrus marchio filius Addonis marchionis et comitissæ Ataleidæ laudans firmavit. » Mon. P. I, 520. R. Forel, nº 349.

XIV. 1042. Donation du château des Echelles, dans le comté de Salmorenc, à l'église de St-Laurent à Grenoble, par Humbert, qui signe avec ses fils Amédée et Oddon; Amédée (comte de Bellay, cousin d'Humbert III) et Aymon, évêque. Guichenon, p. 7. R. Forel, nº 351.

XV. 1046. Donation à l'Eglise de St-Jean de Maurienne par le comte Humbert et l'évêque Théobald, signée d'Aymon (nepos ejus) Jean, Berillon, Odon, l'an VIII du règne de Henri. Cibrario, Rapp. 95. R. Forel, nº 259.

XVI. Après 1056. Donation à l'Eglise de St-Jean de Maurienne faite par Humbert III depuis le décès de l'évêque Théobald, lequel est survenu en 1056. Cette charte est mentionnée par le cardinal de Martiniana, dans sa correspondance (1772). Cibrario (Mon. de Savoye, p. 6).

*B. Chartes relatives à Humbert II. comte dans le Viennois et le Bugey, attribuées à Humbert III. son neveu.*

XVII. 977. Diplôme de Conrad le Pacifique en faveur du monastère de St-Chaffre, signé par Humbert II et Amédée I, son frère aîné (père d'Humbert III). De Gingins. Origine de la maison de Savoie, M. D. R. XX, 228.

XVIII. 995. Charte de Rodolphe III, citée par Chorier, où Humbert II est mentionné. De Gingins, M. D. R. XX, 230.

XIX. 1003. Charte datée du château de Boisozel, en Dauphiné, où Oddon, év. de Bellay amodie la terre de Chatonay en présence du comte Humbert II son père et d'Ancilie sa mère. Salvaing, Us. des fiefs, II, 130. R. Forel, n° 247.

XX. 1022. Donation faite par Lambert, év. de Langres, à la demande de Burcard, arch. de Vienne, à Humbert, comte, et à ses fils Amédée et Burcard, évêque, de terres situées à Ambilly dans le Genevois, en exceptant certaines possessions qui sont à la reine Hermengarde. Mon. P. I, 436. R. Foyel, n° 294. R. Gen. n° 165.

XXI. (S. d.) Fondation du prieuré de Maltacène, soit du Bourget, par Amédée, comte de Bellay, en présence de Rodolphe III et d'Hermengarde, signée par Humbert, père du fondateur, Ancilie sa mère et Adèle sa femme. Guichenon, p. 8. R. Forel, n° 319.

XXII. 1023. Nouvelle donation d'Amédée de Bellay à Maltacène, où le fondateur se qualifie fils d'Humbert et d'Ancilie et à laquelle prend part Adèle, femme du donateur. Elle est datée de la 30e année du règne de Rodolphe III, et a lieu après la mort d'un jeune Humbert, fils du donateur. De Gingins, M. D. R. XX, 234. R. Forel, n° 317.

### *C. Chartes relatives à Amédée I, père d'Humbert III.*

Outre le n° XVII.

XXIII. 980. Charte vue par Duboucher et d'Hozier, comme l'établit une note de ce dernier. Atlas historique de Las Cases, table XV.

D'autres chartes avaient été trouvées par Duboucher dans le cartulaire de St-Maurice de Vienne, lesquelles étaient datées : « regnante Amedeo filio Huberti. » De Gingins, M. D. R. XX, 229.

### *D. Chartes relatives à Amédée, comte de Bellay.*

Outre les nos XX, XXI, XXII, qui précèdent.

XXIV. (S. d.) Donation du dit Amédée du village de Larni dans le comté de Bellay.

(Ce comté comprenait le territoire de la cité épiscopale, et de l'autre côté du Rhône, la partie de la Savoie comprise entre le lac du Bourget et le Rhône). De Gingins, M. D. R. XX, 239.

*E. Chartes concernant Oddon, évêque de Bellay.*

Outre le n° XIX.

XXV. Bulle du pape Etienne IX de l'an 1067, conservée dans le bullaire de Cluny où il est dit : « Burjetum quam Amedeus comes dedit, fratribus ejus larentibus, Burcardo videlicet atque Odono, » de Gingins. M. D. R. XX, 231.

XXVI. (S. d.) Précaire cédé à Oddon, év. de Bellay, pour lui et ses héritiers, par Thibaut, archevêque de Vienne, d'un territoire « qui vocatur Tresia » dans le Bellay, en échange de terres qu'Oddon possède à Véseronce. Cette pièce paraît être de l'an 1000 environ. Chorier, Etat du Dauphiné, I, 267.

*F. Concernant Burcard III (de Bellay), qui fut évêque d'Aoste après Anselme; abbé de St-Maurice et archevêque de Lyon après Burcard II, frère de Rodolphe III.*

Outre les n$^{os}$ II, III, X, XX, XXV.

XXVII. 1024. Donation que le dit Burcard fait de concert avec Hermengarde sa femme et Aymon son fils, à l'abbaye de St-André le bas à Vienne, de l'église de St-Genis en Bellay. Burcard s'est déterminé à cet acte en vue du salut de son âme et de celles du feu roi Conrad, du roi Rodolphe III, de Burcard, arch. de Lyon, frère de ce dernier, de la reine Hermengarde, du comte Humbert (II) son père, d'Ancilie sa mère, et d'Hermengarde sa femme (qualifiée comitissa). Guichenon, p. 7. R. Forel, n° 296.

XXVIII. 1026. Concession de terres dans le Genevois et le Chablais, faite par Burcard (II), archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice et Burcard (III) évêque d'Aoste et prévôt du prédit monastère, du consentement du roi Rodolphe, à Tibold, chanoine de l'abbaye. Mon. P. 1,499. R. Gen. n° 170.

XXIX. (Même date.) Burcard archevêque et abbé de St-Maurice et Burcard év. d'Aoste et prévôt de St-Maurice accordent à Pierre et à Adèle sa femme, la jouissance de l'Eglise de Commugny. Mon. P. I, 449. R. Forel, n° 303.

XXX. Raoul Glaber, chroniqueur et moine de Cluny dit (apud Bouquet,

X, 61) qu'en 1301 Burcard, neveu de Burcard II, archevêque de Lyon, qui venait de mourir, homme entreprenant, fier et superbe, issu d'une très-noble race, délaissa son siége épiscopal d'Aoste pour s'emparer par force du siége métropolitain de Lyon. Hermann de Reichenau en dit autant, il accuse en outre Burcard III pour son despotisme et le relâchement de ses mœurs (Pertz, XI, 18).

*G. Concernant Aymon, évêque de Belley.*

Outre les nos XII, XIV, XV, XXVII.

XXXI. 1037. Léodegar, arch. de Vienne, institue en présence d'Aymon, év., l'église de Romans. Gallia christiana, XII, 740.

XXXII. Aymon, au rapport de Dubouchet, fait en 1046 des donations à l'église de St-Genis. Cet acte a lieu l'année même de la mort de Burcard III, père du donateur.

XXXIII. Dans l'extrait du cartulaire de St-André de Vienne, rédigé au XVe siècle par Mathieu Thomassin, on lit, page 280: « Item prædictus Aymo in articulo mortis constitutus, prædictam donationem » (c'est celle du no XXVII) « quam ejus genitor, quo sepultus est in dicto loco Sancti Genesii, et hoc pro remedio animæ sui genitoris, seu Adonis episcopi et Aymonis comitis ceterumque consanguineorum et ultra dedit. In dicta littera sunt apposita signa Domni Huberti comitis, domni Amedei comitis, Oddo autem marchio recognovit et laudavit. »

*H. Concernant Oddon, marquis en Italie, successeur d'Humbert aux Blanches mains.*

Outre les nos IV, XIII, XIV, XV, XXXIII.

XXXIV. 1051. Oddon signe marquis en Italie en dotant l'église cathédrale de la Tarentaise. Cibrario, Mon. de Savoye, p. 7.

XXXV. 1060. Il est enseveli dans la cathédrale de Turin. Cibrario, Mon. de Savoye, idem. (Le même auteur rapporte qu'Oddon avait fait battre à Aiguebelle de la monnaie viennoise. On croit qu'il épousa Adélaïde de Suze, fille du marquis Odalric Manfred vers l'année 1045.

*I. Concernant Amédée Coda.*

(Dit, par erreur, Amédée Ier, comte de Savoye, car il mourut probablement avant son père.)

Outre les nos IV, X, XII, XIII, XIV, XXXIII.

XXXVI. La chronique de Savoie dit que l'empereur Henri III étant à Vé-

rone, Amédée alla l'y trouver avec une nombreuse suite ; un jour il demanda audience ; l'empereur dit : « faites-le entrer et que sa queue reste dehors. » Amédée répondit : « Si ma queue n'entre avec moi, je n'entrerai, » d'où son surnom.

*J. Concernant Aymon, évêque de Sion.*

Outre les nos IV, XIII.

XXXVII. 1043. Aymon, év. de Sion, inféode au chanoine Warner la terre de Morcles. Gremaud, Ch. sédunoises, no 2. M. D. R. XVIII, 338.

XXXVIII. 1052. Le même donne au chapitre de Sion diverses propriétés en Valais qu'il tenait en héritage *de son oncle le comte Odalric.* « Quas ab *avunculo* meo comite Odalrico, etc. » Il fait ce don par les mains de son avoué le comte Odalric. Gremaud, Ch. Sédun. no 4. G. de Mülinen ; die Grafen von Lenzburg. Schw. Geschichtsforscher, IV, 73.

XXXIX. 1053. Aymon est envoyé en Italie auprès de Léon IX, le rencontre à Rimini et assiste à la consécration d'un archevêque de Ravenne. Gallia Christ. XII, 740.

XL. 1054. Il fait un échange, « loco qui dicitur Baldro, » entre les monts de la Soye et Montorge, avec son vassal Warner, Gremaud, Ch. Sédun. no 5. On trouve aussi cet évêque de Sion nommé dans la bulle de Léon IX confirmant le privilége de St-Maurice de l'an 1050. V. Gallia Christ. XII, 428.

*K. Touchant Burcard, abbé de St-Maurice.*

Outre le no XIII.

XLI. 1051. Il signe comme abbé de St-Maurice une donation en faveur de Théodoric de biens situés à Alaver, en Chablais. Mon. P. II, 153. R. Forel, no 367.

XLII. 1068. Il donne en prestaire à Ildegarde et à Vaucher, femme et fils d'Otton avoué de St-Maurice, le village et l'Eglise d'Attalens. Mémorial de Fribourg de 1855, p. 343. R. Forel, no 377. (D'après Boccard et de Mülinen, Helv. sacra, Burcard succéda à son frère Aymon en qualité d'abbé de St-Maurice.)

*L. Chartes et indications relatives à la reine Hermengarde.*

Outre les nos V, VI, IX, XXI, XXVII.

XLIII. Environ 1000. Humbert, évêque de Grenoble, fait avec le comte

Manassès et Hermengarde sa femme, un échange ; l'évêque cédant des terres de l'église de St-Vincent de Grenoble, sises dans le Genevois, contre des terres situées dans le comté de Grenoble. Aniane, fille de Manassès et d'Hermengarde, a signé au contrat. R. Forel, n° 265. R. Gen. n° 145.

XLIV. 1011. Rodolphe III donne à Hermengarde Aix, Annecy, etc. Cibrario, Doc. p. 17. R. Forel, n° 266. R. Gen. n° 151.

XLV. (Même date.) Rodolphe III donne à Hermengarde les comtés de Vienne et de Salmorenc. Cibrario, Doc. p. 15. R. Forel, n° 267.

XLVI. (Même date.) Rodolphe III, à la demande de la reine, de l'arch. Burcard II et des évêques Hugues de Genève et Anselme d'Aoste, accorde à Henri I, év. de Lausanne le comté de Vaud. M. D. R. VII. p. 1. R. Forel. n° 269. R. Gen. n° 153.

XLVII. 1016. Hermengarde se rend, avec Rodolphe III et deux fils de son premier mari, à Strasbourg, où il est traité de l'expectative de la succession du roi de Bourgogne avec l'empereur Henri II. Dietmar, apud Pertz, III, 845. R. Forel, n° 278.

XLVIII. 1032. Hermengarde donne à St-André de Vienne des biens pour le repos de l'âme de son époux défunt. D'Achery Spicileg. III, 389. R. Forel, n° 328.

XLIX. 1038. Hermengarde et le comte Humbert se rendent à Zurich auprès de Conrad le Salique. Wipo, apud Pertz, XI, 270.

L. 1057. Hermengarde donne à l'Eglise métropolitaine de Grenoble des biens sis dans les territoires d'Aix et de Chambéry. Cibrario. Doc. p. 31.

*M. Touchant Eberhard, évêque de Sion.*

LI. La Vallesia christiana dit d'Eberhard, qui fut évêque de 1017 à 1037, et prédécesseur immédiat d'Aymon de Maurienne, qu'il était fils de Rodolphe III ; ce qu'il faut entendre comme beau-fils. Les archives de Valère contenaient une pièce de vers où il était dit de ce prélat, supposé le fils d'Hermengarde :

« Ille Sedunensis dominator, Episcopus urbis, Eberhardus,
« Enim regali germine natus, Rudolphi regis clari, certissima proles. »

Boccard, Hist. du Valais, p. 405.

*N. Touchant Ancilie, femme de Humbert II.*

N^os^ XIX, XXI, XXII, XXVII, déjà résumés.

*O. Chartes et indications relatives à Udalric le riche, comte de Rore et de Lenzbourg.*

Outre le nº XXXVIII.

LII. 1020. Ce personnage prend part à l'expédition dirigée par Werner, év. de Strasbourg, contre Otton-Guillaume, comte de Haute-Bourgogne. Gottlieb Walther, Gesch. des bernischen Stadtrechts, p. 73.

LIII. 1036. Soi-disant testament où Udalric institue pour héritier son neveu Arnold, sous condition de laisser l'abbaye de Beromünster à son fils Henri (cru Henri II, év. de Lausanne). Herrgott, nº 113.

LIV. Avant 1052. Odalric, comte de Lenzbourg, donne son alleu de Châteauneuf à l'Eglise épiscopale de Sion. Gremaud, Ch. Sédun. nº 6.

LV. 1045. Diplôme de Henri III qui, sur la demande du comte Ulrich, prend sous sa protection l'abbaye de Béromünster. Herrgott, nº 176. G. de Mülinen, Comtes de Lenzbourg, p. 59.

LVI. (Même date.) Mort du comte Ulrich le riche, selon la chronique de Tschudi, p. 18, de Mülinen, p. 68. (L'obituaire de Münster place cette mort seulement en 1047. v. Göldlin, Gesch. des Waldst. Bundes, p. 36.)

*P. Touchant Henri I. évêque de Lausanne.*

Outre le nº XLVI :

LVII. 993. Il participe à l'élection d'Odilon, abbé de Cluny. Schmitt, Diocèse de Lausanne, I, 323.

LVIII. (Même date ) Il assiste à Lausanne au sacre de Rodolphe III. Voir la charte nº XLVI qui mentionne cette circonstance.

LIX. 1010. Henri I donne à l'abbaye d'Einsiedeln deux terres en Argovie. Herrgott, Généalogies des Habsbourg. Preuves, nº 833.

LX. 1017. Il engage Rodolphe III à restituer certaines possessions à l'abbaye de St-Maurice. Schmitt, I, 330.

LXI. 1019. Il est tué près de Lausanne ensuite d'une émeute. Cartulaire de Lausanne, p. 9, 35, 37, 38. (Le Nécrologe d'Einsiedeln contient sur cette mort l'indication suivante à la date indiquée : « Heinricus episcopus Lausannensis, filius Ulrici comitis de Lenzeburch, dicti de Schennis. » Zurlauben, Tabl. de la Suisse, I, nº 17. Le nécrologe de

Münster donne comme jour de la mort le 16 janvier. Hergott, III, 850. Schmitt, I, 331.

*Q. Touchant Henri II, évêque de Lausanne.*

LXII. 1039. Henri II accompagne d'Utrecht à Spire le convoi funèbre de l'empereur Conrad. Wipo, apud Pertz, XI, 274.

LXIII. (Date incertaine.) Il prête serment auprès de Hugues, archevêque de Besançon. Dunod, Hist. Eccles. de Besançon et Bolland. 1 juin. p. 694.

LXIV. Tschudi parle d'un Henri de Lenzbourg, prévôt de Béromünster, qui paraît être ce fils d'Ulrich le riche mentionné au n° LIII. Neugart tient ce personnage pour Henri II, év. de Lausanne.

LXV. 1044. Henri II signe second au testament de St-Hugues, archevêque de Besançon. Dunod, Hist. Eccles. I. Preuves, n° 49.

*R. Touchant Arnold, frère d'Ulrich le riche.*

LXVI. Avant 1018. Donation qu'il fait à Einsiedeln du moulin de Buocht. V. Tschudi. Le nécrologe de cette abbaye confirme l'indication et place la mort du comte Arnold en 1018, de Mülinen, p. 55.

*S. Touchant Udaric, comte de Baden et avoué de Sion, fils d'Arnold et d'une comtesse de Granges.*

Outre le n° XXXVIII.

LXVII. Charte de la fin du XI^e^ siècle, qui mentionne parmi les bienfaiteurs de l'Eglise de Sion le comte Udalric, fils d'une comtesse de Granges (Gradesch). «Ante oppidum Contiez dimidium mansum quem comi« tissa Grangensis dedit et ibidem, in plano, pratum unum quod filius ejus « Udalricus comes dedit. » Collect. de Rivaz, citée par de Mülinen, p. 57.

LXVIII. Ce personnage, que de Mülinen nomme Ulric VII, fut comte de Baden. v. Tschudi, Chr. p. 34. de Mülinen, p. 80.

LXIX. Il était avoué de Schœnis et de Rheinau. Göldlin, p. 9.

LXX. Après la mort du comte Arnold son frère, il hérita du comté de Rore, soit Lenzbourg, ainsi que de l'avouerie de Münster. Il obtint encore celles de Seckingen et Zurich. Göldlin, p. 10.

LXXI. 1050. Il épouse Richensa, fille de Rudbot, fondateur du château

de Habsbourg et d'Ita de Lorraine. Herrgott, I, 144. Zurlauben, Tabl. généal. de la maison de Habsbourg, p. 67 ; de Mülinen, p. 80. Cette indication est confirmée dans l'acte de fondation du couvent de Muri. Herrgott, I, 299, où l'on lit « Ita de Habsbourg genuit Wernherum comitem et Richanzam sororem ejus de Lenzburg. »

LXXII. 1077. Le comte Ulric fait saisir les légats de Grégoire VII et les retient prisonniers dans son château de Lenzbourg. Chron. de Bertold. Guilliman Habsb., p. 225. Müller, Hist. Suisse, I, 322. De Mülinen, p. 82.

LXXIII. L'empereur Henri IV donne à Ulric, en récompense du service qu'il lui a rendu en arrêtant les légats du pape, la riche abbaye de Rheinau et le comté de Klettgau, sur lequel il pouvait avoir quelques droits du côté de Richenza sa femme. Morits Hohenbaum van der Meer ; Gesch. des Gotteshauses Rheinau, p. 60.

LXXIV. 1081. Mort du comte Ulric, d'après Eichhorn. Episc. Curiensis, p. 334 et Tschudi. Le nécrologe de Münster contient à ce sujet l'indication suivante. « IV Idus Augusti Ulricus comes obiit qui curtem in « Sachslen et prædia quædam in Hildisrieden huic ecclesiæ donavit. » Göldlin, p. 35. Richenza était morte l'année précédente. Son tombeau se voyait encore au 17e siècle à côté de ceux de son mari, de son frère Werner et de Regulinde, femme de ce dernier. De Mülinen, p. 85.

*T. Touchant Arnold, comte de Lenzbourg, frère du précédent.*

Outre le nº LII.

LXXV. 1043. Diplôme de Henri III, où l'abbaye de Beromünster est dite située dans le comté d'Arnold. Herrgott, nº 181.

LXXVI. 1065. Transaction entre Rodolphe, duc de Souabe, et les abbayes de Fraumünster à Zurich et de St-Hilaire à Seckingen, dont Arnold est avoué. Gerbert, de Rudolfo Suevico, p. 154.

LXXVII. Le nécrologe d'Einsiedeln mentionne Arnold comme ayant épousé Cuniza d'Alt-Büren et comme père de l'abbé Werner. Il avait donné au couvent le domaine de Scheidegg. Tschudi, p. 58. On trouve encore quelques renseignements sur Arnold de Baden dans J.-B. Wieland, Vindiciæ Vindiciorum, p. 143. G. de Mülinen le désigne sous le nom d'Arnold V.

*U. Touchant N., sœur d'Ulrich le riche, présumée femme d'Humbert aux Blanches mains.*

Son existence et son mariage avec le comte Humbert III ressortent essentiellement de la comparaison entre les chartes rapportées sous les nos XIII et XXXVIII. Les autres chartes relatives à Aymon, évêque de Sion, à Udalric le riche et à Udalric avoué de Sion, corroborent les inférences résultant de ce rapprochement.

*V. Indications relatives à Manassès, comte de Genève et premier mari d'Hermengarde.*

LXXVIII. 1002. Confirmation par Rodolphe III, dans le plaid tenu à Eysins, de la donation du Bougel fait au couvent de Romainmotiers par Marinus, en présence des *principes regni*, Adalbert, comte du palais ; Hugues, év. de Genève; Henri, év. de Lausanne; Hugues, év. de Sion; Anselme, év. d'Aoste ; *Manassès, comte ; Rotbert son neveu ;* Amalric, comte et son frère Adalgande (ces derniers sont les comtes du comté des Equestres, selon de Gingins, M. D. R. XX, p. 39). Tœdon, comte (de Vaud); Rodolphe, avoué (de Romainmotiers); Adalbert, juge, etc. Robert figure plus tard comme comte de Genève et bienfaiteur de Peillonex. La place du comte Manassès avant les autres laïques est surtout significative. Cibrario, Doc., p. 7. R. Forel, n° 245. R. Gen. n° 144.

LXXIX. Environ 1012. Le comte Robert fait de son alleu une donation à l'Eglise de Peillonex (à l'ouest des Voirons). Cette église est située dans un terrain acquis par Manassès de l'Eglise de Grenoble vers l'an 1000. V. n° XLIII. Robert fait ce don pour le salut de l'âme de son oncle Gérold, évêque de Genève, qui a construit l'Eglise, de Conrad son père et de son fils du même nom.

# Les Bosonides, origine de la maison de Savoie.



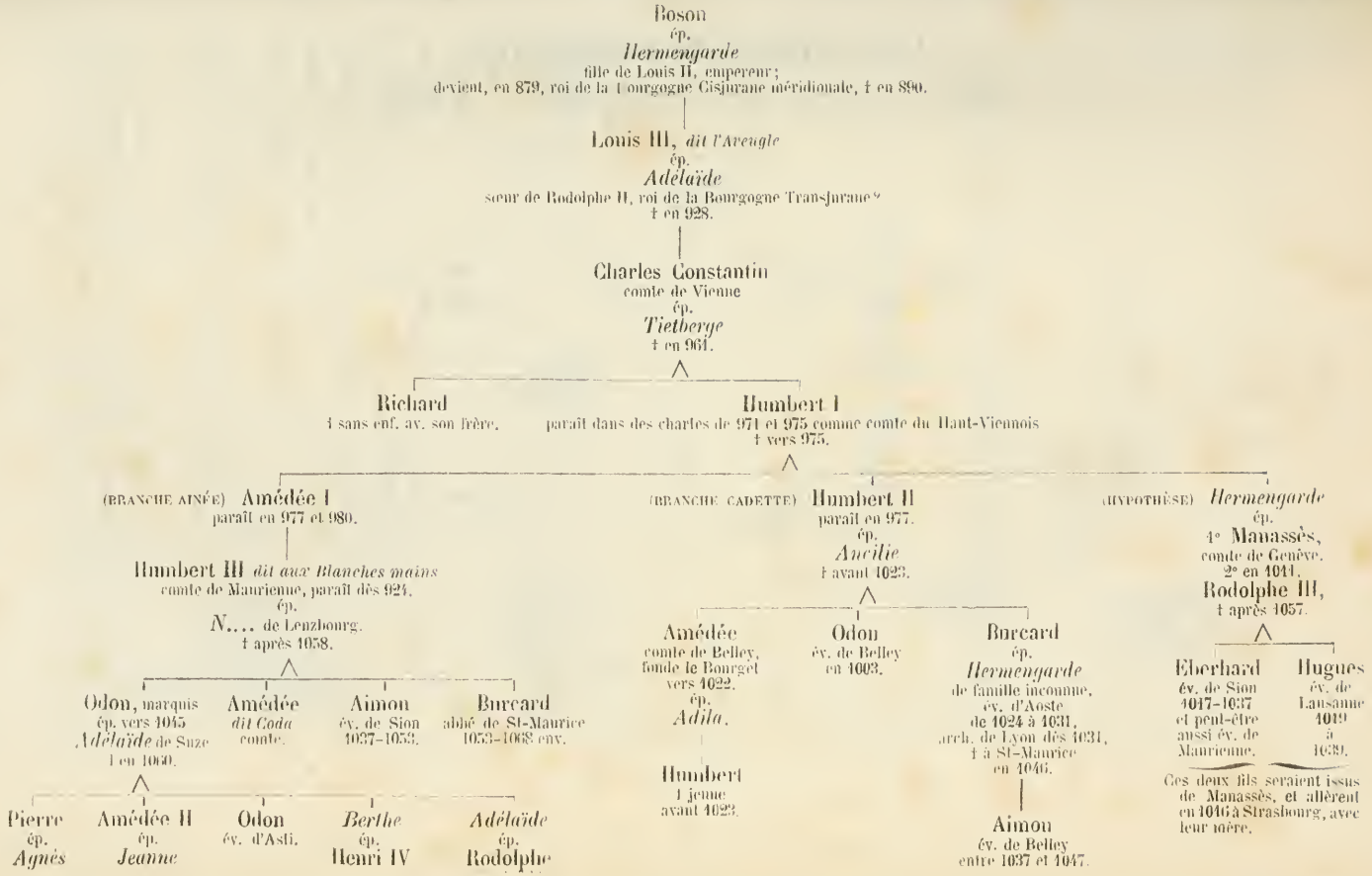

ANNEXE II

# Les comtes de Lenzbourg.

Fragment de leur généalogie, composé essentiellement d'après M. G. de Mulinen.

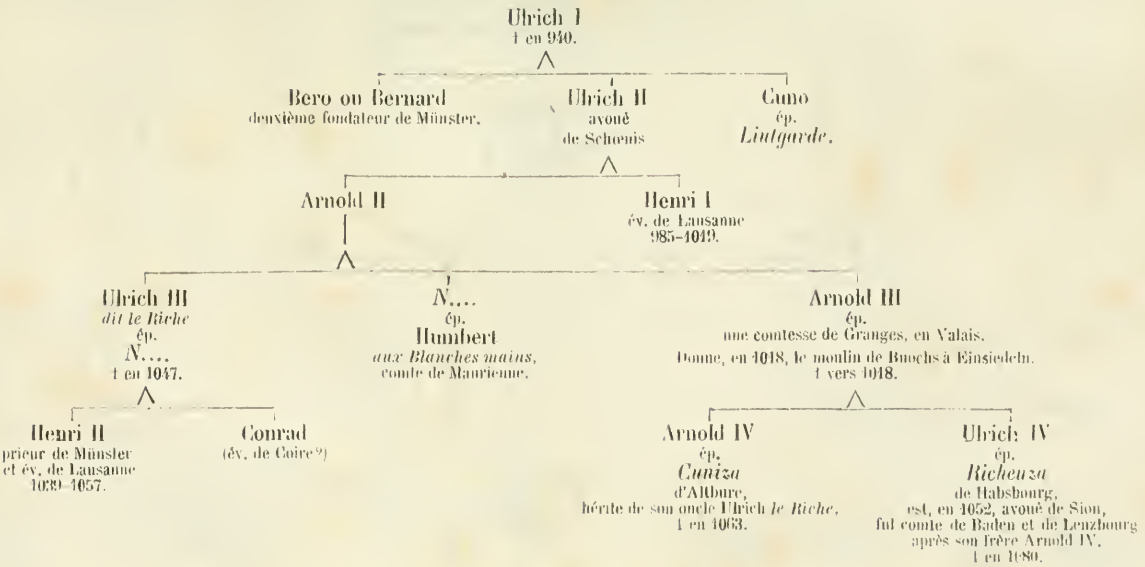

# RECHERCHES

SUR

# LES ANCIENNES EXPLOITATIONS DE FER

# DU MONT SALÈVE[1]

## LE MONT SALÈVE ET SON MINERAI DE FER

La vallée de Genève est fermée du côté du sud-est par une muraille de rochers haute de 800 mètres en moyenne, longue de 18 kilomètres, et qui porte le nom de Salève. Cette montagne, placée à moitié distance entre le Jura et les Alpes, offre l'apparence d'une île allongée au milieu de la plaine, et elle présente à une heure de marche de Genève un spécimen des beautés les plus sauvages et de plusieurs des curiosités scientifiques des Alpes ; aussi a-t-elle eu le privilége d'attirer de bonne heure l'attention des savants, et ceux de notre ville ont mis à l'étudier dans tous les sens un intérêt presque patriotique.

L'exemple leur fut donné par le grand Haller qui s'arrêta à Genève en 1728 et 1736 pour herboriser sur le mont Sa-

[1] Ce mémoire, rédigé pour la lecture, avait besoin, avant d'être publié, de quelques additions ; il m'a été le plus souvent difficile de les intercaler dans le texte. C'est ce qui augmente, plus qu'il ne conviendrait peut-être, le nombre des notes.

lève [1]. De Saussure raconte quel saisissement il éprouva la première fois que ses mains touchèrent les rochers du Salève et que ses yeux jouirent de ses points de vue [2]. Plus tard il y revint souvent, et il décrit avec un soin particulier cette montagne qui avait été le but de ses premières courses et d'où il pouvait apercevoir les maisons de sa ville natale. Beaucoup plus récemment, M. Alphonse Favre a donné du Salève une description complète qu'il reproduit maintenant dans sa Géologie de la Savoie.

Après cette riche moisson d'observations naturelles, les amis de l'histoire ont trouvé à leur tour quelques épis à glaner sur les rochers du Salève. Les ruines de deux châteaux des comtes du Genevois et les vestiges douteux d'un camp romain avaient déjà fixé leur attention sur cette partie de la montagne qui se détache au nord sous le nom de Petit Salève ; aujourd'hui les flancs abrupts du Grand Salève [3] sont interrogés par de patients explorateurs, et leurs cavernes livrent chaque année à notre collègue M. Thioly de précieuses révélations archéologiques.

Mes pages, qui viennent prendre une place modeste à la suite de tant de travaux variés, touchent de près par leur objet à la géologie ; cependant elles sont composées à un point de vue purement historique et concernent une partie de la montagne qui a été relativement peu étudiée.

Le versant sud-est du Grand Salève, qui s'abaisse jusqu'aux torrents du Viaizon et des Usses sur une longueur d'environ 16 kilomètres, diffère entièrement de la paroi abrupte qui regarde Genève. C'est une pente monotone et assez douce qui

[1] De Saussure, Introduction aux voyages dans les Alpes.

[2] De Saussure, Voyages dans les Alpes. Discours préliminaire.

[3] Le Salève est divisé en deux parties par une profonde échancrure, appelée la Gorge de Monetier. Au nord on trouve le Petit Salève, beaucoup moins haut et moins considérable; au midi le Grand Salève qui forme la masse de la montagne. La Gorge de la Croisette qui coupe le Grand Salève est beaucoup moins profonde que celle de Monetier.

se partage en trois zones : Au sommet, à 1300 mètres au-dessus du niveau de la mer, une large croupe ondulée et couverte de pâturages ; puis, sur un dos rocailleux, un manteau de maigres taillis parsemés de quelques bois de haute futaie ; plus bas, enfin, une pente cultivée avec des fermes et des villages. Dans le sens de la longueur, la gorge de la Croisette sépare le Salève des Pitons [1], qui s'étend au midi, du Grand Salève proprement dit. Ce versant du Salève, assez uniforme malgré ces divisions, touche immédiatement aux collines de la Haute-Savoie ; on l'aborde aisément de la plaine de Genève, soit en franchissant, soit en tournant la montagne.

La culture de la terre et l'exploitation des troupeaux composent aujourd'hui, avec quelques industries particulières, la seule occupation des habitants ; mais leurs ressources ne sont pas nécessairement bornées là, et le sol de la montagne renferme des richesses minérales qui, si on en croyait certains bruits, ne seraient pas sans valeur. On racontait, il y a quelques années, qu'une ouverture de grotte voisine du Grand Piton donnait accès à une mine d'or exploitée en secret ; dernièrement on a découvert, dans un banc de rochers situé au-dessous de la Croisette, du côté de la Savoie, un minerai d'argent et d'antimoine dont une Compagnie de Lyon va tenter l'exploitation.

La mine d'or du Grand Piton peut, malgré son caractère légendaire, intéresser quelques amateurs de cavernes ; les travaux de la Croisette, auxquels nous devons souhaiter bon succès, occuperont peut-être dans quelques siècles l'imagination des archéologues ; mais il y a un autre minerai, plus abondamment répandu sur la montagne et qui mérite de fixer, dès aujourd'hui, l'attention des amateurs du passé ; c'est le minerai de fer qui se présente d'une manière assez remarquable.

[1] La croupe de cette partie du Salève est ornée de beaux bois de sapins, et surmontée d'un certain nombre de Pitons. Parmi ces Pitons on distingue surtout le *Grand Piton* et le *Petit Piton* situés l'un à côté de l'autre à environ quatre kilomètres de la Croisette.

Par-dessus le roc calcaire qui forme la masse du Salève on trouve en beaucoup d'endroits, sur la croupe et sur la pente méridionale de la montagne, une couche de terrain siliceux ou sidérolithique. Ce terrain, consistant soit en sable fin, soit en une terre jaune et épaisse qui tient l'eau et qu'on appelle sur la montagne la terre à faïence, se signale le plus souvent à la surface par des blocs isolés ou entassés, dont les formes curieuses frappent vivement l'attention des passants ; mais, en bien des endroits aussi, il faut enlever le gazon des pâturages pour en reconnaître l'existence, et, parfois, quand la pente est rapide, il se trouve caché dans les interstices des grands blocs calcaires qui se montrent seuls à la surface.

La présence du minerai de fer dans ce terrain se révèle à première vue par une couleur évidente de rouille et elle a été constatée par tous les géologues qui ont visité le Salève. Mais, ce qui n'est pas moins évident, c'est que ce minerai a été jadis exploité [1].

M. Favre a déjà fait cette observation et il suffit, pour la vérifier, de parcourir avec un peu d'attention le sommet de la montagne. Le promeneur rencontre ici un trou dont la forme conique et régulière atteste le travail de l'homme, là des débris de charbon de bois mêlés à la terre, enfin des scories de fer, ou réunies en amas ou disséminées dans les chemins et les pâturages.

Ces débris, dont le témoignage n'est pas douteux, avaient depuis longtemps excité ma curiosité ; aussi j'ai profité, cette année, d'un séjour sur la montagne pour vérifier et coordonner les remarques que j'avais faites en passant. Pendant que

[1] M. Favre dit, dans le premier volume de son ouvrage *sur la Géologie de la Savoie*, que l'on a exploité il n'y a pas longtemps aux environs de Cruseilles plusieurs gîtes de minerai de fer oxydé hydraté pour les forges d'Annecy. L'on continue ou on continuait encore il y a peu d'années, sur les hauteurs situées entre la Caille et Annecy une exploitation de fer dont M. le pasteur Gaberel a eu l'obligeance de me donner la description. Mais ces travaux récents ne peuvent être confondus avec les anciens vestiges dont j'ai à parler.

j'y travaillais, diverses hypothèses sur l'âge et l'origine de ces exploitations se sont présentées à mon esprit. Je les ai admises avec d'autant plus de facilité, peut-être, que mon inexpérience me permettait moins d'en discerner les défauts ; peut-être aussi l'intérêt qui s'attache au passé d'un lieu que l'on connaît, que l'on aime, a-t-il grossi à mes yeux la valeur de mes recherches. Je ne puis pourtant résister au désir de joindre ces hypothèses à la description par laquelle je dois commencer et que je tâcherai de rendre aussi précise que possible.

## DESCRIPTION DES VESTIGES D'ANCIENNES MINES ET FONDERIES

### Salève des Pitons.

Les vestiges dont je parle se rencontrent sur presque tous les points de la région qui m'occupe. D'abord, sur la croupe du Salève, entre la Croisette et les Pitons, non loin du chalet appelé le Petit-Pommier et à côté d'un autre chalet maintenant en ruines, on remarque un trou conique et très-profond qui donne immédiatement l'idée d'un ancien puits de mine ; dans les environs on aperçoit plusieurs trous analogues.

De plus, des scories de fer, ou morceaux métalliques provenant du résidu de fusion, se rencontrent en plusieurs endroits de la montagne. On en remarque d'abord un amas considérable sur la route qui conduit du hameau de la Croisette aux Pitons, à environ un quart d'heure de la Croisette, à côté d'un grand étang. En outre, M. l'instituteur de Vovray, village situé au pied du Salève entre Cruseilles et la Muraz, m'a donné quelques détails sur trois tas de scories visibles dans les environs de Vovray : l'un plus haut sur la montagne, l'autre du côté de Cruseilles, le troisième sur le chemin de Mornex. Il m'a dit qu'on avait découvert autour de ces scories quelques restes de vieux murs et des briques de terre cuite ; enfin il ajoute qu'on trouve d'autres tas de scories en plusieurs en-

droits de la montagne, particulièrement près des courants d'eau.

Ainsi le Salève des Pitons porte, sur plusieurs points, la trace évidente d'une exploitation de fer très-considérable ; mais n'ayant pas eu l'occasion d'en faire une étude attentive, je passe aux vestiges de mines du Grand Salève proprement dit, que j'ai pu examiner avec plus de soin.

### Grand Salève.

Si, en descendant du bord le plus élevé de la Grande-Gorge [1], on fait quelques pas du côté du midi sur les larges prairies qui forment la croupe du Salève, on trouve un endroit digne de remarque. Un grand trou conique, que la terre amoncelée de tous les côtés fait immédiatement reconnaître pour l'œuvre de l'homme, est entouré d'un certain nombre de trous analogues, mais moins larges et moins profonds. L'eau d'un étang situé tout à côté a, dans les temps de sécheresse surtout, une couleur ferrugineuse, et la terre rejetée autour des creux renferme des traces évidentes de minerai de fer. La dimension du plus grand d'entre eux ne permet pas d'en attribuer l'origine à un four à chaux, et il n'est guère possible d'y voir autre chose que des creux destinés à l'extraction du minerai de fer.

Pour s'en mieux convaincre, il suffit de suivre pendant quatre à cinq minutes encore la pente du Salève en inclinant à droite et franchissant par une large dépression la crête de la montagne. On se trouve alors dans une sorte de vallée à fond plat très-favorable à un établissement. Tandis que la montagne se relève des deux côtés, on aperçoit en face un étang dominé par un remarquable entassement de blocs siliceux.

Là, tout à côté d'une pierre pyramidale, haute de trois à

[1] Cette vaste gorge visible de Genève interrompt la paroi perpendiculaire du Salève.

quatre pieds et que l'on pourrait aisément supposer plantée en terre par la main de l'homme, se trouve, à fleur de terre, un fort amas de scories de fer à moitié recouvert par le gazon. Cet amas, composé uniquement de scories sans mélange aucun de pierres, ne peut avoir été formé par des bergers pour débarrasser de cailloux les pâturages voisins. Comme on y trouve mêlés quelques débris de charbon de bois, on peut supposer que la fusion du minerai s'opérait sur la place même, ou tout à côté, et que ce tas date de l'époque même de l'exploitation.

Si ensuite on descend directement au fond d'une combe ou vallée peu profonde qui suit la pente de la montagne, à droite de l'amas siliceux dont j'ai parlé, on trouve au bout de quatre à cinq minutes de descente assez rapide, un nouvel étang avec une source, la meilleure de la montagne, et un plateau assez étendu. Là se trouvent deux amas de scories analogues à celui d'en haut, l'un au niveau de l'étang, l'autre un peu au-dessus.

Plus bas commence la région des buissons au milieu de laquelle la trace de l'exploitation se perd quelque temps ; mais, après cinq à dix minutes de descente à peu près directe, cette trace reparaît d'une manière intéressante. Si l'on creuse le sol d'un petit replat situé au milieu des broussailles, on le trouve rempli de charbon de bois en fragments ou en poussière, tandis que la pente rapide qui suit immédiatement est couverte de scories.

C'était probablement là qu'avait lieu la fusion du minerai, et les ouvriers, après avoir séparé les scories, les laissaient couler derrière eux. Les débris descendent ainsi jusqu'à une grande clairière, qui porte la trace évidente d'un ancien défrichement et renferme un petit étang d'ordinaire à sec. Plus bas je ne connais aucune trace d'exploitation.

### Des fours à chaux.

Mais les puits de mine dont j'ai parlé ne sont pas les seuls

qui se trouvent sur le dos du Salève et, en fouillant avec la pioche d'autres creux d'apparence peu remarquable situés entre la Grande-Gorge et les Treize-Arbres [1], je me suis assuré que plusieurs d'entre eux avaient la même origine. La distinction entre ces creux et les fours à chaux, qui sont aussi abondants sur la montagne et avec lesquels on risque de les confondre n'est pas, je crois, difficile à faire. Un four à chaux est généralement un bassin de forme ronde, formé moins en creusant le sol qu'en amoncelant en cercle un remblais tiré du terrain environnant, en sorte que le fond du bassin est souvent de niveau avec le sol voisin et que le remblais peut être plus volumineux que la capacité du creux. Du reste, lors même que la forme ne répondrait pas à cette description, si la pioche en fouillant le remblais y remue çà et là des débris de terre brûlée et de chaux, on peut être à peu près sûr d'avoir devant les yeux un four à chaux. Si, au contraire, c'est un trou de forme quelconque, mais creusé positivement dans le sol et entouré d'un remblais irrégulier dont le volume corresponde approximativement à la capacité du creux ; si, en creusant ce remblais, on trouve d'abord une couche de terre végétale, puis un terrain siliceux mélangé de traces de fer, il y a une chance considérable que ce soit un creux à minerai.

### Des étangs.

Il est possible qu'à côté des excavations proprement dites on ait profité du minerai contenu à fleur de sol dans un grand nombre de rochers et de cailloux. Je suis persuadé aussi que plusieurs des étangs où s'abreuvent maintenant les troupeaux du Salève ont été originairement des creux de mines : cette supposition concerne surtout deux étangs situés entre la Grande-Gorge et les Treize-Arbres, non loin du bord du précipice et

[1] Chalet sur la croupe de la montagne

dont l'eau a une couleur rouge foncée. On voit un filon abondant de minerai en grain découvert sur le bord supérieur de l'un d'entre eux. Si l'on ne trouve pas de traces de fonderies dans les environs immédiats, il suffit de suivre quelques minutes la pente de la montagne du côté du midi pour trouver une grande abondance de scories disséminées autour du chalet et de l'étang de Grange-Passay. Une fonderie était selon toute apparence établie à cet endroit; et c'était probablement là qu'on amenait le minerai extrait au sommet de la montagne.

### Creux de mine et fonderie dans le bois.

Mais la découverte la plus curieuse a été faite dans le bois, à un quart d'heure au-dessous du chalet de Grange-Gaby, sur le chemin qui descend de ce chalet au village de la Muraz. Il y a déjà bien des années, nous avions remarqué là, dans un taillis épais et à l'ombre d'arbres séculaires, un trou d'apparence mystérieuse. Coupé d'un côté à pic sur la paroi d'un roc calcaire, il se relève des autres côtés en pente plus douce et son bord semble même échancré du côté de la pente de la montagne pour faciliter la sortie. Un hêtre magnifique, qui a pris racine au fond du trou, ajoutait à l'apparence étrange de ce lieu. Enfin, tout à côté, un plateau sans liaison avec l'inclinaison générale de la montagne excitait également ma curiosité. Évidemment la main de l'homme avait passé par là ; mais quand, pourquoi, quelle était la destination de ce lieu? Nos imaginations s'étaient vainement exercées à le deviner.

Il y a quelque temps, une éclaircie opérée dans la forêt, en enlevant à ces lieux un peu de leur mystère, a permis de mieux étudier leur configuration et, en y revenant cet été avec l'idée que ce trou n'était pas sans rapport avec les mines, j'ai trouvé en effet dans cette hypothèse l'explication de tout ce qui nous avait étonnés. Je me suis d'abord assuré que le terrain environnant renfermait du minerai de fer ; puis, au-dessus du creux

que j'ai décrit j'en ai vu un autre pareil, quoique moins considérable, et j'ai remarqué en outre dans les environs plusieurs rocs calcaires qui se montrent à fleur de sol et semblent avoir été dégarnis du terrain ferrugineux qui les entourait. A côté du grand creux se trouve un amas de terre dont le sommet encore rempli de charbon était probablement le lieu de fusion, tandis que les pentes sont couvertes des scories rejetées par les fondeurs. Enfin, en sondant le talus rapide qui termine le plateau dont j'ai parlé, on trouve le terrain qui le forme mélangé de scories de fer, preuve évidente que ce plateau n'était pas l'œuvre de la nature. Il y avait donc là une station de mine destinée à la fois à l'extraction et à la fusion du minerai, et tout à côté peut-être, un emplacement pour l'habitation des mineurs.

Il est probable qu'une étude attentive montrerait dans le pâturage et le bois d'autres stations de mines ; mais ces découvertes ne feraient peut-être qu'allonger notre énumération déjà bien longue, sans beaucoup contribuer à la solution des questions qui se posent au sujet de ces mines.

## RECHERCHES SUR L'ANTIQUITÉ DE L'EXPLOITATION

A quelle époque et par quels hommes les mines du Salève ont-elles été exploitées? Pour éclaircir ce mystère, les sources habituelles d'information nous font complétement défaut.

### Documents et traditions.

Les mines de fer de Salève ne sont mentionnées à ma connaissance par aucun document historique [1] : quant aux habi-

[1] Il aurait fallu, pour un examen complet, fouiller les archives de la Savoie et, en particulier, celles des villages voisins du Salève. Mais la suite de cette étude, en me prouvant que ces mines ont plusieurs siècles d'antiquité,

tants de la montagne, ils ne peuvent absolument rien dire, sinon que ces mines sont très-anciennes et que personne, de mémoire d'homme, ne les a vues en exploitation.

### Vestiges d'industrie humaine.

La découverte d'un débris matériel quelconque, monnaie, instrument, vestige de construction ou de monument religieux, aurait pu également nous procurer quelque lumière ; mais, jusqu'ici, nos efforts pour en découvrir ont été tout à fait sans succès [1].

m'a dispensé de faire cette difficile recherche sur les temps les plus rapprochés.

Pour le moyen âge, comme il m'était difficile de compulser moi-même tous les documents où le Salève peut se trouver mentionné, j'ai eu recours à l'obligeance de ceux de nos collègues qui se sont occupés de la publication des chartes et documents relatifs au diocèse de Genève, de M. Charles LeFort en particulier ; on m'a répondu qu'il n'était nulle part question de mines sur le Salève.

Enfin, dans l'antiquité, les auteurs grecs et romains établissent positivement qu'il y avait des mines de fer dans les Alpes et les montagnes de la Gaule ; mais il n'est question ni du Salève ni des pays immédiatement environnants. Le témoignage de ces auteurs pourra peut-être nous servir à contrôler les suppositions fournies par la suite de cette étude.

[1] J'ai appris qu'une pièce d'or a été jadis trouvée près du village de Vovray, en déblayant un tas de scories ; mais cette pièce a disparu dès lors sans que les habitants aient gardé aucun souvenir de sa forme et de son effigie.

Une fouille opérée à côté du premier tas de scories que j'ai mentionné, tout autour d'une pierre pyramidale dans laquelle nous soupçonnions un monument religieux, n'a abouti à aucun résultat. La rencontre d'un grand nombre de morceaux de charbon de bois nous avait d'abord engagés à persévérer ; mais aucune trouvaille positive n'est venue à l'appui de nos suppositions et la superposition régulière des couches de terre a fini par nous convaincre que cette pierre avait probablement été posée là par la nature. Son apparence remarquable s'explique naturellement parce que la roche siliceuse dont elle se compose est friable et peut prendre sous l'action de l'eau les formes les plus variées ; si l'on ne fait pas attention à ce fait, la forme et la disposition étranges de plusieurs blocs du voisinage pourraient facilement produire des illusions.

### Signes naturels.

Heureusement le témoignage de la nature supplée ici au silence de la tradition et à l'absence de tout vestige humain ; il est évident que depuis bien des siècles la végétation suit régulièrement son cours sur les débris de ces mines. Dans le bois ces indices sont très-apparents : Quelques-uns des arbres les plus vieux de la montagne ont pris racine, soit au fond de l'ancien puits de mine, soit sur les tas de scories voisins. Mais, comme on ne peut guère donner à ces arbres plus de deux siècles d'existence, cette preuve d'antiquité est bien surpassée par l'examen de la couche de terre végétale qui recouvre soit les tas de scories soit les amas de terre rejetée autour des creux.

Dans les pâturages l'épaisseur de cette couche est en moyenne de près de trois pouces. Il m'est impossible, faute de points de comparaison, d'apprécier exactement la valeur de ce témoignage : mais il a fallu sans doute bien longtemps avant que la végétation se rétablît avec vigueur sur des débris de pierre ou de scories [1] ; il faut remarquer en outre que cette couche, formée au sommet de tertres, ne peut être en rien attribuée au transport des eaux ; et, pour qui sait combien la végétation est lente sur le Salève et combien est mince, par endroits, la couche qui recouvre le roc, il y a là la preuve d'une haute antiquité.

La dissémination des scories qui, en dehors des amas proprement dits, se rencontrent ici et là mélangées aux pierres de la montagne, est aussi un fait à remarquer ; il a fallu, semble-t-il, bien des siècles pour que les eaux ou d'autres agents aient pu les disperser pareillement.

[1] Voir *De l'âge du fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*, par A. Quiquerez (Porrentruy, 1866), p. 22.

### Nature de l'exploitation.

La simplicité des procédés employés pour l'extraction et la fusion du minerai nous reporte aussi à une haute antiquité.

J'avais d'abord cru qu'il existait des galeries souterraines, maintenant obstruées à leur ouverture, et que les plus profonds des creux que j'ai mentionnés étaient les puits de mine destinés à pénétrer dans ces galeries. Je suis maintenant persuadé que l'exploitation du minerai ne descendait pas au-dessous des couches superficielles du sol, qu'il n'y avait pas de galeries et que les trous actuellement conservés nous donnent à peu près la mesure de la profondeur à laquelle on creusait ; ceci du moins me paraît probable pour les localités que j'ai pu moi-même explorer. Il m'a suffi, pour m'en convaincre, des observations suivantes :

1. La formation siliceuse qui contient le minerai de fer étant superficielle, il est probable qu'à une certaine profondeur on retrouve le terrain calcaire et non ferrugineux.

2. Quand même l'épaisseur de la couche siliceuse aurait permis l'établissement de galeries, sa nature sablonneuse aurait mis de grands obstacles à leur construction.

3. La forme conique de ces trous fait supposer de simples creux, et non des puits dont le diamètre serait partout à peu près le même.

4. Enfin, j'ai examiné le terrain rejeté autour de l'excavation la plus grande et la plus profonde [1] et il m'a paru correspondre approximativement, par son volume, à la capacité du creux actuel ; preuve évidente qu'on n'a pas rejeté là le terrain extrait de galeries souterraines.

Ainsi le travail des mineurs devait être aisé ; la nature sablonneuse et friable du terrain contribuait aussi à leur rendre

[1] La profondeur des plus profonds des creux que j'ai trouvés est d'environ cinq mètres, ou un peu plus.

facile l'extraction du minerai et il ne devait être besoin pour cela que des instruments les plus simples. Je n'ai remarqué aucune trace de perforation dans le roc.

La fusion s'opérait par une méthode simple, analogue sans doute au procédé décrit par M. Quiquerez dans son mémoire sur l'âge de fer dans le Jura [1] ; je n'ai observé moi-même aucun vestige de fourneau, mais il paraît, comme je l'ai déjà dit, que l'on a trouvé près de Vovray des restes de briques et de murs mêlés aux scories.

### Influence du travail des mines sur le Salève.

Ce procédé de fusion exigeait en tous cas, vu sa nature primitive, l'emploi d'un combustible considérable : et en associant ce fait à l'état dénudé que présente aujourd'hui la croupe du Salève, j'ai été amené à supposer que le déboisement et peut-être le défrichement du Salève ont eu pour origine l'exploitation du fer.

Des souches d'arbres qu'on voit encore ici et là témoignent que le dos du Salève a dû être jadis couvert de forêts et il est évident que les premiers mineurs trouvèrent encore ces forêts debout ; autrement ils n'auraient pu entretenir les grandes fonderies dont nous retrouvons les vestiges. Ce qui tend à prouver que la disparution des bois est due à l'exploitation du fer, c'est la disposition que j'ai décrite de 3 fonderies étagées au-dessous des puits de mine de la Grande-Gorge. En effet, pour expliquer cet arrangement, on peut supposer que le minerai extrait au sommet de la montagne fut amené d'abord à la station la plus rapprochée; puis, quand, le travail de fusion ayant amené la destruction des forêts voisines, le combustible nécessaire pour continuer l'opération fit défaut, on dut descendre le minerai plus bas, là où il y avait encore du bois ; la même cause

[1] Page 33.

fit plus tard abandonner la deuxième station pour la troisième.

On peut même juger, puisque le minerai n'est pas épuisé, que ce fut le défaut de combustible qui fit abandonner définitivement l'exploitation ; il est probable que ces forêts, une fois rasées, ne recrurent jamais complétement et que les pâturages du Salève commencèrent alors à se former.

Je suis disposé à faire dater de la même époque un autre élément de la vie du Salève non moins indispensable que les pâturages, je veux parler des étangs ; plusieurs d'entre eux furent à l'origine des creux à minerai et, quant aux autres, comme ils se trouvent pour la plupart à côté des mines et des fonderies, il me paraît très-probable qu'ils ont été creusés à la même époque, d'autant plus que l'eau est en général employée pour le lavage du minerai.

Les scories disséminées sur plusieurs des chemins qui descendent du côté de la Savoie font aussi penser que ces chemins servaient déjà à l'exploitation. Cette supposition concerne principalement le chemin du chalet de Grange-Gaby au village de la Muraz, qui passe à côté de la grande station du bois.

Si mon idée est juste, le Salève couvert de forêts et dépourvu d'étangs était, quand les mineurs y vinrent, sans culture, sans troupeaux et par conséquent sans habitants ; ce fut l'exploitation des mines qui y fit monter pour la première fois le mouvement et l'activité humaines. Cette hypothèse se trouve appuyée par les études de M. Quiquerez dans le Jura. Il pense que, lorsqu'on trouve des scories dans des lieux actuellement défrichés, l'exploitation du fer doit être considérée, en général, comme antérieure au défrichement (page 12).

### Antiquité des établissements humains sur le Salève.

Cette antériorité de l'exploitation du fer, si elle était bien prouvée, serait ici un fait important ; car il y a des raisons de

croire que Salève a depuis longtemps cessé d'être une montagne déserte [1].

Une tradition répandue dans le pays dit que, du temps des Romains, une grande route suivait d'un bout à l'autre la crête du Grand Salève et que le voyageur rencontrait alors vingt-cinq cabarets en allant de Monetier à Cruseilles. On prétend même que cette route serait pavée en quelques endroits [2]; mais je n'ai à cet égard aucune donnée positive. Ce qui est plus certain, c'est que le chemin qui suit actuellement la crête de la montagne se nomme chemin d'Etraz; or ce nom, qui semble venir de *via strata*, est celui de l'ancienne voie romaine des bords du Léman, et, peut-être, aussi d'autres voies romaines. On sait aussi que, bien avant la domination romaine, les montagnes de la Savoie nourrissaient déjà de vastes troupeaux [3] et les découvertes de M. Thioly ont prouvé que les

[1] J'ai entendu prétendre que la croupe du Salève a été couverte de forêts jusqu'à l'époque de la grande révolution française. Mais il est difficile de croire que la trace de ces forêts ait pu disparaître complétement pendant un si court laps de temps; en outre, il y a des preuves positives que le déboisement du Salève doit être antérieur à la révolution. Voltaire appelle Salève « un mont que les ans ont pelé » (guerre de Genève). De plus, il ressort d'un document cité plus loin qu'il y a 200 ans on envoyait des vaches paître en été sur le sommet du Grand Salève.

Je joins ici quelques renseignements relatifs au Salève tirés du *Régeste genevois*. (Les numéros entre parenthèses indiquent les numéros du Régeste.)

Le mont Salève est mentionné sous le nom de *Saleva mons* environ vers l'an 1160 (358), puis entre l'an 1173 et l'an 1178 (393), puis en l'an 1302 (1504). En l'an 1304 le comte du Genevois accorde aux hommes du sire de Faucigny le droit de prendre un affouage sur sa montagne de Salève (1532).

En 1201 on trouve une paroisse à Veyrier (478).

A Mornex en 1153 une chapelle (331); en 1302 le château (1504); en 1309 un garde rural (1633).

A Monetier une église en 1153 (331).

Esserts existait en 1309 (1633).

Des franchises sont accordées à Cruseilles en 1282 (1181).

[2] Lettre de M. l'instituteur de Vovray. Voir aussi sur le chemin d'Etraz, *Ducis*, *Revue savoisienne*, mars et avril 1863.

[3] On a trouvé en abondance des ossements d'animaux domestiques dans les stations lacustres de nos lacs. Hannibal trouva une grande abondance de

flancs du Salève étaient habités dès les temps les plus reculés [1]. Enfin, les anciens de la montagne racontent que jadis les Druides montaient au mois de septembre célébrer leurs sacrifices sur les vastes prairies qui s'étendent entre La Croisette et les Pitons.

En somme, quelle que puisse être la valeur de ces remarques et de ces traditions, elles confirment les soupçons de haute antiquité que nous donnaient déjà l'absence totale de traditions et de documents, la nature primitive de l'exploitation et surtout l'épaisseur de la couche végétale superposée aux vestiges de mines.

## INDICATION

Je dois croire du reste que je ne suis pas le premier qui ait fait ces observations, d'après ce que m'a raconté M. l'instituteur de Vovray, homme très-versé dans les antiquités de son pays et à l'obligeance duquel je dois plusieurs des détails contenus dans ce mémoire. Comme je l'interrogeais au sujet de ces mines, il m'a répondu qu'il ne savait rien sur leur histoire ; « mais, a-t-il ajouté, mon frère, maintenant notaire au Plot, a lu jadis à Hauteville, où il était précepteur, que les mines de fer du Salève dataient du temps des Phéniciens. »

Je n'ai pu malheureusement obtenir jusqu'ici aucune information détaillée sur cette hypothèse [2], et je dois avouer que je

bestiaux dans les premières vallées des Alpes (Polybe, III, 51). Polybe dit aussi que du côté du Rhône les montagnes basses des Alpes sont habitées (Polybe II, 15). Plus tard, Pline cite avec éloge les fromages de la Tarentaise (VI, 42) et il remarque que les vaches des Alpes sont en général petites et abondantes en lait (VIII, 45). Les Allobroges qui habitaient la Savoie étaient un peuple nombreux et le témoignage des anciens montre qu'il y avait des troupeaux et des pâturages dans les diverses parties des Alpes.

[1] Voir *Mémoires de la Société*, XV, 232. Voir aussi le mémoire qui fait suite à celui-ci. On peut consulter également un article de M. Revon dans la *Revue savoisienne*, 1863, et un de M. Troyon dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1855, p. 51.

[2] Je dois m'excuser ici de ne pas m'être donné plus de peine pour décou-

l'ai rejetée au premier abord comme tout à fait fabuleuse. Dès lors cependant, les observations que je viens d'exposer, en me convainquant de plus en plus de la haute antiquité des mines du Salève, m'ont fait réfléchir sur cette idée ; mais, surtout, mon attention y a été vivement ramenée par une remarque imprévue sur l'étymologie d'un nom de lieu. Je sais que cet ordre de considérations inspire en général beaucoup de défiance et est rempli d'illusions pour ceux qui s'y abandonnent ; mais c'est une raison de plus pour moi de soumettre ma supposition au jugement d'auditeurs capables de m'éclairer.

## HYPOTHÈSE ÉTYMOLOGIQUE

Un jour, en parcourant une carte des Alpes, je fus frappé d'y rencontrer un nom tout à fait pareil à celui du chalet de Grange Gaby situé près du sommet du Grand Salève, au centre des vestiges de mines que j'ai décrits ; c'était, je crois, celui du hameau de Gaby dans le val de Gressoney, au pied méridional du Mont-Rose. Cette remarque attira mon attention, parce que j'avais souvent réfléchi sur l'origine et le sens de ce nom sans arriver à aucune supposition plausible.

Tandis que la plupart des noms qui désignent les localités du Salève et du voisinage, ou bien ont un sens évident, comme les *Treize arbres*, la *Combe*, la *Joie*, ou bien ont pour origine le nom de quelque ancien propriétaire, comme *Grange-Tournier*, *chez Tournier*, *Grange-Corajoux*, ou rappellent au moins la tournure habituelle des noms du pays, il n'en était

vrir cette précieuse indication. Si l'on m'avait parlé d'un document des temps modernes ou du moyen âge relatif aux mines du Salève, il aurait été absurde de ma part de continuer mes recherches sans m'occuper de rechercher ce renseignement. Mais on ne peut admettre qu'il existe à Hauteville (en Savoie, entre Rumilly et Annecy) un acte positif, datant du temps des Phéniciens. Il ne peut être question que d'une hypothèse scientifique comme la mienne, et puisque mes conclusions concordent avec cette hypothèse, je ne courais pas grand risque en négligeant une investigation difficile et peut-être infructueuse.

pas de même pour *Gaby*, et je ne connaissais dans toute la contrée environnante aucun nom de lieu analogue [1].

Cette observation imprévue m'a donné l'idée de chercher dans les pays voisins et surtout dans les Alpes les noms qui pouvaient avoir du rapport avec celui de Gaby ; je suis arrivé par là à un résultat assez curieux qui frappera peut-être en lisant la liste suivante.

1. Sur le versant méridional du Mont-Rose, dans le val de Gressoney qui renferme de l'or, et non loin d'une mine d'or connue, on trouve le chalet et le petit lac de *Gabiet* [2]; on lit

[1] Le chalet de Grange-Gaby, voisin, comme je l'ai déjà dit, de la plupart des emplacements de mines et de fonderies, est situé sur le versant méridional de la montagne, à quelques minutes du bord supérieur de la Grande Gorge, à 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est dans une bonne position, passablement abrité du vent du Nord par un repli de la montagne; tout à côté, on trouve un grand étang et une source qui autrefois était probablement meilleure qu'elle n'est maintenant; la source que j'ai déjà mentionnée à côté d'une fonderie, une des plus constamment abondantes de la montagne, n'est qu'à quelques minutes de distance. La propriété qui entoure le chalet et qui porte son nom est une des plus considérables du Salève; je ne connais dans toute son étendue aucun vestige d'ancienne construction permettant de croire que le domaine ait été autrefois morcelé, ou que son centre fût autre part. On peut inférer de tout cela que le chalet de Grange-Gaby doit être un des points les plus anciennement habités du Salève. Le plus ancien témoignage positif de son existence que je connusse au moment de la lecture de mon mémoire se trouve dans les voyages de de Saussure, qui défigure le nom du chalet en l'appelant Grange-Gabri. Dès lors M. Alexandre Lombard a eu l'obligeance de me communiquer un document prouvant qu'il y a 200 ans le chalet existait déjà sous le nom de Grange-Gabi et était, comme maintenant, une station d'été pour les vaches. Voici la principale partie de ce document, qui a été copié par M. Lombard aux archives de Genève :

« Judith Rilliet, veuve de D[l] Lefort admodie à Hon. Claude fils de . . assavoir 13 vaches à lait pour les mener à la montagne de Salève, lieu Grange-Gabi, et retirer les fruits le 1[er] mai et jusqu'en octobre sous la ferme de 35 florins, 4 livres de beurre et 4 livres de fromage pour chacune des dites vaches. »

Ce document remonte très-probablement à la fin du dix-septième siècle; je n'ai malheureusement pas pu le retrouver aux archives pour en prendre une copie plus complète.

[2] King, Voyage dans les vallées italiennes des Alpes.

en outre dans les voyages de de Saussure [1] que près de ce chalet le sol de la vallée est couvert de pierres ferrugineuses. Plus bas, dans la même vallée, on rencontre le hameau de *Gaby*. Je n'ai pas pu avoir d'autres détails sur ces minerais ni sur leur exploitation.

2° Sur le passage du Simplon, non loin de la mine d'or de Gondo, le petit village de *Algabi* (ou Gsteig) [2].

3° Dans les Alpes piémontaises, au midi du Viso, une montagne sur laquelle on a longtemps exploité des mines de fer, et qui s'appelle également *Mont-Gabol* ou *Monte delle Miniere*, c'est-à-dire montagne des mines [3].

4° Dans les Pyrénées, au confluent des deux Gaves, *Gabas* où l'on a jadis exploité une mine de cuivre [4].

5° *Gabia la Grande*, en Espagne, près Grenade, avec des exploitations de plâtre et de pierres [5].

On peut ajouter ici, comme formés de la même racine, d'autres noms commençant par *Gav*; car la transformation du *b* en *v* est fréquente, en particulier dans les noms de lieux de nos pays [6]:

1. Dans les Alpes Lombardes, au sommet du val Camonica, où l'on a exploité dès l'antiquité de grandes mines de fer, la montagne, le lac et le col de *Gavia* ou *Gavio* [7].

2. Dans l'Oisans, département de l'Isère en France, au cœur des mines de fer, au pied de la montagne métallurgique de Taillefer, le hameau de *Gavet* [8].

[1] IV, 369.

[2] Joanne, *Itinéraire de la Suisse*.

[3] Joanne, *Itinéraire du Dauphiné*, 2e partie.

[4] Joanne, *Itinéraire des Pyrénées*.

[5] Bescherelle, *Dictionnaire géographique*.

[6] Ainsi *Vesontio* est devenu *Besançon*, et pour emprunter des exemples à la racine qui nous occupe :

Des *Gabali* s'est formé *Gevaudan*.

*Gabarus* est le nom latin des *Gaves* des Pyrénées.

Le *Gabardan*, ancien vicomté de France, se nomme également *Gavardan*.

[7] Joanne, *Itinéraire de l'Allemagne du sud*.

[8] Joanne, *Itinéraire du Dauphiné*, 1re partie.

Ces divers noms, de quelque époque qu'ils datent, ne nous sont connus que sur la carte moderne; en voici d'autres remontant aux siècles de l'empire romain ou même à des temps plus anciens.

1. *Gabies*, une ancienne ville du Latium, bien antérieure à Rome, avec d'immenses carrières d'où furent tirées beaucoup de pierres pour la construction de Rome [1].

2. Les *Gabali*, peuple du midi de la France, habitants du pays maintenant appelé Gévaudan et occupés de l'exploitation des mines d'argent [2].

3. *Gavanodurum*, peut-être la même ville que Salzburg en Autriche, au cœur d'immenses mines de sel exploitées dès la plus haute antiquité [3].

J'avais donc trouvé dans la carte ancienne et moderne de de nos pays 10 noms formés du même radical *Gab* et désignant tous des lieux ou des peuples en rapport avec l'exploitation des mines [4]. Ce qui me frappait surtout, c'était l'existence d'une

[1] Pauly, *Encyclopédie de l'antiquité classique*.

[2] Pauly, *id.*

[3] Steub, *Urbewohner Rhätiens*, 106.

[4] J'ai cherché à réunir les autres noms de lieux en Gab situés en Europe ; cette recherche m'a montré que ces noms se rencontrent surtout dans les mêmes pays où nous les avons signalés dans le voisinage de mines, c'est-à-dire l'Espagne, le midi de la France, le nord de l'Italie et les Alpes. Je cite ici quelques-uns de ces noms :

En France. Plusieurs rivières sorties des Pyrénées portent le nom de *Gave* (en latin *Gabarus*). Près de là, dans le département des Hautes-Pyrénées, on trouve le cirque de *Gavarnie* et le pic de *Gabizos*. Dans le département du Puy de Dôme une localité du nom de *Gaby*.

En Italie. On trouve dans l'Antiquité le *Gabellus* (maintenant *la Secchia*), rivière qui sort des Apennins, passe à côté de Modène et va se jeter dans le Pô. Sur les bords de la Secchia on trouve maintenant deux localités du nom de *Gabbiana* et *Gavello*. *Gavi*, entre Gênes et Alexandrie. *Giaveno*, à l'ouest de Turin. *Rio di val Gabbio*, affluent du Rio val Grande, qui se jette dans le lac Majeur près de Pallanza. *Gavirate*, au nord du lac Varese (dans lequel on a trouvé des constructions lacustres). Près de là *Gavarate*. Ces deux localités sont sur la route qui mène d'une montagne, appelée *Sasso del Ferro*, à la plaine.

En Suisse. *La Gabière*, ruisseau qui vient de la vallée de Vermes et se réunit à la Scheulte, district bernois de Délémont (Lutz, *Dictionnaire de la*

montagne appelée indifféremment Mont-Gabol ou Montagne des Mines.

La racine Gab devint alors, pour un temps, mon idée fixe et, profitant de ce que notre ville possède un grand nombre de savants aussi obligeants que distingués, je me suis mis, malgré mon ignorance philologique, à la recherche de la langue inconnue où Gab pouvait avoir le sens de mine [1].

Les lieux dont j'ai parlé se trouvant au sud-ouest de l'Europe, dans l'Espagne, le midi de la France, le nord de l'Italie et les Alpes, mon attention devait d'abord se fixer sur les langues actuellement parlées dans ces divers pays.

Mais ni l'espagnol, ni le français, ni l'italien, ne m'ont donné une réponse satisfaisante. J'ai interrogé ensuite les langues germaniques parlées aujourd'hui dans une partie des Alpes et qui ont inondé, lors de la grande invasion des barbares, tout le midi de l'Europe, mais également sans résultat. Le latin, qui avait établi sa domination dans les mêmes pays à la suite des conquêtes de Rome, ne présentait dans sa racine *Cavus* (creux) qu'une solution très-insuffisante ; enfin les langues néo-celtiques qui ont gardé le plus fidèle dépôt de la langue parlée dans nos pays avant la conquête romaine, m'ont fait, par la bouche de M. Adolphe Pictet, une réponse négative [2].

*Suisse*). Ce ruisseau paraît, d'après le mémoire de M. Quiquerez, voisin de plusieurs emplacements de mines et d'anciennes fonderies.

Il est inutile d'allonger cette énumération ; mais, si un lecteur de ce mémoire avait connaissance de quelque renseignement relatif à une localité de nom analogue et propre à confirmer ou à détruire ma supposition, je lui serais reconnaissant de vouloir bien satisfaire ma curiosité, en me le faisant connaître. Il peut exister, à ce qu'il me semble, en beaucoup de lieux des vestiges analogues à ceux de Salève, sans qu'aucun document les mentionne.

[1] Les localités citées produisant également du fer, du cuivre, de l'or, du sel et de la pierre, le radical, s'il existait, devait désigner, non aucun métal en particulier, mais en général l'extraction du minerai.

[2] On trouve, en espagnol, *Gavia*, cage ; en italien *Gabbia*, cage ; en provençal *Gavi*, cage ; en français *Gabion*, sorte de panier. Ces divers mots ont tous

Il m'était impossible de remonter plus haut et d'interroger le ligure, l'ibère ou les autres langues répandues en Europe avant l'invasion celtique [1]. Aussi j'aurais dû renoncer à ma recherche si, en parcourant l'Atlas ancien de Spruner, je n'avais remarqué dans la carte d'un pays bien éloigné du nôtre, la Palestine, un nombre considérable de noms en Gab: *Gabatha*, *Gabaon*, *Gabaa*, lieux voisins de Jérusalem ; *Gabara*, *Gaba*, en Galilée. *Gabba* en Iturée [2] ; *Gabalitæ*, peuple associé aux Philistins et aux habitants de Tyr; *Gabathon*, ville des

le sens de creux; mais leur sens dans chaque langue est trop spécial pour qu'on puisse supposer qu'ils aient désigné des mines. Le mot de *Gave*, qui veut dire torrent dans la langue des Pyrénées, a aussi un sens trop spécial pour fournir une explication.

Mais M. Littré fait venir les quatre premiers mots du latin *Cavus*, creux; on peut admettre que *Gave* en vienne aussi; et, puisque le *c* s'est changé aussi en *g* dans tous ces mots, ne peut-on pas admettre que le même changement se soit opéré sur les noms de lieux et que les mines de *Gaby*, *Gabol*, etc., ayant été exploitées par les Romains, aient été appelées *Cava*, *Cavea*, *Cavitas?*

A cette théorie il y a plusieurs objections: 1° Si les mines avaient reçu le nom de *Cava*, il est probable que le sens du mot aurait continué à être compris, au moins dans les pays français où sont restés les mots cave et caverne. 2° Les Latins appelaient leurs mines *Fodina caniculus*, non *Cava* ou *Cavea*. 3° On ne peut admettre que le nom de *Gabies*, ville antérieure à Rome, et des *Gabali*, peuple gaulois, vienne par transformation du latin, *Cavus*. 4° On ne peut expliquer par cavus la lettre *l* de *Gabali* et *Gabol*. Le dictionnaire latin ne donne que deux mots en *Gabal* ; l'un *Gabalus* potence), dérivé positivement de l'hébreu; l'autre *Gabalium*, désignant une plante aromatique d'Arabie, vient probablement de l'arabe.

Quant aux langues germaniques, elles ne présentent de solution satisfaisante ni dans *Gabe* (don), ni dans *Gabel* (cuiller), ni même dans *Gibel* (sommet). D'ailleurs, l'histoire ne permet pas de chercher exclusivement chez les Allemands l'explication du problème qui nous occupe.

Enfin, M. Adolphe Pictet m'a écrit qu'il ne connaissait dans les langues néo-celtiques aucun mot analogue à Gaby et pouvant conduire à la signification de mine.

[1] Les Ibères habitaient en Espagne, les Ligures dans les Alpes maritimes. Suivant une opinion, ces deux peuples appartenaient à la même race, race qui aurait peuplé l'occident de l'Europe avant l'invasion celtique.

[2] Pour ces six noms voir Pauly, *Encyclopédie classique*.

Philistins[1]; *Elogabali*, autre nom de Sidon en Phénicie[2] [3].

Une racine si fréquemment employée devait vraisemblablement avoir un sens dans la langue du pays ; M. le professeur Segond, à l'obligeance duquel j'ai recouru pour m'en assurer, m'a répondu : « Gab désigne en hébreu ce qui offre une courbure, ce qui est convexe ou concave. De là, dos, éminence, puits, fosse[4]. »

Cette réponse me mettait enfin sur la voie. Du double sens de creux et de hauteur un mot peut aisément passer à celui de mine, puisqu'une mine est en général une excavation pratiquée dans une montagne et je pouvais m'appuyer sur l'analogie de l'allemand, où les deux expressions employées pour désigner des mines, berg (montagne) et grube (creux), correspondent exactement aux deux sens de Gab en hébreux.

Des Hébreux, qu'il ne peut être question de mettre en rapport avec l'Europe occidentale, mon attention s'est tournée vers leurs voisins les Phéniciens[5]. Si la langue des Phéniciens est perdue, on sait qu'elle appartenait à la famille sémitique et à un rameau très-voisin de l'hébreu[6]; le radical *Gab* se trouve dans le second nom de Sidon, *Elogabali*, aussi bien qu'en

[1] Pour ces deux noms voir Winer, *Dictionnaire de la Bible.*

[2] Voir Spruner, *Atlas ancien.*

[3] La première voyelle de ces noms varie en hébreu (*Gab, Geb, Gib*) ; mais en latin et en grec elle se traduit toujours par *a*.

J'ai trouvé encore (Encyclopédie Pauly) dans les pays orientaux (dans l'antiquité) quelques noms de lieux en Gab : *Gabala* en Lydie ; *Gabala* sur la limite de la Lydie ; *Gabala* en Syrie seleucide ; *Gabbula* en Syrie (la Lydie et la Syrie étaient habitées par des peuples sémitiques). De plus : *Gabœ*, *Gabra* et *Gabiene* en Perse. *Gabala*, *Gabris* en Médie. On peut voir sur les noms en Gab de la Palestine, *Académie des Inscriptions*, mai 1866.

[4] M. de Gingins explique *Gavot*, l'ancien nom du Haut-Chablais par *Gavatus* id est *Montanus*. (*Indicateur d'histoire suisse*, 1856, p. 38.)

M. de Rougemont dit que les anciens habitants du Gévaudan portaient le nom tout sémitique de Gabales, *montagnards*. (*Age du bronze*, p. 304.)

[5] Voir à la fin, *Addition I.*

[6] Dezobry et Bachelet, *Dictionnaire des lettres.*

Palestine [1]; enfin la même racine reparaît avec un sens analogue dans l'arabe, un autre rameau des langues sémitiques bien plus éloigné de l'hébreu que le phénicien [2].

Il est donc probable que le radical *Gab* était commun à la plupart des langues sémitiques et se retrouvait en phénicien. Qui sait même si chez un peuple essentiellement métallurgiste, le mot qui désignait creux et hauteur n'avait pas pris le sens de mines et si Gabol, Gabas et Gaby, ne sont pas des mots phéniciens ?

## DES PHÉNICIENS

Ainsi cette même hypothèse, que j'avais autrefois négligée comme chimérique et qui fait des Phéniciens les mineurs du Salève, s'imposait de nouveau à mon attention. Heureusement, depuis le jour où elle m'avait été exposée pour la première fois par M. l'instituteur de Vovray, j'avais étudié les rapports des Phéniciens avec l'occident de l'Europe ; j'y suis revenu à cette occasion, et il ne m'a plus paru aussi étrange de faire remonter les mines du Salève à une très-haute antiquité et d'en attribuer l'exploitation à un peuple venu d'Asie. En effet :

1. On sait aujourd'hui que le fer était en usage chez les habitants de la Gaule et de l'Helvétie plusieurs siècles avant notre ère et qu'ils tiraient ce métal des montagnes mêmes de leur pays [3]. Il est donc naturel de trouver des traces d'ancien-

[1] On trouve, comme je l'ai dit, des noms en *Gab* dans plusieurs autres pays sémitiques.

De plus : *Gabaon*, ancienne ville des Héviens ; *Gabathon*, ville des Philistins ; les *Gabalitæ*, peuple associé aux habitants du Tyr, montrent bien que ce radical Gab appartenait à la langue des anciens habitants du pays de Canaan dont les Phéniciens faisaient partie (*Gabaon* était situé sur une colline).

[2] M. Segond m'a écrit : « Pour *Gab* l'analogue se retrouve en arabe, spécialement dans le sens de citerne, réservoir d'eau. »

[3] On a découvert en Suisse des instruments en fer remontant à l'époque anté-romaine. La preuve historique que le fer était employé par les Gaulois

nes exploitations sur le Salève, montagne facile à aborder et entourée de populations nombreuses. Cette découverte n'est pas isolée, des vestiges analogues ayant été constatés dans plusieurs parties de la France (Périgord [1], Bretagne [2]), et dans les Alpes autrichiennes (Carinthie [3]). Enfin M. Quiquerez vient d'en observer une grande abondance dans le Jura bernois [4] et je suis heureux de pouvoir donner à mon inexpérience l'appui d'une autorité aussi respectable. Il paraît y avoir une grande analogie entre les vestiges attribués par M. Quiquerez à l'époque dite celtique et ceux que je viens de décrire.

2. Si rien n'empêche de faire remonter les mines du Salève à une haute antiquité, la supposition qui en attribue l'exploitation aux Phéniciens n'a rien non plus d'incroyable.

Les Phéniciens qui paraissent avoir visité, dans une antiquité reculée, de l'Inde à la Scandivanie, presque tout l'ancien monde, étaient occupés avant tout du commerce et de l'exploitation des métaux. On sait qu'ils venaient chercher du fer dans l'occident de l'Europe [5] et nous les retrouvons spécialement dans les pays qui nous ont présenté des noms d'apparence sémitique, l'Espagne, les Pyrénées, les côtes de l'Adriatique et les Alpes méridionales [6].

plusieurs siècles avant notre ère se trouve dans Troyon, *Habitations lacustres*, et dans le *Mémoire* déjà cité de M. Quiquerez (pages 103, 112). César (III, 22) parle de mines dans le midi des Gaules, et les mines de fer des Alpes autrichiennes étaient très-connues. Voir Thierry, *Histoire des Gaulois*, L. I, ch. I.

[1] De Rougemont, *Age du bronze*, 312, 347.

[2] *Mémoires de l'Académie des Sciences*, vol. LIII, p. 913.

[3] Lehon, *L'homme fossile*, p. 244.

[4] *Mémoire* cité plus haut.

[5] Voir Ézéchiel, XXVII, 12.

[6] La tradition étudiée avec soin montre que des Phéniciens ou des hommes d'une race voisine abordèrent à une époque très-reculée au fond de l'Adriatique et pénétrèrent de là jusqu'au pied des Alpes. Quant à *Gabies*, l'histoire n'y fait pas positivement soupçonner le passage des Phéniciens; mais il est probable qu'une influence venue d'Orient a dû s'exercer autrefois sur le Latium.

La tradition rapporte en particulier que jadis des Phéniciens, partis des bouches du Rhône, remontèrent le cours de ce fleuve jusque très-avant dans les terres et que leur commerce franchit, par un ou plusieurs cols, les Alpes qui séparent la Gaule de l'Italie [1]. Le Dauphiné et la Savoie ont été probablement visités par eux et puisque le principal but des colonies phéniciennes était le trafic des métaux, on a chance de rencontrer juste si on les met en rapport avec des mines sans légende quelconque et portant le caractère d'une haute antiquité. M. de Rougemont admet cette supposition pour de vieilles mines d'or et de cuivre gris situées dans la chaîne des Rousses au centre des Alpes dauphinoises (*Age du bronze*, p. 205); on peut la faire également pour les mines de fer du Salève.

## CONCLUSION

J'aurais été bien tenté de poursuivre les conséquences de mon hypothèse et d'examiner si la découverte de noms phéniciens auprès de mines de diverse nature dans l'Europe occidentale n'avait pas une certaine importance pour la science archéologique ; ou bien, s'il fallait renoncer à de trop vastes prétentions, j'aurais voulu au moins me représenter l'arrivée des mineurs phéniciens sur le Salève, déterminer leurs relations avec les habitants primitifs de nos lacs ou des grottes de la montagne. Mais ma construction philologique me semble maintenant si fragile; je crains pour elle tant d'objections tirées de la chronologie et des idées habituellement reçues dans la science, qu'il me paraît plus prudent de m'arrêter à l'idée générale d'un rapport entre les Phéniciens et nos mines sans chercher à rien préciser. Le plus sage, même, pour terminer ce voyage de découverte à travers les siècles passés et les con-

[1] Voir les traditions à cet égard. Thierry, *Histoire des Gaulois*, L. I, ch. I.

trées lointaines serait de revenir sur le sol nu et pelé du Salève actuel à côté des tas de scories et des modestes puits de mines qui ont été mon point de départ: là je serai forcé d'avouer que l'on ne sait encore rien de positif, sinon que ces débris existent et qu'ils ont plusieurs siècles d'antiquité.

Mais on peut espérer que bientôt, grâce à des fouilles mieux dirigées ou à des suppositions plus solidement établies que les miennes, la curiosité éveillée par ces vestiges du passé finira par se satisfaire. Ce qui doit encourager les explorateurs, c'est que toute découverte relative à l'exploitation des métaux a une grande importance pour l'histoire de notre civilisation primitive; car les phases de cette civilisation sont marquées par la succession des divers métaux et l'un des grands problèmes archéologiques consiste à déterminer la cause de cette succession. Aujourd'hui, la couche épaisse de brouillard qui voilait le passé de notre pays aux siècles primitifs s'éclaircit peu à peu, et il est permis d'espérer que la lumière finira par pénétrer jusque dans les lieux les plus obscurs; mais jusqu'ici on n'aperçoit que quelques fissures déchirant le brouillard ou quelques sommets éclairés dominant l'obscurité de la plaine; on m'excusera, à la fin d'un travail consacré exclusivement aux antiquités du Salève, d'espérer que Salève pourra devenir un de ces points lumineux.

Albert Naville.

# ADDITIONS

## I. Des Arabes, des Carthaginois et des Étrusques.

On pourrait me demander pourquoi, une fois mon hypothèse étymologique admise, j'en ai demandé l'explication exclusivement aux Phéniciens, sans songer à trois autres peuples, les Arabes, les Carthaginois et les Étrusques. Je dois en dire quelques mots.

### Des Arabes.

L'Espagne, comme on sait, a été occupée par les Arabes pendant la plus grande partie du moyen âge; leurs incursions se sont de là étendues au delà des Pyrénées, dans les provinces méridionales de la France; et, puisque le radical *Gab* se trouve en arabe avec le sens spécial de citerne, réservoir d'eau, c'est peut-être de là que vient le sens de ruisseau donné au mot *Gave* dans les Pyrénées.

Les invasions des Arabes dans l'est de la France, les Alpes et l'Italie du nord sont moins connues; on sait que des pirates de cette nation, ayant abordé vers l'an 900 aux environs de Nice, poursuivirent de là leurs conquêtes en suivant la chaîne des Alpes, et, pendant près de soixante ans ils occupèrent, de Nice au Tyrol, les deux versants des montagnes. Du fond des vallées ils faisaient des incursions dévastatrices dans les plaines environnantes et attaquaient les voyageurs au passage des cols. Le souvenir de leurs établissements s'est conservé en Valais et dans plusieurs parties de la Savoie et l'on trouve encore la trace de leur langue dans plusieurs noms de lieux.

En fait de mines, la tradition leur attribue l'exploitation de

galeries qui portent encore leur nom près du col de Tende ; il n'est pas impossible qu'ils aient exploité d'autres mines, en particulier du fer pour se procurer des armes. Aussi il est possible que quelques-unes des traces que j'ai signalées dans les Alpes et le Nord de l'Italie puissent s'expliquer par les Arabes, en particulier Algaby sur la route du Simplon où l'on reconnaît l'article arabe *al* et le Mont-Gabol dans le voisinage duquel se trouvent plusieurs vestiges du passage des Arabes. Cependant il faut observer que le sens spécial que le radical Gab a en Arabe, expliquerait moins aisément son emploi pour désigner des mines. En tous cas, la solution générale de la question ne peut se trouver là, puisqu'à Gabies, à Gavanodurum, chez les Gabali, le radical Gab paraît avoir désigné des mines bien longtemps avant les incursions des Arabes.

Quant aux mines du Salève, l'idée d'en attribuer l'exploitation aux Arabes rencontre de graves objections.

1. M. Keller, qui a fait une étude complète des courses des Arabes en Suisse et des traces laissées par eux (Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich) ne signale, je crois, aucun vestige de mines. Celles qu'ils exploitaient devaient être, sans doute près de la mer, là où leur domination était solidement établie, non dans des lieux voisins de la plaine où l'exploitation leur aurait été difficile.

2. Si les Arabes avaient fait sur le Salève un établissement aussi considérable et aussi stable que l'exige le travail des mines, il est probable que l'histoire les mentionnerait dans le voisinage de Genève. En tous cas leur passage serait rappelé par une tradition locale ; je n'en ai découvert aucune un peu positive à cet égard.

Ainsi donc l'hypothèse arabe réunit peu de probabilités en sa faveur.

### Des Carthaginois

Plus de 1200 ans avant les Arabes, entre le VI^e^ et le III^e^ siècle avant notre ère, les Carthaginois (dont la langue était celle des Phéniciens) ont fondé des établissements en Sicile, en Sardaigne et surtout en Espagne. Il est possible qu'ils aient eu par les côtes de la Gaule et de l'Italie quelques rapports avec l'intérieur du continent et les Alpes, quoique leur commerce continental, en concurrence avec celui des Marseillais et des Étrusques ne paraisse pas avoir eu une bien grande importance.

Mais, pour expliquer la présence dans les Alpes d'un grand nombre de noms désignant des mines et tirés de la langue carthaginoise, il faut supposer ou que de nombreuses colonies d'ouvriers carthaginois sont venues s'établir dans les Alpes, ou que les Carthaginois ayant les premiers enseigné aux gens du pays l'art d'exploiter les mines, ceux-ci ont donné le nom carthaginois à celles qu'ils ont eux-mêmes exploitées. Le simple fait de relations commerciales ou autres avec les mineurs, n'expliquerait pas des traces aussi remarquables. Mais ces deux hypothèses sont inadmissibles : 1° Ni l'histoire, ni aucune tradition ne permettent de supposer l'établissement de colonies carthaginoises dans les Alpes ; elles seraient mentionnées en particulier à l'occasion du passage d'Hannibal. 2° Il est hors de doute que l'art d'exploiter les mines avait été enseigné aux habitants du pays par les Phéniciens ou les Etrusques, longtemps avant qu'ils eussent des rapports avec les Carthaginois.

En somme, l'exploitation des mines du Salève par les Carthaginois me paraît une supposition tout à fait inadmissible.

### Des Étrusques.

On pourrait enfin recourir à une dernière explication, celle des Étrusques. La civilisation des Étrusques se développa peut-

être sur des germes apportés d'Orient par des vaisseaux phéniciens et il est fort possible que leur langue, aujourd'hui inconnue, renfermât des éléments sémitiques.

Or, les Étrusques, qui jusqu'au sixième siècle avant notre ère occupèrent les plaines du Pô, firent de là rayonner leur influence dans toute la chaîne des Alpes; et, comme c'était un peuple occupé du travail des métaux, il n'est pas impossible qu'on doive leur attribuer quelques-uns des vestiges que j'ai signalés dans les Alpes. Ce qui rend encore cette opinion plausible, c'est que le radical Gab paraît déjà se trouver dans le nom de *Gabies*, vieille ville du Latium, liée sans doute à la civilisation étrusque.

Cette explication a l'inconvénient de ne pas rendre compte des vestiges trouvés dans les pays éloignés de l'influence étrusque, comme l'Espagne et le midi des Gaules. En outre, elle repose sur des bases problématiques; aussi je la mentionne sans y attacher d'importance.

### II. Étymologies sémitiques

L'indication philologique qui m'a conduit à examiner sérieusement l'hypothèse des Phéniciens doit paraître très-fragile; mais cela tient surtout à ce qu'elle est isolée et je ne me serais pas engagé avec un aussi frêle appui sur ce terrain dangereux, si je ne m'étais senti appuyé par un certain nombre de suppositions étymologiques analogues à celle que j'ai développée. Malheureusement le temps et les connaissances nécessaires m'ont fait défaut pour continuer cette étude.

Pour établir sur des bases solides une construction scientifique de cette nature, il faudrait d'abord compléter par de patientes recherches la statistique des vieilles mines, d'origine inconnue, qui se trouvent dans nos pays. Pour le fer, j'en ai déjà indiqué quelques-unes et M. Quiquerez poursuit activement cette recherche dans le Jura.

Les mines de cuivre devraient également être examinées avec soin. Le massif des Rousses dans les Alpes dauphinoises contient des vestiges d'anciennes exploitations de cuivre qui ont été l'objet de légendes fabuleuses et dont l'origine est inconnue. Comme les savants supposent que le bronze trouvé dans nos lacs est composé avec du cuivre tiré du Valais et du revers méridional des Alpes, les anciennes mines de ces vallées demanderaient également à être examinées avec soin. Il paraît qu'on a trouvé des vestiges de cette nature à Arnavasso, près de Domo-d'Ossola (de Rougemont, page 93). Quoique le fer et le cuivre soient les métaux les plus importants, on pourrait poursuivre cette recherche pour d'autres exploitations.

Une fois cette statistique terminée, il faudrait qu'un philologue exercé examinât avec soin s'il ne trouve pas dans les noms de lieux voisins de ces anciennes exploitations quelque racine d'origine sémitique. Cette étude pourrait également se poursuivre pour les localités situées sur les voies de commerce qui ont pu servir aux Phéniciens. Ce travail, entrepris en partie par M. de Rougemont dans son livre sur l'âge du bronze, serait long et compliqué, surtout à cause du mélange des traces arabes; mais il en sortirait peut-être quelque lumière pour éclairer le problème si obscur du développement et des causes de la civilisation primitive dans nos pays.

# ÉPOQUES ANTÉHISTORIQUES

AU

## MONT SALÈVE

### RESTES D'HABITATIONS SOUS DES VOUTES ET TRACES D'UN REFUGE

FOUILLES DE 1865 ET 1866

Depuis ces dernières années on a constaté l'existence d'anciennes peuplades qui bâtissaient leurs demeures sur les lacs, genre de construction qui devait non-seulement être assez difficile à élever, si l'on considère le peu de ressources qu'offraient les outils et les instruments de cette époque. En outre, ces demeures devaient être battues par les vents et la tempête; or les cavernes, les grottes et les voûtes creusées naturellement dans le flanc des montagnes présentaient un bien meilleur abri, sans compter la main-d'œuvre qui ne coûtait rien.

Ces faits ne doivent pas avoir passé inaperçus aux premiers habitants de la vallée du Léman, aussi est-ce dans les montagnes avoisinantes qu'il faut aller chercher les traces des plus anciennes populations de nos contrées.

Si l'on découvre des antiquités dans la vase du lac de Genève, à plus forte raison doit-on en découvrir dans les cavernes et sous les voûtes du Salève; toutes ces considérations,

ainsi que la lecture d'articles spéciaux sur les grottes de la France, m'ont engagé à explorer les assises rocheuses situées à la gauche du chemin de la Croisette au-dessus du hameau du Coin.

Cette partie du Salève, nommée Chavardon, se dresse fièrement à environ trois ou quatre cents mètres au-dessus de la plaine. On y arrive par un sentier en corniche, dominant un précipice profond, seul passage pour atteindre ce nid d'aigle ; aussi là où le sentier est le plus étroit, avait-on élevé des défenses au moyen de gros madriers, ce dont on peut encore se convaincre par de larges rainures verticales taillées dans le roc.

Ces défenses, au nombre de deux, distantes l'une de l'autre d'une vingtaine de mètres, sont encore nommées par les gens du Coin le *Clédal* de Chavardon. La première de ces rainures mesure vingt centimètres de largeur et la seconde vingt-quatre centimètres; la hauteur de cette dernière est de trois mètres vingt-cinq centimètres. Ce passage est dominé par une paroi rocheuse excessivement élevée d'où l'on pouvait précipiter des pierres sur les assaillants qui ne devaient, dans cet étroit sentier, s'avancer que l'un après l'autre.

Cette double estacade une fois franchie, on voit se dresser devant soi une immense terrasse boisée, qui s'étend jusqu'au pied d'une face rocheuse dont le massif s'élève verticalement à une grande hauteur.

A l'extrémité de cette terrasse profondément ravinée et à la base de la paroi ci-dessus, on voit une série de cavernes et de voûtes. Ce sont ces cavités creusées par la sape du temps dans le calcaire du Salève que nous allons examiner avec toute l'attention dont nous sommes capables, peut-être y retrouverons-nous quelques traces qui nous permettront de jeter un peu de lumière sur l'histoire encore si obscure des premiers habitants de nos contrées.

Dans la partie nord-est de cette terrasse se trouvent trois ca-

vernes qui avaient déjà été fouillées [1]. En remaniant ces déblais, j'ai encore recueilli des fragments de poteries de l'âge du bronze et peut-être du premier âge du fer. Deux ou trois tessons de l'époque romaine portent des traces du tour à potier qui n'était point en usage chez les populations allobrogiques avant l'occupation étrangère.

Au fond de l'une de ces cavernes, on a pratiqué très-anciennement une ouverture assez large pour qu'un homme puisse y passer en rampant. Cette espèce de fenêtre donne jour sur un couloir conduisant à un sentier dont l'extrémité atteignait, après de nombreux méandres sur des rocs en corniche, le sommet du Salève. La foudre, il y a quelques années, a coupé une partie de ce sentier, de sorte que ce passage n'est plus praticable aujourd'hui. Telle est l'esquisse rapide de la situation de ces lieux sur lesquels j'aurai à parler plus tard, à propos du sentier qui seul donnait un accès direct et secret de Chavardon sur le Salève.

Un peu plus bas que ces cavernes on remarque des voûtes dans les premiers gradins de cette terrasse. Dans deux de ces voûtes superposées comme les marches d'un escalier construit par la main des Titans, j'ai trouvé, à soixante centimètres de profondeur, quelques débris de poterie de l'époque romaine et immédiatement au-dessous des fragments de vases plus grossiers, pétris avec de petits grains siliceux.

Si la plus petite des voûtes ne m'a fourni qu'un certain nombre de débris de poterie, en revanche la plus grande, nommée la voûte du *Serpent*, en mémoire d'une énorme couleuvre qui est venue me rendre visite le premier jour, j'ai du milieu d'un terreau noir retiré de nombreux tessons de poterie, des ossements d'animaux que l'on a brisés pour en sucer

[1] Notre ami, M. L. Revon, l'habile directeur du Musée d'Annecy, a donné un résumé de ces fouilles dans une étude sur les *Troglodytes de la Savoie;* voir la *Revue savoisienne* de 1863.

la moelle et en outre une pierre à broyer le grain, un marteau en pierre usé à ses deux extrémités, un bracelet formé à l'aide d'un gros fil arrondi (Pl. I, fig. 1[1]), une amulette percée d'un trou de suspension un petit anneau ouvert (Pl. II, fig. 11), un fragment d'agrafe et une épingle. Tous ces objets sont de bronze. Enfin, parmi les instruments en fer se trouvent deux lames de couteau (Pl. II, fig. 1), un poinçon avec chas, un petit tranchet et une clef romaine (Pl. I, fig. 3).

Cette voûte, renfermant des fragments de poterie de deux époques, il était évident que je devais y rencontrer des objets de deux genres de civilisation ; de cette manière le couteau du premier âge du fer n'était pas très-éloigné de la clef romaine et en plus d'un endroit il était pour ainsi dire impossible de séparer les deux couches mélangées par le tassement des terres sous les pieds des habitants.

Après avoir décrit ces deux voûtes, retournons sous la paroi rocheuse où prend naissance la terrasse et cette fois-ci je ne m'en éloignerai plus.

En quittant les trois cavernes mentionnées plus haut, on trouve, vers le sud, une voûte sous laquelle, après avoir arraché quatre ou cinq buissons de noisetiers, j'ai recueilli à soixante-dix centimètres sous le sol, de nombreux tessons de poterie grossière tels qu'il en a été trouvé dans les *palafittes* de la Savoie. Si j'avais poussé mes explorations plus avant, il est possible que jeusse mis au jour de nombreux objets, mais j'avais hâte de fouiller l'une des plus grandes voûtes de Chavardon, c'est pourquoi j'ai abandonné cet endroit pour me rendre sous la voûte des Bourdons, en passant devant deux cavernes et trois ou quatre voûtes plus petites sans les examiner.

Si dans les grottes du Périgord et les cavernes du Poitou on a découvert des traces d'anciennes populations, notre val-

[1] Tous les dessins des planches sont de grandeur naturelle, excepté deux où la réduction est marquée.

lée du Léman devait par sa situation, son lac poissonneux, ses forêts giboyeuses et ses retraites cachées au sein des montagnes, avoir attiré quelques-unes de ces tribus qui remontaient des bords de la Méditerranée vers le nord : c'est ce que nous allons voir par l'examen des objets recueillis sous la voûte des Bourdons. Peut-être arriverais-je de cette manière à rendre toujours plus chère aux Genevois, mes compatriotes, la montagne du Salève.

La voûte des Bourdons, l'une des plus spacieuses, ai-je dit, de Chavardon, mesure vingt-cinq mètres d'une extrémité à l'autre de son arc, neuf mètres dans sa profondeur la plus grande et environ huit mètres en hauteur à l'ouverture. Sous une couche de terre végétale variant entre quatre-vingt-quinze centimètres et un mètre, j'ai rencontré une couche romaine avec des débris de poterie comme j'en ai recueilli souvent dans les établissements de cette époque historique. Immédiatement au-dessous de cette couche, apparaissaient des poteries plus communes faites à la main et ayant des bords ornementés avec soin ; plus bas encore des fragments d'une poterie plus grossière pétrie avec de nombreux grains de quartz Si la couche romaine n'avait pas une épaisseur bien appréciable, la seconde mesurait cinquante à soixante centimètres et la plus profonde vingt à trente ; ces couches étaient toutes moins épaisses vers le fond de la voûte et, ce qui est à remarquer, elles se superposaient sans avoir une ligne de démarcation bien prononcée. Il n'y avait que l'époque romaine qui fût séparée de l'épaisseur d'une main par des débris calcaires tombés de la voûte et encore fallait-il, dans de certains endroits, des yeux bien exercés pour ne pas la confondre avec les deux autres.

Ce sont les débris de poterie qui ont été les premiers spécimens retirés de ces fouilles. Jamais jusqu'à ce jour je n'en avais trouvé une pareille quantité ; dans de certains endroits la couche historique n'était absolument composée que de tessons de poterie provenant de vases de toutes dimensions, d'os-

sements d'animaux que l'on avait brisés pour en extraire la moëlle, et de cendres parmi lesquelles se rencontraient encore de nombreux charbons.

D'après l'examen des débris de la céramique de cette époque, j'ai reconnu que presque tous ces vases faits à la main diffèrent quant à leurs formes, ou plutôt pas un seul n'était absolument semblable à l'autre, fait d'autant plus étonnant que sur quatorze hottées de débris recueillis sous la voûte des Bourdons, j'ai constaté les bords de près de deux cents vases, preuve évidente qu'au milieu de ces populations il y avait d'habiles potiers.

La couleur générale des poteries est noire à l'intérieur et rouge à l'extérieur ; cependant beaucoup de morceaux sont gris sur les deux côtés. La plupart des vases recueillis sous la couche la plus profonde sont fabriqués d'une terre très-grossière, parsemée de grains de quartz et de petit gravier blanc.

Le moulage étant dû à la main de l'homme, l'épaisseur n'en est pas toujours égale et sur plus d'un tesson on peut encore reconnaître des marques laissées par la trace des doigts. Il se rencontre cependant parmi ces poteries, plus particulièrement parmi celles de la seconde couche, quelques rares morceaux pétris d'une pâte beaucoup plus fine et dans laquelle les grains de sable font complétement défaut.

Les bords et la panse des vases sont ornementés avec un soin tout particulier, soit à l'aide d'une pression exercée avec le bout des doigts dont les ongles sont souvent marquées (Pl. IV, fig. 4 *a b* et fig. 5 ; Pl. V, fig. 5), soit avec de petits poinçons imprimés en creux (Pl. III, fig. 5 *a b* ; Pl. IV, fig. 1, 2, 3 et 6 ; Pl. V, fig. 1, 2, 3 *a b*). Quelques-uns ont quelquefois un tour de coups d'ongles et une ligne de pointillés, plusieurs présentent une torsade en relief appliquée près du col et une autre torsade formant le rebord (Pl. III, fig. 3 et 4).

Deux ou trois sont percés près du bord de nombreux trous

faisant le tour du vase (Pl. III, fig. 1); dans d'autres on voit de petites proéminences percées d'un trou de suspension (Pl. IV, fig. 3), enfin un plus petit, retrouvé à peu près entier, a les trous sur le côté, ce qui laisse à supposer que c'était un moule pour de petits fromages (Pl. III, fig. 2 *a b*).

Sur un fragment de poterie à pâte noire et fine, on remarque des losanges dans la partie intérieure (Pl. II, fig, 7 *a b*); ces losanges sont formés de bandes d'une application métallique, restes de lamelles d'étain qui y étaient probablement appliquées et qui ont disparu par le frottement. La surface du vase avait été noircie avec du graphite pour mieux faire ressortir le dessin. M. le colonel Schwab, à Bienne, a retiré dans le lac de Neuchâtel un plat dont les applications ressemblent beaucoup à celles de ce fragment; de même on aurait aussi pêché à Wangen un vase avec le même genre d'ornementation [1].

Un autre tesson, à pâte assez fine, a dans son pourtour une ligne de points en creux sous laquelle est une seconde ligne de chevrons (Pl. III, fig. 6). D'autres débris à pâte noire très-fine sont ornementés de plusieurs rangs de larges rainures en long, superposées immédiatement à d'autres transversales (Pl. II, fig. 8 *a b*, et Pl. V, fig. 6). Sur un très-petit tesson, entre deux profondes rainures, on remarque deux lignes de points en creux formant des zigzags (Pl. II, fig 10); en un mot je n'ai jamais vu autre part dans les poteries dites celtiques des ornements aussi nombreux et aussi variés. Le plus grand nombre des ustensiles de cuisine des anciennes populations du mont Salève étaient à fond plat.

Parmi ces vases, un ou deux avaient tout autour du fond une torsade, comme le prouve un morceau que je conserve avec soin (Pl. III, fig. 7); il peut servir de point de comparaison

[1] Voir le cinquième rapport sur les établissements lacustres par M. le Dr Keller.

avec un certain nombre de vases retirés des habitations lacustres de la Savoie, qui ont le même genre d'ornementation.

Cependant quelques-uns avaient des fonds arrondis; ces ustensiles ne pouvant se tenir debout, on les plaçait sur des torches de terre cuite, ainsi que le démontrent des morceaux de celles-ci que j'ai retirés de ces fouilles; d'autres avaient des pieds à peu près semblables à ceux de nos marmites actuelles (Pl. II, fig. 9).

Un certain nombre de ces vases avaient des anses; j'en ai recueilli quelques-unes (Pl. V, fig. 7); deux ou trois des fragments les plus grossiers avaient des anses pleines à grandes saillies (Pl. V, fig. 8), ou de petites proéminences comme on en voit si souvent dans les vases de l'âge de la pierre à Robenhaussen et à Wangen (Pl. V, fig. 2 et 4 *a b*).

Les plus grands de ces vases, si je puis m'en rapporter aux débris recueillis, devaient mesurer 45 à 50 centimètres de diamètre, tandis que les plus petits ne mesuraient que 3 ou 4 centimètres. Ces derniers étaient probablement des jouets d'enfants. Un de ces grands vases dont j'ai pu rétablir une bonne partie a tout à fait l'aspect de ceux qui ont été retrouvés autour des pilotis du lac du Bourget [1].

Quant aux poteries de l'époque romaine, elles sont bien loin d'être aussi nombreuses; c'est tout au plus si j'ai trouvé les tessons de huit ou dix vases, les uns noirs, les autres rouges. Aucune initiale n'est venue me révéler le nom des potiers, ce qui m'a empêché de reconnaître leur provenance. Mais ces vases, faits au tour, n'ont pu être travaillés sur place, car on ne saurait supposer aucun tour à potier transporté à travers les affreux précipices qu'il faut franchir pour atteindre cette partie du Salève.

[1] Voir dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome VIII, les planches I, II, III de l'*Album des habitations lacustres de la Savoie*, par M. L. Rabut.

Les instruments trouvés à la voûte des Bourdons, sans être bien nombreux, le sont cependant assez pour donner un aperçu de la civilisation de nos premiers ancêtres. Ces populations, vivant de peu, n'avaient pas des besoins bien grands à satisfaire, c'est pourquoi je n'ai rien trouvé qui me révélât une industrie bien avancée. Tout ici est fait en vue des besoins de chaque jour, comme nous allons le voir par l'énumération des objets recueillis, qu'on me permettra de classer sous trois catégories, selon les principes de la nouvelle école archéologique, savoir: l'âge de la pierre, celui du bronze et celui du fer.

Dans la voûte des Bourdons l'âge de la pierre est représenté par une petite hache identique à celles que l'on a retrouvées dans les palafittes de la Suisse et de la Savoie (Pl. II, fig. 4). Ce n'est pas la première fois qu'il a été recueilli une hache en pierre au Salève; il y a déjà bien des années, M. Hammann, en montant le *Pas de l'Echelle*, a eu le bonheur d'en trouver une sur son chemin. Cette hache avait été ramassée avec d'autres pierres dans un champ voisin que l'on venait de labourer et sans plus de façon on l'avait jetée sur la voie publique. Cette pièce a été déposée dans les vitrines du musée archéologique de Genève.

Ces haches étaient généralement fixées à un manche de bois dur ou à un morceau de bois de cerf. Il n'est point rare d'en rencontrer dans cet état de conservation autour des pilotages des lacs de Neuchâtel et de Constance d'où l'on a retiré une si grande quantité de haches en pierre polie.

Comme instrument tranchant, j'ai encore retiré de la voûte des Bourdons, un petit ciseau en serpentine, trop court pour avoir servi sans être emmanché (Pl. II, fig. 2 *a b*) ; non loin de ces deux objets était une amulette percée d'un trou de suspension (Pl. II, fig. 5) et un très-gros peson de fuseau ébauché.

Parmi les instruments de pierre, je compte les objets suivants qui peuvent avoir été également en usage à l'époque du

bronze : ce sont quatre meules (Pl. I, fig. 12), dont la plus grosse porte des traces de l'action du feu, deux marteaux entiers dont l'un très-allongé et deux autres marteaux brisés par le choc sur des corps durs, deux polissoirs, dont l'un en serpentine et l'autre en pierre noire, une pierre à broyer le grain, un morceau de quartz dont on a détaché plusieurs molécules qui ont dû entrer dans la fabrication des poteries, et une petite pierre ronde, probablement un jouet d'enfant.

Les instruments en os peuvent être rangés à la rigueur parmi ceux de l'âge de la pierre. Ce sont quatre poinçons de formes différentes, qui doivent avoir servi à l'ornementation des poteries (Pl. I, fig. 6 et 7), un cinquième est taillé en forme de ciseau (Pl. I, fig. 5) et le sixième en pointe (Pl. II, fig. 3 *a b*). Un sifflet pris à l'extrémité d'un bois de cerf est peut-être l'objet le plus gracieux de cette série (Pl. I, fig. 4). Je n'ai pas connaissance qu'on en ait vu de semblables dans les stations lacustres, si riches en instruments variés.

L'âge du bronze ne m'a pas fourni les objets que j'étais en droit d'attendre, d'après l'épaisseur de la couche de cette époque. Cette absence à peu près complète d'instruments en bronze s'explique par le fait que, le prix de revient de cette matière étant assez élevé, les pièces perdues étaient recherchées avec soin.

L'instrument le plus remarquable de cette série est un petit ciseau avec tranchant de chaque côté. Un trou percé à son extrémité servait à le fixer à un manche (Pl. I, fig. 9). J'ai aussi retiré du milieu de ces débris d'anciens foyers, la moitié d'une crotale, soit grelot (Pl. I, fig. 10 *a b*). Ces crotales étaient attachées comme ornement par une petite chaînette à des bracelets, à des colliers et même quelquefois à la ceinture.

Je compte encore parmi les objets en bronze trouvés sous cette voûte, une bague à deux tours en forme de serpent, avec de petits chevrons sur le dos (Pl. I, fig. 2) ; un fil tordu, soit

la queue d'une épingle (Pl. I, fig. 8), l'extrémité d'une épingle lisse, un fragment d'amulette et une oreillette de vase.

Dans la série de l'âge du bronze je range aussi deux disques percés d'un trou au milieu et un fort joli grain de collier (Pl. II, fig. 6 *a b*), ces trois derniers spécimens sont de terre cuite.

Comme objet en bronze, je pourrai encore ajouter à cette liste une très-belle fibule (Pl. I, fig. 11) appartenant par sa forme au premier âge du fer qui se trouve représenté ici par l'extrémité d'un épieu, et trois autres morceaux dont un serait le manche d'une petite cassolette relativement assez moderne.

Si dans les stations lacustres on retrouve les instruments par couches non mélangées, il n'en est pas de même ici, où les petits objets devaient s'enfoncer sous la pression exercée par les pieds des habitants. Il est donc excessivement difficile de dire ce qui appartient à telle époque et ce qui appartient à telle autre; c'est pour cela que j'ai fait entrer dans l'âge de la pierre tous les instruments en pierre et dans l'âge du bronze tous ceux en bronze. On m'objectera peut-être que cette classification n'est pas rationnelle. Je ne le conteste pas; mais il m'a été absolument impossible de faire autrement, vu que bon nombre des objets n'ont été retrouvés que dans les déblais.

L'époque romaine, outre quelques fragments de poterie, se montre dans un morceau de corail perforé dans sa longueur et une monnaie en bronze de l'empereur Trajan.

Dans la caverne de Bossey j'ai recueilli trois bronzes à l'effigie de Trajan. Ces monnaies romaines existant dans les retraites cachées du Salève pourraient faire croire que les cavernes et les voûtes de cette montagne ont été habitées jusqu'au commencement du second siècle de notre ère, ce qui est peu probable; je crois plutôt que ces lieux ont abrité quelques familles romaines dans un moment où la vallée du Léman était parcourue par des hordes ennemies dont l'histoire n'a gardé aucun souvenir.

Au nord de la voûte des Bourdons s'ouvre une autre voûte

beaucoup plus petite, complétement comblée par des débris rocheux mélangés de terre végétale. J'en ai retiré, dans une couche de charbon et de terreau noir, à plus d'un mètre sous le sol, un certain nombre de tessons de poterie grossière avec grains de quartz, et, soixante centimètres plus bas, dans une petite niche ménagée sous le roc, des ossements humains tombant de vétusté, parmi lesquels un maxillaire inférieur, des fragments de crâne et un os frontal ayant appartenu à un enfant de huit ou neuf ans.

Par une fouille plus scrupuleuse j'ai aussi trouvé une petite boule de pierre portant des traces de l'action du feu et un tesson de tout petit vase; selon toute probabilité, c'étaient des jouets de l'enfant dont j'avais le squelette.

Ces débris d'ossements occupaient un espace mesurant cinquante centimètres de hauteur, trente-quatre de largeur et quarante-huit de longueur, ils étaient si mélangés qu'il est absolument impossible de dire si le corps avait été enseveli replié ou assis.

Tout au fond de cette voûte, j'ai encore trouvé des ossements ayant appartenu à deux enfants de 4 ou 5 ans, mais en si mauvais état, que je n'ai pu conserver qu'un ou deux fragments de maxillaires auxquels sont adhérentes des dents de lait.

On remarque sur la partie médiane d'un maxillaire inférieur des attaches musculaires très-puissantes, semblables à celles observées sur un crâne que j'ai trouvé avec des instruments en pierre dans un minage au-dessus des vignes de Bossey. Or, d'après ce fait, j'ai tout lieu de croire que l'un de ces os maxillaires provient d'un jeune sujet de cet âge si reculé, où l'on ne se servait que de la pierre comme instrument tranchant.

Ces restes humains, jetés sans ordre au fond de cette voûte auront été dispersés au moment où le sol a été bouleversé pour donner sépulture à l'enfant découvert en premier lieu et qui

serait de l'âge du bronze d'après le fragment de petit vase gisant tout auprès.

Ces fouilles de Chavardon m'ont ainsi donné des résultats que je n'avais pas obtenus jusque-là ; car non-seulement j'ai retrouvé les restes d'une antique habitation, mais tout à côté j'ai reconnu des restes de sépulture de ces anciennes populations; chose d'autant plus importante que c'est la première fois que se présente dans les environs de Genève un ensemble si complet de souvenirs historiques de ce genre.

Les ossements de races animales recueillis dans ces fouilles ont été presque tous réduits en très-petits fragments, pour en extraire la moelle, aussi sont-ils assez difficiles à classer. Cependant, sur un certain nombre de débris de mâchoires, j'ai cru reconnaître, d'après le système dentaire, le bœuf, le cerf, la brebis, la chèvre et le cochon.

Ces débris de la table de ces antiques populations de notre vallée, étaient jetés pêle-mêle de tous côtés, mélangés avec des tessons de poterie, des charbons et des cendres et ils étaient assez nombreux pour remplir trois ou quatre hottées.

Presque tous appartenant à des races domestiques montrent, de même que les pierres à broyer le grain, qu'il y avait déjà à cette époque reculée des peuplades qui élevaient des bestiaux et cultivaient des céréales. Ces faits révèlent un degré de civilisation déjà assez avancée et si ces voûtes avaient été envahies par la tourbe comme les palafittes de Robenhaussen, on y aurait peut-être découvert des morceaux de tissu de lin et des nattes tissées avec soin.

C'est surtout dans l'âge du bronze que cette civilisation se fait plus particulièrement apercevoir: les objets sont plus soignés, on trouve même certains ornements dont les femmes aimaient à se parer, tels que le grain de collier de la voûte des Bourdons et le bracelet de la voûte du Serpent ; mais c'est plus encore dans le premier âge du fer qu'on voit ce luxe croissant avec le bien-être, la fibule et la bague de la voûte des Bour-

dons en sont une preuve convaincante, fait qui a déjà été remarqué dans d'autres établissements de cette époque, relativement peu antérieure à l'époque romaine.

Arrivé à la fin de la nomenclature des objets recueillis jusqu'à ce jour dans cette partie du Salève, il me reste, pour compléter ce travail, deux questions à examiner : 1° Les cavernes et les voûtes de Chavardon ont-elles été habitées d'une manière permanente, ou bien n'était-ce qu'un lieu de refuge où des populations venaient s'abriter dans les moments de danger? 2° Quelles sont ces races humaines que protégeaint les assises rocheuses du Salève ?

Pour répondre à la première de ces questions, j'ai besoin de retourner en arrière.

On a déjà vu qu'un seul passage était praticable pour atteindre Chavardon, passage fermé par de fortes défenses qui l'assuraient contre une surprise ou une attaque venant du dehors. De plus, dans le fond d'une caverne une sortie avait été ménagée pour atteindre le sommet du Salève.

Cette disposition semble démontrer que ces lieux ont été préparés pour la défense, de même qu'une ville flanquée de bastions et de fossés annonce une place forte. Chavardon était d'autant mieux placé pour résister à une attaque, qu'il domine la plaine. Il suffisait de quelques défenseurs faisant rouler des pierres sur les assaillants pour tenir tête à une armée considérable.

Je crois d'autant plus à un refuge, que j'ai tout lieu de penser, d'après douze endroits dans la commune de Collonges où j'ai retrouvé des poteries parfaitement semblables à celles de la voûte des Bourdons, qu'il y avait une population assez considérable aux alentours de cette place.

Les peuplades de cette époque appréhendant toujours une surprise, restaient en vue de ces lieux de retraite, prêtes à se jeter dans la place à la moindre apparition d'un danger, et une fois l'orage passé, elles redescendaient dans la plaine où cha-

que famille habitait alors des huttes rondes en bois, mesurant neuf à dix pieds de diamètre, ainsi que l'indiquent des vestiges dans des minages récents sur les Crets de Bossey.

Le refuge celtique a servi encore de retraite à des populations de l'époque romaine, au moment des grandes invasions, et dans bien des endroits, entre autre dans le Jura bernois au-dessus de ces deux âges, on trouve superposées des ruines du moyen âge [1]. Ce n'est point ici le cas : depuis les débris de l'industrie romaine, on ne rencontre plus aucune trace d'occupation ; or Chavardon, dès les premiers siècles de notre ère, n'a plus été visité que par quelques bûcherons jusqu'au jour où j'ai remué cette poussière des siècles pour lui arracher ses secrets.

Les rochers de Chavardon sont à l'abri des vents froids du Nord ; mais l'eau potable faisant absolument défaut, il a fallu aller en chercher au loin. Ce fait tout spécial nous force à admettre que c'est l'absolue nécessité de se tenir sur la défensive qui a fait chosir cet endroit pour demeure ; en d'autres circonstances ces excavations calcaires n'eussent probablement jamais été habitées par des familles humaines.

Cette première question résolue, passons à la seconde.

Les plus anciennes chroniques de notre pays ne disent pas un mot des populations qui ont laissé des traces si évidentes de leur séjour sous les cavernes et les voûtes du mont Salève, de sorte que, privé de sources écrites pour m'éclairer, je vais chercher à conclure d'après les indices fournis par la nature même des objets recueillis.

En plaçant les instruments et les poteries trouvées à Chavardon, en parallèle d'une série des mêmes objets retirés des palafittes de la Suisse et de la Savoie, on ne tarde pas à être convaincu que ce sont les mêmes populations ayant les mêmes us et coutumes et sortant de la même souche. En effet, on ne

[1] Voir les nombreux travaux publiés sur l'époque celtique par M. Quiquerez, l'un des archéologues les plus distingués de la Suisse.

saurait admettre une population construisant exclusivement ses demeures sur l'eau pour se garantir contre les attaques des bêtes féroces et la surprise des peuplades ennemies.

Maintenant il reste à examiner d'où sont venus ces peuples qui ont habité des constructions sur les lacs et les voûtes du Salève.

Les races de l'âge de la pierre polie ne sont point les tout premiers habitants de notre sol ; bien antérieurement d'autres peuples, à l'époque du renne, s'abritaient déjà sous les rochers du Salève [1]. L'âge dont il est question ici, est relativement bien plus récent et ne peut remonter à plus de trois ou quatre mille ans, d'après les derniers travaux de M. Oswald Heer sur la *flore des palafittes* [2]. Cet auteur nous dit en effet, dans les conclusions de son mémoire, que les peuples lacustres ne paraissent point avoir eu de relations avec les populations de l'Europe orientale. Toutes les plantes cultivées des palafittes montrent des relations avec la région méditerranéenne.

C'est de l'Égypte que sont venues toutes les céréales enfouies dans les établissements lacustres; non-seulement on voit renfermées dans les boîtes des momies les mêmes espèces, mais précisément les mêmes variétés. Si les anciens Égyptiens avaient les céréales de nos lacustres, ils avaient aussi les mêmes étoffes pour se vêtir. C'est en effet le lin qui occupe sur les bords du Nil et dans les palafittes le premier rang parmi les plantes textiles.

Ces considérations, très-judicieusement étudiées par l'auteur cité plus haut, montrent que les peuplades dont je viens d'apercevoir des traces sur notre sol sont originaires du midi, et c'est probablement pour cela qu'il se rencontre souvent des

[1] Sous une grotte dans les carrières de Veyrier, M. Taillefer a recueilli, il y a quelques années, des ossements de ce ruminant des régions glacées, avec des silex et des os travaillés.

[2] Consulter, pour de plus amples détails, les *Matériaux pour l'Histoire positive et philosophique de l'homme*, par M. Gabriel de Mortillet, 2me année, page 370 et suivantes.

coquilles de la Méditerranée dans les palafittes, les cavernes et les sépultures de l'âge de la pierre, telle est la coquille de *Cardium* percée d'un trou et servant d'amulette que j'ai recueillie précédemment dans d'autres fouilles [1]. Or il semble résulter de ces faits que les populations du mont Salève ou tout au moins de l'âge de la pierre et du bronze, ont peuplé la vallée du Léman en remontant du midi au nord.

L'âge du fer aurait-il été introduit par un conquérant? Les Allobroges seraient-ils arrivés à subjuguer ces paisibles populations à l'aide de ce nouveau métal, ainsi que les Helvètes l'ont fait pour les peuplades qui habitaient entre le Rhin, les Alpes et le Jura? Les recherches sur ce sujet sont trop incomplètes pour que j'ose me prononcer d'une manière affirmative, on ne peut encore qu'énoncer des hypothèses.

Maintenant que je suis arrivé à la fin de ma tâche, le Salève n'en aura que plus d'attraits pour la foule des promeneurs qui viennent jouir chaque année de ses beaux points de vues. Cette montagne offre déjà un vaste champ d'exploration aux botanistes et aux géologues. J'ose espérer que ces nouvelles données historiques attireront de plus en plus l'attention des archéologues auxquels les nombreuses excavations du Salève offrent une mine inépuisable, où toutes les époques se trouvent représentées comme dans un vaste musée. Seulement il faut se donner la peine de les chercher; les jeunes gens surtout devraient employer l'activité et la force de leur âge à des fouilles qui leur permettraient d'exhumer bien des débris perdus sous notre sol et de restaurer les archives des anciennes populations de l'Europe.

F. Thioly.

[1] Voir (*Mémoires et documents*, t. XV, p. 232) mon travail intitulé : *Débris de l'industrie humaine trouvés dans la caverne de Bossey*, broch. in-8° avec 6 planches.

# NOTICE

SUR

# LAURENT DE NORMANDIE

Parmi les nombreux Français, de mérites fort divers, qui se rendirent à Genève aux premiers temps de la Réformation, il en est un qui semble digne d'être considéré à part. En le voyant nommé par Calvin et de Bèze, rarement il est vrai, mais toujours avec des expressions qui témoignent d'une haute estime et d'une sincère affection, on est naturellement porté à croire que quelques recherches dans nos registres publics suffiraient pour nous éclairer sur sa valeur propre et sur la position qu'il occupait auprès de ces hommes éminents. Le résultat auquel je suis parvenu n'a pas grande importance. Pour donner quelque prix à un petit nombre de faits nouveaux, il faut les joindre à d'autres déjà connus, et si je les présente ici, c'est que les menus détails servant bien des fois à mieux faire comprendre l'ensemble, peuvent ainsi être utiles aux écrivains dont la mission est de nous retracer à grands traits l'histoire de notre pays.

L'année de la naissance de Laurent de Normandie [1] n'est

[1] Il signait de *Normendie ;* mais nous suivrons l'orthographe adoptée à Genève dès l'origine.

indiquée nulle part, à ma connaissance ; on ne saurait même la déduire de celle de sa mort, puisque le registre qui constate cet événement ne mentionne pas son âge. On sait seulement qu'il naquit à Noyon, en Picardie, et que son père, Jean de Normandie, appartenait à une famille noble et honorée. Il fit, paraît-il, de bonnes études de droit et fut reçu docteur ; puis, soit par son propre mérite, soit par le crédit de ses parents, il obtint des charges importantes : il fut lieutenant du roi et maire à Noyon, et, d'après Théodore de Bèze, il servit, en qualité de maître des requêtes, Jeanne d'Albret ainsi que les rois son père et son époux. Il se maria avec Anne de la Vacquerie, d'une famille qui s'est éteinte dans celle des ducs de Saint-Simon.

Au temps où de Normandie remplissait ces charges dans sa ville natale, il vivait *éloigné de Christ*, selon l'expression de Calvin, et il serait difficile de préciser le moment où les pensées religieuses commencèrent à le préoccuper sérieusement. Déjà en 1544 il était lié avec de Bèze, qui le prit, ainsi que Jean Crespin, pour témoin du mariage de conscience qu'il contracta avec Claudine Denosse[1]. Mais on est assuré que, en 1548, ses inclinations étaient fixées, son choix était fait : abandonnant toute chance d'avancement dans les emplois publics, il quitta sa patrie et, suivi de sa femme, déjà atteinte de la maladie qui devait bientôt l'enlever, et de trois jeunes enfants, il vint se réfugier à Genève. Il y arriva probablement vers la fin du mois d'octobre, c'est-à-dire à peu près en même temps que de Bèze et Crespin, et il y trouvait déjà réunie la famille de Calvin, qu'il connaissait de longue date ; mais ce ne fut que le 2 mai de l'année suivante qu'il fut admis à l'habitation, en promettant de vivre « jouxte l'Evangile et ordonnances de Messieurs[2]. »

[1] C'est la date indiquée par la *France protestante* (t. II, p. 264) pour cet engagement ; M. Herminjard (*Correspondance des Réformateurs*, spécimen p. 24), le fait remonter à 1543. Mais d'après un testament de Théodore de Bèze, rédigé par le notaire J. Ragueau, le 1er octobre 1566, il serait de l'année 1546.

[2] Registre du Conseil de Genève, volume de 1549 à 1550, folio 86.

Dès les premiers mois de son arrivée il eut à supporter de cruelles épreuves : décès de son père qu'on l'accusait d'avoir fait mourir de chagrin, perte d'une femme distinguée et d'une jeune enfant. Mais il vaut mieux laisser parler ici un homme illustre lui dédiant un de ses ouvrages [1] :

*Jean Calvin à Monsieur Laurent de Normandie son singulier et entier ami, salut.*

Monsieur et bien-aimé frère, comme ainsi soit que desjà de long temps pour beaucoup de raisons je vous eusse voué et dédié en mon cœur quelcun de mes livres, pour vous en faire un présent, j'ay voulu choisir cestuy-ci entre les autres, pource que vostre exemple peut servir de grande confirmation pour mieux approuver la doctrine qui y est contenue et traittée. Car depuis qu'ayant de vostre bon gré abandonné le pays de vostre naissance, vous estes ici venu pour y habiter comme estranger, vray est que vous et moy pouvons rendre certain tesmoignage des assauts que Satan vous a dressez, quelz ils ont esté, et combien difficiles à soustenir ; mais plusieurs autres aussi en sauroyent à parler. Quatre mois après vostre partement, les nouvelles vinrent de la mort de vostre père. Il ne se pouvoit faire, que ce que les malins semoyent ne vous vinst en pensée : à savoir, qu'il estoit mort de deuil et mélancolie, afin que toute la coulpe retombast sur vous. Au bout de deux mois, voyci une playe encor' plus fascheuse : que vostre femme, je ne di pas quelle, sinon que tout homme vertueux en souhaiteroit pour soy une semblable, vous est ostée en la fleur de son aage. Or il estoit impossible aussi bien en cest endroit, que l'esprit d'un homme non hébété, ne fust agité de merveilleuses tentations. Vous teniez desjà les calomnies des meschans pour certaines, comme si vous en eussiez eu les aureilles battues : c'est que de mal-heur vous l'aviez retirée du pays de sa naissance, pour la faire cruellement mourir en région incogneue, comme en un autre monde. Mais il y avoit pour vous navrer le

[1] Recueil des opuscules, c'est-à-dire traictez de M. Jean Calvin, les uns reveus et corrigez sur le Latin, les autres translatez nouvellement de Latin en François. Genève, imprimé par Baptiste Pinereul, 1566, 1 vol. in-fol., p. 1145. Traitté des scandales qui empeschent aujourd'huy beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Évangile, et en desbauchent d'autres.

cœur de plus près, d'autant que tels mesdisans avoyent couleur apparente, disans que Dieu auroit maudit vostre entreprise par telle issue. Je laisse à dire les poinctes secrettes, que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite détresse d'estre privé d'une telle compagne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de vos douleurs, vous meurt pareillement. Cependant Satan ne cessoit point de vous faire les plus rudes assauts qu'il luy estoit possible, pour accabler du tout vostre esprit, lequel desjà estoit tant tormenté d'autre part. En somme, il vous a fallu en demi an avaller doucement plus de tristesse et adversitez que n'en ont enduré quelques uns tout le temps de leur vie, lesquelz néantmoins sont fort louez de magnanimité. Tout cela estoit comme un gros amas de scandales, que Satan vous mettoit au devant, comme à l'entrée du chemin, pour vous faire tourner bride tout court. Mais Dieu vous a tellement fortifié par la vertu invincible de son Esprit, qu'il a montré en vous par effect que les plus grans destourbiers qui pourront jamais advenir aux hommes, seront surmontez par son aide et secours. De vostre costé, vous avez esprouvé de quelles armures Dieu prouvoit et garnit ordinairement les siens toutes fois et quantes qu'il les appelle au combat. Il me souvient, quand je vous adverti le premier, que vostre père estoit décédé, et comme je vous amenoye l'exemple d'Abraham, lequel pouvoit estre diffamé par les meschans de son temps comme bourreau ou meurtrier de son père, d'autant qu'ayant trainé hors du pays le bon homme jà caduque et abbatu de vieillesse, luy avoit accourci sa vie, comme on eust cuidé, pource qu'il trespassa au milieu du chemin, vous me respondistes soudain là dessus : Puisque vous avez Dieu pour tesmoin et l'approbateur de vostre faict, qu'il ne vous challoit guères des faux murmures et calomnies des mal-vueillans : seulement qu'il vous faisoit mal, que vostre père ne vous avoit pas accompagné, pour vous rendre conforme au bon Abraham. Au reste, que vous n'estiez pas si délicat et précieux, de refuser qu'on vous mist au rang d'Abraham, ou de fuir une ignominie, laquelle est tenue pour singulier honneur devant Dieu. Quant à vostre femme, devant que nous laisser elle vous donna des allégemens non petis du deuil que sa mort vous apportoit. Car on ne saurait souhaitter médecine plus propre que les propos tant excellens qu'elle tenoit en rendant l'esprit : quand, en me tenant par la main, elle rendoit grâces à Dieu de ce qu'il l'avoit amenée en lieu où il lui fust loisible de mourir en repos de conscience ; quand, en gémissant pour le regret qu'elle avoit de

s'estre si long temps tenue en l'idolatrie Papale, elle s'escrioit à haute voix : « O que je suis heureuse d'estre sortie de ceste maudite captivité de Babylone, et que je vay estre délivrée de ma dernière prison ! Hélas ! que seroit-ce si j'estoye maintenant à Noyon, où je n'oseroye ouvrir la bouche pour confesser franchement ma foy, encore que les prestres et moynes desgorgeassent à l'entour de moi tous leurs blasphèmes ! Et ici non seulement j'ay liberté de donner gloire à mon Sauveur, pour venir hardiment devant luy, mais j'y suis conduite par les bonnes exhortations que vous me faites. » Quand d'un vif sentiment qu'elle avoit en sa conscience, en traittant d'une façon autre que féminine, de ses péchez, de la damnation que nous avons méritée, de l'horrible jugement de Dieu, elle magnifioit quant et quant la grâce de Jésus-Christ, et y avoit son refuge d'un tel courage, qu'on n'eust seu dire qui surmontoit en elle, la confiance, ou l'humilité. L'efficace dont elle prononçoit ces paroles m'en a laissé une telle impression, qu'il me semblera tout le temps de ma vie que j'y suis. Parquoy, combien que je vous visse plus que vertueusement batailler à surmonter vostre tristesse, je ne m'esbahissoye plus tant de la constance d'un homme estant muni de tels et si bons remèdes. Je laisse à part pour ceste heure vos autres fascheries, seulement je diray ce mot : Comme ainsi soit que Satan vous eust basti un labirynthe d'une infinité de scandales, vous en estes tellement venu à bout, que non seulement vous estes pour exhorter les autres, mais pour estre un miroir à ceux qui sont trop débiles pour leur faire prendre cœur et hardiesse à vous ensuyvre. Et de faict, c'est une bonne forteresse, qu'un contentement procédant d'un esprit bien attrempé et rassis. De quoy vous avez donné très-bonnes enseignes en ce que après avoir quitté au pays les choses qui ont accoustumé de solliciter les uns à ambition et retenir les autres comme entortillez en leurs allé-chemens, vous n'y avez non plus de regret que si jamais vous n'en eussiez ouy parler. En sorte qu'on vous en voit passer à la longue aussi volontiers, comme vous y avez une fois renoncé libéralement. Or comme je reçoy un fruict et plaisir admirable de ceste piété, laquelle j'apperçoy en vous, on ne doit trouver estrange, si je désire que quelque partie en revienne aux autres, pour en joyr en commun avec moi. Car au lieu que par ci devant, du temps que vous estiez lieutenant du roy à Noyon et maire de la ville, il me faisoit mal de vous voir eslongné de Christ, maintenant je vous tien pleinement nostre et vous embrasse comme au sein de l'Eglise, comme de faict pour venir droit à Dieu, vous avez osté tous empeschemens qui vous

en retiroyent. Toutesfois je préten aussi que ce livret soit mesme envers ceux ausquels vous estes incogneu, comme un tesmoignage de l'amour que je vous porte. Et quant à vous, je say que vous ne demandez nul gage tant en estes asseuré. Il y a plusieurs liens entre nous deux de conjonction bien estroitte; mais il n'y a ne parentage, n'accointance qui outrepasse nostre amitié. Voire tellement que mon frère unique n'est pas marri que vous soyez mis en degré pareil avec luy, sachant bien que pour récompense vous l'aimez autant qu'il sauroit désirer[1].....

Ce 10 juillet qui est le jour de ma nativité. L'an 1550.

J'ai rapporté cette dédicace presque en entier, parce qu'elle renferme bien des détails intéressants, et en particulier parce qu'elle montre l'estime et l'affection que l'auteur avait pour son compatriote. Toutefois, lorsqu'il dit qu'il lui avait depuis longtemps dédié en son cœur un de ses livres, ce n'est pas une preuve suffisante de l'ancienneté de leur liaison, car telle était la fécondité de la plume du réformateur, que le Traité des scandales était le onzième ouvrage publié par lui dans les années 1549 et 1550[1]. Mais, on ne saurait en douter, une fois réunis à Genève, ils vécurent dans l'intimité, et quand Calvin écrivait à Farel, à Viret, après leur avoir présenté les salutations de ses collègues les pasteurs, il ne manquait guère de mentionner également son ami (*frater meus Normandius*).

La mort édifiante de M^me^ de Normandie avait fait impression sur Calvin, qui nous en a laissé un autre récit, adressé à une personne demeurant aux environs de Noyon, à M^me^ de Cany, sœur de la duchesse d'Etampes; elle était liée avec de Normandie, qui avait sollicité Calvin d'entrer avec elle en correspondance pour la soutenir dans ses épreuves.

La première des lettres que Calvin écrivit à M^me^ de Cany[2]

[1] Voir dans la *France protestante*, t. III, p. 143 et suivantes, la notice bibliographique faisant partie de l'article Calvin.

[2] *Lettres françaises* recueillies par M. J. Bonnet, tom. I, p. 281.

est du 8 janvier 1549, et commence par ces mots : « Madame, je n'eusse pas entreprins de vous escrire, si un homme auquel je me dois fier entre les aultres ne m'en eust donné la hardiesse. C'est Monsieur de Normandie, lequel se sentant obligé envers vous pour l'affection que vous lui avez montrée, auroit un singulier désir de vous faire service, quant il en auroit le moyen, et pourtant a tel soing de vostre salut que doibt avoir celuy qui se cognoit avoir esté aymé de vous, en tiltre et qualité de chrestien. »

Quelques mois plus tard, Calvin s'adressant à la même personne, s'exprimait ainsi : « Madame, combien que les nouvelles que je vous mande sont tristes, et pour contrister celuy auquel je vous prieray les communiquer, toutesfois j'espère que mes lettres ne laisseront pas d'estre bien receues de vous. Il a pleu à mon Dieu de retirer de ce monde la femme de mon bon frère M. de Normandie[1]. » Cette lettre, datée du 29 avril 1549, dut être écrite immédiatement après le décès qu'il s'agissait d'annoncer au père de la défunte, M^me^ de Cany ayant déjà « introduict le bonhomme dont il est question au droit chemin du salut. » D'ailleurs, les détails qu'elle renferme étaient bien propres à intéresser un père et des amis. Citons-en encore un fragment. Le réformateur raconte comment, peu d'heures avant d'expirer, la malade avait chanté un psaume et écouté les explications que lui-même y avait ajoutées, puis il continue : « Elle après me prenant par la main, me dist : Que je suis heureuse et que je suis bien tenue à Dieu, de ce qu'il m'a icy amenée pour y mourir. Si j'estois en ceste malheureuse prison, je n'oserois ouvrir la bouche pour faire confession de ma chrestienté. Icy non seulement j'ay liberté de glorifier Dieu, mais j'ay tant de bonnes remonstrances pour me confermer en mon salut. » Quelquefois elle disoit bien : « Je n'en puis plus. » Quand je lui répondois : « Dieu pourra pour vous, il vous a

[1] *Ibid.* p. 295.

bien monstré jusques icy comme il assiste aux sieus ; » elle disoit tantost : « Je le croy, et me faict bien sentir son aide. » Son mary estoit là s'esvertuant en sorte qu'il nous faisoit pitié à tous, et cependant nous faisoit esbaïr de sa constance. Car menant un deuil tel que je sçay, et estant pressé d'extrêmes angoisses, il avoit gaigné ce point sur soy d'exhorter sa bonne partie, aussy franchement comme s'ils eussent deu faire un voiage bien joieux ensemble. »

De Normandie montra bientôt l'intention de s'établir à Genève d'une manière permanente. Il acheta en vente publique [1] une maison avec cour et jardin « assize en la rue devant le Temple de Sainct Pierre... pour le prix de 300 escus d'or au soleil d'entrage » plus un petit cens annuel. Cette maison dépendait autrefois du chapitre de Genève et avait appartenu au secrétaire du Conseil Rufi ; elle passa ensuite à la famille Diodati et a été remplacée par un bâtiment plus moderne, propriété de la famille de Candolle, dans lequel est mort le célèbre botaniste de ce nom.

De Normandie était ainsi logé tout près de la rue des Chanoines, où demeuraient quelques pasteurs, et entre autres Calvin ; il était également très-rapproché de plusieurs réfugiés plus ou moins connus, comme les frères Budé, Charles de Jonvillers, Guillaume de Trye, etc. ; immédiatement à côté de lui se trouvait François Brichanteau, seigneur de Saint-Laurent, remplacé plus tard par Antoine de Lautrec ; un peu plus loin vivait un Napolitain distingué, Galeace Caracciolo, marquis de Vico.

Quelques années plus tard, il acheta encore, hors de la ville, près de la porte de Rive, un courtil, et en 1569 il joignit à son immeuble celui qui lui était contigu du côté du midi [2].

Dans la même année où il fit sa principale acquisition, soit en 1550, il épousa en secondes noces Anne Colladon, fille

[1] Registre d'abergement, etc., n° 3, acte du 10 mars 1550.

[2] Minutes de J. Ragueau notaire, 5 août 1558 et 22 avril 1569.

de Léon Colladon, docteur en droit, appartenant à une famille du Berry, depuis peu de temps venue à Genève et qui dès lors n'a pas cessé d'y occuper un rang honorable ; le mariage fut célébré par Calvin le 14 septembre au service du matin, dans le temple de St-Pierre [1].

C'étaient là de nouveaux liens bien propres à fixer définitivement dans nos murs l'ancien maire de Noyon, aussi le vit-on, dès le 8 septembre 1551, montrer le désir d'acquérir la bourgeoisie. Le Petit Conseil délibéra sur sa requête et s'occupa en même temps d'autres réfugiés français qui, semble-t-il, faisaient de bonnes affaires à Genève ; le prix exigé pour leur admission fut assez élevé, mais on accorda à de Normandie une faveur en réduisant à 20 écus les 60 qu'on voulait d'abord lui demander [2]. Toutefois, pour des raisons que nous ne pouvons pas connaître, il ne se pressa guère d'accepter, car ce fut seulement le 25 avril 1555 qu'il renouvela sa demande ; il fut alors réellement reçu bourgeois, aux conditions précédemment stipulées, et cela en considération de *ses agréables services* [3].

Quels étaient ces agréables services que de Normandie avait rendus à la République ? C'est à quoi il serait difficile de répondre d'une manière précise. Il est probable cependant que ses connaissances comme légiste furent mises à contribution ; en effet, dès 1550, une grave difficulté s'étant élevée entre notre petit État et les Bernois qui, après avoir conquis des terres sur la Savoie, voulaient injustement forcer les propriétaires genevois à leur payer des tailles, on nomma des députés et on leur recommanda de consulter Lt de Normandie, mais l'affaire s'arrangea avant le jour fixé pour juger le différend [4]. Ensuite le Pe-

[1] Registres des mariages.

[2] Registre du Conseil, vol. de 1551-53, fol 54.

[3] *Ibid.* vol. de 1555, fol. 57. « Monsieur de Normandie filz de feu Jehan. Lequel spectable Laurent de Normandie, docteur, a requis luy faire tant d'honneur et de bien que de le recepvoire au nombre des Bourgeois, etc. » — Voir aussi Registre des Bourgeois.

[4] Registre du Conseil, 29 juillet 1550.

tit Conseil, qui remplissait les fonctions judiciaires, prenait dans certains cas l'avis d'hommes compétents et peut-être qu'il s'était déjà adressé à de Normandie : on voit du moins son nom figurer en cette qualité dans trois procédures de l'année 1555, mais postérieures à la date de sa réception à la bourgeoisie [1].

Autrefois on ne voyait pas ou l'on ne voyait guère à Genève de gens oisifs. Les hommes appartenant aux familles les mieux placées, lorsqu'ils ne servaient pas la République comme magistrats, l'Eglise ou l'Académie comme pasteurs ou professeurs, s'ils n'étaient voués à quelqu'une des professions libérales, se livraient au commerce ou à l'industrie. D'ailleurs les fortunes étaient généralement médiocres, et plusieurs réfugiés avaient dû nécessairement abandonner leur pays natal sans pouvoir emporter des ressources suffisantes ; mais que cela fût ou non pour eux une exigence, c'était un usage presque constant au milieu du XVI^e^ siècle ; il y avait même, antérieurement, plus qu'un usage, puisque dans un procès jugé en 1488 on parle de publications faites au nom de l'évêque, du vidomne et des syndics, enjoignant à tout oisif, à tous ceux qui ne vivaient pas de leur industrie, de sortir de la ville promptement et cela sous peine de trois coups de corde [2].

De Normandie a une profession toute trouvée : docteur en

[1] Procès criminels. Procès d'Antoine Darbey (29 mai—21 juin 1555), accusé d'insultes et de résistance à la force publique : une consultation signée par Germain Colladon, Antoine de Lautrec, Chevallier et de Normandie, conclut à ce qu'on le mette à la torture. — Procès de Claude de Genève dit le Bâtard (11 juin — 27 août) pour actes séditieux : la consultation qui paraît rédigée par de Normandie et signée en outre par A. de Lautrec et G. Colladon, conclut à la peine de mort. — Procès de 20 des complices de Perrin, dits les Libertins (22 juillet— 2 septembre) : la consultation signée par les quatre jurisconsultes déjà nommés conclut à la peine de mort pour trois accusés.

[2] Interrogatus nonne audiverit cridam in hac civitate factam fuisse quod omnes otiosi et non viventes ex suâ arte vacuarent civitatem intra tres dies sub pœna trium tractuum cordæ, etc. (Procès de Girard Pela, jugé par le tribunal du Vidomne).

droit et réputé bon jurisconsulte il peut s'établir comme avocat. En effet, ayant présenté requête au Petit Conseil, il est admis en cette qualité le 1er octobre 1556 et prête serment « de bien et loyalement servir au dict estat [1]. »

Cependant on ne voit nulle preuve qu'il ait jamais exercé cette profession à Genève et, dans les charges publiques, il ne s'éleva pas plus haut que le conseil des Deux Cents, où il fut appelé dès le 7 février 1559. Son activité s'était dirigée d'un autre côté : il s'occupait à faire imprimer des livres qu'il vendait ensuite en France ou ailleurs.

La première mention relative à ce fait est du 17 septembre 1557. De Normandie et Philibert Grené demandent un privilége de six ans pour l'impression des « commentaires de Calvin sur les Évangélistes, en ung volume et les Épistres de Saint-Paul et canoniques. » On répond qu'on accordera le privilége pour trois ans si M. Calvin est d'accord [2]. Au mois de mai suivant, nouvelle requête analogue de de Normandie pour des sermons de Calvin « sus la nativité de Jésus-Christ, nostre Seigneur et sus les épistres de Timotée et de Tite [3] ; » puis, le 16 septembre 1558, Conrad Badius qui sans doute s'était chargé de l'impression [4], parut en Petit Conseil et présenta diverses demandes en vue d'assurer le privilége; elles furent bien accueillies [5]

[1] Registre du Conseil, vol. de 1556-57, fol. 125.

[2] *Ibid.* vol. de 1557, fol. 335.

[3] *Ibid.* vol. de 1557-59, fol. 196 et 198, 27 et 30 mai 1558.

[4] Cette édition correspond probablement au n° LXI de la note bibliographique donnée par M. Haag dans son article Calvin (*France protestante*, t. III, p. 158).

[5] « *Conrad Badius pour Laurent de Normandie.* Yci au nom du Sr de Normandie, il a présenté jouxte les éditz les sermons que luy furent dernièrement permis imprimer, desquels a esté baillé aux conseilliers ung double. Aussi a présenté supplication aux fins luy outtroyer deux officiers pour publier les défences aux aultres imprimeurs, libraires et merciers de ne vendre almanach ny pronostication, telles que par le passé ; aussi luy bailler permission d'imprimer avec privilége la confession du Sr de Besze. A esté arresté qu'on

Au bout de quelques semaines, nouvelle demande de notre avocat éditeur, afin qu'on lui permette « l'impression de figures en forme moyenne, desquelles environ sept ou huit sont nouvelles, servantes pour plus grande intelligence. » Il s'agissait ici de figures pour une édition de la Bible ; mais un libraire, Nicolas Barbier, avait déjà pris les devants, en sorte que bien que le Conseil fût tout disposé à complaire à de Normandie, il ne put pas immédiatement le satisfaire et eut recours à des arbitres ; aussi l'on voit cités dans cette affaire plusieurs noms connus : Antoine Froment, Robert Estienne, Conrad Badius, Jacques Bourgeois, les ministres Colladon et de Bèze [1].

En 1560, de Normandie demanda encore et obtint le privilége pour les Commentaires de Calvin sur les épîtres de St. Paul « réduitz en ung volume [2]. »

La dernière demande d'un privilége est à la date du 15 octobre 1568 et le résultat n'en est pas indiqué [3].

L'imprimerie constituait à Genève une industrie qui s'exerçait avec beaucoup d'activité, aussi le Petit Conseil jugea convenable de faire à ce sujet diverses ordonnances : celle du 25 juin 1563 [4] fournit les noms de quinze imprimeurs bourgeois.

luy outtroye quand aux dits officiers et quand à la dite confession, qu'elle soit visitée. » (Registre du Conseil, vol. de 1557-59, fol. 286).

[1] Registre du Conseil, vol. 1557-59, fol. 230, 318, 341, 8 juillet, 1er et 3 novembre 1558 ; vol. de 1559, fol. 27, 7 avril.

[2] Registre du Conseil, vol. de 1560-61, fol. 29, 34 et 37, 19 avril, 2 et 10 mai 1560. Cette édition ne se trouve pas indiquée dans la note bibliographique de M. Haag (voir nos XXVI, XXVII et XXVIII).

[3] Registre du Conseil, vol. de 1568, fol. 116 : « Laurent de Normandie a présenté requeste pour avoir permission d'imprimer le droit canon avec les réfutations contre les blasphèmes contenus en iceluy faites par Monsieur de Bèze. Arresté qu'on en ayt advis. »

[4] « Imprimerie. Icy ont esté leus les édictz et ordonnances faictz et dressez par bon advis sur l'imprimerie et papéterie, et pareillement sur les presses que chascun des dits imprimeurs pourra avoir pour imprimer, et toutesfois à la charge que ceulx qui ne sont bourgeois ne puyssent imprimer sans avoir obtenu le privilége de bourgeoisie, à peine des contrevenants de 25 escus, desquelz a esté ordonné que le Collége en ait les trois quartz et les commis et députez sur l'imprimerie l'aultre quart. Ce que estant bien en-

travaillant entre eux tous avec vingt-six presses, et de huit étrangers avec neuf presses. Dans la première catégorie se trouve Fr. Perrin à qui il était permis de tenir deux presses « pour

tendu, a esté tout approuvé et publié èsdits imprimeurs, asçavoir aux soubz nommez esquelz et à chascun d'eulx comme s'ensuit a esté permis imprimer aux presses cy après à eulx limitées et ordonnées. Premièrement à maistres Jan Crespin, Henry Estienne, chascun à quatre presses; François Estienne, son frère, une presse; Claude de Huchin (ou Duchin) à deux presses pour ledit Henry Estienne, et à une seulement pour luy, quant il ne travaillera plus pour ledit Estienne; Baptiste Pinereul à une presse; Guillaume Forest, aussy une; Michel Blanchier, une pareillement à la charge qu'il y travaille luy mesme et qu'il se prenne mieulx garde que du passé, à peine d'en estre privé; Jean Bonnefoy, aussy une à la condition que dessus; Zacharie Durand une pour luy qu'il ne pourra bailler à aultre; Olivier Fourdrain, (Fordrin) une; Thomas Courteau, deux presses; François Perrin pourra tenir deux presses pour M. de Normandie, quant il ne travaillera pour ledit de Normandie, qu'il en ait seulement une pour luy; François Duron, une seulement; Jehan Riveri, deux presses; Paul Patac, une presse, à la charge que son père en répondra. — Tous les susnommez sont Bourgeois, et aux soubz nommez habitants, a esté permis comme s'en suyt: Antoine Vincent pourra faire besogner à quatre presses, et François Jaquy une presse; Jaques Bourgeois une. Antoine Davodeau et Lucas de Mortières, une; Jehan de Lan (de Laon) deux presses quant il travaillera pour Antoine Vincent et quant il ne travaillera pour luy ou aultre, une seulement. Quant à Estienne Anastaise, attendu l'arrest de Messieurs et qu'il n'imprime plus, a esté arresté qu'il n'imprime plus sans obtenir ladite permission. Pareillement quant à Mermet Reguin, habitant, qui imprime avec Fabio Tudesco pour M. Crespin une bible, d'aultant qu'ils le font sans permission, qu'ilz n'impriment plus pour eulx sans licence de la Seigneurie. » (*Registre du Conseil*, vol. de 1563, fol. 69.)

Le Conseil s'occupa en même temps des papetiers qu'il fit paraître devant lui trois jours plus tard et leur donna communication de l'ordonnance suivante: « Il est deffendu expressément à tous marchands papetiers de n'amener ne faire venir en ceste cité aulcun papier qui ne soit qualifié comme s'ensuit et ce à peine de confiscation d'iceluy: c'est qu'il porte la marque particulière, tant sus les feuilles comme sus les rames, de l'ouvrier par lequel il aura esté faict, afin qu'il puysse estre discerné. Item qu'il soit bien façonné, blanc et bien colé, comme appartient, bien tiré et compté et non cassé et de poids comme il a esté faict de tout temps, sçavoir est le petit papier pesant de 6 à 7 livres à 18 unces la livre tout d'une largeur et longueur; le papier appellé la *Croix blanche* et le papier *petit longuet* pesant de 9 à 10 livres et comme dessus; le papier appellé *messel* et le *moyen longuet* pesant de 11 à 12 livres comme dessus; le papier appellé *grand bastard* et la *grand serviete* ou *anglois*, de 15 à 16 livres comme dessus aussy. Item que

M. de Normandie. » Nous avons vu celui-ci employer divers imprimeurs; aussi cette limitation ne lui convint pas, et en s'appuyant sur ce que d'autres avaient quatre presses, il demanda bientôt d'en pouvoir faire autant, ce qui lui fut accordé; on voit aussi qu'il pouvait choisir parmi les imprimeurs reçus et qu'il possédait des caractères en propre [1].

En dehors de ses affaires privées, de Normandie est encore mentionné dans le registre du Conseil, comme agissant au nom de la Bourse des pauvres français. C'est ainsi que, à la date du 16 juin 1561, on voit qu'il avait fait emprisonner Rogette femme de Michel Mani, parce qu'elle n'avait pas voulu garder ni emmener avec elle une petite fille confiée à son mari; celui-ci était allé prêcher à la Côte de St.-André et sa femme se disposait à le rejoindre. On décida qu'on ferait des remontrances à cette femme pour « sa témérité et audace » et l'on exhorta spectable de Normandie à loger quelque part la fille, pour ne

tout papier cassé généralement soit vendu séparément et non entremeslé parmy le bon et que là où il adviendroit que par inadvertence il s'en trouvast quelques feuilles que le marchand soit tenu de les reprendre et rechanger. Item est defendu aussy aux aultres d'acheter d'aultre papier s'il n'est de la qualité que dessus, sus mesme peine. Item est aussy commandé à tous papetiers d'apporter les formes de totes les sortes de papier qu'ils font ou font faire, pour en prendre ung calibre de chascune d'icelles que debvra estre gardé entre les mains de la Seigneurie. Et afin que cecy soit mieulx observé, qu'il soit proclamé par la ville à son de trompe avec les ordonnances des imprimeurs. » — En marge se trouvent les noms des papetiers, savoir: Claude du Pain, Estienne Chappeauroge, J. Canal pour luy et Jean Corne, Pierre Bernard, Loys Cove, Claude Du Mont, Jaques Du Mont, François Chautemps pour son père, Perrin Mus, Gabriel Balexert. (Ibid. fol. 71.)

[1] « Sp. Laurent de Normandie. D'aultant qu'on a oultroié à d'aultres ses semblables, quatre presses et qu'il a plus avancé l'imprimerie que point des aultres et y a beaucoup plus perdu, a esté arresté qu'on luy oultroie de pouvoir faire travailler de ses fontes à quatre presses par ceulx qu'il voudra choisir de ceulx qui ont esté receus à imprimer, à la charge qu'il répondra de tous les ouvrages qui seront faictz pour luy, et au nombre des dites quatre presses sont comprinses les deux que François Perrin a desjà, lesquelles luy pourra laisser ou bailler à aultre si bon luy semble. » (*Ibid.* fol. 70, v°. 28 juin).

pas donner « au dit Mani, qui est ministre, occasion de se lamenter [1]. »

Si l'on a recours aux registres des notaires, on obtient d'autres renseignements sur les affaires qui occupaient de Normandie. C'est ainsi que dans ceux de J. Ragueau, parmi bien des actes qui concernent notre réfugié picard, on en trouve un certain nombre où il est spécialement fait mention de livres ou d'opérations de librairie, comme le montreront les notes suivantes :

Le 25 août 1558, il reçoit des exécuteurs testamentaires de Dimanche Bonnevye 22 sous, 6 deniers, monnaie de Genève, à cause d'un livre « de l'Harmonie des quatre Évangélistes, » qu'il lui avait vendu, et l'on paie à Jean Archoys, libraire, 6 sous, 6 deniers, pour la reliure.

Le 7 juillet 1563, il reçoit de Bernardin de Candolle, caution de J. Bourdeau de Chastellereau, 68 livres, 10 sous, dix deniers tournois, pour vente et délivrance de livres d'impression. Le 6 décembre suivant il remet à Jaques Bernard et Antoine Valleau, habitants de Genève, 17 tonneaux et 4 balles de livres pour les conduire, vendre et distribuer au pays de France, et il donne 224 livres pour les frais. Le 15 du même mois il remet pareillement à L. Lavauds, natif du Havre de Grâce, des livres pour les conduire, vendre et distribuer en France, au mieux que faire se pourra.

Le 5 novembre 1565, J. Barreau, dit Chastelleraud, marchand libraire, lui doit 13 livres tournois pour vente de livres.

Les années 1566, 67, 68, furent fertiles pour lui en transactions diverses.

On trouve, en 1566, un acte de partage entre de Normandie, Perrine Rossignol, veuve de Nicolas Barbier, bourgeois de Genève, et Barthélemy, fils d'Antoine Vincent, bourgeois et

[1] Registre du Conseil, vol. de 1560-61, fol. 204, 16 juin 1561.

marchand de Lyon, pour les livres de Monsieur Calvin, en latin, sur le prophète Jérémie, imprimés en cette ville par Crespin et achetés de Ch. de Jonvillers au nombre de 1,300 exemplaires; — l'engagement pris par Fr. Estienne de livrer à L[t] de Normandie 863 bibles in-8°, de la lettre nommée la nompareille et ce à raison de 8 sols la pièce; — des déclarations de sommes dues pour ventes de livres, de la part de Claude Bocheron, marchand libraire habitant à Metz, — de J. Bode, marchand, de Champtarsier (Champtercier) en Provence, fréquentant les foires de Lyon et d'autres pays, — de Bernard Gélieux, ministre, — de Sébastien Martin, marchand libraire, de Cisteron, — de J. Barbier, bourgeois et imprimeur de Genève, — de J. Verlat, natif d'Espagnat en Languedoc, marchand libraire à Genève et de sa femme Anne Redonnete [1].

En 1567, des déclarations analogues de la part de J. Trial, natif de St.-Julian de Grachepont, diocèse de Toulouse, ministre de la parole de Dieu, — de J. Bode, marchand libraire, de Champtezent (*sic*) en Provence, — de Luc Josse, marchand libraire, demeurant à Metz en Lorraine, — de J. Barbier, bourgeois et maître imprimeur de Genève, — de François Estienne, — de Gaspard de Heu, marchand libraire habitant à Genève, — de Francisque Tudesque [2]; et l'acte par lequel François Chautems, citoyen et marchand papetier de Genève, reconnaît avoir vendu à L[t] de Normandie « 25 balles de papier dit à la *Croix blanche* et de la grandeur que lui a esté baillée par honneste François Estienne, maître imprimeur, qui soit bon et loyal en blancheur. poids, collure et netteté sans aucung casse, à 17 florins par balle, livrable dedans quatre mois [3]. »

[1] J. Ragueau notaire, vol. 8, 1566, 1er février, 15 août, 6 mars, 1er avril, 6 juillet, 2 août, 10 septembre, 28 septembre.

[2] *Ibid.* vol. 9, 1567, 12 février, 13 et 17 mars, 17 juillet, 5 et 23 août.

[3] *Ibid.* 28 mars 1567. — Un acte fait par le même notaire, le 29 mars, constate que Noble Etienne de « Chapeaurouge citoyen et à présent syndic de ceste cité, a vendu à H. Estienne, bourgeois et maistre imprimeur de Genève, 1600 rames de papier messel tel que celuy qui se faict à la forme

En 1568, des déclarations encore pour ventes de livres de la part de Jean Bode, marchand libraire, — de Loys de Hu, de Reims en Champagne, — de Guillaume de Mazières, écolier, natif de Bézières, habitant à Genève [1].

Il serait fastidieux de rapporter tous les actes rédigés pour Laurent de Normandie; seulement, comme on y rencontre beaucoup de noms qui pourraient présenter une sorte d'intérêt aux personnes occupées de certaines recherches historiques, peut-être n'est-il pas inutile d'indiquer en notes quelques-uns de ces noms. Tantôt il prête ou emprunte de l'argent [2]; tantôt il reçoit ou il donne des procurations [3], notamment à sa femme, et celle-ci agit en conséquence; maintes fois on le voit associé à Antoine Calvin, l'un de ses meilleurs amis : exécu-

de Thomas Grasset et dont a esté faict le livre de Hérodote nouvellement imprimé par le dict Estienne, et ce du poids de 11 livres chascune rame; ou bien 150 rames de papier dict de la serviette au lieu de 150 rames de papapier messel, » etc. etc.

[1] *Ibid.* vol. 10, 10 et 11 mai, 23 septembre 1568.

[2] Il prête 18 livres 13 sols, à Théodore de Normandye et 16 livres 2 sols, à Laurent Barberon, tous deux natifs de Noyon, habitant pour le présent à Genève « pour leurs nécessitez, » (7 août 1566), etc.

Il emprunte (13 février 1566) 150 écus soleil à Léger Richier, habitant de Genève et 500 liv. à Bernardine Richier, veuve Godari, intérêt 1 pour 15 (soit 6 $^{2}/_{3}$ %), — à la même 150 écus (30 septembre 1567), — à la même 1000 livres et Antoine Calvin est caution (19 mai 1568), — à Philibert Sarrazin, docteur en médecine, 400 écus (13 novembre 1567), etc.

[3] Il reçoit des procurations de noble Adrian de Prigniault, seigneur de Villemongys et de Tournay près Genève (6 novembre 1557), — de noble Philibert Grené, bourgeois de Genève (18 août 1565).

Il en donne à Antoine Bachelier (26 octobre 1560), — à Guyot Daru, marchand à Lyon (16 mai 1561 et 25 février 1564), — à Philibert Grené dit de la Fromentée, J. Grené dit Belair, J. Herlin et J. Pinson (2 juin 1561), — à spectable François Le Gay, ministre de la parole de Dieu (absent), en particulier pour recevoir des biens de feu sire Guyot Paravis (20 août 1563), — à Noble Odet Delaur de la Roche-Chalaiz pour des sommes dues en Guyenne et en Languedoc (29 septembre 1563), — à Arnaud Guillion, pour recevoir de Raymond Sirand taffetatier (15 mars 1564), — à Corneilly Tanse (24 mars 1565), — à Pierre Tabuys (5 janvier 1566), — à Gratian Mallet (14 août 1567).

teurs testamentaires d'Étienne Girard, ils ont à délivrer à diverses personnes, habitant soit ici soit en France, de petits legs dont plusieurs sont faits sous la condition que le légataire devra « se maintenir dans la religion réformée [1]. »

De Normandie fut encore exécuteur testamentaire de Noble Claude de Martigny, natif de Laon, seigneur de Chavignon, en Picardie [2], et il participa à des actes très-variés [3].

[1] Etienne Girard, natif de Sancerre, marchand drapier, fils de Jean Girard, fut reçu bourgeois de Genève en 1555. En 1559, étant veuf de Jeanne Commaille, il se remaria avec Emerance fille d'Antoine Vincent, de Lyon. Son testament, qui donna beaucoup d'occupation à de Normandie, fut rédigé le 14 mai 1560 en présence de nombreux témoins, savoir : les pasteurs J. Calvin, Pierre Viret, Th. de Bèze, J. Maccard et Raymond Chauvet, les docteurs en droit G. Colladon et L. de Normandie, plus Guillaume Trye, Antoine Calvin et François-Louis Guarin. — Outre des dons à sa femme et au collége, Etienne Girard faisait des legs à Catherine, fille de Julian Léveillé, à Etienne, fils d'André Léveillé, à Sara, fille de Gilbert Grené, à Isabelle Bourgoing, femme de Pierre des Oulles, aux plus proches parents de sa première femme, aux enfants de spectable Raymond Chauvet, à Élisabeth, fille de Spectable François Bourgoing, sa filleule, à Samuel et David, fils d'Antoine Calvin, aux enfants de la femme de François Perat, sa cousine, à ceux de J. Girard, demeurant à Sancerre ou à St.-Satur, aux enfants de Julien Chapperon l'aîné, à Sara, fille de Pierre Bourdes, à Jeanne, fille de J. Achelier, à Etienne, fils d'Etienne Anet, à Jeanne, fille de J. Chastelain, à la fille de maître J. le Ballaurier, sa filleule, à maître Guillaume Chapperon, bourgeois de Genève, à la femme de J. Corneau de Bonny sur Loire, sa tante, aux enfants de la femme de Guillaume Cotan, boucher, de Cosne sur Loire, sa cousine germaine.

En général les legs destinés à des enfants du sexe masculin, sont pour « aider à les entretenir aux écoles » et ceux attribués à des filles « pour aider à les marier. » Les biens dont le testateur n'a pas disposé doivent être attribués aux pauvres étrangers retirés en cette cité. (*J. Ragueau notaire*, vol. 3, p. 474.)

[2] Quittance du 15 novembre 1563, de nobles J. Dallamont et A. Popillon, seigneur de Paré, tous deux bourgeois de Genève (agissant au nom de la Bourse des pauvres étrangers de cette ville), de Blanche Perrette de l'Eschelle et de dame Gilberte, veuve de Pierre Troullet. Le testament est du 11 du même mois.

[3] Peronelle Montlyard, veuve de spectacle J. de Montlyard, ministre à Genève, reconnaît avoir reçu de noble Nicolas de Montlyard, seigneur de Melleray, demeurant en la paroisse de Douville St.-Liphard, par les mains de Laurent de Normandie *absent*, 20 doubles ducatons valant 115 livres

Je n'en citerai plus, avec détails, qu'un petit nombre :

5 *juillet* 1565. « Laurent de Normandie, confesse avoir reçu de noble et spectable Jacques Spifame, seigneur de Passy (absent), 40 écus soleil et ce sur le *tantum* de la pension de très-illustre Henry, monsieur de Nemours, pour la demye année, commencée le 2 du présent mois. » — Il est ici question d'un fils de Jacques de Savoie, qui fut déclaré illégitime en 1566 ; sa mère, Françoise de Rohan, était fille de René de Rohan et d'Isabelle d'Albret, cousine germaine de la mère de Henri IV. Il fut amené à Genève en 1564, par Spifame, porteur d'une lettre de la reine de Navarre qui recommandait le jeune prince à notre gouvernement [1].

13 *juillet et* 5 *août même année :* « Noble et spectable Théodore de Bèze..... au nom et comme procureur de noble J. Cavet, receveur des tailles en l'élection de Vézelay, son

tournois (20 mars 1565). — Annibal Yso, capitaine, bourgeois de Lyon et avec lui Bernardin Tronchet, de Mâcon, sa *fiance,* ont reçu 10 écus pour reste du prix de vente d'un cheval noir (24 février 1568). — Marie Rodigue, veuve de Maître J. de Tournay, ministre en la paroisse d'Allé (Aigle), classe de Lausanne, reçoit un remboursement (26 février id.) — Marguerite Tremollete, veuve d'Esprit Aleth, habitante de Genève, a reçu 11 écus soleil, pour avoir soigné, pendant plus de deux mois, Élie, Michel et Jehan de la Place, jeunes enfants malades de la peste (21 janvier 1569). — J. Habert, pelletier, habitant de Genève, comme mari de Marguerite Chausse, veuve de maître Philibert Hamelin et comme tuteur des enfants de ce dernier, reçoit de Laurent de Normandie *absent*, le remboursement d'une obligation (30 mars 1569), etc., etc.

[1] Voici la lettre adressée par Jeanne d'Albret *aux magnifiques seigneurs les scindiqs et Conseil de la ville de Genève* et présentée le 29 mai :

« Magnifiques seigneurs. J'envoye en la compaignye de monsieur de Passy, mon nepveu de Nemours en vostre ville pour avoir cest heur d'y estre instruict en sa jeunesse et reigler sa vye de bonne heure en bonne et honneste discipline telle que par la grâce de Dieu elle est enseignée en vostre ville. Et par ce je vous prie affectueusement le tenir en vostre protection et recommandation, adiouxtant aux plaisirs que j'ay de le vous recongnoistre, sur lequel me remetant de vous en déclairer ma volonté, je ne vous en diray poinct davantaige et supplieray nostre Sauveur vous tenir, magnifiques seigneurs, en sa très saincte grace. De St.-Léonard. Vostre bonne amie Jeanne. » (*Portefeuilles des pièces historiques, dossier nº 1713.*)

beau-frère, confesse avoir reçu 2133 livres, 1 sol, 3 deniers et 28 écus soleil, sur ce que Laurent de Normandie avait en mains, appartenant à Peronne de Pisceleu, dame de Cany, héritière pure et simple du feu cardinal de Meudon. — Il s'agit d'Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouse, nommé cardinal en 1538.

Laissant de côté le Livre du *Conseil pour les affaires des particuliers*, duquel il résulte que l'industrie exercée par de Normandie lui occasionnait quelquefois des procès, je reviens aux Registres du Conseil proprement dits, pour leur emprunter encore deux articles.

11 *Août* 1564. « Laurent de Normendie. Estant adverty qu'il a demandé congé pour aller faire un voiage en son pais où il a nécessairement affaire, arresté de luy donner congé de ce faire. »

12 *juin* 1567 : « Laurent de Normendie a requis luy permettre de faire un voiage en France pour ses urgens affaires. Arresté qu'on le luy permet en laissant icy un homme à cheval. Après, estant raporté qu'on craint qu'il ne veulle retirer de ceste ville en tout, il luy a esté demandé d'en respondre en rondeur et bonne conscience. Surquoy ayant respondu qu'il n'y a point encore pensé et quand il le voudrait il ne le scauroit faire plus tost que d'un an, arresté qu'on se tient à l'arrest, sauf qu'on révoque l'astrainte de tenir un cheval, pour ce qu'il a allégué grandes nécessités. »

Si cet article n'annonce pas beaucoup de largeur chez les membres du Petit Conseil, il prouve du moins le cas qu'on faisait du personnage.

Le parlement de Paris, par arrêt du 7 septembre 1552, l'avait condamné à être traîné sur la claie et brûlé sur la place du marché de Noyon, comme coupable d'être sorti du royaume[1],

[1] *France protestante*, VIII, 24.

et l'arrêt avait été exécuté « en peincture[2], » mais de hautes protections avaient sans doute réussi à le faire rentrer en grâces et dans la possession de ses biens. Deux pièces qui nous restent à signaler furent écrites à l'occasion des excursions qu'il eut à entreprendre pour l'arrangement de ses affaires en France.

La première est une lettre de Th. de Bèze à la reine de Navarre. Cette lettre, qui renferme d'intéressants détails, nous a été donnée par feu M. Galiffe; la voici telle qu'on la trouve dans les *Notices généalogiques sur les familles genevoises* (t. II, p. 527) :

« Madame, l'infirmité de ce pauvre monde est telle, comme je sais que vous avez appris, et par écrit et par expérience, que nul n'a plus besoin de serviteurs que ceux qui sont élevés en plus haut degré ; de ma part, ayant reçu ce bien d'être au nombre de ceux auxquels vous n'auriez déplaisir de commander, et n'ayant toutefois aucun moyen de vous faire service comme je désirerois s'il plaisoit à Dieu, j'ai délibéré, à faute de pouvoir m'employer moi-même, au moins chercher tant que je pourrai le moyen de vous en adresser qui le puissent et veuillent faire, à l'honneur de Dieu et à l'acquit de votre conscience.

« Madame, je vous prie vous ressouvenir d'un personnage nommé Laurent de Normandie, qui vous fut recommandé par feu mon bon père, Monsieur Calvin, lorsque vous étiez à St-Germain, avant ces derniers troubles, pour ce qu'il avait besoin de lettres du roi afin de rentrer en ses biens, desquels il avait été spolié pour s'être retiré par deçà. Outre qu'il était, longtemps a, serviteur du feu roi votre père, en état de maître des requêtes, auquel état même il a été continué par le feu roi votre mari, et par vous aussi, Madame, je sais que étant lieutenant de Noyon, il a toujours manié grands affaires concernant le dit feu roi en Picardie, et depuis, étant par-deça par l'espace de seize ans, il s'est tellement gouverné que je ne ferai jamais difficulté de répondre de sa prudhomie, expérience et diligence. Et pour ce que, maintenant, ayant obtenu telles lettres qu'il demandoit de rétablissement, il est pour faire un voyage en Picardie, je n'ai voulu faillir, Madame, de vous en avertir, et en écrire aussi un mot à M de Passy qui

[2] *Calvini epistolæ et responsa*, Genevæ 1575, in-folio, page 381. — Lettre du 15 février 1553.

le connoit, comme moi-même, pour l'assurance que j'ai, qu'il est pour vous y faire bon service, selon l'occasion qui s'offrira, à la gloire de Dieu et à votre contentement.

« Madame, je prie notre bon Dieu et père que, vous multipliant toutes ses grâces de plus en plus, il vous maintienne et conserve en sa sainte protection. — De Genève, ce dernier de juin. Votre très-humble et obéissant serviteur Th. de Besze [1]. »

La seconde pièce est un testament, en date du 6 septembre 1565, qui annonce pareillement un prochain voyage ; en voici le début :

« A esté présent noble et spectable Laurent de Normandie, docteur ès droicts et bourgeois de Genève, lequel autant que les confusions et troubles qui règnent en France et où il espère ce jourd'hui s'acheminer et y faire un voyage s'il plaist à Dieu de l'y conduire, et que la fragilité de cette vie présente et les périlz desquelz les enfants de Dieu se sentent continuellement environnez l'admonestent de penser de plus prest à la mort, combien que grâces à Dieu il se sente en bonne et entière santé d'esprit et de corps, a faict la déclaration qui s'ensuyt pour pourveoir à ses petitz affaires, afin que advenant son trespas sans en avoir disposé, aulcung discord ne soyt esmeu entre sa femme et ses enfans [2]. »

Nous avons vu par bien des actes que de Normandie revint à Genève après ses différents voyages. Son décès n'est pas

[1] Jacques Spifame, sieur de Passy, ancien évêque de Nevers, réfugié à Genève en 1559, fut demandé par la reine de Navarre, auprès de qui il se rendit en février 1564 ; le 29 mai suivant il était de retour avec Henri de Nemours ; il repartit bientôt après, soit le 19 juin, mais obligé de rebrousser chemin à cause de la peste, il rentra dans Genève jusqu'au mois de septembre ; il put alors rejoindre la cour de la reine où il resta jusqu'au mois d'avril 1565 et revint dans notre ville qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée en mars 1566 (Gautier, *Histoire de Genève*, livre XI). Ainsi, quand le *dernier de juin* de Bèze disait qu'il écrivait un mot à M. de Passy, ce ne pouvait être qu'en 1564, le croyant auprès de la reine, ou tout au plus en 1565 depuis le retour de l'ancien évêque et alors qu'il était dans sa campagne près de Genève.

[2] Ragueau notaire, vol. 7, page 728.

mentionné dans le Registre du Conseil, mais seulement dans un cahier particulier déposé au cimetière de Plainpalais. En date du 14 août 1569, on y lit ce peu de mots : « Monsieur de Normandie, demeurant près St-Pierre, apporté mort de peste. »

De Normandie laissait deux fils de son premier mariage, deux fils et une fille du second.

Voici quelques dispositions de son testament à l'égard de sa fortune, laquelle, à ce que pourraient faire croire des actes notariés, était un peu embarrassée [1]. Il veut que le reste de la succession de feu son père et tout ce qui peut encore lui être dû « ès villes et prévostés de Noyon, Channy, Mondidier et Roes, et de feu demoiselle Anne de la Vacquerie sa première femme (mère de ses deux fils Jean et Salomon) et d'Eloy de la Vacquerie, père de celle-ci, soit partagé entre ses deux premiers fils, Jean et Salomon, également. Il donne ensuite à sa fille Marie 5,000 livres, puis partage inégalement le reste entre les trois enfants déjà nommés et ses deux autres fils, David et Théodore. Quant à sa seconde femme, avec qui il était en communauté de biens, il lui donne, dans le cas où elle se remarierait, 200 livres de pension à payer par les enfants et pour 100 écus de meubles. Enfin il nomme exécuteurs testamentaires Germain Colladon, oncle de sa femme, et Antoine Calvin « son plus ancien et esprouvé amy. »

Le réformateur avait choisi, pour les mêmes fonctions d'exécuteurs testamentaires, Laurent de Normandie, conjointement, avec Antoine Calvin. Mais celui-ci, dans l'acte de ses dernières volontés, déclare qu'il a lui-même administré le peu de biens laissés par son frère, et non Laurent de Normandie, ni autre personne ; il donne en préciput à son fils Jean, les deux « copes d'argent que son défunt frère luy avoit données, asçavoir celle que noble Laurent de Normandie luy a donnée ha ung cou-

[1] Ragueau notaire, vol. 2, p. 1046 et 1048.

vercle et celle de défunt noble Guillaume de Trye, » etc. ; il remet la tutelle de ses enfants et l'administration de ses biens à sa femme, puis il ajoute : que pour son ayde et conseil elle prenne le dit spectable Laurent de Normandie, lequel aussy il a pryé et prye que en continuant sa bonne amityé et affection qu'il luy a portée, envers ses dits enfans en voloir prendre la charge, s'asseurant toutesfoys qu'il le fera volontiers et de bon cœur [1]. » Ces désirs ne furent pas accomplis, puisque de Normandie mourut avant Antoine Calvin.

Un portrait de Laurent de Normandie nous le représente sous des traits pleins d'intelligence. Mais aucune lettre de lui, aucun écrit de sa main, sauf la consultation d'avocat déjà mentionnée, ne nous est parvenu et n'a pu nous aider à le faire mieux connaître.

Il fut la souche d'une famille qui servit honorablement notre république pendant environ deux siècles. Une branche s'établit en Hollande, puis en Pensylvanie. La dernière personne de ce nom, à Genève, Marie-Françoise de Normandie, épousa, en 1766, Gabriel-Antoine Eynard, aïeul de M. Charles Eynard qui est le possesseur actuel du portrait dont il vient d'être parlé.

Comme ami de nos réformateurs, comme chef d'une famille distinguée, Laurent de Normandie avait quelque droit à attirer notre attention, et si les pages qui lui sont ici consacrées contiennent bien des détails étrangers ou de minime importance, son nom du moins, leur servira peut-être d'excuse et de protection.

Th. H.

[1] Testament d'Ant. Calvin, du 22 mars 1569 (J. Bagueau, 2e volume).

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

## AVRIL 1867

### Personnel de la Société.

Depuis la publication de son dernier Bulletin (p. 189) la Société a perdu deux membres correspondants qui honoraient la Suisse par leurs travaux et leurs écrits, MM. Eutyche Kopp, professeur à Lucerne, et Fréd. Troyon, à Lausanne.

Elle a reçu membre ordinaire : M. Gustave Ador ; et correspondant : M. Mone, directeur des Archives, à Carlsruhe.

Tout récemment la mort lui a enlevé un de ses doyens, M. l'ancien conseiller d'Etat Léonard Revilliod, qui dans maintes occasions avait montré un grand intérêt pour notre association.

Le Comité pour l'année 1867 est composé de MM. Ch. Le Fort, président ; Th. Heyer, secrétaire ; Alph. Briquet, bibliothécaire ; M. Paris, archiviste ; Chastel ; Albert Rilliet ; et Hip. Gosse.

## Mémoires, Rapports, etc.

*Présentés à la Société.*

*Séance du 26 avril 1866.* — Observations sur la notice de M. A. Roget relative au procès des trois ambassadeurs articulants et à celui du capitaine général Jean Philippe, par M. Galiffe.

Enseigne d'hôtellerie (1599), au *bon chemin*, présentée par M. Serre.

Rapport de M. Gosse sur les nouvelles acquisitions du Musée archéologique.

*Séance du 17 mai 1866.* — Nouvelles observations sur le procès de Jean Philippe (1540) et sur les partis religieux et politiques de l'époque, par M. Galiffe.

*Séance du 8 novembre 1866.* — Anciennes mines de fer du mont Salève, par M. Alb. Naville (voyez ci-dessus p. 349).

Humbert aux Blanches mains et origines de la maison de Savoie, par M. Ed. Secrétan (voyez ci-dessus, p. 304).

Testament d'Emilie de Nassau, princesse du Portugal, communiqué par M. Th. Heyer (voir ci-après p. 426).

Note sur un crâne de l'époque celtique trouvé au-dessus de Bossey, par M. Thioly.

*Séance du 29 novembre 1866.* — Notice sur Laurent de Normandie, par M. Th. Heyer (voyez ci-dessus p. 399).

Notes archéologiques sur la Clémence, par M. Gosse (voir p. 428).

Notice sur Jeanne de Jussie et sur les éditions du Levain du Calvinisme, par M. Rilliet-de Candolle. (Cette notice a été imprimée par M. J.-G. Fick.)

*Séance du 13 décembre 1866.* — Biographie de George Jénatsch, traduite de l'ouvrage de M. Reber, de Bâle, par M. G. Revilliod.

Nouvelles fouilles dans les cavernes de Salève, par M. Thioly (p. 382).

*Séance du 27 décembre 1866.* — Suite de la biographie de G. Jénatsch.

Notes sur le procès de Jacques Gruet (1547), par M. A. Roget.

*Séance du 24 janvier 1867.* — Séance réglementaire. Rapport du Président, M. G. Revilliod, sur les travaux de la Société pendant la dernière année.

Communication de M. P. Lullin sur la photographie de la charte de fondation du prieuré de Chamonix, donnée à la Société par M. Bonnefoy (voy. *Revue savoisienne*, n° du 15 février 1867).

Album d'Hercule de Salis (XVII^e siècle) présenté par MM. Kündig et Ch. LeFort.

Rapport de M. Ch. LeFort sur des publications historiques entreprises par le gouvernement anglais et récemment données à la bibliothèque publique de Genève.

*Rousseau juge de Jean-Jacques*, édition seule conforme au manuscrit de l'auteur, présentée par M. Thioly.

*Séance du 14 février 1867.* — Tribunaux, procédure et procès de Genève au XV^e et au XVI^e siècle, par M. L. Sordet, ancien archiviste.

Notice de M. Galiffe sur la publication, faite par ses soins et ceux de M. Fick, d'un récit du sac de Rome en 1527. (Voy. *Biblioth. univ.* n° de mars 1867.)

Rapport de M. Chaix sur la correspondance des ambassadeurs vénitiens, et particulièrement sur les relations avec les Ottomans publiées par M. Negri.

*Séance du 28 février 1867.* — Le Jubilé de la Réformation célébré à Genève en 1735, par M. J.-M. Paris.

Observations sur les pénalités et la procédure au XVI^e siècle, par M. A. Roget. (*Démocratie suisse* de mars et avril 1867.)

Lettres d'indulgences, imprimées en Espagne en 1808, communiquées par M. Alph. de Candolle.

*Séance du 14 mars 1867.* — Le Jubilé de la Réformation en 1735, suite et fin du mémoire de M. J.-M. Paris.

La république de Gersau, par M. Adolphe Gautier.

*Séance du 28 mars 1867.* — Observations sur la forme des passe-ports à diverses époques, par M. de Candolle.

Compte rendu de publications récentes relatives aux périodes préhistoriques, par M. Thioly.

J.-J. Rousseau et la Bibliothèque publique de Genève, par M. F. Gas, bibliothécaire. (Voy. ci-après, p. 434.)

## Les Princesses de Portugal à Genève.

Ayant trouvé dans les registres de notaires conservés aux Archives de notre ville des actes relatifs à la princesse Emilie et à ses filles, je vais en extraire quelques renseignements qui se lient à ceux que j'ai donnés dans une précédente notice (tome XV, p. 165).

I. Acquisition de la maison, avec jardin, grange, etc., le tout situé entre la rue Verdaine et celle du Vieux-Collége.

Cet acte, dont on n'a que la copie, fut passé le 14 août 1626 (*Odet Chappuis, notaire, vol. 2, fol. 55*). L'immeuble appartenait à Anne Bithod, femme de Jean Sarasin, alors 1er syndic; celui-ci, auteur du *Citadin*, était frère de Louise Sarasin qui avait été un des phénomèmes littéraires du XVIe siècle. — Le prix de la vente, soit 22,000 florins, monnaie de Genève, outre 20 pistoles d'Espagne pour les épingles, fut payé comptant en demi-pistoles et florins d'or, par David du Mont, maître d'hôtel de la princesse.

II. Testament de la princesse Emilie (*Ibid. fol. 91*) :

« Au nom de la saincte et inséparable Trinité, amen. Nous, Emilia de Nassau, princesse de Portugal, née princesse d'Orange, sachant la fragilité de nostre pauvre nature humaine et estant encores grâces à Dieu entièrement en mon sens et entendement, avons voulu faire cest mien testament et dernière disposition de mes biens et héritages. Premièrement nous recommandons nous avecq corps et ame en la miséricorde de Dieu pour l'amour de Jésus-Christ nostre Sauveur et Rédempteur, priant Dieu le père qui m'a créée, Dieu le fils qui m'a sauvée et Dieu le sainct esprit qui m'a sanctifiée et qui m'a donné la salutayre foy et toutes chrestiennes vertus, qu'il luy plaise de me fortiffier pour ainsy, saincte Trinité, en ceste vie icy avecq les chrestiennes assemblées et puis apprès en la vie éternelle avecq les sainctz bienheureux et anges de te louer et magnifier éternellement. Amen. — Nous demandons ung honorable enterrement. Nous instituons et faisons héritiers de tous nos biens et héritages tels que ce pourront estre, terres, maisons, champs, rentes, meubles, or, argent et tout ce que nous pourroit apartenir ou prétendre à mes six fillies. Ils partageront égallement, amiablement ensemble les bagues et joyaux qui pourroient estre trouvez à mon trespas, avec les vaisselles d'or ou d'argent ; et des meubles seront vendus, et les deniers qui en viendront seront aussi

partagez égallement parmy eux. Je laisse à mon fils don Guillaume quattre mille francs une fois. Don Emanuel, mon autre fils, s'estant retiré du monde en Religieux, n'a rien plus affaire. Je laisse à mon maistre d'hostel du Mont mille francs une fois, s'il est encor à mon trespas en mon service. Je laisse à Franseron quattre cents francs une fois s'il est encores à mon trespas en mon service. Je laisse à Leintgen deux cents francs une fois sy elle est encor à mon trespas en mon service. Je laisse à Toisbet cent cinquante francs une fois sy elle est encores en mon service ; elle aura aussi tous mes habillemens que je porte tous les jours avecq les robes de nuict et semblables choses. Je laisse à Mademoiselle de Vuact mon grand corbillion d'argent. Je laisse aux pauvres où je mourray mille francs une fois. Je recommande mes six fillies en la bonne grâce de Monseigneur le prince d'Orange mon frère, le suppliant et espérant qu'il aura soing d'eux et leur sera équitable pour pouvoir avoyr ce que de droict leur peut appartenir de ma part et de mes prétentions. Je les recommande aussi très instamment à Messieurs les Estats de les vouloir assister en leur bon droict et avoir soing pour eux, et cela en considération des services que feu mon père a faict à leur estat, ce que je leur prie de tout mon cœur. Je prie aussi à Messieurs de Berne de les vouloir prendre en leur protection avecq leurs biens à celle fin que nul tort ny violence leur soict faict. La mesme supplication je fais aussi à Messieurs de Genève. »

L'acte, dont le notaire ne donne que la copie, avait été écrit et signé par la princesse ; elle l'avait accompagné d'un billet contenant ce qui suit : « Je laisse à mon cher mary pour une souvenance la bague avec ces deux diamans. A mon page de Bey, je donne cent francs une fois, estant encor en mon service à mon trespas. » Le tout, scellé et cacheté, fut déposé le même jour, 22 février 1629, entre les mains du notaire en présence de Pierre Guaict et Pierre Dupuis, syndics, Jacob Anjorrant, conseiller, Jean Diodati, Bénédict Turretin, Théodore Tronchin, pasteurs, et Timothée Perrot, hôpitalier.

Ce testament nous permet de préciser quelques faits : 1° la princesse Emilie, après un certain nombre de legs, partagea sa fortune également entre ses six filles ; 2° elle laissait deux fils, dom Guillaume-Louis, nommé dans la Notice et dom Emmanuel appartenant à un ordre religieux ; 3° elle n'oublia pas complétement son mari en rédigeant ses dernières volontés. Il nous donne aussi une idée de l'état de maison tenu par cette famille dans notre pays. Quant à la demande d'un *enterrement honorable*, on sait que la population de Genève fit de son mieux pour y sa-

tisfaire, que la cathédrale reçut le corps de la défunte et que, dix-huit ans plus tard, à côté de l'une des filles de Guillaume le Taciturne, on déposa pareillement l'une de ses petites-filles.

III. Acte du 31 janvier 1653. Noble Jean de Turrettin déclare transmettre à ses neveux Etienne, François et Bénédict Turrettin, tout ce qui peut lui être dû par les illustrissimes princesses de Portugal résidant en Hollande soit, suivant un compte réglé le 1er mai 1645 et signé par le sieur de la Pomeraye, la somme de 12,333 florins 12 sous monnaie de Hollande (*Jean Comparet, notaire, vol. 17, fol. 16*).

Th. H.

---

## Note sur la Clémence, par H.-J. Gosse, Dr.

La cloche appelée la *Clémence*, qui s'est fendue le dimanche 14 octobre 1866, est la plus ancienne et la plus grande de celles que nous possédons à Genève.

Son diamètre est de 2m,06 (6 p. 3 p. 6 l.). M. Blavignac a estimé son poids à 75 à 80 quintaux; ce chiffre est beaucoup inférieur à son poids réel, qui doit être de 125 à 130 quintaux. Son battant seul pèse 380 livres.

Le poids des plus grosses cloches du quinzième siècle portant un millésime, qui nous sont parvenues, oscille entre 275 et 100 quintaux; cependant, celles qui dépassaient le chiffre de 130 étaient rares. Nous n'avons pu en trouver que quatre.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Maria Gloriosa, | cathédrale | d'Erfurt, | fondue en | 1497, | pèse | 275 | quint. |
| Le Bourdon, | » | de Schaffhouse, | » | 1468, | » | 230 | » |
| Preciosa, | » | de Cologne, | » | 1448, | » | 224 | » |
| Domina, | » | d'Halberstadt, | » | 1457, | » | 150 | » |

Si l'on compare la Clémence aux cloches du quinzième ou du commencement du seizième siècle, dont on connaît le prix, par exemple à la cloche de la Tour du Marché de Ratisbonne (fondue en 1473), ou à la cloche Marie de Strasbourg (fondue en 1519), on voit qu'elle a dû coûter au moins trois mille florins.

M. le professeur Marignac a fait l'analyse du bronze qui compose la Clémence. La moyenne de ses essais a donné, pour la composition de l'alliage, les chiffres suivants pour °/₀ :

| | |
|---|---|
| Cuivre | 76,24 |
| Etain | 22,57 |
| Plomb | 0,76 |
| Argent | 0,30 |
| Fer | 0,07 |
| Zinc | 0,06 |

Ces nombres s'accordent parfaitement avec la composition normale la plus généralement employée aujourd'hui pour la fabrication des cloches.

Ainsi que la cloche *Bellerive*, elle est placée dans la tour nord de l'église de St-Pierre, et, suivant une tradition rapportée par Savyon, c'est au pied même de cette tour, près du cloître, qu'elle aurait été fondue.

Les anses, au nombre de six, sont ornées chacune d'une figure semblable en haut relief. M. Blavignac pense que c'est une représentation de St. Pierre. Nous n'adoptons pas cette opinion pour les raisons suivantes : Cette figure ne représente pas le type habituel de St. Pierre, tandis que nous retrouvons celui-ci dans les figures des saints placés sur le cercle de faussure ; sa tête, recouverte d'une thiare sur laquelle on peut distinguer trois cercles, n'est point nimbée ; sa figure est imberbe ; il ne tient point le livre sacré, mais seulement une clef, encore celle-ci, au lieu d'être placée obliquement sur la poitrine, est presque verticale et vient s'appuyer sur l'épaule gauche ; enfin, il bénit de la main droite.

Nous pensons, en conséquence, que c'est l'image d'un pape, et probablement du protecteur de l'église de St-Pierre et parrain de la Cloche, le pape Clément VII, bénissant d'une main et de l'autre tenant la clef comme successeur de St. Pierre.

Elle porte deux inscriptions, l'une à sa partie supérieure :

✝ AVE : M̊ : GRA : PLENA : DNS̊ : TECV̊ : IHS̊ :
M̊E : FILIVS : SALVS : MVDI̊ : DNS̊ : SIT : NOBIS :
CLEMES̊ : ET : PROPICIVS : EGO : VOCOR :
CLEMETIN̊A

Ave maria gratia plena dominus tecum jesus marie filius salus mundi dominus sit nobis clemens et propicius ego vocor clementina.

Salut Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec toi. Jésus fils de Marie, sauveur du monde, seigneur, sois-nous clément et propice. Je m'appelle Clémentine

L'autre, à sa partie inférieure :

✝ LAVDO : DEV̄ : VERV̄ : PLEBE̅ : VOCO : CVGREGO : CLERV̄ : DEFVTOS : PLORO : PESTE̅ : FVGO : FESTA : DECORO : VOX : MEA : CVCTORV̄ : FIT : TERROR : DEMOIORV̄ : FTA : DIE : XXV : MESIS : OBTOBRIS : ANO̅ : DNI : M : CCCC : VII : M̄ : GVERRI : D : MARCLEY : FECIT :

Laudo deum verum plebem voco congrego clerum defunctos ploro pestem fugo festa decoro vox mea cunctorum fit terror demoniorum festa die quinque et vicesima mensis octobris anno domini millesimo quadringentesimo septimo me guerri de marcley fecit.

Je loue le vrai Dieu, j'appelle le peuple, je réunis le clergé, je pleure les morts, je fais fuir la peste, j'embellis les fêtes, ma voix est la terreur de tous les démons, Guerry de Marcley m'a faite un jour de fête, le 25 du mois d'octobre de l'an du Seigneur 1407.

Le commencement de la première inscription est marquée par une croix potencée suivie de deux croix tréflées l'une au-dessus de l'autre. Le commencement de la seconde inscription est seulement indiquée par une croix tréflée, mais au-dessus du filet qui limite sa partie supérieure, on trouve à tous les huitièmes de la circonférence de la cloche soit la croix tréflée, soit la croix potencée. Elles devaient probablement marquer les quatre temps. Les deux inscriptions sont formées de belles lettres oncia-les du milieu du quatorzième siècle, et quelques-unes d'entre elles pré-sentent quelques ornements qui rappellent les missels de cette époque.

Chaque mot est séparé du suivant par trois points quadrangulaires placés en ligne perpendiculairement et qui occupent la place d'une lettre.

La première de ces inscriptions offre les mots de Clémence et de Clémentina, allusion incontestable au nom de l'antipape Clément VII, le dernier rejeton de la famille des comtes de Genevois et qui, mort en 1394, avait, suivant Bonivard, laissé les fonds nécessaires pour la couler. D'ailleurs, l'évêque Guillaume de Lornay, sous lequel elle vit le jour et qui la fit placer dans l'église, mourut un an plus tard (31 oct. 1408), trop pauvre pour avoir pu faire sur ses propres fonds un tel présent à la cathédrale.

Clément VII témoigna toujours beaucoup de bienveillance à Genève, ville dont il avait pris l'évêque Adhémar Fabri pour confesseur, ville qui lui était assez dévouée pour avoir choisi pour succéder à cet illustre prélat, Guillaume de Lornay, alors chapelain de ce pape.

Il ne devait pas oublier non plus, dans sa sollicitude, la cathédrale gravement détériorée lors de l'incendie de 1334. Aussi le voyons-nous pour aider à sa reconstruction, par les bulles du 29 septembre 1383, du 3 juillet et du 1er octobre 1393, donner au chapitre la propriété du riche prieuré de Satigny, ainsi que l'autorisation de faire une collecte de 2000 florins d'or. Enfin, retrancher cinquante jours de pénitence à ceux qui, dans les fêtes indiquées, visiteraient l'église de St-Pierre et y porteraient des mains secourables.

La seconde inscription indique soit son usage, soit les vertus que la superstition attribuait généralement aux cloches, au quinzième siècle ; il faut cependant signaler le fait singulier que l'appel du peuple précède la réunion du clergé, ce qui pourrait faire supposer qu'à cette époque elle servait déjà à réunir les citoyens dans leurs comices, comme elle l'a fait si souvent depuis lors, et jusqu'à cette année. D'un autre côté, il ne faut pas trop attacher d'importance à cette partie de l'inscription, car elle se retrouve sur d'autres cloches de cette époque[1], et particulièrement sur une des cloches de la cathédrale de Metz, qui porte :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

D'autres cloches ont, sous d'autres rapports, des inscriptions analogues à celles de la *Clémence*, celles d'Ormancey, près de Langres, de

[1] Bourdon de la cathédrale de Schaffhouse, fondue en 1468.

1625, porte : Vox mea cunctorum sit tremor dœmoniorium ; et celle de St-Nicolas, à Leipzig, de 1634 :

Laudo deum verum, plebem voco, congrego clerum
Luctus doque tonum lætitiæque sonum.

Sur le cercle de faussure se voient en relief quatre figures du Christ en croix, séparant vingt-cinq figures de saints, en trois groupes de six et un de sept. Ces groupes sont identiques les uns aux autres, et même pour celui formé de sept figures ; la septième n'est que la répétition de la première.

Le Christ est presque nu ; un linge seul entoure ses reins, la tête inclinée sur le corps, le front est ceint d'une couronne, qui paraît plutôt une couronne d'épine que la couronne royale que l'on a eu l'habitude de placer sur sa tête jusqu'à cette époque. Les branches de la croix, au lieu d'être droites, sont arquées à convexité supérieure, et rappellent un peu ces croix mérovingiennes surmontées de l'omega.

Les saints placés entre le Christ sont tous nimbés. Ce sont :

1° St. Pierre, tel que le symbolisme le représente, vêtu du pallium, portant une clef sur sa poitrine.

2° St. Paul, tenant de sa main droite le livre de ses épîtres et de la gauche s'appuyant sur le glaive qui fut l'instrument de sa mort. Ce dernier attribut n'a été guère donné à l'apôtre des Gentils que depuis la fin du bas empire.

3° Ste. Marie-Magdeleine, avec sa longue chevelure flottante.

4° St. Jean-Baptiste, en costume apostolique, avec la tunique, montrant de l'index de la main droite un médaillon qu'il supporte du bras gauche. Sur ce médaillon se voit l'agneau pascal, symbole dont on s'est souvent servi depuis le décret du premier concile de Nicée, en 325, pour exprimer le dogme de la divinité de Jésus-Christ en opposition avec l'arianisme.

5° St. Jaques le majeur. Il tient un livre de la main droite et de la gauche un sac et une coquille ; cette dernière pièce par allusion au pèlerinage de Compostelle.

Enfin 6° Une figure jeune, imberbe, la tête légèrement inclinée, les bras croisés sur la poitrine, que je crois représenter la vierge. C'est en effet tout à fait la pose de la vierge dans l'annonciation. D'un autre côté, il serait surprenant de ne pas trouver son image sur une cloche, qui rappelle la mère du Christ dans sa dédicace.

Enfin Marie avait deux autels dans l'église de St-Pierre, l'une sous le vocable de Notre-Dame, l'autre sous celui de l'Annonciation.

Tous les saints figurés sur la *Clémence* avaient à St-Pierre un autel qui leur était dédié, sauf St. Paul. On ne comprendrait donc pas pourquoi l'image de cet apôtre a été placée sur la *Clémence*, si l'on ne savait que dès les premiers temps du christianisme, il a été constamment réuni à St. Pierre, et que ce ne fut que lors de la Renaissance qu'ils furent d'une manière plus générale représentés isolément.

Dans la sonnerie de St-Pierre la *Clémence* représentait le bourdon et donnait le sol de contre-basse, note singulièrement basse pour la grandeur de la cloche ; elle avait du reste une grande conformité de son avec celui de la grande cloche de l'abbaye de St-Germain-des-Prés à Paris. A l'intérieur des pinces, on voit encore des traces qui démontrent que la suspension de cette cloche a été changée, et à une époque déjà reculée. Reste une question intéressante pour nous, c'est celle de savoir la cause déterminante de la félure qui s'est produite. Je ne sache pas qu'elle soit connue : je me permettrais d'énoncer une supposition, c'est que le battant n'ait pas été parfaitement placé perpendiculairement, la conséquence a été qu'il n'a plus frappé la cloche suivant la ligne du diamètre, mais en formant un léger arc de cercle. La circonférence de la cloche étant divisée en deux parties inégales, les nœuds doivent changer de place à chaque coup, et cette variation continuelle du mouvement moléculaire peut bien avoir modifié les propriétés physiques du métal et sa ténacité.

Mais que cet accident tienne à une cause ou à une autre, nous n'en avons pas moins perdu un objet archéologique remontant à la confirmation de ces franchises qui furent le code de nos libertés, et bien des cœurs genevois ont été serrés en apprenant qu'ils n'entendraient plus sonner la *Clémence*.

### Ouvrages a consulter.

J.-D. Blavignac. Notes historiques sur l'église de St-Pierre. *Mem. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. VI, p. 118, 1849.

A. Archinard. Les édifices religieux de la vieille Genève, 1864, p. 244.

La Corbière. Msc. des Archives de l'Etat.

Blavignac. Description de l'église de St-Pierre. *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch.*, 1845, t. IV, p. 104.

L. Baulacre. Journal Helvétique, mars 1746.
Id. Id. août 1750.
Savyon. Annales de la cité de Genève. Genève, 1858, p. 15.
F. Bonnivard. Les chroniques de Genève. Genève, 1831, t. I, p. 372, note.
Besson. Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève et Nancy, 1759, p. 41.
Godard. Cours d'archéologie sacrée. Paris, 1851, t. II, p. 341 et suiv.
Picot. Histoire de Genève, 1811, t. I, p. 112.
Pictet. Histoire de Genève, 1841, t. I, p. 431.
H. Otto. Glockenkunde. Leipzig, 1858.

---

## Jean-Jacques Rousseau et la Bibliothèque publique de Genève.

M. l'avocat Th. Weber envoya, il y a quelques jours, à la Bibliothèque publique une collection de notes manuscrites retrouvées dans les papiers de son aïeul paternel. Cet aïeul était ce M. Weber dont il est question en ces termes dans les registres de la direction de la Bibliothèque : Séance du 17 septembre 1814, la première qui eut lieu après la restauration de la république : « M. le recteur (Boissier) rapporte... que la Compagnie académique étant rentrée dans ses anciennes attributions, elle avait procédé le 7 juillet de cette année à l'élection de deux bibliothécaires et que ce choix était tombé sur M. Weber, qui depuis longtemps desservait cet établissement et sur M. Ch. Bourrit pasteur de Saconnex... » M. Weber remplit les fonctions de bibliothécaire jusqu'en 1820.

M. l'avocat Weber faisait, au nom de sa famille, don de ces papiers à la Bibliothèque, si le bibliothécaire estimait qu'ils eussent quelque valeur pour cet établissement. Je reconnus à la première inspection que la majeure partie de ces pièces consistait en notes bibliographiques concernant des ouvrages plus ou moins rares ou précieux conservés dans la Bibliothèque.

Il s'y trouvait aussi quelques renseignements sur certains objets et notamment sur des portraits donnés à l'établissement. On connaît la belle collection de portraits qui orne les salles de notre Bibliothèque et l'on sait que, malheureusement, nous ne possédons aucun catalogue indiquant d'une manière suffisante, et autant que cela se peut, les auteurs et la provenance des œuvres qui la composent. Depuis quelques années je me suis proposé de rechercher et de recueillir tous les renseignements épars et souvent ignorés ou oubliés qui se rattachent à ce sujet. C'est donc toujours avec satisfaction que je vois s'enrichir de documents nouveaux le petit recueil de matériaux, d'où j'espère voir naître un jour le catalogue désiré.

Enfin un dossier relatif à l'achat projeté par la direction de la Bibliothèque d'une Bible de Sixte V, attira mon attention, grâce d'abord, je dois le dire, à la découverte inattendue que je fis parmi ces papiers de deux précieux autographes. C'est donc du contenu de ce dossier que je me propose de dire quelques mots. En examinant ces pièces et en lisant les fragments d'une correspondance entre de notables personnages de l'époque, on assistera, je pense, avec intérêt à la reconstruction, sur des documents originaux, d'un petit épisode de l'histoire de notre Bibliothèque, et de la vie intellectuelle de Genève au XVIII^e^ siècle.

Pour expliquer et compléter au besoin le contenu du dossier, j'aurai recours aux registres de la direction de la Bibliothèque, dont je transcrirai quelques passages.

Dans la séance du 6 septembre 1754 étaient présents : Nobles Lullin, Chouet et Bonnet *scholarques* ; — spectable Lullin, *recteur;* — Maurice, professeur, de la Rive, professeur, Sarasin, pasteur, Eynard, Delubière, Sarasin, ministre, *directeurs ;* — Baulacre et Jallabert, *bibliothécaires.*

« M. le recteur a proposé de donner en Italie la commission d'acheter la Bible latine que Sixte V fit imprimer à Rome, 3 vol. f° 1590. »

Séance du 28 septembre même année : « Proposé d'acheter l'*Encyclopédie*, le sieur Jean-Jacques Rousseau offrant de veiller à ce que les planches qu'on nous enverroit fussent des meilleures épreuves. Ce qui a été agréé.

« M. le recteur a ensuite informé la direction que M. Delubières avait dressé un mémoire sur les caractères qui distinguent la Bible de Sixte V, imprimée en 1590, de celle que Clément VIII publia en 1592, qu'il l'avoit envoyée à Venise et qu'on pourroit en remettre une copie à M. Rous-

seau. On a remercié M. Delubières et renvoie à délibérer que l'on sût le prix que l'on demandoit de cette Bible. »

Le mémoire dont il s'agit figure en deux exemplaires dans le dossier remis par M. Weber.

On verra plus tard que la tentative faite en Italie n'eut pas de succès, et la direction dut attacher d'autant plus de prix à la commission donnée éventuellement à Rousseau. Quant au mémoire, il fut sans doute remis à Rousseau en personne par M. Lullin. En effet, Rousseau nous apprend lui-même dans ses Confessions, qu'il fit en 1754 un séjour à Genève de quatre mois environ, soit de juin en octobre. A propos des rapports qu'il soutint avec diverses personnes pendant ce séjour, il fait même allusion à la circonstance qui nous occupe dans les termes suivants : « Le professeur Lullin avec lequel, jusqu'à sa mort, je suis resté en correspondance. et qui m'avait même chargé d'emplète de livres pour la Bibliothèque. »

Rousseau repartit donc pour Paris au mois d'octobre, chargé de la commission et du mémoire de Delubières.

Reprenons maintenant les registres de la direction.

Séance du 19 décembre 1754. « M. le recteur a communiqué une lettre du sieur Rousseau, qui lui mande que la Bible de Sixte V, grand papier, sera mise en vente parmi les livres de M. de Bose, que MM. l'abbé Sallier et Duclos l'aideront à s'assurer de l'authenticité de l'exemplaire, que le petit papier se vend ordinairement 300 livres et le grand 600 livres et qu'il donnera tous ses soins à notre commission. »

C'est le texte même de cette lettre, datée de Paris, 10 décembre 1754, qui se trouve dans le dossier et dont voici la copie :

Adresse : *A Monsieur, Monsieur Lullin, Ministre du St. Evangile, Professeur en Histoire Ecclésiastique, et Recteur de l'Académie.*

*A Genève.*

« J'ai cru, Monsieur, pour vous remercier des bontés dont vous m'avez honoré pendant mon séjour à Genève, devoir attendre que je pusse vous rendre compte de la commission dont vous m'avez chargé pour la Bibliothèque. Je me suis donc informé de la Bible de Sixte quint, et j'ai appris qu'il y en a en effet plusieurs Exemplaires dans Paris ; même dans les Bibliothéques particuliéres, comme entre autres celle de M. le Président de Lamoignon, mais aucune de celles-là n'est à vendre, et il faut nécessai-

rement attendre des ventes pour les avoir. — La dernière qui s'est vendue de cette manière étoit de la succession de M. de Seignelay, et elle a été poussée fort haut. Voici ce que vient de me marquer M. Duclos que j'avois prié de faire de son côté les mêmes perquisitions et qui étant attaché à la Bibliothèque Royale est encore plus à portée que moi d'avoir de bonnes instructions là-dessus.

« *La Bible de Sixte V ne peut se trouver qu'à des inventaires ; elle vaut ordinairement 600 l. en grand Papier et 300 l. en petit.*

« *Il y en aura une en grand Papier à vendre dans le mois de Janvier chez Martin, libraire, elle est reliée en Maroquin et vient de la succession de M. de Bose.*

« Si vous me donnez vos ordres pour cette acquisition, j'aurai soin de vérifier l'édition sur le Mémoire que Madame Saladin m'a fait remettre de vôtre part, et je prierai de plus M. l'Abbé Sallier de m'aider dans cet éxamen. Ainsi je suis moralement sur de ne pas m'en laisser imposer.

« Je compte remettre cette semaine à M. Vernet qui m'a dit avoir un envoy pour Genéve, le manuscrit destiné pour la Bibliothèque ; je souhaite, Monsieur, que vous le jugiez digne d'y trouver place ; et je souhaite surtout de mériter et d'obtenir la continuation des grâces que j'ai receues de vous.

« Je suis avec le plus vrai respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« J.-J. Rousseau.

« A Paris le 10 Xbre 1754. »

« Surquoi opiné — dit le registre — arrêté que vu la rareté de cette Bible et l'ornement dont elle sera dans notre Bibliothèque, M. Rousseau pourra offrir jusqu'à 700 livres. »

La Bible dont il s'agit est effectivement fort rare. C'est l'édition de la Vulgate imprimée sous les auspices de Sixte V à Rome, en 1590. Ce pape étant mort précisément la même année, l'édition de cette Bible fut — disent les bibliographes — supprimée aussi rigoureusement que possible, en raison des nombreuses fautes qu'elle contenait ; et remplacée peu après par une nouvelle édition corrigée, dite Bible de Clément VIII et publiée à Rome sous les auspices de ce pape en 1592. Cette circonstance dut encourager les fraudes. On cherchait, à l'aide d'un faux titre par exemple, à vendre la Bible de Clément VIII pour celle de Sixte V devenue,

pour sa rareté, très-recherchée des amateurs. MM. les théologiens pourront dire si cette édition présente quelque intérêt au point de vue de la controverse ou de la science théologique. On voit que les termes des registres ne semblent pas indiquer qu'on y attachât quelque idée de ce genre. C'est un ornement et une rareté que la direction veut acquérir. En tous cas c'est contre les fraudes des vendeurs que la direction tient à se prémunir. Elle consent bien à payer une somme très-ronde, mais elle entend en avoir pour son argent. Elle veut la bonne édition, c'est-à-dire celle qui a les fautes.

M. Lullin répondit à Rousseau en date du 20 décembre la lettre suivante, dont le brouillon se trouve dans le dossier.

« Monsieur,

« Notre Bibliothèque Publique se séparera avec plaisir du Manuscrit qui lui sera remis de votre part, elle le reçoit comme une preuve de votre affection pour une Patrie que vous chérissés parce qu'elle est dévouée à la vérité, à la liberté sage, aux mœurs et aux sciences. sœurs aimables de la vertu.

« En vous faisant, Mons^r, ses remerciemens, la Direction de la Bibliothèque m'a chargé de vous marquer une reconnoissance particulière de vos soins pour nous procurer la Bible de Sixte V. La facilité que vous aurés de comparer avec scrupule à votre mémoire l'exemplaire que le S^r Martin mettra en vente le mois prochain et l'inspection que vous nous annoncés de M^r l'Abbé Sallier, qui est par lui-même et par ses lumières si digne de notre confiance vous convaincront si cette Bible est la véritable et curieuse édition sur laquelle plus d'un savant s'est trompé, cette certitude est la première et indispensable condition de l'Emplette.

« La seconde, Mons^r, est qu'elle soit complette, et qu'elle n'aie essuié aucun malheur : Cela fait il est juste, que nous ne joignions pas aux peines que vous voulés bien prendre, l'embaras du prix où vous devés la pousser, surtout dans les enchères d'un inventaire.

« Les facultés de la Bibliothèque, sa vigilance et sa marche mesurée ne lui permettent pas de lutter contre des concurrens plus riches, ou qui n'ont qu'à répondre à leurs désirs. Six cents livres de France sont pour elle un prix fort considérable, néanmoins nous le subissons unanimément et même la Direction m'authorise à vous donner, Mons^r, carrière de quelque

chose au-delà, s'il le faut, de cent, cent cinquante avec peine, et pour dernier effort de deux cent livres Tournois de plus, parce que nous sçavons tous que vous ne ferés ce sacrifice que pas à pas et que lorsque vous verrés, qu'autrement cette occasion, si rare partout seroit perdüe.

« Nous partageons avec vous, M^r^, le retour deub aux bontés du célèbre M^r^ Duclos. M^rs^ Marc et Jean Lullin nos dignes Compatriotes vous compteront la somme nécessaire dès votre première demande. Je suis charmé de leur procurer le plaisir de vous voir. Ne me devéz vous point une justification auprés de mon aimable Parente par les mains de qui je vous ai fait parvenir le Mémoire. Je suis avec une considération respectueuse, M^r^, etc... »

A la suite de ce brouillon se trouve une sorte de mémoire supplémentaire adressé le 23 décembre à Rousseau et dont la lecture peut offrir quelque intérêt, le voici :

« *Mémoire du 23 décembre 1754, envoyé le dit jour à M. Rousseau.*

« L'importance d'être assuré que l'Exemplaire qui sera mis en vente, est la véritable éddition de la Bible de Sixte V, m'a engagé de relire le mémoire original à ce sujet dont M. Rousseau n'a reçu qu'une copie et comme je n'ai pas un souvenir exact que cette copie ait été duement collationnée, je crois devoir ajouter à ma réponse du 20 courant les observations suivantes :

« Le mémoire est tiré des *Amoenitates literariæ* de Shœlhorn, Tom. IV, p. 433, 8°. Francfort et Leipsick chés Bartholomœi Eule. 1725, où se rencontre une dissertation françoise sur ladite Bible de Prosper Marchand, si M. Rousseau pouvoit s'en procurer la lecture, il auroit en fait d'indice tout ce qu'on pent souhaitter.

« A ce défaut le même peut y suppléer, c'est à sa faveur que le célèbre M. Zarincki vient de découvrir que l'exemplaire qu'il croyoit être de l'Édition de Sixte V dans la Bibliothèque de St.-Marc à Venise est la Bible de Clément VIII.

« Mais comme le copiste a pu rendre mal les chiffres du Mémoire, je joins ici l'original même dressé par M. de Lubières, et qu'on lui a renvoyé d'Italie, où l'on désespère de trouver l'édition désirée.

« L'exemplaire qui se présente a le préjugé favorable pour lui d'être

sorti du rare cabinet de M. de Bose, mais l'exemple du savant Bibliothécaire de St.-Marc prouve que les plus habiles peuvent se tromper. Il ne connoissoit pas la dissertation de Marchand, qui avoit examiné l'exemplaire de la veritable édition que l'on conserve à la Bibliothèque Ste-Geneviefve et celui de M. de Lamoignon. Il seroit bien à souhaitter que l'on put traitter du prix de celui qui sera entre mains de Martin, avec le libraire même, sans avoir à passer par le renvoi des enchères, mais on nous représente ici la vente par inventaire comme inévitable.

« Si on avoit put avoir l'option du petit ou du grand papier, la Direction n'auroit pas hésité à se déterminer pour le premier par raison d'économie. Les limites pour le second restent les mêmes que par ma lettre. Cependant la satisfaction seroit complette, si on pouvoit l'obtenir au prix ordinaire marqué par M. Duclos. M. Rousseau ne peut que nous savoir bon gré du ménagement extrême auquel on est accoutumé ici pour les finances du Public. J'ai l'honneur de lui présenter tous mes sentiments et une considération distinguée.

« L.

« Te colere, arcanos etiam tibi credere sensus,
Me juvat. »

La copie du mémoire que Rousseau dut avoir entre les mains est probablement l'une des deux copies du dossier. Quelques corrections en rapport avec les observations qu'on va lire peuvent du moins le faire supposer.

Le 18 janvier Rousseau écrivait la lettre suivante dont le texte original est également au dossier.

« Monsieur,

« Je dois vous rendre compte de ce que j'ai fait jusqu'à présent au sujet de la commission dont vous m'avez honoré.

« Ce qu'il faloit d'abord faire étoit de voir l'exemplaire en question et de le vérifier sur vos mémoires.

« On m'a donc envoyé aux Augustins où étoit, disoit-on, le dépôt de la Bibliothèque de feu M. de Bose. La Bible n'y étoit point; il a fallu aller chez M. Martin, rue St-Jaques; M. Martin m'a renvoyé chez M. le Président de Côtes, aux Galeries du Louvre, et enfin, grâce aux bonnes

instructions qu'on m'avoit données, ce n'est qu'après avoir couru tout Paris par le temps qu'il fait que j'ai appris que la Bible étoit encore chez Mme de Bose qui demeure à quatre pas de moi. Enfin j'ai vu et examiné cette Bible.

« La prémiére chose que j'ai remarquée, c'est qu'elle est en petit Papier, et je n'ai pas d'abord été fâché de cette différence, mais quand j'ai su que M. Duclos n'avoit pas été bien informé des prix et que le dernier exemplaire en grand Papier a été payé douze cents francs pour le Prince Eugène, j'ai craint que le petit Papier ne coûtât plus que nous n'avions cru ; en effet j'ai vu ces mots : *18 Loüis* écrits en crayon sur le prémier feuillet, et l'on m'a assuré que ce livre seroit assurément poussé au-delà de six cent francs.

« A l'égard de l'Edition, j'ai vérifié toutes les indications contenues dans les deux mémoires, et la plupart se sont trouvées très justes. L'i de numeri est couvert, le mot *Jasubitarum* est colé, le mot Jesua corrigé, les mots Sita disposés de même, le titre, les fautes d'impression, tout est
Noe
conforme ; mais il s'y trouve une différence frapante à la fin de la Bible : ce sont les mots *finis Tertii Tomi ac Novi Testamenti* qui manquent. Allarmé de cette différence, j'ai couru à la Bibliothèque du Roy pour en examiner l'Exemplaire qui est aussi en petit Papier, et j'ay vu avec surprise que ces mêmes mots n'y sont point non plus.

« Cependant, comme l'autenticité de cet éxemplaire n'est pas douteuse, j'ai conclu que c'est une faute dans le mémoire et tous les gens de lettres que j'ai consultés là dessus sont de mon avis ; dans lequel je me confirme d'autant plus qu'il y a dans les deux doubles du mémoire qui m'ont été envoyées d'autres fautes qui ne sont pas douteuses. Par éxemple, on y indique le 41. chapitre de Daniel quoique ce livre n'en ait que 14. et j'ai vérifié que ce n'est point une transposition de chiffres. Le premier mot du trente-huitiéme chap. de la Genèse est *Eodem* et les lettres ne sont point dérangées ; ainsi je regarde cela comme une autre faute, et il y a plusieurs faux chiffres que j'ai rétablis.

« Au reste, cet Exemplaire est relié en maroquin et bien conditionné, et personne ne doute ici qu'il ne soit de la bonne édition.

« Ce qui fait mon embarras c'est que la vente est commencée, et que celle de la Bible ne soit faite avant que je puisse, Monsieur, recevoir votre réponse ; cependant, la différence du Papier et le défaut de conformité

dans une indication aussi essentielle me retiendront probablement, à moins que les informations que je continuerai de prendre ne lévent tous mes scrupules. On dit que cette Bible se vendra d'aujourd'hui en huit ; cependant, comme il peut y avoir du retard, je vous supplie instamment de me donner par le premier courrier des ordres dont la précision me tire de ma perplexité.

« Recevez les assurances du respect avec lequel je suis, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

« J.-J. Rousseau.

« A Paris le 18 Janvier 1755. »

Cette lettre porte une note indiquant que Lullin répondit à Rousseau le 24 janvier. S'il le fit à lettre vue, on peut conclure que les lettres mettaient environ cinq jours pour faire le trajet de Paris à Genève. Malheureusement nous ne possédons pas le brouillon de cette seconde lettre de Lullin. D'autre part les registres ne parlent pas de la seconde lettre de Rousseau ni de la réponse de Lullin et il n'est plus question de la Bible. La réponse arriva-t-elle assez tôt pour tirer Rousseau de sa perplexité, ses doutes le maintinrent-ils sur la réserve, ou le prix de vente s'éleva-t-il au-dessus des limites fixées ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Le fait est que la direction garda son argent et que la Bibliothèque de Genève n'eut point la Bible de Sixte V.

A un siècle d'intervalle les points de vue changent. De nos jours la Commission de la Bibliothèque publique serait sans doute enchantée si quelque généreux donateur venait lui offrir la Bible de Sixte V ; mais il est infiniment peu probable qu'elle consacrât sur son modeste budget une somme de 800 fr. à l'achat d'un ouvrage dont l'unique mérite serait d'être une curiosité bibliographique.

Pour épuiser ce qui concerne les rapports de Rousseau avec la Bibliothèque, j'emprunterai aux registres une dernière citation.

Séance du 26 août 1755. « MM. le Bibliothécaires (Baulacre et Jallabert) ont rapporté que M. Jean-Jacques Rousseau avoit fait présent d'un manuscrit contenant le siége d'Orléans fait en 1428, le procès contre Jeanne d'Arc, par l'évêque de Beauvais, et la révision de ce procès par les commissaires nommés par Calixte V. » C'est là le don que Rousseau annonçait dans sa lettre du 10 décembre 1754 et qu'il avait chargé M. Vernet de remettre à la Bibliothèque où il se trouve maintenant.

En terminant cette petite communication dont les lettres de Rousseau ont fait les principaux frais, je rendrai hommage à la famille Weber, car c'est à son obligeance que la Bibliothèque doit de posséder quelques pièces nouvelles intéressantes pour son histoire et notamment ces deux lettres qui, en même temps qu'elles attestent la part que notre illustre concitoyen prit aux intérêts de la Bibliothèque, augmenteront de deux beaux autographes, parfaitement complets et bien conservés, la collection malheureusement très-pauvre des autographes de Rousseau que possède cet établissement [1].

28 mars 1867.

Fr. Gas, *bibliothécaire*.

[1] Ces autographes se composaient jusqu'à présent :

1° d'un manuscrit original de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. 3 volumes format in-12, donnés en 1835 par Mme Streckeisen-Moultou ; — 2° de l'*Émile*, édition d'Amsterdam 1762. 4 volumes in-12 annotés de la main de l'auteur. On y remarque un remaniement assez considérable des divisions de l'ouvrage et de très-minutieuses corrections de style ; — 3° une lettre à Firmin Abauzit, pièce des plus remarquables donnée par M. le professeur Rilliet-de Candolle ; — 4° une lettre à Lesage, datée des Eaux-Vives et qui figure dans la correspondance imprimée ; Rousseau l'écrivit précisément pendant le séjour de quatre mois qu'il fit à Genève en 1754 ; — 5° enfin deux lettres aux bibliothécaires de la Ville écrites en 1762 et dont l'une annonce l'envoi que fait le maréchal de Luxembourg d'une édition des Fables de Lafontaine. On lit à ce sujet dans les registres de la Direction, à la date du 7 mai : « MM. les Bibliothécaires ont lu un extrait d'une lettre de « M. Jean-Jacques Rousseau qui nous apprend que M. le maréchal duc de « Luxembourg leur a fait remettre pour notre Bibliothèque la belle édition « des Fables de Lafontaine avec les planches d'Oudry, en 4 vol. in-folio. « Dont opiné, l'avis a été que MM. les Bibliothécaires écriroient en leur « nom une lettre de remerciement à M. le maréchal en lui donnant le titre « de *Monseigneur* et de votre *Grandeur*. »

## Ouvrages sur l'histoire de Genève antérieure à 1798.

*Publiés du 1er juillet 1864 au 31 décembre 1866 (ou omis dans les listes précédentes[1]).*

### I. OUVRAGES GÉNÉRAUX. — MÉLANGES.

F. Forel. Régeste, soit Répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande. 1re série. Dès les premiers temps jusqu'à l'an 1316. Lausanne, Georges Bridel, éditeur, 1862, in-8°. (Forme le t. XIX des *Mém. et Doc. publiés par la Soc. d'Hist. Romande.*)

Paul Lullin et Charles Le Fort. Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève, imprimerie Ramboz et Schuchardt, 1866; in-4° de XXVII-542 pages (avec cartes, tableaux généalogiques et table générale alphabétique).

J.-J. Rousseau. Histoire de Genève. Fragments inédits trouvés dans la bibliothèque de Neuchâtel et publiés par Jules Sandoz. Livre 1er et commencement du livre 2e. Neuchâtel, 1861, in-8° de 40 pages. (Extrait de la *Revue Suisse*, année 1861.)

[Jullien, John.] Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois. 1re partie, depuis les premiers temps jusqu'à la Réformation. 2e édition, revue et corrigée. Genève, Jullien frères, 1865, in-18 de 367 pages.

A. Morel-Fatio. Genève. Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano. (*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1865, n° 4, et 1866, n° 1). Réimprimé, avec quelques additions, M. D. G. XVI, p. 65-81.

— Bractéates genevoises. (M. D. G. XVI, p. 192-193.)

Fleury, l'abbé, recteur de St-Germain. Notice sur l'église et la paroisse de St-Germain à Genève. Genève, 1866, in-12 de 136 pages.

[Blavignac, J.] Les enseignes d'hôtels, d'auberges et de cabarets. (La

[1] Voyez pour les ouvrages publiés de 1860 à 1862, tome XIII, 1re partie, p. 139 et pour ceux publiés du 1er janvier 1863 au 30 juin 1864 tome XV, 1re partie, p. 154.

*Suisse*, revue nationale littér. et artist. 3e année, 1865, p. 156-162, 185-190, 226-30, 287-94, 353-56, 382-85.)

Gust. Brunet. La France littéraire au XVe siècle, catalogue raisonné des ouvrages imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500. Paris, 1865, in-8° de VIII-256 p. — Les publications de Genève y sont indiquées pages 11, 21, 52, 74, 76, 77, 99, 109, 112, 158, 184, 190 et 221.

W. Lampmann. Genfer Briefe über bildende Kunst. (*Internationale Revue.* Wien, 1866, n° 1 et 4.) — Articles sur la peinture genevoise du XVe au XVIIIe siècle.

L. Ladé. Chronique médicale de Genève dès l'an 1500 jusqu'à nos jours. Genève, imprimerie C.-L. Sabot, 1866, in-8° de 143 pages.

Antoine Flammer. Usages ou jurisprudence coutumière du canton de Genève. Genève, 1866, in-8° de 241 pages. (Forme le tome XIII du *Bulletin de l'Institut national genevois.*)

Genève suisse. Poésies genevoises recueillies à l'occasion du jubilé patriotique de septembre 1864. 1531-1864. Genève, Institut national genevois, section de littérature [1865], in-12 de XII-228 pages. (1re partie : Genève alliée et combourgeoise des Suisses, XVIe et XVIIe siècles. 2e partie : Genève confédérée, XIXe siècle.)

## II. ÉPOQUES PRIMITIVE, CELTIQUE, ROMAINE.

F. Thioly. Débris de l'industrie humaine trouvés dans la caverne de Bossey. Fouilles de 1864. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 232 à 238.)

— Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey. (*Revue Savoisienne*, 1866, p. 29.)

A. Turrettini. Notice sur quelques inscriptions découvertes récemment dans les environs de Genève. (M. D. G. XV, 1re p., p. 113 à 121.)

H. Bordier. Lettre sur une inscription romaine découverte à Nyon. (*Journal de Genève* du 14 octobre 1864, reproduite dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, année 1864, n° 3.)

Morel-Fatio. Lettre sur la même inscription. (*Revue archéologique*, 1864, tome X, p. 409.)

Hisely. L'inscription romaine à Nyon. (*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1865, n° 2.)

F. Keller und H. Meier. Erster Nachtrag zu den *Inscriptiones Confœderationis helveticæ latinæ*, von Theod. Mommsen. Zürich, 1865.

(*Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, Band XV, Heft 5.)

Ducis. Le Faucigny à l'époque romaine. (*Revue Savoisienne*, 1866, p. 1.) — Les Ceutrons dans le Haut-Faucigny. (*Idem*, p. 13.) — Encore les Allobroges et les Ceutrons en Faucigny. (*Idem*, p. 21.) — La province viennoise. (*Idem*, p. 32.)

Ernest Herzog. Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia, descriptio, institutorum expositio. Accedit appendix epigraphica. Lipsiæ, B. G. Teubner, 1864.

Napoléon III. Histoire de Jules César. Paris 1866, gr. in-8, tome II, livre III, chap. 3. Campagne contre les Helvètes, p. 45-73 et planches 3, 4 et 5 de l'Atlas.

## III. MOYEN AGE.

Léop. Delisle. Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale de Paris et relatif à la basilique que Maxime, évêque de Genève, substitua vers l'année 516 à un temple païen. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 265 à 284.)

A. Rilliet-de Candolle. Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, évêque de Vienne, dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune, en Valais. (M. D. G. XVI, p. 1 à 64.)

Henri Bordier. Restitution d'un manuscrit du VIe siècle mi-parti entre Paris et Genève, contenant des lettres et des sermons de St. Augustin. (M. D. G. XVI, p. 82 à 126.)[1]

Jules Vuy. Note sur la villa Quadruvium. In-4° de 14 pages (*Mémoires de l'Institut national genevois*, tome X, 1866.)

F. de Gingins-La-Sarra. Histoire de la cité et du canton des Équestres. (M. D. R., tome XX, 1865, p. 1-209.)

L. Ménabrea. Des origines féodales dans les Alpes occidentales. Ouvrage inédit publié par l'Académie royale des sciences de Turin. Série II, vol. XXII et XXIII. Turin, imprimerie royale, 1865, in-4° de XV-596 pages.

[1] Ces trois mémoires ont été réunis sous le titre de : Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle en partie inédits renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin. Genève et Bâle, H. Georg, 1866, in-4 de 154 pages avec 5 planches de fac-simile; impr. J.-G. Fick.

J. Ficker. Vom Reichsfürstenstande. Innsbruck, 1861, in-8°. — Voy. sur la position des évêques de Genève et Lausanne vis-à-vis de l'Empire, n° 210 (p. 290-295).

Supplément au Recueil de chartes inédites concernant l'ancien diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312. (M. D. G. XV, 2e partie, p. 1 à 46.)

Trois documents relatifs à l'abbaye de Sixt. (Idem, p. 47-54.)

Paul Lullin. Une charte inédite. (*Revue Savoisienne*, 1866, p. 19.)

Les régestes du Vatican relatifs au diocèse de Genève. (M. D. G. XVI, p. 127 à 167.)

Quelques épîtres pontificales inédites. (Idem, p. 168 à 177.)

Jules Vuy. Nouvelle série de chartes inédites. In-4° de 21 pages. (*Mémoires de l'Institut national genevois*, tome X, 1866.)

F. de Gingins-La-Sarra. Note sur les alliances matrimoniales des comtes de Genevois Guillaume Ier, Humbert Ier et Guillaume II, ses fils. (M. D. R., tome XX, p. 397-403.)

P. Lullin. Problème relatif à la famille de Faucigny. (*Indicateur*, 1864, n° 4, et *Revue Savoisienne*, 15 février 1865.)

Ch. Le Fort. Un problème généalogique sur les maisons souveraines de Savoie et de Genève. (*Revue Savoisienne*, 15 septembre 1865, et *Indicateur d'Histoire suisse*, 1865, n° 4.)

L. Dufour. Recherches sur l'origine des Genevez, village de l'ancien évêché de Bâle. (M. D. G., XV, 1re partie, p. 83 à 112.)

Osenbrüggen. Die Stadtrechte der alten Diocæse Genf. (*Kritische Vierteljahresschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*. München, 1863, p. 214-230.) — Compte rendu des *Franchises et Lois municipales des principales villes du diocèse de Genève*.

Jules Vuy. Rapport fait à l'Institut national genevois au nom de la section des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire sur le concours relatif aux franchises de Genève. (*Bulletin de l'Institut national genevois*, tome XI, 1864, p. 231-258.)

Am. Roget. Traité de combourgeoisie conclu le 12 novembre 1477 par Jean de Savoie, administrateur de l'évêché de Genève, pour lui et la ville de Genève, avec les villes de Berne et de Fribourg. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 73 à 82.)

— Notes sur la liberté d'industrie à Genève au quinzième et au seizième siècle. (*Démocratie Suisse* des 5 et 7 septembre 1865.)

## IV. SEIZIÈME SIÈCLE.

Am. Roget. Introduction à un cours d'histoire de Genève. — Trois feuilletons dans la *Démocratie Suisse* des 23, 25 et 30 novembre 1865. (Séance d'ouverture d'un cours sur l'histoire de Genève au seizième siècle donné à l'Académie pendant le semestre d'hiver 1865-1866.)

— Les Suisses et Genève ou l'émancipation de la communauté genevoise au seizième siècle. Tome II et dernier. 1532-1537. Genève, Jullien frères, 1864, in-12 de XI-286 pages.

I.-A. Verchère, Galiffe et Alph. George. Rapport sur le Concours d'histoire ouvert en 1864. (Histoire de la réunion de Genève à la Confédération avec les événements qui ont préparé et facilité cette réunion.) *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XIV, 1866, p. 93 à 100.

Merle d'Aubigné, J.-H. Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin. Tome IV : Angleterre. Genève, France, Allemagne et Italie. Paris, Michel Lévy frères, 1866, in-8° de XXX-686 pages. (Livre VII, chap. I à XV, p. 263 à 485 : Mouvements de la Réformation à Genève.)

— Reformation in Europe in Time of Calvin. London, Longman, 4 vol. in-8°.

— Geschichte der Reformation in Europa zu den Zeiten Calvin's. Einzig rechtmässig deutsche Ausg. Elberfeld, Friderichs, 4 vol. gr. in-8°.

A.-L. Herminjard. Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques. Tome I (1512 à 1526). Genève et Paris, 1866, in-8° de XIV-495 pages.

[A.-L. Jules Mulhauser.] Philibert Berthelier ou Genève en 1519. Drame national historique à grand spectacle, en 5 actes et 12 tableaux. Genève, s. d., gr. in-8° de 32 pages à 2 col.

Le retour de Bezanson Hugues et des autres Eydguenots genevois fugitifs avec les lettres de combourgeoisie de Fribourg et de Berne, le 21 février 1526. Cortége historique projeté pour les Fêtes de septembre 1864. Winterthur [1865], planche obl.

Lettres de Pierre de la Baume, évêque de Genève, à Bezanson Hugues. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 239-250.)

Mémoire de M. de Bellegarde, Envoyé du duc de Savoie, Charles III, à l'empereur Charles-Quint. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 251-264.)

Merle d'Aubigné. Un complot à Genève en 1534. (*Bibliothèque Universelle.* 1866, tome XXV, p. 50-66.)—Fragment du tome IV de l'Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin.

Merle d'Aubigné. La réforme à Lyon. Procès inquisitionnel contre Baudichon de la Maisonneuve de Genève, pour cause d'hérésie. 1534. (*Bulletin du protest. français*, 1866, XV, p. 113 à 124.)—Fragment du même volume.

Le Levain dv Calvinisme ov commencement de l'heresie de Geneue, faict par Reuerende Sœur Ieanne de Iussie. Suivi de notes justificatives et d'une notice sur l'Ordre religieux de Ste-Claire et sur la communauté des Clarisses de Genève, par A.-C. Grivel. Genève, Jullien, 1865, in-8° de 293 pages, imprimerie Fick. (A paru en février 1867.) — Nouvelle réimpression d'après l'édition de Chambéry, 1611.

Rilliet, Albert. Notice sur Jeanne de Jussie et sur le livre intitulé « Le Levain du Calvinisme. » Genève, J. Jullien, 1866, in-8° de 23 pages. Imprimerie Fick.

Am. Roget. Études d'histoire nationale. L'émeute du 6 juin 1540 et le procès de Jean Philippe. (Trois feuilletons dans la *Démocratie Suisse* des 17, 22 et 24 mars 1866.)

[—] Biographies genevoises du seizième siècle. I. Jean Lullin. (Deux feuilletons dans la *Démocratie Suisse* des 18 et 20 décembre 1866.) II. Girardin de la Rive. (*Idem*, 25 décembre.) III. Jean Baud. IV. Guillaume Hugues. (*Idem*, 27 décembre.)

— L'État et l'Eglise à Genève après la réforme. Étude historique. (*Bibliothèque universelle*, 1865, t. XXIV, p. 393-413, et 746-759.)

Francois Bonivard, ancien prieur de St-Victor. Advis et Devis de l'ancienne et nouvelle Police de Geneve svivis des advis et devis de noblesse et de ses offices ou degrez et des iij estatz monarchique, aristocratique et democratique. Des dismes et des seruitudes taillables. Genève, imprimerie de J.-G. Fick, 1865. In-8° de 380 pages, publié par M. Gustave Revilliod et dédié « à la mémoire du docteur I.-I. Chaponnière. »

W. Lampmann. Die historisch-politischen Werke Fr. Bonivards. (*Allgemeine Zeitung*, 1865, n° 136. Beilage.) — Ein neuer Band der Werke Bonivards. (*Idem*, 1866, n° 21. Beilage.) — Zwei Hochverraths-processe unter Calvin. (*Magazin für die Literatur des Auslandes*, 1863,

n° 7.) — Galiffe's neue Beiträge zur Geschichte der Reformation in Genf. (*Idem*, 1864, n^os^ 24, 25 et 26.)

E.-A. Bétant. Notice svr le College de Rive, suivie de l'Ordre et maniere d'enseigner en la Ville de Geneue au College auec la description de la Ville de Geneue. Genève, imprimerie J.-G. Fick, in-8°. (Cette *notice* avait déjà paru en 1854 dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*. — L'Ordre et maniere d'enseigner est la réimpression textuelle d'un écrit publié à Genève, sans nom d'auteur, en 1538.) Tiré à 125 exemplaires.

Lettre de Mathurin Cordier aux Seigneurs de Genève. (*Bulletin du prot. français*, 1866, XV, p. 414-418.)

Ferd. Rossignol. Portraits-biographies. Les Protestants illustres. Paris [1863], 4 vol. in-12 avec portraits. Tome I^er^ : Calvin (p. 5-19). — Les Estienne (p. 145-165). — Th. de Bèze (p. 167-187).

F. Bungener. Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits. 2^e^ édition. Paris et Genève, Cherbuliez, 1863, in-12 de 468 pages.

— Calvin : his life, his labours and his writings. Translated from the french. Edinburgh, Clark, 1863, in-8° de 349 p. avec un portrait.

— Calvin, sein Leben, sein Wirken und seine Schriften. Leipzig, Wilfferodt, 1863, in-8° de 423 p.

Ernest Fontanès. Calvin et le dogme de la prédestination. (*Revue germanique*, n° du t^er^ mai 1864, tome XXIX, p. 199 à 227.) — Article critique à propos du livre de M. Bungener sur Calvin.

J.-C. Schellenberg. Johann Calvin. Zwei Vorträge. Mannheim, Löffler, 1864, in-8 de 55 pages.

Jules Bonnet. Calvin en Italie (1536). Lettre à M. Albert Rilliet. (*Bulletin du prot. fr.*, XIII, 1864, p. 183-192; *Revue chrétienne*, XI, 1864, p. 461-468.)

J. Gaberel. Souvenirs religieux. Toulouse, Société des livres religieux, 1865, in-12. La 2^e^ partie de ce volume, intitulée *Essais historiques*, contient entre autres : La Bible au seizième siècle (p. 249-271). — La vie intime de Calvin (p. 273-293). — La mort et le testament de Théod. de Bèze (p. 295-304). — Les réfugiés des vallées vaudoises à Genève (p. 305-319). — Les réfugiés de l'Édit de Nantes en Suisse et en Allemagne (p. 321-345).

G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss. Joannis Calvini opera quæ supersunt omnia. Brunsvigæ, C.-A. Schwetschke, in-4°. Vol. III, 1865. Vol. IV, 1866. (Ces deux volumes comprennent l'*Institution de la Religion Chré-*

*tienne*, en français, reproduction de l'édition de Genève, 1560, avec une introduction et des notes critiques; cette introduction, historique et bibliographique [47 pages] a été aussi publiée à part. Les tomes I et II contenaient l'*Institution* en latin, éditions de 1536, 1539-54 et 1559.) Vol. V, 1866.(Tractatus theologici minores, tome I.—Avec une introduction bibliographique et littéraire de 50 pages. Les traités contenus dans ce volume sont au nombre de neuf; 1532-1534.)

Calvin et les briseurs d'images. Note rectificative d'une assertion de M. Rosseeuw St-Hilaire. (*Bulletin du prot. fr.*, XIV, 1865, p. 127-131.)

Jules Bonnet. Les portraits de Calvin. (*Bulletin du prot. français*, XV, 1866, p. 5 à 18.)

A. Joly. Note sur une médaille de Calvin appartenant à la collection de la Société des antiquaires de Normandie. Caen, [1865], in-4° de 6 p. — Voy. aussi *Bulletin du prot. franç.*, XV, 1866, p. 542-544.

Jules Barni. Les Martyrs de la libre pensée, cours public professé dans la salle du Grand Conseil de Genève. Genève, 1862, in-12. Sixième et septième leçons : Michel Servet (p. 136-205).

Dr Karl Brunnemann. Michel Servetus. Eine aktenmässige Darstellung des 1553 in Genf gegen ihn geführten Criminal-Processes. Berlin, H. Müller, 1865, in-4° de 30 p.

Arnold Hesse. Serveto. Trauerspiel in 5 Acten. Neuhaldensleben, C.-A. Eyraud, [1866], petit in-8 de 156 p.

Henri Fazy. Procès de Jérôme Bolsec, publié d'après les documents originaux. In-4° de 74 pages. (*Mémoires de l'Institut nat. genev.*, tome X, 1866.)

J. Cart, pasteur. Pierre Viret, le réformateur vaudois. Biographie populaire. Lausanne, Ls Meyer, 1864, in-12 de 325 pages.

Testament de Pierre Viret, 1571. (*Bulletin du prot. fr.*, XIV, 1865, p. 297-299.)

L. Junod. Farel, réformateur de la Suisse romande et pasteur de l'église de Neuchâtel. Ouvrage publié à l'occasion du jubilé triséculaire de la mort de Farel, le 13 septembre 1865, et dédié aux églises réformées de la Suisse romande. Neuchâtel et Paris. Genève, imprimerie Fick, 1865, in-12, de 231 pages, avec un portrait de Farel.

F. Bungener. Farel. Quelques pages pour la jeunesse, à l'occasion du 13 septembre 1865. Neuchâtel et Paris, 1865, in-18 de 80 p.

L. Rœhrich. Calvin et Farel, poésie. — Bungener. Farel, 13 septembre 1865, poésie. (*Étrennes religieuses* pour 1866, p. 257-264.)

*Dv vray vsage de la croix de Iesus-Christ* par Gvillavme Farel, suivi de divers écrits du même auteur. Genève, imprimerie Fick, 1865, in-8° de XL-319 pages. (Ce volume contient, entre autres, le testament et cinq lettres de Farel (p. 299-317) et la *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneue et subietz du pays doibuent iurer de garder et tenir* (p. 195-205).

A. Bachelin. Deux portraits de Farel. (*Musée Neuchâtelois*, 1865, p. 217-219, fig.)

Philibert Hamelin fut-il imprimeur ou libraire à Genève en 1552 et 1554? Article de M. Th. Heyer (*Bulletin du prot. français*, XII, 1863, p. 469-471) et lettre de M. Crottet (*Idem*, XIII, 1864, p. 12.)

Almanach pour l'an M.D.LXXIII. Auec la Pronostication vraye et infallible à iamais. A Geneve, par Olivier Fordrin, M.D.LXXIII. (Réimpression faite chez J.-G. Fick, par les soins de Gustave Revilliod, 1866, in-12.)

John Blavignac. Recherches historiques et littéraires sur « Le moyen de parvenir. » (*Bull. de l'Inst. nat. genev.* t. XIV, 1866, p. 240-265).

Th. Heyer. Marguerite de France, duchesse de Savoie; ses rapports avec Genève, 1563-1567. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 122-144.)

Fleury, F., l'abbé. Appendice à la brochure intitulée : Le père Chérubin et les ministres de Genève. Genève, 1865, in-8° de 44 pages.

Palma Cayet. Le combat de Bonne (1590). (Extrait de la *Chronologie novénaire* et réimprimé en feuilleton dans la *Démocratie Suisse* du 11 décembre 1866.)

[H. Bordier.] Un *Album amicorum*, de Jean Durant (1583). — Renferme plusieurs inscriptions écrites à Genève, entre autres par Théodore de Bèze, Ch. Perrot, Corneille Bertrand, D. Godefroy, Pinaut, Simon Goulart, etc. *Bulletin du prot. français*, XII, 1863, p. 226 à 233.

Un propos de cardinal, avec la réplique de Théodore de Bèze, au colloque de Poissy (1561). (*Idem*, XIII, 1864, p. 284.)

Lettre inédite de Théodore de Bèze à Jean Cousin, ministre de l'Église française de Londres (1573). (*Idem*, XI, 1862, p. 25.)

Octavus Fox. Notice sur Isaac Casaubon, trad. de l'angl. (*Idem*. XIV, 1865, p. 185-195, 262-280.)

Tu. Dufour. Les parents de Casaubon. Documents nouveaux sur Isaac

et sa famille. (*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, tome III, 1866, col. 76 à 83.)

## V. DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES.

Rôle de ceux qui furent tués à l'Escalade, extrait des registres mortuaires. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 150.)

W. Lampmann. Die Genfer Escalade. (*Morgenblatt*, Jahrg. 1861, nº 5 und 6.)

A. L. Jules Mulhauser. L'Escalade ou Genève en 1602, drame national en trois actes, cinq tableaux. Lausanne, 1865, in-12 de 96 p.

Th. Heyer. Les princesses de Portugal à Genève. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 165-181.)

H. Bordier. Les incendies à Genève, 1670-1864. (*Étrennes religieuses* pour 1865, p. 259-285.)

L'embrasement dv pont dv Rhone à Genève, arrivé le XVIII de Ianvier, M.DC.LXX. Et décrit par V. M. G. [Vincent Minutoli Genevois] Devxieme édition. A Geneve, pour Jean-Antoine et Samuël De Tovrnes. Avec Permission.—(Réimpression faite chez J.-G. Fick par les soins de F. Thioly, 1866, in-12 de 129 p. et 1 planche).

A. Archinard. La famille des Spanheim (*Bulletin du prot. fr.*, XII, 1863, p. 96-110).

—Les théologiens du nom de Tronchin. (*Idem*, XIII, 1864, p. 175 à 183.)

— Jean Mestrezat. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 29-72.)

Th. Heyer. Lettres de Théod. Turquet de Mayerne au Petit Conseil de Genève. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 182-212.)

— Documents inédits sur Jaques-Antoine Arlaud. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 213-231.)

Dr Moritz Posselt. Der General und Admiral Franz Lefort. Sein Leben und seine Zeit. Ein Beitrag zur Geschichte Peter's des Grossen. Mit Portraits. Abbildungen und Facsimile. Frankfurt a. M. Jos. Baer, 1866, 2 vol. in-8º de XLIV-573 p. et 613 p.

Th. Claparède. Notes sur l'ancien temple de Chancy et sur les inhumations dans les églises de campagne. (M.D.G.XV, 1re partie, p. 293.)

F. Waddington. Inventaire des manuscrits d'Antoine Court, conservés à la Bibliothèque de Genève. (*Bulletin du prot. fr.* XI, 1862, p. 80 à 104.

[John Braillard]. Firmin Abauzit. Extrait d'un cours populaire. (*Démocratie suisse* des 26, 28 février et 3 mars 1863.)

[—]. Extrait d'un cours populaire sur l'histoire littéraire de Genève [H.-B. de Saussure]. (*Démocratie suisse* des 9, 12 et 14 janvier 1864.)

Ernest Naville. Deux articles sur les œuvres inédites de J.-J. Rousseau, publiées par M. G. Streckeisen-Moultou (*Bibliothèque Universelle*, 1862, tome XIII, p. 686-720 et tome XIV, p. 108-144).

Jules Barni. Les martyrs de la libre pensée, etc. Neuvième leçon. J.-J. Rousseau (p. 238-264).

Rousseau et Dupeyrou. 1767. (*J. Bonhote*, Etrennes neuchâteloises, 2e année. Locle, 1863 in-12, p. 111-139.)

Ferd. Rossignol. Les Protestants illustres. Tome II, J.-J. Rousseau (p. 221-246).

Arsène Houssaye. Les Charmettes, J.-J. Rousseau et Madame de Warens. 2e édit. Paris, 1864, in-12 de III-432 p.

Lettres inédites de Mme Houdetot à J.-J. Rousseau, recueillies sur les originaux à la Bibliothèque de Neuchâtel, par Aug. Ramus, avec une introduction par William Reymond. (*La Suisse*, revue nat. littér. et artist. 2e année, 1864, p. 95-101, 131-133, 155-162, 194-205.)

Th. Heyer. Note sur la généalogie de la famille Rousseau. (*Journal de Genève* du 5 décembre 1864.)

Convention entre Isaac Rousseau et Abel Du Commun, à l'occasion de la fuite de Jean-Jacques. (M. D. G. XV, 1re partie, p. 150.)

J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis. Corrrespondance publiée par M. G. Streckeisen-Moultou, avec une introduction de M. Jules Levallois et une appréciation critique de M. Sainte-Beuve. Paris, Michel Lévy frères, 1865, 2 vol. in-8°; LII-513, et XLII-583 p.

Dr Guillaume. Jean-Jaques Rousseau à Môtiers, documents officiels sur les causes qui motivèrent son départ du Val-de-Travers en 1765. (*Musée neuchâtelois*, année 1865, p. 241-258, avec un dessin représentant la maison de Rousseau à Môtiers.)

Dr Achille Chereau. La vérité sur la mort de J.-J. Rousseau. Paris, 1866, in-8° de 23 p. (Extrait de l'*Union médicale*, juillet 1866.)

A. Devergie. Un mot sur la cause de la mort de J.-J. Rousseau et

Réponse du Dr Chereau. (Feuilleton dans l'*Union médicale* du 2 août 1866.)

Th. Heyer. Notice sur Jacques et Nicolas Paul, mécaniciens. Genève, imp. Ramboz et Schuchardt, 1866, in-8° de 19 p. (Extrait du Bulletin de la Classe d'Industrie et de Commerce de la Société des Arts de Genève, n° 85.)

---

## Bibliothèque.

La Société a reçu, en fait de manuscrits : 1° sept volumes relatifs à l'histoire de Genève durant les trois derniers siècles, que M. le Dr Coindet a bien voulu détacher en notre faveur de ses riches collections ; 2° quatre volumes et portefeuilles, renfermant des documents généalogiques sur des familles genevoises, donnés par M. Rilliet-de Candolle; 3° une relation manuscrite des troubles de 1734 attribuée au pasteur Léger, et due à l'obligeance de M. le prof. Chastel.

M. le prince de Faucigny-Lucinge a fait don à la Société de photographies reproduisant divers objets artistiques du moyen âge provenant des anciens monastères de Sixt et Contamine, M. Bonnefoy de la charte photographiée de la fondation du prieuré de Chamounix, et M. Eugène de Budé d'un portrait de François Turrettini.

Quant aux ouvrages imprimés, en outre de ceux mentionnés ci-après, la Société en a reçu un certain nombre de plusieurs de ses membres effectifs, MM. Thioly, Lullin-Dunant, Ph. Plan, Heyer, Quiblier, Wartmann, Galiffe, Durand, Seguin, Chastel, Ch. Le Fort, Rilliet-de Candolle, Roget, P. Vaucher, G. Revilliod, L. Dufour. Ces ouvrages seront enregistrés dans le catalogue, actuellement sous presse.

---

## Ouvrages reçus par la Société.

### A

*Publications des Sociétés historiques et recueils périodiques.*

Société générale d'histoire suisse. Schweizerisches Urkundenregister. Drittes Heft. Bern, 1866, in-8°.

Société historique de Berne. Archiv, VI^er Band, 1^tes und 2^tes Heft.

Société historique des Cinq Cantons. Der Geschichtsfreund. XXI^er Band Einsiedeln, 1866, in-8°.

Société historique de Glaris. Jahrbuch, 3^tes Heft. 1866.

Société historique de Schaffhouse. Beiträge zur vaterländischen Geschichte, 2^tes Heft, 1866, in-8°.

Société d'histoire de St-Gall. Mittheilungen, 5^tes und 6^tes Heft, in-8°. S. Gallische Minnesänger, in-4°. — Das alte S. Gallen, in-4°.

Société historique de Thurgovie. Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte. 7^tes und 8^tes Heft, in-8°.

Société d'histoire de la Suisse romande. Mémoires et documents. T. XXI. Lausanne, 1866, in-8°.

Musée neuchâtelois. Mars 1866 à Avril 1867, grand in-8°.

Institut genevois. Bulletin, n^os 28 à 30.

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin, tome IV, 1866, 1^re partie.

L'Institut. Section des sciences historiques. Février à décembre 1866. Janvier 1867.

Société d'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, fin de l'année 1866. Janvier à avril 1867, gr. in-8°.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin, t. XIX, 4^me trimestre, t. XX, 1^er et 2^me trimestres.

Société des antiquaires de Picardie. Bulletin, année 1866, n^os 1 à 4.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Bulletin. 2^me série, tome IV, 1^re livr.

Société éduenne. Cartulaire de l'église d'Autun. 1^re et 2^e part., 1 v. in-4°.

— Annales, 1861 à 1862, 1862 à 1864, 2 vol. in-8°.

— Mémoires d'histoire naturelle. Autun 1865 et 1866. 2 vol. in-8°.

— H. Abord. Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun, t. I. Autun, 1855, 1 vol. in-8°.

Société littéraire de Lyon. Mémoires. Lyon, 1866, 1867, 2 vol. in-8°.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Mémoires, tome VII, 1^re liv. 1865-66. In-4°, 1866. — Répertoire archéologique du département. Introduction. In-4°.

Revue du Lyonnais. Tome III. Mars 1867, in-8°.

Académie impériale de Savoie. Mémoires, 2^me série, tome VIII. Chambéry, 1866, in-8°.

Association florimontane. Bulletin, 1856, 2 vol. — Revue savoisienne, du 15 avril 1866 au 15 avril 1867.

Collection des mémoires sur l'histoire de Belgique. Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, 1565-80, avec préface et annotations, par Alex. Henne. Tome V. Bruxelles 1866, 1 vol. in-8°. — Les Subtils moyens, par le cardinal de Grandvelle, publiés par M. Ch. Rahlenbeck. Bruxelles 1866, in-8°.

Revue de la numismatique belge. Tome IV, 2me, 3me et 4me livraisons. Tome V, 1re et 2me livraisons.

Société libre d'émulation de Liége. Annuaire pour l'année 1866, in-12°.

Société historique d'Utrecht. Berigten VIIe Deel. Blad 1-5. 1859.
IIe D. II. St. 1849.
IVe D. I. St. 1851.
— II. St. id.

— Codex diplomaticus. II Ser. 4e D. 2e Afd. Bl. 1-12.
II Ser. D. I. Afd. 1. 1852.
D. I. Afd. 2. 1852.
D. II. Afd. 1. 1853.

— Kronijk. XXI Jaargang. V Serie, 1 Deel. Utrecht 1866. 1 vol. in-8°.

— Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas depuis le parfait établissement de cet Estat par la paix de Munster, par A. de Wicquefort, publié par C.-A. Chais van Buren. Tome III, 1 vol. in-8°. Amsterdam, 1866.

— Bronnen van de Geschiedenis der Nederlanden in de Middeleeuwen. Kronijken van Emo en Menko. Werken, nieuwe serie n° 4, 1 vol. in-8°. Utrecht, 1866.

— Hortensius over de Opkomst en den ondergang van Naarden, met Nalezingen en Bijvoegsels van A. Perk. Werken, nieuwe serie n° 5, 1 vol. in-8°. Utrecht, 1866.

Académie impériale de Vienne. Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen. Table des t. I à XXXIII. T. XXXIV-XXXVI.

Mone. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Fin du t. XVIII et t. XIX. Carlsruhe, 1865 et 1866, in-8°.

Würtembergisches Urkundenbuch, tomes I et II. Stuttgart 1849 et 1858, 2 vol. in-4° publiés par les archives de l'Etat.

Musée de Nüremberg. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Fé-

vrier à Décembre 1866, Janvier 1867. Zwölfter Jahresbericht, in-4°.

Société historique du Haut-Palatinat et de Ratisbonne. Verhandlungen, nouv. série, t. XVI, 1866, in-8°.

Sybel. Historische Zeitschrift, 1866. *(Don de M. P. Vaucher.)*

Fresken-Cyclus des Schlosses Runkelstein bei Bozen, nach Original-Gemälden gezeichnet und lithografirt von Ignaz Seelos. Herausgegeben von dem Ferdinandeum in Innsbruck. Obl.

Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1864. St-Pétersbourg, 1865. 1 vol. in-4° avec atlas in-folio.

Recueil d'antiquités de la Scythie. Livraison 1re. St-Pétersbourg, 1866. In-4° avec atlas in-f° (publié par la même Commission).

## B

### *Ouvrages et Brochures.*

N.B. Les ouvrages sans indication de provenance ont été donnés par leurs auteurs.

W. Vischer. Antike Schleudergeschosse. Basel, 1866, in-4°.

Delisle, Rilliet, Bordier. Etudes historiques et paléographiques sur des papyrus du VIme siècle. Genève, 1866, in-4°.

Quiquerez, A. Monuments de l'ancien évêché de Bâle. Age du fer. Porrentruy, in-8°.

Potthast, A. Chronicon Henrici de Hervordia. 1 vol. in-4°. *(Don de la fondation Widekind.)*

Chalon. Curiosités numismatiques. In-8°.

— Anciens jetons des receveurs de Bruxelles. 3me article, in-8°.

— Jetons de mariage, in-8°.

De Charrière, L. Les dynastes de Grandson jusqu'au XIIIme siècle. Lausanne, 1866, 1 vol. in-4°.

Ducis (l'abbé). Les Allobroges à propos d'Alesia. Chambéry, 1866, br. in-8°.

Delisle. Rapport sur le concours d'histoire. *(Don de M. H. Bordier.)*

J. Jullien. Histoire de Genève racontée aux enfants. 1re partie. Seconde édition revue et corrigée. Genève, 1865, 1 vol.

H. Pallias. Les sept merveilles du Dauphiné. Lyon, 1854, br. in-8°. — Souvenir des Alpes, le Lautaret. 1853, br. 8°. — Voyage au XVI^me^ siècle de Nic. de Nicolay, Dauphinois. Grenoble, br. in-8°. *(Extrait du Bull. des chemins de fer du Dauphiné et de la Savoie.)*

—Ephémérides dauphinoises. Grenoble, 1859, in-8°.

—*Bibliographie*: St-Etienne de St-Geoirs. Village delphinal. Roanne, in-8.

— Rech. histor. sur le pèlerinage des rois de France à N.-D. d'Embrun, par Ad Fabre. Lyon, br. in-8°.

— Sur une notice, par Victor Advielle. Roanne, br. in-8°.

— Essai historique sur la ville d'Embrun, par l'abbé Sauzet. Roanne, br. in-8°.

— Chartes extraites du manuscrit de Philibert Brun, intitulé : *Eclaircissements sur l'histoire de Dauphiné et de Savoie.* Grenoble, 1866, br. in-8°.

Ecole des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves. 1860-65. Paris, 1861-65, 4 br. in-8°. *(Don de M. de Montaiglon.)*

Diplomata et Chartæ merovingiæ ætatis in Archivo Franciæ asservata. Paris, 1848, br. in-8°. *(Idem.)*

H.-F. Soyer-Willemet. Quand et comment le comté de Guise échut à la maison de Lorraine. Nancy, 1853, br. in-8°. *(Idem.)*

Grasset (le comte de). Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles. Marseille, 1866, br. in-8°.

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de). Mahaud, comtesse d'Artois. Accusation de sortilége et d'empoisonnement. (Extrait du 28^me^ volume (1865) des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.) Br. in-8°.

— Anciennes relations de la Flandre avec le nord de l'Europe. Br. in-8°.

Gremaud (l'abbé). Romont sous la domination de la Savoie. Romont, 1866, br. in-8°.

Alliaudi Camillo. Notizie biografiche su Gian Francesco Porporato da Pinerolo. Pinerolo, 1866, 1 vol. in-8°.

Ch. Robert. Inscriptions de Troesmis expliquées par M. Léon Rénier.

Dr Moritz Posselt. Der General und Admiral Franz Le Fort, ias Leben und seine Zeit. Francfurt am Main 1866, 2 vol. in-8°.

Lieblein. Aegyptische Chronologie. Br. 8°, 1863. Christiania. *(Envoi de la Société des sciences de Christiania.)*

Caspari. Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel. Tome I, in-8°, 1866. *(Idem.)*

P.-A. Munch. Pavelige nuntiers Regnskabs-og Dagböger, forte under Tiende-Opkrævningen i Norden 1282-1334. 1 vol. in-8°. Christiania, 1864. (*Idem.*)

Holmboe. Norsk og Keltisk. Om det Norske og de Keltiske sprogs Indbyrdes Laan. Br. in-4°. Christiania, 1854. (*Idem.*)

— Ezechiels Syner og Chaldæernes Astrolab. Br. in-4°. Christiania, 1866. (*Idem.*)

— Norske Vægtlodder fra fjortende Aarhundrede. Br. in-4°. Christiania, 1863. (*Idem.*)

C. von Moor. Bündnerische Geschichtschreiber und Chronisten VII. Historia Rætica. Coire 1866, in-8°.

Comte de Foras. Armorial nobiliaire de Savoie. Les sires d'Arvillard. Grenoble, 1867, in-folio.

Jules Philippe. Eloge de Jaques Replat, lu à la Société florimontane d'Annecy le 15 octobre 1866. Br. in-8°. Annecy, 1867.

Dr Martin Wanner. Das alemannische Todtenfeld bei Schleitein und die dortige römische Niederlassung. 1 vol. in-4° avec planches. Schaffhausen, 1867. (*Don de la Société d'histoire de Schaffhouse.*)

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME SEIZIÈME

Pages

Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, évêque de Vienne, dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune, en Valais, par M. A. Rilliet-de Candolle..... 1

Genève. Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Pomponesco, Bozzolo, Dezana Passerano et Messerano, par M. A. Morel-Fatio..... 65

Restitution d'un manuscrit du VI^me^ siècle, mi-parti entre Paris et Genève, contenant des lettres et des sermons de saint Augustin, par M. Henri Bordier..... 82

Les Régestes du Vatican relatifs au diocèse de Genève..... 127

Quelques épîtres pontificales inédites..... 168

Frédéric Soret, notice par M. G. Revilliod..... 178

Bulletin, avril 1866..... 189

Personnel de la Société..... 189

Mémoires, rapports, etc., présentés à la Société..... 190

Bractéates genevoises, par M. A. Morel-Fatio..... 192

Bibliothèque..... 193

Ouvrages reçus par la Société..... 194

Note relative au Mémoire sur les homélies d'Avitus..... 199

Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève, par M. Ed. Secretan..... 201

Observations sur les chartes relatives à la famille du comte Humbert aux Blanches mains, par le même..... 304

Pages.

Recherches sur les anciennes exploitations de fer du mont Salève, par M. Albert Naville ..... 349

Epoques antéhistoriques au mont Salève. Restes d'habitations sous des voûtes et traces d'un refuge, fouilles de 1865 et 1866, par M. F. Thioly ..... 382

Notice sur Laurent de Normandie, par M. Th. Heyer ..... 399

Bulletin, avril 1867 ..... 423

Personnel de la Société ..... 423

Mémoires, rapports, etc., présentés à la Société ..... 424

Les princesses de Portugal à Genève ..... 426

Notes sur la Clémence, par M. H.-J. Gosse ..... 428

J.-J. Rousseau et la Bibliothèque publique de Genève, par M. Fr. Gas ..... 434

Ouvrages sur l'histoire de Genève antérieure à 1798 ..... 444

Bibliothèque. Ouvrages reçus par la Société ..... 455

Epoques Antéhistoriques au Mont-Salève.

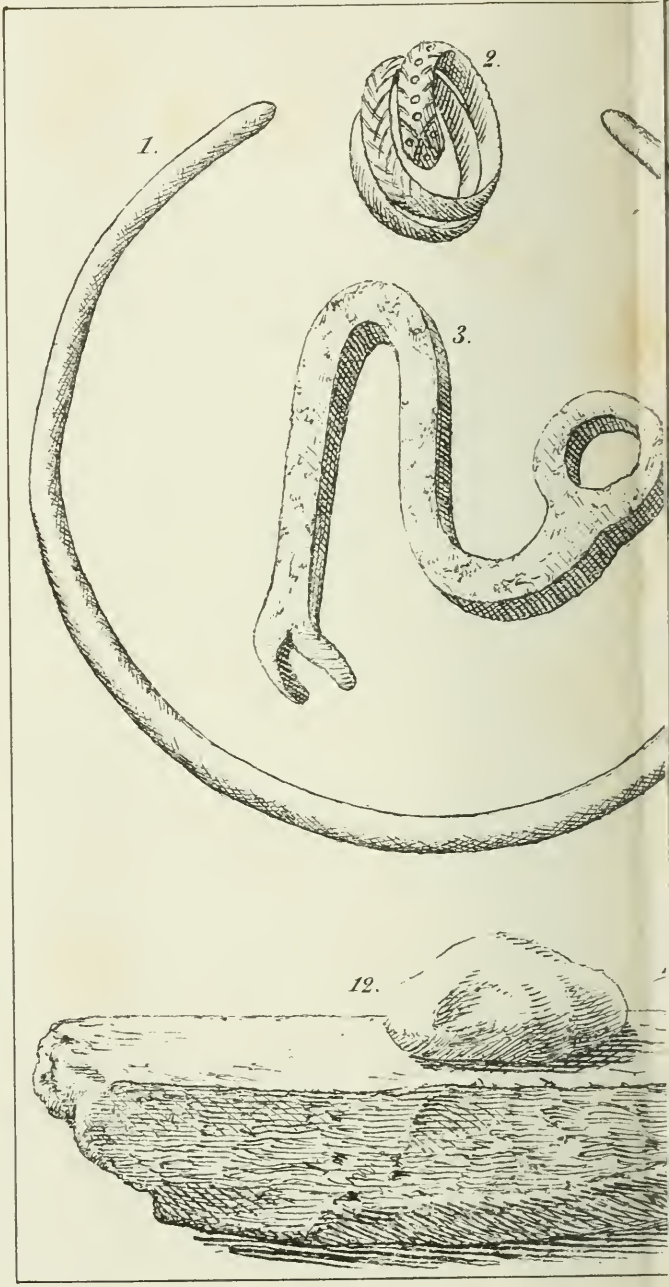


Herman Hammann fec

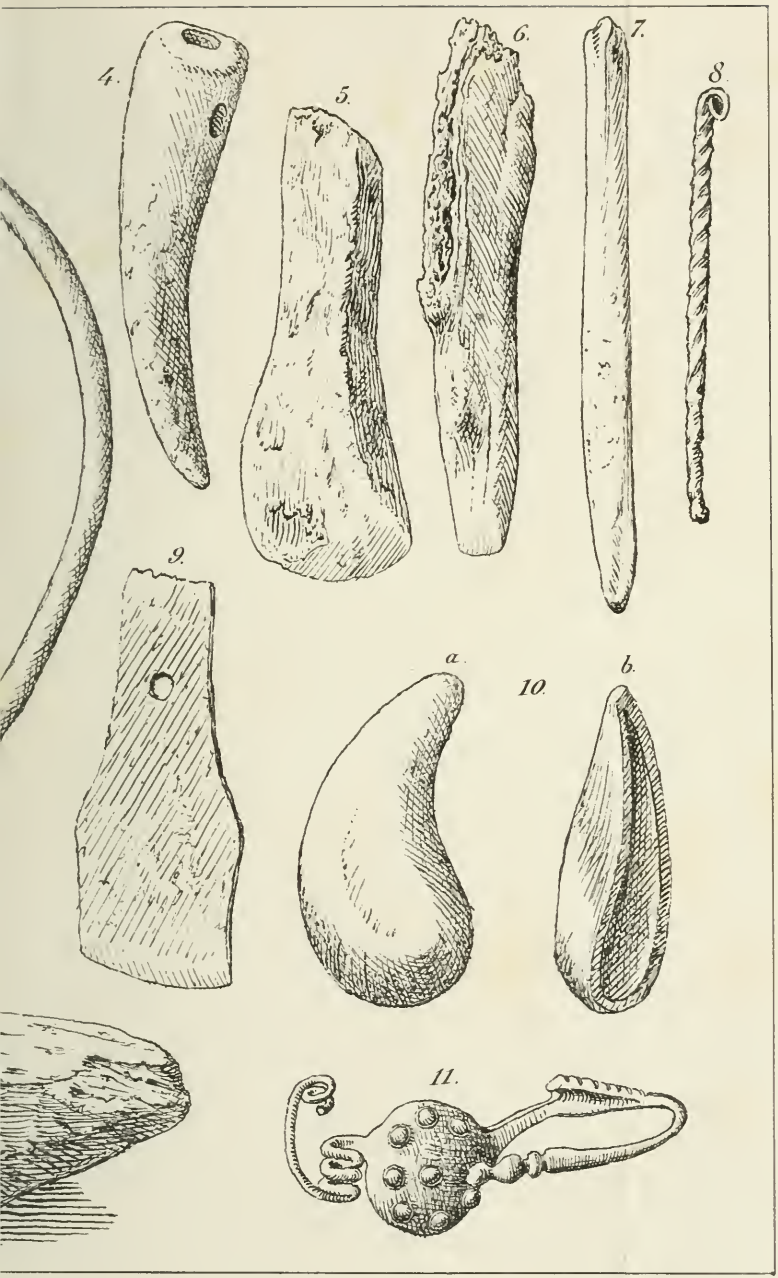


Kubli et Noverraz Genève.

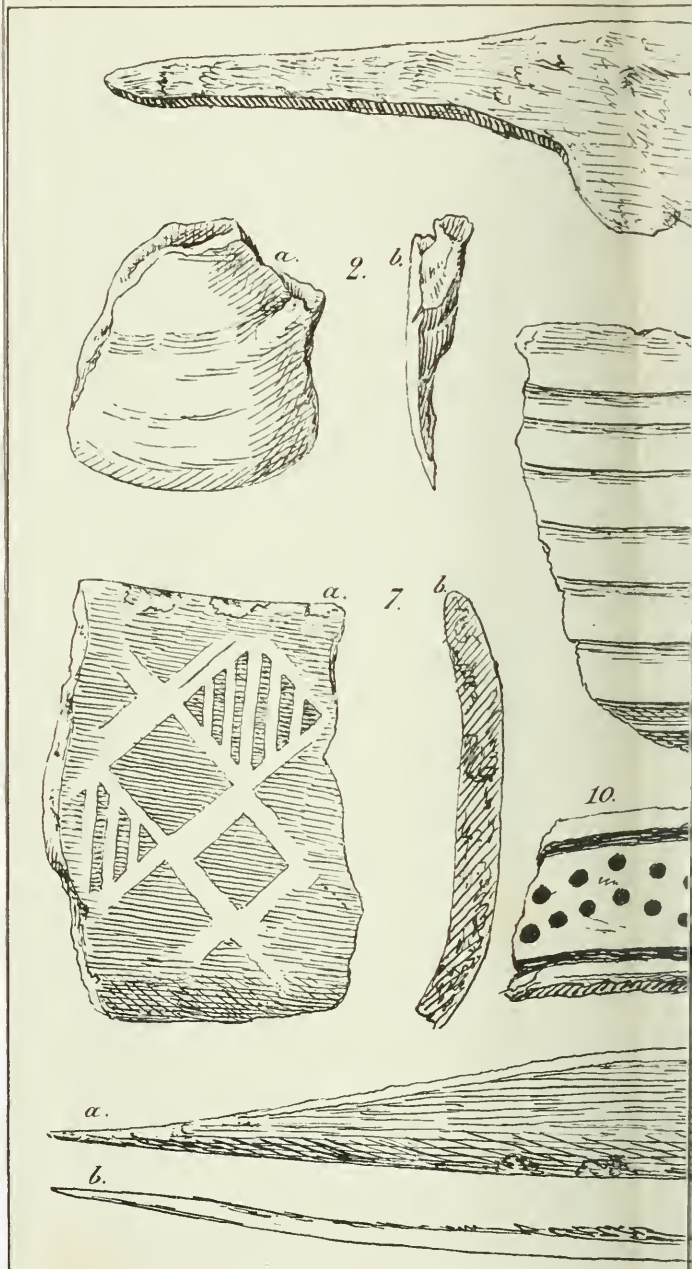


Herman Hammann fec.

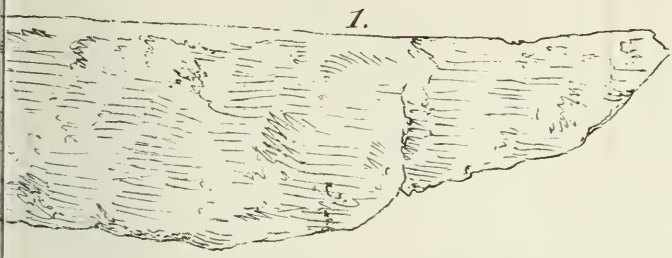

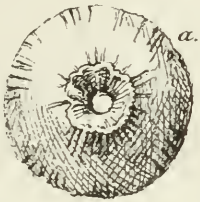

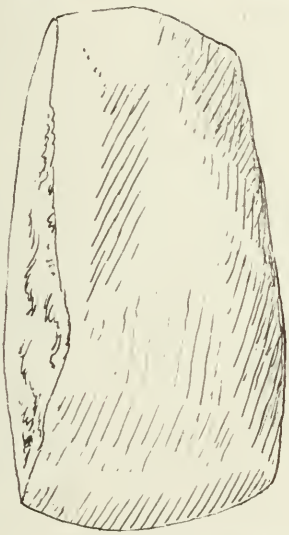


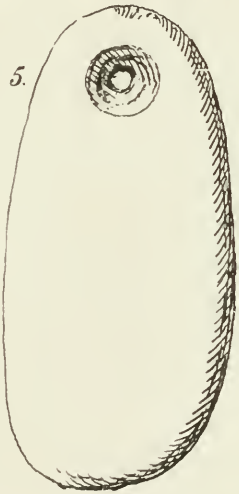


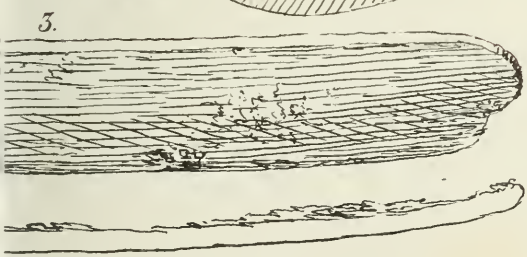

Kuhli et Noverraz Genève

Epoques Antéhistoriques au Mont-Salève.

Herman Hammann fec.

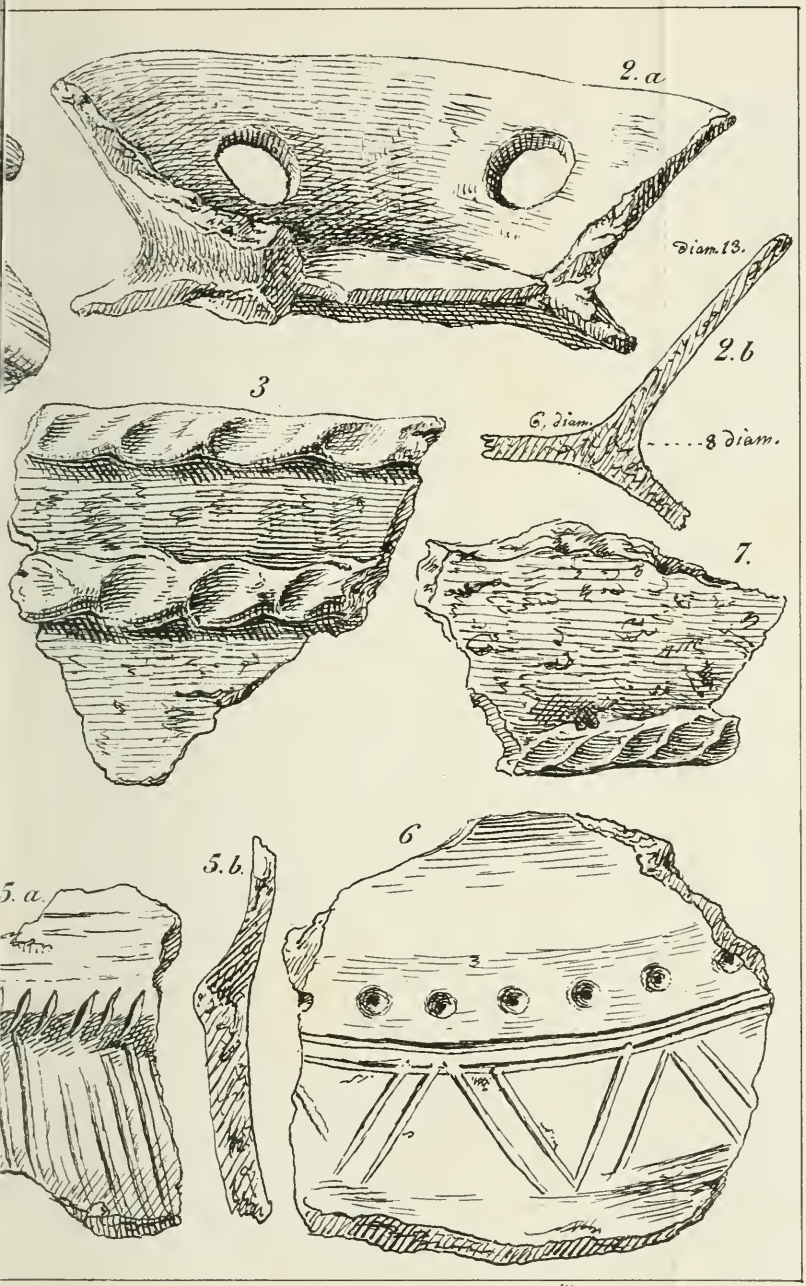


Kündi et Novverraz, Genève

# Epoques Antéhistoriques au Mont-Salève

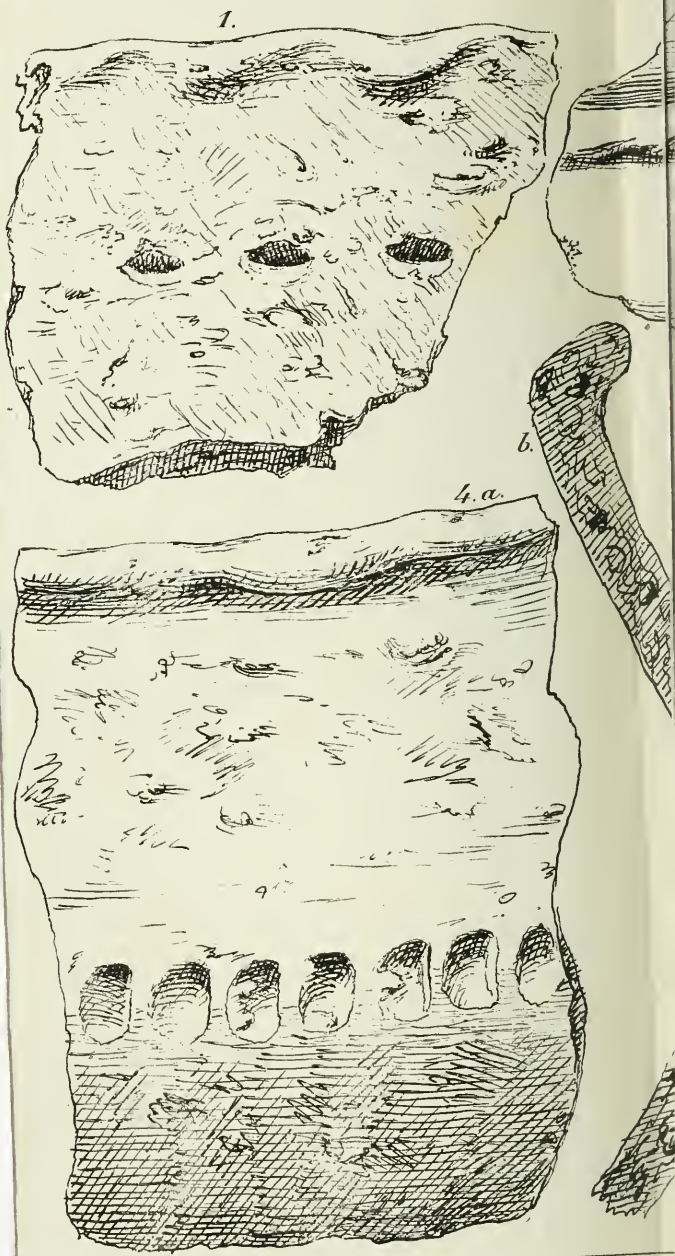


Herman Hammann fec.

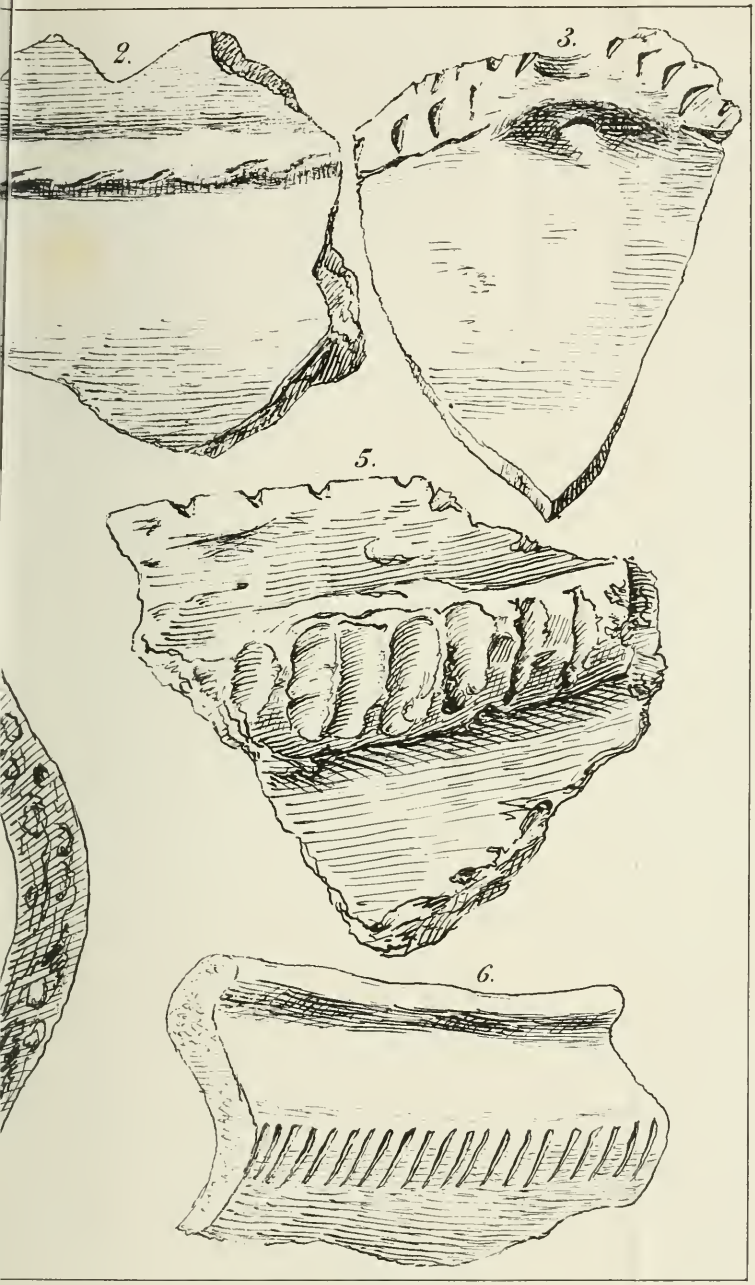


Kubli et Noverraz Genève

Epoques Antéhistoriques au Mont-Salève.

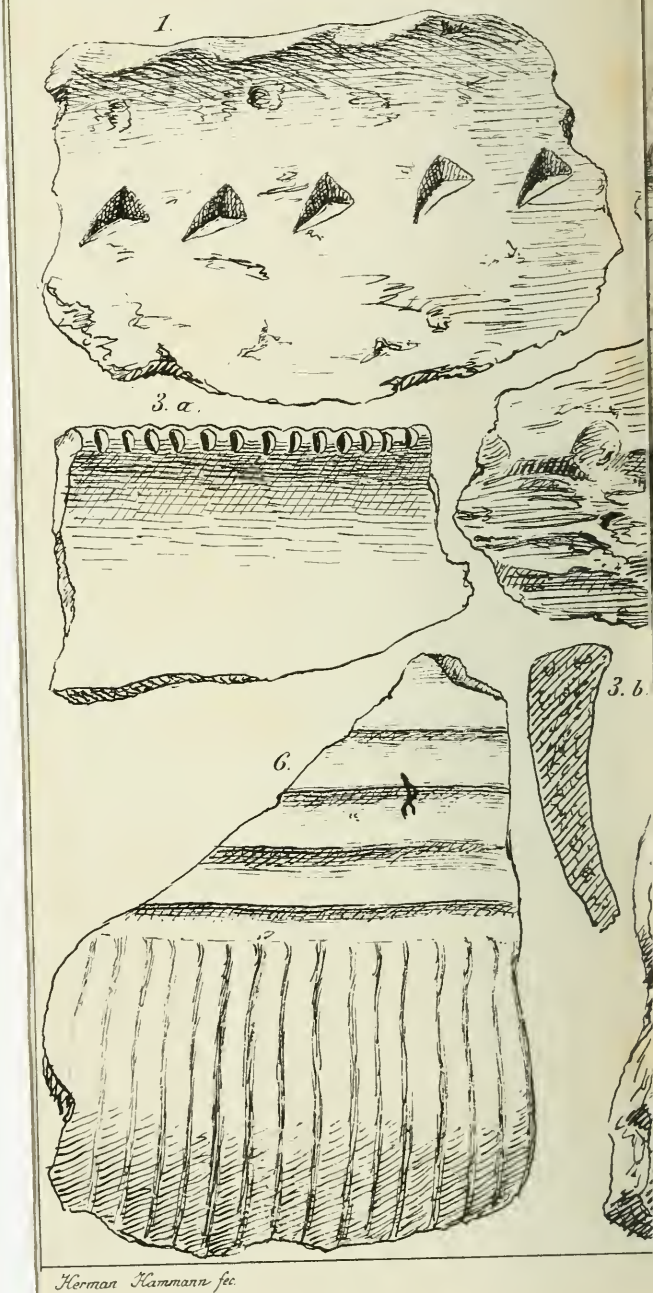


Herman Hammann fec.

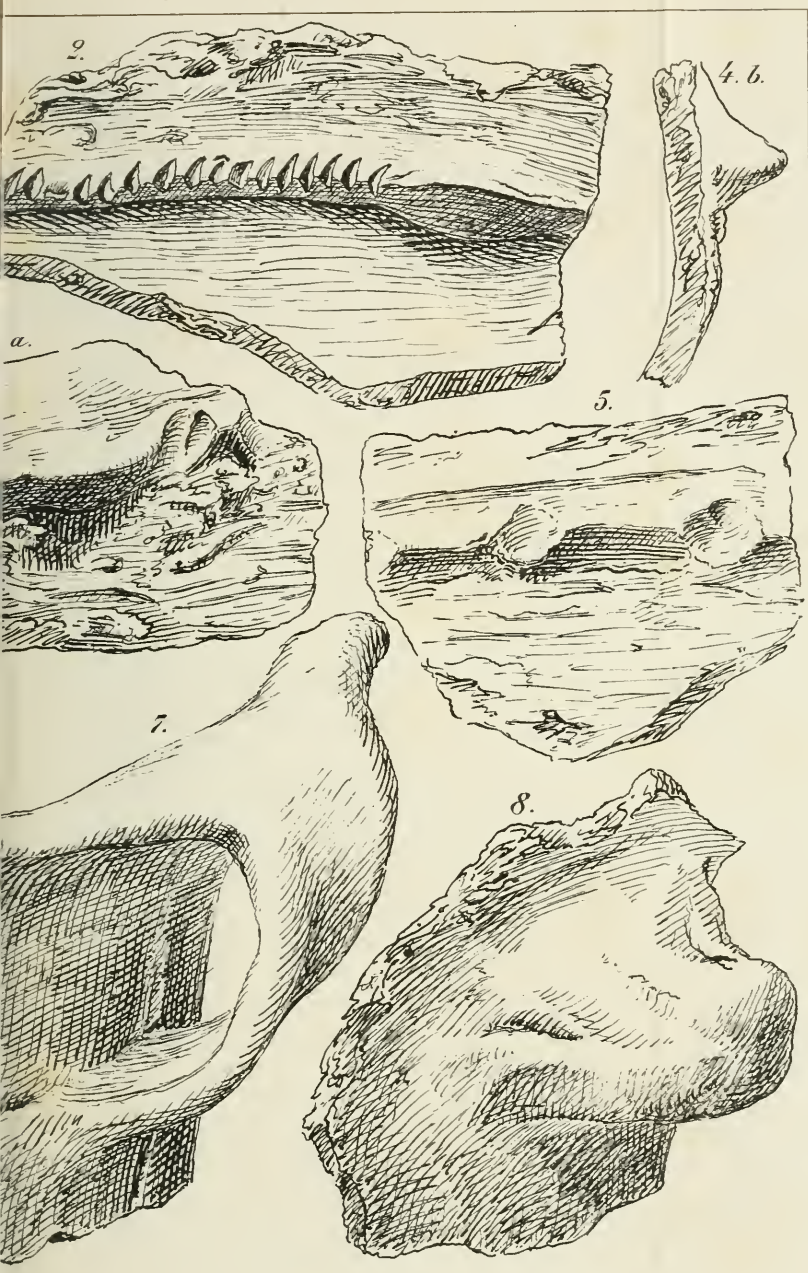


Kable et Noverraz, Genève

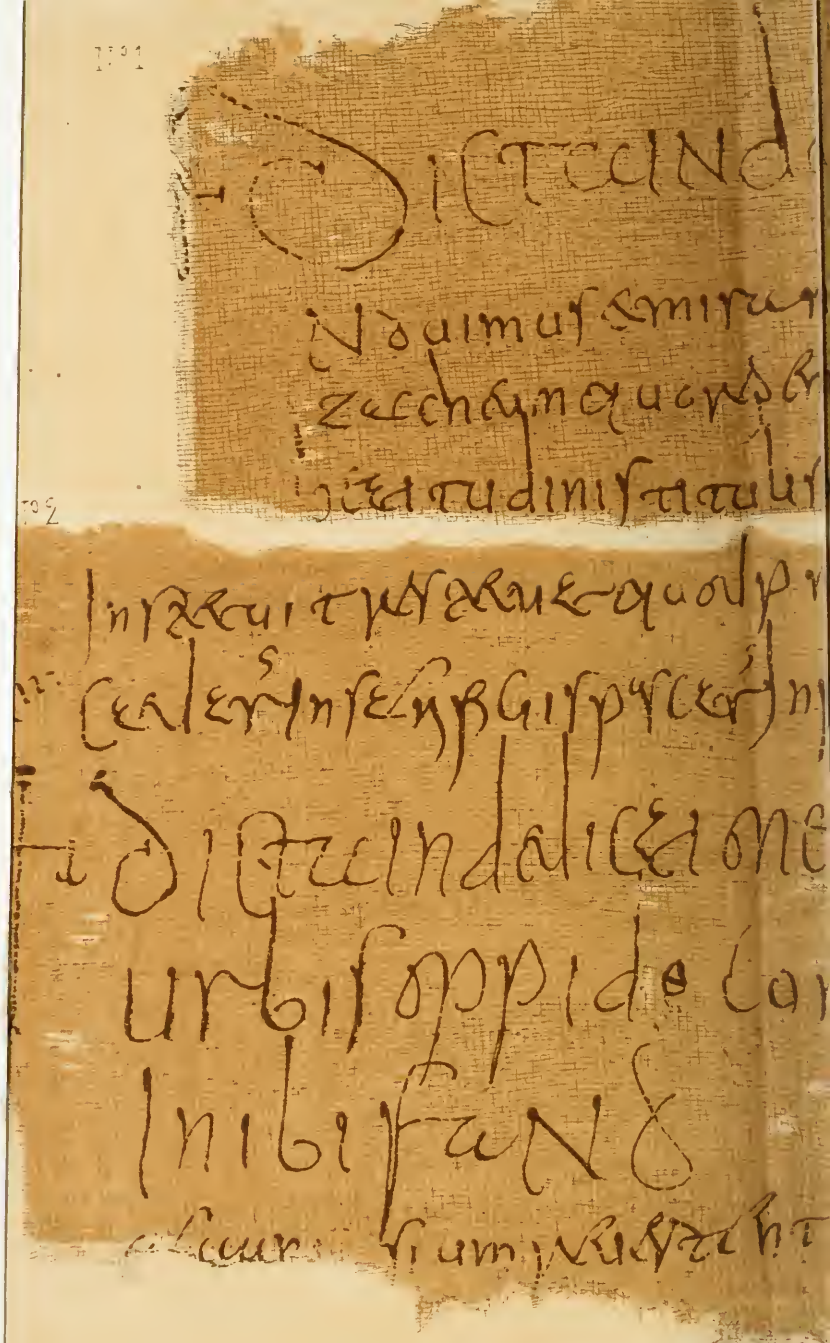

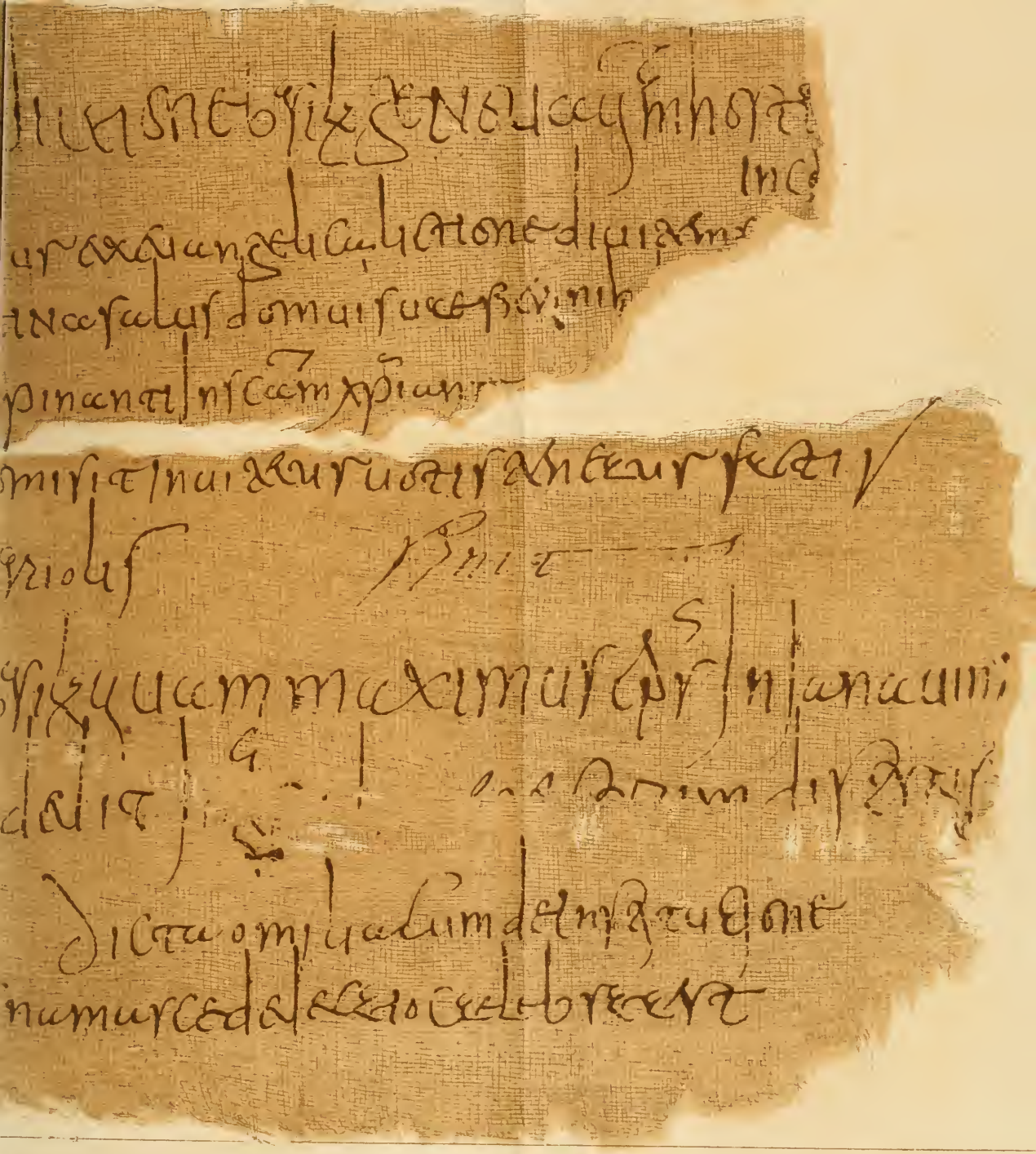

ES D'AVITUS VI^me SIÈCLE.

Fac-similé p. Adam Pilinski

GETTY CENTER LINRARY